

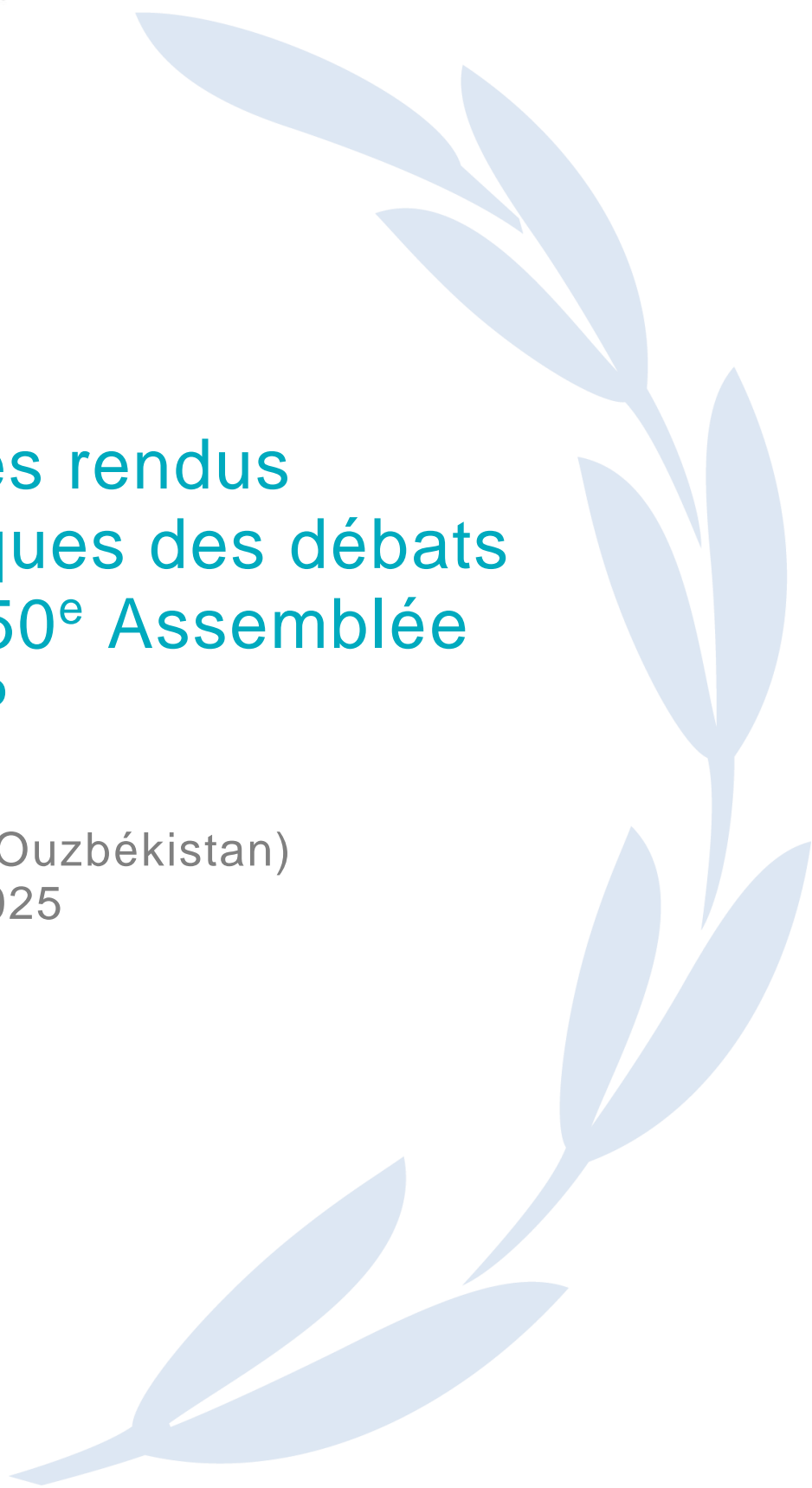


Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Comptes rendus analytiques des débats de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Tachkent (Ouzbékistan)  
5-9 avril 2025

F





Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Comptes rendus analytiques des débats de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP Tachkent (Ouzbékistan)

5-9 avril 2025

## Table des matières

	<u>Page(s)</u>
<b>Introduction</b> .....	5
<b>Cérémonie inaugurale de la 150<sup>e</sup> Assemblée</b>	
• Discours de Mme Tanzila Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan .....	7
• Discours de M. Nuriddin Ismoilov, Président de la Chambre législative de l'Ouzbékistan ...	7
• Discours de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire .....	7
• Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire .....	8
<b>Débat général sur le thème <i>L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale</i></b>	
• Élection du Président de la 150 <sup>e</sup> Assemblée .....	9
• Allocution liminaire de Ms. T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan.....	9
• Allocution liminaire de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire .....	9
• Intervention de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires .....	10
• Intervention de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires .....	10
• Message de Mr. G.F. Houngbo, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT).....	11
• Discours de Mme T. Molcean, Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) .....	11
• Débat général .....	12 ; 34 ; 43 ; 66
<b>Allocution de M. S. Miromonovich Mirziyoyev, Président de l'Ouzbékistan</b> .....	32
<b>Volet spécial sur l'égalité des sexes</b> .....	38
<b>Organisation des travaux de l'Assemblée</b>	
• Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....	60
• Ordre du jour définitif .....	65
<b>Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP</b> .....	87

	<u>Page(s)</u>
<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b>	
• Adoption de l'ordre du jour .....	93
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024) .....	93
• <i>Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs .....	93
b) Débat .....	94
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière .....	102
d) Désignation d'un rapporteur à la 150 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP .....	
• Préparatifs pour les Assemblées suivantes .....	102
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission .....	102
b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs .....	119
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission .....	103
• Élections au Bureau de la Commission .....	103
 <b>Commission permanente du développement durable</b>	
• Adoption de l'ordre du jour .....	109
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024) .....	109
• <i>Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs .....	109
b) Débat .....	110
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière .....	117
d) Désignation d'un rapporteur à la 150 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP .....	119
• Préparatifs pour les Assemblées suivantes .....	119
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission .....	119
b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs .....	119
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission .....	119
• Élections au Bureau de la Commission .....	119
• Divers .....	120
 <b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b>	
• Adoption de l'ordre du jour .....	121
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024) .....	121
• Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : <i>Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique</i> .....	121
• Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2023 sur <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats</i> .....	131
• Élections au Bureau de la Commission .....	133
• Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2024 intitulée <i>L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit</i> .....	134
a) Mesures prises par les parlements en matière d'intelligence artificielle (IA) depuis octobre 2024 .....	134
b) Évolutions récentes dans la coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA .....	137
c) Utilisation de l'IA dans les parlements .....	142

	<u>Page(s)</u>
<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b>	
• Adoption de l'ordre du jour .....	148
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024) .....	148
• La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : le cas de l'Ouzbékistan .....	148
• Le rôle croissant des BRICS dans les relations internationales : Quel impact pour les Nations Unies ? .....	154
• Exposé spécial sur l'UNRWA .....	160
• Élections au Bureau de la Commission .....	161
<b>Forum des femmes parlementaires</b>	
• Cérémonie d'ouverture .....	162
• Adoption de l'ordre du jour .....	164
• Activités récentes visant à faire progresser l'égalité des sexes .....	164
a) des travaux du Bureau des femmes parlementaires et de ses délibérations lors des sessions tenues à Genève le 13 octobre 2024 et le 5 avril 2025 à Tachkent	
b) des travaux et des recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes	
c) des activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes	
• Contribution aux travaux de la 150 <sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre .....	165
• Réunion-débat sur le thème <i>Les femmes qui façonnent la politique : les réseaux de femmes dans le monde</i> .....	167
• Rapports des rapporteuses des groupes de discussion .....	177
• Lieu et date de la 40 <sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires .....	178
• Élections au Bureau des femmes parlementaires .....	178
<b>Forum des jeunes parlementaires</b>	
• Adoption de l'ordre du jour .....	183
• Remarques liminaires .....	183
• Dernières informations en matière de participation des jeunes .....	184
• Élections au Bureau des jeunes parlementaires .....	188
• Contribution aux travaux de la 150 <sup>e</sup> Assemblée .....	188
• Présentation du nouveau président du Bureau des jeunes parlementaires .....	193
• Préparatifs pour la 151 <sup>e</sup> Assemblée (octobre 2025) .....	193
• Divers .....	194
<b>Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</b>	
<i>Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants</i> .....	195
<b>Adoption des résolutions, documents finaux et rapports</b>	
• Déclaration de Tachkent sur le thème <i>L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale</i> (débat général) .....	202
• <i>Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine</i> (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale).....	206
• <i>Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable</i> (Commission permanente du développement durable) .....	203
• Rapports des commissions permanentes .....	204
• Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 152 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs .....	205
• Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....	205
• <b>Clôture de l'Assemblée</b> .....	208

	<u>Page(s)</u>
<b>Annexes</b>	
I. Déclaration de Tachkent sur le thème <i>L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale</i> (Point 3) .....	212
II. <i>Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine</i> (Point 5) Texte de la résolution .....	216
III. <i>Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable</i> (Point 6) Texte de la résolution .....	220
IV-A.– IV-B. Rapports des commissions permanentes .....	226-228
V-A.– V-C. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....	231-233
VI. Liste des participants .....	234

## Introduction

Des délégations des 129 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan\*\*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar\*\*, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les Parlements de la Barbade et de la Dominique ont également participé à la 150<sup>e</sup> Assemblée en qualité d'observateur, en vue d'une affiliation future.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement européen et Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Association parlementaire du Commonwealth (APC), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI)

---

\*\* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

iii) des organisations internationales non gouvernementales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) des fédérations internationales de partis politiques : Internationale socialiste (IS)

v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Organisation internationale de droit du développement (IDLO), Ligue des États arabes, Ordre souverain de Malte.

Plusieurs invités spéciaux, y compris la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, chargée de la question de la violence contre les enfants, ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des allocutions lors de volets de haut niveau.

Sur les 1 297 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 697 étaient des parlementaires (682 des Parlements membres et 15 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 47 présidents, 43 vice-présidents, 254 femmes parlementaires (37,2 %) et 98 jeunes parlementaires (14,4 %).

# Cérémonie inaugurale de la 150<sup>e</sup> Assemblée

**SAMEDI 5 AVRIL 2025**

*La cérémonie inaugurale de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP se déroule au Tashkent City Congress Centre, à Tachkent (Ouzbékistan), le samedi 5 avril 2025 à partir de 18 h 30.*

*L'hymne national de l'Ouzbékistan et l'hymne de l'UIP sont joués.*

**Mme Tanzila Narbaeva** (Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan) se déclare ravie de souhaiter la bienvenue aux délégués à Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan, pour la cérémonie inaugurale de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. L'Assemblée constitue un événement historique, non seulement parce qu'il s'agit de la 150<sup>e</sup>, mais aussi parce que ses résultats permettront de renforcer les relations entre les citoyens et l'État par le biais du développement social, qui est une condition préalable importante pour le développement durable. L'UIP exerce une influence significative en contribuant à l'élaboration de stratégies communes qui permettent aux parlements de relever divers défis grâce au partage des bonnes pratiques et des données d'expérience. Dans un contexte géopolitique tendu, le rôle de l'UIP dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la résolution des conflits par la diplomatie parlementaire est particulièrement important.

L'UIP accorde une grande place à l'égalité des sexes dans ses activités et met à disposition de nombreux mécanismes efficaces pour accroître la représentation des femmes. Elle promeut également la participation active des jeunes à l'élaboration des lois et soutient la nouvelle génération de responsables politiques. L'Ouzbékistan a entrepris des réformes dans toutes les sphères de la vie publique, notamment en ce qui concerne le rôle et les pouvoirs du parlement, lesquels ont été considérablement élargis. Le Parlement de l'Ouzbékistan joue un rôle actif dans de nombreuses organisations régionales et internationales et contribue régulièrement à leurs travaux sur les questions urgentes. Elle indique espérer que les délégués auront l'occasion de découvrir l'Ouzbékistan, son histoire, son riche patrimoine spirituel et son mode de vie moderne.

**M. Nuriddin Ismoilov** (Président de la Chambre législative de l'Ouzbékistan) souhaite la bienvenue aux délégués à Tachkent et exprime sa profonde gratitude à la direction de l'UIP et à ses Parlements membres pour avoir soutenu l'initiative de l'Ouzbékistan d'accueillir la prestigieuse conférence internationale que constitue la 150<sup>e</sup> Assemblée. Il indique que le Président de l'Ouzbékistan a fermement soutenu l'initiative et accordé une attention particulière au renforcement du rôle du Parlement dans le pays, notamment en soutenant systématiquement la participation de ce dernier à la coopération interparlementaire. Les Assemblées de l'UIP sont un moyen très efficace de réunir des parlementaires de divers horizons et traditions pour rechercher des solutions aux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

En vertu de la stratégie Ouzbékistan 2030, les autorités considèrent que leur tâche principale est d'assurer la paix et le bien-être de la population, et de créer un État humain, souverain, démocratique, légal, social et laïque dont les valeurs ultimes sont la liberté, l'honneur et la dignité de l'être humain. M. Ismoilov forme le vœu que l'Assemblée puisse renforcer le rôle de coordination des parlements pour assurer le développement social et la justice dans le monde et appelle les participants à coopérer efficacement, à dialoguer ouvertement et à mener des négociations constructives pour mettre au point de nouvelles initiatives à cette fin.

**La Dr Tulia Ackson** (Présidente de l'Union interparlementaire) remercie le Parlement hôte et le peuple de l'Ouzbékistan pour leur accueil chaleureux et souligne que la 150<sup>e</sup> Assemblée constitue une étape importante pour l'Organisation. C'est en outre la première fois que l'UIP organise une Assemblée en Asie centrale. L'UIP célèbre également cette année quatre décennies d'infatigable plaidoyer et de leadership de la part du Forum des femmes parlementaires et elle appelle les participants à prendre de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation égale des hommes et des femmes dans la vie politique.

Évoquant le thème du débat général, elle appelle à une action parlementaire urgente et concrète en matière de développement social et de justice sociale et cite plusieurs exemples marquants qui illustrent l'augmentation de la pauvreté, l'aggravation de la précarité de l'emploi ainsi que la persistance de l'exclusion sociale et du chômage des jeunes. Elle exhorte les parlementaires à prendre en compte les personnes affectées par ces problèmes et dit espérer voir les parlementaires contribuer de manière significative au deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Qatar fin 2025.

Elle rappelle que le développement social et la paix sont intimement liés et appelle à un renforcement de la diplomatie parlementaire afin de créer des liens et de favoriser le dialogue, à un moment où les États érigent des murs, se font la guerre et sèment la méfiance. Les parlementaires ont le pouvoir de lutter contre les changements climatiques et de légiférer en faveur d'un avenir durable. Pour conclure, elle exhorte les parlementaires à prendre des mesures urgentes, courageuses et énergiques en faveur du développement social, de la justice, de la paix et d'un avenir durable pour la planète.

**M. Martin Chungong** (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) remercie l'Oliy Majlis d'Ouzbékistan d'avoir bien voulu accueillir l'Assemblée, qui sera pour l'UIP la 150<sup>e</sup> occasion de réunir les parlementaires du monde entier pour débattre de questions d'actualité et favoriser la compréhension mutuelle. Le monde demeure confronté à de multiples crises et l'ordre multilatéral établi peut être chamboulé à tout moment. Il souhaite donc souligner l'importance vitale de la diplomatie parlementaire en tant que complément de la diplomatie traditionnelle. L'UIP compte de nombreux organes établis ou émergents et continue de mener des initiatives qui offrent un cadre pour le dialogue et la solidarité entre les parlements. Il dit espérer que l'Assemblée pourra enfin adopter une résolution sur la guerre à Gaza et une autre sur les effets à long terme des conflits sur le développement durable.

L'année 2025 est une année particulière pour l'UIP, puisque l'Organisation va tenir sa deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, à Rome, après une première édition très fructueuse à Marrakech en 2023, ainsi que sa sixième Conférence mondiale des présidents de parlement à Genève. Cette dernière sera précédée par le quinzième Sommet mondial des présidentes de parlement, dont la précédente édition a été organisée en 2022 à Tachkent, dans ce même lieu. L'égalité des sexes est le thème prioritaire de l'UIP pour 2025 et la Conférence mondiale des femmes parlementaires a été organisée en mars au Mexique – pays qui a élu il y a peu sa première femme présidente – en vue d'inciter les parlementaires du monde entier à promouvoir l'égalité des sexes dans leur pays. L'UIP lancera à cette fin dans les prochains jours une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.

*Une vidéo intitulée De Paris à Tachkent : célébration de 150 assemblées ! est projetée.*

*Mme Tanzila Narbaeva déclare ouverte la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.*

# Séance du dimanche 6 avril 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 11 h 25 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.*

## Point 1 de l'ordre du jour

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 150<sup>e</sup> ASSEMBLÉE

**La Présidente** annonce qu'à sa première réunion, qui a eu lieu le matin même, le Conseil directeur a élu Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, Présidente de la 150<sup>e</sup> Assemblée.

*Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de la 150<sup>e</sup> Assemblée, assume la présidence.*

### ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**La Présidente** souhaite la bienvenue aux participants et ajoute dans son allocution d'ouverture que le thème du débat général, à savoir, L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale, couvre un grand nombre de sujets d'actualité, notamment la réduction de la pauvreté, le travail décent, l'intégration sociale et la participation à la prise de décision. La pauvreté, l'injustice et les inégalités sont en recrudescence et des mesures nettement améliorées, ainsi que des mécanismes plus efficaces, doivent être instaurés pour remédier à ces phénomènes. L'Ouzbékistan, qualifié par sa nouvelle Constitution d'État-providence, mène de vastes réformes dans ce but et a fait de la protection sociale une priorité absolue en mettant en place un système visant à offrir une assistance sociale ciblée dans le cadre d'une démarche repensée. Le cadre législatif qui s'y rapporte a été renforcé conformément aux normes internationales et aux nombreuses conventions internationales ratifiées par l'Ouzbékistan, où la mise en œuvre d'une stratégie de protection sociale assortie d'objectifs précis a d'ores et déjà permis de diviser la pauvreté par trois. L'Ouzbékistan, chantre de la justice sociale et du travail décent, a été parmi les premiers à participer à des initiatives telles que l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes et la Coalition mondiale pour la justice sociale conduite par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Le bien-être social, qui est le principal baromètre de la disposition d'esprit du public, est essentiel pour la paix et la tranquillité, qui contribuent à faire avancer le développement durable. Le débat général qui va s'ouvrir, qui portera sur tous les aspects du progrès social, notamment le rôle revenant aux parlements dans la constitution d'une société juste, arrive par conséquent à point nommé et permettra l'élaboration de propositions et de recommandations propices à la poursuite du développement de la coopération interparlementaire, à l'avantage de tous. Exhortant tous les Parlements membres de l'UIP à tirer profit de l'occasion unique de débattre offerte par l'Assemblée, la Présidente remercie les participants de leur présence à cet événement dans le pays très ensoleillé qu'est l'Ouzbékistan.

**La Dr T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, qualifie de très opportun le choix d'une problématique aussi importante comme sujet du débat général, car elle est au cœur de la question du développement centré sur l'humain, qui promeut le bien-être et est considéré comme l'objectif ultime de tous les efforts de développement. Comme indiqué dans l'historique Déclaration de Copenhague sur le développement social, en 1995, le développement humain consiste à lutter contre la pauvreté, à garantir une vie décente et à renforcer les liens sociaux. L'isolement social, désormais considéré, tout particulièrement dans les pays riches, comme une cause sous-estimée de décès, exacerbe la vulnérabilité et rend la vie plus âpre et misérable pour ceux qui luttent sans avoir d'entourage ni soutien. Le rôle protecteur du gouvernement ayant diminué en raison de politiques trop souvent dictées par les forces du marché, le tissu social s'effiloche. Les États providence de l'après-guerre ont été affaiblis par l'austérité budgétaire et les privatisations, l'idée de contribuer à la société et de bénéficier de son aide lorsque le besoin s'en fait sentir perd du terrain et l'ère des nouvelles technologies, marquée par la numérisation, et désormais par l'Intelligence artificielle (IA), entraîne un glissement social

généralisé vers un individualisme accru. La forte hausse des revenus et des inégalités de répartition des richesses a également permis à une petite élite de posséder la majeure partie des actifs de production de la planète. Le travail est en train de se précariser et un grand nombre de personnes, en particulier les femmes, gagnent des salaires si faibles qu'elles doivent occuper plusieurs emplois pour s'en sortir.

Le débat à venir, qui intervient dans la période de préparation du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu en novembre 2025, pourrait permettre de renouer avec la vision de Copenhague, à trois conditions. Pour ce faire, tout d'abord, il faut un engagement à investir davantage dans l'humain, à renforcer le secteur des services sociaux et à fournir aux populations les outils requis pour qu'elles puissent se développer et se sentir épanouies. Ensuite, l'économie doit bénéficier à tout un chacun grâce à une répartition plus équitable des gains financiers et à la participation plus créative de toutes les parties concernées à la prise de décision économique. Enfin, toutes les institutions gouvernementales et autres sous-tendant le contrat social doivent être renforcées pour garantir la cohésion sociale. Les parlements, qui font partie de ces institutions, pourraient commencer par s'assurer qu'ils représentent l'intégralité de la population et la font participer à la prise de décision. La Présidente se réjouit du débat à venir et de la Déclaration de Tachkent qui le clôturera.

**M. D. Carden** (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires, exprimant, conformément à la pratique habituelle, la perspective des jeunes sur le thème du débat général, déclare que, dans le nouveau paysage mondial, la croyance dans l'intégration politique et économique et le multilatéralisme est constamment remise en cause, des nations puissantes rejetant la mondialisation et ses corollaires. Pour se confronter de façon résolument honnête à cette réalité, il convient de commencer par reconnaître que l'échec de l'internationalisme libéral doit en partie être attribué au fait qu'il est au service des intérêts du capital plutôt que de ceux de l'homme de la rue. Les raisons de la réussite passée d'institutions comme l'UIP et les façons de les reproduire à l'avenir doivent également être analysées. Ces institutions donnent les meilleurs résultats lorsqu'elles se concentrent sans relâche sur les conditions de vie de ceux au service desquels elles se trouvent. La dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui a eu lieu en septembre 2024, a donné l'exemple d'une telle approche en dressant une feuille de route prévoyant un dialogue et des mesures d'envergure pour remédier aux inquiétudes concrètes suscitées par sa thématique, à savoir préserver l'éducation et l'emploi. Les participants, conscients que le travail fortifie la collectivité et est vecteur de sens au-delà de la simple subsistance matérielle, ont montré à quel point les instances internationales peuvent se saisir de questions en prise directe sur la vie des populations.

Au cours de son mandat de deux ans, qui s'apprête à se clore, l'UIP a abaissé de 45 à 40 ans l'âge limite de la catégorie des jeunes parlementaires, qui doivent être vivement incités à prendre part aux travaux des futures Assemblées de l'UIP. L'UIP s'est également ouverte aux organisations de jeunes du monde entier, ce qui a permis aux jeunes de relater leur expérience lors des événements qu'elle organise. Il quitte donc une UIP plus forte, à l'intérieur de laquelle la voix des jeunes parlementaires se fait davantage entendre.

**Mme C. López Castro** (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, exprimant, conformément aux usages habituels également, la perspective du genre sur le thème du débat général, affirme que, sans égalité des sexes, le développement social est une illusion et la justice une promesse inaboutie. La réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes est la condition sine qua non de la réalisation de tous les ODD. Il ne saurait en effet y avoir d'éradication de la pauvreté tant que la moitié de la population mondiale est marginalisée sur le plan économique, de travail décent tant que le travail des femmes est sous-évalué et sous-payé et d'inclusion sociale authentique tant que les barrières des genres ne sont pas détruites. Il est concrètement indispensable d'instaurer un nouveau contrat social axé sur la parité socio-économique et politique. Parmi les priorités définies par les femmes parlementaires figurent la budgétisation sensible au genre pour mettre un terme à la pauvreté des femmes et des mesures visant à réduire le travail familial non rémunéré des femmes, étape fondamentale pour instaurer la justice économique. L'égalité de salaire à travail égal doit également être instaurée pour garantir la sécurité et l'autonomie des femmes. La collectivité prospère lorsque les femmes s'épanouissent, le produit intérieur brut (PIB) augmente lorsque les femmes bénéficient de l'égalité des chances et la gouvernance devient plus inclusive et efficace lorsque les femmes dirigent la politique.

La progression de l'égalité des sexes étant le thème prioritaire de l'UIP en 2025, il est important de profiter de l'élan donné par la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui a eu lieu en mars 2025 à Mexico. Grâce au soutien de l'UIP, cette conférence devrait devenir une manifestation annuelle, dont la Serbie s'est proposée d'accueillir l'édition 2026. Le Forum des femmes parlementaires, qui fête actuellement son quarantième anniversaire, a conscience des progrès accomplis et du travail urgent qui reste à faire. En conclusion, l'oratrice félicite l'UIP d'avoir, pour la première fois de ses 150 années d'histoire, élu deux femmes à sa présidence et sa vice-présidence.

**M. G.F. Hougbo** (Directeur général de l'OIT), invité spécial, s'exprimant par l'intermédiaire d'un message vidéo pré-enregistré, considère la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP comme un jalon important pour cette dernière et dans l'histoire du parlementarisme. Son pays hôte, par ailleurs, donne l'exemple du développement socio-économique qu'une nation engagée peut atteindre rapidement, notamment sous la houlette de la Présidente du Sénat. L'UIP et l'OIT, qui ne font pas que se côtoyer à Genève, agissent en partenaires pour promouvoir les normes internationales du travail et collaborent dans des domaines aussi vitaux que le travail des enfants, les migrations et la traite des êtres humains. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social approchant à grands pas, le thème retenu pour le débat général de l'Assemblée parle de lui-même dans un monde où des milliards d'individus n'ont pas accès à la protection sociale, où des millions de travailleurs vivent dans la misère extrême et où les conflits continuent à anéantir des vies et des moyens de subsistance.

Le slogan de l'OIT, à savoir qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale, est plus vrai que jamais. Faire progresser la justice sociale exige d'investir dans la protection sociale et dans des salaires décents. Dans le courant de 2025, l'orateur lancera une initiative sur le salaire décent dans le cadre de la Coalition pour la justice sociale et il invitera également les participants au deuxième Sommet pour le développement social à plaider en faveur du salaire décent comme moyen de réduire la pauvreté et les inégalités. Pour faire avancer la justice sociale, il faut également faire d'une transition juste et équitable à une économie faible en carbone une priorité et renforcer le dialogue social pour promouvoir la confiance et contribuer aux décisions aux échelons national et mondial. Ce n'est qu'en œuvrant ensemble qu'il sera possible d'atteindre l'objectif conjoint consistant à créer les conditions d'une vie décente et digne pour tous.

**Mme T. Molcean** (Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)), invitée spéciale, déclare que la longue liste des profondes et complexes difficultés mondiales soulève des interrogations concernant les fondements mêmes de la société, que ces difficultés font évoluer. Toutefois, les époques de grands changements et de désespoir affichés peuvent engendrer clarté et opportunités. Dans son rapport intitulé Notre programme commun, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à un renouvellement du contrat social entre les gouvernements, les entreprises, la collectivité et les individus, qui doit s'enraciner dans les droits de l'homme et la justice sociale et viser à relever ces défis. Pour avoir du poids, ce contrat social devra garantir un accès universel à tous les services essentiels, tout particulièrement pour les plus vulnérables, et reconnaître le travail décent comme pierre angulaire de la justice sociale en garantissant des salaires équitables, la protection de la main-d'œuvre et le soutien des petites et moyennes entreprises. La gouvernance inclusive permettant à tous les groupes de la société de participer est aussi essentielle, tout comme le fait de cantonner l'activité économique dans les limites naturelles de la planète dans le cadre d'un contrat écologique et social.

Toutes ces priorités figurent dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Le deuxième Sommet mondial sur le développement social facilitera toutefois considérablement l'adoption d'un engagement renouvelé à l'égard d'une vision du développement centrée sur l'humain et de nouveaux contrats sociaux ne laissant personne pour compte. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra bientôt, mettra aussi en évidence des solutions visant à financer les services et la protection que souhaitent les populations. Pour préparer ces importantes réunions, il conviendra de réfléchir à d'éventuels nouveaux engagements et à des solutions permettant de faire avancer l'inclusion sociale grâce à l'innovation et de garantir des transitions vertes équitables pour instaurer la connectivité et des infrastructures résilientes.

Parmi les membres de la CEE-ONU, hétérogènes et éparpillés géographiquement, le développement social a connu des hauts et des bas. Un grand nombre d'États membres ont réalisé un fort développement humain, mais il persiste des inégalités entre les populations rurales et urbaines, entre les sexes et les générations et parmi les groupes marginalisés. La facture

numérique croissante et la précarité en matière de logement et d'emploi sont autant de rappels clairs que la prospérité n'a pas été équitablement répartie. Le manque de résilience accroissant en outre la vulnérabilité à des chocs de toute nature, il faut accorder la priorité à l'environnement plutôt qu'à un progrès rapide afin de constituer une authentique résilience, ce qui exige des efforts de l'ensemble du gouvernement et de la société. Sur ce plan, il convient d'applaudir l'Ouzbékistan, qui a garanti l'accès du public à l'information sur l'environnement et a veillé à instaurer une prise de décision participative en matière de politique environnementale dans la foulée de sa récente adhésion à la Convention d'Aarhus.

Les parlementaires, qui sont remarquablement bien placés pour défendre un programme progressiste en faveur de la paix, sont aussi indispensables pour élaborer des politiques donnant la priorité aux besoins des populations plutôt qu'aux intérêts économiques et financiers acquis, réguler les marchés en les mettant au service du bien commun et redéfinir la réussite économique et le progrès social sans les limiter au PIB et en y intégrant le bien-être et des données sur la durabilité. La présente Assemblée témoigne de la puissance de l'action parlementaire en faveur de l'instauration d'un monde plus équitable et les choix qu'elle pose définiront l'avenir du développement social pour les générations à venir. Il faut donc profiter de ce moment pour renforcer l'engagement en faveur de la justice, de l'inclusion et de la dignité pour tous.

**Le Secrétaire général**, félicitant officiellement Mme Narbaeva de son élection à la présidence de la 150<sup>e</sup> Assemblée et saluant son approche pragmatique lors de la phase préparatoire, confirme qu'il fera le maximum avec son équipe pour l'aider, le cas échéant, à assurer la réussite de l'Assemblée. Conformément à l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, un quorum de 62 a été établi pour cette dernière sur la base du nombre de délégations participant à cette première plénière, qui est de 123.

#### Point 3 de l'ordre du jour

### **Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*** (A/150/3-Inf.1)

#### **PRÉSIDENTS DE PARLEMENT**

**M. Thanh Man Tran** (Viet Nam), ouvrant le débat général, affirme que le développement durable doit aller de pair avec le progrès social et la justice sociale et que les parlements se doivent d'orienter toutes les politiques vers l'objectif de réduire les inégalités en matière de revenus et de veiller à ce que tout un chacun, sans exception, bénéficie des fruits du développement. Son parlement établit un système juste incitant les citoyens à participer à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre pour ouvrir une nouvelle ère de développement prospère et solide. Il met également la dernière main au cadre juridique en remédiant aux difficultés institutionnelles, en débloquent des ressources, en relevant les défis scientifiques et techniques et en promouvant l'innovation, la transformation numérique, l'économie verte et la transition énergétique pour nourrir une croissance durable rapide et robuste tout en garantissant la justice sociale. Il s'est en outre engagé à poursuivre sa collaboration avec d'autres parlements du monde entier pour atteindre les nobles objectifs d'offrir à l'humanité un monde pacifique et juste, dont le développement soit durable.

La complaisance n'est pas de mise dans un monde en évolution rapide en proie à des défis sans cesse plus complexes. Pour pouvoir réagir rapidement et efficacement, les parlements doivent renforcer la coopération internationale, mettre en commun leur expérience et se soutenir les uns les autres dans l'élaboration des politiques en faveur du développement. Dans ce but, ils doivent cultiver un état d'esprit favorable au développement, formuler des politiques axées sur l'humain et intensifier la collaboration et la coordination interparlementaires, tout particulièrement pour le maintien de la paix et la résolution des différends dans le respect du droit international. Grâce à l'UIP, il est possible de constituer un réseau plus puissant et plus efficace pour s'entraider davantage. Pour un développement durable authentique, l'humain doit être placé au cœur de toutes les politiques et il faut avoir la ferme volonté de collaborer à l'instauration d'un monde équitable, prospère et durable pour tous.

**M. O. Birla** (Inde) estime que la thématique de l'historique 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP est un prolongement de l'idée profondément ancrée dans la culture, la tradition et la philosophie de l'Inde que le monde est une grande famille. En vertu de la Constitution indienne, tous les citoyens sont traités de façon égale et bénéficient de l'égalité des chances, ce qui garantit l'intégration dans la société des groupes marginalisés. De nouvelles lois visant à promouvoir la justice sociale, la sécurité et l'inclusion dans toutes les couches de la société ont été adoptées, notamment des codes du travail assurant le bien-être et la protection sociale des travailleurs du secteur informel. La primauté de la justice a également été affirmée grâce au remplacement de l'ancien code pénal par un nouveau code de la justice. Les politiques et les programmes socio-économiques sont examinés par des commissions parlementaires, qui formulent des propositions destinées à améliorer leur mise en œuvre et des recommandations concernant l'approbation des demandes ministérielles de dotations financières.

L'Inde, qui possède l'économie la plus dynamique, est en passe de devenir la troisième économie mondiale, tout en progressant rapidement vers son objectif, qui est de devenir un pays développé d'ici 2047. Elle joue un rôle de premier plan, notamment pour ce qui est de l'innovation, de l'IA, des startups, de l'espace, de l'information et de la technologie financière, ainsi que de l'industrie pharmaceutique. Elle gère par ailleurs le plus grand régime d'assurance santé au monde, qui offre la gratuité des soins aux populations défavorisées, soit 40 % de la population. L'orateur est convaincu que les parlementaires présents à l'Assemblée trouveront, grâce à leurs discussions, des solutions nouvelles pour garantir une société juste et équitable.

**M. A. Bictogo** (Côte d'Ivoire) affirme que les parlements doivent contribuer au développement social et à la justice sociale en adoptant des lois visant à réduire le chômage des jeunes et à lutter contre la discrimination et l'exclusion. Ils doivent également s'engager à promouvoir le respect de la dignité humaine et l'accès de tous à l'instruction, notamment le développement des compétences et l'apprentissage, pour garantir l'égalité des chances, contribuant à la transition pour instaurer une économie formelle et promouvoir des emplois productifs. Dans cette veine, son pays s'est lancé dans des réformes culturelles audacieuses destinées à réduire les inégalités, à développer le bien-être et à garantir des perspectives socio-économiques à tous les Ivoiriens. La législation, les mécanismes de contrôle et les engagements internationaux doivent converger pour contribuer à stimuler le développement, ce qui peut être réalisé en s'appuyant sur deux critères fondamentaux pour instaurer l'harmonie dans la société, à savoir le respect de tous et l'acceptation des différences.

Le développement dépend également de la paix et de la sécurité. Toutefois, les conflits et leurs retombées persistent dans le monde entier, ce qui rend la vie plus précaire, tout particulièrement pour les plus vulnérables, et entrave les efforts visant à instaurer la justice sociale, outil clé pour prévenir les conflits. L'engagement à lutter contre les inégalités et la pauvreté doit néanmoins perdurer. Outre la recherche de la paix et de la sécurité, les parlementaires doivent œuvrer collectivement pour le bien-être des populations en renforçant le multilatéralisme et la solidarité internationale, les pays les plus riches devant contribuer à accroître le niveau de vie des pays moins affluents ou en proie à des crises. Pour ce qui est de la coopération interparlementaire, la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques peut aussi contribuer au développement social et à la justice sociale. En conclusion, la législation doit reposer sur la justice sociale, aux mains des parlementaires, afin de garantir aux générations futures un monde juste et équitable.

**M. S. Gafarova** (Azerbaïdjan) considère que la mise en œuvre complète des ODD, à condition qu'elle ne favorise pas un pilier économique plutôt qu'un autre, le renforcement de l'État providence et de son rôle de protection grâce à l'adoption et à la révision de la législation pertinente, associées à l'élaboration de politiques plus déterminées et l'intensification des efforts consentis collectivement à l'échelon mondial pour réaliser un tel développement sont de nature à promouvoir le développement social. En Azerbaïdjan, les lois portant sur le développement social, adoptées conformément au cadre pertinent défini dans la Constitution du pays, sont amendées pour les adapter à l'évolution des exigences. Grâce à sa politique sociale, le pays a considérablement réduit le chômage et la pauvreté et ses réformes sociales ont fait augmenter le salaire minimum, les prestations sociales et les retraites versées. Ses stratégies de développement national sont conformes aux ODD et sa société dynamique et inclusive repose sur la justice sociale, qui est l'une des cinq priorités que s'est données le pays.

Depuis 30 ans, l'inclusion sociale des milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières par l'occupation arménienne du territoire azerbaïdjanais en grande partie détruit constitue l'une de ces autres priorités. En dépit du lourd fardeau socio-économique que cela représente, l'Azerbaïdjan a répondu aux besoins de ces réfugiés et de ces personnes après avoir libéré son territoire en 2020. Depuis ce moment-là, le pays n'a pas ménagé ses efforts pour reconstruire, déminer, rétablir l'activité économique et instaurer des projets protégeant l'environnement. Le retour chez elles de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du territoire prouve l'intérêt, pour le développement social, d'une approche intégrée axée sur l'humain. Enfin, l'Azerbaïdjan a prouvé son engagement à l'égard des efforts collectifs en faveur du développement social en fournissant une aide importante à plus de 140 pays au cours de ces cinq dernières années.

**M. H.A. Al-Ghanim** (Qatar) ajoute que, la mise en œuvre des ODD étant très en retard, il est peu probable qu'ils soient atteints d'ici l'échéance de 2030. La pauvreté, la faim et le chômage persistent et les perspectives en matière de paix, de sécurité et de stabilité sont mauvaises face à l'escalade de la violence et des conflits armés, qui exacerbent les crises économiques, l'insécurité alimentaire et les déplacements. Il faudra faire preuve d'authentique solidarité et d'une meilleure planification stratégique pour produire la réaction internationale adaptée, qui fait pour l'instant défaut. Les parlementaires doivent néanmoins continuer à piloter le développement social et la justice sociale, qui entretiennent des liens étroits avec les ODD et, entre autres choses, promeuvent les valeurs que sont la tolérance, l'appartenance, l'inclusion et la coopération. Le plan de développement du Qatar donne la priorité à tous ces éléments pour bâtir une société reposant sur les piliers constitutionnels que sont la justice, l'égalité, les hautes valeurs morales et l'ouverture culturelle. Le Qatar, qui applique également ces principes à ses initiatives internationales novatrices, accueillera le deuxième Sommet mondial sur le développement social en novembre 2025.

Aucune discussion sur la thématique de l'Assemblée ne peut faire l'impasse sur la tragédie humanitaire que subissent les palestiniens aux mains des barbares forces d'occupation israéliennes. En reprenant les hostilités en violation de l'accord de cessez-le-feu de janvier 2025, Israël a tué et blessé des milliers de personnes, notamment des femmes et des enfants, en violation du droit international. Les interventions israéliennes à Gaza, qui provoquent aussi des déplacements forcés et une destruction généralisée, constituent des crimes de génocide et de nettoyage ethnique, contre lesquels la communauté internationale s'est peu mobilisée. Tous les parlementaires doivent assumer leur responsabilité historique de défendre la justice et l'humanité en condamnant l'agression israélienne et en exigeant qu'un terme soit mis aux massacres.

**M. W. Matha** (Thaïlande) déclare que, confronté à des difficultés évoluant à un rythme rapide, les parlements se doivent de mettre les populations marginalisées et vulnérables sur un pied d'égalité avec le reste de la société pour créer une société sûre, prospère, juste et inclusive. À cette fin, son parlement s'est consacré à promouvoir le développement durable et la justice sociale, notamment en garantissant l'égalité des droits et des chances pour tous. En réaffirmant la volonté de la Thaïlande de devenir un pôle de premier plan en matière de bien-être et de soins de santé dans la région, il continuera à s'engager en faveur d'un accès équitable à des services de santé de qualité pour tous, comme cela a été le cas lors de l'amélioration de la couverture sanitaire universelle existante. Il a récemment accueilli une conférence régionale de l'UIP sur la sécurité sanitaire mondiale, qui a connu un franc succès, et contribué, par le biais de ses initiatives législatives, à donner des fondements solides à une instruction inclusive de qualité pour tous et réduit le fardeau des prêts pesant sur les étudiants fréquentant l'enseignement supérieur.

Le Parlement, qui renforce également l'action en faveur du climat, notamment pour lutter contre la pollution atmosphérique et protéger le droit à respirer un air pur, s'apprête à examiner une nouvelle loi sur les changements climatiques visant à établir un marché du carbone reposant sur le principe du pollueur-payeur. Enchanté de la campagne de l'UIP intitulée *Parlements pour la planète*, il a pris des initiatives en faveur de l'environnement dans le cadre de son programme pour l'écologie, afin de réduire son empreinte carbone et d'adopter une culture de la durabilité pour l'ensemble de ses activités, par exemple en agrandissant les espaces verts, en éliminant le papier et en adoptant une approche numérique garantissant le caractère écologique de ses approvisionnements. La Thaïlande poursuivra avec détermination sa collaboration étroite avec tous les partenaires du développement afin d'améliorer la sécurité humaine et d'accélérer la réalisation des ODD, dans le but de bâtir un monde meilleur et un avenir radieux aux générations futures.

**M. D.R. Ghimire** (Népal) rappelle que son pays est passé du conflit armé à la paix, d'un système unitaire à un système républicain, démocratique et fédéral, et de l'exclusion à l'inclusivité. La Constitution garantit la justice sociale, l'égalité et l'inclusion, le mode de scrutin garantissant pour sa part l'égalité et la diversité. Le Président et le Vice-Président népalais doivent par exemple représenter des sexes et des collectivités différents. Les commissions constitutionnelles agissent en outre activement pour institutionnaliser l'inclusion et promouvoir le développement d'une société juste. En ce qui concerne le plan de développement quinquennal du pays, il repose sur les principes de la bonne gouvernance, de la justice sociale et de la prospérité, en accordant la priorité à l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'instruction, à l'emploi et au logement pour tous les citoyens. Il vise à réduire la pauvreté, à faire avancer l'égalité des sexes et à limiter les conséquences des changements climatiques, comme l'exigent les ODD.

Les parlementaires peuvent faire beaucoup pour promouvoir le développement social et la justice sociale en créant des politiques adaptées, en adoptant des lois visant à protéger les droits de l'homme et en supervisant leur mise en œuvre, en garantissant la répartition équitable des ressources et en renforçant les mesures de protection sociale ainsi qu'en affectant des budgets adéquats aux groupes vulnérables dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la protection sociale. Les parlementaires peuvent aussi promouvoir la participation significative à la prise de décision en favorisant l'ouverture du parlement aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux groupes marginalisés, développer la coopération internationale par le biais de la diplomatie parlementaire et contribuer à relever les défis entravant le progrès social. Les changements climatiques constituent une question extrêmement pressante pour le Népal, qui plaide pour une justice climatique sous la forme de l'énergie verte, de l'adaptation et de la coopération internationale, et qui accueillera en mai 2025 un dialogue international de haut niveau portant sur les questions climatiques.

**M. J.C. Mabuza** (Eswatini) rappelle que l'accent stratégique mis par son pays sur le développement durable repose sur les éléments fondamentaux que sont la croissance économique, l'équité sociale, la durabilité environnementale, la paix, la sécurité et la stabilité. La disponibilité des ressources a été améliorée grâce à des lois destinés à renforcer la collecte de l'impôt, l'administration fiscale, les investissements publics et les micro-, petites et moyennes entreprises, à créer un environnement favorable au secteur privé, à faire fructifier les possibilités de création d'emplois et à développer le secteur de l'extraction minière. L'éducation primaire est gratuite, tout comme l'enseignement secondaire pour les orphelins et les enfants vulnérables, qui sont au nombre des groupes susceptibles d'obtenir des bourses, et des programmes en faveur de l'autonomisation des femmes, des jeunes et du développement rural ont été mis en œuvre. La représentation parlementaire des femmes a en outre augmenté, atteignant désormais presque un tiers, conformément aux quotas prévus. Une commission parlementaire a aussi été créée pour accélérer les initiatives visant à lutter contre les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture, le tourisme et l'environnement.

Pays pacifique ne tolérant pas la corruption ni les violations des droits de l'homme, l'Eswatini a créé des commissions visant à lutter contre la corruption et à défendre les droits de l'homme. Son parlement a aussi adopté des lois destinées à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment pour ce qui est de la traite et du trafic des êtres humains, des délits sexuels et de la violence domestique, ainsi que de la protection et du bien-être des enfants. Il existe d'autres lois importantes, qui portent sur l'attribution des marchés publics, la gestion des finances publiques, les services publics et la corruption, tandis que des lois sur l'ordre public, les services pénitentiaires et la police assurent la paix, la sécurité et la stabilité. Outre l'Agenda 2063, l'Eswatini s'est engagé à mettre en œuvre les ODD et les instruments internationaux qui y sont associés pour éradiquer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée grâce à une réponse collective unifiée à tous les échelons.

**M. N. Ismoilov** (Ouzbékistan) déclare que son pays ne ménage pas ses efforts pour s'acquitter de sa principale mission, qui consiste à garantir un développement économique rapide, la réduction de la pauvreté, l'emploi et la prestation des services publics essentiels. Sa Constitution affirme son engagement à l'égard des idéaux d'égalité et de justice sociale, entre autres, en garantissant, dans ce contexte, l'égalité des droits, notamment pour ce qui est de l'instruction, des soins de santé, de la qualité des conditions de travail et de la protection sociale. Le pays, qui mène des réformes de grande ampleur, conformément à sa Stratégie 2030, a en outre ouvert des centres destinés à mettre en œuvre un projet de protection sociale novateur favorisant l'inclusion des personnes vulnérables. À ce jour, un million de personnes ont aussi bénéficié du vaste

programme intitulé *De la pauvreté à la prospérité*, qui a permis de faire baisser de plus de moitié en quatre ans le taux de pauvreté, qui s'établit désormais à 11 %. Le nombre d'enfants fréquentant l'école a de surcroît beaucoup augmenté, grâce à une multiplication par six de l'enveloppe financière consacrée à ce secteur et des milliers de personnes ont été logées, y compris dans des immeubles résidentiels de construction récente.

Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer pour instaurer l'égalité des chances, réduire la pauvreté et accroître la dignité. Pour sa part, le Parlement ouzbek s'efforce d'adopter des lois qui promeuvent l'égalité et la justice sociales, par exemple en soutenant les familles nombreuses et les groupes vulnérables. Il ne ménage pas non plus ses efforts pour instaurer des mesures garantissant un niveau de vie correct à toute la population. L'Ouzbékistan est prêt à collaborer aux travaux de la 150<sup>e</sup> Assemblée et au-delà afin de contribuer à la réalisation du développement social et de la justice sociale.

*La séance est levée à 13 h 25.*

## Séance du dimanche 6 avril 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 15 h 05 sous la conduite de Mme A. Sarangi (Inde).*

Point 3 de l'ordre du jour  
(suite)

**Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale***  
(A/150/3-Inf.1)

### PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

**M. Y. Koshanov** (Kazakhstan) affirme que le besoin de justice est plus grand que jamais face à des défis mondiaux tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la montée en puissance rapide de l'intelligence artificielle (IA) et la crise économique en cours, exacerbée par les sanctions. Dans de telles circonstances, le nouveau contrat social proposé par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, est particulièrement adapté. Il doit reposer sur les principes fondamentaux que sont la justice et la coopération. En leur qualité d'institution représentant le peuple, les parlements joueront un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre. Son gouvernement mène des réformes économiques et politiques systématiques, dont le but est d'accroître l'implication publique dans la politique, de rendre les soins de santé et l'éducation plus inclusifs et de garantir la répartition équitable de la richesse nationale. Il a notamment créé le Fonds national pour l'enfance. Dans le cadre de cette initiative, il est prévu que 50 % des plus-values annuelles du Fonds national de la République du Kazakhstan soient redistribuées aux enfants nés après 2006, dans le but de renforcer la stabilité financière des générations futures. Pour constituer une économie forte et inclusive, il est indispensable d'offrir aux travailleurs des conditions équitables. À cet égard, le Kazakhstan, qui participe activement à la Coalition mondiale pour la justice sociale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a fait de l'année 2025 l'Année des métiers de la formation.

À l'échelon international, le Kazakhstan prend une part active aux efforts visant à réaliser un développement durable. Le Parlement de M. Koshanov a adopté en 2024 le Pacte pour l'avenir de l'ONU et a créé une commission parlementaire chargée de superviser la mise en œuvre des ODD par le pays. En outre, en mars 2025, la proposition du Président kazakh d'accueillir à Almaty, au Kazakhstan, un Centre régional de l'ONU pour les objectifs de développement durable pour l'Asie centrale et l'Afghanistan a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui en fait l'un des grands projets stratégiques du pays. Le Kazakhstan est prêt à collaborer avec des partenaires internationaux et des parlementaires de tous les pays au nom du développement social et de la justice sociale.

**M. N. Kurtuluş** (Türkiye) estime que, pour garantir le développement, les pays ne devraient pas uniquement se concentrer sur l'élargissement des perspectives et de l'accès à la protection sociale, mais mettre la dignité au cœur de leur action. Il y va de la responsabilité fondamentale des parlementaires de plaider pour les droits de tous les individus et de garantir que les systèmes politique et juridique de leur pays seront au service de l'ensemble de la société. Les inégalités se creusent dans le monde entier, la richesse étant concentrée dans les mains d'une petite minorité puissante tandis que des millions de personnes sont privées de leurs droits les plus élémentaires. L'accès à l'information est contrôlé par les géants de la tech, dont les algorithmes façonnent la perception du monde de la population, ce qui menace la démocratie en tant que telle. Les parlementaires doivent intervenir dans ce processus pour enrayer l'affaiblissement de la démocratie. Pour promouvoir un développement équitable, les États doivent investir dans l'éducation, améliorer les politiques sociales et créer un système économique juste en mobilisant tous les instruments disponibles à cette fin.

Un grand nombre des difficultés auxquelles se heurte actuellement le monde dépassent les frontières nationales, exigeant par conséquent des solutions mondiales. Les parlementaires doivent adopter une approche réellement mondiale en collaborant par-delà les frontières pour consolider la paix, le dialogue et la coopération entre les pays et défendre les principes de la

démocratie parlementaire. L'incapacité de la communauté internationale à empêcher le massacre de plus de 50 000 civils à Gaza, au cours de l'un des plus importants génocides qu'ait jamais connus le monde, prouve que les difficultés actuelles ne peuvent être résolues en faisant appel aux méthodes éprouvées. Il exhorte tous les délégués à s'unir pour constituer un nouvel ordre mondial reposant sur un système économique plus juste et équitable.

**Mme N. Kochanova** (Biélorus) affirme que, dans le contexte mondial actuel, caractérisé par les guerres, l'hostilité, la course aux armements et la hausse des dépenses militaires, la demande de justice sociale est plus forte que jamais. Certains pays, avides de domination mondiale, portent de plus en plus atteinte à la justice sociale, à la responsabilité sociale et aux droits de l'homme fondamentaux des individus. De surcroît, les inégalités de revenus, souvent basées sur le genre, créent des inégalités sociales croissantes entre les pays et l'intérieur de leurs frontières. À une époque de crise telle que l'époque actuelle, les parlementaires doivent défendre les droits de l'homme socio-économiques, plaider en faveur de la justice et de la solidarité, et promouvoir la paix et la stabilité à l'échelle mondiale. Les parlements doivent adopter des lois visant à protéger les droits des citoyens, garantir l'égalité sociale, assurer un niveau de vie correct, soutenir les groupes vulnérables et promouvoir le développement sociétal durable.

Le Biélorus, qui a toujours mis les intérêts du peuple au cœur de sa politique publique, s'efforce d'adopter des lois équitables et inclusives. Il a accompli de grands pas en avant depuis son indépendance en devenant un État réellement souverain, dans lequel tous les citoyens bénéficient de l'accès aux soins médicaux, à l'eau potable, à une alimentation de qualité et à l'instruction.

Le développement social et la justice sociale, ainsi que la réalisation des ODD, exigent une coopération à l'échelle mondiale. Les parlementaires doivent collaborer activement les uns avec les autres en constituant un réseau de parlements solidaires pour mettre en commun leurs bonnes pratiques. Dans cette optique, l'oratrice propose que soit créée au sein de l'UIP une association informelle (baptisée Groupe d'amis pour un développement pacifique et constructif) offrant une nouvelle voie à la diplomatie interparlementaire. Il est également important que les États réorientent collectivement leurs dépenses militaires vers des domaines sociaux clés tels que la santé, l'éducation, la protection des mères et des enfants et le soutien des groupes vulnérables. Elle invite instamment les parlements à s'unir autour de ces objectifs pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement à long terme.

**M. H. Gebaly** (Égypte) affirme que la sécurité, la stabilité et la cohésion des sociétés dépendent de la création de fondements solides sur lesquels faire reposer le développement social et la justice sociale. Leur absence constitue une grave menace pour la paix mondiale. La détérioration de la justice à l'échelle mondiale exige une attention urgente. L'incapacité du monde à mettre un terme aux terribles crimes de génocide et de purification ethnique perpétrés en Palestine par l'occupation israélienne, qui tente de contraindre les Palestiniens à quitter leur terre, en violation de leurs droits légitimes et inaliénables, illustre la perte de crédibilité de la justice mondiale.

Par son ambitieux projet Vision 2030, l'Égypte s'efforce de mettre la justice sociale au cœur du programme de développement du pays et de constituer une société juste et soudée fondée sur l'égalité en droits sur les plans économique, social et politique. Plusieurs lois clés portent sur la justice sociale, à savoir la loi sur la solidarité sociale, qui tente d'unifier en un seul programme les régimes de prestations sociales de l'État tout en préservant les droits des groupes les plus vulnérables, le projet de loi sur le travail, qui garantit la protection juridique concrète des travailleurs et interdit les licenciements arbitraires et la loi sur l'asile des étrangers, qui précise les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Égypte, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés.

Les graves difficultés auxquelles le monde est actuellement confronté, qui ne cessent d'empirer, exigent des parlementaires une action nationale et internationale urgente pour réduire les fractures et les inégalités sociales, éradiquer la pauvreté, réaliser un développement durable et renforcer les filets de sécurité sociale.

**M. S. Nguema Owono** (Guinée équatoriale) précise qu'en leur qualité de représentants du peuple, les parlementaires se doivent de mettre à profit leurs prérogatives législative, budgétaire et de contrôle pour faire du développement social et de la justice sociale une réalité bénéficiant à l'ensemble de la collectivité. Dans cette perspective, ils doivent accorder la priorité à l'éradication de la pauvreté, à l'accès à un travail décent et à la promotion de l'inclusion sociale.

Le Parlement de la Guinée équatoriale met en œuvre des politiques destinées à promouvoir le développement social et la justice sociale. Le soutien aux personnes handicapées, l'instruction des enfants venant de milieux socio-économiques défavorisés, le soutien général des femmes et l'accès des filles à l'instruction figurent au nombre de ses priorités. Il convient de relever qu'en 2021, le Parlement a approuvé une nouvelle loi sur le travail accordant des droits sociaux aux travailleurs, parmi lesquels le droit à des conditions de travail correctes et le droit de s'inscrire au système de sécurité sociale. Enfin, il souhaite attirer l'attention sur les efforts menés par la Première Dame de Guinée équatoriale, qui ont permis la construction d'établissements scolaires et de centres de prise en charge médicale modernes et le lancement de programmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et la protection des enfants.

**M. D.L. Keorapetse** (Botswana) déclare qu'étant l'un des plus jeunes délégués présents, il est la preuve vivante que la démocratie se renouvelle dès lors que la situation le permet. Le Botswana, qui est le seul pays d'Afrique à avoir conservé une démocratie multipartite depuis son indépendance, a donc un bilan irréprochable. En novembre 2024, son pays a entamé une transition démocratique historique, puisqu'au terme de presque soixante ans d'exercice du pouvoir par le Parti démocratique botswanais, le peuple a souhaité le changement, qui s'est concrétisé par une passation de pouvoir pacifique et sans heurt à l'opposition, à savoir le Collectif pour le changement démocratique. Ce processus met en évidence la solidité et la maturité de la démocratie botswanaise, ce qui contraste violemment avec les changements anticonstitutionnels de gouvernement partout ailleurs sur le continent. Le Gouvernement du Botswana fait en sorte de nourrir la démocratie par le biais de solides réformes démocratique destinées à veiller à ce que le pouvoir gouverne pour la majorité et non pour la minorité.

À la suite des élections de 2024, le nombre de femmes parlementaires a chuté à 9 %. Ce chiffre décevant sert de rappel de la nécessité urgente de mettre en œuvre des réformes électorales contribuant à l'important objectif de l'UIP d'atteindre la parité parmi les parlementaires. Sur une note plus optimiste, environ 36 % des parlementaires sont des jeunes parlementaires. Le Parlement du Botswana s'est engagé à adopter des lois transformatrices visant à soutenir les groupes marginalisés, à instaurer des systèmes de contrôle pour lutter contre la corruption, à mettre en œuvre un solide renforcement des capacités des parlementaires, à promouvoir la diplomatie parlementaire pour nouer des alliances mondiales et à mettre les droits de l'homme au centre de la politique étrangère du pays.

Pour reprendre les termes de Nelson Mandela, ce qui compte dans la vie n'est pas le simple fait d'avoir vécu, mais la différence que notre vie a faite dans la vie des autres. Dans cet esprit, l'orateur prie les parlementaires d'adopter activement des lois promouvant l'autonomisation économique de la population, générant des emplois et un développement de l'entrepreneuriat et des compétences, facilitant l'accès à des financements, à la technologie et aux marchés et garantissant l'égalité des chances aux femmes et aux filles dans tous les domaines.

**Mme D. Gulmanova** (Turkménistan) affirme que la résolution historique visant à reconnaître la neutralité permanente du Turkménistan, adoptée le 21 mars 2025 par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que son approbation de la proposition du Turkménistan de faire de l'année 2025 l'Année de la paix et de la confiance, témoignent du vaste soutien mondial dont bénéficie son pays dans le cadre des efforts qu'il consent pour étendre la coopération entre les États.

Le Turkménistan attache une grande importance au développement social et à la justice sociale. Plus de 75 % de son budget national est consacré au secteur social. Les salaires et les prestations sociales ont été augmentés. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la Fondation Gurbanguly Berdimuhamedov, organisation charitable, prend médicalement en charge les enfants mis sous tutelle, en collaboration avec des organisations internationales. En mars 2025, pour célébrer le quatrième anniversaire de cette fondation, le Turkménistan a organisé une conférence internationale sur le thème du développement des activités visant à protéger les enfants.

Sa politique étrangère découle directement de son statut de pays bénéficiant d'une neutralité permanente. Lors de la récente conférence sur la coopération économique interrégionale et sur le développement durable, organisée par le Turkménistan dans le cadre de l'Année internationale de la paix et de la confiance, le Président a affirmé sa ferme conviction que la paix, la confiance, l'égalité et les bienfaits mutuels devaient constituer le fondement de la coopération économique. Le Turkménistan est prêt à collaborer avec d'autres États en appliquant sa politique de neutralité réciproque et sa stratégie d'ouverture économique. L'oratrice conclut en invitant les parlementaires à participer à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui aura lieu en août 2025 au Turkménistan.

**M. A. Al Musallam** (Bahreïn) considère la justice sociale comme l'un des principaux piliers du développement économique, à l'instar de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Les États doivent se rassembler pour débattre de ces questions dans l'optique d'élaborer une vision mondiale axée sur la justice sociale en prélude à la tenue, plus tard dans l'année, du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

Les citoyens de Bahreïn bénéficient d'un vaste éventail de services sociaux et juridiques et ont accès à une prise en charge médicale, une instruction de base et une protection sociale. Des allocations sont versées aux familles, aux veuves et aux divorcées, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux chômeurs et aux orphelins. Le système de protection sociale de Bahreïn donne la priorité aux membres les plus vulnérables de la société. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce contexte pour offrir protection et perspectives aux personnes handicapées. En outre, dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté, Bahreïn a élaboré des outils visant à soutenir les personnes et les familles à faibles revenus. Il s'agit notamment de la prime pour encourager les familles productives, dont le but est de soutenir les familles ayant des moyens financiers limités en les aidant à devenir productives, de la Chambre de microfinancement des familles, qui propose des micro-crédits aux familles défavorisées et d'un fonds pour le développement des petites et moyennes entreprises, qui permet aux bénéficiaires d'emprunter jusqu'à 100 000 dinars bahreïnien. Bahreïn est un pays pionnier en matière de prise en charge médicale, offrant une couverture sanitaire universelle gratuite à tous les résidents du pays, comme le veut le troisième ODD.

Soulignant le soutien indéfectible de son pays au peuple palestinien, l'orateur plaide en faveur de la solution à deux États et de l'Initiative de paix arabe, qui prévoit la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État souverain ayant Jérusalem-Est comme capitale. Il y voit la seule façon de garantir une paix durable dans la région. La justice sociale et le développement social ne pourront être réalisés que grâce à la promotion de la coexistence pacifique, du dialogue et de la diplomatie.

**Mme A.T. Didiza** (Afrique du Sud) se félicite que, 30 ans après la Conférence mondiale sur les femmes, événement historique qui s'est tenu à Beijing (Chine), des progrès considérables aient été accomplis pour accroître la représentation des femmes dans les parlements, ainsi que leur accès à l'instruction et à la protection juridique. Dans ce contexte, la décision de l'UIP de tenir une conférence annuelle de femmes parlementaires est particulièrement bienvenue. Toutefois, il reste encore fort à faire. Les guerres et les conflits pèsent d'un poids disproportionné sur les femmes et les enfants, et la violence fondée sur le genre n'a cessé d'augmenter. Les parlementaires doivent faire usage de leurs prérogatives pour instaurer la paix, indispensable au développement social.

Le monde continue à être caractérisé par des inégalités abyssales, 1 % de la population détenant une part disproportionnée de la richesse mondiale. Ce déséquilibre est encore plus criant dans certains pays, dans lesquels une petite minorité affluente détient davantage de richesse que les 90 % de la population restants. De surcroît, la forte hausse des taux d'intérêt a pour effet de continuer à faire augmenter le niveau d'endettement des pays en développement, précipitant un grand nombre d'entre eux dans la crise et les contraignant à choisir entre le remboursement de la dette et les investissements dans des domaines aussi vitaux que l'énergie verte, l'éducation, la santé et l'infrastructure. Cette situation a par ailleurs été aggravée par les guerres commerciales, qui ont intensifié l'instabilité économique mondiale et eu des conséquences disproportionnées sur les régions les plus vulnérables.

En dépit des difficultés rencontrées par l'Afrique du Sud, le pays a beaucoup progressé en matière d'unité et d'égalité des chances pour tous. Dans le cadre de cet effort, il a mis en œuvre plusieurs lois clés, à savoir la loi portant amendement de la loi sur l'équité de l'emploi, la loi sur l'autonomisation économique des Noirs à grande échelle et la loi sur les expropriations, dans la perspective de rendre justice aux groupes historiquement défavorisés. Plusieurs institutions ont été créées pour promouvoir la redevabilité, la réactivité et l'ouverture, notamment la Commission sud-africaine des droits de l'homme, le Bureau du protecteur public et la Commission pour l'égalité des sexes. Le deuxième Sommet pour le développement social qui se tiendra bientôt offrira aux États l'occasion de se lancer dans une nouvelle voie en accordant la priorité à l'amélioration des régimes de protection sociale, à la promotion de l'inclusion numérique, aux investissements visant à créer une infrastructure durable, à la protection de la biodiversité et à l'engagement d'atteindre la parité dans tous les secteurs.

**M. A. Farrugia** (Malte) déclare qu'au fil des 30 années qu'il a passées au parlement, il a appris l'importance de mettre les individus au cœur de la politique. La justice sociale, qui repose sur la création et la mise en œuvre de lois efficaces, doit rester une priorité pour les parlements. Elle ne doit jamais être considérée de façon abstraite et doit être inspirée de principes clairs et universels.

Malte dispose d'un solide système de sécurité sociale qui contribue, entre autres choses, au renforcement de la justice sociale dans le pays. Les dépenses publiques en faveur du développement social sont toujours des dépenses utiles. Les parlements doivent donc veiller à ce que des budgets soient dégagés pour soutenir les plus démunis. La réussite d'un pays ne saurait se mesurer à son seul produit national brut (PNB), des facteurs tels que le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes devraient aussi être pris en ligne de compte. Disposer d'une économie forte n'est pas une fin en soi, mais une possibilité de répartir équitablement les richesses parmi la population.

La lutte contre la discrimination fondée sur le genre constitue un autre aspect important du développement social. À cet égard, un mécanisme correctif fondé sur le genre a été intégré en 2021 dans la Constitution maltaise pour remédier à la sous-représentation des femmes. Il a permis l'élection de 12 femmes parlementaires supplémentaires au cours du dernier scrutin, ce qui a porté le nombre total de femmes parlementaires à 22, soit un tiers environ de l'ensemble des parlementaires. De surcroît, en 2022, le délit de féminicide a été intégré dans le code pénal du pays.

L'orateur conclut en rappelant aux parlementaires leur devoir de mettre dans toute la mesure du possible leurs prérogatives au service de l'amélioration du bien-être des citoyens.

**M. S.Y.R. Gilani** (Pakistan) se réjouit que l'UIP soit depuis de longues années un symbole de diplomatie parlementaire, de coopération et de gouvernance mondiale. Il revient aux parlementaires de construire un monde dans lequel la justice, l'égalité et la dignité humaine ne soient pas de simples idéaux, mais une réalité tangible pour tous. Le Pakistan est engagé en faveur de la gouvernance inclusive, du bien-être social et du développement axé sur l'humain. Face à la montée des inégalités, des disparités économiques, du terrorisme et de l'instabilité mondiale, il prend appui sur les réformes législatives, les programmes sociaux et la coopération internationale pour instaurer une société plus juste et équitable.

Au Pakistan, les filets de sécurité sociale tels que le Programme Benazir de complément des revenus offrent un appui financier à des millions de citoyens vulnérables. Les initiatives de prise en charge médicale universelle élargissent l'accès aux soins de santé pour tous les segments de la société. Les réformes du travail continuent à améliorer la protection des droits des travailleurs. Le Pakistan a notamment lancé la Coalition nationale pour la justice sociale, qui vise à promouvoir des politiques économiques équitables, à renforcer les droits des travailleurs et à rendre la protection sociale plus inclusive, en visant en priorité les groupes marginalisés, à savoir les femmes, les personnes handicapées et les travailleurs du secteur informel. De surcroît, l'autonomisation des femmes et des jeunes reste centrale dans le programme d'action du pays.

Le Pakistan soutient totalement l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un nouveau contrat social axé sur l'équité, des mécanismes de protection universels et la participation accrue des groupes sous-représentés à la prise de décision. Il est essentiel, face aux migrations, aux changements climatiques et à la transformation numérique, qui révolutionnent les sociétés de façon totalement inédite, de renforcer la coopération sud-sud, de mettre en commun les bonnes pratiques et de créer des politiques économiques plus inclusives à l'échelle mondiale. Les génocides barbares en Palestine et au Cachemire prouvent que le monde se trouve à la croisée des chemins : les dirigeants mondiaux peuvent continuer à défendre le statu quo ou décider de façonner un avenir dans lequel la justice sociale ne sera pas qu'un privilège, mais un droit fondamental pour tous. Les parlements doivent prendre la tête de ces efforts en collaborant pour créer un avenir enraciné dans la dignité, l'équité et la prospérité partagée.

**M. A. Teshager Gessesse** (Éthiopie) déplore que la majorité des ODD, dont ceux en lien avec des domaines clés tels que l'éducation, l'énergie, l'eau potable, les soins de santé, l'éradication de la faim et l'égalité des sexes, soient loin d'être réalisés. Il est vital, face au niveau croissant des inégalités, de la pauvreté et du chômage des jeunes, que le développement soit axé sur l'humain et tente de remédier aux inégalités structurelles. Les parlements ont une contribution importante à apporter à ces efforts.

L'Éthiopie a accompli des progrès significatifs dans la mise en place de son ambitieux Plan décennal de développement, qui est totalement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La pauvreté a reculé dans le pays de 23,5 % en 2015/16 à 19 % en 2019/2020. Des progrès notables ont aussi été réalisés dans l'accès universel aux soins de santé, à l'éducation et à l'énergie verte. Quarante milliards de graines ont été plantées dans le cadre de l'Initiative Patrimoine vert du pays, projet phare tentant d'atténuer les répercussions délétères des changements climatiques et d'accroître la sécurité alimentaire. Le Parlement éthiopien peut influencer de façon décisive sur la réussite de ces efforts de développement durable en augmentant progressivement les budgets alloués aux programmes concernés et en adoptant des lois à l'échelon national tout en ratifiant les accords qui promeuvent l'emploi et les investissements publics et privés dans le développement social.

En résumé, la réalisation du développement durable exige une approche pangouvernementale dans laquelle les parlements jouent un rôle de premier plan. L'orateur invite tous les États membres, l'UIP et les partenaires du développement à s'unir pour remédier au sous-développement dans toutes les régions du monde.

*Mme D. Gulmanova (Turkménistan) assume la présidence de la réunion.*

**M. K. Al Maawali** (Oman) qualifie le développement social et la justice sociale de pierres angulaires de la politique menée par son pays. La Loi sur la protection sociale récemment adoptée constitue un plan totalement intégré tentant de garantir que tous les citoyens jouissent d'une vie digne. Les filets de protection sociale mis en place soutiennent les plus vulnérables. Les droits des femmes, qui revêtent la plus haute importance, figurent également dans les plans et programmes de développement du pays. La Vision 2040 d'Oman a été lancée dans l'objectif de réaliser un développement économique équilibré, de créer une société reposant sur le partenariat, d'autonomiser les citoyens de façon à ce qu'ils deviennent le catalyseur du développement, d'améliorer la protection des groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes handicapées, et de contribuer à la réalisation des ODD.

Le génocide commis par Israël à Gaza et en territoire palestinien occupé ne peut rester absent du débat sur le développement social et la coopération. En Palestine, l'infrastructure a été anéantie, la vie économique totalement paralysée et les maladies font rage. Deux tiers des victimes du conflit sont des femmes et des enfants. Le mépris total affiché par la force d'occupation à l'égard des droits de l'homme et du droit international a mis la Palestine dans l'impossibilité d'honorer ses obligations en matière de développement social à l'égard de ses citoyens. L'orateur exhorte la communauté internationale à prendre position en faveur de la cause palestinienne pour rétablir la paix et de la stabilité dans le pays. Enfin, il souligne l'importance d'accroître la coopération internationale afin que tous les peuples puissent jouir de la prospérité et du bien-être.

**Mme N.B.K. Mutti** (Zambie) considère que les législateurs jouent un rôle fondamental dans la promotion du développement social et de la justice, le contrôle exercé sur le gouvernement et la défense des politiques concernant les domaines de la protection sociale, de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale.

La pauvreté demeure un défi critique à l'échelle mondiale. En dépit de progrès notables, la vitesse à laquelle la pauvreté recule diminue de façon significative depuis 2020. Il est affligeant de relever que presque 700 millions de personnes vivent avec moins de 2,15 USD par jour, les trois quarts de celles qui vivent dans l'extrême pauvreté se trouvant en Afrique sub-saharienne. En Zambie, presque 54 % de la population vit en-deçà du niveau de la pauvreté extrême. La Zambie a affirmé son engagement sans faille à l'égard des principes figurant dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social, notamment par le biais d'initiatives telles que son Programme social de transfert d'espèces, qui vient en aide aux groupes vulnérables. En outre, le Gouvernement zambien a étendu les filets de sécurité sociale et les investissements dans la modernisation de l'agriculture.

En 2024, pour promouvoir l'inclusion sociale, son gouvernement a décentralisé le Fonds pour le développement des collectivités, instrument visant à faciliter le développement public et la mise à disposition de biens et de services publics aux collectivités locales. L'importante hausse du budget du Fonds (qui est passé de 30,6 millions de ZMW par collectivité en 2024 à 36,1 millions de ZMW par collectivité en 2025) a permis un développement sans précédent des projets collectifs de création de structures scolaires, de dispensaires et de systèmes d'approvisionnement en eau, ainsi que d'autonomisation des jeunes, des femmes et de la collectivité et des programmes de bourses pour l'acquisition de compétences. Le pays a consenti d'autres efforts destinés à promouvoir

l'inclusion sociale, parmi lesquels la gratuité de l'instruction jusqu'à la dernière année de l'enseignement secondaire, ainsi que l'instauration du Programme d'aide relatif aux intrants agricoles, qui vise à améliorer l'accès des petits agriculteurs aux intrants agricoles et aux ressources financières. Son pays a également mise en œuvre plusieurs lois visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'égalité sur le lieu de travail.

Les parlements jouent un rôle critique dans la progression de la protection sociale, l'ouverture de perspectives économiques et la protection des droits de l'homme. Il est indispensable que les parlementaires continuent à être actifs en adoptant des lois progressistes relevant les défis émergents, en promouvant des politiques inclusives et en demandant des comptes au gouvernement.

**M. A. Ohana** (Israël) déclare qu'aujourd'hui, le principal conflit n'est pas entre les religions ou les peuples, mais entre les modérés et les radicaux, à savoir les personnes qui entretiennent la flamme de l'espoir et celles qui alimentent la haine. Israël est une nation traumatisée, sortie des cendres de l'Holocauste au terme de 2000 ans d'exil, de pogroms et de persécutions. Le peuple israélien a pour seul désir de vivre en paix sur ses terres ancestrales. Israël, qui a tendu pacifiquement la main à tous ses voisins, a en retour été attaqué sur de multiples fronts. Bien qu'en infériorité numérique, Israël l'a emporté. Son pays a scellé la paix avec ses voisins et, en signant les Accords d'Abraham, a élargi le cercle de cette paix à quatre pays arabes musulmans supplémentaires.

Ces progrès ont toutefois été brutalement interrompus par les attentats du 7 octobre 2023, journée la plus sombre pour le peuple juif depuis l'Holocauste. Depuis lors, Israël mène une guerre de survie sur sept fronts différents, qui ne pourra prendre fin qu'avec l'élimination du Hamas, la libération de tous les otages israéliens et le rétablissement de la sécurité. Le Hamas est une menace pour le monde tout entier. Ses yeux ne sont pas seulement pointés sur Jérusalem, mais sur bien des capitales du monde et il ne s'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas tué tous les juifs en Israël. Cependant, les institutions mêmes qui prétendent porter la bannière de la justice (la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice) ont trahi leur mandat en décidant de viser ceux qui luttent contre le terrorisme. Les pays qui ont reconnu l'État de Palestine aux lendemains du 7 octobre ne font rien d'autre qu'excuser le terrorisme. Pour rétablir la paix dans la région, les populations de toutes les confessions (Musulmans, Chrétiens et Juifs ensemble) doivent s'unir contre le régime maléfique des ayatollahs de la République islamique d'Iran. Le monde n'a de choix qu'entre deux solutions : se préparer un avenir de coexistence pacifique ou un avenir de terreur, de mort et de dévastation.

**M. S. Papuashvili** (Géorgie) déclare qu'en dépit du difficile contexte international, la Géorgie a réussi à préserver la paix et la stabilité sur son territoire, ce qui lui permet de se concentrer sur le développement économique et social. De ce fait, le pays a bénéficié ces dernières années d'une croissance économique stable. Il considère la croissance économique comme une solution pour réduire la pauvreté, promouvoir le bien-être social et renforcer la sécurité nationale et la paix régionale. La Géorgie figure au nombre des 20 pays les mieux classés à l'Indice 2025 de la liberté économique de la *Heritage Foundation*, ce qui témoigne de la robustesse de son système judiciaire, du respect qui est le sien pour l'état de droit et de l'efficacité de ses institutions publiques.

Son pays s'est engagé à veiller à ce que le développement durable améliore le bien-être de tous les citoyens. L'aide apportée aux familles est au centre du développement social de la Géorgie. Des régimes de protection sociale spéciaux ont été élaborés pour soutenir les familles en difficulté et les services destinés aux mères et à la garde des enfants ont bénéficié d'un soutien financier accru. Des lois visant à remédier à toutes les formes de discrimination et à renforcer les mécanismes de surveillance en matière de protection des droits des travailleurs ont été adoptées. La Géorgie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et amélioré l'aide sociale mise à la disposition des citoyens géorgiens handicapés. Le pays a aussi consenti d'importants efforts d'intégration des personnes déplacées à l'intérieur du territoire en provenance des territoires occupés par la Fédération de Russie en mettant en œuvre divers programmes d'aide, notamment pour fournir des logements.

Outre leur fonction législative, les parlements ont le devoir de veiller à ce que les lois ne restent pas lettre morte. La Géorgie accorde donc la priorité à la transparence en renforçant les mesures de lutte contre la corruption et en constituant un système fort de redevabilité parlementaire. L'établissement d'un nouveau contrat social reposant sur la coopération mondiale est essentiel pour relever les défis du développement social et de la justice sociale. Un tel contrat

doit faire de la paix mondiale et nationale une priorité en favorisant la résolution diplomatique des conflits plutôt que les solutions militaires. Il doit se fonder sur la gouvernance démocratique, la redevabilité et la transparence, promouvoir une croissance économique centrée sur l'humain et inclure la durabilité environnementale pour passer progressivement à une économie verte. La Géorgie se tient prête à collaborer avec la communauté internationale pour soutenir ses efforts en ce sens.

**M. M. Nadir** (Guyana) rappelle que son pays dispose d'un cadre juridique et stratégique robuste en matière de développement social et de justice sociale. Les libertés et les droits fondamentaux dont bénéficient les citoyens sont consacrés par la Constitution, notamment son article 159, qui garantit la protection à l'encontre de la discrimination fondée sur la race, le sexe, le genre et l'origine sociale, ainsi que par des lois clés telles que la loi sur l'aide publique, la loi sur les retraites, la loi nationale sur l'assurance et la sécurité sociale, la loi sur l'enseignement, la loi sur le travail, la loi sur l'égalité de rémunération et la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le Guyana a continué à renforcer ses cadres législatifs et un grand nombre de nouvelles lois ont été adoptées ces dernières années. Parmi ces lois figurent la Loi sur les violences familiales de 2024, qui a étendu les protections contre diverses formes de maltraitance, le projet de loi (amendement) sur les délits sexuels de 2024, qui vise à créer un cadre solide contre le harcèlement sexuel, la loi (amendement) sur l'adoption des enfants de 2021, qui a mis la législation du Guyana en conformité avec la Convention de La Haye sur la responsabilité parentale et la protection des enfants, la loi sur la lutte contre la traite des personnes de 2023, qui a instauré des mesures visant à prévenir et combattre la traite des êtres humains et étendu la compétence extraterritoriale, la loi amendée sur la protection de l'environnement et le décret sur la santé publique, qui accorde la gratuité des soins de santé aux citoyens.

**M. S. Dorji** (Bhoutan) se réjouit du thème choisi, à savoir *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*, particulièrement à propos à une époque marquée par des inégalités sociales, des disparités économiques et des difficultés environnementales croissantes. Le Bhoutan, guidé par sa philosophie du bonheur national brut, qui est à la base de toute son action législative, est convaincu que le développement doit être holistique, qu'il doit concilier croissance économique et protection sociale, durabilité environnementale et préservation culturelle et que le progrès doit être mesuré par le bonheur et le bien-être des citoyens, et non seulement par des indicateurs économiques.

Le Bhoutan a accompli des progrès importants en matière de développement social : ses citoyens bénéficient d'une couverture sanitaire universelle gratuite et de la gratuité de l'éducation jusqu'à l'enseignement supérieur et la pauvreté a diminué, passant en une vingtaine d'années de 24 à 12,4 %. La riposte rapide et compatissante du pays à la pandémie de COVID-19, qui est passée par la vaccination gratuite, l'aide économique et la protection des groupes vulnérables, a prouvé son engagement sincère en faveur de l'égalité, de la solidarité et de la responsabilité partagée. En tant que pays à bilan carbone négatif et chef de file de l'initiative G-Zéro, le Bhoutan reste déterminé à poursuivre son objectif de justice environnementale. Le Bhoutan se félicite du choix par l'UIP, comme thème de l'année 2025, de la thématique de l'égalité des sexes, qui est aussi à propos qu'urgente. En dépit de progrès importants, assurer la parité totale dans les sphères politique, économique et sociale reste un défi. Pour combler ce fossé, le Bhoutan renforce ses politiques relatives au genre en accroissant l'aide apportée aux femmes entrepreneures et en étendant ses programmes destinés à permettre à plus de femmes d'assumer des postes à responsabilités à tous les niveaux. Conscient que les jeunes sont des acteurs clés pour l'instauration de sociétés plus justes et inclusives, le Bhoutan investit dans des initiatives visant à développer l'entrepreneuriat, l'implication civique et le leadership des jeunes.

Le Bhoutan a adopté des approches novatrices pionnières en matière de développement durable et conscient, dont la Ville de pleine conscience de Gelephu, conçue pour être un pôle de bien-être, d'harmonie environnementale et d'opportunités économiques et pour servir de modèle en matière de développement urbain durable en combinant technologie de pointe et valeurs traditionnelles.

Le Bhoutan reste fidèle au multilatéralisme et à la coopération parlementaire. L'orateur exprime le ferme espoir que les parlementaires mettent le mieux possible à profit l'Assemblée de l'UIP pour apprendre les uns des autres et innover ensemble pour créer un monde enraciné dans la justice et la dignité.

**M. J. Wickramaratne** (Sri Lanka) déclare que son pays est à un tournant de son histoire. Le Parlement élu en 2024 s'est démarqué significativement des oligarchies politiques qui ont dominé Sri Lanka pendant des décennies. Les politiques économiques ouvertes ont provoqué une crise économique et des déséquilibres significatifs dans la répartition de la richesse nationale, exacerbés par la dérégulation des politiques commerciale et de marché appliquées par les précédents gouvernements. La reprise économique doit être poursuivie en parallèle d'une croissance inclusive, de l'équité et de la protection des droits de l'homme.

Dans son budget national 2025, le Parlement sri lankais a donné la priorité à la protection sociale, aux soins de santé, à l'éducation, à l'inclusivité des genres et à l'amélioration des mécanismes gouvernementaux et a intensifié son soutien financier à l'intention des familles à faibles revenus, des personnes âgées et des personnes handicapées. Le budget de la santé a considérablement augmenté, passant à 604 000 millions de LKR dans le but d'améliorer l'infrastructure médicale, d'assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels, de faciliter la numérisation du système médical et d'améliorer l'offre de services de santé mentale. Dans le domaine de l'éducation, le Parlement a mis l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure scolaire et l'investissement dans les programmes de formation professionnelle à l'intention des collectivités les plus vulnérables. Des ressources ont également été attribuées à l'aide destinée aux orphelins et aux enfants placés, pour veiller à ce qu'ils aient accès à un logement, à l'instruction et à la formation professionnelle. Le parlement a lancé des initiatives destinées à prévenir la violence à l'encontre des femmes, à autonomiser les femmes entrepreneures et à aider les mères qui travaillent. Il a considéré comme prioritaire l'adoption du projet de loi sur les produits du crime pour juguler la corruption. Dans le domaine de la durabilité environnementale, l'initiative Sri Lanka propre a mis au premier plan la bonne gestion des déchets, l'assainissement urbain et les projets de protection de la nature.

Les parlementaires se doivent de traduire les travaux parlementaires en progrès concrets pour les citoyens, ouvrant la voie à la justice sociale et au développement durable par le biais de politiques bien structurées, de budgétisation inclusive et de gouvernance transparente.

**M. F. Jitoko** (Fidji) rappelle que son pays reste attaché à l'amélioration de l'inclusion sociale et à la mise à profit de la technologie pour réduire les fractures de la société. La progression des Fidji vers la démocratie parlementaire n'a pas été sans difficultés, mais le pays a continué à enregistrer des progrès significatifs dans la reconstruction de ses institutions démocratiques, le rétablissement de sa stabilité politique et la promotion active de l'implication de sa population dans le processus démocratique. Le Parlement fidjien a intégré une analyse fondée sur le genre dans sa procédure législative et intègre les ODD dans les activités régulières de ses commissions parlementaires comme moyen de contrôle. Deux projets de loi significatifs, à savoir le projet de loi sur la justice pour mineurs et le projet de loi sur la protection et la prise en charge des enfants ont été adoptés en 2024 dans le cadre de l'initiative prise par le pays pour réformer les cadres juridiques s'appliquant à la protection de l'enfance et de la famille.

Il est indispensable d'investir dans l'infrastructure informatique et les outils numériques pour promouvoir l'inclusion sociale en réduisant les fractures, en offrant aux groupes marginalisés des perspectives et en garantissant la croissance de la démocratie parlementaire. Les Fidji ont beaucoup investi dans l'infrastructure informatique de leur parlement pour permettre aux groupes isolés d'accéder à sa procédure parlementaire. Le nouveau système hybride permet la diffusion en direct et la communication en ligne bidirectionnelle entre les parlementaires, les parties prenantes et les citoyens. En outre, la procédure parlementaire est diffusée sur la chaîne de télévision parlementaire gratuite et traduite et sous-titrée dans plusieurs langues pour permettre aux citoyens de suivre la procédure dans les langues vernaculaires du pays. M. Jitoko relève avec satisfaction que, dans le *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* de l'UIP, les Fidji ont obtenu un score de 7 sur 10 sur l'indice de maturité numérique. Son pays demeure déterminé à mettre à profit la technologie pour que tous les Fidjiens puissent prendre une part active à la procédure parlementaire.

En tant que nouvel hôte du Pôle régional pour le Pacifique, les Fidji aideront les parlements du Pacifique à être plus efficaces et efficaces dans leur travail et à être plus ouverts et transparents pour leurs citoyens. Le Parlement fidjien maintient son engagement à poursuivre la transformation numérique, à développer l'implication du public, à promouvoir la transparence et à renforcer la bonne gouvernance dans la région du Pacifique.

**Mme V. Matvienko** (Fédération de Russie) considère que le besoin d'égalité et de respect est plus grand que jamais. L'ordre mondial unipolaire actuel et la tentative de certains pays d'imposer leurs valeurs aux autres, sont incompatibles avec la justice sociale et le développement social. La majorité des problèmes que rencontre la communauté internationale découlent d'une mentalité néocoloniale tenace perpétuant l'inégalité entre les nations. La priorité que certains pays accordent à leur bien-être et leur prospérité est au détriment du reste du monde, mettant en danger la sécurité alimentaire et énergétique, nuisant à l'accès d'autres pays aux ressources financières et à la représentation dans les instances internationales, ce qui fait, en dernière analyse, le lit des conflits régionaux.

Les pays occidentaux servent leurs propres intérêts géopolitiques en Ukraine. Ils ont dépensé des milliards de dollars pour armer le régime de Kyïv et infliger une défaite stratégique à la Fédération de Russie, tout en refusant toutes les propositions de résolution pacifique du conflit. Il semble que servir les intérêts de l'industrie de l'armement soit leur priorité. Les sanctions et les perturbations des chaînes d'approvisionnement nuisent à l'économie mondiale, ce qui remet en cause la sécurité alimentaire. Avec un tel comportement, l'Europe risque de provoquer une troisième guerre mondiale.

La répression exercée à l'encontre de la Fédération de Russie, confrontée à un nombre sans précédent de restrictions, n'a finalement pas porté ses fruits : l'économie russe a tenu bon, s'est reconstruite et a trouvé de nouveaux débouchés commerciaux. Aujourd'hui, les taux de croissance de la Fédération de Russie sont supérieurs à ceux des pays qui la sanctionnent, qui subissent des taux d'inflation et des prix de l'énergie plus élevés. En dépit de ces sanctions inhumaines sans précédent, la Fédération de Russie reste un partenaire commercial fiable, soucieux que ses produits agricoles et ses pesticides puissent de nouveau être échangés sur le marché mondial.

Il est urgent que s'instaure un ordre mondial multipolaire reposant sur les principes de l'inclusivité et de l'égalité. Les parlementaires doivent s'unir pour plaider pour un dialogue ouvert et appeler à la levée de toutes les mesures de restriction et des sanctions unilatérales illégitimes. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que les États seront en mesure d'accomplir des progrès concrets dans le domaine de la justice sociale et du développement social et ils doivent par conséquent s'unir au nom de la communauté internationale.

*Mme P. Glover Rolle (Bahamas) assume la présidence de la réunion.*

**M. R. González Patricio** (Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)) déplore que la justice sociale ait été la grande absente des débats sur le développement social et la justice sociale. Même le Pacte pour l'avenir de l'ONU ne la mentionnait pas. Réaliser la justice sociale signifie s'attaquer aux racines des inégalités et de la pauvreté, promouvoir l'égalité des chances et garantir l'accès aux droits fondamentaux pour tous. L'exacerbation des inégalités économiques entrave l'accès égal aux ressources et aux opportunités, remettant en cause la justice sociale. De surcroît, les changements climatiques, le chômage, la pauvreté, la discrimination, la violence et l'affaiblissement de la coopération multilatérale ont des conséquences disproportionnées sur les plus vulnérables, rendant difficile le combat contre les inégalités et la promotion de la justice sociale à l'échelle mondiale. Les parlementaires doivent prendre des mesures collectives urgentes en faveur de la justice sociale et du développement social, de la démocratie, du multilatéralisme et de la paix.

Il est de plus en plus souvent fait appel à la force et aux mesures unilatérales de coercition, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est depuis longtemps victime d'agressions. Récemment, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a menacé d'annexer le Canal de Panama. De surcroît, les violations des droits des migrants venant d'Amérique latine et des Caraïbes sont de plus en plus fréquentes aux États-Unis d'Amérique. Les six décennies de blocus économique, commercial et financier contre Cuba, ainsi que les multiples mesures unilatéralement imposées à d'autres pays de la région, témoignent de l'injustice qui prévaut dans les relations internationales. Chacune de ces mesures constitue une violation injustifiée du droit des peuples au développement.

Le développement social et la justice sociale exigent un environnement favorable, mais la paix et la sécurité internationales sont de plus en plus fortement remises en cause. Le génocide des Palestiniens se poursuit en toute impunité et le nombre de victimes civiles de ce conflit augmente. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'efforce d'être une zone de paix, mais beaucoup de pays semblent indifférents à la menace d'une guerre nucléaire, les budgets de la défense augmentant dans toute l'Europe. Les changements climatiques touchent de façon

disproportionnée les pays en développement, réduisant de façon significative leur capacité à faire progresser le développement durable. Pour accélérer la mise en œuvre du programme international de lutte contre les changements climatiques, l'orateur invite tous les parlementaires à prendre part à la création de l'Alliance parlementaire pour le climat et la transition énergétique juste, qui aura lieu à Panama les 4 et 5 juin 2025.

PARLATINO joint sa voix à l'appel en faveur d'un monde égalitaire et multipolaire reposant sur un système économique mondial inclusif et mutuellement bénéfique répondant aux exigences de tous les pays, tout particulièrement en développement.

**M. N. Turgunbek Uulu** (Kirghizistan) annonce qu'en tant qu'État démocratique, le Kirghizistan défend avec constance les principes de la justice sociale dans sa politique domestique et étrangère. En 2007, à l'initiative du Kirghizistan, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 20 février Journée mondiale de la justice sociale. De surcroît, membre actuel du Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU, son pays s'engage activement en faveur des droits de l'homme sur la scène internationale.

Le Parlement kirghize joue un rôle clé dans l'élaboration et l'adoption de lois visant à protéger les droits des citoyens, à réduire les inégalités sociales et à garantir un développement inclusif. Ces dernières années, des progrès significatifs ont été enregistrés dans le renforcement de la justice sociale : les lois réglementant la santé et l'éducation ont été consolidées, garantissant l'égalité d'accès à tous les membres de la société, notamment ceux qui résident dans les régions montagneuses éloignées, et les questions d'égalité des sexes bénéficient d'une attention particulière. Pour garantir le développement social, les parlements doivent adopter des lois efficaces dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi et de la protection sociale et superviser leur application, ce qui constitue la façon la plus efficace d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'investir dans l'avenir à long terme du pays.

Le rôle des parlements n'a jamais été plus important que dans le difficile contexte mondial actuel, caractérisé par une instabilité économique et des inégalités sociales croissantes. Les instances législatives doivent constituer une force de changement et une plateforme de dialogue et de prise de décision ouverts pour promouvoir la cohésion et la justice sociales. En collaborant, les parlements pourraient élaborer des solutions efficaces permettant la réalisation des ODD et la construction d'un monde plus juste. Le développement social et la justice sociale exigent un engagement, une sagesse et une volonté politiques indéfectibles.

**M. F. Idizoda** (Tadjikistan) considère que les parlementaires ont le devoir de trouver des solutions justes et équitables aux multiples défis sociaux économiques, climatiques et géopolitiques auxquels le monde est confronté. La justice sociale et le développement social ne sont pas de simples piliers de la stabilité nationale, ce sont des impératifs pour une stabilité et une coopération internationales fortes. Ils forment la base de la politique menée par le Tadjikistan, comme le prouvent les nombreuses réformes mises en œuvre pour éradiquer la pauvreté et améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à d'autres ressources importantes. Son parlement élabore des programmes visant à protéger les droits des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les retraités et les personnes vivant dans les zones de montagne reculées. Il soutient les stratégies nationales en faveur du développement durable tout en promouvant des initiatives destinées à créer des emplois pour les jeunes et en consentant des efforts pour réduire le chômage.

**M. P. De Roover** (Belgique) rappelle que la Déclaration de Copenhague et les ODD ont certes fixé d'ambitieux objectifs de développement social, mais qu'il est important de reconnaître les limites de l'action gouvernementale et le fait qu'un grand nombre des politiques passées en faveur du développement social s'étaient malencontreusement soldées par de la dépendance, l'abandon par les citoyens de leur esprit d'initiative, et l'affaiblissement du tissu social même qu'elles avaient pour but de consolider. En dépit de la hausse des dépenses publiques, un grand nombre de nations occidentales, dont sa nation, connaissent des difficultés croissantes, notamment la hausse de la dette, la surcharge de leurs services publics, la criminalité dans les grandes villes et un environnement économique n'incitant pas à l'esprit d'entreprise ni à l'autonomie. Il s'interroge sur le caractère pérenne ou désirable de la dépendance à l'égard de l'État.

La libéralisation du commerce et des règles du marché, qui n'est pas sans poser de problèmes, a généré une richesse énorme et sorti des millions de personnes de la pauvreté. Les économies à planification centrale, par contre, échouent en général. Dans le domaine de l'inclusion sociale, par ailleurs, les États doivent également se méfier des approches tendant à diviser plutôt qu'à unir. Les politiques doivent avoir pour objectif de garantir l'égalité des chances et non l'égalité

des résultats. Les filets de sécurité sociale sont indispensables pour soutenir les personnes dans le besoin, pour promouvoir les investissements publics et mettre tout le monde sur un pied d'égalité, mais les États doivent veiller à trouver l'équilibre juste pour s'assurer que l'intervention gouvernementale ne crée pas de blocage.

### PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

**M. B.O. Kalu** (Nigéria) précise que, dans son pays, le développement social constitue un pilier fondamental à l'origine de toute politique publique. Reconnaissant le lien intrinsèque entre développement social et développement durable, le Nigéria met fermement l'humain au centre de son programme de développement. Le développement durable doit être inclusif. Il doit tenter de combler le fossé entre les membres favorisés et défavorisés de la société et veiller à ce que le progrès ne soit pas exclusivement mesuré par des critères économiques mais par la qualité de vie des citoyens.

Le chemin qui mène au développement social durable n'est pas sans entraves. L'énorme fardeau de la dette de l'Afrique, qui met les finances publiques à rude épreuve et limite les ressources disponibles pour le développement durable, n'est pas une excuse pour rester les bras ballants. Il exige bien au contraire des politiques budgétaires novatrices, une restriction de la dette et un soutien plus ferme de la part de la communauté internationale. Les fortes disparités historiques et contemporaines existant entre le nord et le sud de la planète, ainsi que les immenses défis que l'Afrique a dû relever doivent être pris en considération dans le cadre des tentatives visant à mesurer les progrès réalisés en matière de développement social. Le continent a beaucoup progressé ces dernières années, mais il reste encore énormément à faire. Les pays occidentaux, qui ont de tout temps bénéficié du statu quo économique, assument la responsabilité de contribuer à rectifier les déséquilibres toujours présents. La quête de la justice sociale les oblige à renforcer leur engagement en matière de coopération internationale, de pratiques commerciales loyales et d'investissements ciblés dans l'infrastructure sociale.

Le Nigéria a pris des mesures fortes pour promouvoir le développement social durable et la justice sociale. L'un des piliers centraux de sa stratégie de décentralisation a été la création de commissions chargées du développement régional, auxquelles a été confiée la mission d'orienter les ressources là où elles sont les plus nécessaires et de moduler les politiques en fonction des défis et des opportunités uniques de chaque région. Le pays a adopté en 2024 des mesures législatives clés telles que la Loi sur le prêt étudiant, qui a rendu l'enseignement supérieur accessible aux étudiants défavorisés, la Loi nationale sur l'assurance maladie de 2022, qui étendait la couverture sanitaire et la Loi intitulée *Pas trop jeune pour se présenter*, qui facilite la participation des jeunes à la vie politique. Des commissions nationales ont été établies dans un certain nombre de domaines pour soutenir les membres les plus vulnérables de la société. Le Gouvernement étudie cinq nouveaux projets de loi destinés à promouvoir l'inclusion des femmes et leur représentation au parlement et il a accru le financement destiné au Ministère de la cause féminine. De surcroît, en 2024, le salaire minimum a été augmenté de 12,9 %, jetant le fondement d'une économie plus dynamique et productive. Des réformes fiscales ont progressivement été mises en œuvre dans l'objectif de garantir que ceux qui bénéficient le plus des activités économiques de la nation y apportent une contribution juste. Ces réformes contribueront à financer le portefeuille de services sociaux et de projets d'infrastructure du pays, qui s'élargit.

L'orateur invite tous les délégués à réaffirmer leur engagement commun à l'égard d'un nouveau contrat social, un contrat plaçant l'humain au cœur de toutes les décisions et accordant la priorité à un contrôle et une redevabilité robustes.

**Mme L.R. Magnúsdóttir** (Islande) affirme que les gouvernements doivent avoir pour objectif le développement social et la justice sociale pour construire un avenir permettant à tous les enfants et les jeunes de s'épanouir. Les États ne pourront pas réaliser les ODD sans régler au préalable les conflits armés, la pauvreté et les inégalités sociales. Au lieu de centrer leurs efforts sur l'économie ou l'environnement, les États doivent garantir que tous les enfants aient un accès égal aux opportunités qui s'offrent, aux soins de santé, à l'instruction et à la protection sociale. L'ODD 4, qui porte sur une éducation de qualité, l'ODD 5, relatif à l'égalité des sexes et l'ODD 10, qui concerne la réduction des inégalités, revêtent une importance particulière à cet égard. Pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, le Gouvernement islandais renforce le système de protection sociale du pays et œuvre en faveur de l'égalité des sexes et des droits des enfants handicapés et appartenant à des groupes marginalisés. En investissant dans la santé et l'éducation des enfants, l'Islande ne se limite pas à préserver leur bien-être, mais préserve également l'avenir de la société dans son ensemble.

Il est important de s'assurer que les enfants seront en mesure de participer aux affaires politiques et sociales et que leur voix sera entendue. Les enfants sont les plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques. Les gouvernements doivent donc leur fournir un environnement sûr et durable. Les États doivent faire un effort collectif pour renforcer les droits des enfants à l'échelle mondiale et garantir qu'ils participent activement aux efforts pour construire un avenir juste et durable pour tous.

**M. R. Gamarra** (Paraguay) déclare que le Gouvernement du Paraguay a récemment adopté une loi garantissant à tous les enfants paraguayens l'accès universel à des repas gratuits à l'école. Cette loi, baptisée Zéro faim, repose sur la conviction profonde que la faim est la question de justice sociale la plus pressante à laquelle le monde soit confronté. Il ne saurait y avoir de justice sociale dans un pays dans lequel les enfants arrivent à l'école affamés. La justice sociale commence souvent par les besoins de base, à savoir un repas chaud, une nourriture correcte et une enfance libérée de la faim. Il y va du devoir des parlementaires de traduire les promesses électorales en réalités tangibles, ce qu'a fait le Paraguay avec son programme Zéro faim.

**Mme J. Pejović** (Monténégro) prie les parlementaires de s'unir pour bâtir un monde dans lequel les générations futures pourront, non seulement survivre, mais s'épanouir. Le monde passe actuellement par une période de turbulences politiques, caractérisée par l'incertitude, les conflits et la déconnexion croissante entre les peuples et les nations. En de telles époques, le dialogue est une nécessité. Les enceintes telles que l'UIP offrent aux États une occasion rare et précieuse de se prêter une oreille attentive, de constituer une entente mutuelle et de reconnaître leur humanité commune. Elle exhorte les délégués, en leur qualité de représentants du peuple, à agir avec courage et vision pour laisser un héritage dont les générations futures seront fières.

**Mme S. Paunović** (Serbie) affirme que le développement social n'est pas une simple question de progrès économique, mais d'avancée des valeurs sociales et culturelles et de réduction de la pauvreté, des inégalités et de la discrimination. Son pays reste déterminé à améliorer les droits de l'homme, la justice sociale et la protection de l'environnement, mais un grand nombre des difficultés auxquels se heurte le monde aujourd'hui, notamment la pauvreté, les changements climatiques et les conflits, exigent une réponse commune. La coopération parlementaire est centrale pour lutter contre la pauvreté, qui est la question la plus urgente dans le monde d'aujourd'hui. Dans le cadre de cet effort, les parlementaires doivent adopter des réformes économiques, sociales, politiques et éducatives et s'efforcer de garantir un minimum vital à tous les citoyens. L'action parlementaire est aussi fondamentale pour renforcer l'inclusion sociale. Il est particulièrement important d'accroître la représentation des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés dans la sphère politique, entre autres. Les États doivent élaborer un nouveau contrat social réorientant les systèmes politique, économique et social actuels du monde sur l'objectif de la durabilité à long terme, de l'égalité et de la coopération mondiale. Les questions mondiales telles que la pauvreté, les changements climatiques et les conflits exigent une réponse commune. Ce n'est que par la coopération mondiale, le respect des droits de l'homme, la préservation de l'intégrité territoriale et la protection de l'environnement que les États seront en mesure de bâtir un monde juste et durable pour les générations futures.

L'UIP offre aux parlementaires une plateforme de dialogue et d'échange d'expérience et de bonnes pratiques les aidant à bâtir une société plus juste et inclusive. La Serbie est prête à soutenir cet effort en organisant la deuxième Conférence mondiale des femmes parlementaires en mars 2026.

**Mme K. Daugaard** (Danemark) déclare que le Danemark a un système de protection sociale exemplaire : les soins de santé sont gratuits pour tous les citoyens au point de service, l'instruction est gratuite de l'école primaire à l'université et les programmes de logements sociaux en place garantissent que tous les citoyens ont accès à un logement sûr et financièrement abordable. La protection sociale est au centre de la stratégie d'éradication de la pauvreté du Danemark, qui est axée sur les populations les plus vulnérables. Au Danemark, les citoyens âgés sont au bénéfice d'un régime de retraite universel, les personnes handicapées reçoivent une allocation et peuvent s'appuyer sur des outils les aidant à s'intégrer dans la population active et la garde des enfants et les allocations familiales financées par l'État soutiennent les familles.

Le Danemark possède un système de fiscalité progressive faisant contribuer davantage les personnes plus aisées, ce qui garantit une redistribution des richesses étayant le système de protection sociale et finançant des services critiques tout en réduisant le fossé séparant les riches des pauvres. En ce qui concerne l'emploi, tous les travailleurs bénéficient d'un salaire équitable et

de bonnes conditions de travail et les lois sur le travail sont conçues pour protéger les droits des travailleurs. Le Danemark est un ardent défenseur de l'économie sociale et solidaire. Le Gouvernement soutient les projets communautaires proposés par les coopératives, les entreprises sociales et les sociétés de secours mutuel.

Le Danemark a accompli des progrès significatifs en matière d'inclusion sociale. Il a mis en œuvre des lois contre la discrimination promouvant l'égalité des chances pour tous, quels que soient la race, le genre ou le handicap et œuvre en faveur de l'accès à grande échelle à la numérisation et au développement technologique en équipant tous les citoyens des outils et des connaissances requis pour réussir dans un monde de plus en plus numérique. Le système de protection sociale du Danemark a considérablement progressé, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Dans le pays, des débats au sujet de la bureaucratisation croissante du secteur de l'éducation sont en cours. De surcroît, le Danemark a aussi essuyé des critiques de plus en plus fortes concernant ses réformes du secteur du handicap. Le modèle de l'État providence danois reste à améliorer. Rayon d'espoir, il nous rappelle néanmoins que rien n'est jamais totalement acquis.

**M. S. Praseuth** (République démocratique populaire lao) considère l'action parlementaire comme plus indispensable que jamais pour favoriser la paix et la coopération en faveur du développement socio-économique et de la réalisation des ODD dans un paysage mondial de plus en plus complexe, dans lequel les pays sont confrontés à des crises économiques, aux changements climatiques, à de graves catastrophes naturelles, à l'escalade des conflits armés, aux guerres commerciales et à l'instauration unilatérale de mesures coercitives.

La République démocratique populaire lao a intégré tous les ODD dans son neuvième Plan quinquennal national de développement socio-économique, dont le but est de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici 2026. Depuis l'ouverture de son économie en 1986, son pays s'est efforcé de mettre sa législation nationale en conformité avec les lois et les normes internationales. Plus récemment, en mars 2025, l'Assemblée nationale lao a amendé la Constitution du pays, ainsi que la loi sur la gouvernance locale et la loi sur la fonction publique et restructuré le Gouvernement, en réduisant le nombre de ministres de 17 à 13.

Il invite instamment les parlementaires à intensifier la coopération en faveur d'un développement centré sur l'humain, à promouvoir la participation du public à tous les secteurs et à défendre les intérêts communs de la société avec unité et harmonie.

**Mme M.d.C. Alva Prieto** (Pérou) ajoute que l'une des principales missions des responsables politiques consiste à créer les conditions propices à l'instauration d'une société plus juste et équitable. Les parlements sont confrontés de la part du public à un mécontentement et des critiques de plus en plus vifs qui, bien qu'ils soient parfois justifiés, remettent en cause la légitimité des institutions publiques. En dépit de ces difficultés, le Parlement péruvien s'efforce de bâtir un État plus efficace, plus inclusif et davantage axé sur les résultats. Son gouvernement dispose de diverses commissions spécialement consacrées à des besoins précis de la société, par exemple la réduction des inégalités, la promotion de l'entrepreneuriat, l'éradication de la faim et l'inclusion sociale des personnes handicapées, et 38 projets de loi visent à réduire la pauvreté et à promouvoir le travail décent.

La montée du crime organisé en Amérique latine met en péril les droits des citoyens, affaiblit les institutions publiques et remet en cause l'accès des populations aux services publics, ce qui détériore leur qualité de vie. Les pays d'Amérique latine, soutenus par la communauté internationale, doivent prendre des mesures fortes pour endiguer ce phénomène transfrontière et offrir aux citoyens un environnement sûr et stable, en-dehors duquel les objectifs de développement social et de l'inclusion sociale se révéleront impossibles à atteindre.

L'éradication de la pauvreté n'est pas une simple question de subventions, elle exige des institutions fortes, des politiques globales et des budgets bien gérés. Les ODD figurent dans le Plan stratégique 2050 pour le développement national du Pérou, qui est axé sur quatre domaines prioritaires, à savoir le renforcement des capacités, la gestion durable des terres, la compétitivité et l'emploi décent, ainsi qu'une société juste et démocratique. Le système péruvien de supervision et de suivi des ODD permet au pays de suivre au moyen de 127 indicateurs les progrès qu'il réalise dans la mise en œuvre des objectifs, ce qui lui permet de lutter contre les problèmes persistants que sont notamment le nombre élevé de travailleurs du secteur informel et le faible nombre de travailleurs au bénéfice d'une retraite officielle. Son pays joint sa voix à l'appel lancé par l'ONU dans le but de dresser un nouveau contrat social mondial accordant la priorité au bien-être des populations et garantissant l'accès universel aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la participation des citoyens.

**M. A. Koponen** (Finlande) précise que le développement social consiste à s'assurer que tous les citoyens ont accès à une éducation, des soins de santé, des emplois et des filets de sécurité adaptés. Il y va de la responsabilité des parlements de garantir que le système juridique protège les populations de la discrimination et de l'injustice, d'amender les lois surannées, de défendre le droit à la liberté d'expression et de surveiller les autorités.

L'éducation, la nature et la confiance sont les pierres angulaires du développement social en Finlande. Tous les enfants bénéficient d'une éducation gratuite de qualité, qui vise à faire des citoyens équilibrés plutôt que des bêtes à concours. Les belles forêts, les lacs et les rivières cristallins et l'air pur de la Finlande contribuent à la qualité de vie des Finlandais. De surcroît, la confiance est à la base de la société finlandaise : les gens se font confiance, ils font confiance au parlement et aux dirigeants du pays et la corruption est minime. Ceci explique que la Finlande soit le pays le plus heureux du monde depuis huit ans d'affilée. Les parlementaires doivent appliquer une approche simple en matière de développement social et de justice sociale en écoutant les citoyens et en œuvrant pour le bien commun.

*M. P. De Roover (Belgique) assume la présidence de la réunion.*

**Mme P. Glover Rolle** (Bahamas) considère que sa présence à l'UIP, en sa qualité de femme parlementaire originaire d'un petit État insulaire en développement, témoigne des progrès considérables réalisés à ce jour dans le domaine du développement social et de la justice sociale. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour garantir l'égalité et la justice pour tous.

Le Gouvernement des Bahamas s'est engagé à soutenir le développement social et la justice sociale dans le pays, comme le prouvent les mesures qu'il a prises dans un certain nombre de domaines. Aux lendemains de la pandémie de COVID-19, son gouvernement a conservé des niveaux élevés d'aide sociale, tout particulièrement pour les personnes âgées et les personnes handicapées et a ajusté les taux d'assurance à l'échelle nationale. En outre, des progrès considérables ont été réalisés en matière d'emploi. Le salaire minimum a augmenté, une bonne cinquantaine d'accords industriels visant à améliorer les salaires et les indemnités ont été adoptés et le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis 2008. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a lancé des initiatives visant à accroître l'accès à des soins de santé de qualité abordables financièrement et à réduire les inégalités en matière de santé. Les Bahamas sont en train de moderniser leur programme scolaire pour élargir les possibilités d'apprendre un métier et d'acquérir des compétences numériques et techniques, et d'étendre la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie. Les Bahamas ont adopté une approche holistique en matière de police de proximité et ont mis sur pied des programmes visant à apporter des changements sociaux dans les zones de forte criminalité. Le pays offre des dons et des prêts aux agriculteurs afin de faire diminuer la facture des importations agricoles, d'offrir aux agriculteurs des perspectives rentables et de garantir davantage d'aliments frais et locaux aux habitants du pays.

Pour atténuer la menace existentielle des changements climatiques, les Bahamas investissent dans les énergies renouvelables, mènent des recherches novatrices visant à déterminer le potentiel carbone de leurs herbiers marins et mettent le financement de la résilience climatique au service d'une transition juste à une économie verte. En dépit du score très élevé du pays sur l'indice du développement humain, des inégalités persistent. Les Bahamas s'efforcent d'y remédier en investissant dans l'éducation, en créant des emplois et en autonomisant les dirigeants d'entreprise. L'oratrice exhorte les délégués à mettre le plus possible à profit la plateforme de l'UIP pour impulser le changement dans leur pays et sur la terre entière.

**M. S. Patra** (Inde), exerçant son droit de réponse, qualifie le terrorisme transfrontière de fléau infligeant des souffrances immenses dans le monde entier. L'Inde fait depuis longtemps les frais des activités terroristes. Il est indispensable de faire valoir une vérité fondamentale, à savoir le fait que le Cachemire est et restera toujours partie intégrante de l'Inde. La population du Jammu-et-Cachemire a à maintes reprises rejeté la violence et l'extrémisme destructeurs ayant sévi dans la région pendant des décennies, comme l'a prouvé le taux de participation record aux récentes élections des assemblées locales. L'heure est venue pour le Pakistan de reconnaître que la population du Jammu-et-Cachemire a ouvert une page nouvelle, écrite par l'espoir, le progrès, la paix et la prospérité.

*La séance est levée à 18 h 30.*

## Séance du lundi 7 avril 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de l'Assemblée.

### Allocution de M. S. Miromonovich Mirziyoyev, Président de l'Ouzbékistan

**M. S. Miromonovich Mirziyoyev** (Président de l'Ouzbékistan) souhaite la bienvenue aux délégués dans son pays pour la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la première jamais organisée en Asie centrale. Il déclare que le choix de l'Ouzbékistan comme pays hôte témoigne de la confiance et du respect accordés par la communauté internationale à son pays, et que ce choix constitue aussi une reconnaissance des progrès réalisés dans les domaines de la démocratie, du parlementarisme et de la représentation.

Il indique avoir été lui-même parlementaire, qu'il mesure pleinement l'importance de la mission parlementaire et qu'il considère les parlements comme des ponts d'amitié et des acteurs essentiels pour répondre aux préoccupations des citoyens et élaborer des politiques efficaces centrées sur les personnes. Il fait observer que les parlementaires jouent un rôle déterminant dans la résolution des défis mondiaux, notamment les conflits armés, les catastrophes environnementales ou technologiques, les crises économiques, les guerres commerciales, le terrorisme et l'extrémisme, et qu'ils contribuent ainsi à préserver la paix, le développement social et la justice sociale dans le monde. Il félicite l'UIP pour le rôle de premier plan qu'elle joue au niveau mondial, en tant que principale plateforme multilatérale en matière de diplomatie parlementaire.

Il souligne l'importance symbolique du thème choisi pour cette Assemblée, *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*, compte tenu des inégalités persistantes dans le monde. Il fait remarquer que, malgré la forte croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial au cours des dernières décennies, le niveau de revenu des personnes les plus pauvres n'a guère progressé. Il avertit que si cette dynamique se maintient, des centaines de millions de personnes resteront dans la pauvreté et de nombreux enfants seront privés d'éducation. Il précise que cette situation nuit non seulement aux économies et aux sociétés, mais affaiblit également les institutions et réduit les perspectives d'avenir. Il appelle les parlements à renforcer leur coopération, à échanger leurs bonnes pratiques et à mobiliser leur intelligence collective pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités et promouvoir une croissance inclusive.

M. Mirziyoyev indique que l'Ouzbékistan prend des mesures audacieuses en vue d'une réforme démocratique, en s'attachant avant tout à mettre en place un parlement fort et responsable. Il souligne que l'adoption de la nouvelle Constitution en 2023 a marqué une étape déterminante qui a permis d'accroître les pouvoirs du Parlement national et des conseils locaux. Il explique que ce processus a conduit à l'adoption de plus de 20 lois visant à consolider le pouvoir législatif, à renforcer le contrôle parlementaire et à transférer certaines compétences clés de la présidence au Parlement, notamment en ce qui concerne la justice, la lutte contre la corruption et la régulation des autorités antimonopoles. S'agissant de la représentation des femmes, il rappelle que celles-ci occupent actuellement 38 % des sièges au Parlement ouzbek, l'un des taux les plus élevés d'Asie. Il ajoute que des parlements de jeunes ont également été créés en 2021, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion.

Il souligne que le Parlement ouzbek a mis en place une forte dynamique d'ouverture internationale, à la fois parlementaire et extra-parlementaire, en nouant des liens étroits avec près de 100 partenaires étrangers et en prenant part à 80 groupes d'amitié et commissions mixtes. Il indique que le Parlement a contribué à l'adoption de la résolution 77/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Renforcer le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)* et qu'il a aussi accueilli le Forum mondial de la coopération interparlementaire sur la mise en œuvre des ODD. Il rappelle que les représentants ouzbeks participent activement aux travaux de plusieurs enceintes interparlementaires, dont l'Assemblée parlementaire asiatique, le Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants, ainsi que d'autres instances.

Il expose ensuite les domaines sur lesquels la communauté internationale devrait se concentrer en priorité. Premièrement, il souligne la nécessité de recourir à une diplomatie pacifique pour résoudre les conflits à travers le monde. Il explique que l'Ouzbékistan soutient les

négociations en cours visant à mettre fin à la guerre en Ukraine, plaide pour une solution à deux États conforme au droit international dans le conflit israélo-palestinien et prône un dialogue constructif avec l'Afghanistan, estimant que ce pays ne doit pas être isolé, mais considéré comme partie intégrante de l'Asie centrale. Il dit que l'ONU constitue la seule autorité légitime pour traiter les affaires mondiales et qu'il soutient les efforts engagés en vue de sa réforme.

Deuxièmement, il affirme que les changements climatiques constituent l'un des grands défis de notre époque et que leurs effets les plus dévastateurs se font surtout sentir dans les pays en développement. Il souligne que les parlements doivent appuyer les politiques climatiques nationales, accompagner la transition vers les énergies renouvelables et favoriser les technologies vertes. Il rappelle qu'il est plus que jamais essentiel de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de parvenir à la neutralité carbone. Il indique par ailleurs que les changements climatiques doivent rester inscrits en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Troisièmement, il déclare que l'autonomisation des femmes est une condition indispensable au développement social, et qu'une participation égale des femmes et des hommes dans tous les secteurs pourrait accroître le PIB mondial de 26 %. Il se félicite à ce titre de la progression de la représentation des femmes dans les parlements au niveau mondial, passée de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025. Il rappelle qu'au cours des dernières années, l'Ouzbékistan a accueilli plusieurs forums internationaux sur les droits des femmes, notamment le Forum des femmes asiatiques et le Sommet des présidentes de parlement. Il appelle la communauté internationale à soutenir l'adoption du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proposé par l'Ouzbékistan sur le renforcement des activités socio-économiques, politiques, juridiques, culturelles et humanitaires des femmes asiatiques.

Quatrièmement, il souligne que l'autonomisation des jeunes est un levier essentiel du développement. Il propose d'accroître leur participation aux travaux des parlements nationaux et aux activités de l'UIP, et aussi de créer une plateforme mondiale des parlements de jeunes au sein de l'UIP.

Cinquièmement, il insiste sur la nécessité de garantir la protection sociale et une prestation équitable des services conformément aux normes internationales. Il rappelle que l'Ouzbékistan s'est déclaré État social et le pays considère la protection globale de la population comme une priorité. Il précise que le programme *De la pauvreté à la prospérité* mis en place par les autorités a permis de sortir 7 millions de personnes de la pauvreté et de faire chuter le taux de pauvreté de 35 % à 8,9 %. Il invite les délégués à participer à la Conférence internationale sur la réduction de la pauvreté qui se tiendra en Ouzbékistan en septembre 2025.

Enfin, il attire l'attention sur l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) et la nécessité urgente d'instaurer une coopération pour encadrer son utilisation. Il suggère à ce titre d'élaborer une loi-type sur l'IA pour aider les pays à légiférer dans ce domaine.

Pour conclure, il affirme que les propositions qu'il vient de présenter s'inscrivent pleinement dans les objectifs stratégiques de l'UIP et exprime l'espoir qu'elles seront reprises dans la Déclaration de Tachkent qui sera adoptée à l'issue de la 150<sup>e</sup> Assemblée. Il souligne que les sociétés ne peuvent progresser uniquement au moyen de lois ou de résolutions, et qu'elles ont besoin d'unité, d'un véritable esprit législatif et aussi de pouvoir échanger des connaissances et des données d'expérience. Il ajoute enfin que les décisions adoptées lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP ouvriront un nouveau chapitre de la coopération parlementaire mondiale.

**La Dr T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, exprime sa profonde gratitude au Président ouzbek pour sa présence à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et pour l'accueil chaleureux réservé aux participants par l'Ouzbékistan. Elle fait remarquer que le thème de l'Assemblée est particulièrement d'actualité compte tenu de la polarisation croissante dans le monde et de l'affaiblissement du multilatéralisme. Elle souligne que dans un tel contexte, il est plus que jamais essentiel de garantir la sécurité des populations par la justice sociale et l'égalité.

Elle salue les objectifs ambitieux que s'est fixé l'Ouzbékistan en matière de développement social, notamment la réduction de moitié de la part de la population à faible revenu d'ici à 2026 et l'accession au statut de pays à revenu intermédiaire supérieur à l'horizon 2030. Elle ajoute que la nouvelle Constitution, adoptée en 2023, mérite également d'être saluée. Elle explique qu'en plaçant le développement durable au cœur de ses priorités, avec des dispositions promouvant le bien-être humain, la protection de l'environnement et la croissance économique, la Constitution contribuera à assurer la stabilité, la sécurité et des conditions de vie décentes pour tous. Elle félicite les autorités ouzbèkes pour leur action et affirme la volonté de poursuivre une coopération parlementaire étroite.

Point 3 de l'ordre du jour  
(suite)

**Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur  
du développement social et de la justice sociale***  
(A/150/3-Inf.1)

**PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)**

**M. N. Ștefănuță** (Parlement européen) estime que le monde se trouve à un moment charnière, confronté à de multiples défis interdépendants, et souligne que les décisions prises aujourd'hui auront d'importantes répercussions sur les générations futures. Il fait remarquer que le monde traverse une période à haut risque, dans laquelle la guerre menace de se banaliser si elle n'est pas combattue de manière résolue.

Il indique que, du point de vue européen, la justice sociale et l'inclusion constituent des fondements essentiels de la démocratie, et qu'il existe plusieurs lois et initiatives, comme le Socle européen des droits sociaux, qui prévoit des dispositions sur l'emploi, l'accès équitable au marché du travail, les conditions de travail décentes, par exemple une rémunération équitable, ainsi que la protection sociale, y compris des mesures sur l'adaptation aux changements climatiques. Il rappelle qu'il existe une directive européenne sur les salaires minimums, de même qu'une directive sur le travail via les plateformes, et que l'Union européenne comptait plus de 500 plateformes de travail numériques en 2021. Il précise qu'une attention spécifique a été portée aux jeunes, qui sont particulièrement exposés aux fluctuations du marché du travail, notamment à travers des garanties pour la jeunesse et d'importants financements en faveur de leur insertion professionnelle. M. Ștefănuță met en garde contre les effets négatifs des politiques commerciales protectionnistes et de la hausse des droits de douane sur la justice sociale, et appelle à un système de commerce équitable et multilatéral.

Il souligne que le Parlement européen demeure mobilisé sur la question de l'égalité des sexes, considérant qu'une représentation véritable implique la participation des femmes à la vie politique et l'égalité des chances en matière d'emploi, même si un écart salarial de 12 % entre les hommes et femmes subsiste dans l'Union européenne. Il souligne qu'il est tout aussi essentiel de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, notamment par des politiques de logement abordable comme celles menées dans l'UE, et de placer l'action climatique au cœur des politiques sociales et économiques. Il conclut son intervention en alertant sur les effets réels et immédiats des changements climatiques, en particulier dans les régions vulnérables comme le Pacifique et l'Afrique, et en exhortant la communauté internationale à agir avec détermination pour le bien des générations futures.

**M. P.F. Casini** (Italie) souligne l'importance capitale des parlements pour garantir les droits des personnes les plus vulnérables et préserver l'impartialité de la justice. Il fait observer que dans les systèmes démocratiques, les gouvernements se succèdent, tandis que les parlements demeurent des institutions pérennes qui incarnent l'âme et le cœur de la vie politique.

Il rappelle que la justice sociale doit demeurer une valeur centrale, en particulier à une époque de mondialisation marquée par des inégalités croissantes, comme en témoigne ce chiffre alarmant : 1,5 % de la population mondiale détient près de la moitié des richesses – preuve manifeste que les efforts internationaux en faveur de l'équité demeurent insuffisants. Il affirme que la justice doit être rendue de manière impartiale et indépendante du pouvoir exécutif. Il indique que, si la diversité des traditions juridiques et culturelles doit être préservée, les systèmes judiciaires partout dans le monde doivent conserver leur autonomie afin de protéger efficacement les droits des personnes les plus vulnérables. L'orateur estime qu'il est tout aussi essentiel de réaffirmer la primauté du droit international. Il explique que cela passe par le respect des règles et principes édictés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, par le refus de la banalisation croissante du recours à la force dans les relations internationales, et par un multilatéralisme davantage inclusif capable de prévenir les conflits. Il déclare que si les failles du système multilatéral actuel appellent des critiques, celles-ci doivent viser la réforme du système et non son démantèlement. Il ajoute que l'ONU doit demeurer le cadre privilégié pour mener ce dialogue.

L'orateur précise que la communauté internationale ne saurait accepter la guerre, la persécution des minorités ou la manipulation de l'opinion publique par la propagande et les fausses nouvelles, notamment en lien avec les conflits actuels. Dans ce contexte, il réaffirme son soutien au droit de l'Ukraine à l'autodétermination et à se défendre contre l'invasion menée par la

Fédération de Russie. Il fait savoir qu'il soutient également la solution à deux États, qu'il considère comme la seule voie possible vers la paix entre Israël et la Palestine. Il ajoute que les colonies israéliennes, les attaques perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023 et les pertes massives de vies civiles à Gaza doivent être condamnées avec fermeté. Il conclut son propos en appelant à ce que les positions politiques soient dictées par la vérité, et non par l'opportunisme.

**Mme C. Lourenço Sacramento** (Sao Tomé-et-Principe) déclare que, face à la montée des conflits géopolitiques, des tensions régionales et de l'instabilité politique, qui ont de lourdes conséquences économiques et sociales, il est urgent d'agir collectivement dans le respect du droit international et par des voies pacifiques. Elle réaffirme l'engagement de son pays en faveur de la justice sociale, du développement durable et de la coopération internationale, et souligne l'importance de l'action parlementaire comme moteur du changement. Elle estime que les parlements doivent élaborer des politiques publiques favorisant la cohésion sociale et l'égalité d'accès à l'emploi avec des salaires décents, sans distinction de sexe, de race ou de religion. Elle fait remarquer que, malgré les avancées enregistrées dans l'éradication de la pauvreté au cours des dernières décennies, des centaines de millions de personnes vivent encore dans une extrême précarité, ce qui illustre le désintérêt de la communauté internationale pour cette question, certains acteurs allant jusqu'à perpétuer l'exploitation et les conflits au nom de la justice sociale. Elle affirme que l'on ne peut véritablement atteindre la justice sociale que si l'on place l'intérêt des populations au premier plan.

Elle préconise une réforme de l'économie mondiale qui privilégie le bien-être et la justice sociale, notamment en rompant avec les politiques commerciales protectionnistes, comme les droits de douane, qui aggravent les inégalités et freinent la croissance et la création d'emplois dans les pays en développement. Elle conclut son intervention en soulignant la nécessité de bâtir un nouveau modèle de développement, axé sur le bien-être humain et la protection de l'environnement, et fondé sur une utilisation durable des ressources, le recyclage et la transition vers les énergies renouvelables, afin de réduire la dépendance mondiale aux combustibles fossiles.

## **PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (suite)**

**M. A.J. Kingi** (Kenya) déclare que le développement social et la justice sociale sont des fondements indispensables pour bâtir des pays forts, résilients et prospères, et que les parlements se doivent d'adopter des lois et des politiques qui favorisent un développement équitable. Il souligne que le Parlement kényan a accordé une place centrale à l'élaboration de lois visant à garantir l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et à la protection sociale, tout en s'attachant à éradiquer la pauvreté et à promouvoir des politiques inclusives. Il ajoute que le Parlement soutient aussi les petites et moyennes entreprises, le secteur agro-alimentaire et l'innovation numérique afin de stimuler l'emploi, notamment en faveur des jeunes.

Il fait remarquer que pour faire progresser l'action climatique, le Parlement kényan a adopté des lois qui favorisent le développement durable, les énergies propres et la protection de l'environnement, et a apporté un soutien spécifique aux populations touchées par les catastrophes climatiques. Il précise que des initiatives comme le Programme de financement de l'action climatique locale ont joué un rôle déterminant dans l'approche ascendante adoptée par le Kenya.

L'orateur rappelle que le Parlement de son pays est attaché au respect de l'état de droit et à la mise en place d'une justice accessible, équitable et efficace, et qu'il s'emploie, dans cette optique, à bâtir un cadre juridique solide fondé sur les droits de l'homme, la transparence et la lutte contre la corruption. Il affirme que des mesures ont été prises pour limiter les abus de pouvoir, protéger les libertés fondamentales, garantir l'indépendance de la justice et rendre le système judiciaire accessible à tous les citoyens, indépendamment de leur situation économique. Il ajoute que les droits de l'homme sont un pilier de la justice et que des lois ont donc été adoptées pour lutter contre la discrimination, protéger les minorités et promouvoir l'égalité des sexes. Il fait savoir que de solides mesures de lutte contre la corruption ont également été mises en place, avec notamment un nouveau cadre stratégique de référence et des mécanismes de contrôle renforcés.

Il conclut son propos en soulignant que les parlements doivent continuer de défendre activement le développement social et la justice sociale en adoptant des lois qui protègent les groupes vulnérables, en consolidant les droits fonciers et les droits liés au travail, ainsi que les lois anti-discrimination, en garantissant une allocation équitable des ressources aux populations marginalisées, en investissant dans la santé, l'éducation et la protection sociale, et en améliorant les retraites et les indemnités chômage des personnes à faibles revenus.

**M. A.R. Abdulla** (Maldives) déclare que les parlementaires, en tant que représentants du peuple, ont le devoir d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de faire progresser la justice – non comme une simple aspiration, mais au moyen de politiques porteuses de résultats concrets. Il rappelle que le Parlement des Maldives place depuis longtemps le développement social au cœur de son action, comme en témoigne l'adoption de plusieurs lois majeures, telles que la loi sur la protection des droits de l'enfant, la loi sur l'égalité des sexes, la loi sur les violences domestiques et la loi nationale sur l'assurance médicale et sociale. Il souligne que ces lois constituent des avancées tangibles vers une société plus équitable et plus juste, et que leur application fait l'objet d'un suivi rigoureux par les commissions parlementaires, chargées également de veiller à la redevabilité.

Il déclare que la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités doit être au cœur de l'action parlementaire. Il précise que son gouvernement veille à garantir l'accès aux services essentiels, tel que la santé, l'éducation et le logement, et qu'il œuvre au renforcement du système de Zakât pour générer des revenus en faveur des plus démunis. Il ajoute qu'il est tout aussi important de disposer d'une économie forte et que celle-ci ne peut être bâtie qu'en créant davantage d'opportunités pour les petites entreprises, les jeunes et les femmes cheffes d'entreprise. Dans cette optique, les Maldives ont lancé plusieurs initiatives, dont un centre dédié aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des programmes de subventions, de prêts et de formation pour encourager l'entrepreneuriat.

L'orateur fait remarquer que la technologie ouvre des perspectives considérables en matière de croissance et de connectivité, mais qu'elle pose également des défis, notamment celui de la fracture numérique. Il explique que, pour répondre à ce défi, les Maldives investissent dans la transformation numérique, l'inclusion financière, les infrastructures des technologies de l'information et de la communication et la gouvernance électronique. Il souligne que l'objectif est de bâtir une société moderne et inclusive, en améliorant à la fois le bien-être économique et social.

Il rappelle que les changements climatiques demeurent une menace majeure, notamment pour les petits États insulaires comme le sien, et affirme que la justice climatique fait partie intégrante de la justice sociale. Il souligne par ailleurs que la coopération internationale est essentielle pour protéger les pays vulnérables et promouvoir la durabilité.

Il fait savoir que, face aux conflits mondiaux et aux difficultés économiques, les Maldives plaident pour le dialogue et la solidarité plutôt que la division, et insistent sur la nécessité de fonder les politiques publiques sur le développement social et la justice sociale. Il conclut son intervention en exprimant sa profonde inquiétude face au conflit en cours à Gaza, qui appelle une action internationale urgente pour mettre fin aux violences et faire respecter la justice.

**M. B. Boughali** (Algérie) déclare que, depuis l'accession de son pays à l'indépendance, l'Algérie a bâti un modèle de développement fondé sur la solidarité sociale et met en œuvre des politiques inclusives en faveur des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes pauvres, âgées ou handicapées. Il fait observer que, pour réduire les inégalités sociales, le pays a engagé des réformes dans le domaine de la protection sociale, notamment une hausse des salaires, un allègement fiscal pour les faibles revenus et un meilleur accès aux soins, au logement et à l'éducation. Il souligne que d'importantes initiatives ont été mises en place pour renforcer l'autonomisation des jeunes et des femmes, notamment par des programmes de formation, un meilleur accès à l'emploi et des financements pour l'entrepreneuriat. Il indique qu'entre 2020 et 2023, l'Algérie a financé plus de 4 000 start-ups, créé plus de 10 000 emplois et investi dans l'innovation et l'économie du savoir, notamment par le biais d'incubateurs et de prix. Il précise qu'une stratégie économique en faveur des femmes a également été mise en place, ainsi que des centres d'aide aux femmes et aux filles victimes de violences.

L'orateur souligne la nécessité d'une coopération mondiale pour bâtir un développement plus équitable et centré sur les besoins des populations. Il rappelle qu'il est particulièrement important d'accompagner les pays en développement dans leur transition technologique et leur adaptation aux changements climatiques. Il estime que, pour atteindre les ODD, la communauté internationale doit mutualiser ses expériences et mettre en place des mécanismes innovants.

Il déclare que les parlementaires doivent accroître leur soutien au peuple palestinien, dont la souffrance persistante constitue une injustice honteuse, et défendre également les droits du peuple du Sahara occidental. Il conclut son propos en affirmant que les conflits armés, dont les premières victimes sont les femmes, les enfants et les jeunes, appellent des solutions politiques collectives fondées sur les droits de l'homme.

**M. M. Ndiaye** (Sénégal) indique que, face à l'élargissement des fractures sociales, les parlementaires ont la responsabilité collective de bâtir des sociétés plus justes et équitables, où nul n'est laissé de côté. Il souligne que les politiques de développement doivent mettre l'être humain – et non le profit – au cœur de leur action, en s'attaquant à la vulnérabilité, à l'exclusion, aux déséquilibres de pouvoir, aux lacunes institutionnelles et à la violence. Il ajoute que ces principes sont au cœur de la stratégie nationale de transformation *Sénégal 2050*, qui vise à bâtir un pays souverain, équitable et prospère, tout en augmentant durablement le revenu par habitant sur les 25 prochaines années.

Il fait remarquer que, malgré certaines avancées, les résultats globaux en matière de justice sociale demeurent insuffisants, en particulier dans les pays en développement. Il indique que le Sénégal se hissait, en 2023, au 92<sup>e</sup> rang sur 169 pays, en matière d'inégalités sociales, mais que le pays s'emploie activement à inverser cette tendance afin de devenir l'un des pays les plus égalitaires du monde. Il fait savoir que des mesures ont été prises dans ce sens, notamment en augmentant de manière significative les revenus des entrepreneurs et des travailleurs ruraux. Il rappelle aux délégués présents que la justice sociale s'enracine d'abord dans le quotidien – dans les foyers, les quartiers, les communautés – avant d'apparaître dans les décisions politiques.

L'orateur souligne qu'un vaste programme de réformes ambitieuses est en cours au Sénégal pour renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes, réduire les écarts de rémunération entre les sexes, accroître la présence des femmes dans la vie publique, lutter contre les violences à l'égard des femmes, combattre la corruption, protéger les lanceurs d'alerte et promouvoir l'égalité, et que plusieurs lois sont déjà entrées en vigueur ou sont en cours d'examen au Parlement. Il indique que l'Assemblée nationale reflète cet engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité, puisqu'elle a atteint la parité et qu'y siègent également des personnes handicapées. Il précise qu'un audit a été commandité, dans un esprit de transparence et de redevabilité, pour évaluer la dette publique et les déficits budgétaires.

Il estime qu'une justice sociale durable ne saurait émerger d'un ordre international dominé par des règles unilatérales imposées par les grandes puissances. Il fait observer que, pour être durable, la stabilité doit reposer sur un développement inclusif qui permet à chacun de contribuer au développement économique de son pays et d'en tirer parti. Il souligne que les parlements doivent pleinement exercer leur fonction de contrôle afin de garantir que les politiques publiques respectent les droits de l'homme et la dignité humaine.

L'orateur condamne la tragique crise humanitaire à Gaza, qui a causé la mort de milliers de civils innocents et la destruction d'infrastructures civiles, et affirme que se taire face à une telle souffrance revient à s'en rendre complice. Il déclare que les parlementaires ont le devoir moral de dénoncer toute forme de violence ou d'injustice infligée à des victimes innocentes. Il conclut son intervention en faisant savoir que le Sénégal est pleinement mobilisé sur ce dossier et que le pays exhorte l'UIP à prendre position de manière ferme et claire en exigeant un cessez-le-feu immédiat, un accès sans entrave à l'aide humanitaire et l'engagement d'un véritable processus de paix dans la région.

**M. S.M. Ould Errachid** (Maroc) félicite l'UIP pour le choix du thème du débat général, qui, selon lui, correspond pleinement à sa mission de consolidation de la paix et de la démocratie à travers le dialogue et la coopération. Il se félicite également de la décision de l'ONU de convoquer un deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu au Qatar en novembre 2025, et souligne que la désignation du Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU comme coordonnateur de la déclaration politique représente une reconnaissance de l'engagement du Royaume en faveur de la justice sociale et du développement.

Il rappelle qu'à la suite de l'adoption de sa Constitution de 2011, le Maroc a engagé des réformes structurelles visant à améliorer son système de protection sociale, notamment par l'adoption de lois sur la lutte contre l'exclusion sociale et en faveur de l'amélioration des services publics. Il indique que son pays organise également chaque année le Forum parlementaire international sur la justice sociale afin de promouvoir le dialogue sur ces questions. Il estime qu'il est urgent d'établir un nouveau contrat social qui place les citoyens au centre, en garantissant des emplois décents, une rémunération équitable et une protection sociale universelle.

Il rejette les accusations formulées à propos du Sahara marocain, estimant qu'elles sont dénuées de fondement, motivées par des considérations politiques et contraires au droit international. Il déclare que le Conseil de sécurité de l'ONU est le seul cadre légitime pour traiter cette question, et que les débats au sein de l'UIP comme dans d'autres enceintes similaires doivent rester dénués de toute politisation, dans un esprit d'échange et de compréhension mutuelle. Il conclut son propos en réaffirmant sa confiance dans l'UIP pour promouvoir un développement juste et centré sur l'humain.

**M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe) explique que, conformément à la Constitution et à la stratégie nationale de développement du Zimbabwe, les représentants élus assument le devoir sacré de veiller à ce que le développement bénéficie à tous les groupes de la société. Rappelant le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995 et qui a reconnu le développement social comme un droit humain inaliénable et une condition préalable au progrès durable, il appelle les parlementaires à utiliser leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation pour plaider en faveur d'un développement inclusif et équitable qui garantisse à tous les citoyens l'égalité d'accès aux droits, aux opportunités et aux ressources, estimant qu'il s'agit là de l'essence même de la justice sociale.

Il indique que pour lutter contre les inégalités au Zimbabwe, le Gouvernement a mis en place deux banques spécialisées visant à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes. Il fait observer que, malgré les avancées technologiques, les écarts de richesse dans le monde ne cessent de se creuser : les 1 % les plus riches détiennent aujourd'hui 45,6 % des richesses mondiales, tandis qu'environ 700 millions de personnes vivent encore dans une pauvreté extrême – une disparité qui compromet les efforts en faveur du développement social et de la justice sociale.

L'orateur revient sur la situation en Afrique et salue l'*Agenda 2063* de l'Union africaine, qu'il qualifie de vision audacieuse pour faire de l'Afrique un continent uni, prospère et pacifique, dirigé par ses propres citoyens. Il fait remarquer que, malheureusement, la croissance du PIB en Afrique (3,4 % entre 2018 et 2023) n'a pas permis de réduire la pauvreté, près de 490 millions d'Africains vivant encore sous le seuil de pauvreté, et le chômage des jeunes atteignant 19,8 %, soit près du double de la moyenne mondiale. Il estime que les parlements africains, aux côtés de l'ensemble des Parlements membres de l'UIP, doivent œuvrer, ces 25 prochaines années, à résoudre le paradoxe d'une Afrique riche en ressources mais pauvre sur le plan économique, en misant sur l'accélération de l'industrialisation technologique et la mise en œuvre intégrale de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social, il appelle à une mobilisation internationale renouvelée en faveur d'un développement socio-économique justiciable, capable de réduire la fracture Nord-Sud et d'apporter des solutions à certains problèmes comme les conflits et les changements climatiques. Il conclut son propos en affirmant que l'action parlementaire en matière de développement social et de justice sociale demeure illusoire tant que la paix et la sécurité mondiales sont absentes, que le multilatéralisme est affaibli et que les contentieux relatifs aux droits de douane perdurent.

**Mme K. Slassi** (Maroc), usant de son droit de réponse, souligne que la question de l'intégrité territoriale du Maroc ne peut être abordée que dans le cadre de l'ONU et que la proposition d'autonomie présentée par son pays pour les populations du Sahara occidental constitue la seule solution crédible et soutenue au niveau international. Elle rappelle que les provinces du Sud du Maroc bénéficient de la stabilité, de la prospérité et d'une représentation démocratique, et invite toutes les délégations à se rendre dans la région pour constater par elles-mêmes la réalité sur le terrain, et ainsi faire la distinction entre les faits et les allégations dénuées de fondement.

### Volet spécial sur l'égalité des sexes

**M. M. Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) fait observer que ce volet spécial est organisé à l'occasion des 40 ans du mouvement des femmes au sein de l'UIP, porté par le Forum des femmes parlementaires, et constitue une occasion pour les Parlements membres de réaffirmer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes, à l'UIP comme au niveau mondial.

Il souligne que pour prendre des décisions éclairées, il est essentiel de disposer de données fiables et que l'UIP joue un rôle central dans le suivi de la représentation des femmes au sein des parlements dans le monde. Il attire à cet égard l'attention sur l'édition 2025 du rapport intitulé *Les femmes au parlement : 1995-2025*, qui dresse une cartographie des progrès réalisés et des tendances observées à l'échelle mondiale depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995. Il indique que, selon le rapport, le pourcentage de femmes dans les parlements du monde entier est passé de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025. Il note que le nombre de parlements comptant moins de 10 % de femmes a fortement diminué, passant de 105 en 1995 à seulement 20 aujourd'hui. Il fait remarquer qu'en 1995, aucun pays n'avait atteint la parité, alors qu'aujourd'hui, six pays – le Rwanda, Cuba, le Nicaragua, le Mexique, Andorre et les Émirats arabes unis – y sont parvenus.

Il explique que la parité n'est plus une ambition portée par quelques-uns, mais une norme mondiale désormais reconnue, qui doit être mise en œuvre conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en particulier sa Recommandation générale n° 40 de 2024, qui appelle à une représentation égale et inclusive des femmes dans les processus décisionnels. Il rappelle que la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, organisée au Mexique en mars 2025, a constitué une étape importante en ce sens, ayant permis l'adoption d'un plan d'action concret pour guider les parlements vers la parité. Il exhorte les Parlements membres à adopter et mettre en œuvre ce plan, faisant valoir que les politiques élaborées dans un contexte de parité sont plus durables et mieux acceptées.

Le Secrétaire général exprime néanmoins son inquiétude face au ralentissement récent des progrès. Il estime que les stratégies ayant fait leurs preuves, comme les quotas de genre, doivent être utilisées plus largement, et qu'il faut faire davantage pour garantir l'accès des femmes de tous horizons à la sphère politique. Il condamne les violences sexistes à l'encontre des femmes en politique et appelle à la mise en place de cadres juridiques solides, de mécanismes efficaces et de politiques de tolérance zéro afin d'éradiquer ce fléau.

Il annonce que le partenariat entre l'UIP et ONU Femmes continue de se renforcer, et qu'il a donné lieu à la publication de la dernière édition de la carte *Femmes en politique*, qui donne un aperçu mondial de la participation et du leadership politiques des femmes. Il indique néanmoins que les dernières données font état de progrès limités : seuls 25 pays comptent une femme aux plus hautes fonctions de l'État, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes dans les sphères exécutives et législatives, et seuls 9 pays disposent d'un gouvernement composé d'au moins 50 % de femmes.

Il déclare que l'égalité des sexes n'est pas uniquement l'affaire des femmes, et qu'elle constitue une dimension essentielle de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable. Il conclut son intervention en soulignant qu'une action collective, impliquant les femmes comme les hommes – et en particulier les hommes occupant des postes à responsabilité – est nécessaire pour avancer concrètement vers l'égalité des sexes.

**La Dr T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, fait observer que l'année 2025 coïncide avec plusieurs jalons internationaux majeurs, à savoir le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingt-cinquième anniversaire du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, et le dixième anniversaire des ODD, et qu'il ne reste que cinq ans pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2030. Elle souligne que l'UIP apporte à ces commémorations une perspective parlementaire essentielle et mobilise l'action des parlements pour accélérer les progrès. Elle rappelle que l'UIP a récemment pris part à l'examen Beijing+30 lors de la session de la Commission de la condition de la femme, et qu'elle a organisé au Mexique la première Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui a donné lieu à un plan d'action ambitieux en faveur de la parité au parlement.

Elle note également que 2025 marque le quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP. Elle explique que ce Forum, fondé en 1985 par 22 femmes parlementaires pionnières, a été le premier du genre au niveau mondial et qu'il a joué un rôle déterminant dans la transformation de l'UIP en modèle d'égalité des sexes, et en acteur de premier plan pour la défense des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle énumère parmi les réalisations du Forum : le triplement de la part de femmes parlementaires dans le monde depuis 1995 ; la conduite d'initiatives de premier plan contre les violences faites aux femmes et aux filles, avec 104 pays désormais dotés d'une législation complète sur les violences domestiques ; la dénonciation du sexisme, du harcèlement et des violences à l'encontre des femmes en politique, à travers des études majeures et une résolution de l'UIP ; ainsi que la promotion des politiques de tolérance zéro dans les parlements. Elle précise que le Forum a également été à l'origine d'une transformation interne au sein de l'UIP afin de renforcer la sensibilité de l'Organisation à la dimension de genre et à sa prise en compte, tout en affirmant constamment le rôle clé des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Elle déclare que la motion de l'UIP visant à porter la question de l'égalité des sexes devant l'Assemblée générale des Nations Unies constitue une avancée importante, tout comme le prochain Sommet des présidentes de parlement, qui traitera du rôle des femmes dans la promotion d'une paix inclusive et durable.

Elle rend hommage à l'héritage du Forum en saluant la force, la détermination et l'unité des femmes qui l'ont construit et qui continuent de le faire vivre.

*Une vidéo intitulée "40 ans d'action, 40 femmes d'action", présentant 40 femmes parlementaires ayant contribué à l'égalité des sexes au sein de l'UIP, est projetée.*

**Mme C. López Castro** (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, salue le rôle moteur de l'UIP dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Elle fait observer que l'UIP a joué un rôle déterminant pour mettre en lumière la sous-représentation des femmes, démontrer les effets positifs de leur participation à la vie politique et formuler des pistes concrètes pour corriger les inégalités. Elle rappelle que l'UIP avait adopté un plan d'action pour l'égalité, et ce avant même l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995. Elle note que l'égalité des sexes a depuis été intégrée dans les statuts, les structures des commissions et les stratégies de l'Organisation.

Elle attire l'attention sur plusieurs avancées majeures dans l'histoire de l'UIP, notamment la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997, qui affirme que la démocratie ne peut exister sans égalité entre les femmes et les hommes ; l'élaboration du concept de parlements sensibles au genre ; et l'instauration de quotas de genre. Elle indique que ces efforts ont permis d'accroître la présence des femmes aux postes de direction de l'UIP et que la présidence et la vice-présidence de l'Organisation sont actuellement assurées par des femmes. Elle fait remarquer que le lancement du nouveau plan d'action mondial pour la parité au parlement doit également être salué.

Mme López Castro observe que malgré ces avancées, la représentation des femmes en politique stagne, voire recule dans certains pays, et qu'il ne suffit plus de tenir des discours : il faut agir sans délai. Elle présente ainsi la nouvelle campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, qui promeut dix mesures clés regroupées autour de trois domaines thématiques : 1) promouvoir la parité au parlement et en politique ; 2) favoriser le développement d'institutions sensibles au genre ; et 3) lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le sexe. Elle invite les délégués à soutenir cette campagne dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, elle estime que la question de l'égalité des sexes ne se limite pas aux femmes, mais concerne également la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable. Elle appelle donc à une mobilisation collective, notamment de la part des hommes occupant des postes de direction.

Elle conclut son propos en annonçant que la Serbie accueillera la prochaine Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP et précise que cette rencontre deviendra un rendez-vous annuel de l'Organisation.

**La Présidente** félicite le Forum des femmes parlementaires à l'occasion de son quarantième anniversaire, et insiste sur l'importance de renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique, sociale, économique et juridique, tant au niveau régional que mondial. Elle invite les délégués à soutenir la campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, et souligne que cette campagne est en adéquation avec la stratégie nationale de l'Ouzbékistan en matière d'égalité des sexes. Elle fait remarquer que les femmes sont présentes dans de nombreux secteurs de la société ouzbèke, notamment la politique, l'économie et la culture, grâce à une volonté politique affirmée et au soutien du Président et du Parlement. Elle conclut son intervention en appelant les parlements à agir sans attendre pour faire progresser l'égalité des sexes et lever les obstacles rencontrés par les femmes.

**M J. Matiya** (Secrétaire général adjoint de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)), présente l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique, réalisée conjointement par l'UIP, l'APC et l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA). Il indique que la violence envers les femmes en politique, qu'elle soit en ligne ou hors ligne, constitue depuis longtemps un obstacle à l'accès des femmes aux fonctions de direction. Il dit que l'exclusion, l'affaiblissement ou l'intimidation des femmes dans l'espace politique nuit à la prise de décision inclusive, aux institutions démocratiques et à la démocratie elle-même.

Il explique que pour mettre fin à ce type de violence, il faut rompre le silence et l'isolement auxquels les victimes sont souvent confrontées. Il fait observer que dénoncer la violence demeure un processus difficile, qui exige le soutien des institutions, notamment les parlementaires, et la confiance dans celles-ci. Il rappelle qu'il incombe aux institutions politiques, aux parlements et aux partis politiques d'agir pour que les auteurs rendent compte de leurs actes.

L'orateur indique que dans la région Asie-Pacifique, la majorité des codes de conduite parlementaires ne comportent pas de définition du harcèlement psychologique, de l'intimidation, du harcèlement sexuel ou des violences sexistes, et qu'ils ne prévoient pas de dispositions spécifiques sur les interdictions ou les sanctions applicables. Il dit qu'il est encourageant de

constater que les Parlements des Fidji, de l'Inde, des Maldives, des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka et de la Thaïlande ont commencé à prendre des mesures pour remédier à ces problèmes. Il salue les avancées réalisées, notamment la mise en place de mécanismes de plainte et d'enquête, de mesures disciplinaires à l'encontre des auteurs et de dispositifs de réparation pour les victimes. Il fait néanmoins remarquer que ces mesures concernent principalement le personnel parlementaire et qu'elles devraient donc être étendues aux parlementaires eux-mêmes, comme cela a été fait en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il souligne que les politiques strictes de tolérance zéro en matière de violence à l'égard des femmes au parlement doivent s'appliquer à l'ensemble des personnes qui évoluent dans l'écosystème parlementaire.

Il estime qu'à l'ère du numérique, les parlements ont la responsabilité de soutenir les parlementaires ciblés en ligne en leur fournissant des conseils, des dispositifs de sécurité numérique et des outils de surveillance des réseaux sociaux. Il indique que l'APC collabore actuellement avec ses partenaires à l'élaboration de ressources destinées à répondre à ces défis.

Il invite les parlements de la région à se saisir des conclusions de l'étude pour nourrir le débat et susciter l'adoption de mesures. Il conclut son propos en soulignant que la lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique appelle une attention collective urgente de la part des pouvoirs publics, des partis politiques, des entreprises technologiques, de la société civile et du monde universitaire.

**M. M. Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) indique que l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique vise à mettre en lumière ce phénomène, qui représente un obstacle majeur à l'autonomisation politique des femmes et à la réalisation de la parité. Il précise qu'il ne s'agit pas de stigmatiser la région Asie-Pacifique, mais de rendre compte des spécificités régionales et de contribuer à la collecte des données au niveau mondial. Il fait observer que les enjeux sont particulièrement élevés dans cette région, qui occupe l'avant-dernière place au niveau mondial en matière de représentation des femmes au parlement.

Il rappelle que les trois études précédentes de l'UIP sur le sujet avaient déjà mis en évidence des tendances préoccupantes dans le monde, notamment en Europe et en Afrique, et que l'étude sur l'Asie-Pacifique, ne fait malheureusement pas exception. Il souligne que parmi les 150 femmes interrogées, originaires de 33 pays, 76 % ont déclaré avoir été victimes de violences psychologiques et 25 % de harcèlement sexuel au cours de leur mandat. Le Secrétaire général note que les violences sexistes en ligne sont particulièrement répandues dans la région, puisque 60 % des participantes ont indiqué avoir été victimes de discours de haine, de campagnes de désinformation, de détournement de leur image ou de divulgation de données personnelles, soit le pourcentage le plus élevé dans les quatre études menées jusqu'à présent. Il fait remarquer que l'étude révèle également des niveaux inquiétants de harcèlement sexuel et psychologique envers les collaboratrices parlementaires, principalement le fait d'agents masculins du personnel parlementaire et, dans une moindre mesure, de parlementaires. Il déclare que le signalement de ces violences demeure rare, et que beaucoup reste à faire pour mieux protéger et accompagner les victimes.

Il fait savoir que les changements récents mis en place par certaines entreprises de réseaux sociaux suscitent des inquiétudes quant à la diffusion incontrôlée des fausses nouvelles et des violences en ligne, et invite les parlements à prendre des mesures d'urgence. Il conclut son propos en affirmant qu'il est particulièrement important d'adopter des lois strictes sur la violence à l'égard des femmes en politique, notamment en ligne, et de collaborer avec les plateformes numériques pour garantir la redevabilité en modérant les contenus de manière transparente, en mettant en place des mécanismes de signalement, en apportant un soutien aux victimes et en prenant des mesures immédiates pour mettre un terme à ces agissements.

**La Dr. T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, exhorte les délégués à examiner de près les conclusions de l'étude, et fait observer que le harcèlement – souvent banalisé ou perçu comme involontaire – porte atteinte à la dignité humaine et favorise les environnements hostiles et intimidants. Elle explique que le harcèlement prend de multiples formes, notamment psychologique ou sexuel, et peut s'accompagner de représailles, de menaces ou de pressions.

Elle fait remarquer que, selon l'étude, des réseaux sociaux comme Meta, YouTube ou X constituent des terrains propices aux agressions, et que trois femmes parlementaires sur cinq rapportent avoir déjà subi des attaques sexistes en ligne. Elle précise que 39 % de ces femmes

déclarent avoir été victimes de harcèlement psychologique, et 25 % de harcèlement sexuel au cours de leur mandat. La Présidente de l'UIP souligne que, d'après l'étude, les violences sexistes visent fréquemment les femmes présentes dans l'espace public, celles qui dénoncent les violences, qui défendent les droits des femmes, qui remettent en cause les normes de genre, ou encore celles qui sont actives sur les réseaux sociaux. Elle indique que les jeunes femmes, les femmes issues de minorités, les femmes non mariées et les élues de l'opposition sont particulièrement exposées, ce qui souligne l'importance d'une approche intersectionnelle en matière de prévention et d'élimination.

Elle déclare que les femmes sont souvent victimes de campagnes en ligne fondées sur leur apparence physique et reçoivent également des menaces de viol sur les réseaux sociaux. Elle note que les médias traditionnels ont également une part de responsabilité, 28 % des participantes déclarant avoir déjà été victimes de contenus diffamatoires ou à connotation sexuelle dans les journaux ou à la télévision. Elle fait observer qu'il existe d'autres formes de violences plus insidieuses, comme le fait d'ignorer ou d'invisibiliser les femmes, qui dissuadent subtilement mais efficacement les femmes de participer à la vie politique.

Elle conclut son intervention en soulignant que les femmes ont toute leur place en politique et en exhortant les parlements à chasser la violence, et non les femmes, de la vie politique.

**La Présidente** invite les parlements à ratifier la Convention sur la violence et le harcèlement de 2019 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

**Mme S. Rozaimeriyanty Dato Haji Abdul Rahman** (AIPA), s'exprimant dans un message vidéo pré-enregistré, déclare que l'AIPA se réjouit d'avoir contribué à l'étude et adresse ses sincères remerciements aux femmes parlementaires de la région Asie-Pacifique qui ont eu le courage de témoigner. Elle souligne que promouvoir le leadership politique des femmes issues de divers horizons demeure une priorité pour l'AIPA.

Elle souligne que les violences à l'égard des femmes en politique continuent d'entraver fortement leur participation pleine et effective, ce qui a pour effet d'affaiblir la gouvernance inclusive. Elle estime que, pour remédier à ce problème, les institutions politiques doivent prendre des mesures volontaristes afin de créer un environnement sûr et accueillant, dans lequel les femmes puissent s'engager sans crainte ni contrainte. Elle fait remarquer qu'un tel cadre n'est pas seulement une question de justice, mais un devoir partagé par l'ensemble des institutions politiques. Elle dit espérer que les résultats de l'étude donneront lieu à des réformes structurelles.

L'oratrice indique que l'urgence est manifeste : 63 % des femmes parlementaires victimes de violences ont déclaré avoir subi de graves préjudices. Elle explique que le harcèlement et la violence ont des effets dévastateurs car ils brisent des carrières, fragilisent la confiance en soi et la santé mentale, et constituent parfois une menace pour l'intégrité physique. Elle fait observer que de nombreuses femmes craignent non seulement pour leur propre sécurité, mais aussi pour celle de leurs proches. Elle note que plusieurs participantes à l'étude ont évoqué la peur de représailles : les collaboratrices parlementaires redoutent de perdre leur emploi, tandis que les élues craignent des représailles sur le plan politique. Elle fait savoir que, bien que les mécanismes de signalement indépendants restent rares, l'étude met en lumière certaines avancées prometteuses, comme l'adoption de règlements internes, ainsi que la mise en place de formations, de dispositifs d'accompagnement et de lignes d'écoute téléphonique. Elle conclut son propos en appelant les parlements à redoubler d'efforts pour garantir à chaque femme un environnement parlementaire sûr, protecteur et propice à la participation à la vie politique, à l'abri de toute violence sexiste.

**La Présidente** remercie les délégués pour leur participation à ce volet spécial et les encourage à adhérer à la campagne de l'UIP et à redoubler d'efforts pour faire de l'égalité des sexes une réalité. Elle déclare clos le volet spécial.

*La séance est levée à 13 heures.*

## Séance du lundi 7 avril 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme N.B.K. Mutti (Zambie).*

### Point 3 de l'ordre du jour

(suite)

### **Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale***

(A/150/3-Inf.1)

#### **PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)**

**M. M.R. Rahmani Qalanderkhan** (Afghanistan) déclare que son pays est actuellement gouverné par un régime imposé sans le consentement du peuple, dépourvu de légitimité politique et d'institutions élues, et marqué par des violations généralisées des droits de l'homme fondamentaux. Les femmes afghanes, qui représentent la moitié de la population, sont particulièrement touchées car elles n'ont pas accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé, et ne participent pas à la vie sociale et politique. Ces restrictions sont non seulement contraires aux principes fondamentaux des droits de l'homme, mais aussi aux valeurs portées par de nombreux Parlements membres de l'UIP.

Il appelle la communauté internationale – notamment les pays entretenant des relations diplomatiques, commerciales et humanitaires avec l'Afghanistan – à contribuer à la réalisation de trois objectifs essentiels : 1) la reconnaissance et le rétablissement des droits des femmes en Afghanistan, notamment l'accès à l'éducation, au travail et à la participation politique, qui sont essentiels au développement durable ; 2) la relance de la coopération internationale pour la paix et le développement, en s'appuyant sur les contributions significatives apportées au cours des deux dernières décennies par la communauté internationale, en particulier l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les États-Unis d'Amérique, qui ont permis d'avancer dans des secteurs tels que l'éducation, les soins de santé, la liberté de la presse et les droits des femmes ; et 3) une pression accrue sur les Talibans pour qu'ils respectent les droits fondamentaux de tous les Afghans, en particulier des femmes, et pour qu'ils favorisent l'unité nationale et la justice.

En conclusion, il exhorte les Parlements membres de l'UIP à ne pas oublier l'Afghanistan, avertissant que la recrudescence du terrorisme demeure une menace sérieuse. Le soutien international demeure crucial pour la démocratie, la reconstruction et la protection des droits de l'homme en Afghanistan.

**M. M.A. Alyammahi** (Parlement arabe) dit que la justice sociale et le développement durable sont essentiels à l'édification de sociétés stables et souligne qu'il est urgent de relancer la dynamique en faveur de ces principes. Il est primordial de réduire la fracture mondiale en matière de développement entre les pays développés et les pays les moins avancés.

Abordant la situation en Palestine, il demande comment la justice sociale et le développement social peuvent être poursuivis au niveau mondial alors que le peuple palestinien continue de subir l'occupation la plus longue et la plus brutale de l'histoire contemporaine. Les Palestiniens sont toujours victimes d'agressions, de massacres, d'exterminations et de déplacements forcés, les forces d'occupation israéliennes leur proposant un choix extrême et violent : mourir de faim ou quitter leur patrie, ce qui constitue dans les deux cas des crimes contre l'humanité surpassant même ceux des organisations terroristes. La communauté internationale doit rompre son silence et publier une déclaration ferme et unifiée condamnant les atrocités et affirmant le droit des Palestiniens à rester sur leur terre. Les droits légitimes des Palestiniens sont non seulement une obligation politique en vertu du droit international, mais également un devoir moral et humain. Il réaffirme qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Toute autre approche ne fera que perpétuer l'instabilité et le conflit.

**M. J. Kalala Wa Kalala** (République démocratique du Congo) explique que le thème du débat général incarne les défis et les aspirations profondes du peuple congolais. Son pays s'est toujours efforcé de garantir le développement social et la justice sociale par le biais d'une éducation de base gratuite, d'une couverture sanitaire universelle et de programmes de développement.

En dépit des efforts déployés pour promouvoir la coopération régionale, la République démocratique du Congo a pendant des décennies subi l'agression des pays voisins, notamment du Rwanda, qu'il accuse de soutenir des groupes armés tels que le M23, de piller les ressources nationales et de recourir aux violences sexuelles comme arme de guerre, entre autres atrocités. Cette agression a coûté la vie à plus de 10 millions de personnes et en a déplacé plus de 6 millions d'autres, dont le nombre continue d'augmenter chaque jour.

Il se demande comment le développement social et la justice sociale peuvent être instaurés lorsque de tels crimes sont accueillis dans l'indifférence générale. L'UIP est invitée à soutenir la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne fermement les actions du Rwanda, ainsi que les sanctions imposées à ce pays par l'Union européenne (UE) et d'autres pays. Les parlementaires doivent être solidaires de la République démocratique du Congo dans sa quête de développement social et de justice sociale ancrés dans l'état de droit – un résultat qui ne peut être atteint qu'à travers la paix, la sécurité et une solidarité internationale significative qui traduit les paroles en actes.

**M. Maeg Kyong il** (République populaire démocratique de Corée) souligne l'importance croissante de l'action parlementaire face à la multiplication des conflits mondiaux et aux violations de la souveraineté nationale, ajoutant que le développement social et la justice sociale sont des objectifs communs. Notant que la prise en compte des demandes des citoyens dans la législation et la gouvernance doit être la priorité absolue de l'État, la République populaire démocratique de Corée s'est constamment employée à bâtir une société centrée sur les personnes, fondée sur les principes d'indépendance et d'adéquation aux besoins des citoyens. Parmi les initiatives clés figurent de nouvelles politiques de développement régional et de construction rurale visant à combler le fossé entre les villes et les campagnes. Ces initiatives marqueront une nouvelle ère révolutionnaire de prospérité nationale.

Il condamne l'hégémonie impérialiste des États-Unis d'Amérique et de certaines organisations internationales, les tenant pour responsables de l'instabilité mondiale et de l'érosion des principes du droit international destinés à sauvegarder la souveraineté territoriale. Le développement et la justice ne peuvent être réalisés sans une défense nationale forte. La dissuasion militaire de la République populaire démocratique de Corée est un exercice légitime d'autodéfense en réponse aux menaces extérieures d'États hostiles tels que les États-Unis d'Amérique. Il réaffirme l'engagement de son pays à préserver sa sécurité tout en renforçant les relations amicales avec les parlements qui la soutiennent dans le monde entier.

**Mme R. Miliute** (Lituanie) déclare que les fortes inégalités de revenus et d'opportunités nuisent aux sociétés et entravent les progrès nationaux. Bien que la Lituanie se classe au 37<sup>e</sup> rang de l'indice de développement humain de l'ONU, elle reste confrontée à des obstacles persistants. Ces 10 dernières années, près de 20 % de la population est restée exposée au risque de pauvreté, avec un écart de revenus multiplié par six entre les plus riches et les plus pauvres. Les bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pratiquement pas changé et plus d'un tiers des chômeurs sont des chômeurs de longue durée. La mobilité sociale est également limitée, les groupes vulnérables devant déployer des efforts supplémentaires pour accéder à l'éducation et à l'emploi.

Le Gouvernement récemment élu, qui s'est engagé à considérer l'État comme un bien commun, favorise le développement durable grâce à des réformes ciblées dans différents secteurs. Les priorités consistent à renforcer l'économie nationale en consolidant les finances publiques, en encourageant les investissements locaux et étrangers, en soutenant la création d'emplois et en réduisant la bureaucratie. Le Gouvernement prévoit par ailleurs de mettre en place une fiscalité progressive pour les revenus les plus élevés, tout en protégeant les personnes à faible revenu et en maintenant un cadre fiscal concurrentiel. Garantir des soins de santé et une éducation accessibles et de qualité reste une priorité absolue, de même que l'autonomisation des autorités locales et la promotion d'un développement régional qui réduise les disparités économiques.

Toutefois, le développement social ne peut être pleinement réalisé sans paix ni sécurité. Elle condamne fermement l'agression illégale et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et attire l'attention sur les conflits déstabilisateurs au Moyen-Orient comme ailleurs. Ces conflits

violent non seulement le droit international et les droits de l'homme, mais détournent également les ressources essentielles du développement social et du bien-être public vers les dépenses d'armement. Les parlementaires sont tenus de faire preuve de tolérance zéro à l'égard de ces agressions en faisant respecter le droit international, en œuvrant à la cessation des hostilités et en garantissant l'indemnisation des dommages causés. Ce n'est qu'en défendant ces principes fondamentaux que les pays pourront, d'un point de vue éthique, faire progresser le développement inclusif et la justice sociale.

**M. A. Fathullah** (Iraq) fait remarquer que l'autonomisation sociale n'est pas un luxe mais une condition préalable au développement durable, à la croissance économique et à la protection de l'environnement. Les parlementaires doivent aller au-delà de leur rôle de législateur et de contrôleur afin d'établir un nouveau contrat social fondé sur l'égalité, les droits de l'homme et la protection des plus vulnérables. Les principales priorités doivent inclure la protection sociale universelle, notamment les soins de santé, l'éducation et le logement ; la création d'emplois, en particulier à travers les petites et moyennes entreprises ; la justice fiscale ; et l'autonomisation des femmes, notamment aux postes de décision.

Si l'Iraq a surmonté d'immenses défis ces dernières années, notamment le terrorisme et les destructions massives causées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), le pays entre désormais dans une nouvelle ère de développement et de changement rapides, guidé par un régime véritablement démocratique et déterminé à agir. Les progrès déployés par l'Iraq en matière de lutte contre la discrimination sont particulièrement remarquables, un nombre croissant de femmes occupant des postes à responsabilité dans les universités, l'armée et au parlement. Malgré des défis persistants tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, l'Iraq est déterminé à se reconstruire et à se développer de manière indépendante. Il note l'importance de la mobilisation du public, soulignant que la voix des citoyens doit toujours être prise en compte.

Il condamne la violence, les déplacements forcés et les violations des droits de l'homme qui ont lieu à Gaza, affirmant que les principes humanitaires internationaux ne sont que de vaines promesses tant que la cause palestinienne n'est pas réglée. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité morale et agir de manière décisive en faveur de la justice dans la région.

**M. A. Almodóbar Barceló** (Espagne) précise que la démocratie parlementaire consiste non seulement à organiser des élections, mais aussi à écouter les besoins de la population et à les traduire en lois et politiques efficaces. La protection des droits du travail, la prestation de services publics essentiels et la promotion de l'égalité des sexes figurent parmi les principales priorités de l'action parlementaire.

Ces dernières années, les lois qui ont élargi les protections et les droits sociaux, tels que les salaires décents, ont démontré le potentiel de la législation pour réduire les inégalités. Toutefois, les lois seules ne suffisent pas ; elles doivent également être correctement appliquées, avec des allocations de ressources suffisantes et une définition claire des responsabilités. Il souligne que la réalisation de la justice sociale ne relève pas uniquement de la responsabilité des parlements, mais exige un effort collectif. Les citoyens doivent jouer un rôle actif dans le débat public, la mise en œuvre des politiques et la promotion de la transparence et de la redevabilité.

Les engagements en matière de justice sociale, notamment l'accès à l'éducation, à un travail décent, aux soins de santé et à l'égalité des chances, doivent être reconnus, non pas comme des privilèges ou des aspirations, mais comme des droits fondamentaux que les parlements sont tenus de garantir. Il appelle les parlementaires à s'élever au-delà des clivages partisans et idéologiques lorsqu'il s'agit de questions de justice sociale, ajoutant que les progrès en matière de droits sociaux ont jusqu'ici été réalisés grâce au consensus, au dialogue et à un engagement partagé en faveur du bien commun. Dans ce contexte, il condamne les politiques protectionnistes, telles que les tarifs douaniers injustes, qui sapent la productivité et la compétitivité de certains secteurs de la société.

Les parlements, en tant que force motrice de la justice et du progrès inclusif, doivent s'engager en faveur de l'égalité, de l'éradication de la pauvreté et de la protection des droits de l'homme. Un parlement véritablement représentatif est un parlement qui ne laisse personne de côté.

**Mme F. O'Loughlin** (Irlande) dit que les discussions sur le développement social et la justice sociale doivent commencer par la reconnaissance des souffrances humaines. Dans un monde marqué par les conflits et de profondes différences culturelles, historiques et politiques, chaque nation doit trouver sa propre voie pour représenter son peuple, défendre les droits de l'homme et vivre en paix avec ses voisins. Toutefois, la coopération collective mondiale est essentielle pour relever les défis communs et faire face aux changements sociétaux.

En tant que pays attaché aux droits sociaux et à l'égalité, l'Irlande souligne l'importance d'un leadership fondé sur le respect, la dignité et la justice. La différence est intrinsèque à l'humanité et la seule façon d'avancer est de la respecter. Il est nécessaire de définir un nouveau contrat social inclusif fondé sur les droits de l'homme et l'accès universel aux services de base tels que l'éducation, les soins de santé et le logement, garantissant la protection sociale pour tous, le soutien au travail décent, l'investissement dans les petites entreprises et l'action contre les changements climatiques. Il est également nécessaire de se pencher sur les implications éthiques de l'intelligence artificielle (IA).

**M. X. Iacovelli** (France) attire l'attention sur les récentes crises mondiales, notamment la pandémie de COVID-19, qui ont réduit à néant une décennie de progrès sociaux dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté. Dans l'UE, plus de 20 % de la population est actuellement menacée d'exclusion sociale et la France, malgré une solide réputation internationale, est confrontée à des défis persistants. En 2019, 15 % de la population française vivait sous le seuil de pauvreté, les jeunes étant parmi les plus touchés. En 2020, 11,4 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'avaient ni emploi, ni instruction ou formation, et nombre de ceux qui poursuivaient des études étaient confrontés à l'insécurité économique. En réponse, le Gouvernement français a lancé l'initiative *1 jeune, 1 solution* dans le cadre de son plan de relance postpandémique. Le programme a donné des résultats prometteurs, ramenant le chômage des jeunes à son niveau le plus bas depuis 40 ans, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les familles monoparentales, qui représentent un ménage sur quatre en France – dont 82 % sont dirigées par des femmes – sont également vulnérables. Il a récemment soumis au Premier Ministre français un document proposant de nouvelles mesures pour soutenir et reconnaître les familles monoparentales. Bien que l'aide soit principalement fournie sous forme de prestations financières, des efforts sont également déployés pour soutenir l'emploi et l'autonomisation.

Il encourage la société dans son ensemble à faire preuve de solidarité dans la lutte pour la justice sociale, notamment par le biais du bénévolat et des dons, et les entreprises sont invitées à assumer leur responsabilité sociale. La lutte contre la vulnérabilité sociale passe par des politiques qui garantissent l'accès à un logement décent et à une alimentation saine, réduisent la fracture numérique, s'attaquent à l'insécurité énergétique et améliorent l'accès à l'emploi. Il est essentiel de lutter contre les inégalités tant au niveau national qu'international.

**Mme D. O'Neill** (Australie), notant que la responsabilité essentielle des gouvernements et des parlements est d'assurer la prospérité et le bien-être à long terme de leurs citoyens, dit que l'Australie donne la priorité à l'égalité de traitement et d'opportunités, indépendamment du milieu d'origine. Le contrat social de son pays est fondé sur le partage des responsabilités entre les gouvernements et les citoyens, comme l'illustre le système de soins de santé universel, Medicare, dans le cadre duquel le Gouvernement fournit les services essentiels et les citoyens contribuent par leurs impôts. La fiscalité est un mécanisme clé pour promouvoir l'équité et lutter contre les inégalités. L'Australie dispose d'un régime fiscal progressif dans lequel le taux d'imposition augmente en fonction du revenu de la personne.

Les commissions parlementaires jouent également un rôle important dans la lutte contre les inégalités en Australie. En 2023, une vaste enquête parlementaire a été menée sur la multinationale PricewaterhouseCoopers, qui a utilisé à mauvais escient des informations fiscales confidentielles du Gouvernement pour créer son propre système d'évasion fiscale. Ce scandale a mis en lumière des problèmes plus vastes d'évasion fiscale des multinationales, qui compromettent la capacité des gouvernements à financer des services essentiels et violent le principe de concurrence loyale au détriment des petites entreprises. Elle a fait part de ces préoccupations à l'UIP lors de sa 149<sup>e</sup> Assemblée, où une réunion-débat a été organisée au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Les participants sont convenus de la nécessité de demander des comptes aux multinationales et de mettre en place un système fiscal mondial équitable qui non seulement rétablira la confiance du public, mais fournira également des fonds afin de relever les défis mondiaux tels que les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités.

Des conditions de travail décentes sont également essentielles à l'équité économique et au développement social. Une récente enquête parlementaire sur le secteur du travail et des soins en Australie a révélé que de nombreux Australiens, en particulier les femmes, ont du mal à concilier leur emploi et leurs obligations familiales. L'enquête recommande des réformes clés, telles que 26 semaines de congé parental rémunéré et le droit de se déconnecter du travail en dehors des heures contractuelles. Ces recommandations ont depuis fait l'objet d'une loi, ce qui témoigne du pouvoir des commissions parlementaires à apporter des changements concrets.

Enfin, l'égalité des sexes constitue la pierre angulaire de tout contrat social équitable. L'équité salariale, la flexibilité des conditions de travail, des congés parentaux adaptés et une rémunération équitable dans les secteurs à prédominance féminine, tels que les soins aux personnes âgées et l'éducation préscolaire, sont essentiels à la construction d'une société juste et équitable. Bien que l'Australie ait accompli des progrès, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une pleine égalité des sexes.

**Mme A.A. Adams** (Malawi) fait remarquer que le développement social et la justice sociale ne sont pas des idéaux abstraits, mais des besoins humains qui permettent aux citoyens de mener une vie digne et épanouie. Les parlements jouent un rôle essentiel dans le développement social et la justice pour tous en élaborant des politiques qui garantissent l'accès universel aux services essentiels tels que les soins de santé, le logement, l'éducation et l'équité salariale, notamment pour les populations marginalisées et vulnérables. Il est tout aussi important de promulguer des lois qui favorisent l'égalité des sexes, protègent les droits de l'homme et tiennent compte des besoins des groupes vulnérables, tout en renforçant l'indépendance judiciaire, en développant des services juridiques abordables et en veillant à ce que la justice ne soit ni différée ni refusée. Le développement social et la justice sociale ne doivent pas être le privilège d'une minorité choisie, mais un droit fondamental dont jouit tout individu, quel que soit son origine, son sexe, sa situation économique ou son lieu de résidence.

Elle souligne les efforts déployés par le Parlement du Malawi pour promouvoir le développement social et la justice sociale. Des lois soutenant la protection sociale, notamment le programme de transferts sociaux en espèces, ont été promulguées à cet égard. Ce programme, soutenu par des crédits budgétaires du Parlement et des cadres stratégiques, fournit une assistance monétaire directe aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes en situation d'extrême pauvreté. Son parlement a joué un rôle actif pour faire progresser les politiques destinées à améliorer l'accès à une éducation de qualité, avec des progrès considérables réalisés dans la promotion de l'enseignement primaire gratuit, et a appuyé les lois et les politiques visant à élargir l'accès aux services de santé en mettant l'accent sur la santé maternelle, la prévention du VIH/sida et l'inclusion. Des mesures concrètes ont par ailleurs été prises en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, notamment l'adoption de la loi sur l'égalité des sexes, qui a établi un cadre juridique pour lutter contre les violences domestiques, les mariages précoces et le harcèlement sexuel. Des réformes judiciaires visant à créer un système plus équitable et plus accessible ont également été mises en œuvre, notamment la mise en place de services d'aide juridictionnelle pour les personnes n'étant pas en mesure financièrement de se faire représenter en justice. En dépit de ces avancées, bon nombre des initiatives susmentionnées ont été entravées par la crise financière qui sévit actuellement dans le pays. C'est pourquoi elle souligne le besoin urgent d'un allègement et d'une restructuration de la dette internationale afin d'aider le Malawi à poursuivre ses efforts de développement.

Les parlementaires doivent incarner une vision audacieuse, faire preuve d'un engagement indéfectible et s'unir autour d'un but commun pour promouvoir le développement social et la justice sociale pour tous, guidés par les principes d'équité et d'égalité.

**M. F. Hamilton** (Royaume-Uni), notant que l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale est à la fois une responsabilité politique et un impératif moral, souligne l'engagement de son gouvernement, dirigé par le Parti travailliste, à promouvoir l'équité, la justice et l'égalité en tant que piliers d'une société saine et stable. L'action parlementaire est le principal vecteur de protection du développement social et de la justice sociale – un impératif rendu plus crucial encore par la montée de l'autoritarisme, le mépris croissant des normes internationales et l'érosion des droits civils dans le monde entier. Alors que les événements mondiaux actuels révèlent la fragilité de la démocratie, les institutions doivent rester inébranlables afin de garantir la justice pour tous.

L'une des contributions essentielles que les parlementaires peuvent apporter au développement social et à la justice sociale est l'élaboration et l'application de lois qui favorisent l'égalité et protègent les droits de l'homme. Le meilleur exemple est la création du National Health Service au Royaume-Uni en 1948, qui fournit des soins de santé universels à tous les citoyens, indépendamment de leurs revenus ou de leur statut. Un autre exemple clé est la loi sur l'égalité qui s'attaque aux discriminations dans le monde du travail, l'éducation et les services publics et qui assure la protection des personnes de toutes races, religions et origines. Ces avancées sont le fruit d'un débat parlementaire et d'un plaidoyer soutenus.

Toutefois, ces progrès ne sont pas garantis. Dans de nombreuses régions du monde, un nombre croissant de dirigeants autoritaires privilégient l'intérêt personnel et la brutalité au détriment de la diplomatie et de la coopération, et sapent les systèmes démocratiques et la redevabilité en s'attaquant au système judiciaire, aux médias et à la société civile. Garants de la démocratie, les parlements doivent s'opposer fermement à ces tendances en faisant respecter l'état de droit et en obligeant les dirigeants à rendre des comptes. La montée de l'autoritarisme a des implications à la fois nationales et mondiales, comme en témoigne l'invasion illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui constitue une grave violation de la souveraineté nationale et du droit international. Il salue la position unifiée du Parlement britannique dans son soutien à l'Ukraine et appelle la communauté parlementaire mondiale à réagir sans équivoque pour préserver la paix et la justice. Lorsque l'état de droit est mis à mal, la confiance même que les citoyens accordent à leurs dirigeants s'érode et le progrès social recule.

**M. M. Hadid** (Palestine), attirant l'attention sur la récente découverte d'un charnier à Rafah, souligne les souffrances persistantes du peuple palestinien aux mains d'Israël. Israël commet des crimes de guerre, notamment des déplacements forcés, l'expansion des colonies, le pillage des ressources et la privation systématique des droits de l'homme fondamentaux, tels que les soins de santé et l'éducation, dans le cadre d'un plan d'annexion de longue date qui s'apparente à un génocide. Il souligne, en particulier, la terrible situation des prisonniers palestiniens, la famine utilisée comme arme de guerre et les restrictions à l'aide humanitaire, qui sont utilisées à dessein pour contraindre les Palestiniens à une migration involontaire.

L'avenir de la Palestine reste incertain dans un contexte de crise sanitaire et économique, qui touche particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, et qui est encore aggravé par l'érosion du système international. Il critique la communauté internationale pour son silence, estimant que la politique de deux poids, deux mesures et l'incapacité à demander des comptes aux auteurs de crimes ont permis la poursuite de l'agression. Il appelle à la fin de l'occupation, à la protection des droits fondamentaux des Palestiniens, notamment le droit au retour, et à la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, conditions préalables à la paix, au développement social et à la justice sociale au Moyen-Orient.

**M. H. Arshakyan** (Arménie) souligne l'importance d'une action collective pour relever les défis mondiaux et construire un avenir fondé sur la justice, l'égalité et la paix. Le véritable développement va au-delà de la croissance économique et inclut la protection sociale, l'égalité des chances et la dignité pour tous. L'Arménie a donné la priorité à l'inclusion sociale et à l'amélioration de l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement, notamment pour les groupes vulnérables, grâce à l'augmentation des dépenses de protection sociale.

Soulignant l'engagement de l'Arménie en faveur de la paix malgré le processus long et difficile que cela implique, il annonce l'achèvement d'un projet d'accord de paix avec l'Azerbaïdjan, prêt à être signé. L'Azerbaïdjan est invité à se joindre à l'Arménie pour signer l'accord, franchissant ainsi une étape historique vers une paix et une prospérité durables pour les deux nations.

**M. P. Wurm** (Autriche) reconnaît les immenses défis mondiaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté : guerres et conflits menaçant la paix et la sécurité internationales ; faible croissance économique, inflation et escalade des tensions commerciales ; affaiblissement du multilatéralisme. Dans ce contexte difficile, il souligne l'importance de l'action parlementaire pour le développement social et la justice sociale. Les parlementaires jouent un rôle central pour garantir l'égalité d'accès aux ressources, aux opportunités et aux droits, et pour promouvoir le multilatéralisme en faveur de la paix, de la démocratie et de la prospérité.

La paix, la démocratie et la prospérité sont les fondements clés de sociétés stables et sont essentielles au progrès social et au développement durable. Bien que la coopération mondiale soit importante, le développement social et la justice sociale ne commencent qu'au sein de chaque nation souveraine, les parlements nationaux étant les mieux à même de répondre aux réalités sociales et économiques uniques de leur peuple. Dans ce contexte, les principes de subsidiarité, d'identité culturelle et d'autodétermination doivent guider les efforts de développement social. Les parlements doivent être habilités à agir dans l'intérêt de leur peuple plutôt que d'être soumis à des pressions dans le cadre de politiques transnationales ou uniformes.

La justice sociale n'est pas possible sans sécurité intérieure, sans frontières fonctionnelles et sans respect de l'état de droit. La pression croissante de l'immigration en Europe, notamment de l'immigration clandestine, menace la cohésion sociale et la viabilité financière des systèmes de

protection sociale. Notant qu'une société juste s'appuie sur des familles solides, il appelle à des politiques qui soutiennent la formation des familles, aident les parents et les enfants et encouragent la transmission des valeurs et des responsabilités entre les générations. L'Autriche pratique depuis longtemps un modèle de partenariat social équilibré qui respecte à la fois les travailleurs et les employeurs. Il remet toutefois en question les mécanismes de gouvernance mondiale de plus en plus centralisés qui déconnectent la prise de décision de la volonté démocratique des parlements nationaux et de leurs constitutions.

Le développement international et l'aide humanitaire doivent être ciblés, transparents, efficaces et exempts d'idéologie, tout en respectant la dignité et l'autonomie des pays partenaires, qui doivent tracer leur propre voie de développement. La véritable solidarité n'est pas sans limites. Malgré les défis à venir, l'équité et la justice doivent être établies tant au niveau national qu'international, les parlements montrant la voie en mettant l'accent sur le bien-être, la sécurité et les aspirations de leurs populations.

**M. F. Undurraga** (Chili) appelle les parlementaires à construire un monde plus juste et plus prospère conformément aux objectifs de développement durable (ODD), soulignant que l'éradication de la pauvreté et des inégalités est essentielle pour parvenir à un développement social et à une justice sociale inclusifs. La vision d'un monde plus juste et plus prospère devient toutefois de plus en plus difficile à réaliser dans un contexte de crises mondiales qui aggravent l'insécurité et entravent le développement durable, l'inclusion et la paix.

Les perspectives économiques mondiales sont très préoccupantes, l'impact combiné des crises mondiales, notamment la pandémie de COVID-19, compromettant la croissance et la stabilité. Les tendances protectionnistes pèsent encore davantage sur le commerce mondial, avec de graves conséquences pour les marchés et les populations. Il avertit que les projections de faible croissance, décrites dans un récent rapport de la Banque mondiale, sont insuffisantes pour répondre aux besoins des économies émergentes et en développement. C'est pourquoi les institutions financières internationales préconisent des réformes structurelles pour stimuler la croissance, renforcer la protection sociale et soutenir les populations les plus vulnérables.

Il réaffirme l'importance des ODD en tant que cadre global englobant des engagements économiques, sociaux, politiques et environnementaux visant à promouvoir un bien-être centré sur les personnes et une justice intergénérationnelle. Bien que des progrès aient été accomplis, ils restent trop lents pour respecter l'échéance de 2030, seul un cinquième des ODD étant sur la bonne voie. Pour y remédier, des mesures urgentes, concrètes et ambitieuses sont nécessaires, notamment la mise en œuvre d'initiatives telles que le Pacte pour l'avenir. Ces efforts doivent être soutenus par des engagements politiques clairs et une mobilisation financière tant interne qu'externe.

Le développement en Amérique latine nécessite des accords politiques et sociaux à long terme qui favorisent une fiscalité plus équitable et des dépenses publiques plus efficaces. De telles mesures permettront à l'État de mobiliser et de distribuer les ressources de manière plus équitable, ce qui réduira les disparités sociales.

Il précise qu'une véritable inclusion va au-delà de la lutte contre la pauvreté et doit également prendre en compte les besoins des personnes handicapées, un groupe dont le nombre augmente en raison des crises mondiales, telles que les guerres. Il faut redoubler d'efforts pour garantir leur intégration dans la population active et les systèmes éducatifs.

**M. Gyaltzen Losang** (Chine) met l'accent sur les aspirations communes de la communauté internationale à la paix, au développement et à l'équité, même dans un contexte de mondialisation accélérée, de tensions géopolitiques croissantes et d'instabilité grandissante. Les parlements jouent un rôle important pour promouvoir des relations internationales basées sur l'égalité et fondées sur la confiance mutuelle, favoriser un développement et une coopération mutuellement bénéfiques, encourager un dialogue ouvert et contribuer à une gouvernance mondiale équitable et juste.

Il présente trois propositions fondamentales. Premièrement, il est nécessaire d'établir un consensus mondial pour le développement. Dans la mesure où l'humanité partage un avenir commun, elle a besoin d'un développement partagé. Le consensus doit être fondé sur une approche centrée sur les personnes qui défend le multilatéralisme et renforce la coordination afin de promouvoir un développement inclusif, bénéfique pour tous et résilient. L'*Initiative mondiale pour le développement* proposée par la Chine s'aligne étroitement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

Deuxièmement, il souligne l'importance de promouvoir l'état de droit et de garantir l'équité et la justice. La Chine prône une gouvernance mondiale pacifique et sûre et s'oppose aux pratiques hégémoniques qui renforcent la sécurité d'une nation aux dépens des autres. Les parlements doivent représenter la volonté du peuple et protéger ses intérêts dans tous les aspects de l'élaboration des lois, de la gouvernance et du développement.

Troisièmement, il appelle à une coopération gagnant-gagnant et à un plus grand apprentissage mutuel entre les pays, notant qu'aucun pays ne peut prospérer seul à une époque où les défis mondiaux sont complexes. La Chine propose un modèle de gouvernance mondiale fondé sur des consultations approfondies, des contributions conjointes et des avantages partagés, et encourage le dialogue entre les civilisations par le biais de son *Initiative de civilisation mondiale*. Les parlementaires doivent participer plus activement au dialogue afin de remplir efficacement leurs fonctions législatives, de contrôle et de gouvernance, en veillant à l'approbation et à la révision en temps voulu des lois qui soutiennent le développement national et le progrès humain partagé.

Selon un récent rapport gouvernemental, le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a augmenté de 5 % en 2024, contribuant ainsi à hauteur de 30 % environ à la croissance économique mondiale. Avec des perspectives économiques solides à long terme, la Chine continuera d'être une force stabilisatrice pour le développement mondial, partageant les bénéfices de sa modernisation avec le reste du monde. Grâce à la coopération et à l'échange d'expériences, les parlements peuvent contribuer de manière significative à une gouvernance mondiale juste et équitable, fondée sur la vision d'un avenir commun pour l'humanité.

**Mme B. Khurelbaatar** (Mongolie) souligne l'importance de l'action parlementaire pour faire progresser le développement social et la justice sociale grâce à une représentation inclusive et à la participation des citoyens. En 2023, la Mongolie a adopté des réformes constitutionnelles qui ont fait passer le corps législatif de 76 à 126 membres et réintroduit le scrutin proportionnel. L'objectif de ces réformes est d'améliorer la représentation, notamment celle des femmes, de renforcer la portée de la législation et d'équilibrer les considérations politiques locales et nationales. Grâce à ces réformes, les quotas de femmes dans les partis politiques sont passés de 20 à 30 %, et devraient atteindre 40 % d'ici à 2028. En conséquence, les femmes occupent aujourd'hui 25 % des sièges parlementaires, alors qu'en 1992, il n'y avait que trois femmes parlementaires.

La Mongolie s'est engagée à mettre en place un environnement juridique complet et bien réglementé et, par conséquent, rationalise et révisé plus de 3 000 réglementations. L'objectif est de passer d'un modèle de gouvernance centré sur les institutions à un modèle axé sur les personnes, en renforçant les relations sociales régies par la loi plutôt que par des directives administratives.

Le Parlement a récemment approuvé le Plan stratégique 2024-2028 du Grand Khoural de l'État, qui renforce l'engagement en faveur des valeurs fondamentales, telles que les droits de l'homme, le pluralisme et la bonne gouvernance, ainsi que le Plan d'action gouvernemental 2024-2028, qui s'articule autour de quatre piliers stratégiques essentiels : le développement régional, le développement humain, la croissance économique et la bonne gouvernance. Le pilier stratégique de la bonne gouvernance comprend des sous-politiques visant à promouvoir les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la cybergouvernance, la productivité de l'État, la résilience nationale et la paix, et sa mise en œuvre est soutenue par des outils de gouvernance numérique afin de réduire la subjectivité et d'améliorer l'efficacité. En assurant une coordination étroite entre les pouvoirs législatif et exécutif, la Mongolie a pour but de résoudre les problèmes de corruption, de bureaucratie et de violation des droits de l'homme.

La Mongolie s'est par ailleurs engagée à promouvoir le leadership des femmes et la croissance économique inclusive, en acceptant d'accueillir plusieurs événements internationaux à venir : le Forum mondial des femmes entrepreneurs, un forum pour les femmes parlementaires d'Asie, un dialogue sur le développement durable organisé conjointement avec la Fondation Bingaman et l'Université de Stanford, et la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

**M. Seki Yoshiro** (Japon) fait observer que le développement durable centré sur l'homme, qui est au cœur de la Déclaration de Copenhague adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, reste d'une grande pertinence aujourd'hui. Le Japon a fait de la sécurité humaine un pilier central de sa politique étrangère dans le but de bâtir une société dans laquelle chaque individu peut vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin.

Investir dans les personnes, notamment dans leur éducation, constitue le fondement du développement social. Le Japon a soutenu à la fois l'enseignement de base et l'enseignement supérieur dans les pays en développement, en axant son aide sur les groupes vulnérables, en particulier les filles déscolarisées, les enfants handicapés et les enfants touchés par les conflits. Fournir une éducation de qualité implique de favoriser l'innovation et les technologies avancées, telles que l'IA. Dans le cadre de l'initiative intitulée *Les investissements dans le capital humain en faveur du développement durable*, présentée lors du Sommet du G20 d'Osaka en 2019, le Japon a offert un enseignement lié à l'innovation à environ 9,47 millions d'enfants et de jeunes entre 2019 et 2021. Il souligne l'importance de poursuivre ces efforts pour garantir un accès universel aux sciences et technologies de pointe tout en réduisant la fracture numérique.

Le développement centré sur l'individu nécessite une coopération internationale fondée sur la confiance mutuelle, en particulier dans le domaine de l'éducation, ce qui ne serait pas possible sans le respect de la culture et de l'histoire de chacun. Les parlements peuvent favoriser la compréhension mutuelle en participant aux forums de l'UIP et à d'autres forums interparlementaires, en communiquant des informations à leurs gouvernements et en prônant un renforcement de la coopération internationale.

**Mme S. Nyirahabimana** (Rwanda) déclare que le 7 avril marque la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, instituée par la résolution 74/273 (2020) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au lendemain du génocide, le Rwanda était sur le point de devenir un État en faillite. Toutefois, grâce à un leadership transformateur, à des institutions efficaces et à l'engagement actif des citoyens, le Rwanda s'est remarquablement redressé. Trente ans plus tard, c'est une nation résiliente, unifiée et digne, qui contribue de manière constructive à la communauté internationale.

Elle présente l'approche nationale du Rwanda en matière de développement social et de justice sociale, en soulignant les politiques de lutte contre la pauvreté et de croissance des revenus, l'amélioration du niveau de vie, la bonne gouvernance et l'état de droit, ainsi que la promotion de l'autonomisation des femmes, toutes fondées sur des solutions locales adaptées aux besoins locaux. Grâce à ces politiques, le Rwanda a fait preuve d'une résilience économique et sociale impressionnante. Il est un leader mondial en matière d'égalité des sexes en politique, les femmes représentant 63,75 % de la Chambre des députés et 53,8 % du Sénat, et il a augmenté l'espérance de vie à 69,6 ans en 2022. Par ses activités de contrôle, le Parlement rwandais veille à la mise en œuvre effective des politiques et programmes gouvernementaux liés au développement social et à la justice sociale et appelle les autres parlements à faire de même.

S'agissant des accusations formulées par le délégué de la République démocratique du Congo, elle les rejette fermement comme étant fausses et rappelle que le Gouvernement congolais collabore avec le groupe armé responsable du génocide de 1994, sanctionné par les Nations Unies, à savoir les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Toute implication avec les FDLR compromet les efforts de paix régionaux et constitue une menace existentielle pour le Rwanda. Le conflit évoqué par le délégué de la République démocratique du Congo est une question essentiellement interne, qui doit être résolue par des mécanismes régionaux établis par la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement d'Afrique australe, avec l'aval de l'Union africaine. Elle réitère l'engagement indéfectible du Rwanda en faveur de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà.

**La Présidente** déclare que le 7 avril marque l'anniversaire de l'une des pires atrocités commises ces dernières années, à savoir le génocide de 1994 au Rwanda, qui a coûté la vie à 800 000 personnes, principalement des Tutsis, mais aussi des Hutus modérés. La communauté internationale a condamné le génocide et réalisé des progrès considérables dans ce domaine, le génocide étant désormais interdit par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et érigé en infraction pénale dans la législation nationale de nombreux pays. Elle rappelle toutefois que le génocide n'a pas pris fin en 1994 et que des atrocités de masse ont été commises depuis lors et se poursuivent aujourd'hui. Il est plus important que jamais de créer des stratégies, des mécanismes et des structures nationaux et internationaux pour prévenir les génocides. Reconnaissant que la prévention est une obligation collective, la communauté parlementaire mondiale, y compris l'UIP, doit rester soucieuse de promouvoir la paix et de lutter au nom des victimes.

*Une minute de silence à la mémoire des victimes du génocide est observée.*

**M. S. Smith** (Nouvelle-Zélande) dit que l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale doit commencer par l'essentiel : garantir l'égalité des droits et l'accès aux services publics en fonction des besoins et fournir une énergie abondante et abordable.

Garantir l'égalité des droits et des chances à tous les individus, quelle que soit leur origine, est à la fois un devoir moral et une nécessité pratique pour la cohésion sociale. La discrimination déchire le tissu social et les lois et politiques doivent refléter un engagement en faveur de l'équité. Une approche de l'allocation des ressources fondée sur les besoins favorise à la fois l'équité et l'efficacité des programmes.

L'accès à une énergie fiable et abordable est essentiel pour améliorer le niveau de vie et stimuler la croissance économique. Si les investissements dans les infrastructures énergétiques, notamment les énergies renouvelables, sont nécessaires, ils ne doivent pas se faire à n'importe quel prix. Il avertit que les subventions aux énergies renouvelables ont à maintes reprises fait grimper les coûts et contribué à la désindustrialisation. Donner la priorité aux sources d'énergie bon marché, adaptées à des contextes spécifiques, peut aider à réduire la précarité énergétique.

Parmi les autres éléments fondamentaux figurent une éducation inclusive et de qualité, des soins de santé accessibles et complets, et des politiques économiques qui soutiennent la création d'emplois, les salaires équitables et les petites entreprises.

**Mme M. Hugonnet-Grisoul** (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) déclare que l'APF place l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale au cœur de son travail, en mettant l'accent sur l'appui aux réformes législatives, en développant des outils pratiques et en encourageant au dialogue entre les parties prenantes. L'une de ses principales initiatives est la récente adoption d'un cadre juridique sur la budgétisation sensible au genre comprenant deux composantes principales : une analyse de la législation existante dans les pays francophones et un guide opérationnel avec des fiches techniques. Ces fiches aident les parlements, quel que soit leur niveau d'avancement, à intégrer la budgétisation sensible au genre dans des secteurs tels que l'éducation et la santé.

L'APF met également l'accent sur l'accès universel à l'éducation, notamment pour les filles, comme puissant moyen d'autonomisation de sociétés tout entières. Les filles instruites deviennent des femmes autonomes capables de transformer leur environnement et de briser les cycles de la pauvreté. En revanche, le refus de l'accès des filles à l'éducation est souvent lié au mariage précoce, qui constitue une grave violation des droits de l'enfant et freine l'émancipation.

Un cadre juridique sur le renforcement des droits financiers est également en cours d'élaboration. Ce cadre, qui s'appuie sur une série de séminaires de sensibilisation, vise à garantir la sécurité juridique, à protéger les moyens de subsistance et à réduire les litiges juridiques liés à la propriété foncière et à l'utilisation des terres.

L'APF a œuvré à la promotion du développement durable par le biais de divers ateliers régionaux organisés au cours de l'année écoulée en Afrique, notamment en Guinée équatoriale, en Mauritanie, aux Seychelles et au Togo, et prévoit d'étendre ces efforts à l'Asie du Sud-Est. L'atelier organisé au Togo a conduit à l'adoption d'un plan national ambitieux sur le climat en l'espace d'un mois seulement. Des discussions sont également en cours pour élaborer un cadre juridique de gestion durable des ressources minières visant à prévenir l'exploitation des richesses naturelles et à garantir que les populations locales bénéficient des retombées de l'exploitation minière. L'APF espère ainsi renforcer l'utilisation locale des ressources naturelles, stimuler un développement social inclusif et générer des revenus plus élevés à réinvestir dans l'éducation, les soins de santé et d'autres infrastructures communautaires.

Une véritable justice sociale ne peut être atteinte sans la paix et la sécurité, fondements essentiels de la dignité humaine, de l'égalité des chances et du développement durable. Sans stabilité, les droits fondamentaux se fragilisent, les inégalités se creusent et les institutions peinent à garantir un accès équitable aux services et à la participation citoyenne. La promotion de la paix et de la sécurité doit donc rester au cœur de toute action parlementaire.

**M. A. Neofytou** (Chypre) indique que l'imposition récente de droits de douane par les États-Unis d'Amérique marque un tournant important dans la dynamique du commerce mondial. Tout en reconnaissant le droit de chaque nation de protéger ses intérêts économiques, il met en garde contre les conséquences inattendues que peuvent avoir de telles mesures, notamment sur les pays plus modestes tributaires des exportations, ainsi que sur la stabilité mondiale en général. L'ouverture des marchés et la concurrence équitable peuvent favoriser la prospérité, mais celle-ci doit être inclusive et durable.

Chypre comprend que la politique économique n'est pas simplement une question de chiffres mais de personnes – des familles luttant contre l'inflation et des jeunes à la recherche d'opportunités sur fond d'incertitudes croissantes. Dans ce contexte, il souligne le rôle vital des parlements dans la transformation des valeurs partagées en politiques tangibles.

Les parlements doivent se concentrer sur trois domaines d'action. Premièrement, il souligne la nécessité d'une législation qui prépare les économies à résister aux chocs mondiaux sans surcharger les générations futures avec une dette insoutenable. Deuxièmement, il est important d'investir dans l'innovation et l'éducation, afin de donner aux citoyens les moyens de s'adapter et de prospérer, même dans un environnement plus protectionniste. Troisièmement, le dialogue parlementaire international doit être utilisé pour préconiser des cadres commerciaux non seulement stratégiques, mais aussi équitables et mutuellement bénéfiques. Les politiques protectionnistes ne sauraient venir au détriment de la stabilité mondiale et de la prospérité commune.

Au-delà de l'économie, le développement social passe également par la paix, la sécurité et la justice. L'occupation turque de Chypre est une injustice persistante qui continue d'empêcher des milliers de Chypriotes de rentrer chez eux et qui compromet le plein potentiel économique et social du pays. Un monde véritablement juste doit être fondé sur le respect du droit international et de la souveraineté nationale. Le développement durable ne peut prendre toute son envergure lorsque les droits fondamentaux et l'intégrité territoriale sont bafoués.

**Mme E. Winkelmeier-Becker** (Allemagne) estime que les parlementaires, en tant que représentants démocratiquement élus, détiennent le plus haut niveau de légitimité démocratique, ce qui leur confère la responsabilité vitale de représenter les divers intérêts de la population et d'élaborer des solutions pour le bien commun. Compte tenu des crises mondiales actuelles, il est nécessaire d'avoir des parlements sûrs et efficaces qui rendent effectivement les gouvernements responsables de leurs actes.

Le développement social et la justice sociale, tant au niveau national qu'international, font partie des défis mondiaux les plus urgents. S'appuyant sur les principes constitutionnels de l'Allemagne, elle souligne que la dignité humaine et l'égalité des droits doivent s'appliquer à tous les individus, quel que soit leur milieu d'origine. Malgré les disparités en matière de richesse et de revenu, le rôle de la politique est de promouvoir la sécurité sociale, de soutenir une classe moyenne forte et d'éviter que les inégalités ne se creusent. Un État-providence moderne doit comprendre les éléments suivants : 1) un accès universel à l'enseignement gratuit, soutenu par des aides financières, pour favoriser l'ascension professionnelle et sociale ; 2) un système fiscal progressif dans lequel les revenus importants sont taxés à des taux plus élevés et les charges familiales sont prises en compte ; 3) de solides systèmes d'assurance sociale qui protègent contre la pauvreté due à l'âge, à la maladie ou au chômage ; et 4) des régimes de retraite qui ne sont pas considérés comme des aumônes mais bien des récompenses obtenues grâce à de nombreuses années de contributions personnelles et de travail.

Elle appelle à un contrat social fondé sur la responsabilité mutuelle, dans lequel les individus contribuent à la société et peuvent, à leur tour, compter sur un soutien en cas de besoin. Un tel fondement est essentiel pour la justice sociale, le développement et la prospérité, mais aussi pour la paix. Lorsque les richesses et les opportunités restent entre les mains d'un petit nombre, cela entraîne des conflits, des restrictions et des souffrances. La justice sociale n'est pas une coïncidence ou un luxe, mais un choix politique délibéré – un choix que les parlementaires doivent faire par voie législative, en établissant des budgets et en définissant des priorités.

**M. P.K Nsanja** (Ouganda) réaffirme l'engagement de l'Ouganda à faire progresser le développement social et la justice sociale. Une initiative clé à cet égard est la création du Forum parlementaire ougandais sur les objectifs de développement durable, qui s'efforce d'aligner les politiques et la législation nationales sur les ODD. Le Forum plaide également en faveur de ressources adéquates et promeut des approches intégrées pour la mise en œuvre des objectifs.

Le Parlement a adopté plusieurs lois importantes en matière de protection sociale, notamment la loi relative aux enfants et la loi sur les violences familiales, qui visent à protéger les populations vulnérables. Le Forum parlementaire ougandais sur la protection sociale joue par ailleurs un rôle essentiel dans l'autonomisation des communautés marginalisées en facilitant l'engagement des parties prenantes et le plaidoyer législatif en faveur de la transformation sociale et économique.

Dans le secteur de l'éducation, le Parlement a adopté des textes législatifs essentiels tels que la loi sur l'éducation, qui couvre l'enseignement préscolaire jusqu'au-delà du cycle primaire, et la loi sur les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Des politiques telles que la politique d'enseignement primaire universel et la politique d'enseignement et de formation techniques professionnels ont encore élargi l'accès à l'éducation. Le Parlement veille également à ce que les allocations budgétaires soient suffisantes pour soutenir les programmes d'éducation.

Dans le domaine de la santé, le Parlement a réalisé des progrès en adoptant la loi de santé publique, qui met l'accent sur la lutte contre les maladies et l'assainissement. Reconnaissant la couverture limitée des assurances privées, le Parlement a également adopté le projet de loi sur l'assurance maladie nationale afin de fournir des soins de santé équitables, accessibles et abordables à tous les Ougandais.

Les droits relatifs au travail et à l'emploi ont également été abordés par le biais de diverses lois, notamment la loi relative à l'emploi, la loi portant création d'une commission pour l'égalité des chances, la loi sur l'indemnisation des travailleurs et la loi sur la sécurité et la santé au travail. Ces lois favorisent l'équité salariale, des conditions de travail décentes et les droits des employés.

Afin de renforcer le système judiciaire, le Parlement a mis en œuvre des réformes visant à améliorer l'efficacité et la transparence des tribunaux. En particulier, la loi sur le respect des droits de l'homme (*Rights [Enforcement] Act*) garantit un plus grand respect des droits de l'homme et prévoit des mécanismes de recours en cas de violation.

**M. J.E. Estrada** (Philippines) déclare que, malgré les engagements mondiaux tels que la Déclaration de Copenhague de 1995 et le Programme 2030, les inégalités, les disparités économiques et la marginalisation persistent. Les parlements ont le pouvoir de combler les inégalités économiques et sociales, d'étendre la protection sociale et d'adopter des politiques qui favorisent une croissance équitable et durable. Grâce à la responsabilité collective, les avantages économiques peuvent se traduire par des améliorations concrètes dans la vie des gens.

Si le rapport sur le développement des Philippines 2024 met en évidence des progrès nationaux constants, notamment une croissance soutenue du PIB, une baisse du chômage et une réduction des niveaux de pauvreté, il reste des défis importants à relever, en particulier pour parvenir à l'égalité des sexes, faire progresser l'action climatique et garantir l'accès aux énergies renouvelables. Il présente plusieurs textes législatifs clés qui soulignent l'engagement de son pays en faveur du développement social et de la justice sociale. Pour éradiquer la pauvreté et améliorer l'accès aux services essentiels, la loi sur l'assurance maladie nationale élargit la couverture des soins de santé, et la loi élargie sur la protection des personnes âgées permet d'apporter un soutien accru aux seniors. Afin de garantir un travail décent et productif, la loi sur l'emploi dans la fonction publique met en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises offrant des débouchés, et la loi philippine sur les emplois verts encourage la création d'emplois contribuant à une économie durable. Afin de promouvoir l'inclusion sociale, la Grande Charte des femmes défend l'égalité des sexes, et la loi modifiant la Grande Charte pour les personnes handicapées améliore l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services sociaux pour les personnes handicapées. Parmi les efforts législatifs en cours figurent la loi sur la réduction de la pauvreté par l'entrepreneuriat social et la Grande Charte des travailleurs, des entreprises et des organisations de l'économie informelle, qui visent toutes deux à améliorer la situation des groupes marginalisés. Plusieurs lois sur le climat sont également en cours d'examen, notamment la loi sur l'économie bleue et la loi sur les villes et communautés durables.

Au niveau international, les Philippines accueillent le Conseil d'administration du Fonds de réponse aux pertes et préjudices et ont présenté leur candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour 2027-2028, que la communauté internationale est encouragée à soutenir. En prévision du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, les parlementaires doivent œuvrer en faveur d'un nouveau contrat social qui assure l'accès universel aux services essentiels, protège les droits des travailleurs et garantit l'égalité des chances pour tous.

**Mme I. Živković** (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) déclare que dans un contexte d'évolution technologique rapide, les parlements ont un rôle clé à jouer pour veiller à ce que les progrès économiques et numériques profitent aux citoyens. Il faut donc repenser les systèmes économiques mondiaux, élargir la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements sociaux, garantir la viabilité de la dette et promouvoir un accès équitable au financement. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD aide les pays à placer le développement social et la justice sociale au cœur des priorités nationales. Il a, par exemple, aidé 86 pays à aligner leurs

stratégies de développement sur leurs plans de financement par le biais de cadres de financement nationaux intégrés (CFNI), des outils conçus pour renforcer les processus de planification et surmonter les obstacles au financement des ODD.

Les progrès doivent être mesurés non seulement en termes de croissance du PIB, mais aussi en termes d'amélioration de la qualité de vie, de réduction des inégalités et de protection des écosystèmes, comme le montre l'Indice de développement humain des Nations Unies, qui évalue l'espérance de vie, l'éducation et le niveau de vie. Il est urgent de s'attaquer aux inégalités structurelles. *Notre Programme commun* du Secrétaire général des Nations Unies appelle à un nouveau contrat social, ancré dans les droits de l'homme et façonné par la solidarité, qui garantisse une protection sociale universelle, des salaires équitables, un travail décent et une prise de décision inclusive, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires. À cet égard, le PNUD a soutenu la création du Caucus des femmes dirigeantes d'Asie centrale et a ainsi constaté des progrès dans la participation des femmes en politique, l'engagement des jeunes et l'adoption de lois porteuses de transformation, notamment des lois réprimant expressément les violences familiales.

Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social, elle appelle à renouveler l'ambition collective de construire des sociétés inclusives, résilientes et égalitaires – dans la pratique, et pas seulement dans la rhétorique. Les parlements sont essentiels à cette fin car ils contribuent à dépasser les clivages et à dégager un consensus autour de valeurs communes telles que la dignité, la solidarité et l'égalité des chances.

**Mme G. Morawska-Stanecka** (Pologne) fait remarquer que le développement durable doit répondre aux besoins actuels sans compromettre l'avenir. Les progrès sont toutefois entravés par la dégradation de l'environnement, les inégalités sociales et l'instabilité géopolitique, notamment la guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19. Ces crises ont mis à rude épreuve les ressources mondiales, poussé à la hausse les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, et engendré des problèmes d'endettement, en particulier dans les pays en développement, ralentissant ainsi les efforts déployés pour atteindre les ODD. Bien que le soutien du Comité d'aide au développement se soit accru, une grande partie a été réorientée pour faire face aux effets immédiats de la pandémie et des guerres, réduisant l'aide apportée à la mise en œuvre à long terme des ODD.

La Pologne a accompli des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté et d'éducation, dépassant les moyennes de l'UE, mais demeure confrontée à des défis en matière de faim, d'accès à l'eau potable et de protection des océans. Les stratégies régionales, la gouvernance locale, les partenariats commerciaux et l'engagement communautaire ont tous contribué à ces progrès. Les régions polonaises ont commencé à intégrer les ODD dans des plans stratégiques actualisés tenant compte des spécificités régionales ; ces plans font l'objet d'un suivi systématique.

Elle souligne l'importance d'une collaboration étroite entre le gouvernement, les autorités locales, les entreprises et les autres parties prenantes pour soutenir la croissance. En Pologne, les entreprises font preuve de responsabilité sociale en finançant des projets communautaires, tels que des infrastructures locales et des initiatives culturelles ou éducatives. Ces contributions sont particulièrement importantes dans les régions les plus défavorisées.

Le Parlement joue un rôle crucial dans l'avancement des ODD par le biais de la législation. La Pologne a récemment promulgué de nouvelles lois sur le travail et l'intégration des immigrants, reflétant le passage d'une migration temporaire de main d'œuvre à un établissement durable et à un accompagnement familial. L'arrivée des réfugiés ukrainiens, qui engendre à la fois des défis et des opportunités, a encore influencé la politique migratoire.

La coopération internationale est indispensable face aux menaces mondiales qui pèsent sur la démocratie, notamment la montée des tendances populistes et autoritaires, même dans les pays traditionnellement démocratiques. Ces tendances sapent les efforts vers un développement durable, et un engagement renouvelé en faveur du Programme 2030 est nécessaire.

**M. P. Bakovic** (Slovénie) déclare que, malgré les efforts considérables déployés pour construire une société fondée sur la confiance et la solidarité, il reste des défis à relever qui exigent une réflexion plus approfondie et des mesures plus résolues. La Slovénie est fière de son engagement à réduire les risques de pauvreté, mais reconnaît que la justice sociale n'est pas encore pleinement instaurée. L'exclusion sociale, qu'elle soit due à la pauvreté ou à un accès limité aux services essentiels, continue de toucher certaines couches de la population, notamment les personnes âgées, les sans-abri, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées et les membres des communautés ethniques.

L'un des principaux défis du développement social est de garantir l'égalité des chances pour tous, indépendamment de l'origine, du sexe, de l'âge ou du statut social. Des politiques actives garantissant un accès équitable aux biens publics essentiels tels que l'éducation, l'emploi et les soins de santé sont nécessaires. Ces dernières années, la Slovénie a adopté plusieurs mesures pour traiter ces questions. Elle a notamment augmenté le montant des prestations d'aide sociale en espèces et élargi les critères d'éligibilité pour bénéficier d'un complément de revenu. Un minimum vieillesse est également garanti à tous les retraités ayant accompli le nombre d'années complètes de service ouvrant droit à pension. Outre l'octroi de subventions et de prestations réduites, la Slovénie a mis l'accent sur son programme d'activation sociale, qui soutient les chômeurs de longue durée et les personnes menacées d'exclusion sociale. Deux priorités politiques sont mises en évidence : la mise en place d'un système complet de soins de longue durée afin de rendre les services essentiels plus abordables et accessibles, notamment pour les personnes âgées en situation sociale vulnérable, dont beaucoup sont des femmes, et l'élaboration d'un système durable de financement et de construction de logements locatifs abordables.

Le développement social et la justice sont une responsabilité partagée. Ce n'est que par des efforts collectifs et une vision claire de l'égalité des chances pour tous qu'une société durable et juste peut être bâtie. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus.

**Mme J. Kronlid** (Suède) dit qu'il est plus important que jamais de défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'ordre international fondé sur des règles, notamment face aux menaces croissantes qui pèsent sur l'intégrité territoriale et les libertés fondamentales. La force d'une société réside dans sa capacité à offrir des chances égales à tous.

En Suède, l'égalité des sexes n'est pas seulement une politique, c'est le fondement de la société, érigée au fil des décennies de travail parlementaire délibéré et de solides modèles de sexe différent. Il existe au sein du Parlement suédois un groupe dédié à l'égalité des sexes, composé d'hommes et de femmes issus de tous les partis politiques. Pour que davantage de femmes participent à la vie politique et puissent occuper des postes à responsabilité, les systèmes doivent leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale. Mère de trois enfants, elle estime que les politiques suédoises de congé parental, les services de garderie et les procédures de vote flexibles lui ont permis de poursuivre son travail parlementaire.

Le système de protection sociale est également un élément fondamental de la société suédoise. Les services publics de base tels que l'éducation, les soins de santé et les pensions sont financés par l'impôt, ce qui garantit l'égalité des chances pour tous dans la vie.

La violence et le harcèlement fondés sur le sexe sont des défis mondiaux majeurs qui entravent à la fois l'égalité des sexes et la sécurité. Les parlementaires doivent lutter contre ce problème en légiférant et en montrant l'exemple. Elle s'inquiète de la normalisation du harcèlement et des abus sexuels sur les réseaux sociaux, qui ont élevé les seuils de tolérance et désensibilisé les sociétés. Se référant à la récente étude de l'UIP intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique*, elle note que les femmes dans les parlements sont de plus en plus ciblées par les discours de haine, la désinformation et l'exploitation des images. Elle appelle à une action collective pour inverser cette dangereuse tendance et promouvoir un discours public plus respectueux.

Les guerres et les conflits sont les menaces les plus dévastatrices pour la sécurité, le bien-être et l'égalité des sexes. Elle condamne l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui a touché de manière disproportionnée les femmes et les enfants, entraînant des décès, des déplacements et des enlèvements, ainsi que l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023 et la guerre à Gaza, où les femmes et les enfants ont également gravement souffert. Ces conflits tiennent en suspens les sociétés et privent les enfants d'années de scolarité.

Malgré ces difficultés, il est également important de reconnaître l'évolution positive en matière d'égalité des sexes dans le monde. Elle félicite notamment l'Ouzbékistan pour ses récents progrès en matière de criminalisation des violences familiales et souligne l'amélioration des droits des femmes dans des pays tels que l'Arabie saoudite et le Qatar, où les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder au marché du travail et à participer à la vie publique.

**M. H.D. Ngarimaden** (Tchad) souligne le récent retour de son pays à l'ordre constitutionnel et la création d'un parlement bicaméral composé de 188 parlementaires (68 femmes) et de 69 sénateurs (34 femmes). Afin de promouvoir le développement social et la justice sociale, le Parlement s'efforce de renforcer son cadre législatif pour améliorer l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, les soins de santé, l'eau potable, l'électricité et le logement, tout en exerçant un contrôle sur le Gouvernement afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les infrastructures

rurales. Le Parlement s'est engagé à promouvoir l'inclusion sociale en mettant en œuvre des lois qui soutiennent les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Une commission permanente a été créée pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD et évaluer les progrès des politiques publiques en matière de développement durable. Un vaste programme de réformes sociales a par ailleurs été mis en place pour répondre aux préoccupations mondiales telles que la réduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités, le développement de la formation professionnelle, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, la lutte contre la discrimination et la garantie de l'accès à une éducation gratuite. Il précise que la justice sociale est essentielle à la cohésion et à la stabilité nationales.

Malgré ces initiatives, le Tchad demeure confronté à des défis importants. Le pays souligne la nécessité d'un soutien accru et d'un renforcement des capacités de ses parlementaires afin de renforcer leur capacité à s'attaquer aux problèmes sociaux et de promouvoir une plus grande participation des citoyens au processus législatif.

**Mme M. Valente** (Angola) fait remarquer que le développement social et la justice sociale ne sont pas de simples idéaux, mais des besoins urgents dans un monde marqué par des inégalités croissantes. Les parlements doivent servir de piliers de la démocratie, de l'inclusion et du progrès. L'Angola s'est engagé à renouveler le contrat social entre l'État et ses citoyens, qui doit être ancré dans les droits de l'homme, l'égalité des chances et l'accès universel aux services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et la protection sociale.

L'Angola a déployé des efforts constants pour améliorer les conditions de vie, en particulier pour les plus vulnérables. Son Parlement joue un rôle clé dans la promulgation de lois et le suivi des politiques destinées à protéger les droits fondamentaux. Le programme Kwenda, qui vise à apporter un soutien direct à 1,5 million de familles vulnérables d'ici 2027, est une initiative clé. Le pays développe également l'enseignement primaire et secondaire gratuit, améliore les infrastructures de soins de santé, notamment en milieu rural, promeut l'égalité des sexes grâce à des programmes d'autonomisation des femmes qui favorisent leur participation active à la vie politique et à la prise de décision, et encourage l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle. Elle souligne qu'investir dans la jeunesse, c'est investir dans le développement économique et social de la nation.

Reconnaissant l'importance de l'inclusion numérique, l'Angola donne la priorité à l'alphabétisation numérique et à la formation technologique dans les zones urbaines et rurales. Le pays reste attaché aux ODD et continue de faire avancer les réformes législatives pour soutenir la croissance économique et l'inclusion sociale. Guidé par les principes de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, le pays s'efforce également d'améliorer l'accès à la justice grâce à un système judiciaire plus efficace et plus équitable.

Elle appelle à la coopération mondiale, à la paix et au partage des meilleures pratiques, soulignant le rôle essentiel de l'UIP dans le renforcement du multilatéralisme et des politiques centrées sur les personnes. L'élaboration de solutions novatrices en matière de développement social et de justice sociale nécessite un dialogue interparlementaire continu.

**Mme J. Simanovska** (Lettonie) se dit profondément préoccupée par le déclin mondial de la démocratie, notant que dans de nombreux pays, les dirigeants élus limitent de plus en plus les droits, les libertés et la participation des citoyens. Citant des études de la Banque mondiale, de Freedom House et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle identifie les inégalités, l'insécurité sociale et la désinformation comme des facteurs clés contribuant à l'érosion de la confiance dans les institutions démocratiques et à la montée des mouvements populistes. Une focalisation excessive sur la croissance économique, mesurée principalement par le PIB, sans s'attaquer aux disparités de revenus et aux inégalités sociales, sape la cohésion sociale et peut accroître le risque d'instabilité politique, ce qui, en fin de compte, entrave le développement durable. La croissance durable doit s'assurer que toutes les couches de la société bénéficient d'avantages égaux.

Elle précise que l'insécurité liée aux changements climatiques contribue à la xénophobie et à l'autoritarisme, notamment lorsque la désinformation cible les personnes économiquement ou socialement vulnérables en donnant des explications trop simples à des problèmes complexes. L'apathie des jeunes, qui ne se sentent pas écoutés dans les processus politiques, est une conséquence particulièrement troublante. Un engagement plus fort en faveur de la justice sociale et de l'égalité est essentiel.

La Lettonie a accompli des progrès tangibles en matière de protection sociale universelle et de services essentiels, notamment pour les plus vulnérables, en finançant des logements abordables et en améliorant l'accès aux médicaments. Un régime fiscal progressif a également été mis en place, bénéficiant à 80 % des travailleurs, en particulier les personnes à faible revenu. Pour renforcer la confiance du public, la Lettonie a lancé une initiative présidentielle visant à étendre les mécanismes de participation des citoyens, tels que les référendums, à favoriser l'accès aux processus gouvernementaux et parlementaires via des plateformes numériques, et à déployer tous les efforts pour lutter contre la désinformation, protéger l'intégrité électorale et promouvoir la transparence en limitant l'influence de l'argent dans la politique. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques est une autre priorité, comme en témoignent des initiatives telles que le Parlement des jeunes et la décision d'abaisser à 16 ans l'âge du droit de vote.

La justice internationale est également essentielle, car le déclin de la démocratie dans un pays peut menacer la stabilité des autres. Le système universel des droits de l'homme protège des milliards de personnes, notamment les populations vulnérables des petits pays et des pays en développement, ainsi que celles touchées par les changements climatiques. Si ces systèmes s'effondrent, les conflits et les injustices se multiplieront. La Lettonie appelle à la coopération internationale afin de promouvoir la justice sociale et les libertés démocratiques.

**Mme R. Kirova** (Bulgarie) fait observer que le développement social et la justice sociale sont essentiels pour bâtir des sociétés stables et prospères, soulignant le rôle important de l'UIP dans la promotion de la coopération mondiale à cet égard. Se référant à une étude du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, elle note que plus de la moitié de la population mondiale, soit environ 52,4 %, bénéficie actuellement d'une forme ou d'une autre de protection sociale, ce qui témoigne des progrès accomplis pour développer des systèmes de protection sociale à l'échelle mondiale.

Parmi les réalisations notables de la Bulgarie, on peut citer la première place dans l'UE pour le plus long congé parental rémunéré, la gratuité des médicaments et des traitements médicaux pour les enfants de moins de 7 ans et, depuis 2022, la gratuité de l'accès aux jardins d'enfants et aux crèches. Le Parlement poursuit activement des initiatives législatives visant à améliorer les droits en matière d'emploi et de sécurité sociale, y compris des réformes visant à améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée pour les parents et les aidants, à mieux intégrer les personnes handicapées dans la vie active et à réglementer les accords de télétravail. Des efforts ont également été déployés pour aligner la politique d'assistance sociale de la Bulgarie sur des normes européennes plus larges, et ainsi rationaliser le système, et une révision de la loi sur l'égalité des sexes axée sur l'amélioration de la parité hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse est actuellement en cours. Différents groupes sociaux prennent part à ces débats. La garantie d'une éducation gratuite et de qualité pour les enfants de tous âges est une autre priorité, car c'est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la pauvreté, les inégalités hommes-femmes et l'injustice sociale. Les lois sur les salaires équitables, l'accès aux soins de santé, les systèmes de retraite et le soutien aux chômeurs et aux personnes présentant des besoins spécifiques sont également en cours de révision.

Dans l'ensemble, il est nécessaire de mettre en place des systèmes complets de protection sociale qui ne laissent personne de côté. Le débat mondial sur la justice sociale et le développement social ne porte plus sur les raisons de poursuivre ces objectifs, mais sur la manière et la rapidité d'y parvenir.

**M. J. Mhagama** (République-Unie de Tanzanie) déclare que le développement social et la justice sociale impliquent de garantir un accès juste et équitable aux opportunités, aux ressources et aux droits qui permettent à tous les individus, quel que soit leur origine, leur sexe ou leur situation socio-économique, de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique. Afin d'atteindre les ODD, il faut s'attaquer aux inégalités structurelles et donner la priorité aux besoins des populations les plus vulnérables et marginalisées, notamment les jeunes.

Au niveau mondial, les jeunes sont confrontés à d'importants défis tels que des taux de chômage élevés, l'accès limité à une éducation de qualité et à la formation professionnelle, la marginalisation politique, les inégalités sociales, la discrimination et les obstacles liés à la fracture numérique. En République-Unie de Tanzanie, où 34,5 % de la population a moins de 35 ans, le Gouvernement a pris plusieurs mesures importantes pour promouvoir le développement social et la justice sociale pour ses jeunes. Il s'agit notamment de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles publiques et de l'octroi de prêts aux étudiants défavorisés. Une politique nationale de développement de la jeunesse a par ailleurs été adoptée ; celle-ci promeut

l'esprit d'entreprise, l'éducation, l'égalité des sexes et l'équité sociale, ainsi qu'un fonds de développement de la jeunesse offrant un soutien financier et une formation aux jeunes entrepreneurs. En outre, les administrations locales sont tenues d'allouer 10 % de leurs revenus à des programmes d'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. En ce qui concerne les droits des femmes, le Parlement a procédé à un examen des lois existantes axé sur l'égalité des sexes, qui a abouti à l'abrogation de deux lois discriminatoires, à la modification de 18 autres et à la promulgation de 5 nouvelles lois qui s'alignent sur les normes internationales en matière d'égalité des sexes.

Le Parlement joue un rôle essentiel dans la promotion du développement social et de la justice sociale. En adoptant des lois, en formulant des politiques inclusives, en allouant des budgets et en exerçant un contrôle, les parlements peuvent contribuer à édifier une société juste et équitable pour tous, notamment pour les jeunes.

**Mme H.I.N. Naffa** (Jordanie) estime que l'humanité s'est désensibilisée face à la souffrance, privilégiant l'ego au détriment de l'empathie et permettant à Israël de continuer à faire couler le sang. Alors que des femmes et des enfants innocents sont tués et chassés de leurs terres, la communauté internationale reste honteusement silencieuse et, au lieu d'obliger les auteurs à rendre compte de leurs actes, on blâme les victimes, ce qui constitue une profonde injustice. L'application sélective du droit international et la politique de deux poids, deux mesures en matière de droits de l'homme érodent la crédibilité mondiale et alimentent l'instabilité au Moyen-Orient. Elle demande que l'on mette fin à la guerre et l'instauration du dialogue et de la paix. La Jordanie défend fermement les droits des Palestiniens et la coexistence interconfessionnelle.

S'agissant du développement social et de la justice sociale, la Jordanie a élaboré une stratégie nationale de protection sociale pour la période 2025-2033 et réformé ses lois électorales afin d'améliorer la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements, citant son propre rôle de leader en tant que femme à la tête de la délégation parlementaire de l'Union interparlementaire comme preuve de progrès. Toutefois, alors que la Jordanie s'efforce de créer un nouveau pacte social plus inclusif, les trois piliers du développement durable – social, économique et humain – sont menacés dans le monde entier, notamment en raison de l'escalade des tensions et du fait que les gouvernements se déroberont à leur responsabilité de protéger les citoyens.

**Mme S. Codina** (Andorre) déclare qu'assurer la cohésion sociale dans un monde de plus en plus polarisé exige des gouvernements et des parlements qu'ils œuvrent en partenariat pour le bien-être de la population. La cohésion sociale est le lien qui unit les communautés, leur permettant de surmonter les différences, de promouvoir un sentiment d'appartenance, de poursuivre des objectifs collectifs et d'édifier un avenir meilleur. L'Andorre a donné la priorité à la cohésion sociale par le biais de mesures législatives, notamment une nouvelle loi sur la croissance durable et le droit au logement, qui vise à remédier à la pénurie de logements abordables résultant de la croissance économique et des investissements étrangers. Une commission parlementaire a également été créée pour façonner l'avenir de l'Andorre, en se concentrant sur le développement durable et l'accès universel aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Parmi les autres initiatives, on peut citer la fixation du salaire minimum à 60 % du salaire moyen et le maintien de trois systèmes solides d'enseignement public. Promouvoir la cohésion sociale nécessite une approche multisectorielle.

Elle avertit que l'incertitude mondiale croissante menace les institutions démocratiques. Les parlements doivent renforcer la cohésion sociale en garantissant l'égalité des chances pour tous, car une société unie est aussi une société plus juste, plus prospère et plus pacifique.

**M. P. Comissario Afonso** (Mozambique) précise que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour promouvoir le développement durable et la justice sociale en promulguant des lois qui servent le bien commun et garantissent la paix et le bien-être des citoyens. Le développement durable est un processus multidimensionnel qui repose sur la justice sociale et l'équité. Il est impératif de sensibiliser les citoyens à l'importance du développement durable et d'encourager leur participation active à la construction d'un monde sain, juste et équilibré. Les efforts collectifs doivent se concentrer sur la mise en œuvre et le financement des ODD.

Reconnaissant les défis complexes auxquels le Mozambique est confronté, il note que l'année 2025 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du pays, qui coïncide avec le 80<sup>e</sup> anniversaire de la création des Nations Unies (ONU). Tel qu'indiqué dans la Charte des Nations Unies, la coopération internationale est essentielle pour résoudre de nombreux problèmes mondiaux.

*La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, prend la présidence.*

Point 2 de l'ordre du jour

**Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée**  
(A/150/2-P.1-rev, P.2-rev.2, P.3-rev et P.4)

**La Présidente** déclare que quatre propositions de points d'urgence ont été présentées comme suit : 1) *Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme*, présentée par les délégations du Chili et du Pérou ; 2) *La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar*, présentée par les délégations des Philippines et de la Thaïlande ; 3) *La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique*, présentée par les délégations des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain ; et 4) *Mettre fin à la politique de deux poids, deux mesures : appel à la communauté internationale pour qu'elle accueille les réfugiés de Gaza au lieu de les exploiter pour attaquer Israël*, présentée par la délégation d'Israël.

Le Bureau restreint de l'Assemblée s'est réuni à deux reprises, les 6 et 7 avril, pour examiner la recevabilité des propositions, conformément à l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, qui exige que les points d'urgence traitent d'une situation récente et majeure d'intérêt international. La proposition du Chili et du Pérou répondait aux critères et a donc été acceptée. Les propositions initiales de la Thaïlande et des Philippines ainsi que des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte ne répondaient pas aux critères et leurs auteurs ont été invités à les réviser en conséquence. Si la proposition révisée de la Thaïlande et des Philippines a été acceptée par la suite, celle des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte est restée large et a couvert de nombreux sujets. Bien que des inquiétudes aient été exprimées quant à son champ d'application, cette dernière proposition n'a pas été retirée et reste donc sur la table, conformément au Règlement. La proposition d'Israël, initialement incomplète, a été acceptée après avoir été révisée et avoir fait l'objet d'une note explicative.

Le Bureau restreint a noté que le langage utilisé dans deux propositions ne répondait pas aux normes de l'UIP en matière de propos injurieux – définis comme un langage diffamatoire, intolérant, raciste ou xénophobe, ou des expressions incitant à la haine. Elle exhorte toutes les délégations à respecter les principes de dialogue et de respect mutuel, conformément aux valeurs fondamentales de l'UIP.

**Le Secrétaire général** lit les titres de chacun des quatre points d'urgence.

**La Présidente** déclare que, conformément au Règlement de l'Assemblée, un seul point d'urgence, avec un vote à la majorité des deux tiers, peut généralement être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le point ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix sera sélectionné. Toutefois, pour permettre l'examen d'un plus large éventail de questions urgentes, et à la suite d'une suggestion du Comité exécutif, la 150<sup>e</sup> Assemblée pourrait souhaiter tester l'adoption d'un deuxième point d'urgence – s'il reçoit lui aussi une majorité des deux tiers. En cas de succès, cette approche pourrait inspirer de futurs amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. En vertu de l'article 15.3 du Règlement de l'Assemblée, les points d'urgence sont traités selon une procédure ad hoc approuvée par l'Assemblée sur proposition du Bureau restreint.

**M. A. Gryffroy** (Belgique) fait part de ses préoccupations concernant la décision de mettre à l'essai l'inscription d'un deuxième point d'urgence lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP sans formellement modifier les Statuts et Règlements de l'UIP. Il critique le pouvoir du Comité exécutif d'initier un tel essai, soutenant que toute modification des règles fondamentales, telles que celles régissant les points d'urgence, requiert un vote à la majorité des deux tiers, tel que spécifié dans l'article 31 des Statuts et Règlements de l'UIP. Il met en lumière l'incohérence entre la promotion mondiale de la démocratie parlementaire par l'UIP et ses propres pratiques internes. Il souligne l'importance d'adhérer aux principes démocratiques au sein de l'Organisation elle-même.

**M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe) dit que les Statuts et Règlements actuels de l'UIP, en particulier les articles 11 et 12 de l'Assemblée, n'autorisent qu'un seul point d'urgence. L'inscription d'un deuxième point d'urgence sans modification préalable des Statuts et Règlements serait contraire à la procédure. Toute modification de ce type doit d'abord être approuvée par le Conseil directeur avant d'être mise en œuvre.

**M. H.-J. Talsma** (Pays-Bas) s'oppose à la proposition d'inscrire un deuxième point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, affirmant qu'il n'existe aucune base juridique pour une telle procédure dans le cadre des Statuts et Règlements actuels de l'UIP. Selon l'article 14.2 des Statuts et l'article 11.2b), un seul point d'urgence peut être inscrit à l'ordre du jour. L'article 15.3, invoqué pour justifier cette approche expérimentale, ne concerne que la procédure de débat d'un point d'urgence déjà approuvé et n'autorise pas l'inscription de points supplémentaires.

**Un délégué de l'Iraq**, présentant un rappel au Règlement, s'oppose au point d'urgence proposé par Israël, estimant qu'il est contraire au droit international et aux normes humanitaires. Israël commet des actes assimilables à un génocide, notamment le meurtre de femmes et d'enfants et la destruction d'infrastructures civiles. Il se demande comment les parlements peuvent être invités à se prononcer sur une proposition qui soutient de tels actes.

**La Présidente** rappelle aux délégués la procédure relative aux points d'urgence, selon laquelle le Secrétariat reçoit des propositions et le Bureau restreint les examine en vue de donner un avis sur leur recevabilité. Le Bureau restreint ne se prononce pas sur les propositions, la décision finale revenant à l'Assemblée. Conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, avant de prendre sa décision, l'Assemblée doit entendre une brève explication de la part des auteurs et d'un contradicteur. Le délégué de l'Iraq aura la possibilité de finaliser son objection une fois qu'Israël aura fourni son explication.

**M. B.O. Kalu** (Nigéria) fait part de ses préoccupations concernant la proposition des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte, notant qu'elle combine trois sujets sans rapport : la violation du cessez-le-feu par Israël en Palestine, les conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et le réchauffement de la planète. Citant l'article 11.2c) du Règlement de l'Assemblée, qui n'autorise les propositions conjointes que si elles portent sur le même sujet, il fait valoir que ces questions sont géographiquement et thématiquement distinctes. En outre, la proposition, prétendument soutenue par le Groupe africain, ne reflète pas en réalité la position de ses membres, notamment celle du Nigéria.

**La Présidente** déclare que les préoccupations soulevées par le délégué du Nigéria sont également partagées par le Bureau restreint. Toutefois, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau restreint n'a pas le pouvoir de rejeter une proposition ; son rôle se limite à évaluer la recevabilité. Comme mentionné ci-dessus, la décision finale revient à l'Assemblée après avoir entendu les explications des auteurs et les opinions contraires. Le Bureau restreint ne peut pas vérifier les positions réelles des différents groupes géopolitiques puisque son rôle se limite à examiner ce qui lui a été officiellement soumis. Toute modification ou objection peut être soulevée lors du débat sur le point d'urgence avant le vote.

Elle reconnaît les préoccupations soulevées par les délégués de la Belgique, du Zimbabwe et des Pays-Bas concernant la validité procédurale de l'inscription d'un deuxième point d'urgence et affirme que ces préoccupations sont valables en vertu des Statuts et Règlements actuels de l'UIP. L'idée d'expérimenter l'inscription de deux points d'urgence figurait dans la convocation à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, mais aucune objection n'avait été soulevée à l'époque.

L'expérimentation proposée a pour but d'étudier la possibilité d'élargir l'ordre du jour de l'Assemblée afin de traiter un plus grand nombre d'enjeux internationaux, dont beaucoup ne sont pas souvent abordés. Il ne s'agit pas d'usurper l'autorité de l'Assemblée. Étant donné le malaise évident des parlementaires face à cette approche, elle suggère que la proposition de mise à l'essai soit retirée pour l'instant.

**Le Secrétaire général** précise que la proposition d'examiner un deuxième point d'urgence n'est pas un amendement juridique aux Statuts ou aux Règlements de l'UIP, mais plutôt une initiative expérimentale présentée par le Comité exécutif. L'Assemblée est seule compétente pour rejeter la proposition si elle le souhaite, mais cette décision doit être fondée sur une compréhension exacte de la situation. Il s'agit simplement d'examiner une solution possible à la

préoccupation récurrente exprimée par les Membres selon laquelle le champ d'application des questions abordées à l'UIP est trop limité. L'Assemblée ne doit pas confondre l'expérimentation proposée avec un changement formel ou une interférence avec le cadre juridique de l'Organisation.

**La Présidente** prend acte que l'Assemblée souhaite examiner l'adoption d'un seul point d'urgence au lieu de deux.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** annonce qu'un délégué représentant chaque proposition de point d'urgence prendra la parole, suivi des orateurs qui s'y opposent, dans l'ordre, avant de procéder à un vote par appel nominal. Il est rappelé aux orateurs qu'ils ne doivent pas s'exprimer sur le fond, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée.

**M. R. Edwards** (Chili), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme*, fait remarquer que le monde se trouve à un moment critique de son histoire économique, avec l'effondrement des marchés boursiers et l'imminence d'une crise financière. Derrière ces périodes de récession se cachent des conséquences bien réelles : pertes d'emplois, pauvreté et souffrances humaines massives.

Il invite les délégués à réfléchir sérieusement aux conséquences des tarifs douaniers unilatéraux et des mesures de rétorsion. Le protectionnisme peut sembler offrir un bouclier mais, en réalité, il s'agit d'une arme qui finit par nuire à ceux qu'elle prétend défendre. Les effets néfastes des droits de douane ne sont pas brefs, comme le démontre la "guerre du poulet" des années 1960 – un différend entre les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne de l'Ouest sur les exportations de volaille, qui a conduit à l'imposition de la "taxe sur le poulet", avec des conséquences qui ont perduré pendant des décennies. Un autre exemple est celui des droits de douane imposés en 2018 par les États-Unis d'Amérique sur les machines à laver importées. Ces droits de douane ont entraîné une augmentation non seulement du prix des machines à laver importées, mais aussi du prix des machines à laver nationales, les producteurs locaux tirant parti d'une concurrence réduite. Ces résultats sont des blessures auto-infligées qui ne sont pas nécessaires et pourraient être évitées.

Les mesures protectionnistes ne sont pas seulement une forme de mauvaise gestion économique, mais un abandon des principes mêmes qui ont permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de la pauvreté depuis les années 1990 : l'ouverture des marchés, la coopération internationale et la libre circulation des biens et des idées. En outre, le protectionnisme n'offre pas de solution durable ; au contraire, il fait monter les prix, alimente l'inflation, accroît l'incertitude et augmente le risque d'une récession mondiale. Plus important encore, il porte un préjudice disproportionné aux pays en développement, creusant les inégalités et aggravant les difficultés dans ces pays.

Il exhorte l'Assemblée à réaffirmer son engagement en faveur d'un système commercial multilatéral transparent, équitable et inclusif, un système qui unit les nations dans la prospérité mutuelle plutôt que de les dresser les unes contre les autres. Il est essentiel de soutenir la coopération économique mondiale, de préconiser des réductions tarifaires et de s'élever clairement et résolument contre le protectionnisme.

**La Présidente** déclare qu'aucune délégation ne souhaite s'exprimer contre la proposition.

**M. K. Suebsang** (Thaïlande), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar*, exprime sa déception face au manque d'attention de la communauté internationale à l'égard de la crise humanitaire au Myanmar. Le 28 mars 2025, un tremblement de terre dévastateur d'une magnitude de 7,7 a frappé la région de Mandalay au Myanmar, tuant plus de 3 300 personnes, déplaçant plus de 51 000 personnes et affectant plus de 1,1 million de personnes. Les infrastructures, notamment les maisons, les écoles et les hôpitaux, se sont effondrées et les familles vivent désormais dans des abris temporaires avec un accès limité aux services de base, tels que la nourriture et l'eau.

Cette catastrophe a frappé un pays déjà vulnérable où des années de conflit et d'instabilité ont laissé plus de 15 millions de personnes dans un besoin urgent d'aide humanitaire. Malgré l'annonce d'un cessez-le-feu après le tremblement de terre, les frappes aériennes et les bombardements se sont poursuivis, notamment dans les zones qui ont le plus besoin d'aide. Il s'agit d'une crise humanitaire qui se superpose à d'autres. Il exhorte l'Assemblée à ne pas ignorer la situation critique du Myanmar et appelle à une aide humanitaire rapide et sans entrave, en soulignant l'importance de la coordination et de l'accès.

**La Présidente** déclare qu'aucune délégation ne souhaite s'exprimer contre la proposition.

**Mme M. Aljaghoub** (Jordanie), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique*, déclare que les Groupes africain et arabe se sont réunis pour présenter une proposition centrée sur les problèmes de longue date que sont l'injustice et la crise humanitaire. Citant la situation en Palestine, l'intervenante dénonce 76 années d'occupation illégale, marquées par de graves violations du droit international humanitaire. La crise actuelle est un génocide, avec des attaques délibérées contre des civils, des hôpitaux et des écoles, et la famine utilisée comme arme de guerre. Les Groupes africain et arabe rejettent le déplacement forcé des Palestiniens, réaffirment leur soutien indéfectible aux droits des Palestiniens et appellent à la fin de l'occupation, seule voie viable vers la paix dans la région. La lutte contre l'occupation et pour la dignité et la liberté doit reposer sur un engagement commun.

Elle souligne également les souffrances permanentes en Afrique, notamment en République démocratique du Congo, où les conflits armés continuent de faire des victimes, et attire l'attention sur les effets conjugués des changements climatiques, notamment les sécheresses, les inondations et les événements climatiques extrêmes, sur la vulnérabilité du continent.

**M. W. William** (Seychelles), succédant à Mme Aljaghoub, déclare que la proposition vise à mobiliser la coopération internationale conformément aux principes fondamentaux de l'UIP et au Programme 2030, dont seulement 17 % des cibles ont été atteintes. La proposition appelle à : 1) renforcer la diplomatie parlementaire internationale pour défendre le multilatéralisme, la paix et la sécurité internationale ; 2) renforcer l'action climatique mondiale et soumettre des contributions nationales plus ambitieuses, à la lumière notamment des températures mondiales qui dépassent le seuil de 1,5°C ; 3) intensifier les efforts de médiation internationale en Palestine, au Soudan et en République démocratique du Congo ; et 4) mobiliser les ressources de l'UIP pour faire face à ces crises.

**M. D.E.Y. Illouz** (Israël), exprimant son opposition résolue à la proposition, estime qu'il ne s'agit pas d'un effort sincère pour promouvoir la paix, mais d'une tentative de vilipender Israël tout en dissimulant la terreur. La proposition ne reconnaît pas l'attaque brutale lancée par le Hamas le 7 octobre 2023, qui a entraîné le meurtre, le viol et l'enlèvement de civils israéliens, et omet de mentionner les otages israéliens, dont beaucoup sont toujours détenus dans des cachots souterrains. En outre, il impute injustement à Israël la responsabilité de la rupture d'un cessez-le-feu, alors que c'est en fait le refus du Hamas de libérer les otages qui a conduit à son effondrement. Il dénonce la proposition comme un échec moral et une tache sur l'institution, affirmant qu'Israël ne s'excusera jamais de s'être défendu.

Passant à la proposition de point d'urgence intitulée *Mettre fin à la politique du deux poids, deux mesures : appel à la communauté internationale pour qu'elle accueille les réfugiés de Gaza au lieu de les exploiter pour attaquer Israël*, il accuse la communauté internationale d'hypocrisie morale dans sa réponse au conflit de Gaza, notamment pour avoir utilisé la souffrance des Palestiniens contre Israël tout en abandonnant les Palestiniens eux-mêmes. Si la communauté internationale exige qu'il n'y ait pas de victimes civiles dans la lutte d'Israël contre le terrorisme, elle refuse d'ouvrir les frontières aux réfugiés palestiniens, ce qui permet au Hamas d'utiliser les civils comme boucliers humains. Le refus des pays qui depuis toujours accueillent des réfugiés – par exemple de la République arabe syrienne, de l'Ukraine et de l'Afghanistan – d'accepter des civils de Gaza est une stratégie politique délibérée visant à piéger les civils, à augmenter le nombre de victimes et à instrumentaliser leur souffrance contre Israël.

Les attaques du 7 octobre 2023 ont été un massacre, pas une opération militaire, et au lieu de réclamer justice aux auteurs, le monde a choisi d'isoler Israël. La proposition appelle à mettre fin à cette politique de deux poids, deux mesures. Israël fait simplement ce que toute démocratie responsable doit faire : défendre son peuple. Reconnaissant que la proposition a peu de chances d'être adoptée face au parti pris à l'échelle mondiale, il demande son retrait de l'ordre du jour.

**La Présidente** déclare que, conformément au Règlement de l'Assemblée, la proposition d'Israël ne fera pas l'objet d'un avis contraire puisqu'elle a été retirée.

**M. M. Hadid** (Palestine) dit qu'il n'est pas juste de permettre à un délégué de s'exprimer librement à la tribune sans donner aux autres la possibilité de réagir.

**La Présidente** reconnaît ses préoccupations mais souligne que le Règlement doit être respecté. Les délégués pourraient souhaiter proposer un amendement au Règlement sur cette question.

**M. D.E.Y. Illouz** (Israël) déclare que, par souci de transparence, il n'a aucun problème à entendre un avis contraire.

**M. M. Hadid** (Palestine), invoquant le Règlement, avertit que l'intention d'Israël d'expulser par la force les Palestiniens de leur terre, ainsi que le nettoyage ethnique et le génocide, sont désormais devenus une proposition formelle à l'UIP.

**M. B.O. Kalu** (Nigéria) exprime sa frustration de voir les discussions de l'Assemblée se concentrer principalement sur Israël et la Palestine, alors que d'autres pays, notamment en Afrique, ont leurs propres problèmes dont ils souhaitent discuter, ayant financé leur participation à cette fin.

**La Présidente**, répondant à M. Hadid, dit que son intervention n'est pas un rappel au Règlement mais une réponse à la proposition d'Israël et qu'elle est donc obligée de l'interrompre. Conformément au Règlement de l'Assemblée, il n'est pas possible de répondre à une proposition qui a été retirée parce qu'elle n'existe plus. Le Règlement doit être appliqué de manière cohérente pour toutes les motions.

**M. M. Hadid** (Palestine) fait remarquer que les Statuts et Règlements de l'UIP doivent laisser place à la discussion concernant une nation qui est déplacée de ses propres terres.

**La Présidente** comprend ses préoccupations, mais insiste sur la nécessité de respecter le Règlement.

**Le Secrétaire général** déclare que l'Assemblée va procéder à un vote par appel nominal sur les trois propositions restantes. Il explique la procédure de vote conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*Avec 482 voix pour, 460 contre et 255 abstentions, la proposition présentée par les délégations du Chili et du Pérou n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.*

*Avec 630 voix pour, 358 contre et 209 abstentions, la proposition présentée par les délégations des Philippines et de la Thaïlande n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.*

*Avec 584 voix pour, 393 contre et 220 abstentions, la proposition présentée par les délégations des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain, n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.*

**La Présidente** fait remarquer qu'aucune des propositions n'ayant obtenu la majorité des deux tiers requise, un point d'urgence ne sera pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

*La séance est levée à 20 h 05.*

## Ordre du jour définitif

---

1. Élection du Président de la 150<sup>e</sup> Assemblée
  2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
  3. Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*
  4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
  5. *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*  
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
  6. *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*  
(Commission permanente du développement durable)
  7. Rapports des commissions permanentes
  8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
  9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
-

## Séance du mardi 8 avril

(matin)

*La séance est ouverte à 9 h, sous la conduite de M. F. Jitoko (Fidji).*

Point 3 de l'ordre du jour  
(suite)

### **Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*** (A/150/3-Inf.1)

**Le Président** affirme qu'il est honoré de présider le débat général, soulignant que les petits États insulaires en développement (PEID) apportent une contribution précieuse au développement social et à la justice sociale.

**M. Wi Seonggon** (République de Corée) affirme que les sociétés saines et résilientes offrent un accès équitable aux possibilités et aux ressources. Elles préservent les droits, y compris les droits en matière d'emploi, qui garantissent une croissance partagée et inclusive ainsi que la dignité humaine. L'Assemblée nationale de son pays a récemment modifié la législation du travail pour exiger que les employeurs paient des intérêts sur les salaires impayés des employés et a introduit des pénalités visant les employeurs qui accusent des retards dans le versement des salaires. La République de Corée soutient l'économie sociale et solidaire qui promeut les valeurs communautaires et favorise le développement durable. Or ces lois et politiques n'existeraient pas sans le fondement solide de la démocratie. À la suite de la proclamation de la loi martiale en décembre 2024, les citoyens ont manifesté pacifiquement pendant 123 jours. Ils ont privilégié la patience à la violence, la solidarité à la division, ainsi que la démocratie. La Cour constitutionnelle de Corée a maintenu la décision de l'Assemblée nationale de destituer le Président, en le démettant officiellement de ses fonctions. Ce fut un moment historique. La démocratie doit être protégée par le sacrifice et le courage. Il exhorte les délégués à rester vigilants face aux menaces qui pèsent sur la démocratie et à veiller à ce que la parole citoyenne ne soit pas étouffée. La solidarité peut contribuer à bâtir un monde plus juste et équitable.

**Mme S. Atallahjan** (Canada) déclare que les parlementaires n'ont jamais joué un rôle aussi important pour le développement social et la justice sociale, car les conflits, l'instabilité économique, les changements climatiques et les crises humanitaires exacerbent les inégalités, la pauvreté et la mobilité sociale. Ces défis exigent des mesures politiques et nécessitent que les parlementaires soient déterminés à faire en sorte que les institutions, les lois et les processus démocratiques bénéficient à toutes les personnes. Les parlementaires doivent transformer les aspirations au développement social et à la justice sociale en dispositions législatives, renforcer le contrôle, plaider pour des politiques économiques inclusives et défendre les droits de l'homme.

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté vise à diviser par deux le niveau de pauvreté enregistré en 2015 d'ici à 2030. Cette stratégie a établi un seuil de pauvreté qui s'appuie sur le coût d'un panier de biens et services répondant aux besoins fondamentaux. Le taux de pauvreté a évolué en dents de scie, passant de 14,5 % (2015) à 6,4 % (2020) puis à 9,9 % (2022), ce qui indique que les difficultés persistent indépendamment de la richesse nationale. Il est fondamental d'éradiquer la pauvreté, en veillant au respect de la dignité des personnes, en leur assurant un accès aux services essentiels et en leur permettant de contribuer pleinement à la société. À défaut, la véritable équité et les progrès durables seront entravés. Le Canada a mis en place des crédits d'impôt destinés aux familles à revenu faible et intermédiaire et aux travailleurs à revenu faible. Le Gouvernement a mis en œuvre des stratégies et des plans d'action pour combattre le racisme, faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones, lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), et éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées. Le développement durable n'est possible que lorsque ses trois piliers – durabilité économique, sociale et environnementale – sont solides et équilibrés. Le développement social et la justice sociale sont également fondamentaux.

**M. M. Vujičić** (Bosnie-Herzégovine) indique que l'égalité et la confiance politique sont les piliers des sociétés démocratiques. Les parlementaires façonnent l'avenir à travers un système de lois qui assure la justice sociale, l'égalité des sexes et le développement social. Ils doivent établir des cadres législatifs garantissant l'égalité des chances et contrôler le pouvoir exécutif. Bien qu'ayant conduit à la prospérité, le parlementarisme est aujourd'hui en crise. Les institutions démocratiques n'ont pas réussi à surmonter certaines difficultés de taille, y compris la méfiance des citoyens, et les parlementaires doivent réagir. L'essence du parlementarisme est la recherche d'un équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif, et son principe fondamental est l'obligation de rendre des comptes aux citoyens. Les parlementaires doivent renouveler le dialogue politique, améliorer la coopération entre les partis et accroître la participation des citoyens. Le parlementarisme excessif risque de perdre en légitimité démocratique. Les parlementaires doivent reconnaître qu'en tant que législateurs, il leur incombe de promouvoir le développement social et de garantir la justice sociale en faveur de toutes les personnes.

**M. H.R. Haji Babaei** (République islamique d'Iran) considère que le chemin sur la voie du développement social et de la justice sociale est semé d'embûches sans précédent. Il incombe aux parlementaires de bâtir un monde plus juste et développé. À cet égard, son parlement examine et approuve des programmes de développement, dont il suit également la mise en œuvre. Cependant, les sanctions unilatérales et illégales nuisent gravement aux citoyens iraniens et entravent le développement social. Les multiples menaces d'action militaire proférées par des responsables des États-Unis d'Amérique depuis janvier 2025 risquent de peser lourdement sur la paix, la stabilité et la sécurité aux niveaux régional et international. Ces menaces violent le droit international et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 4 de l'article 2. La communauté internationale et l'Assemblée générale des Nations Unies ne doivent pas fermer les yeux ; l'inaction serait une catastrophe pour la région, ainsi que pour la paix et la sécurité mondiales. Son pays est déterminé à œuvrer pour la paix, la stabilité et la sécurité au niveau régional et n'est mû par aucun désir de conflit ou d'escalade. Cependant, il ne manquera pas de réagir rapidement et fermement en cas d'agression des États-Unis d'Amérique ou de son mandataire, le régime sioniste d'Israël, contre sa souveraineté, son intégrité territoriale ou ses intérêts nationaux. Les États-Unis d'Amérique assumeront l'entière responsabilité des conséquences d'une action hostile.

Les crimes sans précédent commis par le régime israélien criminel contre les Gazaouis, le génocide qu'il est en train de commettre sous nos yeux et ses agressions répétées contre le Liban et la République arabe syrienne entravent sérieusement le développement social et la justice sociale dans la région. Ces actes inhumains privent les habitants de leur droit à la vie, de l'espoir d'un avenir meilleur et de possibilités de développement. Les parlements du monde entier doivent prendre position contre les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international. Pour restaurer la paix, la sécurité et l'espoir de voir la région se développer, ces crimes doivent cesser et les auteurs doivent rendre des comptes. Une solution à deux États légitimerait le régime sioniste qui, tout comme l'administration américaine, s'oppose à une telle solution. Les nations du monde n'ont jamais cru et ne croiront jamais aux récits et aux faux documents produits par les acteurs sionistes. La seule manière de réaliser démocratiquement les droits des Palestiniens à l'autodétermination et à un État palestinien indépendant est un référendum général pour tous les habitants de la Palestine.

Il est temps de mener une action efficace contre l'unilatéralisme afin de protéger les générations futures. L'UIP peut jouer un rôle déterminant dans la coordination des efforts internationaux visant à lutter contre les actions illégales qui menacent le développement social et la justice sociale. Les positions et décisions prises par des délégués à la présente Assemblée de l'UIP révèlent : 1) un consensus contre les crimes sans précédent du régime sioniste et un soutien aux Palestiniens ; et 2) une opposition généralisée aux tactiques d'intimidation de l'administration américaine et aux mesures coercitives unilatérales contre les États souverains indépendants, y compris les tarifs douaniers et commerciaux injustes et de représailles. Il faut faire porter les efforts parlementaires sur ces enjeux pour réaliser le développement social et la justice sociale.

**M. C. Lohr** (Suisse) précise que, pour atteindre des objectifs durables, les parlementaires doivent devenir plus crédibles et mieux faire comprendre les répercussions des politiques sur les générations futures. Ces générations doivent avoir des possibilités de décider de leur avenir à travers des structures justes et équitables sur le plan social destinées à toutes les personnes. Il est déterminé à faire en sorte que toutes les personnes aient accès à un ensemble de soins de santé, que la dignité des personnes âgées soit respectée et qu'un système éducatif prenant en compte

tous les besoins soit établi. Bâtir une société inclusive offrant des possibilités, surtout aux personnes handicapées, est un sujet qui lui tient à cœur. Il est important de coopérer sur les questions économiques, environnementales et sociales, qui sont essentielles au développement durable. La coopération entre les peuples est précieuse, et les parlementaires doivent continuer à collaborer par l'intermédiaire de l'UIP. Leurs efforts devraient s'entrecroiser à l'image des maillons d'une chaîne, dont la solidité dépend du maillon le plus faible. Ils devraient élaborer des plans réalistes et définir des approches efficaces à tous les niveaux. Chaque personne compte, chaque personne est précieuse et chaque personne peut faire des progrès supplémentaires.

**Mme M. Bartos** (Hongrie) affirme que tout le monde ne profite pas des retombées de la mondialisation, ce qui entraîne des frustrations, des formes de marginalisation et d'humiliation et des sentiments de menace chez certaines personnes et groupes locaux. Les parlementaires jouent un rôle important pour réduire et combler les écarts. Ils doivent éviter les généralisations et prendre en considération les traditions, la culture, la situation, l'adaptabilité et la protection sociale des personnes et des collectivités. Il est important d'avoir une vision stratégique, de penser sur le long terme et de fonder les réflexions sur l'existant. Il est également important que les individus et les collectivités coopèrent.

Le Gouvernement hongrois sensibilise la population aux programmes d'égalité des chances, qui comprend un programme d'inclusion sociale de long terme destiné aux 300 groupes les plus défavorisés. L'objectif est d'améliorer les conditions de logement et le développement de la petite enfance, de prévenir la toxicomanie et de fournir un soutien aux familles. Le Gouvernement est parvenu à établir un système de soutien de grande ampleur couvrant toutes les étapes de la vie et fournissant un soutien institutionnel aux parties prenantes du programme. Par ailleurs, le Gouvernement attache une grande importance au développement de la petite enfance, octroie des bourses scolaires et universitaires, et crée des emplois pour les jeunes. Il a été observé que les programmes avaient atteint les groupes cibles, qui en ont tiré parti.

En tant que pays soucieux des familles, la Hongrie accorde trois ans de congé parental. Étant donné que l'éducation des enfants peut constituer un frein à l'évolution des femmes, notamment au niveau professionnel, le Gouvernement souhaite permettre aux mères et aux familles de trouver un équilibre entre vies familiale et professionnelle. Il prend des mesures en faveur du logement et de la sécurité financière et vient d'annoncer les réductions d'impôts les plus importantes d'Europe. La Hongrie connaît également l'une des plus fortes hausses du taux d'emploi des femmes au sein de l'Union européenne, et les femmes hongroises sont beaucoup plus nombreuses à travailler que leurs homologues européennes.

**M. H. Mohamad** (Malaisie) informe que la Malaisie est déterminée à garantir l'équité, l'inclusion et la justice dans les programmes nationaux et mondiaux. Les parlementaires doivent faire entendre la voix de leurs électeurs, harmoniser les politiques avec les besoins, et écouter, comprendre et soutenir les personnes qui sont souvent marginalisées. La Malaisie, aux côtés d'autres nations, est aux prises avec les effets de la mondialisation, des fluctuations du système financier et des avancées technologiques – autant de facteurs de changement mais aussi d'inégalité. Le développement social sous-tend les objectifs de développement durable (ODD) et constitue le fondement des sociétés équitables et justes. Le Parlement malaisien prône la réduction de la pauvreté et des initiatives de protection sociale. Le système de santé universel illustre l'attachement de la Malaisie à l'inclusion et au droit fondamental à la santé. Le Douzième plan malaisien – dont l'un des objectifs est de fonder une société inclusive et résiliente – vise à reconfigurer le développement inclusif et durable. Les mesures clés consistent à élargir le système de protection sociale, à fournir une aide financière directe pour répondre aux besoins immédiats, et à augmenter le nombre de programmes de développement des compétences. La crise climatique exacerbe les vulnérabilités au sein des populations marginalisées et les parlementaires doivent adopter des lois garantissant le développement durable. Intégrer la justice sociale dans les politiques climatiques permettra d'intensifier l'action climatique et de renforcer les engagements en faveur de la justice pour tous les citoyens.

L'accent mis par le Secrétaire général de l'ONU sur la nécessité d'un nouveau contrat social représente un appel à l'action pour la Malaisie. Il est impératif, d'une part, d'accomplir des progrès au moyen de politiques audacieuses et vigoureuses qui garantissent l'accès aux services essentiels, des salaires équitables et des conditions de travail sûres et dignes, et, d'autre part, d'intégrer différentes perspectives dans les pratiques législatives. Cette responsabilité collective représente un défi et offre des possibilités de transformation. Il exhorte les délégués à réfléchir aux éléments que le nouveau contrat social proposé devrait inclure, à la manière de reprendre le

contrôle du développement social, et aux nouveaux engagements qui devraient être pris à l'Assemblée de l'UIP en vue de donner la priorité aux besoins. L'Assemblée de l'UIP est une plateforme d'action transformatrice, et les parlementaires devraient s'engager à œuvrer pour un avenir meilleur et à convertir les aspirations en réalité.

**Mme J. Tielen** (Pays-Bas) observe que les parlementaires font de nombreuses promesses et demande quelles promesses les délégués ont faites à leurs électeurs. Elle s'est engagée à offrir des emplois de qualité, à favoriser l'entrepreneuriat, à prendre des mesures en faveur de la santé et à soutenir les femmes, qui sont davantage exposées à la pauvreté, à un mauvais état de santé, à un accès insuffisant aux soins de santé, aux violences conjugales et au harcèlement. Bien que les Pays-Bas soient bien classés en matière d'égalité des sexes, ils n'ont pas atteint l'égalité. La plupart des Néerlandais estiment que les femmes sont plus à même de s'occuper des enfants et que c'est à elles seules que cette tâche incombe. Les employeurs proposent souvent aux femmes des emplois précaires et peu sûrs. Les revenus des femmes diminuent considérablement après la naissance d'un enfant ou un divorce, et les femmes sont plus susceptibles de rencontrer des complications à la suite de soins médicaux. L'écart se creuse entre les hommes et les femmes, en particulier en raison des tendances patriarcales conservatrices qui cherchent à réduire les droits des femmes. Elle demande aux délégués si de telles inégalités existent dans leur propre pays et s'ils partagent ses inquiétudes concernant le développement social des femmes. Les parlementaires doivent prendre conscience du fait que le développement social commence par la reconnaissance et la défense des droits des femmes et la suppression des facteurs faisant obstacle à leur revenu, à leur liberté et aux possibilités auxquelles elles ont accès. Ils doivent se rappeler les promesses qu'ils ont faites.

**M. S.S.H.J. Amaral** (Timor-Leste) informe qu'en 2011, son parlement a approuvé le Plan de développement stratégique du Timor-Leste 2011-2030 et qu'en 2015, il a adopté une résolution dans laquelle il s'engage en faveur des ODD, avec lesquels il demande d'harmoniser les plans et budgets. En réponse, le pouvoir exécutif a établi un groupe de travail sur les ODD afin d'évaluer comment adapter le plan de développement stratégique. Au Timor-Leste, l'entrée en fonction d'un gouvernement nouvellement élu est subordonnée à l'approbation du Parlement. Les parlements doivent contribuer aux politiques et les examiner afin de veiller à ce qu'elles reflètent l'éventail d'opinions présentes dans la société. Ils doivent également donner la priorité à l'examen et à l'approbation des textes de loi, car ils sont les plus à même de faire en sorte qu'ils atteignent les objectifs de développement social. À cet égard, ils doivent établir des cadres, des politiques et des lois en matière d'éducation, de soins de santé, de protection sociale et d'égalité des sexes.

S'agissant des budgets nationaux, les parlements devraient organiser des débats et des auditions publics sur l'allocation de fonds aux secteurs du développement social et contrôler activement l'utilisation de ces fonds. Les débats parlementaires devraient permettre de prendre en compte différents points de vue et de garantir l'élaboration de politiques sociales inclusives qui répondent aux besoins. Les parlementaires doivent être à l'écoute des préoccupations des collectivités et résoudre des problèmes tels que la pauvreté, le chômage et le manque d'accès aux services essentiels. Les parlements jouent un rôle fondamental pour soutenir la coopération internationale et promouvoir les partenariats internationaux en ratifiant des traités et des accords internationaux qui peuvent porter sur des objectifs de développement social. Les parlements doivent veiller à ce que les pays remplissent des engagements relatifs aux normes internationales de développement social. Ils devraient contribuer aux rapports nationaux, tels que les examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD. Il espère que les difficultés n'entameront pas la détermination des parlements à œuvrer en faveur du développement social et de la justice sociale.

**M. O. Korniyenko** (Ukraine) indique que dans un monde de plus en plus politisé et divisé, les aspirations en matière de développement unissent les gens mais nécessitent des ressources et des actions. Il est impossible d'instaurer un développement centré sur l'humain dans le contexte des guerres et des attaques aveugles. Des atrocités choquantes, telles que l'attaque commise récemment par la Russie sur Kryvyï Rih, en Ukraine, qui a fait 20 morts, se produisent régulièrement. Il appelle à davantage observer le droit international et à encourager la diplomatie. À cet égard, le Ministre ukrainien des affaires étrangères organise une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU et une réunion spéciale du Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les attaques russes se sont intensifiées malgré l'accord de cessez-le-feu complet et inconditionnel entre les deux pays. La communauté

internationale doit : convaincre la Fédération de Russie de mettre un terme aux combats ; fournir du matériel militaire et un soutien financier et humanitaire à l'Ukraine ; infliger des sanctions à la Fédération de Russie et empêcher le contournement de ces sanctions ; et rejoindre le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et le mécanisme de compensation aux victimes d'agression.

La présente Assemblée de l'UIP facilitera la mise en œuvre d'une coopération pragmatique visant à pousser la Fédération de Russie à mettre un terme à la guerre. Il remercie le Président de l'Ouzbékistan, M. Mirziyoyev, d'avoir exprimé son soutien à l'Ukraine, ainsi que tous ceux qui se tiennent aux côtés de l'Ukraine dans le monde entier. En dépit des circonstances, l'Ukraine continue de se développer et l'économie se redresse. La transformation numérique du pays est admirée dans le monde entier, et l'initiative *Grain From Ukraine* permet de lutter contre la faim dans de nombreux pays en développement. Si elle est soutenue, l'Ukraine peut convaincre la Fédération de Russie d'accepter le cessez-le-feu inconditionnel proposé, ce qui lui permettrait de se concentrer sur le développement social et la justice sociale.

**M. G.K. Almeland** (Norvège) affirme que les jeunes estiment que le système n'est pas fait pour eux et que, malgré leurs efforts, l'avenir n'est pas prometteur. Les inégalités et l'anxiété liée aux changements climatiques augmentent, et les populations locales se sentent de plus en plus ignorées. En tant que jeune parlementaire, il est particulièrement préoccupé par le fait que les jeunes perdent confiance dans des systèmes conçus pour les autonomiser et qu'ils aient sous les yeux des exemples de développement économique qui concentrent les richesses au sein des personnes déjà privilégiées. Avant d'être élu, il avait participé au processus d'élaboration des ODD, qui était porteur d'espoir. Il reste optimiste, malgré le travail qu'il reste à accomplir. Les responsables politiques doivent s'efforcer d'atteindre les ODD.

Les citoyens, en particulier les jeunes, en ont assez qu'on les somme d'accepter des systèmes imparfaits. Le développement économique doit être davantage centré sur l'humain. Un nouveau contrat social exige la prise de nombreuses mesures en vue de réaliser des progrès, notamment dans les domaines du bien-être, de l'égalité des sexes et de la durabilité, car une véritable croissance protège les personnes, le climat et les droits fondamentaux. Il est important de promouvoir des réformes mondiales en faveur de la justice, telles que l'obligation des multinationales à rendre des comptes au niveau international, l'introduction de règles commerciales équitables ou encore le financement de la lutte contre les changements climatiques en faveur des populations locales vulnérables et de l'aide au développement. L'inclusion et l'égalité des sexes sont indissociables du développement social. Toutefois, l'écart salarial entre les hommes et les femmes persiste dans le monde entier. Les femmes sont sous-représentées aux postes clés et sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et la violence. Il est nécessaire d'investir dans la santé reproductive, de soutenir l'indépendance économique des femmes et de veiller à ce qu'elles élaborent des politiques. Trop de jeunes, notamment des jeunes issus de minorités, LGBTI, handicapés ou pauvres, ne bénéficient pas d'accès équitable aux possibilités et gâchent ainsi leur potentiel. Il faut leur donner une tribune pour faire entendre leur voix. Il est également essentiel de faire des investissements en faveur des écoles et de proposer des soins de santé mentale en temps opportun. Les politiques doivent être enracinées dans l'équité, la dignité et le potentiel. Le développement social rétablira l'économie et renforcera la société.

**M. S. Monreal Ávila** (Mexique) indique que le Mexique connaît des transformations profondes sous la présidence actuelle : l'exercice du pouvoir public est redéfini, la justice sociale est encouragée, les institutions démocratiques sont renforcées et les fondations de la quatrième révolution industrielle consolidées. Plus concrètement, le pays a introduit des dispositions législatives permettant aux citoyens d'élire les juges et les magistrats, ce qui garantit une justice transparente, impartiale et centrée sur les personnes, élimine les privilèges et l'impunité, et renforce l'état de droit. L'ancien Président avait placé le bien-être au cœur des politiques publiques. Les sénateurs et les députés ont ébauché des réformes constitutionnelles concernant le bien-être, la justice et la paix, octroyé des allocations universelles aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux étudiants à tous les niveaux, et doublé les salaires des enseignants, des agents de santé et des policiers. Ces avantages représentent des droits constitutionnels et sont garantis par la loi. Le *Plan México* est une stratégie de développement exhaustive, qui favorise la réindustrialisation nationale, la souveraineté énergétique et l'autosuffisance alimentaire. Le plan aborde les défis nationaux dans la perspective des ODD.

Au niveau international, le Mexique a réaffirmé son rôle de voix indépendante et se dit attaché au multilatéralisme, à la paix et à la coopération. Il a renforcé ses relations avec des partenaires stratégiques à travers le monde en consolidant des partenariats en faveur du développement, de la justice climatique et des droits de l'homme. Dans les instances multilatérales, le Mexique propose des solutions aux problèmes mondiaux. Il est grandement temps de jeter des ponts et non de construire des murs. Il est possible de bâtir un monde dans lequel les parlements adoptent une vision globale et s'engagent en faveur des populations locales, et où les lois garantissent le bien-être des citoyens. Le Mexique est prêt à collaborer. Il invite les délégués à faire part de leurs expériences.

**Mme P.-H. Hangan** (Roumanie) estime qu'à l'heure actuelle, les changements démographiques et les crises financières et économiques sont à l'origine de problèmes majeurs. Étant donné la pression qui pèse sur les budgets publics et le risque de déficits structurels sur le marché du travail, les parlements doivent, d'une part, appuyer les mesures qui modernisent les politiques sociales en vue de garantir des financements efficaces et durables et, d'autre part, adapter les législations nationales. Ils doivent également soutenir les initiatives telles que le Socle européen des droits sociaux, qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail dans l'Union européenne, notamment en analysant les effets de la transformation numérique sur le marché du travail.

En Roumanie, des réformes ont été lancées pour faciliter la prestation de services publics électroniques et assurer l'interopérabilité des systèmes d'information à tous les niveaux. Ces réformes moderniseront la protection sociale, amélioreront la qualité de vie, réduiront la pauvreté et favoriseront l'inclusion sociale. À travers le Programme pour le Gouvernement 2024-2028, le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances a défini des objectifs visant à soutenir les familles et les enfants. La Stratégie nationale d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté 2022-2027 expose les politiques en faveur des groupes vulnérables, que les parlementaires appuient en prenant des mesures législatives et en allouant les crédits nécessaires. Grâce à une collaboration avec des partenaires de l'Union européenne, la Roumanie a établi et mis en œuvre une feuille de route pour des emplois de qualité, qui appuie les politiques nationales existantes, telles que l'introduction d'une norme européenne sur le salaire minimum, et renforce le dialogue avec des partenaires pour répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises. Il existe des stratégies et des plans d'action pour les personnes exposées au risque de perdre leur logement et travaillant dans des conditions précaires, qui, aux côtés des réformes et des stratégies du Plan national de relance et de résilience, renforceront les services publics et réduiront la pauvreté et l'exclusion sociale. En Roumanie, le régime de retraite est en passe d'être réformé, les citoyens ont accès à des formations sur les transitions vertes et numériques, et les universités participent à l'initiative des universités européennes. Les parlementaires doivent adopter des mesures économiques et législatives visant à réduire la pauvreté, à promouvoir l'égalité des chances et à combattre la discrimination afin de parvenir au développement durable.

**M. F. Nkurunziza** (Burundi) déclare que le thème de l'Assemblée de l'UIP est particulièrement important compte tenu de la montée de l'individualisme et de l'inégalité d'accès aux ressources – deux facteurs propices à attiser les tensions nationales et internationales. Les institutions publiques doivent rapidement reprendre leurs rôles de distributeurs de ressources, protecteurs sociaux et régulateurs économiques, en favorisant les politiques de développement social et de justice sociale harmonisées avec les ODD. De telles politiques constituent des priorités de la Vision Burundi 2040-2060 et du Plan national de développement 2018-2027 et comptent parmi les éléments centraux de la politique nationale de protection sociale, qui vise à éradiquer la pauvreté. Le Gouvernement burundais met en œuvre un développement centré sur les personnes et tente de rééquilibrer l'économie par un meilleur accès aux services sociaux essentiels. Le Parlement veille à ce que le Gouvernement dispose des ressources nécessaires aux fins de ce développement.

**Mme S. Abd Ulrrahim** (Libye) observe que des difficultés économiques menacent la stabilité mondiale et que de nombreux pays sont touchés par les migrations. La Palestine est en proie à une crise humanitaire urgente et Gaza se trouve dans une situation de catastrophe à cause de la guerre. Une telle situation viole les droits les plus fondamentaux et entrave le développement social et la justice sociale. La Libye a promulgué des lois pour renforcer la justice sociale, protéger les personnes les plus vulnérables et assurer l'égalité et la justice dans tous les domaines de la vie. Le système national des droits de l'homme a été renforcé pour combattre la pauvreté et

assumer les responsabilités humanitaires. La justice sociale appelle une action internationale. Protéger les personnes, promouvoir des politiques sociales et économiques qui ne laissent personne de côté, et établir des systèmes de protection sociale, surtout en faveur des personnes les plus vulnérables, sont des responsabilités collectives. Il est important d'assurer un développement économique qui préserve la dignité et l'égalité. Il ne peut y avoir de justice ou d'égalité sans protection, et il ne peut y avoir de protection ou de bien-être sans politiques adéquates. La communauté internationale est tenue de répondre aux crises mondiales.

**M. B. Ouch** (Cambodge) estime qu'au vu des inégalités croissantes et de l'incertitude géopolitique, les parlements doivent élaborer des politiques inclusives qui favorisent la justice sociale et le développement social, notamment par un accès équitable à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la protection sociale. Renforcer ces domaines permettra de bâtir des sociétés plus résilientes, justes et harmonieuses. Les parlements ont la responsabilité morale de veiller à ce que les personnes puissent mener des vies dignes et épanouissantes. Ils doivent surmonter les difficultés actuelles et assurer l'égalité.

Après des années de guerre, le Cambodge comprend toute la valeur de la paix et son importance pour la justice sociale et le développement durable. Depuis 2006, le Cambodge a déployé plus de 10 000 casques bleus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU dans différents pays. Il a accueilli la onzième session plénière du Parlement international pour la tolérance et la paix, au cours de laquelle il a présenté la *Charte universelle de la paix : pour les peuples et la planète*.

Le développement social, aux côtés de la croissance économique et de la responsabilité environnementale, sous-tend le développement durable. Les ODD ne pourront être atteints sans prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables et marginalisées. Le Cambodge a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en établissant le Cadre des objectifs de développement durable du Cambodge (2016-2030), qui inclut un objectif de déminage. À ce jour, 3 000 kilomètres carrés de terres ont été déminés et sont utilisés à des fins agricoles, pour des projets d'infrastructure ou pour produire des moyens de subsistance. En 2024, le Cambodge a organisé le Sommet de Siem Reap-Angkor pour un monde sans mines et il continue de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Face aux inégalités croissantes, le Cambodge continue de lutter contre les séquelles des conflits, la pauvreté, les inégalités entre les sexes, les problèmes fonciers et les inégalités en matière d'accès aux soins de santé et d'éducation. Des partenariats solides dans le domaine du développement ont permis d'accomplir des progrès significatifs.

**M. A.R. Al Nuaimi** (Émirats arabes unis) déclare que le développement social et la justice sociale ont des origines humanitaires. Ils devraient rassembler les personnes, garantir la paix, la sécurité, le bien-être et la prospérité et s'inscrire dans un processus clair aboutissant au développement durable. Dans son pays, le développement social et la justice sociale ont fait l'objet de lois et ils font partie intégrante d'un processus dynamique axé sur le bien-être individuel et la concrétisation des ambitions. Un système global permet de faire en sorte que les citoyens aient accès au meilleur logement, aux soins de santé les plus efficaces et à une éducation de qualité. Les Émiratis sont fiers de ces réalisations.

Le thème du débat général est louable mais la communauté internationale doit avoir conscience que le développement social et la justice sociale sont étrangers à de nombreuses personnes dans le monde, qui n'ont d'ailleurs accès à aucune possibilité en matière d'éducation et d'emploi. Il est important de résoudre ces problèmes et de ne pas se concentrer exclusivement sur les progrès réalisés. Les parlementaires ne peuvent pas être fiers du développement social et de la justice sociale lorsque leurs concitoyens subissent des injustices, sont marginalisés et exclus, et font face à un manque de possibilités. Les parlementaires doivent défendre les valeurs humaines. Aucune société ne peut prospérer aux dépens d'une autre. Il est important de chercher à établir des partenariats et des alliances qui soient fructueux pour toutes les personnes.

**Mme H. Kütt** (Estonie) considère que les parlements peuvent façonner l'avenir et parvenir au développement social et à la justice sociale en faveur de toutes les personnes. Les parlementaires ont le privilège d'œuvrer auprès des personnes marginalisées et ont le devoir de garantir l'égalité des chances. Les inégalités profondément enracinées et le fait de ne pas satisfaire les besoins favorisent les divisions, la marginalisation et, à terme, la radicalisation – autant de fléaux qui ne peuvent être enrayés sans corriger les injustices qui les sous-tendent. De plus, les groupes vulnérables doivent bénéficier d'un soutien, car ils sont souvent ciblés par des

forces hostiles en vue de perturber les populations locales. Les sociétés doivent combattre les inégalités et valoriser les différences. Les représentants nationaux doivent faire entendre leur voix et agir, notamment en adoptant des mesures garantissant les droits universels à la vie, au développement, à l'éducation, à la propriété et à la liberté d'expression. Les libertés fondamentales ne doivent être restreintes nulle part. Les générations actuelles et futures bénéficieront d'un monde plus pacifique s'il est constitué de sociétés inclusives et empreint de justice. Au vu de l'effondrement des démocraties et de l'augmentation de la radicalisation, les parlementaires doivent viser la stabilité. En plus d'adopter des lois, ils doivent favoriser la stabilité, la justice et l'accès de toutes les personnes à des possibilités. Ils doivent plaider pour le changement et veiller à ce que les politiques incarnent ces valeurs partagées. Parallèlement, les citoyens doivent demander des comptes à leurs représentants et les inciter à faire entendre les personnes qui n'ont pas voix au chapitre et à bâtir une société plus juste. L'action permet de créer un monde inclusif et juste dans lequel chacun peut prospérer.

**M. O.H. Yelkouny** (Burkina Faso) observe qu'en dépit des progrès technologiques, les inégalités persistent et des millions de personnes continuent de vivre dans l'incertitude et d'être victimes d'exclusion et de marginalisation. Cette situation résulte de politiques qui ont sacrifié le progrès humain sur l'autel de la croissance économique, de décisions qui ont renforcé les privilèges au lieu d'élargir les droits, et de promesses d'égalité qui ont négligé la solidarité. Le développement social exige une égalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à l'emploi et à la culture, ainsi qu'une volonté de réduire les inégalités structurelles, qui touchent les personnes les plus vulnérables. La justice sociale doit constituer le socle des politiques publiques. Elle exige de répartir équitablement les ressources, en reconnaissant la diversité et en luttant contre toutes les formes de discrimination. Le développement social et la justice sociale passent par la paix et la stabilité. En dépit de la lutte contre le terrorisme, le Burkina Faso et l'Alliance des États du Sahel s'efforcent de faire des réformes fiscales progressives, d'allouer des aides sociales ciblées, de faire des investissements en faveur des services publics, de l'accès à l'éducation, de soins de qualité – en particulier en faveur des mères et des enfants –, d'une assurance santé universelle et de programmes d'inclusion sociale des jeunes via des réformes éducatives. L'Assemblée législative de la transition a donc promulgué des lois et contrôlé les politiques publiques relatives au développement social et à la justice sociale. Le Gouvernement du Burkina Faso, aux côtés du Parlement, s'efforce de permettre aux citoyens de vivre dignement. Les parlementaires doivent s'engager à bâtir un monde meilleur ensemble.

**M. H. Carneiro** (Portugal) estime qu'il est essentiel d'admettre que le développement social et la justice sociale sont inatteignables tant que les conflits armés persistent. Mettre fin aux conflits permettra de parvenir au développement durable en faveur de toutes les personnes et à une justice sociale fondée sur le respect des droits de l'homme dans le monde entier. Cette justice consiste notamment à protéger les personnes les plus vulnérables, à assurer l'accès aux services essentiels et à garantir une vie meilleure aux générations futures.

Les parlementaires doivent mettre en œuvre un système fiscal équitable permettant de débloquer les ressources nécessaires pour surmonter les difficultés sociales. Les entreprises multinationales doivent payer leur juste part et les ressources doivent être redistribuées pour garantir l'égalité des chances et la protection sociale en faveur de toutes les personnes. Les réformes fiscales contribuent à éradiquer la pauvreté, à assurer l'accès à une éducation et des soins de santé de qualité et à valoriser les logements décents. Si le Pilier Deux de la réforme fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était abandonné, une part considérable des richesses mondiales ne serait pas taxée.

L'augmentation des droits de douane internationaux aura pour effet d'exacerber les difficultés de financement des politiques publiques, notamment dans les pays en développement, de réduire l'accès aux ressources essentielles et d'entraver les efforts visant à accorder des droits sociaux aux personnes les plus vulnérables. Une guerre commerciale nuirait à tout le monde, y compris aux consommateurs des pays à l'origine de l'augmentation des droits de douane. Il est donc essentiel de promouvoir un libre-échange qui respecte les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les citoyens doivent avoir accès à des emplois décents offrant des salaires équitables. Des lois anti-discrimination doivent également être promulguées afin de garantir l'égalité des chances, y compris l'accès à l'éducation et aux technologies, et une prise de décision participative. Les migrants et les réfugiés doivent être intégrés de manière équitable et humanitaire, sans éroder la confiance de la population. Les parlementaires doivent promouvoir un nouveau contrat social fondé sur la paix, la justice fiscale, le respect des droits de l'homme, la solidarité internationale et le multilatéralisme. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour garantir que le monde reste enclin au dialogue et à la diplomatie.

**Mme S. Nane** (Uruguay) affirme que le monde change rapidement. Il y a une semaine, il n'y avait pas de droits de douane. Il y a cinq ans, la pandémie de COVID-19 a éclaté, touchant aussi bien les riches que les pauvres et ébranlant le système économique mondial. Les systèmes scientifiques qui tentent depuis 30 ans de développer un vaccin contre le paludisme, qui fait 500 000 morts par an en Afrique, sont parvenus à élaborer des vaccins contre le COVID-19 en à peine plus d'un an. Bien que les vaccins contre le COVID-19 aient été développés avec des fonds publics, seule une poignée de personnes a bénéficié de la richesse qu'ils ont engendrée. De plus, les premières personnes à recevoir le vaccin étaient celles qui avaient les moyens de payer. Ce sont les inégalités qui engendrent ces situations. L'âge moyen au niveau mondial est de 31 ans, mais il est de 20 ans en Afrique et de 45 ans en Italie. L'espérance de vie, étroitement liée à la protection sociale, au développement durable et à des conditions de vie dignes, est plus élevée de 20 ans en Amérique du Nord qu'en Afrique. Les 10 personnes les plus riches du monde possèdent ensemble une fortune environ 30 fois supérieure au produit intérieur brut (PIB) des 10 États les plus pauvres dont le parlement est représenté à l'UIP. Certes ces personnes ont gagné leur fortune, mais il est important d'examiner par quelles règles cela fut possible. Ces règles doivent être modifiées dans le cadre d'un nouveau contrat social. Les parlements jouent un rôle important pour promouvoir les débats publics et assurer une représentation équilibrée, en renforçant les lois et les contrôles en vue de réglementer l'accumulation des richesses et en veillant à ce que les inégalités ne persistent pas. Le nouveau contrat social doit souligner que les inégalités sont la cause – et non la conséquence – de l'injustice sociale.

*M. T. Hurter (Suisse) prend la présidence de la séance.*

**M. B.G. Tunkara** (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO) est d'avis que le débat général offre une occasion inestimable de réaffirmer les engagements communs en faveur d'un monde plus juste et équitable. Selon le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT), une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale. Ce principe oriente les efforts déployés par la CEDEAO pour répondre vigoureusement et collectivement aux problèmes de développement social et aux inégalités socio-économiques. L'Afrique de l'Ouest possède une inestimable richesse culturelle et un immense potentiel humain. Cependant, elle continue de faire face à des défis tels que la pauvreté, l'accès inégal à l'éducation et aux soins de santé, le chômage des jeunes, l'insécurité alimentaire et les effets dévastateurs des changements climatiques. Le terrorisme, l'extrémisme violent et les transitions politiques complexes de certains États membres de la CEDEAO accentuent ces défis. Face à cette situation, il faut promulguer des lois inclusives garantissant l'égalité des sexes et l'accès universel des personnes vulnérables aux soins de santé, investir dans le capital humain à travers l'éducation, la formation professionnelle et l'autonomisation des jeunes et des femmes, et mettre en place une coopération régionale pour répondre à la crise de la phase de transition. S'agissant du dernier point, la CEDEAO s'emploie à renforcer la coordination au moyen d'une mission diplomatique parlementaire.

La justice sociale et la participation des citoyens sont indissociables, et les parlements doivent représenter les aspirations des citoyens. La CEDEAO a donc introduit un mécanisme visant à nouer un dialogue avec la société civile et les syndicats et à représenter les femmes et les jeunes. Elle favorise les législations qui sont ancrées dans les situations locales, lutte contre les discriminations et protège les droits des personnes les plus vulnérables. La coopération interparlementaire est cruciale. Il appelle à la formation de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud solides pour combler les écarts technologiques et financiers et renforcer les capacités.

Il est impossible de fermer les yeux quand les conflits armés causent de telles souffrances, en particulier chez les femmes et les enfants, au Sahel, en République populaire démocratique du Congo, au Soudan, en Ukraine et au Moyen-Orient. Ces conflits sapent le développement social. Il salue les initiatives qui visent à encourager la diplomatie, qui doit prévaloir. Aucune guerre ne s'est jamais réellement terminée par la force. La CEDEAO prône le multilatéralisme et réaffirme son engagement envers les principes de la Charte des Nations Unies. Il espère que la solidarité favorisera un avenir permettant à chacun de jouir pleinement de ses droits et de contribuer à un monde durable abritant des sociétés plus justes et équitables. Il présente ses condoléances à la délégation zambienne pour le décès du Secrétaire général de l'Assemblée nationale.

**M. M. Ali Sera** (Indonésie) relève que seules 17 % des cibles des ODD sont en passe d'être atteintes d'ici à 2030. Les difficultés qui touchent de manière disproportionnée les populations marginalisées et vulnérables entravent le développement social. En moyenne, les guerres et les

conflits géopolitiques font baisser les progrès de 5 %. Ces chiffres soulignent le rôle des parlements dans l'établissement de cadres réglementaires globaux visant à promouvoir les investissements en faveur de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'enfance et de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Les lois doivent supprimer les inégalités et les obstacles systémiques à l'égalité des chances et à une représentation équilibrée. Il n'a jamais été aussi urgent de collaborer au niveau international. La diplomatie parlementaire doit contribuer à renforcer et à réformer le système international. L'ONU et l'UIP sont impartiales et doivent élaborer des résolutions visant à mettre fin à la violence, à défendre la justice fondée sur le droit international et à instaurer une paix durable au Myanmar, en Palestine et dans d'autres contextes. Les parlementaires doivent veiller à ce que les citoyens fassent entendre leur voix et faire en sorte que leurs besoins soient satisfaits et leurs droits respectés.

**M. W. William** (Seychelles) présente ses condoléances à la délégation zambienne. Il note que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Selon six séries de données internationales, les températures mondiales ont dépassé la limite fixée par l'Accord de Paris de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. La hausse des températures mondiales affectera l'existence des humains et endommagera la biodiversité et les écosystèmes. Une telle situation aura des répercussions sur le développement social et la justice sociale, ainsi que sur les volets du Programme 2030 relatifs à la paix et à la sécurité. En raison des pandémies mondiales, des guerres et des conflits internationaux, du ralentissement économique et des effets des changements climatiques, seuls 17 % des ODD sont en passe d'être réalisés d'ici à 2030. Un nouveau contrat social fondé sur les droits de l'homme prévoit qu'il incombe aux personnes et aux sociétés de s'approprier les défis nationaux et mondiaux et d'en assumer la responsabilité. Une telle approche est déterminante pour le développement durable et la justice sociale. Les politiques qui ne sont pas assorties de lois appropriées freinent les progrès. La Commission des finances et des comptes publics et la Commission des assurances gouvernementales de l'Assemblée nationale des Seychelles veillent au respect des engagements pris lors des auditions publiques.

Il convient de renforcer la diplomatie parlementaire pour relever les défis internationaux. Il est reconnaissant envers l'UIP pour ses initiatives, notamment la Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes, qui permettent de trouver des moyens d'améliorer l'UIP. Sa délégation se félicite de la nouvelle stratégie de l'UIP, qui devrait examiner les modalités d'adoption des points d'urgence et déterminer si des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP sont nécessaires pour mieux relever les défis actuels. Les parlementaires doivent donc prendre des mesures précises. Il est également essentiel de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU pour donner plus d'élan à la diplomatie et à l'action parlementaires.

**M. A.O. Abshir** (Somalie) déclare qu'en dépit des défis, la Somalie continue de faire preuve de résilience, d'espoir et d'un engagement indéfectible envers le développement social et la justice sociale. Le Parlement a réalisé des progrès significatifs pour faire en sorte que les citoyens soient égaux, qu'ils vivent dans la dignité et aient accès à des possibilités. La justice est le fondement de la paix et elle favorise le développement. Cependant, le développement n'est possible que dans des sociétés égalitaires. Les parlements assurent le développement et la justice en légiférant, en prenant en compte les besoins citoyens et en garantissant que les politiques et les lois sont mises en œuvre de manière transparente, équitable et inclusive. Le Parlement somalien a légiféré pour répondre aux besoins des populations marginalisées, combattre la corruption, promouvoir une bonne gouvernance et assurer une allocation équitable des ressources. Les parlements jouent également un rôle de premier plan pour réaliser le développement social et la justice sociale. Le Parlement somalien a mis en œuvre des programmes de moyens de subsistance durables pour satisfaire les besoins des populations les plus pauvres. Le Gouvernement aspire à édifier une économie inclusive et le Parlement a établi un tribunal du travail pour protéger les droits des travailleurs.

Le Parlement somalien constate que le développement social et la justice sociale sont des préoccupations mondiales et il est attaché à la collaboration internationale. Étant donné la vulnérabilité particulière de la Somalie face aux effets des changements climatiques, le Parlement a adopté la loi sur la protection et la gestion de l'environnement. D'autres fléaux, tels que les conflits armés, les crises sanitaires et l'instabilité économique, exigent des actions collectives et une coopération. La Somalie participe activement aux efforts déployés au niveau international pour atteindre les ODD et reste mobilisée en faveur de la justice et de la solidarité internationales. Le Parlement somalien continuera de promouvoir la justice sociale, le développement social et l'égalité sociale. Il appelle à un engagement collectif pour renforcer l'action parlementaire mondiale en faveur du développement social et de la justice sociale.

**M. A. Ugolini** (Saint-Marin) considère que la justice sociale, le développement équitable et la dignité sont des droits universels. Saint-Marin valorise la liberté depuis des siècles et a fondé, en 1955, l'Institut de sécurité sociale, qui garantit la gratuité et l'accessibilité des soins de santé à toutes les personnes. Au fil des ans, le régime de sécurité sociale s'est élargi pour fournir un soutien aux familles, apporter une protection aux étudiants et aux travailleurs et assurer la gratuité de l'éducation. À Saint-Marin, la sécurité sociale consiste en une protection collective dans le cadre des activités quotidiennes. La solidarité sociale va de pair avec la justice. Quant au développement, il ne peut être efficace que si toutes les personnes en bénéficient. Saint-Marin garantit l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et continue de promouvoir un modèle économique basé sur l'économie solidaire et la durabilité. Les travailleurs, les étudiants et les retraités ont accès à des cantines publiques. À la suite de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, des mesures ont été prises pour faciliter l'accès des personnes handicapées au logement et à l'emploi, car l'inclusion est une question de justice. Toute société protectrice doit donner à ses membres les moyens de réaliser leur plein potentiel.

Il exhorte la communauté internationale à permettre aux citoyens d'avoir la maîtrise de leur avenir, grâce à de réelles opportunités de croissance et de bien-être. Les institutions parlementaires doivent bâtir un monde plus équitable dans lequel le développement économique améliore la qualité de vie en faveur de toutes les personnes. Le nouveau contrat social doit inclure la protection sociale universelle, la participation inclusive des citoyens et une économie éthique considérant le bien-être collectif comme un critère de progrès. Saint-Marin continuera d'œuvrer en faveur de la justice, de la paix et de la liberté. Il faut fonder une communauté internationale qui estime que la solidarité et le progrès peuvent être atteints par la justice sociale. L'injustice en un point du monde menace la justice en tout point du monde. Il espère que la présente Assemblée de l'UIP fera naître un engagement collectif permettant à l'humanité de mener une existence empreinte de dignité, d'espoir et de justice.

**Mme S. Najem** (Mauritanie) déclare que la Mauritanie a œuvré pour promouvoir le développement social, notamment par des lois, et réduire les inégalités, en particulier en améliorant les soins de santé. Les décideurs doivent garantir la justice sociale, qui ne peut être instaurée qu'au moyen d'institutions efficaces et de parlements qui favorisent le bien-être des citoyens. L'UIP devrait aider les pays les plus vulnérables à renforcer leurs capacités. L'autonomisation des femmes est un objectif politique noble et les quotas de genre sont nécessaires. Malgré les progrès en matière de représentation des femmes en Mauritanie, des difficultés persistent dans les zones rurales. Les parlementaires doivent donc promouvoir l'autonomisation des femmes et leur permettre d'avoir accès à des formations. Les changements climatiques menacent les pays, y compris ceux qui n'en sont que peu responsables. En Mauritanie, des efforts sont déployés pour mettre en place davantage de sources d'énergie renouvelable. Il est essentiel d'œuvrer pour un monde plus propre et plus durable et de protéger l'environnement et les ressources naturelles en faveur des générations futures.

La guerre génocidaire menée contre les Palestiniens est une tragédie mondiale de grande ampleur et l'incapacité à adopter le point d'urgence proposé par le Groupe arabe et le Groupe africain est un échec. Parallèlement, la puissance occupante à Gaza et en Cisjordanie poursuit ses destructions ; les responsables du génocide doivent être traduits en justice. Les pressions internationales pourraient empêcher cette tragédie. Des mesures plus importantes doivent être prises pour faire respecter le droit international et promouvoir une solution à deux États. La puissance occupante continue de faire barrage à ces initiatives. La présente Assemblée de l'UIP devrait adopter une résolution appelant à mettre immédiatement un terme à la guerre génocidaire à Gaza et à rétablir les frontières d'avant 1967. La colonisation doit cesser pour permettre de bâtir un futur État palestinien où les réfugiés pourraient retourner, conformément à des résolutions des Nations Unies. La communauté internationale doit œuvrer pour mettre fin à la guerre.

**M. W.M. Aye** (Myanmar) constate que 2025 est une année difficile pour le monde entier. Des actions collectives et unifiées doivent renforcer les efforts déployés pour protéger la démocratie et promouvoir l'égalité, les droits de l'homme, la justice et l'obligation de rendre des comptes. Plus l'autocratie se répand, plus la menace qui pèse sur la démocratie est lourde. L'état de droit, que l'on est en train de saper, est fondamental pour la paix et la prospérité. Quatre ans après le coup d'État militaire, l'armée continue de tuer des civils en toute impunité au Myanmar. Cette situation a gravement mis à mal le développement social et la justice sociale, ce qui a entraîné des déplacements généralisés et des difficultés économiques. Le tremblement de terre

survenu récemment a fait des milliers de morts et de blessés et considérablement augmenté les besoins humanitaires urgents. Le Gouvernement d'unité nationale et les organisations de résistance ethnique ont déclaré un cessez-le-feu pour faciliter la distribution de l'aide, mais l'armée a lancé 63 frappes aériennes en une semaine. Bien qu'annonçant un cessez-le-feu temporaire six jours plus tard, elle a poursuivi les frappes et entravé l'acheminement de l'aide et les opérations de secours. On redoute qu'elle utilise les fonds humanitaires internationaux pour intensifier la violence, ce qui doit être empêché. Il appelle à une assistance humanitaire immédiate, à un véritable cessez-le-feu, à la fin des frappes aériennes et à une aide pour restaurer la démocratie au Myanmar.

**M. C. Cajado Sampaio** (Brésil) déclare que seul un pacte garantissant l'harmonie entre les humains, la nature et l'économie engendrera des bénéfices universels. Les parlements constituent le cadre idéal pour examiner des mesures en la matière, et les parlementaires jouent un rôle fondamental pour veiller à ce que le développement respecte la justice sociale et environnementale. En 2024, le Brésil a commencé à octroyer une allocation à certains étudiants qui respectent un taux mensuel minimum de fréquentation d'un établissement scolaire secondaire public. Les allocations ne sont distribuées qu'au moment de l'obtention du diplôme, ce qui incite les étudiants à poursuivre leurs études, à aller à l'université ou à lancer une entreprise. Une politique nationale d'aide aux étudiants leur permet d'avoir accès à des bourses, à un logement, à un moyen de transport et à des repas – l'objectif étant de garantir que les étudiants ayant de maigres ressources terminent leur cursus. Des plans visant à réserver des postes de la fonction publique aux minorités sont actuellement à l'examen. En 2024, un programme a été lancé pour promouvoir l'inclusion socioéconomique des personnes issues de milieux à faible revenu par la formation professionnelle, l'accès au microcrédit et l'aide à la création d'entreprise. Au total, 68 000 personnes ont déjà bénéficié du programme, qui donne la priorité aux femmes, aux jeunes et aux populations noires et autochtones. Ces initiatives sont fondamentales pour le développement social et contribuent à stimuler la croissance et à réaliser le développement durable.

Deux mesures fiscales importantes ont été prises pour réduire les inégalités. La première concerne un cadre fiscal visant à contrôler les recettes et les dépenses du Gouvernement, à gérer la dette et à garantir la viabilité des comptes publics. La responsabilité fiscale crée les conditions économiques nécessaires pour investir dans les initiatives de développement durable et réduire les inégalités. La seconde initiative consiste à remplacer les taxes complexes et redondantes par une taxe sur la valeur ajoutée en vue de stimuler la croissance économique. Les taxes sur les biens de luxe ont été augmentées et celles sur les produits essentiels diminuées. Des règles ont été établies pour la collecte de l'impôt d'État et de l'impôt municipal, afin d'éviter d'aggraver la guerre fiscale entre les entités fédérales. Rendre l'impôt plus équitable et plus efficace permet de réduire les inégalités et de stimuler une croissance économique durable. De telles réformes structurelles contribuent à relancer l'économie dans tous les pays et à garantir la viabilité des initiatives de développement durable.

**M. M.R. Majidi** (Assemblée parlementaire asiatique – APA) observe que c'est la troisième fois que la diplomatie parlementaire multilatérale ne parvient pas à soutenir les Palestiniens innocents et à condamner le génocide à Gaza. Le thème du débat est lourd de sens et doit être un élément clé du programme de chaque Parlement membre de l'UIP. Les droits au développement social et à la justice sociale sont souvent bafoués, en particulier dans les zones ravagées par la guerre, ce qui touche en premier lieu les femmes et les enfants. L'exemple le plus probant est Gaza, où des crimes de guerre sont commis et une crise humanitaire est en cours depuis presque 18 mois. Les bombardements israéliens incessants dévastent les infrastructures et tuent, déplacent et appauvrissent la population. Les parlementaires doivent déployer tous les efforts pour promouvoir la diplomatie parlementaire et empêcher le régime d'apartheid de commettre des crimes de guerre. Ce régime réinstalle et déplace les Palestiniens au moyen de politiques unilatérales menées par ses proches alliés. Ces actes représentent la tentative contemporaine la plus extrême de déshumaniser un groupe de personnes que le régime et ses alliés estiment devoir être exterminés. Les actes génocidaires du régime d'occupation sont extrêmement préoccupants.

**Mme D. Bergamini** (Assemblée parlementaire de la Méditerranée – APM) déclare que le développement social et la justice sociale sont essentiels au développement durable et au bien-être dans le monde entier. L'utilisation non réglementée de l'intelligence artificielle (IA), les campagnes de désinformation et la diffusion d'informations mensongères, ainsi que la fréquence

accrue de tentatives d'acteurs étrangers de perturber les processus démocratiques, menacent la résistance des institutions démocratiques. Le développement social et la justice sociale ont toujours été au cœur du travail de l'APM et sont consacrés dans la Charte de la Méditerranée. Les inégalités menacent la stabilité, la paix et la prospérité au niveau régional. L'APM préconise donc des solutions socio-économiques et politiques qui sont inclusives, équitables et durables. Elle oriente la diplomatie parlementaire vers l'amélioration de la justice sociale, l'autonomisation des femmes, l'accès aux ressources naturelles, l'éducation, les services de santé et le respect des droits humains. Pour rétablir la confiance dans le multilatéralisme, l'ONU a demandé à l'APM d'assister et de superviser les États membres de l'ONU dans la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir – un outil fondamental pour promouvoir la justice sociale, effectuer des investissements en faveur du développement durable, combattre les inégalités et soutenir les groupes vulnérables. L'égalité des sexes est essentielle pour réaliser des progrès inclusifs et durables. L'APM encourage l'autonomisation des femmes et favorise l'accès des femmes à l'éducation, au travail et aux soins de santé. Des actions parlementaires soutenues et accélérées, couplées à un dialogue et à l'adoption de mesures, pourront appuyer des efforts coordonnés visant à promouvoir la justice sociale, l'inclusion et la solidarité, et forger un avenir plus équitable et résilient.

**Mme E. Scolaro** (Organisation mondiale de la Santé – OMS) considère que le développement social et la justice sociale sont étroitement liés à la santé et au bien-être. Un bon état de santé contribue à l'édification de sociétés stables et équitables. L'OMS est fière de collaborer avec l'UIP pour garantir la couverture sanitaire universelle, assurer la sécurité sanitaire mondiale et promouvoir la santé et la réduction des inégalités, y compris dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Cette collaboration tisse des liens entre science et politique, ce qui est plus nécessaire que jamais au vu des atteintes actuelles à la santé et au multilatéralisme. Les tensions géopolitiques, la forte diminution du financement de la santé dans le monde et le renforcement des inégalités en matière de santé menacent les populations vulnérables. Les services de santé sont sous pression et les investissements en faveur de la santé sont perçus – à tort – comme des fardeaux financiers. Le soutien de l'UIP, notamment pour parvenir à un accord applicable aux pandémies et débloquer durablement des fonds pour la santé, est vital et apprécié. Elle invite les délégués à prendre part au Dialogue parlementaire mondial que l'UIP et l'OMS organiseront à la 78<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé.

**M. S. Pospelov** (Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective – AP-OTSC) déclare que le débat général arrive à point nommé pour contribuer au développement durable. La diplomatie parlementaire doit jouer un rôle accru dans les relations internationales. Les parlements devraient échanger leurs meilleures pratiques législatives, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la corruption et les crimes transfrontaliers, fournir une aide à la suite des catastrophes anthropiques et garantir le bon déroulement des élections. L'AP-OTSC se tient prête à collaborer avec l'UIP et ses Parlements membres en matière de sécurité régionale et à faire part de son expérience, qui pourrait contribuer à surmonter les défis internationaux. La coopération parlementaire internationale dans le domaine des ODD au niveau régional et au sein des États de petite et moyenne taille est particulièrement importante. Les pays d'Asie centrale ont connu plusieurs succès. Les Présidents du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan ont récemment signé un accord portant sur la délimitation du point de jonction de leurs frontières et adopté la déclaration de Khodjent sur l'amitié éternelle. Cinquante ans après la signature de l'Acte final d'Helsinki, il faut faire davantage pour garantir la sécurité dans le cadre du système onusien.

**Mme F. Bustreo** (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant – PMNCH) estime que pour parvenir à la justice sociale, les populations doivent être en bonne santé, bien nourries et éduquées. Il faut donc que les mères, les nouveau-nés et les adolescents soient en bonne santé. La Journée mondiale de la santé, qui a eu lieu la veille, avait pour thème la santé maternelle et néonatale. En cette période de tensions géopolitiques, de coupes budgétaires et de crises, les pays et les parlements cherchent à accomplir des progrès malgré les contraintes financières. L'Ouzbékistan, dont le taux de mortalité maternelle et infantile a diminué de 75 % depuis 2000, est un bon exemple. Elle espère que le leadership dont l'Afrique du Sud a fait preuve en présidant le Global Leaders Network for Women's, Children's, and Adolescents' Health (réseau mondial des dirigeants pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents) entraînera une dynamique dans les débats parlementaires et incitera les parlementaires à mettre l'accent sur la santé maternelle et infantile dans le cadre du développement social.

**Mme M. Lorenzo** (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – UNRWA) affirme que l'adoption du Pacte pour l'avenir réaffirme l'engagement envers le développement durable, la paix, la sécurité et les droits de l'homme, qui sont tous inextricablement liés. L'UNRWA contribue au développement humain des réfugiés palestiniens. Plus de 2 millions d'étudiants – dont la moitié de filles – ont été diplômés des écoles de l'UNRWA. Les indicateurs de santé parmi les réfugiés se sont améliorés. L'UNRWA garde l'espoir qu'une solution politique juste et durable puisse être trouvée.

Cependant, des décennies d'investissement ont été perdues, la paix demeure hors d'atteinte, et les droits de l'homme sont systématiquement bafoués. Gaza affiche les plus nombreux les plus élevés d'enfants amputés, de décès de personnels de l'ONU et d'hôpitaux et d'abris détruits au monde. L'aide humanitaire et la désinformation sont utilisées comme des armes. La Cisjordanie connaît ses niveaux les plus élevés de violence et de déplacements depuis 1967. Sans éducation et éléments essentiels, la paix dans la région sera toujours menacée. L'UNRWA continue d'assurer 11 000 consultations médicales par jour à Gaza, d'assurer le fonctionnement des écoles et des centres de santé en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et de fournir des abris aux personnes déplacées en République arabe syrienne et au Liban. Les délégués à l'Assemblée de l'UIP montrent combien ils luttent contre l'indifférence, l'illégalité et l'injustice. Les parlementaires pourraient favoriser l'empathie et l'équité, combattre la déshumanisation et reconstruire des maisons et des infrastructures. Il est essentiel de préserver la paix et les droits de l'homme pour assurer le développement humain, de défendre les droits à l'éducation, aux soins de santé et à des conditions de vie décentes, et de réaffirmer l'engagement envers le multilatéralisme et la Charte des Nations Unies. Il convient de pallier le sous-financement du programme de développement humanitaire en priorité et d'empêcher les campagnes de désinformation mettant des vies en péril. Il est essentiel d'appuyer un processus politique visant à régler définitivement la question de la Palestine et de soutenir le mandat de l'UNRWA jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée.

**M. A. Patnaik** (Réseau des parlementaires pour la santé mondiale UNITE) évoque les actions du Réseau et affirme que le développement social place le bien-être au centre du développement durable. Par conséquent, les responsables politiques, les décideurs et les représentants doivent assurer un accès équitable à la santé, qui est essentiel au bien-être et constitue un droit humain. La couverture sanitaire universelle est fondamentale pour le développement durable. La pandémie de COVID-19 a mis au jour l'interconnexion des systèmes de santé et l'importance de la coopération internationale pour relever les défis. Toutefois, aucun accord applicable aux pandémies n'a encore été conclu. Les menaces au système international de santé, les coupes budgétaires et les remises en question du concept de vaccination et de l'action de l'OMS sont particulièrement préoccupantes. Les parlementaires doivent défendre la santé mondiale et exhorter les gouvernements à investir davantage dans les systèmes nationaux de santé et à les faire évoluer vers des modèles préventifs axés sur le bien-être, à renforcer les soins de santé primaires et à garantir des services abordables et l'inclusion des populations vulnérables. Les outils numériques de santé doivent être exploités. Il appelle les parlementaires, qui connaissent bien l'effet que produisent les investissements en faveur de la santé, à soutenir des organisations internationales telles que l'OMS et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il convient d'appuyer l'objectif consistant à mobiliser 18 milliards d'USD pour renflouer le Fonds mondial, car cela permettrait de sauver 23 millions de vies et d'éviter quelque 400 millions de nouvelles infections d'ici à 2029. Il félicite l'UIP d'avoir transformé son Groupe consultatif sur la santé en Comité sur la santé. Des systèmes de santé solides favorisent la productivité, la stabilité et la croissance économique et sont essentiels au développement social et durable.

**Mme P. Kauma** (Assemblée parlementaire de l'OSCE) indique que l'Acte final d'Helsinki a jeté les bases de la sécurité et de la coopération en Europe, démontrant ainsi le pouvoir de la diplomatie et du dialogue. Ses principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale, de droits de l'homme et de coopération sont toujours aussi pertinents. En menant la guerre contre l'Ukraine, la Fédération de Russie – qui est membre de l'OSCE – a rompu les engagements que lui imposait l'Acte. Les parlementaires doivent continuer à tenir la Fédération de Russie responsable de ses actions et à soutenir la lutte pour la démocratie. Les tensions géopolitiques, les crises humanitaires et les menaces qui pèsent sur la démocratie rendent la coopération interparlementaire plus importante que jamais. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE demeure mobilisée pour promouvoir

la sécurité, la stabilité et la résilience démocratique et a conduit des initiatives visant à promouvoir un dialogue pertinent, à soutenir les institutions démocratiques et à renforcer l'état de droit. Elle apprécie hautement la coopération de l'UIP. Il faut poursuivre le dialogue, même avec les contradicteurs. L'engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération doit être réaffirmé. Les parlementaires doivent veiller à ce que le multilatéralisme reste efficace, à défendre les principes de l'Acte final d'Helsinki, à protéger les libertés fondamentales, à favoriser la confiance entre les nations et à collaborer pour éradiquer les menaces émergentes. L'engagement commun en faveur de la diplomatie parlementaire renforce l'ordre mondial fondé sur des règles et consolide le rôle des parlementaires en matière de prévention et de résolution des conflits, y compris des conflits armés. Il est essentiel d'œuvrer par-delà les frontières régionales et institutionnelles. En unissant leurs efforts, les parlementaires peuvent promouvoir une stabilité accrue et un avenir fondé sur la coopération et le respect mutuel.

## SECONDS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

**Mme M.-N. Battistel** (France) affirme que les crises environnementales, politiques et sociales actuelles doivent déboucher sur des transitions vers des modèles plus vertueux. Toutefois, tous les citoyens doivent accepter ces transitions, et les mesures qui restreignent les libertés individuelles doivent également s'accompagner d'un soutien en faveur des personnes défavorisées. Pour être efficace, la transition écologique ne peut se passer de justice sociale. Au vu de l'émergence d'idéologies individualistes qui méprisent les dépenses publiques, un nouveau pacte social ne peut pas défendre uniquement les intérêts individuels. La santé, l'éducation, la sécurité, l'égalité, la répartition des richesses et la transition énergétique nécessitent une réglementation publique et un cadre législatif rigoureux, juste et largement accepté. La démocratie parlementaire doit mieux représenter ceux qui se sentent exclus du système, notamment en raison de l'émergence de régimes illibéraux, souvent patriarcaux et centralisés. Les femmes, les jeunes et les personnes qui ont le moins de pouvoir doivent être représentés dans les institutions et associés aux processus décisionnels. Les travaux parlementaires doivent refléter les situations quotidiennes et défendre la justice sociale et l'intérêt public.

**Mme T. Vardanyan** (Arménie) déclare qu'elle a toujours rêvé que la situation de conflit dans laquelle elle est née prenne fin un jour. Le développement social et la justice sociale demeureront irréalisables faute de paix – or la paix est le fondement de tous les progrès. Ces trois dernières années, l'Arménie a collaboré avec l'Azerbaïdjan sur un accord de paix visant à garantir la stabilité et la prospérité dans la région. Les deux pays ont exposé leur vision respective d'une coexistence pacifique et sont convenus d'un texte. Il ne reste plus qu'à se mettre d'accord sur un lieu et un calendrier pour le signer. Les délégués doivent appuyer l'accord et ne pas le perdre de vue.

**Mme Ueno Michiko** (Japon) rappelle qu'à l'approche de 2030, les efforts visant à mettre en œuvre les ODD doivent être poursuivis en dépit des difficultés. Le Japon doit accueillir l'exposition universelle 2025, qui présentera des nouvelles technologies et des systèmes novateurs permettant d'atteindre les ODD dans les domaines de la santé et de l'environnement. Cet événement sera aussi l'occasion d'envisager les sociétés au-delà des ODD. Le Comité spécial pour la promotion du plan de bien-être du Japon a soumis au Gouvernement sept recommandations, qui invitent à définir le concept de bien-être dans divers domaines d'action. En s'inspirant d'une proposition du Japon, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié la norme ISO 25554:2024 sur le vieillissement de la population et la promotion du bien-être dans les collectivités. L'affirmation de soi et la réalisation personnelle sont importantes, de même que le renforcement des liens interpersonnels pour améliorer le bien-être général. Les parlementaires du monde entier doivent veiller au bien-être en adaptant les stratégies de croissance à leur pays et à leur région respectifs et en ancrant leurs travaux dans les ODD. La paix et l'ordre font partie intégrante du bien-être.

**M. W. Mc Coy** (Guyana) indique que la présente Assemblée de l'UIP rappelle à quel point les personnes, la dignité, les possibilités et le bien-être doivent rester au cœur du développement durable. La demande d'un nouveau contrat social traduit la nécessité de bâtir des sociétés plus inclusives, justes et équitables. Le Gouvernement du Guyana donne toujours la priorité aux citoyens en réalisant des investissements en faveur des soins de santé et de l'éducation, en établissant des institutions à la pointe, en améliorant les infrastructures dans les zones rurales et de l'arrière-pays, et en augmentant l'offre de formations à l'intention des enseignants et des agents de santé. Les programmes de logement et l'attribution des terres ont facilité l'accès au logement et

à la propriété pour des milliers de familles à faible revenu. Des programmes de transferts monétaires sont mis en œuvre à l'intention des adultes, des étudiants et des populations vulnérables. Le Guyana est devenu un modèle mondial de valorisation des ressources naturelles permettant d'investir en faveur du capital humain et de la diversification économique. Les investissements en faveur de l'agriculture, du tourisme, de la fabrication et des technologies de l'information et des communications (TIC) créent de nouvelles possibilités professionnelles, notamment pour les femmes et les jeunes. Le Guyana propose également des bourses d'études internationales et l'Initiative *Guyana Coders* sur la sensibilisation au numérique. Au vu de l'importance de l'équité numérique pour l'inclusion, le programme national de transformation numérique vise à étendre la connectivité à large bande dans les régions de l'arrière-pays, diffuser des informations sur les TIC et positionner le Guyana en tant que pôle régional numérique. La justice sociale doit reposer sur des possibilités, l'équité, des services et les droits. Le Guyana est la preuve que le leadership progressiste, la responsabilité fiscale et la gouvernance inclusive se renforcent mutuellement. Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social, les parlementaires doivent promouvoir un nouveau contrat social qui valorise l'équité, la solidarité et les personnes.

**Mme D. Olko** (Pologne) énumère des problèmes importants, tels que les inégalités de revenus, les inégalités de richesse et la protection de l'environnement. Elle rappelle que les prix des logements en Pologne et ailleurs ont flambé. La Pologne affiche les taux hypothécaires les plus élevés d'Europe. Ces 30 dernières années, la plupart des programmes de logement public ont été privatisés dans le pays et les plus aisés investissent de plus en plus dans l'immobilier. Peu de propriétés sont destinées à la location. Les parlementaires doivent considérer le logement comme un droit humain et s'engager à mettre à disposition des logements à un coût abordable et accessible en faveur de toutes les personnes. Ils doivent élargir les programmes de logements sociaux, diminuer les taux d'intérêt et réglementer les banques.

**M. M. Duffy** (Irlande) observe que la démocratie est mise à l'épreuve dans le monde entier et que les inégalités augmentent. Bien que les personnes touchées par la pauvreté, les conflits et l'isolement soient souvent négligées, l'histoire montre que l'espoir peut naître même dans les périodes les plus sombres. Antoine Ó Raifteirí, un poète irlandais aveugle du XVIII<sup>e</sup> siècle, a transmis de l'espoir à travers ses mots. Les personnes vulnérables ne devraient pas être considérées comme des fardeaux à porter mais comme des voix à écouter. La démocratie et la justice sociale résident au cœur de l'histoire de l'Irlande. La démocratie, sous-tendue par la justice sociale, promet à chaque citoyen d'avoir un rôle à jouer dans l'avenir. Le processus de paix irlandais a montré que la justice signifie écouter, réconcilier et bâtir une société qui ne laisse personne de côté. Les parlementaires doivent renouveler les démocraties avec courage et défendre la paix, la justice sociale, la sécurité et l'égalité en faveur de toutes les personnes. Ils doivent protéger les personnes vulnérables et parler au nom de celles qui ne peuvent pas se faire entendre. Reconnaisant que les questions examinées sont universelles, l'Irlande se dit prête à collaborer avec les États.

**Mme L. Reynolds** (Australie) exprime la consternation de sa délégation face aux comportements de plus en plus agressifs, intimidants et irrespectueux observés à l'Assemblée de l'UIP, en particulier au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, qui ne reflètent pas l'esprit de l'UIP ni le débat démocratique. L'incapacité de s'accorder sur le point d'urgence pour promouvoir la paix et répondre à la crise humanitaire au Myanmar laisse penser que l'UIP n'est pas sur la bonne voie. Néanmoins dans d'autres organes, notamment au sein de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, les débats ont été tenus en conformité avec le thème de l'Assemblée et ont montré l'UIP sous son meilleur jour. Les parlementaires ont collaboré et contribué à la mise en œuvre de réformes nationales et mondiales importantes. Elle espère que les groupes géopolitiques favoriseront la communication et ne s'isoleront pas les uns des autres.

**M. T. Utikere** (Nouvelle-Zélande) affirme que les parlements sont essentiels pour promouvoir et améliorer le développement social et la justice sociale dans la société. Ils doivent représenter les citoyens, fournir des possibilités de développement et garantir un système équitable et transparent. La Nouvelle-Zélande est extrêmement diversifiée et la justice sociale a toujours été essentielle à son approche législative. Elle a adopté la loi de réforme sur l'homosexualité en 1986, elle autorise les unions civiles de même sexe depuis 2005 et elle est devenue le treizième pays à avoir légalisé le mariage de personnes de même sexe en 2013. Les parlements doivent protéger tous les citoyens et subvenir à leurs besoins, en éradiquant la

pauvreté, en augmentant les salaires et en facilitant l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et aux services publics. Le programme *Tai a Kiwa: Stronger Pacific Parliaments* offre une assistance technique aux parlementaires et au personnel parlementaire, améliore les relations interparlementaires et permet au Parlement de mieux comprendre les aspirations citoyennes et de dialoguer avec les citoyens. La Nouvelle-Zélande joue également un rôle de premier plan en matière juridique et se tourne vers la Cour internationale de Justice si nécessaire.

**Mme G. Chakor** (Pays-Bas) indique que son pays – qui abrite la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale – est un centre de justice et de paix. La sécurité économique sous-tend toute société juste. Satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens et faire en sorte qu'ils bénéficient de soins de santé, d'une éducation, d'un logement et d'un salaire équitable favorise la confiance dans la démocratie et suscite un sentiment d'appartenance. Cependant, l'insécurité et la disparité des richesses augmentent, ce qui accentue la méfiance et l'incertitude et affaiblit la démocratie. Le développement social est donc fondamental. Elle a la ferme conviction qu'à l'avenir, tout le monde bénéficiera d'une protection sociale universelle et que personne ne sera laissé de côté. La créativité, la conceptualisation et l'entrepreneuriat prendront de l'ampleur dans les sociétés où les gens se sentent en sécurité. Il est essentiel de susciter la confiance dans la démocratie en montrant que tout le monde en bénéficie. La sécurité favorise les sociétés justes, qui, à leur tour, favorisent les démocraties fortes.

**M. V. Reynisson** (Islande) voit le monde comme un orchestre, où chaque nation est un instrument et dont l'UIP serait le chef. Les orchestres créent de la beauté en mêlant les sons tandis que les chefs d'orchestre veillent à ce que chaque instrument soit entendu. De même, les sociétés prospèrent grâce aux contributions uniques des citoyens. L'inclusion stimule la créativité, mais les obstacles systémiques, les discriminations et d'autres facteurs posent des difficultés. Garantir l'inclusion est une responsabilité collective. Tout au long de l'histoire, les plus grands chefs-d'œuvre ont été créés grâce à des collaborations et au respect mutuel. Choisir l'inclusion, c'est favoriser un monde d'harmonie et de compréhension auquel tout le monde pourra contribuer.

**M. A. Ekpenyong** (Nigéria) estime que dans le contexte économique et social mondial actuel, il est impératif de fournir des filets de sécurité aux personnes les moins privilégiées et de bâtir des sociétés plus justes et inclusives. Le développement social et la justice sociale garantissent à tous les citoyens un même accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et aux droits de l'homme. L'Assemblée nationale du Nigéria a établi la Nigerian Consumer Credit Corporation (société de crédit aux consommateurs du Nigéria), qui vise à octroyer des crédits structurés à faible taux d'intérêt. Elle a en outre promulgué la loi sur la caisse nationale de l'assurance maladie et la loi sur l'éducation fondamentale universelle, obligatoire et gratuite. Grâce aux allocations budgétaires et au contrôle législatif, ces lois continuent d'évoluer en tant qu'instruments d'équité et d'inclusion. L'établissement du Nigerian Education Loan Fund (fonds de prêt pour l'éducation au Nigéria) est une réalisation marquante qui élargit l'accès à l'enseignement supérieur par des prêts à taux zéro. Le Gouvernement a doublé l'indemnité pour les membres de la Brigade nationale des jeunes, un programme d'un an obligatoire pour les diplômés des établissements d'enseignement supérieur. Le Sénat a adopté une motion reconnaissant que l'accès au numérique est fondamental pour créer des possibilités économiques et favoriser l'inclusion et devrait être protégé contre les augmentations arbitraires des prix. Cependant, au Nigéria et ailleurs, des défis, tels que la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale persistent. Il ne doute pas un instant que l'action parlementaire concrète, réactive et bienveillante accélérera les progrès vers la justice sociale, le développement inclusif et la paix durable au Nigéria.

**M. R. Callus** (Malte) déclare que les parlementaires ne doivent jamais cesser d'œuvrer au service du développement social et de la justice sociale. L'inflation dépasse les augmentations des revenus nets des familles à faible et moyen revenu. Les droits de douane menacent les groupes faibles et marginalisés sur le plan financier et exerceront une pression sur les revenus déjà insuffisants. Les parlementaires doivent utiliser l'UIP pour exhorter leurs gouvernements respectifs à lutter contre les mesures protectionnistes. Les parlementaires doivent promouvoir une meilleure répartition des richesses et des salaires proportionnels aux profits. Il est important d'éradiquer la pauvreté, de fournir des services essentiels, de proposer des salaires équitables, d'offrir de bonnes conditions de travail, d'intégrer les migrants et de faire en sorte que les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires prennent part à la société.

*La séance est levée à 12 h 45.*

## Séance du mardi 8 avril 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 50 sous la conduite de Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de l'Assemblée.*

### Point 3 de l'ordre du jour (suite)

#### **Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*** (A/150/3-Inf.1)

#### **JEUNES PARLEMENTAIRES**

**M. M.S. Gidi** (Éthiopie) affirme que l'avenir du leadership mondial nécessite des efforts soutenus pour préparer les jeunes à diriger avec discernement, intégrité et ambition. Il s'agit de leur assurer un encadrement cohérent, une éducation inclusive et une implication active dans la gouvernance. Il fait valoir que le leadership ne saurait être tenu pour acquis, qu'il se construit et que les jeunes doivent être associés en tant que porteurs de solutions plutôt que confinés au rôle de spectateurs. Au-delà des gestes symboliques, il faut confier aux jeunes des responsabilités concrètes et leur donner accès à des plateformes telles que les forums de jeunes parlementaires et les pôles d'innovation civique, qui renforcent leurs capacités et leur assurance. Il cite en exemple une initiative en Éthiopie qui forme de jeunes codeurs aux compétences numériques et au leadership, et les prépare ainsi à forger leur propre avenir et à participer activement au développement du pays. Il estime que promouvoir l'inclusion des jeunes revient autant à favoriser l'affirmation de leur caractère qu'à stimuler leurs capacités et leur intelligence. Pour encourager leur leadership, l'UIP doit mettre en place des écosystèmes inclusifs qui favoriseront cette dynamique. Il déclare pour conclure qu'en conjuguant l'énergie des jeunes et la sagesse des aînés, il sera possible de bâtir un monde plus juste, plus innovant et plus durable.

**Mme P.M. Wieninger** (Autriche) fait remarquer que l'expérience de son pays a mis en lumière la force que représentent des systèmes sociaux solides, la couverture sanitaire universelle, l'accès à une éducation de qualité et des infrastructures publiques efficaces. Elle précise que ces éléments ne sont pas un luxe, mais les fondements d'une société caractérisée par la stabilité et l'inclusion, des valeurs qui doivent être promues à l'échelle mondiale. Elle explique que le modèle autrichien repose sur le partenariat social né en réaction aux ravages de la Seconde Guerre mondiale et aux risques de fracture sociale. Ce partenariat permet de garantir des salaires équitables, des protections efficaces et une résilience économique dans un système étroitement lié au Parlement autrichien. La participation active de nombreux parlementaires autrichiens au sein des principaux groupes d'intérêt garantit la prise en compte de divers enjeux socio-économiques dans l'ensemble du processus législatif. Elle conclut son intervention en déclarant que le nouveau contrat social doit être centré sur les personnes, équitable et inclusif, viser avant tout la santé, l'éducation, l'égalité et la préservation de la planète, promouvoir une économie qui bénéficie à tous et mesurer le progrès à l'aune de la qualité de vie et non de la quantité de biens produits.

**M. P. Rice** (Irlande) affirme que le monde serait meilleur si moins de ressources étaient consacrées à l'armement et davantage aux services sociaux, à l'éducation, à la santé et au logement. Il déclare que les parlements doivent tous redoubler d'efforts pour mettre fin aux guerres et aux conflits, et parvenir à une paix durable ainsi qu'à la prospérité pour tous. En outre, ils doivent s'élever fermement contre toute forme de brutalité, notamment en interpellant Israël pour qu'il mette fin au génocide en cours à Gaza, et promouvoir les droits des femmes et des minorités dans toute leur diversité. Les parlements doivent également garantir des protections solides, le respect des droits de l'homme universels et une égalité réelle pour tous, tout en écoutant les jeunes et en répondant à leurs préoccupations par une action concrète en faveur du climat, la régulation des réseaux sociaux, un meilleur accès à l'emploi et le renforcement des droits des travailleurs. L'intervenant met en garde contre la menace de guerres commerciales et de tarifs douaniers, qui entraîneront une instabilité économique et nuiront au commerce mondial, sans que

personne n'y gagne et avec un appauvrissement général. Il conclut son propos en affirmant qu'un monde plus pacifique, plus prospère et plus équitable reste possible, à condition d'agir ensemble pour l'intérêt commun, avec l'UIP en tant qu'acteur clé pour concrétiser cette vision.

**M. N. Ruengpanyawut** (Thaïlande) présente ses sincères condoléances au peuple thaïlandais et à celui du Myanmar à la suite du récent séisme dévastateur ayant causé de nombreuses victimes dans leurs pays, et déclare que cette tragédie rappelle la fragilité de l'existence et la nécessité impérieuse d'assurer la justice sociale. Il souligne que les parlementaires se doivent d'exercer leurs fonctions législative et de contrôle dans un souci de justice, afin que des personnes comme celles ayant perdu la vie dans la catastrophe – pour la plupart des ouvriers du bâtiment thaïlandais ou migrants – ne soient pas laissées pour compte. Il explique qu'en matière d'éducation, le Parlement thaïlandais œuvre en faveur d'une décentralisation qui permettra aux écoles et autorités locales d'adapter l'enseignement à leur contexte. Par ailleurs, le Parlement vient d'adopter une loi interdisant les châtiments corporels envers les enfants. L'intervenant conclut son propos en déclarant que les parlements, en tant que représentants des peuples, doivent continuer de s'employer sans réserve à faire avancer leurs sociétés en renforçant le développement social et la justice sociale, en particulier à l'heure où les tensions commerciales déstabilisent le monde.

**Mme G. Cesarini** (Saint-Marin) fait observer que la révolution numérique induite par l'émergence des nouvelles technologies offre des possibilités exceptionnelles de stimuler le bien-être, la croissance économique et la justice sociale. Elle estime que les parlements doivent saisir ces opportunités en œuvrant à des politiques inclusives et tournées vers l'avenir. Dans le cadre de leur mission essentielle visant à promouvoir un développement durable, équitable et centré sur les personnes, les parlements doivent investir dans l'éducation numérique, assurer un accès équitable et généralisé aux nouvelles technologies et élaborer un cadre réglementaire favorisant l'innovation sans porter atteinte aux droits fondamentaux, aux valeurs démocratiques et à la sécurité publique. Elle déclare en outre qu'un système judiciaire moderne et efficace doit mettre l'accent sur la transformation numérique, l'indépendance de la justice et l'égalité d'accès à la justice pour tous, et rappelle que l'égalité des sexes – autre pilier du développement durable – exige la suppression des inégalités salariales, une plus grande représentation des femmes dans les instances décisionnelles et un réel équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un engagement renouvelé en faveur de la protection sociale, de la santé et de l'éducation est également nécessaire, de même que des réponses collectives aux défis mondiaux. Elle conclut son intervention en affirmant qu'à travers de telles mesures, les parlementaires pourront construire ensemble un monde dans lequel le progrès constitue un droit pour tous.

**M. A.P. Batista** (Portugal) déclare que la coopération parlementaire est un outil essentiel pour défendre les droits de l'homme, la démocratie et la liberté. Il relève que les citoyens, toutes générations confondues, comptent sur les parlementaires pour mettre fin à la frénésie tarifaire et protectionniste, qui ne fera qu'alimenter l'incompréhension et nuire aux plus vulnérables. Il rappelle que, comme le dit l'adage, l'histoire tend à se répéter quand on l'oublie, d'où l'importance de défendre et de renforcer les valeurs sociales. Il estime toutefois que les différences doivent être préservées, car, sans elles, la diversité sera étouffée, l'État se repliera sur ses fonctions minimales et les discours simplistes nourriront l'extrême droite. Tant que les armes ne se seront pas tues, la tâche restera inachevée. Il conclut son propos en appelant les parlementaires à poursuivre leur coopération avec pragmatisme tout en étant portés par une vision à long terme, afin de construire un monde plus durable.

**Mme T. Tasheva** (Ukraine) souligne que si l'on veut que les lois répondent aux besoins des citoyens, les parlements doivent être à leur écoute, ce qui nécessite de maintenir avec eux un dialogue ouvert, en particulier en temps de crise. Elle affirme qu'en Ukraine, la protection des droits des millions de personnes déplacées de force ou affectées autrement par la guerre à grande échelle est une question de justice et de dignité, tout comme la promotion de leur participation aux décisions locales. L'accès à l'éducation, à l'emploi et à la vie locale est essentiel pour permettre à ces millions de personnes de retrouver une place dans la société et de construire elles-mêmes leur avenir. Elle estime que les parlementaires doivent établir des mécanismes de retour d'information efficaces, notamment par le biais des consultations publiques et des outils numériques, afin de nouer des liens avec toutes les composantes de la société. Elle explique qu'en Ukraine, une nouvelle loi consacre ce principe de participation citoyenne, qui doit s'appliquer à tous les groupes sociaux, en particulier les jeunes. Elle déclare que la justice exige de défendre celles et ceux dont

la voix est réduite au silence, y compris les communautés religieuses, autochtones et issues de minorités ethniques, qui sont aujourd'hui menacées dans les territoires ukrainiens occupés par la Fédération de Russie. Elle conclut son intervention en affirmant que c'est en étant constamment proches des populations que les parlements instaurent la confiance et la résilience.

**M. Z. Khanzada** (Pakistan), prenant acte des appels à privilégier la diplomatie et le dialogue pour résoudre les conflits, déplore que son pays endure des répercussions sans fin depuis qu'il a décidé de s'aligner sur l'Occident dans la lutte contre les talibans. Il fait observer qu'Imran Khan, ancien Premier Ministre, a constamment défendu la voie du dialogue pour protéger le Pakistan des conséquences d'une guerre imposée de l'extérieur, mais qu'il est emprisonné depuis 2023. En dépit des sacrifices consentis en matière de sécurité et des pertes humaines parmi les soldats et les civils, le Pakistan a été non seulement sommé d'intensifier ses efforts, mais aussi injustement étiqueté comme État associé au terrorisme. Tandis que le monde cherche, à juste titre, à engager le dialogue avec le nouveau Gouvernement afghan dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales, le Pakistan, lui, est confronté à une résurgence du terrorisme et a besoin de moyens économiques solides pour réussir à contrer cette menace. L'intervenant suggère, compte tenu des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en transition entre crise sécuritaire et développement durable, que l'UIP mette en place un groupe de travail consacré aux pays sortant d'un conflit. Il fait savoir que le Pakistan est prêt à prendre la tête de cette initiative.

**M. M. Yousefi** (République islamique d'Iran) affirme que, dans un monde interconnecté, aucun pays ne peut parvenir seul à un réel développement et à la sécurité. Il estime que l'unilatéralisme des États-Unis d'Amérique et d'autres régimes totalitaires a conduit au génocide en cours à Gaza, où des milliers de civils sont tués au vu et au su de tous, ce qui, selon lui, illustre bien les conséquences du soutien apporté par des défenseurs autoproclamés des droits de l'homme à un régime terroriste qui massacre des enfants. Il affirme que l'histoire jugera que les dirigeants américains et européens en particulier, insensibles à l'indignation exprimée à travers le monde face à ce génocide, ont soutenu ces atrocités. Il prévient que tout nouveau geste d'aventurisme dans la région aura un effet domino en déclenchant de nouveaux conflits, et qu'un embrasement en Asie occidentale compromettra l'équilibre énergétique mondial. Il déclare que les jeunes ont le devoir de s'opposer aux sanctions unilatérales illégales et de défendre le multilatéralisme, la paix, la sécurité et la justice. Il conclut son propos en soulignant que, s'ils ne se positionnent pas clairement du bon côté de l'histoire en dénonçant l'unilatéralisme, le crime de génocide et le totalitarisme, les parlementaires courent le risque d'être qualifiés de partisans du terrorisme, du terrorisme d'État et du crime de génocide.

**M. W. Soto Palacios** (Pérou) constate que les profondes inégalités sociales dans son pays ont engendré une polarisation et une instabilité chroniques. Il explique que malgré les récentes avancées économiques, les disparités en matière d'accès à la justice, à l'éducation, à des soins de qualité et aux services de base sont importantes, surtout dans les régions rurales, où les populations vulnérables sont les plus touchées. Il appelle les parlements à faire de la répartition équitable des ressources économiques une priorité et à favoriser l'inclusion pour bâtir des sociétés plus équilibrées. Il fait valoir que les élections générales prévues au Pérou en 2026 seront une occasion majeure pour le pays de renforcer ses institutions et de renouveler son engagement en faveur du développement socio-économique. Il ajoute que le retour au bicamérisme, après 30 ans de fonctionnement monocaméral, permettra de renforcer considérablement la représentation parlementaire et de dynamiser l'action en faveur du développement social et de la justice sociale. Il conclut son intervention en remerciant l'UIP et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) d'avoir permis au Pérou d'accueillir la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en septembre 2025, à laquelle il invite tous les participants.

**Mme S. Gautam** (Népal) indique avoir grandi dans un contexte marqué par les inégalités et le manque d'opportunités, mais affirme représenter aujourd'hui avec fierté une société qui apprend à valoriser l'inclusion, la justice et la dignité pour tous, et qui ne cesse de progresser avec espoir et détermination. Elle déclare que, main dans la main avec la nouvelle génération, les parlementaires doivent se battre chaque jour pour la justice et le développement social, en faisant preuve de clairvoyance, de courage et d'un engagement indéfectible en faveur de l'inclusion, afin de traduire la voix du peuple en politiques. Elle explique que, tout en s'efforçant d'institutionnaliser la justice par le biais de sa Constitution, le Népal doit forger une culture politique fondée sur l'empathie, la redevabilité et l'inclusion, et tenant compte des besoins et aspirations de la population que les

jeunes sont les mieux placés pour comprendre. Elle relève que les jeunes souhaitent faire progresser la société en s'appuyant sur l'innovation, le courage et la solidarité mondiale, et ouvrir la voie à la paix, à l'unité et à une humanité partagée. Elle conclut son propos en se disant convaincue que les jeunes, forts de leur énergie nouvelle et de leurs idées audacieuses, et si on leur en donne les moyens, peuvent diriger, mettre un terme aux conflits, protéger la planète et obtenir rapidement les avancées espérées.

## INTERVENTION DE L'INVITÉE SPÉCIALE

**Mme N. Maalla** (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants), invitée spéciale, déclare que le développement social et la justice sociale sont plus que jamais nécessaires dans un monde traversé par des crises multiples et concomitantes, dans lequel des enfants innocents paient un lourd tribut, tandis que la pauvreté croissante et l'exclusion sociale compromettent la protection de leurs droits et leur bien-être. Elle précise qu'à l'échelle mondiale, des millions d'enfants vivent dans une situation de pauvreté extrême, multidimensionnelle ou alimentaire sévère, ce qui peut les exposer à des formes d'exploitation. Elle déplore que les avancées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – facteurs bien connus de la violence à l'encontre des enfants – restent insuffisantes et inégalement réparties. Elle fait remarquer que l'absence de dispositifs de protection sociale adaptés aux enfants, en particulier dans les contextes fragiles, entraîne des conséquences majeures pour les enfants, leurs familles et l'ensemble de la société, avec des effets qui peuvent se faire sentir tout au long de la vie et se répercuter d'une génération à l'autre. Elle explique que ces conséquences se manifestent à plusieurs niveaux : sur le plan économique, par une perte de productivité ; sur le plan du capital humain et social, par une dégradation de la santé et une diminution de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et des compétences ; et sur le plan politique, par une érosion des institutions pouvant compromettre le bon fonctionnement de la démocratie. Elle souligne que le coût économique est encore plus élevé si l'on prend en compte les effets directs et indirects de la violence faite aux enfants.

Elle affirme que les parlementaires peuvent soutenir activement une approche de la protection sociale tenant compte des besoins des enfants et fondée sur le cycle de vie, qui constitue un investissement dans un développement durable centré sur les personnes et dans le capital humain. De par leurs fonctions législative, de contrôle et budgétaire, ils peuvent accompagner et suivre la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), tout en exigeant des comptes sur l'efficacité des politiques mises en œuvre. Occupant une place privilégiée d'intermédiaires entre les citoyens et les institutions publiques, les parlementaires peuvent promouvoir des politiques centrées sur les individus et qui ne laissent personne de côté. Elle souligne qu'en établissant des liens avec leurs homologues d'autres juridictions, les parlementaires peuvent échanger des savoirs pour répondre aux nouveaux défis. Elle mentionne un autre rôle essentiel des parlementaires, à savoir leur capacité à créer des espaces pour mobiliser et réunir d'autres acteurs clés, notamment la société civile, qui constitue un contre-pouvoir indispensable pour assurer la redevabilité des États. Enfin, les parlementaires sont en première ligne pour garantir l'engagement civique des enfants et des jeunes et leur participation au processus décisionnel.

Elle estime qu'en dépit des obstacles rencontrés, il est encore possible d'atteindre les ODD dans les délais fixés, en particulier l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces. Elle rappelle qu'en 2024, une mobilisation inédite a culminé avec la première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants, et que le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu prochainement, offre une nouvelle occasion déterminante de maintenir cette dynamique à tous les niveaux. Elle conclut son intervention en déclarant qu'il est possible, par des efforts conjugués, de bâtir une société pacifique, juste et inclusive, exempte de violence et où aucun enfant n'est laissé pour compte.

**La Présidente** remercie Mme Maalla pour ses réflexions sur une question de toute première importance pour les parlementaires, et exprime sa gratitude à l'ensemble des participants au débat général pour leurs contributions éclairantes.

*La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, prend la présidence.*

### Hommage à la mémoire de M. Roy Ngulube, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Zambie

**Le Secrétaire général** fait savoir que l'UIP a été profondément choquée et attristée d'apprendre le décès de son ami de longue date, M. Roy Ngulube, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Zambie, survenu la nuit précédente à Tachkent. Il indique qu'il entretenait des liens avec M. Ngulube depuis plusieurs années, en particulier depuis la 134<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tenue à Lusaka en 2016, que ce dernier avait contribué à organiser avec succès. Il ajoute que tous les délégués ne manqueront pas de s'associer à lui pour adresser leurs plus sincères condoléances à la délégation zambienne.

*À la demande de la Présidente, une minute de silence est observée.*

#### Point 4 de l'ordre du jour

#### **Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP** (A/150/4-Inf.1)

**La Présidente**, en guise d'introduction au volet sur la redevabilité organisé pour la sixième fois consécutive lors d'une Assemblée, rappelle que ces séances ont été l'occasion de faire le point sur les réalisations de l'UIP et la mise en œuvre de ses engagements. Elle souligne que la redevabilité, qui est importante pour garantir que les décisions de l'UIP donnent lieu à des changements concrets, a été au cœur de sa campagne pour la présidence de l'Organisation et demeure une priorité. Elle indique que les parlementaires ont le devoir, envers les populations qu'ils représentent, de mettre en œuvre les résolutions de l'UIP et d'en garantir des retombées concrètes. Elle rappelle qu'en tant qu'organisation dirigée par ses Membres, l'UIP doit promouvoir une culture de redevabilité mutuelle en son sein, entre les parlements et de la part de ces derniers envers la société. Elle fait remarquer que l'impact des Assemblées de l'UIP repose en grande partie sur le travail accompli par les parlementaires, une fois de retour dans leurs pays, pour donner vie aux engagements pris.

Elle estime que si la redevabilité n'est pas assurée, les décisions de l'UIP risquent de ne rester que des déclarations d'intention au lieu d'être les instruments d'un véritable changement. Elle rappelle que deux fois par an, les Parlements membres de l'UIP se réunissent pour adopter des déclarations et des décisions sur des enjeux mondiaux pressants. Des résultats sont attendus et les parlementaires portent la responsabilité ultime de leur réalisation. Dotés du pouvoir de légiférer pour un avenir plus équitable, plus inclusif et plus durable, de voter les budgets et de contrôler l'action des gouvernements, les parlementaires jouent un rôle de trait d'union entre les engagements internationaux et leur mise en œuvre dans chaque pays. Elle fait valoir qu'à travers ses résolutions, ses décisions et ses déclarations, l'UIP leur fournit les outils dont ils ont besoin.

Elle indique pour conclure que le volet sur la redevabilité doit être l'occasion de dresser un bilan, de s'informer mutuellement des mesures prises et de renforcer la volonté collective, les parlementaires étant appelés à montrer la voie et à continuer d'œuvrer à une UIP plus forte et agissant avec et pour les populations qu'ils représentent.

**Mme A. Filip** (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), accompagnant son intervention de plusieurs diapositives numériques, aborde les mécanismes de redevabilité de l'UIP. S'agissant de l'exercice 2025 de rapports des Membres, elle fait savoir que parallèlement à ceux ayant été invités à participer selon un principe de rotation, tous les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à transmettre, sur une base volontaire, des informations et des exemples de bonnes pratiques liés au suivi des résolutions et décisions de l'UIP. Elle rappelle qu'un questionnaire a été récemment diffusé et indique que les réponses reçues avant le délai imparti (juin 2025) serviront à mettre en lumière ces pratiques dans le rapport annuel du Secrétaire général – qui sera présenté à la 151<sup>e</sup> Assemblée en octobre 2025 – et éclaireront ainsi la voie à d'autres parlements.

Elle souligne que l'exercice 2024 de rapports des Membres a atteint un taux de réponse de 80 %, le plus élevé jamais enregistré. Deux groupes géopolitiques sont parvenus, de façon exemplaire, à mobiliser la totalité de leurs membres pour répondre à l'enquête. Elle indique que le taux de participation des quatre autres groupes a été évoqué lors de la récente Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, et que les membres concernés ont été invités à participer activement à l'exercice.

Elle mentionne des exemples de bonnes pratiques mises en lumière lors de l'exercice 2024 : le Parlement australien a créé une commission nationale autonome et indépendante de lutte contre la corruption ; le Parlement mexicain a approuvé des amendements constitutionnels abaissant à 18 et 25 ans les âges requis pour siéger respectivement au Parlement et au Cabinet exécutif ; le Parlement du Burundi a créé un comité des droits de l'homme des parlementaires ayant pour mandat d'enquêter et de faire rapport sur des allégations de violations ; le Parlement namibien a mis en œuvre des politiques d'action positive visant à accroître la représentation des femmes dans les instances décisionnelles ; le Parlement des Philippines a ratifié deux traités majeurs en matière de paix et de sécurité promus par l'UIP ; et le Parlement pakistanais a mis en place un secrétariat pleinement opérationnel chargé des ODD et plus précisément de guider la mise en œuvre, au niveau législatif, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mme Filip précise que 39 Parlements membres de l'UIP sont tenus de répondre à l'enquête de 2025 et rappelle que tous les autres sont encouragés à y participer sur une base volontaire.

Elle indique que le Prix Cremer-Passy, désormais dans sa quatrième édition, s'inscrit depuis 2022 dans les efforts déployés par l'UIP pour atteindre son objectif stratégique de redevabilité à tous les niveaux, en mettant à l'honneur les réalisations et résultats exceptionnels des parlementaires dans la promotion des valeurs, principes et objectifs fondamentaux de l'Organisation. Elle rappelle qu'en 2022, le prix a été décerné à Mme López Castro (Mexique) ainsi qu'au Président et aux membres du Parlement ukrainien ; en 2023, au Président du Parlement des Tuvalu, M. S. Teo, pour son leadership sur les questions climatiques ; et en 2024, au Président de l'Assemblée nationale du Tchad, M. H. Kabadi, en reconnaissance de son travail remarquable en faveur de la paix et de la sécurité. Elle annonce qu'en 2025, le prix récompensera une contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité des sexes. Elle invite les six groupes géopolitiques à soumettre chacun deux candidatures, une masculine et une féminine, en exposant les raisons pour lesquelles les personnes proposées méritent le prix, avant la date limite fixée au 30 juin 2025.

Elle fait savoir que l'UIP collabore depuis plus de dix ans avec ses partenaires du World Future Council dans le cadre du World Future Policy Award, qui récompense les politiques promouvant les intérêts des générations actuelles et futures. Elle précise que les précédentes éditions du prix ont mis à l'honneur, en 2013, des solutions innovantes en matière de désarmement ; en 2014, la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles ; en 2015, la promotion des droits de l'enfant ; en 2019, l'autonomisation des jeunes ; et, en 2024, la consolidation de la paix pour les générations à venir. Elle indique que l'objectif pour 2025 est de mettre en lumière des politiques favorisant une existence harmonieuse pour les générations futures.

Elle annonce que dans les déclarations et les vidéos inspirantes qu'ils s'apprêtent à voir, les délégués découvriront certaines des politiques primées en 2024, année marquée par un engagement en faveur de la paix et de la sécurité tant par l'UIP que par le World Future Council. Elle fait savoir qu'en novembre 2024, elle a remis le World Future Policy Award à l'Ambassadrice du Canada à Genève, en reconnaissance de la Politique d'aide internationale féministe de son pays, une politique très efficace qui a amélioré l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour des millions de femmes et de filles dans le monde tout en promouvant l'enseignement et la formation professionnels dans ce domaine. Elle ajoute qu'en mettant l'accent avant tout sur l'autonomisation des femmes, la Politique d'aide internationale féministe du Canada a été une importante source d'inspiration et a ainsi contribué à l'émergence d'autres politiques féministes à travers le monde, en établissant une nouvelle norme pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans la gouvernance et en montrant que ces valeurs peuvent renforcer la paix, la prospérité et la résilience.

*Une vidéo sur la Politique d'aide internationale féministe du Canada est projetée.*

**Mme J. Morden** (Royaume-Uni) souhaite donner quelques informations sur la loi du pays de Galles sur le bien-être des générations futures, promulguée en 2015, qui a été l'une des lauréates du World Future Policy Award 2024. Elle fait observer que le pays de Galles, territoire à la fois ancien et de petite taille, se distingue par son esprit d'innovation, son ambition et son audace, ce qui explique son rôle de précurseur dans l'adoption de cette législation avant-gardiste répondant aux besoins des générations futures. La loi de 2015 impose aux organismes publics de prendre en compte l'impact de leurs politiques sur les générations futures, dans le cadre d'une approche systémique visant à bâtir un pays de Galles plus prospère, plus résilient, en meilleure santé, plus égalitaire, riche culturellement et responsable à l'échelle mondiale. Les progrès en matière de bien-être sont évalués par le Commissaire aux générations futures du pays de Galles, en sachant que

l'impératif d'un travail équitable et d'une société à faible émission de carbone est prévu par la loi. L'intervenante relève qu'au-delà des nombreuses retombées positives de la loi sur les transports durables, l'éducation, l'économie ou encore la sauvegarde de la langue et de la culture galloises, le pays de Galles a été la première nation à déclarer l'urgence climatique et se classe au deuxième rang mondial en matière de recyclage. Elle souligne que la loi a été saluée à l'échelle internationale, comme en témoigne l'annonce faite en 2024 par le Secrétaire général de l'ONU de son intention de nommer un Envoyé spécial pour les générations futures, ainsi que la désignation par l'Union européenne d'un Commissaire à l'Équité intergénérationnelle, à la Jeunesse, à la Culture et aux Sports. Elle conclut son propos en affirmant que, fort de ses dix années d'expérience en matière de gouvernance à long terme, le pays de Galles trace aujourd'hui le chemin que le monde suivra demain.

*Une vidéo sur la loi du pays de Galles sur le bien-être des générations futures est projetée.*

**Mme K. Carter** (Nouvelle-Zélande) fait savoir qu'en tant que parlementaire issue du peuple autochtone maori, elle est fière de représenter les Moriori, ancienne société guerrière des Îles Chatham ayant instauré au XV<sup>e</sup> siècle la Loi de Nunuku, connue aussi comme le Pacte de paix des Moriori, lauréat du World Future Policy Award 2024. Basée sur les coutumes de ce peuple autochtone, la Loi de Nunuku prohibe la violence et favorise une harmonie sociale et environnementale, symbolisée par le tissage serré des manteaux traditionnels encore portés de nos jours. L'intervenante indique qu'en 1835, au moment où leur territoire a été envahi par des tribus maories, les Moriori ont fait preuve de courage en restant fidèles à la Loi de Nunuku, choisissant la non-violence et l'intégrité plutôt que la résistance armée. Ce pacte, considéré comme l'accord de paix non rompu le plus ancien au monde, continue d'inspirer les Moriori d'aujourd'hui comme principe vivant au cœur de leur renaissance culturelle et de leurs efforts pour la paix et la durabilité, tout en ayant fortement influencé les mouvements de résistance non violente et plusieurs grandes figures de la paix. Elle conclut son intervention en affirmant que les peuples autochtones, qui sont les principaux gardiens des richesses naturelles de la planète, doivent être entendus afin de garantir une véritable justice climatique et un avenir digne pour chaque enfant.

*Une vidéo sur le Pacte de paix des Moriori, connu aussi comme la Loi de Nunuku, est projetée.*

**Mme M. Kivelä** (Finlande) indique que la Finlande a depuis longtemps placé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cœur de ses priorités, et que le pays s'emploie sans relâche à faire progresser les droits, la sécurité et l'inclusion des femmes, en particulier dans les zones de conflit, où l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive est essentiel. Elle explique que le plan d'action national connexe vise à renforcer la sensibilité au genre dans le secteur de la sécurité, à soutenir les organisations dirigées par des femmes et à garantir la protection des femmes, en particulier dans les environnements fragiles. Fruit de consultations approfondies avec les parties concernées, ce plan poursuit plusieurs objectifs prioritaires : garantir la prise en compte des questions de genre dans les efforts de reconstruction de l'Ukraine et soutenir les initiatives ukrainiennes pour les femmes, la paix et la sécurité ; renforcer le rôle des femmes dans la médiation ; harmoniser l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité avec celle menée dans le secteur de la sécurité ; accroître la participation des femmes à la gestion des crises militaires et civiles ; examiner les interactions possibles entre les aspects concernant les femmes et les jeunes dans les questions de paix et de sécurité ; et lever les obstacles structurels à la participation des femmes à l'action climatique. L'intervenante conclut son propos en soulignant que le solide modèle de coopération multipartite mis en place dans le cadre de ce plan garantit la transparence, la redevabilité et des avancées concrètes en matière d'égalité des sexes dans l'action pour la paix et la sécurité.

**Mme T. Bergman** (Conseillère principale – Stratégie, recherche et analyse des politiques, World Future Council) explique que le World Future Council collabore avec divers partenaires pour combler l'écart entre le développement de solutions politiques efficaces et leur mise en œuvre, le but étant de faire des droits des générations futures un point de référence essentiel dans la prise de décision. Elle mentionne un autre lauréat du World Future Policy Award 2024, à savoir le programme intitulé *From Arms to Farms*, lancé en 2010 à Kauswagan, aux Philippines. Initiative locale porteuse de changements visant à réintégrer socialement les anciens combattants dans le

cadre de l'agriculture durable, ce programme met en œuvre une approche novatrice de la consolidation de la paix, fondée sur la préservation de l'environnement et la lutte contre les causes profondes des conflits. Elle conclut son intervention en se disant impatiente que le World Future Council continue d'œuvrer avec les parlementaires à l'élaboration de politiques équitables et véritablement transformatrices pour les générations futures.

*Une vidéo sur le programme "From Arms to Farms" de Kauswagan est projetée.*

**Mme K. Slassi** (Maroc), se référant aux décisions de l'UIP relatives à la paix, à la sécurité, au développement durable et à la diplomatie parlementaire, rappelle les initiatives menées par son pays en matière de dialogue interconfessionnel, à savoir l'organisation de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel en 2023, la tenue de la dixième session du Parlement international pour la tolérance et la paix en 2022, ainsi que la visite historique du pape François au Maroc en 2019. Elle mentionne d'autres initiatives mises en œuvre par son pays, notamment la création d'un département dédié à la sécurité des systèmes d'information, la conclusion d'un partenariat stratégique pour renforcer les technologies liées aux voyages à l'échelle du continent africain, le renforcement du cadre législatif en matière de droits fondamentaux et de principes démocratiques, le développement de sources d'énergie propres et accessibles, une participation très active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'aux efforts régionaux de règlement des conflits, et un engagement en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU en vue de promouvoir la paix et la sécurité. Elle conclut son propos en ajoutant que le Maroc fait de la protection des droits de l'homme une priorité et s'appuie à cet effet sur des lois garantissant la santé, l'éducation et la protection sociale.

**M. H.B. Narayan Singh** (Inde) indique que grâce à son programme numérique, Digital India, l'Inde a révolutionné la gouvernance et la prestation de services, en particulier dans les régions reculées ou insuffisamment desservies. De plus, son système d'identification biométrique, Aadhaar, permet de garantir que les prestations sociales parviennent aux personnes les plus démunies. L'intervenant fait savoir que le Parlement indien a adopté une législation sur la protection des données et recourt à l'intelligence artificielle (IA) afin de renforcer son assistance multilingue, de rationaliser ses activités et de faciliter l'accès à ses nombreuses archives. Il déclare que face à l'évolution rapide des technologies, la démocratie parlementaire dynamique de l'Inde contribue activement à l'élaboration de solutions mondiales à des problèmes urgents. Il conclut son intervention en soulignant que les avancées technologiques doivent être inclusives, équitables et fondées sur des valeurs humaines communes, tout en priorisant l'éthique, la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

**Mme D. Adehm** (Luxembourg) fait savoir qu'en novembre 2024, le Parlement du Luxembourg a reçu une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et a été informé de son action essentielle en faveur des parlementaires persécutés. Elle souligne qu'en 2024, le Comité a été saisi d'un nombre exceptionnellement élevé de cas de violations des droits de l'homme, allant de l'intimidation jusqu'à l'assassinat en passant par la torture, ce qui témoigne de la nécessité impérieuse d'agir avec détermination pour remédier à cette situation. Elle indique qu'à la suite de cette visite, le Parlement du Luxembourg a décidé de renforcer son engagement en faveur de la solidarité parlementaire en parrainant des prisonniers politiques. Elle note pour conclure que le Parlement privilégie toutefois une approche plus systématique et collaborative, c'est pourquoi il appelle tous les parlementaires à renforcer leur engagement en faveur de cette solidarité et à faire entendre leur voix pour que la justice et les droits fondamentaux prévalent, et que leurs collègues, partout dans le monde, puissent exercer leur mandat en toute sécurité.

*Une vidéo sur la visite d'une délégation de l'UIP au Parlement du Luxembourg est projetée.*

*Mme K. Carter (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.*

**M. A. Burapachaisri** (Thaïlande), se référant à la résolution adoptée par l'UIP en mars 2024 sur les partenariats pour l'action climatique, déclare que son pays s'est fixé un objectif ambitieux, à savoir de porter à au moins 50 % la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité d'ici 2040, et qu'il développe actuellement des solutions énergétiques innovantes et durables en vue d'un avenir résilient et sobre en carbone. La Thaïlande fait de la mobilité du futur

un pilier essentiel de cette transition énergétique verte, en ambitionnant de devenir un pôle régional en matière de véhicules électriques et de produire 30 % de véhicules électriques d'ici 2030 dans le cadre de son modèle économique qui fait intervenir à la fois la bioéconomie, l'économie circulaire et l'économie verte. Le pays encourage en outre une transition juste et inclusive vers des financements verts et durables, en élargissant les marchés des crédits carbone et en mettant en place des instruments clés pour orienter les investissements vers des projets ayant un impact positif sur l'environnement et la société. L'intervenant souligne que l'objectif global est d'assurer que les fruits de l'action climatique soient largement partagés. Il conclut son propos en affirmant que son parlement est pleinement disposé à coopérer avec ses pairs et les partenaires internationaux pour œuvrer à un avenir véritablement inclusif, durable et résilient.

*Une vidéo présentant les avancées de la Türkiye vers son objectif de zéro émission nette à l'horizon 2053 est projetée.*

**Mme A. Erdoğan** (Türkiye) fait savoir que la Türkiye a adopté une approche globale en matière de développement, dont un élément central est son objectif de zéro émission nette à l'horizon 2053. De plus, le pays a actualisé sa contribution déterminée au niveau national en rehaussant son objectif de réduction des émissions d'ici à 2030. Il a également adopté une nouvelle stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et examine actuellement un projet de loi sur le climat. L'intervenante annonce qu'en 2025, des systèmes d'échange de droits d'émission seront mis en place et les investissements durables seront soutenus par une réglementation sur la taxonomie verte. Elle ajoute que la Türkiye contribuera activement à des initiatives conjointes, telles que la *Turkic Green Vision* et un sommet régional sur le climat qui aura lieu au Kazakhstan en 2026. Elle conclut son intervention en soulignant que l'objectif de zéro émission nette de la Türkiye ne constitue pas seulement une ambition technique, mais un engagement intergénérationnel en faveur d'un avenir plus juste, plus résilient et offrant une meilleure qualité de vie.

**M. F. Undurraga** (Chili) rappelle les résolutions adoptées par l'UIP en octobre 2024 sur l'IA et sur la science, la technologie et l'innovation (STI), et indique que le Parlement chilien a depuis lors approuvé une nouvelle loi sur la protection des données afin de garantir le respect de la vie privée et de prévenir l'utilisation abusive des données personnelles. La loi, qui établit des principes relatifs à la finalité, à la sécurité et à la confidentialité de ces données, définit les droits en la matière ainsi que les responsabilités des personnes chargées de leur traitement. Il indique qu'un nouvel organisme chargé de la protection des données personnelles est également en cours de création. S'agissant de l'IA, il souligne que cette technologie doit disposer d'une régulation spécifique et d'outils permettant de détecter les risques inacceptables ou autres qui y sont associés, afin de les limiter ou de les éliminer. Il note par ailleurs que le Parlement chilien poursuit ses efforts en faveur du renforcement de la démocratie parlementaire et, conformément à la Loi-cadre sur les changements climatiques, se fixe des objectifs climatiques ambitieux, notamment la neutralité carbone et la stabilisation du climat à l'horizon 2050.

**M. Pham Phu Binh** (Viet Nam) estime que les résolutions de l'UIP sont très utiles en ce qu'elles permettent de coordonner des initiatives politiques en vue d'atteindre des objectifs communs. Il explique qu'à l'issue de chaque Assemblée, sa délégation transmet systématiquement les résultats aux autorités parlementaires et nationales concernées, afin d'en garantir la mise en œuvre dans les meilleurs délais. Il indique que le Viet Nam promeut activement une diplomatie parlementaire à la fois bilatérale et multilatérale. S'agissant de la question climatique, le pays a adopté des lois, des résolutions et des politiques destinées à favoriser l'adaptation et l'atténuation, le développement des énergies propres, la prise en compte des ODD dans les politiques et autres initiatives, ainsi que la transition vers une économie verte et circulaire. En ce qui concerne les STI, le Viet Nam mise résolument sur la coopération bilatérale et multilatérale en matière de recherche et développement et de transfert de technologies, accroît ses investissements dans la recherche scientifique et met en œuvre une nouvelle stratégie nationale pour le développement de la recherche et le déploiement de l'IA. L'intervenant conclut son propos en affirmant que le Viet Nam continuera de faire tout son possible pour donner suite aux résolutions de l'UIP et contribuer activement aux initiatives collectives en faveur d'un monde pacifique, prospère et durable.

*Une vidéo du Président du Sénat de Colombie s'exprimant sur la situation actuelle dans son pays est projetée.*

**Mme I. Kalnina** (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) affirme que les résolutions de l'UIP offrent un cadre précieux pour agir solidairement, promouvoir la diplomatie internationale et aborder les défis mondiaux urgents. Elle ajoute que la redevabilité et le suivi sont indispensables pour garantir l'efficacité de ces résolutions. Elle indique que les parlementaires peuvent s'inspirer des bonnes pratiques présentées par leurs pairs et explorer, au sein de leurs propres parlements, les moyens de les mettre en œuvre dans leurs contextes nationaux. Elle souligne également l'importance de sensibiliser le public aux enjeux et de mobiliser toutes les parties prenantes pour y répondre en tenant compte des réalités nationales. Elle conclut son intervention en indiquant que ces expériences peuvent ensuite être partagées lors des Assemblées de l'UIP, au bénéfice de l'ensemble des Parlements membres.

*La séance est levée à 16 h 50.*

# Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU DIMANCHE 6 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 45 sous la conduite de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente du Bureau de la Commission.*

## Adoption de l'ordre du jour (C-I/150/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

## Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024)

*Le compte rendu est approuvé.*

**La Présidente** rappelle que l'égalité des sexes constitue le thème prioritaire de l'UIP en 2025, une année charnière marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Forum des femmes parlementaires ainsi que le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle indique que l'UIP lancera, le 7 avril, une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* visant à encourager les parlements à traduire leurs engagements en matière d'égalité des sexes en mesures concrètes.

Elle recommande aux délégués de consulter le nouvel outil intitulé *Examen législatif sous l'angle des ODD*, qui fournit des conseils pratiques et des listes de contrôle pour mettre les législations en adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD), sur la base d'études de cas concrètes. Elle fait savoir que la publication intitulée *La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix* est désormais disponible également en espagnol et en arabe, et que les délégués peuvent en demander la traduction dans d'autres langues. Rappelant que les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* ont célébré leur dixième anniversaire en 2024, elle indique que 152 parlements y ont déjà adhéré et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre le même engagement.

Elle encourage également les délégués à examiner rigoureusement et mettre en œuvre la politique de l'UIP contre le harcèlement, qui vise à garantir un environnement professionnel, respectueux et exempt de harcèlement pour toutes et tous.

## ***Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine***

### **a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs**

**La Présidente** rappelle qu'un co-rapporteur a été désigné par chacun des six groupes géopolitiques en vue de préparer le projet de résolution ainsi que le mémoire explicatif l'accompagnant, à savoir M. M.A. Bouchouit (Algérie), Mme T. Vardanyan (Arménie), M. J. Buttimer (Irlande), Mme T. Ts'ita-Mosena (Lesotho), Mme M. Guerra Castillo (Mexique) et M. T. Utikere (Nouvelle-Zélande). Elle exprime son regret quant à l'absence de M. Buttimer et de Mme Ts'ita-Mosena, et invite les co-rapporteurs présents à exposer le projet de résolution et le mémoire explicatif.

**Mme M. Guerra Castillo** (Mexique) dit que le projet de résolution réaffirme que la solution à deux États est l'unique voie viable vers une paix juste et durable. Elle rappelle que les parlements ont un rôle fondamental à jouer, celui de favoriser le dialogue, d'exiger le respect des droits de l'homme et de contribuer à la consolidation de la paix. Elle mentionne un aspect majeur du projet de résolution, à savoir la mise en évidence des répercussions disproportionnées du conflit sur les femmes et les filles palestiniennes et israéliennes, dont les vies ont été bouleversées par les

déplacements, la violence, la pauvreté et la perte d'accès aux services essentiels. Le texte appelle les parlementaires à adopter des lois et politiques tenant compte de la dimension de genre, à protéger les droits des femmes et des filles, à prévenir la violence fondée sur le genre et à promouvoir activement la participation des femmes aux processus de paix. Elle indique que le projet de résolution préconise le renforcement de la diplomatie parlementaire directe et indirecte, en tant qu'outil permettant d'instaurer la confiance et de promouvoir la coopération dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement et la sécurité humaine. Elle invite les participants à appuyer le projet de résolution, à la fois comme un acte de solidarité envers les personnes qui souffrent et comme un pas nécessaire vers un avenir plus sûr, plus juste et plus humain pour tous.

**M. T. Utikere** (Nouvelle-Zélande) souligne la complexité du projet de résolution ainsi que son importance à l'échelle mondiale, et rappelle qu'une précédente tentative d'adopter une résolution au sujet de la solution à deux États n'a pas abouti. Il explique qu'en acceptant le mandat de co-rapporteur, il a souhaité apporter une perspective éclairée par son expérience des questions autochtones, ainsi qu'une approche tournée vers l'avenir. Il indique que plusieurs éléments ont nourri le processus de rédaction, notamment une audition d'experts tenue le 18 octobre 2024, et que les contributions soumises par les participants durant et après cette réunion ont été dûment prises en compte. Les travaux de rédaction ont bénéficié de l'appui d'un diplomate à la retraite, dont l'intervention s'est limitée à une assistance technique, sans influence sur le contenu du texte.

Il mentionne les domaines et actions prioritaires du point de vue de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit en premier lieu du rôle que peuvent jouer les organes internationaux tels que la Cour internationale de Justice (CIJ), et l'intervenant précise à cet égard que les co-rapporteurs ont souhaité encourager les parlements à promouvoir le respect des avis rendus par la CIJ. Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire. Troisièmement, l'implication des parlements dans le suivi des processus électoraux en Israël et en Palestine, par le biais de missions d'observation électorale et d'activités de renforcement des capacités, est essentielle. Et enfin, il est important que les populations vulnérables aient une place dans le projet de résolution, et l'intervenant ajoute que les co-rapporteurs ont décidé de mettre l'accent sur les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, en reconnaissance du fait que ces groupes contribueront également à la solution. Il est noté que certaines propositions d'amendement visent à préciser ou à élargir cette liste de groupes.

Il explique que pour parvenir à un accord sur un projet de résolution à soumettre à la Commission, les co-rapporteurs ont fondé leur approche sur la nécessité de se projeter vers l'avenir, ainsi que sur la contribution que les organes parlementaires et d'autres organisations, y compris l'UIP, peuvent apporter à l'instauration d'une paix durable. Il souligne que le mémoire explicatif est équilibré et que certaines des propositions d'amendement visant à clarifier le texte permettront de consolider la résolution tout en maintenant l'équilibre nécessaire pour aller de l'avant.

**M. M.A. Bouchouit** (Algérie) déclare que l'UIP a été fondée sur les principes de paix et de justice à l'égard des personnes ayant subi des injustices. Il rappelle que la Commission est réunie pour débattre de crimes commis contre des personnes non armées et sans moyens de défense. Il exprime l'espoir que la Commission puisse agir pour protéger ces civils innocents et adopter le projet de résolution.

Il estime que le projet de résolution, dans sa version initiale, reflète les valeurs de justice et d'humanité, mais que certains amendements proposés risquent de lui faire perdre tout son sens. Il appelle les participants à prendre la mesure de leur responsabilité face à la situation dramatique en Palestine et les interpelle sur ce que leur conscience peut tolérer au regard des massacres, de la faim et des injustices qui se produisent chaque jour et qui dépassent toute définition du crime. Il souligne que la Commission est garante du projet de résolution.

**La Présidente** remercie les co-rapporteurs et déclare le débat sur le projet de résolution ouvert.

## b) Débat

**Mme M. Md Nawi** (Malaisie) propose plusieurs amendements concernant la formulation du projet de résolution, notamment l'introduction du terme "génocide" dans le texte.

**La Présidente** indique que le débat doit, à ce stade, se concentrer sur la résolution dans sa globalité. L'examen des amendements portant sur des paragraphes ou des points précis aura lieu en séance plénière dans l'après-midi.

**Mme M. Lorenzo** (Directrice du Bureau pour l'Europe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) fait observer que, 75 ans après la création de l'UNRWA, la paix et la sécurité dans la région demeurent hors de portée. Elle décrit une situation humanitaire alarmante à Gaza, aggravée par une suspension prolongée de l'aide et les hostilités qui se poursuivent. Au moins 59 otages sont toujours retenus en captivité, et plus de 100 enfants sont tués ou blessés chaque jour, tandis que le nombre de victimes parmi le personnel de l'ONU atteint un niveau sans précédent. Selon elle, il n'y a qu'une seule alternative : poursuivre le conflit et l'occupation militaire, ou s'engager sur la voie de la paix à la faveur d'un cessez-le-feu. Elle ajoute que la Cisjordanie connaît une intensification des violences et des déplacements, avec des camps de réfugiés entièrement vidés et la destruction massive d'infrastructures et d'habitations. Là encore, il n'y a qu'une seule alternative : l'annexion de la Cisjordanie, ou une perspective de paix et de sécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Elle fait valoir qu'au moment même où l'aide devrait être renforcée, la législation israélienne allant contre l'UNRWA engendre des difficultés opérationnelles. Elle affirme que l'UNRWA est irremplaçable, aucune autre entité ne disposant du mandat et des capacités nécessaires pour fournir des services essentiels de type public. Durant le cessez-le-feu, l'Office a distribué de la nourriture à deux millions de personnes, et il parvient aujourd'hui encore à assurer environ 11 000 consultations médicales par jour à Gaza. Elle estime que l'UNRWA doit être soutenu, tant politiquement que financièrement, afin de pouvoir achever progressivement son mandat dans le cadre d'un processus politique tel que celui porté par l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution à deux États. Elle met en avant la nécessité de rompre le cycle de violence à Gaza et en Cisjordanie, de renouveler le cessez-le-feu, de libérer tous les otages et d'assurer la protection des travailleurs humanitaires. Elle conclut son propos en appelant les participants à réaffirmer leur engagement en faveur du multilatéralisme et de ses institutions, y compris l'UNRWA, par le biais de la diplomatie parlementaire.

**M. D. Avramopoulos** (Grèce) déclare que la coexistence d'Israël et de la Palestine dans la paix et la sécurité mutuelle constitue la seule issue stratégique, juridique et moralement défendable pour éviter un conflit perpétuel et préserver la dignité des deux peuples. Il affirme que la Commission et les Parlements membres de l'UIP ne peuvent plus rester de simples observateurs d'une longue tragédie diplomatique : ils doivent représenter la conscience institutionnelle du système international. Ils doivent défendre la primauté du droit international : s'ils acceptent que les lois se plient sous la pression, cela signifie qu'ils renoncent déjà aux fondements sur lesquels la paix future doit s'édifier. Selon lui, une réalité à un seul État n'est pas une voie vers la paix, mais un passage progressif du conflit à la domination et de l'espoir à la radicalisation. Il estime que l'ensemble des instruments de la diplomatie parlementaire doit être mobilisé, ce qui implique de créer un espace permettant aux législateurs israéliens et palestiniens de se rencontrer sur un pied d'égalité – non pas en tant qu'émissaires de leurs gouvernements, mais en tant que bâtisseurs de la coexistence. Pour Israël, le droit du peuple palestinien à disposer d'un État ne constitue pas une menace, mais le seul moyen d'assurer son avenir en tant qu'État juif et démocratique. De plus, le droit d'Israël de vivre en sécurité ne doit pas être perçu comme une concession, mais comme une condition non négociable de la paix. Selon l'intervenant, si les parlementaires n'insistent pas sur un retour au fondement politique du conflit, l'histoire ne les retiendra pas comme des artisans de la paix, mais comme des témoins de son échec. Il appelle la Commission à faire entendre un message de détermination, et non de simple compassion.

**M. Z. Mojskerc** (Slovénie) dit que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en 1947, constitue la base juridique internationale de la création de deux États, mais qu'elle n'a toujours pas été mise en œuvre. Il affirme que la perspective d'une paix durable dans la région demeure lointaine. Il rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue la manière dont le conflit le plus récent a débuté, à savoir par une attaque non provoquée du Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023. Il dit soutenir la solution à deux États, mais souligne qu'elle ne pourra être réalisée sans cessez-le-feu permanent et sans reconnaissance mutuelle, par les deux parties, de leur droit d'exister.

Il estime que la réalisation d'une paix et d'une sécurité internationales durables repose principalement sur un multilatéralisme efficace et sur le rôle central de l'ONU. Plusieurs initiatives et plans de paix sont sur la table, parmi lesquels le plan en trois phases proposé par les États-Unis d'Amérique ainsi que l'Initiative de paix arabe. Quelle que soit la voie retenue, il est impératif de parvenir à une solution inclusive impliquant toutes les parties et menant in fine à une solution à deux États. Aussi, la communauté internationale devra déployer des efforts sincères pour créer les conditions propices au dialogue, à la réconciliation et à la reconstruction. L'intervenant considère le présent débat comme un pas dans la bonne direction.

**Mme G. Jourda** (France) affirme qu'il est prioritaire et urgent de rétablir le cessez-le-feu. Elle fait savoir que son pays soutient les efforts de médiation menés par les États-Unis d'Amérique, l'Égypte et le Qatar, et que la délégation française appuie l'amendement proposé par Bahreïn au projet de résolution visant à ce que ces efforts y soient mentionnés. Elle appelle à la libération immédiate de tous les otages et à la levée du blocus empêchant l'acheminement de l'aide alimentaire. Elle rappelle que la protection des travailleurs humanitaires constitue un principe fondamental du droit international et déplore que 15 d'entre eux aient été tués la semaine précédente à Gaza.

Elle estime qu'il est essentiel de renouer avec le dialogue politique et de créer les conditions de mise en œuvre de la solution à deux États, seule perspective viable pour instaurer une paix durable et garantir la sécurité d'Israël. Aussi, pour que cette solution puisse être menée à bien, Israël devra nécessairement renoncer à ses projets d'annexion et de colonisation des territoires occupés, des projets que la France a condamnés sans ambiguïté. L'intervenante affirme que tout déplacement forcé de la population palestinienne constituera une violation inacceptable du droit international. Elle conclut son propos en indiquant que la France et l'Arabie saoudite coprésideront en juin une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la solution à deux États.

**Mme R. Barghouthi** (Palestine) dit que les bombardements à Gaza ont visé des enfants et des réfugiés qui n'avaient aucune possibilité de fuir. Elle affirme que les dirigeants israéliens ont tenu des propos déshumanisants à l'égard du peuple palestinien et se sont juré de transformer Gaza en une île désertique. Elle fait valoir que l'intensité des bombardements à Gaza équivaut à celle de deux bombes nucléaires. Elle dénonce l'utilisation de la famine comme méthode de guerre ainsi que le blocage de l'accès à l'eau, au carburant et à l'électricité, qu'elle qualifie de formes évidentes de châtement collectif. Elle cite un historien israélien qui a décrit ces actes comme représentant un "cas d'école de génocide". Elle relève que le châtement collectif, le transfert forcé, les attaques visant des civils et des infrastructures civiles, l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, le nettoyage ethnique et l'incitation au génocide constituent tous des crimes de guerre. Elle estime qu'une solution juste et durable exige, en premier lieu, la fin de l'occupation israélienne, que la CIJ a qualifiée d'illicite.

Elle rappelle que la responsabilité des États en cas d'actes internationalement illicites impose aux gouvernements de ne pas aider ou assister aux fins d'une occupation illégale ou de la commission de crimes. Elle regrette que certains amendements proposés au projet de résolution portent atteinte aux fondements mêmes de l'ordre juridique international. Elle se dit surprise que la Commission permanente ait accepté d'examiner les amendements présentés par Israël, puissance occupante illégale. Plusieurs pays ont soumis des amendements contre-productifs qui compromettent la finalité du projet de résolution, notamment ceux visant à en modifier le titre. Elle appelle les délégués à rejeter tout amendement mettant le colonisateur et le colonisé sur un même plan. Elle conclut son intervention en relevant que certains participants ont condamné les actes du 7 octobre 2023 sans pour autant condamner le massacre du peuple palestinien, et que ce traitement différencié ainsi que les amendements déshumanisants doivent être rejetés.

**M. A. Alkhalailah** (Parlement arabe), après avoir remercié les co-rapporteurs pour leur travail, souligne que le projet de résolution s'appuie sur le consensus de la communauté internationale selon lequel la solution à deux États constitue la seule voie vers la paix et la stabilité dans la région. Le texte met en avant plusieurs principes importants pour parvenir à une issue juste et équitable, notamment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la condamnation des colonies illégales et le soutien à l'UNRWA, et appelle aussi au respect des avis consultatifs de la CIJ et à un cessez-le-feu immédiat. L'intervenant estime toutefois que certains paragraphes du projet de résolution semblent mettre l'opresseur et l'oppressé sur un même plan. Selon lui, il est important de parler sans détour : le monde assiste actuellement à un génocide contre le peuple palestinien, dont la majorité des victimes sont des femmes et des enfants. Il regrette également

que le projet de résolution ne mentionne pas les crimes de guerre commis dans le cadre de l'occupation de la Cisjordanie, et estime que le texte devrait soutenir le plan arabe pour la reconstruction de Gaza. Il conclut son propos en déclarant qu'aucune stabilité ne pourra être atteinte au Moyen-Orient, ni ailleurs dans le monde, sans une solution juste et précise, et que le moment d'agir est venu.

**M. A. Al-Hitmi** (Qatar) indique que son pays soutient fermement le projet de résolution et appelle à la mise en place immédiate d'un cessez-le-feu, à la levée du blocus sur Gaza et à l'ouverture totale de l'accès à l'aide humanitaire. Il souligne que la souffrance des civils, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées, exige une action urgente, et que la communauté internationale ne peut rester silencieuse. Il rappelle que le Qatar s'est employé à faciliter les négociations pour parvenir à la paix, notamment en garantissant l'acheminement de l'aide humanitaire et en appelant à la libération des prisonniers et des détenus. Toutefois, la diplomatie ne peut aboutir face aux violations flagrantes du droit international, en particulier les violations répétées par Israël des accords de cessez-le-feu ainsi que les attaques visant les civils et les infrastructures à Gaza après la proclamation d'une trêve. Ces actes ne témoignent d'aucune volonté réelle de paix et ont contribué à une intensification des violences et des souffrances. Il déclare que le respect du cessez-le-feu ne constitue pas un choix politique, mais une obligation juridique et morale à laquelle tous doivent se conformer. Il souligne que le Qatar condamne fermement l'expansion illégale des colonies, les déplacements forcés et les violations persistantes du droit international humanitaire. L'annexion forcée de territoires est inacceptable et constitue une menace pour la paix tant régionale qu'internationale.

L'intervenant réitère le ferme soutien du Qatar à la solution à deux États, fondée sur les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État palestinien indépendant. Il ajoute que la Palestine doit être reconnue comme État membre de l'ONU, la légitimité politique étant la clé d'une paix durable. Il appelle les parlements à assumer leurs responsabilités en tenant les gouvernements comptables de leurs engagements et en veillant à ce que les politiques étrangères respectent le droit international. Il les invite à mettre à profit leurs tribunes pour porter la voix des opprimés et à promouvoir la justice par le biais de la CIJ et d'autres mécanismes juridiques, tout en demandant des mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation. Il conclut son intervention en encourageant les parlementaires à agir sans délai pour une paix juste, équitable et durable au Moyen-Orient.

**M. O. Merezhko** (Ukraine) estime que le droit international est l'élément central pour résoudre le conflit au Moyen-Orient. Il indique qu'Israël dispose d'un droit à la légitime défense, en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Il rappelle que le 7 octobre 2023, Israël a été attaqué par l'organisation terroriste Hamas, laquelle a commis, selon lui, des actes de génocide contre les Israéliens. Cette agression a ouvert une boîte de Pandore, tant sur le plan juridique que moral, dans la mesure où les auteurs de crimes d'agression doivent être tenus responsables de toutes les souffrances qui en découlent.

Il rappelle en outre que la Fédération de Russie œuvre actuellement à l'acquisition et à l'occupation par la force d'une partie du territoire de l'Ukraine. Il souligne que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a désigné la Fédération de Russie comme un régime terroriste. Il conclut en affirmant que pour garantir la primauté du droit international, tous les auteurs d'actes terroristes doivent être traduits en justice.

**M. D.E.Y. Illouz** (Israël) se demande comment la Commission peut se réunir pour examiner la reconnaissance d'un État palestinien alors que des femmes et des hommes israéliens sont encore retenus en otage, soumis à la torture et affamés dans des cachots souterrains. Il rappelle que les événements du 7 octobre 2023 ont constitué le pire massacre de Juifs depuis la Shoah, et affirme qu'il ne s'agit pas d'un conflit, mais d'un pogrom barbare perpétré par des terroristes palestiniens. Il déplore qu'au lieu de se tenir aux côtés d'Israël et de réclamer justice, la Commission présente un projet de résolution sur une solution à deux États en Palestine, sans mentionner Israël dans le titre ni même feindre d'en reconnaître l'existence. À ses yeux, cela ne relève pas de la diplomatie, mais d'une tentative d'effacement.

Il soutient que le conflit actuel ne vise pas à établir un État palestinien mais à faire disparaître l'unique État juif dans le monde, et qu'il s'agit là d'une forme de "cancel culture" instrumentalisée contre l'État juif. Il déplore par ailleurs que des réunions sur le projet de résolution se soient tenues lors de fêtes juives, ce qui a empêché la délégation israélienne d'y assister. Il affirme que le texte ne promeut pas la paix, mais le terrorisme, et qu'il met en avant la même

idéologie qui a conduit aux événements du 7 octobre. Selon lui, le projet de résolution envoie un message aux terroristes partout dans le monde, à savoir que la communauté internationale promet un État à ceux qui massacrent des innocents, un État qui sera confié à l'Autorité palestinienne, laquelle finance le terrorisme, glorifie les meurtriers et nie le droit d'Israël à exister. Il affirme que la paix véritable ne saurait découler de concessions faites à des régimes génocidaires, mais d'alliances comme les Accords d'Abraham, dans le cadre desquelles Juifs et Arabes choisissent le partenariat plutôt que la haine. Il ajoute que la paix exige de retirer le pouvoir aux extrémistes, et non de le confier à ceux qui font du terrorisme un projet national. Il conclut son intervention en exhortant les participants à rejeter le projet de résolution.

**M. M. El Qadi** (Jordanie) souligne l'importance de faire la distinction entre le terrorisme et le droit des États à l'autodétermination. Il indique que la Jordanie continue d'appeler à la paix et reste fermement convaincue qu'aucune paix durable ne sera possible dans la région sans solution globale à la question de l'État palestinien. Il précise qu'une telle solution implique de garantir aux Palestiniens leur droit à l'autodétermination, en vue de la création d'un État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il insiste sur le fait que la paix ne saurait être imposée par la force, au risque de provoquer une spirale de violence et de représailles, et d'alimenter l'extrémisme. Il appelle à la mise en œuvre immédiate d'un cessez-le-feu, à l'ouverture des frontières pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi qu'à la levée du blocus sur Gaza. Il réitère le soutien de la Jordanie à la solution à deux États et à la préservation des sites religieux.

**Mme D.E. Diakude** (Afrique du Sud) estime que l'adoption du projet de résolution représente une occasion importante d'agir face à la situation dramatique que connaissent les peuples palestinien et israélien. Elle rappelle que les opérations militaires menées par Israël à Gaza ont entraîné la mort de plus de 46 000 Palestiniens, en plus d'un nombre considérable de personnes déplacées. Elle déplore que l'impunité entourant de telles violations ait banalisé des comportements odieux. Elle affirme que l'adoption du projet de résolution sera un moyen pour les Parlements membres de manifester leur engagement collectif en faveur d'une solution susceptible de mettre un terme à ces actes effroyables.

Elle réitère le soutien de l'Afrique du Sud à des initiatives visant à la mise en œuvre d'une solution à deux États. Elle souligne la nécessité impérieuse d'un cessez-le-feu immédiat et d'un processus politique solide permettant d'ouvrir la voie à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Elle conclut son propos en déclarant que les parlementaires ont le devoir de renforcer les actions conjointes, en coopération avec les Nations Unies, pour œuvrer à l'établissement d'un État palestinien indépendant.

**M. H. Wijemuni** (Sri Lanka) affirme qu'il est essentiel que les parlementaires soutiennent les initiatives priorisant les droits et le bien-être tant des Israéliens que des Palestiniens. Ils doivent œuvrer collectivement à résoudre les causes profondes du conflit, notamment les questions des frontières, des colonies, de la sécurité, des réfugiés et de Jérusalem. Ils doivent en outre renforcer l'engagement diplomatique et les efforts de médiation en favorisant un dialogue constructif. L'intervenant fait remarquer que les échanges bilatéraux et multilatéraux – via les groupes d'amitié parlementaire, les délégations diplomatiques et les assemblées régionales – peuvent contribuer à instaurer la confiance entre législateurs israéliens et palestiniens.

Il déplore que la voix collective des Nations Unies ne soit pas écoutée. Il déclare pour conclure que la stabilité économique est un élément fondamental pour la paix, que les discussions politiques resteront vaines si la crise humanitaire à Gaza et en Cisjordanie n'est pas traitée, et que les parlements peuvent mobiliser des ressources pour contribuer à répondre à ces impératifs.

**M. R. Callus** (Malte) estime que la solution à deux États constitue la seule option viable pour garantir la sécurité, la prospérité et l'égalité des droits des peuples israélien et palestinien, dans le respect du droit international et des principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale. Il se félicite du titre du projet de résolution, qui fait explicitement référence à la solution à deux États, et exprime sa profonde inquiétude face aux graves atteintes aux droits fondamentaux et à la sécurité des civils, en particulier pour les groupes les plus vulnérables tels que les personnes handicapées. Il se dit également préoccupé par la nouvelle escalade de violence et l'aggravation de la situation à Gaza, en violation de l'accord de cessez-le-feu. Il appelle les deux parties à faire preuve de retenue et à respecter le cessez-le-feu. On ne peut fermer les yeux sur le meurtre récent de travailleurs humanitaires pourtant clairement identifiables comme tels.

Il salue l'esprit de dialogue que l'UIP favorise entre les parlementaires palestiniens et israéliens. Il estime que la diplomatie et la coopération parlementaires sont d'autant plus indispensables lorsque les autres canaux se révèlent inopérants. Il conclut son intervention en encourageant l'UIP à poursuivre sa mission essentielle de promotion du dialogue en temps de conflit et de fortes tensions.

**M. Nemoto Yukinori** (Japon) indique que le Japon a toujours soutenu la solution à deux États et a apporté une aide humanitaire aux populations vulnérables en Palestine, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Il précise que ces efforts visent à stabiliser les conditions de vie et à empêcher que la violence ne s'enracine, afin de briser le cycle des représailles dans la région. Selon lui, il est essentiel de surmonter les divergences de valeurs, et l'UIP est appelée à jouer un rôle moteur en tant que plateforme de solidarité. Il fait remarquer qu'à l'heure où la confiance dans le multilatéralisme s'affaiblit et où le nationalisme gagne du terrain, les parlements doivent maintenir le lien entre les citoyens et la communauté internationale. Il se dit résolu à poursuivre sa coopération avec les Parlements membres sur cette question.

**M. Kim Hak Song** (République populaire démocratique de Corée) estime que la souveraineté des pays et des peuples est piétinée sur la scène internationale en raison de l'agression et de l'ingérence de puissances impérialistes, notamment les États-Unis d'Amérique. Il soutient que l'occupation israélienne doit cesser et que les droits souverains du peuple palestinien doivent être pleinement garantis. Il déplore que les principes de paix inscrits dans la Charte des Nations Unies soient dénaturés et interprétés de manière sélective sous l'effet de l'attitude arbitraire des États-Unis d'Amérique.

Selon l'intervenant, la condition essentielle à une paix durable au Moyen-Orient est de garantir les droits légitimes des Palestiniens, d'établir un État indépendant et de faire cesser les agressions et actes hostiles d'Israël contre les pays arabes. Le Secrétariat et les Parlements membres de l'UIP doivent unir leurs efforts pour appuyer la création d'un État palestinien indépendant, tout en s'opposant fermement aux manœuvres obstructionnistes des forces impérialistes. Il fait savoir pour conclure que sa délégation condamne les actes d'Israël et des États-Unis d'Amérique, qui intensifient le massacre à grande échelle de civils innocents au Moyen-Orient, et qu'elle exprime son soutien et sa solidarité aux peuples palestinien et arabe dans leur lutte pour la souveraineté, le droit à l'existence et l'intégrité territoriale.

**M. F. Chahuan** (Chili) déclare que se taire revient à se rendre complice d'un génocide. Selon lui, il est évident que le droit international humanitaire a été violé et que la paix ne pourra être atteinte sans la reconnaissance pleine et entière des droits du peuple palestinien. Il appelle l'UIP à promouvoir la paix, le respect, le dialogue, la mémoire et la réparation. Il fait savoir que le Chili a saisi la Cour pénale internationale au sujet d'Israël, ce qui a abouti à l'émission de mandats d'arrêt contre les auteurs de violations du droit international. Il estime que l'UIP doit faire entendre sa voix en ce qui concerne l'application du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et remettre en question l'efficacité du droit de veto au Conseil de sécurité.

Il affirme que la seule solution est celle à deux États. Il indique que le Chili propose une résolution pacifique du conflit qui renoue avec l'esprit de la Conférence de Madrid et des Accords d'Oslo tout en s'inspirant de l'Initiative de paix de la Ligue arabe, des paramètres Clinton et d'autres accords de sécurité. Le Chili condamne les violences commises le 7 octobre 2023 et les châtiments collectifs infligés à la population civile, les déplacements forcés, le dépeuplement de Gaza et de certaines zones de la Cisjordanie, l'expansion des colonies et la situation critique des travailleurs humanitaires. L'intervenant conclut son propos en avertissant que le pire scénario serait que l'Assemblée n'adopte aucune résolution sur le conflit le plus urgent que traverse actuellement l'humanité.

**Mme S.S. Raza** (Pakistan) estime que, outre une catastrophe humanitaire, la situation en Palestine est aussi un grave échec moral et politique de la communauté internationale. Elle affirme que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour défendre la cause de la Palestine et veiller à ce que son droit à l'autodétermination, tel que reconnu par la Charte des Nations Unies, reste au cœur des efforts de paix. Les parlements doivent exhorter les dirigeants mondiaux à œuvrer en faveur d'une justice inclusive. Elle souligne qu'il ne suffit pas de reconnaître la Palestine : les Palestiniens doivent être associés aux négociations concernant leur avenir et orienter le processus. Selon elle, la solution à deux États est vouée à l'échec en l'absence de leadership

palestinien. Le processus de consolidation de la paix doit inclure la société civile palestinienne dans toutes ses composantes, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes déplacées. Elle conclut son intervention en déclarant que le Pakistan continue de soutenir sans relâche la cause palestinienne et exhorte la communauté internationale à adopter une position similaire.

**M. N. Ruengpanyawut** (Thaïlande) indique que la Thaïlande entretient de longue date des relations amicales avec Israël et la Palestine, et qu'elle soutient fermement les efforts en faveur de la solution à deux États. Il fait part de sa vive préoccupation face à la récente escalade de la violence entre Israël et le Hamas, qui a eu des répercussions directes sur la Thaïlande, dont 39 ressortissants ont été tués, 32 ont été enlevés et un est toujours retenu en otage.

En ce qui concerne le projet de résolution, il souligne que le règlement des différends passe avant tout par des négociations pacifiques. Il est impératif de mettre un terme à l'escalade des tensions et d'assurer la sécurité des soldats de la paix de l'ONU et du personnel humanitaire. Il affirme que la mise en œuvre du projet de résolution exigera la mobilisation des parlements ainsi que des réponses coordonnées à l'échelle internationale, et que son impact demeurera limité en l'absence de processus véritablement démocratiques. Il est donc fondamental de promouvoir une démocratie réelle, qui constitue le socle nécessaire pour reconstruire après un conflit, favoriser le développement et bâtir une paix pérenne.

**Mme A. Naeem** (Maldives) fait observer que les souffrances des femmes palestiniennes s'inscrivent dans un siècle d'occupation, amorcé sous la domination coloniale britannique entre 1917 et 1948. Elle affirme que depuis 1948, l'occupation israélienne plonge la population palestinienne dans des conditions dramatiques, dont les femmes sont les premières victimes ; ces dernières, avec les enfants, représentent 70 % des morts civiles à Gaza.

Elle estime que la Grande-Bretagne et Israël doivent répondre de leurs responsabilités, et que les réparations doivent servir à renforcer les soins de santé, l'éducation et l'accompagnement juridique destinés aux femmes. Les forces internationales doivent mettre fin au blocus imposé par Israël, démanteler les points de contrôle et faire cesser la colonisation. Il faut faire entendre davantage les voix des structures locales, telles que l'Union générale des femmes palestiniennes, et enregistrer les témoignages oraux des femmes vivant sous occupation. Elle indique que si l'autodétermination palestinienne est effectivement réalisée, l'oppression systématique disparaîtra et les femmes auront un pouvoir effectif sur les lois, les ressources et la sécurité. Dans le cas contraire, on assistera à une intensification de la violence, un effondrement économique et l'effacement de la culture. Elle conclut son propos en affirmant que la justice ne saurait être atteinte sans la reconnaissance internationale de la Palestine en tant qu'État et l'attribution d'un rôle central aux femmes dans la consolidation de la paix.

**M. R.D. Blanco** (Paraguay) dit que son pays, qui a perdu près de 80 % de sa population masculine il y a plus d'un siècle à la suite d'une guerre, mesure pleinement les conséquences humanitaires des conflits armés. C'est pourquoi le Paraguay a toujours défendu le droit à l'autodétermination. Le pays ne s'oppose pas à la reconnaissance de l'État de Palestine, mais il soutient aussi fermement la reconnaissance d'Israël en tant qu'État juif et démocratique. L'intervenant exprime l'espoir que les travaux de l'UIP marquent un tournant décisif dans la diplomatie parlementaire en faveur de la paix.

**M. B. Mahtab** (Inde) déclare que son pays soutient une solution négociée à deux États, prévoyant l'établissement d'un État palestinien souverain, indépendant et viable. L'Inde est un fidèle partenaire de développement de la Palestine, à qui elle a apporté une aide substantielle au fil des ans. Elle a fermement condamné les attaques terroristes perpétrées contre Israël le 7 octobre 2023 ainsi que les pertes civiles dans le conflit entre Israël et le Hamas. L'intervenant souligne que la prise d'otages est inacceptable. Il fait observer que son pays reste pleinement engagé dans la réponse à la crise humanitaire à Gaza, qui requiert la coopération de l'ensemble des parties prenantes et de la communauté internationale. L'Inde continuera d'accompagner le peuple palestinien par le biais de son partenariat de développement bilatéral, qui couvre de nombreux domaines – notamment la santé, l'éducation et l'autonomisation des femmes – ainsi que des initiatives de développement.

En ce qui concerne le projet de résolution, il réitère la nécessité de mesures concrètes et orientées vers l'action, de solutions structurelles à long terme, d'un cessez-le-feu immédiat, de la priorisation de l'aide humanitaire, du recours à la démocratie parlementaire pour favoriser le dialogue, d'un appui au renforcement des capacités et de la participation des femmes.

**Mme A. Bengtsson** (Suède) affirme que la Suède condamne toutes les formes de violence dirigée contre des civils, quel qu'en soit l'auteur. Elle souligne que l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas constitue un événement atroce qui a aggravé la situation dans la région. Par ailleurs, les souffrances de la population à Gaza sont immenses. Elle fait savoir que la Suède a augmenté le montant de son aide humanitaire à Gaza de plus de 56 millions d'USD, et qu'en dépit du retrait de son soutien à l'UNRWA, elle demeure l'un des principaux donateurs des organisations humanitaires présentes sur le terrain. Le pays participe activement aux efforts de coopération multilatérale menés par l'Union européenne (UE) et l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu et d'une solution durable au conflit. Il soutient en outre la résolution 2735 (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU et appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. L'intervenante estime qu'une solution prévoyant deux États est la seule issue viable. Elle affirme qu'Israël a le droit à la sécurité et le droit de défendre son territoire, tandis que les Palestiniens ont le droit de disposer de leur propre État. Elle conclut son propos en assurant que la Suède continuera d'œuvrer en faveur d'une paix juste et durable dans la région.

**M. C. Law** (Royaume-Uni) estime profondément regrettable que le cessez-le-feu ait été rompu, que tous les otages n'aient pas été libérés et que l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza reste entravé. Il déplore également que des travailleurs humanitaires, y compris originaires du Royaume-Uni, soient pris pour cible. Il souligne l'importance cruciale de permettre aux journalistes d'accéder à Gaza pour rendre compte de la réalité sur le terrain.

Il relève que tout projet de colonisation ou d'annexion de la Cisjordanie, tout comme le "nettoyage" de Gaza, qualifié également de nettoyage ethnique, est illégal au regard du droit international et doit être condamné. Il rappelle que la Palestine est reconnue comme un État souverain par 147 des 193 États membres de l'ONU. Il estime que les États qui ne l'ont pas encore fait, y compris le Royaume-Uni, doivent reconnaître la Palestine. Pour conclure, il souligne l'importance de la CIJ et déclare que la solution à deux États constitue la seule voie vers l'égalité, le respect mutuel, la dignité et la sécurité tant pour la Palestine que pour Israël.

**M. A. Salman Ahmad** (Bahreïn) dit que plusieurs délégués ont affirmé à tort que le conflit israélo-palestinien avait débuté le 7 octobre 2023, alors que celui-ci remonte à plus de 75 ans, au moment où les Palestiniens ont été privés de leurs terres. Il demande, à l'intention de ceux qui ont affirmé que le Hamas aurait initié le conflit, comment expliquer le pilonnage de la Cisjordanie et les morts civiles dans la région. Il souligne que la paix ne pourra être atteinte sans l'engagement d'Israël et celui de la communauté internationale à faire respecter toutes les résolutions des Nations Unies. Il considère que le peuple palestinien est aujourd'hui confronté à un génocide, à des expulsions forcées et à une guerre injuste. Il rappelle que des résolutions internationales ont été adoptées pour promouvoir la solution à deux États, qui bénéficie d'un appui unanime du monde arabe. Il estime qu'Israël doit renoncer à l'annexion de terres, à l'expansion des colonies, au déplacement forcé de Palestiniens et au sabotage de l'économie palestinienne. Il encourage les délégués à soutenir le plan arabe pour la reconstruction et plaide pour un cessez-le-feu immédiat. Il conclut son intervention en rappelant que des dizaines de milliers de Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes, et que des femmes et des enfants palestiniens continuent d'être tués dans le silence de la communauté internationale.

**M. K. Kapinga** (Botswana) indique que le Botswana soutient tous les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable, et condamne toute escalade des hostilités. Il fait part de la vive inquiétude de son pays face à l'ampleur des destructions et des pertes humaines causées par le conflit israélo-palestinien, et souligne que le principe de proportionnalité consacré par le droit international n'a pas été respecté. Il relève que la politique étrangère du Botswana repose sur le principe du dialogue pacifique, et non sur le recours incontrôlé à la violence, comme c'est le cas dans le conflit en cours. Il exhorte les parties à cesser de recourir à la violence comme moyen de régler le conflit.

**M. H. Fathi** (Indonésie) fait savoir que l'Indonésie soutient le projet de résolution initial présenté par les co-rapporteurs et rejette la proposition d'Israël. Il estime qu'il est impératif de continuer de préconiser la solution à deux États, et que le projet de résolution est un moyen de promouvoir la paix, la stabilité et une solution équitable et durable fondée sur le droit international. Au regard des crimes commis par les forces israéliennes, le moment est venu pour les parlementaires de prendre position et de mettre leur poids derrière la seule option viable, à savoir

la solution à deux États. Les Palestiniens ont droit à l'autodétermination et à un État souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il conclut son propos en indiquant que l'Indonésie continuera de plaider pour la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et pour une mobilisation internationale en faveur de l'indépendance de la Palestine.

**M. A. Touizi** (Maroc) déclare que son pays condamne la violation du cessez-le-feu par Israël, ainsi que le blocus imposé à Gaza depuis 15 ans, qui transforme ce territoire en prison. Le Maroc condamne également la destruction d'hôpitaux, de bâtiments et d'autres infrastructures, ainsi que le massacre de civils, y compris des femmes et des enfants. L'intervenant affirme que le conflit israélo-palestinien ne peut être réglé par la guerre et que seule la solution à deux États permettra d'aboutir à une paix durable. Il estime que les parlementaires, en tant que représentants des peuples, doivent faire avancer cette solution. Les pays occidentaux, en particulier les grandes puissances impliquées dans la genèse du conflit depuis 1948, doivent assumer un rôle central dans la promotion de la solution à deux États. Il conclut son intervention en soulignant que les guerres successives et l'emploi de la force n'apporteront aucune issue, et que seuls la négociation et le dialogue constructif permettront d'avancer.

**M. K. Darwish** (Égypte) réaffirme la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et appelle la communauté internationale à intervenir pour mettre fin à la violence et protéger la population de Gaza. Il est impératif de rejeter toute initiative entraînant le déplacement de Palestiniens hors de leur territoire, qu'il soit volontaire ou forcé, car de telles mesures violent le droit international. La communauté internationale doit œuvrer à faire cesser le déplacement de Palestiniens, veiller à l'application effective du droit international et garantir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans le cadre de la création d'un État indépendant.

Il invite les parlementaires à promouvoir le dialogue au sein de leurs gouvernements en vue de parvenir à un accord international sur la solution à deux États. Il fait valoir que l'aide humanitaire doit pouvoir parvenir sans entraves à Gaza et que le plan arabe pour la reconstruction de ce territoire doit bénéficier d'un soutien financier et politique. Il conclut son propos en appelant les parlementaires à veiller à ce que la conférence pour la reconstruction de Gaza prévue au Caire ait bien lieu et à œuvrer à la mobilisation des financements nécessaires.

### **c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière**

**La Présidente** annonce que la Commission poursuivra les discussions sur les propositions d'amendement en séance plénière.

*La séance est levée à 12 h 05.*

## **SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025**

(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 15 sous la conduite de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission.*

### **Préparatifs pour les Assemblées suivantes**

#### **a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission**

**La Présidente** indique que le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni plus tôt dans la matinée pour débattre du thème d'étude de la résolution qui sera examinée par la Commission lors de la prochaine Assemblée de l'UIP. Elle annonce que plusieurs délégations ont soumis des propositions. En application de l'article 20.4 du Règlement des commissions permanentes, le Bureau a choisi le thème suivant : *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable.*

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs**

**La Présidente** fait savoir qu'aucun nom n'a été proposé et invite les parties intéressées à transmettre leurs candidatures au Secrétariat de la Commission d'ici le lendemain, afin qu'elles puissent être soumises à l'approbation de l'Assemblée.

**c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission**

**La Présidente** rappelle que, conformément à l'article 6 du Règlement des commissions permanentes, celles-ci arrêtent leur propre programme de travail et ordre du jour. Dans ce cadre, le Bureau suggère que, selon la pratique habituelle, une audition d'experts consacrée au thème d'étude adopté soit organisée en octobre 2025. Soulignant que lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la Commission disposera de quatre heures supplémentaires pour mener ses travaux, la Présidente fait savoir que le Bureau propose d'organiser des débats sur les thèmes suivants : *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense* et *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements*.

*Il en est ainsi décidé.*

**Élections au Bureau de la Commission**

**La Présidente** fait savoir que la Commission est appelée à pourvoir six postes vacants pour des mandats prenant fin en mars 2027. Elle annonce les nominations reçues : pour le Groupe africain, M. O. Ngwu (Nigéria) ; pour le Groupe arabe, un poste reste vacant ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme F. Sauda (Maldives), un autre poste demeurant vacant ; et pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. L.A. Silva (Mexique) et M. R. Blanco (Paraguay).

Elle indique par ailleurs que six membres du Bureau ont achevé leur premier mandat de deux ans et sont rééligibles pour un second mandat de même durée, à savoir les délégués de l'Iraq, de l'Italie, du Malawi, de l'Ouganda, de la République de Moldova et de la Suisse.

*Ces nominations sont approuvées.*

**Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine**  
(suite)**c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière**  
(suite)

**Mme A. Filip** (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) présente les options procédurales envisageables concernant le projet de résolution, compte tenu des débats houleux et clivants suscités par son contenu. Elle rappelle que, selon la procédure ordinaire, la Commission permanente votera puis adoptera le projet de résolution, lequel sera ensuite soumis à l'Assemblée pour adoption. La Commission a commencé ses travaux sur une note positive, avec une résolution équilibrée et de qualité, préparée par six rapporteurs issus de tous les groupes géopolitiques, qui a initialement fourni une base solide pour parvenir à un consensus. Elle signale qu'étant donné la nature litigieuse des délibérations et le résultat du récent vote sur le point d'urgence, le projet de résolution risque d'être rejeté par l'Assemblée. Un tel scénario porterait atteinte à l'engagement reconnu de l'UIP en faveur de la solution à deux États.

Elle explique qu'une autre option, prévue par l'article 16 du Règlement des commissions permanentes, serait de créer un comité de rédaction chargé de poursuivre les travaux sur le projet de résolution, ce qui en reporterait l'examen à la prochaine Assemblée. Elle souligne l'importance de ne pas accentuer les clivages et de réaffirmer le soutien de longue date de l'UIP à la solution à deux États.

**M. F. Chahuan** (Chili) estime que le pire scénario pour l'Assemblée serait un rejet du projet de résolution. Il demande s'il serait envisageable que la Commission publie une déclaration affirmant son soutien à la solution à deux États, dans l'éventualité où le projet de résolution ne serait pas adopté par l'Assemblée. Il redoute que le fait de ne pas s'exprimer sur cette question puisse être interprété comme une forme de complicité de la part de l'Organisation. Il demande également s'il serait encore possible de s'entretenir avec les délégués de l'Union européenne qui se sont opposés à certains amendements, afin de garantir que l'enjeu central, à savoir la solution à deux États, soit préservé.

**Mme A. Filip** (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) indique que le temps manque pour rouvrir les discussions et renégocier le projet de résolution. D'éventuelles nouvelles négociations ne pourront avoir lieu qu'à la prochaine Assemblée, en octobre.

Elle rappelle qu'en mars 2024, lorsque l'Assemblée n'était pas parvenue à adopter une résolution sur un point d'urgence concernant la Palestine, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP avaient émis une déclaration réaffirmant plusieurs principes fondamentaux, notamment le respect du droit international. Elle indique que le Secrétariat de l'UIP pourrait prendre la même initiative et préparer une déclaration succincte et non négociée en vue de son adoption avant la plénière de l'Assemblée. L'autre option serait de poursuivre les travaux en vue d'une résolution aboutie, qui aurait davantage de poids.

**Mme L. Reynolds** (Australie) fait savoir que sa délégation a initialement soutenu le projet de résolution, l'Australie étant favorable à une vraie solution prévoyant deux États. Elle déplore toutefois que les amendements doublent la longueur du texte et le modifient considérablement, au point que de nombreuses délégations, y compris la sienne, pourraient avoir du mal à le soutenir. Elle préconise fermement de poursuivre le débat, de confier la question à un groupe de rédaction et de parvenir à un consensus élargi afin d'assurer l'adoption du projet de résolution à l'Assemblée.

**M. M.A. Bouchouit** (Algérie) rappelle que les amendements ont été approuvés par la Commission dans le cadre d'un processus démocratique. Selon lui, l'UIP doit se réjouir d'entendre des voix s'élever en faveur de l'humanité, de la paix et de la sécurité, qui sont ses principes fondateurs. Il fait valoir que le Secrétariat doit s'en tenir à ses règles de procédure, et que la minorité doit respecter les positions de la majorité. Il estime que l'adoption du projet de résolution enverrait un message fort de solidarité et d'espoir, attestant que le monde n'a pas oublié le peuple palestinien. Il conclut son propos en appelant la Commission à respecter les principes de la démocratie et à procéder au vote sur le projet de résolution.

**Mme R. Saint-Germain** (Canada) dit partager la position exprimée par Mme Reynolds et rappelle que la mission confiée au Bureau et à la Commission consiste à élaborer une résolution soutenant la solution à deux États. Elle précise que cet objectif demeure commun à tous, en cohérence avec le droit international et les principes fondamentaux de l'UIP. Elle constate toutefois que l'esprit de coopération s'est affaibli au fil des délibérations au sein de la Commission. Elle propose de reporter le vote sur le projet de résolution afin de se donner plus de temps pour la recherche d'un consensus.

**M. A. Al-Zu'bi** (Jordanie) explique que le soutien de sa délégation à la solution à deux États s'appuie sur les résolutions des Nations Unies, qui consacrent le droit du peuple palestinien à établir un État indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il affirme qu'il ne s'agit pas d'une prise de position contre qui que ce soit, mais d'un engagement en faveur de la justice et de la paix. Il appelle les délégués à soutenir le projet de résolution, qu'il considère comme un pas vers la fin de l'occupation et des activités de colonisation. Il exprime l'espoir que la Commission vote en faveur de la solution à deux États au cours de la présente séance.

**M. A. Alharbi** (Arabie saoudite) souligne que les co-rapporteurs ainsi que les membres de la Commission ont déployé des efforts considérables pour parvenir à une solution viable. Il se dit surpris par la proposition de reporter le vote sur l'adoption du projet de résolution et ajoute que l'Arabie saoudite s'oppose à ce report et appelle au strict respect du Règlement des commissions permanentes. Il se demande pourquoi certains délégués sont réticents à appuyer la solution à deux États alors que leurs gouvernements l'ont déjà fait dans les instances internationales. Il conclut son intervention en appelant à la mise aux voix du projet de résolution.

**M. M. Hadid** (Palestine) dit qu'il s'attendait à ce que le projet de résolution créerait des dissensions, car toute question liée à la cause palestinienne soulève des débats particulièrement complexes à l'UIP. Il estime cependant que la proposition de reporter le vote n'est pas démocratique.

Il fait savoir que sa délégation est surprise par le nombre élevé de propositions d'amendement, dont la majorité, selon elle, contrevient au droit international et au droit international humanitaire. Il déplore que les amendements aient modifié le sens du projet de résolution initial en l'éloignant de la solution à deux États, pour en faire un texte de condamnations, formulé dans le souci de ménager une partie en particulier. Il propose donc une autre option, à savoir de revenir à la version initiale du projet de résolution telle qu'élaborée par les co-rapporteurs représentant les six groupes géopolitiques. Il constate en effet que le texte initial semble recueillir une plus large adhésion que la version modifiée par les amendements proposés.

**M. J. Juwaini** (Indonésie) dit qu'il se rallie aux propos tenus par les délégués d'Algérie, d'Arabie saoudite et de Jordanie. Il affirme que la Commission doit adopter le projet de résolution et ne doit pas reporter le processus à la prochaine Assemblée en octobre, car cela freinerait l'action urgente requise face à la tragédie humaine qui se joue actuellement en Palestine.

**Mme E. Salkičević-Dizdarević** (Bosnie-Herzégovine) fait savoir que son pays ne votera pas en faveur du projet de résolution, bien qu'il partage les préoccupations humanitaires que le texte soulève implicitement. Elle dit comprendre la souffrance du peuple palestinien et invite les pays européens à réfléchir aux conséquences qu'aurait une telle dévastation si elle survenait sur leur propre territoire.

**La Présidente** propose que la Commission vote sur la suite à donner au projet de résolution. Elle indique que la première option consiste à revenir à la version initiale du projet de résolution telle que rédigée par les co-rapporteurs. La deuxième option consiste à voter sur le projet de résolution dans sa version intégrant les amendements approuvés par la Commission lors de sa précédente séance. Et la troisième option est de créer un comité de rédaction chargé de retravailler le projet de résolution, en vue de présenter un texte adéquat à la prochaine Assemblée.

**M. M.A. Bouchouit** (Algérie) déclare que la Commission doit se conformer au Règlement et voter sur le projet de résolution tel qu'amendé.

**Mme D. O'Neill** (Australie), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, fait observer que plusieurs délégations ont levé la plaque au nom de leur pays et sont en droit d'intervenir sur le sujet avant qu'un vote ne soit organisé. Elle prie la Présidente de leur donner la parole afin qu'elles puissent contribuer à la discussion.

**M. M.A. Bouchouit** (Algérie), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, souligne que les membres de la Commission ont adopté l'ordre du jour et qu'ils doivent s'y tenir.

**M. F. Chahuan** (Chili) estime que dans sa version initiale, le projet de résolution aurait pu être adopté à l'unanimité par l'UIP. Il indique que la proposition formulée par la Palestine témoigne de sa volonté d'aller de l'avant pour que l'Organisation puisse enfin affirmer clairement son soutien à la solution à deux États. Il souhaite savoir si la Commission est disposée à adopter le projet de résolution dans sa version initiale.

**Mme W. Fahad** (Iraq) fait savoir que sa délégation a demandé l'inscription d'un point d'urgence sur la Palestine, mais que cette demande est restée sans réponse. Elle déplore que, du fait de ses nombreux clivages, la communauté internationale ne soit pas parvenue à répondre avec équité aux souffrances de différentes populations, et qu'aujourd'hui, la Commission ne parvienne pas à adopter un projet de résolution sur le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États. Elle constate que, malgré un travail acharné, la discussion reste bloquée sur trois propositions, sans réelle avancée, ce qui constitue à ses yeux une perte de temps. Elle appelle au démantèlement de l'UIP, dont les travaux seraient également du temps perdu.

**M. A. Ozkaya** (Türkiye) rappelle que les délégués ont négocié les amendements un par un la veille, et estime que le moment est venu de passer au vote. Selon lui, ils ne peuvent pas attendre encore six mois, jusqu'à octobre, alors que chaque seconde coûte des vies, que des enfants ont faim et qu'un génocide est en cours.

**M. S. Ali** (Pakistan) implore les délégués de ne pas différer leur action jusqu'à octobre, avertissant qu'une telle décision pourrait se solder par la perte de 50 000 vies supplémentaires. Il suggère que la Commission n'envisage que deux options, à savoir un vote sur le projet de résolution dans sa version amendée ou un vote sur le projet de résolution dans sa version initiale.

**M. M. Hadid** (Palestine), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, précise qu'il a proposé de revenir à la version initiale du projet, dans la mesure où celui-ci ne serait pas soumis au vote de l'Assemblée. Il souhaite savoir si cette approche est envisageable au regard du Règlement de l'Assemblée.

**Mme N.M. Mhlongo** (Afrique du Sud), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, juge inacceptable la proposition de reporter l'adoption du projet de résolution à octobre. Elle souligne que la question doit être réglée maintenant et que l'on ne peut pas attendre le mois d'octobre, car entre-temps, la Palestine pourrait être entièrement vidée de sa population et des enfants continueront de mourir.

*M. H. Mohammad (Malaisie), Vice-Président de la Commission, prend la présidence.*

**M. K. Darwish** (Égypte), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, rappelle que l'ordre du jour de la Commission a été approuvé en début de séance et qu'il convient de s'y tenir.

**M. A. Salman Ahmad** (Bahreïn) est d'avis que le projet de résolution complet, y compris ses amendements, doit être soumis au vote, car ces derniers ont été approuvés de manière démocratique, conformément aux pratiques habituelles de l'UIP. Il déclare que promouvoir la solidarité avec la Palestine ne relève pas d'un simple élan émotionnel : il s'agit de défendre des droits consacrés par des instruments internationaux et légitimés par des voies démocratiques. Il estime que rouvrir le débat sur ces questions revient à s'écarter des principes démocratiques qui doivent guider les délibérations de l'Assemblée.

**Mme D. O'Neill** (Australie), intervenant sur une question de procédure, prend acte de la clarification faite par M. Hadid concernant sa proposition que la Commission adopte le projet de résolution initial sans que celui-ci soit présenté à l'Assemblée. Elle relève toutefois qu'il a été confirmé que cette procédure n'est pas autorisée. Elle demande au Secrétariat de préciser si le projet de résolution examiné par la Commission ces deux derniers jours est bien le seul sur lequel celle-ci peut voter.

**Mme S. Amero** (Ouganda), intervenant sur une question de procédure, estime qu'il convient de procéder au vote et que la Commission ne doit pas rouvrir le débat sur une question déjà tranchée. Elle appelle les délégués à soutenir le projet de résolution à la séance de l'Assemblée.

**Mme S. Najem** (Mauritanie) déplore que, tandis que le peuple palestinien subit le pire massacre de l'histoire, les délégués restent assis à débattre d'un texte sur lequel ils ne parviennent pas à s'entendre. Elle estime que cette situation est honteuse et va à l'encontre de l'esprit de coopération parlementaire que les délégués sont censés incarner. Elle suggère que la Commission procède au vote sur le projet de résolution tel qu'amendé, sans examiner d'autres propositions ou options. Elle exhorte tous les pays à prendre la mesure de la souffrance du peuple palestinien et à se mobiliser pour le soutenir.

**Le Président** répond qu'il ne laissera pas l'Assemblée de l'UIP prendre une tournure indigne et qu'il mettra tout en œuvre pour faire avancer les travaux.

**M. E. Mahabe Waiss** (Djibouti) affirme que le peuple palestinien n'a pas besoin de déclarations, mais d'une aide concrète. Il propose que la Commission passe au vote sans plus attendre.

**M. C. Law** (Royaume-Uni) souligne que tous les délégués souhaitent parvenir à un consensus autour d'une résolution soutenant la solution à deux États, et que les points de convergence l'emportent sur les désaccords. Il fait remarquer que les options envisagées pour le projet de résolution ne sont pas idéales, car celui-ci risque d'être rejeté par la Commission ou par l'Assemblée. Il relève que le projet de résolution comporte des inexactitudes factuelles et des

incohérences, et que deux jours n'étaient probablement pas suffisants pour mener à bien sa préparation. Il propose une autre option, à savoir la création d'un comité de rédaction sans parti pris, chargé d'élaborer une résolution propre à rallier un large soutien en abordant à la fois la solution à deux États et la crise humanitaire en cours.

**Mme M.-N. Battistel** (France) observe qu'il existe un consensus général sur l'importance de ne pas clore les travaux de l'Assemblée sans parvenir à une résolution, compte tenu de la gravité de la situation. Elle estime qu'il est peu probable que le texte tel qu'il se présente soit adopté le lendemain. Elle fait savoir que sa délégation, comme plusieurs autres, soutient la proposition de la Palestine de revenir au projet de résolution initial. Elle suggère, à défaut, de charger un comité de rédaction de lever les incohérences du texte, en vue de dégager un consensus et d'éviter ainsi un report à octobre.

**M. S. Smith** (Nouvelle-Zélande) dit qu'il partage les observations formulées par M. Law. Il estime que le texte, dans sa version actuelle, n'est pas satisfaisant car il est mal rédigé, entaché d'inexactitudes et trop long. Il soutient que la Commission ne devrait ni endosser ce texte ni le présenter à l'Assemblée en l'état, car cela porterait atteinte à l'image de l'UIP. Il est d'avis que le texte initial est plus abouti, même s'il reste perfectible.

**Mme L. Marzal** (Secrétaire de la Commission, UIP), en réponse à la question de Mme O'Neill, indique qu'aucune disposition du Règlement des commissions permanentes ne s'oppose à la possibilité de revenir au texte initial du projet de résolution. Elle relève toutefois qu'aucune disposition ne prévoit expressément cette possibilité. Il appartient donc à la Commission d'en décider.

**Mme D. O'Neill** (Australie) dit, s'agissant de la proposition de la Palestine, qu'il lui semble que le projet de résolution doit être soumis à l'Assemblée. Elle souligne que cela n'est pas sans danger, car si le projet de résolution devait être rejeté, cela enverrait un signal négatif. Elle partage les sentiments exprimés par Mme Mhlongo et exprime l'espoir que le projet de résolution transmettra un message de solidarité aux personnes touchées par le conflit au Moyen-Orient.

**M. M. Hadid** (Palestine) indique que sa proposition antérieure a été mal comprise. En effet, il n'a pas voulu suggérer que le projet de résolution initial ne soit pas présenté à l'Assemblée. Ce qu'il a voulu dire est que si le Règlement permet de garantir l'adoption du projet de résolution initial en séance plénière de l'Assemblée, cette option mérite d'être envisagée. Il poursuit en indiquant que si toutefois un vote est nécessaire, c'est le projet de résolution amendé qui doit être soumis à l'Assemblée. Il conclut son intervention en retirant sa proposition antérieure afin de dissiper toute confusion.

**Le Président** propose que la Commission procède au vote sur le projet de résolution.

**M. F. Chahuan** (Chili) précise la question soulevée par le délégué de la Palestine, M. Hadid. Il s'agit de savoir si le Règlement permet la présentation à l'Assemblée du projet de résolution initial avec de réelles garanties d'adoption. L'intervenant rappelle que M. Hadid a demandé au Secrétariat de confirmer cette possibilité formelle.

**Mme L. Marzal** (Secrétaire de la Commission, UIP) indique qu'en tant que membre du Secrétariat, elle n'est pas en mesure de fournir de garantie politique quant à l'issue du vote. Seuls les délégués pourront influencer l'adoption ou non du projet de résolution initial. Elle rappelle que ce sont les délégués, et non le personnel de l'UIP, qui seront appelés à voter.

**M. F. Chahuan** (Chili) souligne que la question porte sur une garantie technique : il s'agit de savoir si le Règlement autorise effectivement la mise au vote du projet de résolution initial. Le Secrétariat doit confirmer s'il est techniquement possible de soumettre le projet de résolution initial au vote de l'Assemblée.

**M. A. Gryffroy** (Belgique) demande au Président de suspendre brièvement la séance afin de permettre aux représentants des groupes géopolitiques de mettre en place un comité de rédaction ad hoc chargé d'examiner la possibilité de procéder à un vote sur le projet de résolution initial.

**M. M. Hadid** (Palestine) demande à M. Gryffroy s'il entend par là que le comité de rédaction ad hoc se réunisse en vue de modifier le projet de résolution. Il fait observer qu'une telle démarche porterait atteinte au travail approfondi mené par la Commission ces trois derniers jours. Il souhaite également savoir ce qui permet de garantir que le texte sera, in fine, adopté par l'Assemblée.

**M. A. Gryffroy** (Belgique) répond qu'il propose de soumettre le projet de résolution initial au comité de rédaction ad hoc afin d'apaiser les tensions, avant de présenter le texte, sans modification, à l'Assemblée. Il reconnaît qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée, cette incertitude étant inhérente au processus démocratique.

**Le Président** propose de suspendre la séance afin de permettre aux représentants des groupes géopolitiques de se réunir et de parvenir à un consensus avant de procéder au vote sur le projet de résolution.

*La séance est suspendue à 16 heures et reprend à 16 h 25.*

**Le Président** invite les représentants des groupes géopolitiques ayant participé au comité de rédaction ad hoc à prendre la parole pour faire part à la Commission de l'issue de leurs concertations.

**M. L. Wehrli** (Suisse), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, souligne qu'il est important que le texte initial du projet de résolution ait été rédigé en tenant compte des sensibilités culturelles et des positions propres à chaque groupe géopolitique. Il fait savoir que le Groupe des Douze Plus soutient le projet de résolution dans sa version initiale, sans amendements, et il se dit convaincu que le consensus trouvé au sein de la Commission se prolongera à la plénière de l'Assemblée.

*Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission, reprend la présidence.*

**M. F. Chahuan** (Chili), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), annonce que celui-ci soutient le projet de résolution initial et qu'il défendra ce texte à l'Assemblée avec force et conviction.

**Mme S. Amero** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe africain, indique que ce dernier soutient le projet de résolution initial.

**M. M.A. Bouchouit** (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie ses collègues co-rapporteurs ainsi que l'ensemble des participants pour leurs efforts. Il fait savoir que le Groupe arabe soutient également le projet de résolution initial.

**Mme D. O'Neill** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, estime que l'émergence d'un consensus est un signe encourageant. Elle affirme que la Commission a instauré un climat de confiance et que le consensus ainsi établi se prolongera à la plénière de l'Assemblée le lendemain.

**M. A. Denisov** (Fédération de Russie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, déclare que malgré quelques réserves sur le projet de résolution, le Groupe Eurasie est favorable à son adoption afin de permettre des avancées concrètes et une action immédiate.

**La Présidente** invite la Commission à adopter le projet de résolution par consensus.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité, avec 47 voix pour et aucune voix contre.*

*La séance est levée à 16 h 35.*

# Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU DIMANCHE 6 AVRIL 2025

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Président de la Commission.*

## Adoption de l'ordre du jour C-II/150/A.1

*L'ordre du jour est adopté.*

### Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024)

*Le compte rendu est approuvé.*

**Le Président** fait noter que deux ateliers seront organisés pendant l'Assemblée : *Renforcer la communication et le plaidoyer parlementaires en faveur de l'action climatique et Réduire les émissions de méthane : une voie essentielle face à la crise climatique.*

### **Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable**

#### **a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs**

**Le Président** indique que les Parlements membres de l'UIP ont reçu le 13 janvier 2025 le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. La date limite de dépôt des propositions d'amendement était fixée au 14 mars 2025. Vingt-neuf parlements ont soumis 241 amendements, un nombre particulièrement élevé compte tenu du temps de rédaction limité. Les co-rapporteurs, Mme H.R. Favez (Bahreïn) et M. R. Fogiel (Pologne), se sont réunis la veille pour examiner les propositions.

**Mme H.R. Favez** (Bahreïn), co-rapporteuse, explique que la Commission avait organisé un débat en marge de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP afin de refléter les différents points de vue et de mettre en évidence les effets des conflits sur le développement durable dans le monde. Les contributions des parlementaires étaient destinées à garantir que la résolution respecte les intérêts communs des Parlements membres de l'UIP. Le principal objectif du projet de résolution est de renforcer le rôle des parlements dans l'atténuation des effets des conflits sur le développement durable. Le projet de résolution reconnaît que les conflits entravent les progrès sur le plan économique et vise à mobiliser les efforts parlementaires à l'échelle mondiale pour contrer les perturbations et promouvoir le développement durable dans les régions touchées par les conflits. Il met en lumière le rôle crucial des parlementaires dans la promotion de la paix et de la stabilité, et dans l'élaboration de politiques visant à reconstruire et à développer les zones touchées par les conflits. Il insiste également sur la responsabilité partagée de préserver le bien-être des générations futures et vise à combler les lacunes entre les parties prenantes pour parvenir à un développement inclusif et durable dans les situations d'après-conflit. Le mémoire explicatif énonce les principes qui sous-tendent le projet de résolution. Sur la base des amendements reçus, les co-rapporteurs ont reformulé certains paragraphes du projet de résolution.

**b) Débat**

**M. P. Bakovic** (Slovénie) déclare que l'augmentation préoccupante des crises mondiales entrave les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et accroît les inégalités et la vulnérabilité. Les tensions géopolitiques menacent le multilatéralisme fondé sur des règles et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). En 2024, les besoins humanitaires ont bondi dans le monde entier en raison de catastrophes naturelles et de situations d'urgence causées par l'homme qui ont dépassé les crises précédentes par leur ampleur, leur fréquence et leur gravité. Les conflits prolongés, en particulier en Ukraine, à Gaza et dans certaines parties de l'Afrique, ont accentué cette augmentation. Les conflits aggravent la pauvreté, la faim, les déplacements forcés et la destruction des infrastructures, et environ 60 % d'entre eux sont liés aux ressources naturelles, à l'instabilité politique et à la sécurité. Les efforts de gestion des crises et de consolidation de la paix doivent tenir compte de cette réalité de manière plus globale. La Slovénie, qui est membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU jusqu'à la fin de 2025 et qui est membre du Conseil économique et social des Nations Unies, respecte le droit international et les droits de l'homme. Ses priorités sont la prévention des conflits, la protection des civils, des ressources en eau et des infrastructures, la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et la prise en compte des liens entre le climat, la paix et la sécurité. Les parlements sont essentiels pour résoudre les conflits et promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable. Les parlementaires doivent donc soutenir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les efforts en matière d'aide humanitaire et de développement dans les régions touchées par les crises.

**Mme Kim Jae Won** (République de Corée) dit que, compte tenu des changements rapides de l'ordre économique mondial, du protectionnisme commercial et de l'impact de la quatrième révolution industrielle, il est temps d'identifier des moteurs de croissance durables. L'industrie culturelle peut y contribuer. En effet, elle a permis à la République de Corée d'améliorer son image à l'échelle internationale et de générer de la valeur économique. Sa musique et sa télévision sont populaires dans le monde entier, ce qui accroît le tourisme et les exportations de ses produits. La culture peut également favoriser l'empathie et l'appréciation des différences, et permettre de trouver un terrain d'entente entre des peuples différents, de promouvoir la coexistence pacifique et, ainsi, d'atténuer les conflits armés. Les parlements du monde entier doivent élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les échanges culturels entre les nations. La République de Corée est prête à apporter son aide à cet égard et s'engage à faciliter les échanges et les partenariats culturels, notamment grâce à l'aide publique au développement dans les secteurs concernés. L'intervenante propose de créer un organe consultatif pour la coopération culturelle et économique dans la région Asie-Pacifique.

**M. Sugio Hideya** (Japon) souligne que le Japon n'a pas eu recours à la force et n'a participé à aucune guerre depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'il ne lancera jamais d'attaque contre un autre État. Les paragraphes 25 et 26 du projet de résolution appellent les parlements à surveiller les budgets de sécurité, ce qui est la fonction la plus importante des parlements. Bien que le parti politique auquel il appartient soit dans l'opposition, il joue un rôle dans le contrôle du Gouvernement. Il reconnaît que le budget de la sécurité est nécessaire dans un environnement sécuritaire en constante évolution, mais il reproche au Gouvernement japonais d'avoir procédé à des augmentations déraisonnables. Conformément au paragraphe 27, son parti s'efforce de créer une société dans laquelle un large éventail de personnes peut participer aux processus décisionnels. Il dit se faire l'écho du premier alinéa, qui souligne l'interconnexion de la paix et du développement durable. Le Japon cherche à tirer parti de la confiance qu'il a gagnée auprès du reste du monde, notamment grâce à l'aide publique au développement, pour faciliter la consolidation de la paix sur la base de la sécurité humaine. Le Japon poursuivra des intérêts nationaux qui bénéficieront également à d'autres pays et il encourage l'abolition nucléaire, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

**M. H. Jurgensen** (Chili) affirme que l'être humain est au cœur des amendements proposés par sa délégation. Le développement doit avant tout être axé sur l'être humain qui est au centre de l'action politique et du travail des parlements dans le monde entier. Il est beaucoup plus précis et exact que chaque phrase fasse référence au développement humain, qui s'aligne mieux sur le droit international et le développement national. S'agissant de la proposition d'ajouter un alinéa sur les infrastructures essentielles, le Chili a été témoin de la façon dont les attaques systématiques

contre ces infrastructures, y compris les stations de métro, les supermarchés, les pharmacies, les biens privés et publics et les églises, peuvent déstabiliser les démocraties et renverser les gouvernements. Une telle barbarie démontre la nécessité de se préparer et de répondre à un danger bien réel et de sauvegarder l'état de droit et la démocratie.

**Mme A. Thilakarathne** (Sri Lanka) rappelle que lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la paix, l'inclusion, la reconstruction sociale et la coopération internationale ont été définies comme des domaines d'action clés. Les pays du monde entier mettent en œuvre de nouveaux cadres de consolidation de la paix qui privilégient la relève et la résilience. Les efforts diplomatiques ont été renforcés, les parlements nationaux plaidant pour des négociations pacifiques et demandant aux gouvernements de rendre compte de leurs actions au lendemain des conflits.

Après des décennies de conflit ethnique, Sri Lanka travaille à la réconciliation et au développement durable, guidé par les principes d'inclusion, de dialogue et de responsabilité partagée entre les communautés. Le Bureau pour l'unité nationale et la réconciliation agit contre les causes du conflit, encourage l'harmonie et l'unité entre les Sri-Lankais et célèbre la diversité. Le Gouvernement s'est engagé à créer une société qui respecte les droits fondamentaux, la liberté et l'égalité. Il a pris des mesures pour renforcer le dialogue intercommunautaire, élargir l'accès à l'éducation et donner la priorité à la participation des jeunes et des femmes à la vie politique. Il est important d'adopter une approche tournée vers l'avenir. Le projet de résolution appelle à une action urgente dans plusieurs domaines. Bien que des défis importants se profilent à l'horizon, il existe une volonté collective d'atténuer les effets des conflits sur le développement durable. Les stratégies mises en œuvre à Sri Lanka, ancrées dans la diplomatie, l'inclusion, les droits de l'homme et la résilience, représentent des voies d'action possibles. Les parlementaires doivent réaffirmer leur engagement à travailler avec audace et détermination, et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

**M. N. In-na** (Thaïlande) déclare que sa délégation appuie pleinement le projet de résolution. Les conflits nuisent à l'économie, à la gouvernance et à l'environnement, ce qui retarde la mise en œuvre du Programme 2030. Compte tenu du lien entre les conflits, la dégradation de l'environnement et la sécurité climatique, les parlements doivent intégrer la résilience climatique dans les efforts de consolidation de la paix afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et hydrique. Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité est essentiel et doit être renforcé afin de préserver la démocratie, les droits de l'homme et la redevabilité. La coopération régionale et le multilatéralisme sont précieux. La paix et le développement durables exigent l'unité, l'action collective et les partenariats. Son parlement est déterminé à collaborer avec les Parlements membres de l'UIP pour traduire le projet de résolution en actions concrètes.

**M. V.D. Ram** (Inde) se félicite du fait que le projet de résolution mentionne la nécessité de stratégies globales pour protéger le développement durable pendant les conflits. Sa délégation propose de supprimer l'alinéa 12 afin d'assurer la cohérence et d'éliminer les redondances. L'amendement proposé au paragraphe 16 souligne que les changements climatiques et la sécurité sont traités dans le cadre de différents mécanismes et instruments internationaux. Le paragraphe 19 devrait être supprimé, car il n'en ressort pas clairement quel organe serait chargé de superviser les mécanismes de sélection des experts. Au paragraphe 24, la référence aux 17 ODD devrait être supprimée, car ceux-ci font partie du Programme 2030.

Le modèle indien de gouvernance démocratique prône fermement le dialogue, la non-ingérence et le règlement pacifique des différends. Le Parlement joue un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques qui renforcent la résilience face aux conflits tout en garantissant la durabilité sociale, économique et environnementale, ce qui est conforme au projet de résolution. Un contrôle parlementaire rigoureux garantit la responsabilité dans le cadre des politiques de sécurité et de développement, tandis que la collaboration avec les parlements régionaux et mondiaux permet d'élaborer les meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix et de développement durable. L'Inde préconise la participation effective de toute la société aux processus politiques et économiques, ainsi que l'accès ininterrompu aux services essentiels dans les zones touchées par des conflits. M. Ram demande à la Commission d'examiner attentivement les amendements proposés.

**Mme R. Abunayan** (Arabie saoudite) fait savoir que sa délégation a proposé trois amendements. Le premier concerne l'ajout des problèmes de santé mentale aux effets à long terme des conflits. La violence et les pertes causent une anxiété grave et un stress post-

traumatique, tandis que l'insécurité persistante, les déplacements et le deuil contribuent à la dépression. Les groupes vulnérables y sont plus sensibles. Le deuxième amendement vise à garantir la stabilité sociale dans les zones de conflit afin de prévenir la violence et de garantir la sécurité nationale. Le troisième amendement concerne la participation des jeunes aux efforts de consolidation de la paix, car les jeunes représentent une part importante de la population dans de nombreuses zones touchées par des conflits. Leur exclusion peut entraîner frustration, radicalisation et reprise de la violence. Le fait d'impliquer les jeunes contribue à s'attaquer aux causes des conflits, telles que le chômage et les inégalités, et apporte de nouvelles idées pour la réconciliation et la reprise économique. Investir dans le leadership des jeunes garantit la continuité de la gouvernance et brise le cycle de la violence.

**Mme A. Shakya** (Népal) dit que la région Asie-Pacifique, qui doit faire face à des défis importants, n'est en voie d'atteindre qu'un tiers des ODD d'ici à 2030. La signature de l'Accord de paix global a marqué la fin de la guerre civile au Népal et a créé des opportunités pour les femmes, qui représentent respectivement 33,5 %, 37 % et 40 % des représentants à la Chambre des représentants, à l'Assemblée nationale et au niveau local. Des efforts sont en cours pour porter cette représentation à plus de 40 % à tous les niveaux.

À ce jour, le Népal a réalisé 41 % des ODD. Le taux d'extrême pauvreté sera ramené à moins de 5 % d'ici 2030. Le revenu annuel par habitant est en augmentation et le taux de malnutrition devrait baisser de 3 % d'ici 2030. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont considérablement diminué. Tous les foyers auront accès à l'électricité d'ici 2030, les routes et les services de communication relient tous les chefs-lieux de district et 75 % de la population aura accès à Internet. La sécurité sociale s'est également améliorée. Un changement positif et transformateur a besoin de coopération régionale, de coexistence, de collaboration et de coordination. Il est urgent de s'attaquer aux inégalités qui touchent les groupes marginalisés et de veiller à ce que le projet de résolution ait un impact immédiat.

**M. A. Sabbour** (Égypte) fait valoir que les conflits entraînent des répercussions sur la mise en œuvre des ODD et entravent les efforts déployés par les États pour éliminer la pauvreté et garantir l'éducation. Même des conflits de courte durée peuvent réduire à néant des années de travail. En 2021, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) a publié des conclusions alarmantes, précisant notamment qu'environ un tiers des pays ne disposaient pas des données minimales nécessaires pour progresser, ce qui les exclurait du cycle du développement durable et les laisserait dans le besoin. Les parlementaires doivent adopter des lois alignées sur les ODD, en particulier en cette période où les conflits sont nombreux. Les efforts internationaux doivent se concentrer sur l'atténuation de l'impact des conflits sur le développement durable. Il faut s'engager à respecter le droit et les instruments internationaux afin de parvenir à un développement durable pendant les conflits. Les organisations internationales doivent fournir une aide humanitaire afin de réduire les souffrances et de répondre aux besoins fondamentaux. Au lendemain des conflits, une aide doit également être fournie et figurer parmi les priorités afin de favoriser la reconstruction. Toutefois, le meilleur moyen d'atténuer ces effets négatifs est de prévenir les conflits et de parvenir à des accords de paix par la voie diplomatique.

**M. Y. Al-Khater** (Qatar) affirme que la relation entre la paix et le développement durable est importante. Non seulement les sociétés en proie à des conflits ne peuvent prospérer, mais l'absence de développement conduit à des conflits. De nombreux conflits entravent la mise en œuvre des ODD et mettent en danger des millions de vies. Parallèlement à leur travail législatif, les parlementaires soutiennent la stabilité au moyen de délibérations, de négociations et d'initiatives internationales. Il dit donc qu'il appuie le projet de résolution et appelle à la diplomatie pour régler les conflits et protéger les infrastructures et l'aide humanitaire. Les parlements doivent intensifier leurs efforts pour garantir que les politiques de développement durable tiennent compte des conflits armés. Les zones touchées par des conflits doivent bénéficier d'un soutien et le droit international doit être respecté afin d'empêcher que les civils ne soient pris pour cible. Les jeunes et les femmes doivent recevoir une aide. Le Qatar est déterminé à soutenir le développement durable et poursuivra ses efforts pour autonomiser les sociétés et les jeunes en vue d'un avenir meilleur. Il incombe aux parlementaires d'agir efficacement et de relever les défis.

**Mme F. Osler** (Canada) dit que les parlementaires contribuent à prévenir et à résoudre les conflits, ainsi qu'à atténuer leurs effets à long terme sur le développement durable. Compte tenu de l'importance largement reconnue de la participation active des femmes aux efforts de consolidation de la paix, les parlementaires doivent améliorer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa délégation a donc proposé des amendements visant à mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix en appliquant la résolution sur les femmes et la paix et la sécurité. Les perturbations de l'éducation et les problèmes de santé mentale résultant de la violence et des déplacements de familles contribuent à la vulnérabilité particulière de la prochaine génération face aux conflits. Sa délégation a donc également proposé des amendements soulignant le rôle important que jouent les jeunes dans la consolidation de la paix en mettant en œuvre le Programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité. Il n'est pas clair qui serait chargé de créer, de maintenir et de financer une commission mondiale chargée d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu dans les pays touchés par un conflit. Sa délégation a donc proposé de renforcer les institutions multilatérales, régionales et sous-régionales existantes chargées de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. De même, il n'est pas clair qui serait responsable des commissions parlementaires internationales chargées de servir de médiateurs lors de différends et de promouvoir la compréhension entre les États en conflit. Elle invite les co-rapporteurs à fournir de plus amples informations.

**M. D. Sam** (Cambodge) souligne que les conflits entraînent des conséquences profondes et durables, en particulier pour les plus vulnérables. Ils désorganisent les institutions, fracturent les communautés et causent d'immenses souffrances. Son pays a constaté qu'un conflit prolongé peut détruire un pays, mais aussi que la paix peut être rétablie lorsqu'elle est recherchée avec conviction et compassion. La politique cambodgienne "gagnant-gagnant", qui met l'accent sur la négociation, le dialogue et la réconciliation nationale, a joué un rôle déterminant lorsqu'il a fallu mettre un terme à la guerre civile. Elle a garanti la sécurité personnelle, l'emploi et les biens des anciens combattants, ce qui a permis de rétablir la confiance, de reconstruire des vies et de contribuer à créer une nation pacifique. Les parlements jouent un rôle essentiel dans le relèvement après les conflits et doivent diriger avec détermination et intégrité, en garantissant une paix durable et le développement pour l'ensemble de la société. Les parlements doivent renforcer les cadres juridiques pour la paix et la justice, promouvoir un développement inclusif permettant de lutter contre les inégalités et garantir la transparence et la redevabilité en contrôlant les fonds destinés à la reconstruction et en demandant des comptes aux gouvernements. En conséquence, le Parlement cambodgien a adopté une législation visant à soutenir les victimes, à réformer les institutions et à promouvoir la justice, et ses politiques de développement ont donné la priorité à l'éducation, aux soins de santé, au développement rural et à l'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier dans les zones touchées par un conflit.

**M. R. Airlangga** (Indonésie) fait valoir que les conflits peuvent faire reculer de 5 % les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans certains domaines essentiels du développement, tels que l'éducation, les infrastructures et la protection des écosystèmes. L'incapacité à protéger les écosystèmes peut créer de nouvelles sources de conflit. Sa délégation a donc demandé que le paragraphe 12 mette l'accent sur la protection des écosystèmes en tant qu'élément clé de la consolidation de la paix. Il se dit d'accord avec Mme Osler et propose de renforcer les commissions mondiales existantes, telles que le Groupe d'appui à la médiation des Nations Unies, afin de résoudre les conflits.

**M. S. Alotaibi** (Parlement arabe) se dit d'avis que la portée du projet de résolution devrait être élargie pour couvrir l'atténuation des effets de l'occupation sur le développement durable. Il devrait également condamner toutes les formes de déportation et de déplacement forcés, qui constituent une violation flagrante du droit et des instruments internationaux humanitaires. Le paragraphe 19, qui appelle à la création d'une commission mondiale chargée d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu dans les pays touchés par un conflit, devrait également prévoir l'élargissement du cadre juridique, expliquer le travail de la commission et lui conférer des pouvoirs pour régler pacifiquement les différends conformément au droit international.

**Mme M. Cederfelt** (Suède) salue le projet de résolution, dont le sujet est particulièrement important. Les conflits armés nuisent au développement durable dans le monde entier et la guerre illégale menée par la Fédération de Russie entraîne des répercussions particulièrement graves sur l'Ukraine. Les progrès réalisés par ce pays en matière de développement durable ont été réduits à

néant et il faudra beaucoup de temps pour les rattraper. Elle demande pourquoi les pays recourent aux conflits armés alors qu'il existe des traités et des accords internationaux en faveur de la paix, ainsi que l'ONU, l'UIP et la Cour pénale internationale. Les parlementaires doivent protéger le développement durable. Sa délégation attend avec intérêt les débats qui se tiendront au sein de la Commission, dont les travaux ont un impact important. Les parlementaires peuvent garantir le développement durable et la paix, à condition que les femmes soient associées à l'ensemble du processus de consolidation de la paix.

**Mme E. Goetze** (Autriche) exprime le soutien de sa délégation au projet de résolution. À l'instar des délégations suédoise et sud-africaine, la délégation autrichienne a présenté un amendement faisant référence à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, car les femmes sont victimes des conflits et peuvent contribuer à leur résolution. L'Autriche s'efforce de fournir une aide au développement afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Il est de plus en plus important d'atténuer les effets des changements climatiques, qui peuvent également attiser les conflits.

**M. M.G. Mahlaule** (Afrique du Sud) implore les délégués de reconnaître les graves répercussions des conflits sur les civils. La solidarité est indispensable pour relever les défis. L'Afrique du Sud est attachée à la paix et a une longue tradition d'appui actif et de contribution à la paix et à la stabilité en Afrique. Il exhorte les délégués à soutenir et à adopter le projet de résolution qui met l'accent sur les défis que les conflits posent pour les civils et l'environnement. Le projet de résolution constitue une étape décisive vers l'empathie, la compréhension et l'action. Il exhorte également les délégués à contribuer à l'apaisement des conflits et à soutenir résolument les populations touchées. Les efforts collectifs actuels permettront de bâtir un avenir pacifique, prospère et porteur d'espoir.

**M. M. Karakaya** (Turquie) affirme que l'escalade des conflits et les tensions géopolitiques entravent la réalisation des ODD, compromettant ainsi le développement et la sécurité alimentaire mondiale. Ils provoquent des mouvements de population à grande échelle qui nuisent à la croissance économique et aggravent la pauvreté et les inégalités. Au lendemain des conflits, les pays doivent garantir la paix et la sécurité, réparer les infrastructures de base et les institutions publiques, rétablir et maintenir la stabilité économique, et adapter la répartition des ressources au contexte post-conflit. De nombreuses améliorations sont nécessaires pour que les pays puissent mettre en œuvre ces mesures et réaliser les ODD.

**Mme F. Amrani** (France) dit que sa délégation a proposé un amendement à l'alinéa 3 afin de mettre en évidence l'impact environnemental des conflits armés et fait noter que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a récemment publié un rapport sur ce sujet. Étant donné que les conflits, en particulier les conflits armés, touchent de manière disproportionnée les groupes vulnérables, sa délégation a présenté des amendements visant à souligner la situation des civils, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés. Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies mentionnées dans la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité de l'ONU, sa délégation a proposé d'inclure une référence au personnel humanitaire dans le projet de résolution. Les parlementaires doivent adopter des lois visant à protéger le personnel humanitaire afin qu'il puisse travailler sans entrave et sans crainte de représailles. Le projet de résolution doit faire expressément référence aux actions des parlementaires, à la Charte des Nations Unies et aux ODD. Sa délégation soumettra des amendements à cet égard. Les parlements doivent se saisir rapidement de ces questions.

**M. I. Krulko** (Ukraine), utilisant son téléphone portable pour montrer les bombardements qui ont eu lieu pendant la nuit à Kyïv, en Ukraine, insiste sur l'importance du projet de résolution et demande d'appuyer les amendements proposés par sa délégation. Il dit avoir noté les efforts déployés par l'UIP pour condamner les actes d'agression et les violations des droits de l'homme, en particulier dans les résolutions intitulées *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale et Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*. Ces deux résolutions condamnent l'invasion de l'Ukraine et la tentative d'annexion de territoires ukrainiens, appellent à un règlement pacifique de la guerre et réaffirment les principes du droit international. À la lumière des discussions en cours sur les négociations de paix et les cessez-le-feu, il est important de rappeler ces résolutions de l'UIP, les causes de cette guerre horrible, l'identité de l'agresseur et le prix que les Ukrainiens paient pour leur droit d'exister en tant que pays indépendant. Les amendements proposés par sa

délégation réaffirment la position ferme et de principe de l'UIP, témoignent de son attachement à l'intégrité territoriale de tous les États, respectent le droit international et condamnent les actes d'agression.

**M. O. Mumbuna Amutike** (Zambie) dit reconnaître que les conflits, en particulier les conflits armés, ont un impact considérable sur le progrès social et la réalisation des ODD, détruisent les moyens de subsistance à l'échelle mondiale et ont des effets dévastateurs pour les groupes marginalisés. La paix et le développement durable sont étroitement liés et sa délégation appuie le projet de résolution. Bien que la Zambie n'ait connu ni conflit ni guerre, elle est confrontée à des défis tels que des griefs historiques, des disparités socio-économiques, la politisation des identités ethniques, la violence électorale, les inégalités économiques, le sous-développement et la faiblesse des capacités de l'État, qui pourraient menacer la cohésion nationale et le développement durable. La stratégie parlementaire est essentielle pour atténuer les effets à long terme des conflits potentiels et garantir la stabilité nécessaire au développement durable. La Zambie a donc mis en place des cadres législatifs, approuvé des accords et traités internationaux, renforcé la gouvernance et la redevabilité, et participé à des initiatives régionales et internationales de consolidation de la paix. L'Assemblée nationale de Zambie a accueilli la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée plénière du Forum des parlements des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin de favoriser la coopération entre les pays.

**M. A. Denisov** (Fédération de Russie) dit que, même s'il aimerait répondre à la déclaration de la délégation ukrainienne, il ne souhaite pas faire perdre de temps à la Commission ni partager des images similaires. Bien que sa délégation soutienne pleinement le thème de la discussion, le titre risque de mettre l'accent sur des questions purement politiques. Il souhaite maintenir une approche équilibrée et faire la distinction entre l'ordre du jour de la Commission et celui de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Le débat doit également porter sur le développement durable, conformément à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Une telle approche permettra de garantir un débat constructif et d'unir les efforts pour atteindre les ODD.

**M. M. Reddad** (Maroc) fait valoir que la paix et le développement sont les deux faces d'une même médaille. Le Maroc contribue au règlement des conflits régionaux, notamment en Libye, et œuvre à la paix, à la stabilité et à la prospérité régionales. La croissance économique et le développement durable sont les piliers de la stabilité et de la prospérité, en particulier en Afrique. Son Gouvernement a lancé des initiatives en matière d'infrastructures qui donnent de l'espoir à la région et constituent un modèle pour les acteurs régionaux. Les crises actuelles exigent une coopération et M. Reddad invite donc la communauté internationale à s'inspirer de l'expérience positive et fructueuse de son pays en ce qui concerne la création d'un monde plus prospère et plus stable.

**M. Phu Binh Pham** (Viet Nam) dit que sa délégation apprécie l'importance qui est accordée à la recherche d'un consensus sur le projet de résolution. Il importe de souligner le rôle des parlements dans la réduction des conséquences des conflits, la protection des civils, la promotion de la reconstruction et le développement durable pour tous. D'après l'expérience de son pays, il est essentiel, pour rétablir le développement durable dans les pays touchés par des conflits, d'entreprendre des réformes institutionnelles, de créer un environnement juridique efficace et propice, de protéger les droits de l'homme et de mettre en œuvre des politiques stables, équitables et pacifiques. Les politiques et les programmes de développement doivent répondre aux besoins de tous les groupes sociaux et de tous les secteurs. Sa délégation appuie l'esprit du projet de résolution et a proposé des amendements, notamment à l'alinéa 15 et aux paragraphes 24, 25 et 26, afin de souligner le rôle de l'ONU et le respect de l'indépendance et de la souveraineté des pays.

**Mme J. Morden** (Royaume-Uni) fait savoir que sa délégation partage la préoccupation selon laquelle les conflits entravent la réalisation des ODD et donnent lieu à des effets dévastateurs, en particulier sur les groupes marginalisés. Les parlementaires ont une responsabilité commune dans la lutte contre ces problèmes. Prenant note des amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires, elle fait noter l'amendement de sa délégation au paragraphe 27, qui fait référence à la conclusion d'ONU Femmes selon laquelle la participation des femmes aux processus de paix augmente de 35 % la probabilité qu'un accord de paix dure 15 ans. Elle appelle à appuyer les autres amendements de sa délégation, qui visent à faire respecter les institutions existantes, la

primauté de l'ONU et des autres processus multilatéraux, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU, et l'importance des autres commissions et comités qui font partie des processus existants de l'ONU. Idéalement, il faudrait supprimer les paragraphes 13 et 19, qui font double emploi.

**M. Jo Tong Hyon** (République populaire démocratique de Corée) déclare que l'autoritarisme, la partialité, l'agression et l'ingérence ébranlent les fondements de la paix et de la sécurité. Dans diverses régions du monde, la souveraineté, le droit des États souverains à se développer et le droit des peuples à l'existence sont violés de manière flagrante. Les affrontements entre États, nations et civilisations dégénèrent en conflits armés dont on ne voit pas la fin. La crise en Ukraine prouve qu'une paix durable est impossible tant que les États-Unis d'Amérique et les pays occidentaux mènent des politiques hégémoniques et unilatérales, fondées sur le principe de deux poids deux mesures. L'Ukraine met en œuvre sa propre politique proaméricaine et pro-occidentale et suit aveuglément la politique de confrontation des États-Unis d'Amérique et de l'Occident à l'égard de la Fédération de Russie. Elle a tenté de faire intervenir des troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) et de fournir des troupes de choc. Malheureusement, la guerre conventionnelle qui en a résulté, la plus violente depuis la Seconde Guerre mondiale, dure depuis trois ans. L'ambition absurde d'infliger une défaite stratégique à la Fédération de Russie en prolongeant la crise en Ukraine n'est plus viable financièrement. Les États-Unis d'Amérique et l'Occident, dont la politique à l'égard de l'Ukraine a échoué, sont perdus et en pleine désintégration. La République populaire démocratique de Corée s'oppose à toute tentative visant à bafouer la justice internationale et à porter atteinte à la paix et à la sécurité mondiales, et reste déterminée à soutenir la juste cause de l'armée et du peuple russes qui défendent leur souveraineté, leur sécurité et leur intégrité territoriale.

**Mme M. Baratova** (Ouzbékistan) fait savoir que la croissance démographique dans son pays offre des opportunités et accroît les responsabilités du Parlement. La stratégie Ouzbékistan 2030 a fixé des repères clés pour la réalisation des ODD. En quatre ans, le taux de pauvreté est passé de 23 % à 11 % et devrait tomber à 9 % en 2025. L'amélioration de l'éducation est essentielle pour réduire la pauvreté et plus de 25 000 jardins d'enfants et 70 universités ont été créés dans le secteur privé. Les changements climatiques constituent une menace mondiale, entraînent des répercussions importantes sur les conflits géopolitiques et posent des problèmes liés à l'alimentation, à la sécurité énergétique, à l'eau et à la gestion des ressources. Les parlements doivent s'attaquer aux problèmes liés aux transports, aux infrastructures et à l'eau potable. La délégation ouzbèke appuie l'élargissement de la coopération parlementaire en faveur du développement durable.

**M. W. Mc Coy** (Guyana) exprime l'appui de sa délégation au projet de résolution. Il dit espérer que les contributions des délégués témoigneront de leur engagement, favoriseront la coopération et renforceront les efforts visant à atténuer les effets des conflits, y compris les conflits armés, sur le développement durable. Le rôle des gouvernements est de garantir le bien-être des citoyens, de favoriser leur développement et de prévenir les conflits. Le Gouvernement guyanien montre comment utiliser les ressources publiques pour prendre soin des citoyens, répartir la richesse et veiller à ce que le processus démocratique favorise la démocratie consultative, le dialogue et la participation des citoyens au développement national. La vente de crédits carbone dans le cadre de la Stratégie de développement à faible intensité de carbone 2030 du Guyana a financé le développement des infrastructures nationales, notamment dans 253 communautés autochtones. Le Gouvernement a également octroyé des bourses d'études en ligne et élargi l'accès à Internet.

**M. W.A. Nikiema** (Burkina Faso) dit que son Parlement a mis en œuvre des politiques visant à renforcer la résilience des populations locales face aux crises en encourageant la participation des citoyens aux efforts de reconstruction. Les conflits ont affaibli les institutions de l'État et le Parlement joue donc un rôle essentiel dans la promotion de réformes institutionnelles visant à améliorer la transparence, la redevabilité et la participation des citoyens. Renforcer la gouvernance est essentiel pour prévenir de futures crises et garantir le développement durable. Afin de préserver la stabilité, la réintégration des anciens combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays est une priorité. Le Parlement s'efforce de renforcer les partenariats internationaux, de mettre en œuvre des politiques économiques inclusives et de sensibiliser la population à la paix et au développement durable.

**Mme J. Simanovska** (Lettonie) note que le projet de résolution aborde de manière adéquate les questions relatives aux droits de l'homme et les questions sociales, mais qu'il devrait également se pencher sur la situation des personnes qui souffrent. S'il est naturel de se concentrer sur les besoins immédiats de celles-ci, des progrès durables nécessitent une réflexion plus large et à plus long terme. La protection de l'environnement est fondamentale pour la durabilité. Les populations ne peuvent pas retourner dans des zones qui restent polluées ou détruites même après la fin d'un conflit. Négliger l'environnement, c'est ignorer des menaces telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité. La véritable durabilité repose sur un équilibre entre les facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Les amendements proposés par sa délégation intègrent donc les considérations environnementales comme base d'une durabilité à long terme. Mme Simanovska dit appuyer les appels, notamment ceux lancés par le Forum des femmes parlementaires, en faveur de la participation des femmes aux efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques. Il est important d'éviter les doubles sens et les interprétations erronées dans le libellé du projet de résolution. Il n'existe aucun motif légitime pour porter atteinte à la souveraineté d'un pays indépendant.

**M. M. Aqel** (Jordanie) affirme que la Jordanie est et a toujours été attachée au développement durable. Elle a conçu des plans en matière d'infrastructures visant à garantir un développement durable et à créer des environnements propices aux femmes et aux jeunes. Cependant, au Moyen-Orient, les conflits nuisent au développement durable. Israël continue d'occuper les territoires palestiniens, privant les Palestiniens de leur droit à un État et à l'autodétermination nationale, et se rend coupable de génocide. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont trouvé la mort, des institutions vitales ont été détruites et le risque de famine a augmenté. La déportation et le déplacement forcé des Palestiniens doivent cesser. Il est impossible de discuter du développement durable en Palestine et à Gaza dans un contexte d'oppression et d'agression aussi grave. Une alliance internationale menée par l'UIP doit s'efforcer de mettre fin aux violations du droit international et de rétablir les moyens de subsistance. La Jordanie collabore avec toutes les branches du Gouvernement pour soutenir les Palestiniens et garantir la justice, et se tient aux côtés des autres peuples opprimés à travers le monde.

**M. J.O. Makali** (Kenya) fait valoir que la paix et le développement durable sont étroitement liés. Les conflits militaires, en particulier, entravent le développement durable, exacerbent les inégalités sociales, déstabilisent les économies et détournent les fonds destinés aux objectifs de développement. Au Kenya, les affrontements ethniques constituent un problème récurrent, en particulier dans les zones où sévissent des conflits liés aux ressources, à la terre et à l'eau. Le groupe militant Al-Shabaab a perpétré des attentats terroristes, notamment contre le centre commercial Westgate et l'université de Garissa. Les conflits pastoraux, les litiges fonciers et les injustices historiques contribuent également à des différends de longue date. Les parlements jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de plans de relèvement après les conflits qui garantissent un développement durable. La coopération internationale et l'engagement régional par l'intermédiaire des parlements permettent d'obtenir les ressources et l'expertise nécessaires à un relèvement durable. Les parlements doivent donc aligner les politiques nationales sur des cadres tels que le Programme 2030 et participer à des forums parlementaires mondiaux afin de mobiliser des fonds pour les programmes de développement. Le Kenya a adopté des lois, signé des conventions internationales et créé des institutions essentielles à l'apaisement des conflits. La Commission nationale pour la cohésion et l'intégration est chargée de surveiller les discours de haine et les tensions ethniques susceptibles de dégénérer en violences. Le Kenya participe également aux efforts régionaux et internationaux visant à apaiser les conflits. L'Autorité intergouvernementale pour le développement a doté le Kenya de mécanismes d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit. La délégation kényane appuie sans réserve le projet de résolution et l'amendement concernant les initiatives des jeunes en faveur de la consolidation de la paix et du règlement des conflits.

### c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

**Le Président** annonce que la Commission procédera à l'examen des amendements proposés.

*La séance est levée à 13 heures.*

**SÉANCE DU DIMANCHE 8 AVRIL 2025**

(après-midi)

*La séance est ouverte à 17 h sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Président de la Commission.*

**Le Président** annonce qu'après deux jours de travail intensif, le projet de résolution consolidé est achevé et disponible en anglais et en français. Le lendemain, il sera présenté à l'Assemblée pour adoption. La plupart des points ayant été adoptés à la majorité, il considère que la Commission souhaite adopter le projet de résolution dans son intégralité.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. A. Denisov** (Fédération de Russie) déclare que certains amendements ont été ajoutés pour politiser le texte, ce qui est inapproprié compte tenu de la possibilité, fragile mais croissante, de paix en Ukraine. Il est important de rester proche de la réalité sur le terrain et d'agir progressivement pour augmenter les chances d'un cessez-le-feu durable et garantir une paix équitable. Bien que sa délégation soutienne l'ensemble de la résolution en tant que geste de bonne volonté, il demande au Secrétariat d'inclure les réserves ci-après en tant que partie intégrante du texte. Le paragraphe 21, qui était précédemment équilibré, est inacceptable. La Fédération de Russie vit sous 28 595 restrictions et refuse d'utiliser des sanctions unilatérales arbitraires comme arme politique. Le paragraphe 26, qui tente de légaliser l'utilisation de l'argent volé à la Fédération de Russie, est également inacceptable. Bien que le paragraphe 14 soit bon, la délégation russe souhaite s'en dissocier parce que le terme "écocide" n'est pas clair et qu'il est fréquemment utilisé à des fins politiques. L'alinéa 20 est également bon, mais la délégation russe ne l'approuve pas car la Fédération de Russie a voté contre l'adoption du Pacte pour l'avenir.

**M. M.G. Mahlaule** (Afrique du Sud) demande où il peut consulter le texte de la résolution consolidée.

**Mme A. Blagojevic** (Secrétaire de la Commission, UIP) indique que la résolution, telle qu'elle a été rédigée par la Commission au cours des deux jours précédents, est disponible en ligne via l'application et le site web de la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, et en version papier sur le comptoir des documents à l'extérieur de la salle de réunion.

**Mme M. Cederfelt** (Suède) déclare qu'elle a rencontré des problèmes de connexion et qu'il serait donc utile d'avoir le document en version papier.

**Un délégué de la République islamique d'Iran** déclare que sa délégation est globalement d'accord avec le texte de la résolution. Bien que le sujet de celle-ci soit important, la délégation iranienne a voté contre certains paragraphes et souhaite consigner ses réserves.

**Le Président** demande quels sont les paragraphes contre lesquels la délégation iranienne a voté.

**Un délégué de la République islamique d'Iran** déclare qu'il n'a pas accès au texte pour l'instant mais que sa délégation a discuté du paragraphe 27.

**Le Président** indique que la délégation iranienne peut faire parvenir au Secrétariat, dans la soirée, les paragraphes contre lesquels elle a voté. Il a été informé que des copies de la résolution sont disponibles sur le comptoir des documents.

**Mme M. Cederfelt** (Suède) demande une pause pour consulter la résolution.

*La Commission permanente interrompt ses travaux pendant cinq minutes.*

**d) Désignation d'un rapporteur à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP**

**Le Président** propose que Mme Al Suwaidi, Vice-Présidente de la Commission, présente le projet de résolution à la séance plénière de l'Assemblée.

**Mme M. Alsuwaidi** (Émirats arabes unis) accepte la proposition.

**Le Président** considère que la Commission souhaite nommer Mme Al Suwaidi rapporteure à la 150<sup>e</sup> Assemblée.

*Il en est ainsi convenu.*

**Préparatifs pour les Assemblées suivantes****a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission**

**Le Président** indique que la Commission doit soumettre à la dernière séance plénière de l'Assemblée une proposition de thème pour sa prochaine résolution. Après la réunion qu'il a tenue plus tôt dans la matinée pour examiner les thèmes, le Bureau a proposé : *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises.*

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs**

**Le Président** indique que le Bureau a reçu une candidature de Mme D. O'Neill (Australie) à la fonction de co-rapporteure. Les Parlements du Chili et du Nigéria désigneront des co-rapporteurs supplémentaires.

*Il en est ainsi convenu.*

**c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission**

**Le Président** propose que, lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la Commission consacre une séance à un débat sur le thème de la prochaine résolution. Il propose également que la Commission tienne un débat d'experts sur *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables* et que soit organisé un débat préparatoire à la 30<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30), qui se tiendra au Brésil.

*Il en est ainsi convenu.*

**Élections au Bureau de la Commission**

**Le Président** rappelle que le Bureau est composé de trois représentants de chaque groupe géopolitique. Il y a deux sièges vacants pour le Groupe africain, un pour le Groupe arabe, deux pour le Groupe Asie-Pacifique, un pour le Groupe Eurasie, trois pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et un pour le Groupe des Douze Plus.

Le Groupe africain a désigné Mme F. Mahamat Seid (Tchad) et M. M.N. Fru (Cameroun)<sup>1</sup> ; le Groupe arabe a désigné M. Y. Al-Khater (Qatar) ; le Groupe Asie-Pacifique a désigné Mme A. Shakya (Népal) ; le Groupe Eurasie a désigné M. S. Rachkov (Biélorus) ; le GRULAC a désigné M. C.A. Rendón (Mexique), M. N. Castellano (Paraguay) et Mme L. Carneiro (Brésil) ; et le Groupe des Douze Plus a désigné Mme R. Miliute (Lituanie) pour terminer le mandat de Mme G. Burokiene (Lituanie), qui n'est plus membre du Parlement, et M. F. Notari (Monaco) pour un second mandat. Le Groupe arabe a également présenté la candidature de Mme M. Al Suwaidi

<sup>1</sup> Le Groupe africain a ensuite remplacé cette candidature par celle de Mme L.P. Ngwenya (Eswatini).

(Émirats arabes unis) pour un nouveau mandat, et le Groupe Asie-Pacifique a proposé la candidature de M. R. Airlangga (Indonésie) et de Mme M.R.J. Arenas (Philippines) pour un second mandat. Il invite la Commission à approuver ces nominations.

*Les nominations sont approuvées.*

### Divers

**Le Président** fait savoir que, lors de sa séance précédente, la Commission a reçu des informations actualisées sur l'élaboration d'un outil de l'UIP à l'intention des parlementaires intitulé *Examen législatif sous l'angle des ODD*. Cet outil a été publié en janvier 2025. Étant donné qu'il ne reste que cinq ans pour la mise en œuvre des ODD, l'outil est essentiel pour que les parlementaires prennent des mesures et veillent à ce que la législation soit alignée sur les ODD et leurs cibles.

**Mme A. Blagojevic** (Secrétaire de la Commission, UIP), accompagnant ses observations d'un diaporama numérique, remercie le Bureau et la Commission de leur contribution à l'élaboration de l'outil au cours de l'année écoulée. Cet instrument est principalement destiné aux parlementaires et au personnel parlementaire, et couvre les ODD qui peuvent être liés à de nombreux domaines du travail parlementaire, y compris l'alimentation, la santé, les changements climatiques, les énergies renouvelables, l'eau et les océans. Cependant, les présidents, les vice-présidents et le personnel d'appui des commissions parlementaires sont également invités à l'utiliser, de même que les organisations et les institutions publiques qui soutiennent le travail parlementaire, en particulier en ce qui concerne les ODD. L'outil aide à mettre en œuvre efficacement les ODD et fournit des conseils étape par étape, des exemples pratiques et des études de cas. Il peut aider les utilisateurs à modifier et à élaborer des lois et à superviser les allocations budgétaires conformément aux ODD. Il contient très peu de texte et décrit plutôt des étapes, telles que les processus de contrôle pré et post-législatif éclairés par les ODD, et donne des exemples de questions que les parlementaires peuvent poser au sein de la Commission et à leur gouvernement. Il y a deux études de cas bien étayées sur les changements climatiques et le genre, comportant des questions spécifiques sur ces domaines et la façon dont ils concourent à la réalisation des ODD. L'outil contient également des idées novatrices relatives aux parties prenantes avec lesquelles les parlementaires peuvent collaborer en dehors de leur parlement. Il comprend également des listes de contrôle pour un contrôle pré et post-législatif sous l'angle des ODD, que les parlementaires peuvent utiliser pour appuyer leurs commissions parlementaires. L'outil est disponible en français et en anglais, et Mme Blagojevic encourage les parlements intéressés par la traduction vers d'autres langues à contacter le Secrétariat.

**Le Président** attire l'attention sur la réunion parlementaire que l'UIP et le Sénat brésilien organisent à l'occasion de la COP30. Il s'agit d'un événement phare de l'UIP et d'un grand rassemblement mondial de parlementaires travaillant sur les changements climatiques et le développement durable. Le Sénat brésilien a désigné M. H. Costa comme rapporteur de la réunion.

**M. H. Costa** (Brésil), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, déclare que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne mondiale dépassant de 1,5 °C les niveaux préindustriels. Dans ce contexte, le Brésil accueillera la COP30 en novembre 2025 dans la forêt amazonienne. Le Brésil est résolument engagé en faveur de l'environnement et reconnaît la nécessité du multilatéralisme. Les parlements jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration d'une nouvelle géopolitique mondiale qui nécessite des organisations internationales représentatives dotées de mécanismes d'action efficaces. Il a été chargé de coordonner les forums parlementaires à l'occasion de la COP30, qui comprendront des discussions de haut niveau sur les moyens dont les nations disposent pour coexister et progresser, et sur la manière dont l'évolution des changements climatiques peut être modifiée. Il est important de reconnaître que les capacités et les outils nécessaires pour inverser les changements climatiques existent. Les forums parlementaires, et en particulier la réunion parlementaire de l'UIP, doivent servir de point de convergence pour les discussions sur les stratégies législatives en faveur du développement durable. Il demande aux parlementaires de participer à la COP30, à l'occasion de laquelle se tiendront les réunions des commissions permanentes et des forums de l'UIP.

*La séance est levée à 17 h 30.*

# Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme D. O'Neill (Australie), Présidente de la Commission.*

**Adoption de l'ordre du jour**  
(C-III/150/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

**Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue  
lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024)**

*Le compte rendu est approuvé.*

**Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique***

**M. O. de Frouville** (Président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies), s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant ses remarques d'un diaporama numérique, déclare que la pratique des adoptions entre pays a débuté dans les années 1950, s'est accélérée au cours des années 1970 et 1980 et a atteint son apogée au milieu des années 2000. Toutefois, la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention HCCH Adoption de 1993) a réduit le nombre de ces adoptions. À partir de la fin des années 2010, certains adoptés ont découvert que leur adoption était illégale. En réponse, ils ont engagé des poursuites pénales et civiles, ont témoigné, contribué à des enquêtes de presse et créé des associations pour découvrir leur véritable identité. Regrettant que des adoptions illégales aient eu lieu dans des pays comme le Sri Lanka, le Conseil fédéral suisse a entamé un processus pour découvrir la vérité et indemniser les victimes. Les Pays-Bas ont lancé une enquête indépendante et, après un moratoire, ont repris l'adoption internationale selon des critères plus stricts et uniquement en provenance de certains pays. La Commission vérité et réconciliation de la République de Corée a reçu plus de 300 cas, notamment du Danemark, et vient de rédiger un rapport. En France, une étude a été réalisée et une enquête administrative a été lancée. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore mis en œuvre les recommandations, notamment en ce qui concerne la modification de la législation française et l'aide aux victimes.

L'article 21 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer en matière d'adoption. Seules les autorités compétentes, établies dans le cadre national, doivent autoriser les adoptions et le consentement éclairé doit sous-tendre le processus d'adoption. Le principe de subsidiarité – qui donne la priorité à l'adoption nationale sur l'adoption internationale – doit être respecté, l'enfant doit bénéficier de normes équivalentes à celles qui existent en cas d'adoption nationale et le placement de l'enfant ne doit pas se traduire par un gain financier indu pour les personnes impliquées. La corruption, impliquant des paiements importants, a souvent alimenté l'adoption internationale illégale. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, leur prostitution et la pédopornographie oblige les États à ériger en infraction pénale l'obtention induite du consentement à une adoption, en particulier de la part de familles biologiques pouvant être analphabètes ou rencontrant des difficultés financières. Les États parties à la Convention HCCH Adoption de 1993 doivent mettre en place des garanties assurant que les adoptions internationales sont conformes à l'article 21 de la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif susmentionné, entre autres instruments internationaux. Les États parties doivent mettre en place des systèmes de coopération pour partager les informations et prévenir les adoptions illégales, et ils doivent être en mesure d'identifier les adoptions réalisées conformément à la Convention HCCH Adoption de 1993.

En Amérique latine et ailleurs, des enfants ont été enlevés alors que leurs parents avaient disparu. D'autres ont été enlevés et leur identité changée alors qu'ils étaient de jeunes enfants afin de préparer leur adoption à l'étranger, ou par des familles proches du régime politique. La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées oblige donc les États à ériger en infractions pénales l'enlèvement d'enfants, ainsi que la falsification, la dissimulation et la destruction de documents d'identité. Les États doivent mettre en place des procédures juridiques nationales permettant de réexaminer et d'annuler les adoptions résultant de disparitions forcées. Cependant, ils doivent protéger l'intérêt supérieur des adoptés et veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur nationalité ou leurs droits en tant que citoyens du pays dans lequel ils ont été adoptés, même si leur adoption a été annulée. Cette Convention oblige également les États à s'entraider dans la recherche et l'identification des victimes. Malheureusement, les adoptions internationales illégales ont souvent pour origine des disparitions forcées.

En 2022, la Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale a été adoptée par le Comité des droits de l'enfant, le Comité des disparitions forcées, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. La Déclaration commune explique l'adoption internationale illégale et son origine du fait d'actes ou de pratiques illégaux. Elle souligne également que les adoptions internationales illégales résultent souvent de violences fondées sur des concepts moraux et religieux concernant le statut social et matrimonial des mères. Ces concepts, ainsi que les discriminations à l'encontre des minorités et des peuples autochtones, ont alimenté l'adoption internationale illégale dans plusieurs pays.

L'intervenant recommande aux États de respecter les obligations légales et réglementaires suivantes. Tout d'abord, conformément à la Déclaration commune, les États doivent reconnaître que les victimes – notamment les adoptés et les familles biologiques qui ont été forcées d'envoyer leurs enfants en adoption ou dont les enfants ont été volés – ont subi un préjudice direct ou indirect du fait de l'adoption illégale. Deuxièmement, les États doivent reconnaître le droit des victimes à compensation et mettre en place un programme national de compensation. Troisièmement, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, les États doivent reconnaître le droit à l'identité des personnes adoptées, ce qui implique de retrouver leur véritable identité. Quatrièmement, conformément au droit international humanitaire, les États doivent rechercher les victimes et les aider à retrouver leur identité, notamment en créant des banques d'ADN et en coopérant avec les États d'origine. Cinquièmement, en ce qui concerne les délais de prescription, l'adoption internationale illégale doit être reconnue comme un crime imprescriptible, car les adoptés découvrent souvent l'illégalité de leur adoption à l'âge adulte. Sixièmement, les États doivent faire la lumière sur les adoptions internationales illégales, notamment par le biais de commissions chargées d'entendre les témoignages des victimes et d'enquêter sur l'existence de cette pratique. Septièmement, les États doivent disposer de lois réglementant les adoptions internationales conformément à l'article 21 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils peuvent mettre en place de telles lois en ratifiant la Convention HCCH Adoption de 1993.

*M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président de la Commission, prend la présidence.*

**Mme C. Fanon** (Présidente, Racines Perdues) souligne que son cas n'est pas isolé. Selon les registres belges, elle est née le 4 novembre 1986. Ses parents belges, agissant par l'intermédiaire d'une agence d'adoption, l'ont recueillie au Guatemala en 1987 et elle a obtenu la citoyenneté belge en 1988. Cependant, son identité guatémaltèque est Mariela Sifontes Rodriguez et, selon les registres guatémaltèques, sa date de naissance est le 5 novembre 1986. Deux jours plus tard, elle a été séparée de sa mère biologique et déclarée morte. Ses parents biologiques pensaient qu'elle avait été enterrée dans une fosse commune anonyme. Au Guatemala, elle reste déclarée vivante avec sa mère biologique, n'ayant jamais été adoptée et aucun passeport n'ayant été délivré à son nom. En décembre 2017, elle a rencontré sa famille biologique et a découvert qu'il existait des centaines de cas comme le sien en Belgique et des milliers dans le monde. Elle a publié un livre détaillant son histoire et a retrouvé une partie de son identité grâce au fait qu'elle parle couramment espagnol. En 2017, la police belge l'a interrogée en tant que victime de la traite des êtres humains. L'intervenante a également ouvert une procédure civile, qui est en cours, concernant la détention illégale et arbitraire, la séquestration, l'enlèvement d'enfants, la fraude à l'adoption, le blanchiment d'argent et la criminalité organisée. Ses parents adoptifs et biologiques ont également engagé des procédures civiles.

L'intervenante a créé Racines Perdues, fondation destinée aux Guatémaltèques victimes d'adoption illégale au Canada, en Europe, en Israël et aux États-Unis d'Amérique, qui a reçu le soutien de membres du Congrès de la République guatémaltèque. Cette fondation a été observatrice à la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et a collaboré avec les Nations Unies. En février 2024, le Président du Guatemala a rencontré des représentants de la fondation. En avril 2024, à la Commission présidentielle pour la paix et les droits de l'homme au Guatemala, la fondation a demandé au Président de lancer une commission visant à faire toute la lumière sur les enfants déclarés disparus et adoptés illégalement pendant le conflit armé. Les adoptions les plus récentes ont eu lieu en 2006 et 2007. La fondation, qui recueille l'ADN des personnes adoptées et des familles à la recherche d'enfants et le dépose à la Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale, a retrouvé des dizaines de familles. Malgré la réduction des aides de l'administration Trump, qui ont eu un impact sur les efforts du Guatemala pour réunir les familles, la fondation poursuivra son travail. Les États doivent créer des bases de données et travailler de manière structurée avec les organisations de victimes pour aider à réunir les familles.

Malgré les enquêtes officielles en cours, les institutions de Belgique, de France et d'autres pays sont restées silencieuses. Il a fallu des années de courage et de travail pour attirer l'attention sur cette question. En 2021, avec le soutien de M. M. de Maegd (Belgique), elle s'est rendue au Siège de l'ONU à Genève pour apporter son témoignage, à la suite de quoi *Voices Against Illegal Adoptions* a été créée pour rassembler 14 associations nationales du monde entier. En 2023, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) a souligné que l'impunité avait facilité les disparitions forcées et entravé la résolution des crimes. Au Guatemala, sur les 45 000 personnes qui ont disparu pendant le conflit armé, près de 8 000 étaient des enfants. Selon les estimations, les enlèvements soutenus par l'État, notamment dans les familles des peuples autochtones et des opposants politiques, ont entraîné l'adoption de plus de 35 000 enfants sur plusieurs décennies.

En Belgique, les archives consulaires et diplomatiques ont été ouvertes, mais le Ministère des affaires étrangères a estimé qu'elles ne contenaient pas nécessairement de preuves d'adoptions illégales. Cependant, les victimes, s'étant spécialisées sur ces dossiers, ont immédiatement compris la valeur de ces documents, ce qui démontre l'importance de travailler avec les organisations de victimes. L'adoption illégale est devenue un eurocrime – un crime grave ayant une dimension transfrontalière – et les États membres de l'Union européenne (UE) ont, en théorie, deux ans pour adapter leur cadre juridique. Elle est fière que la Belgique ait mis en œuvre des mesures par le biais de résolutions adoptées à l'unanimité. En mai 2024, le Gouvernement belge a pris acte des adoptions illégales et le travail à cet égard se poursuivra.

L'article 25 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées consacre l'obligation pour les États de s'entraider dans la recherche et l'identification des enfants disparus, ainsi que le droit des enfants de conserver ou de retrouver leur identité, notamment leur nationalité, leur nom et leurs relations familiales telles qu'elles sont reconnues par la loi. Le respect de ce droit est une question de vérité, de justice et de réparation, ainsi qu'une garantie de non-répétition. L'adoption illégale implique des fonctionnaires, au moins indirectement, car les disparitions forcées se font avec leur soutien et leur approbation. Le refus de révéler le sort ou la localisation d'une personne disparue est insupportable pour les victimes. L'intervenante attire l'attention des parlementaires sur les familles de leur pays respectif dont les enfants ont disparu et pourraient vivre à l'étranger. Des accords bilatéraux sont essentiels pour faciliter le travail des organisations de victimes tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. Souvent, les adoptés ont dû réapprendre leur langue maternelle dans le cadre de ce travail.

La traite des êtres humains – dont le dernier cas connu concernait María José Enciso au Mexique en 2010 – implique un acte criminel et une intention criminelle. L'enlèvement reste un élément clé pour comprendre l'adoption illégale sous l'angle de la disparition forcée. D'après les archives juridiques, les alertes et les experts universitaires, consulaires et diplomatiques, les États ne pouvaient pas ignorer les pratiques illégales et illicites entourant les adoptions. Les disparitions forcées ont fourni une base juridique pour demander des comptes aux fonctionnaires. Il va de soi que les États – qu'ils aient ou pas signé ou ratifié les différentes conventions – doivent saisir la justice par humanité et par respect pour les victimes. Les parlementaires, les institutions et les États doivent continuer à prendre en considération les adoptés et leurs parents biologiques et adoptifs, à écouter les victimes avec leur cœur et à ne jamais oublier que la responsabilité collective doit répondre à la douleur des victimes. Les personnes adoptées ont vécu un déracinement social, culturel, linguistique, psychologique et ethnique. Elles ne connaissent pas

leurs antécédents médicaux, sont exposées au suicide et au stress post-traumatique, ne comprennent pas ou ne croient pas aux souvenirs antérieurs à leur adoption et connaissent des problèmes d'abandon, d'attachement et d'identité. Et surtout, elles ont perdu leur dignité.

**Le Président** remercie Mme Fanon d'avoir fait part de son histoire triste mais enrichissante, et de s'être battue pour les victimes de l'adoption illégale.

**M. G. Ijumba** (Adjoint au représentant national, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Ouzbékistan) déclare que les adoptions internationales qui sont éthiques, transparentes et dans l'intérêt supérieur des enfants peuvent offrir à ces derniers des foyers chaleureux et permanents. Cependant, en raison de la faiblesse des garanties juridiques, l'adoption internationale pourrait priver les enfants de leur identité, de leur droit à connaître leur origine et de leur lien avec leur culture et leur pays de naissance. Bien trop souvent, les difficultés économiques, le handicap, les mouvements migratoires ou le manque de soutien social sont à l'origine de séparations inutiles, qui doivent être évitées. Le renforcement des systèmes de protection sociale, l'investissement dans le soutien aux parents et l'accès aux services essentiels sont vitaux pour l'union des familles. Lorsque la séparation est inévitable, la Convention relative aux droits de l'enfant et les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants fournissent des orientations claires.

Il existe cinq formes alternatives de prise en charge des enfants : 1) le placement familial, qui maintient les enfants au sein de leur famille élargie et dans un environnement, une culture et une communauté qu'ils connaissent ; 2) le placement réglementé en famille d'accueil, encadré par des professionnels et sûr ; 3) le placement en institution, qui doit être une solution provisoire de dernier recours ; 4) l'adoption nationale, qui doit être privilégiée par rapport à l'adoption internationale ; et 5) l'adoption internationale assortie de garanties juridiques strictes.

Bien que de nombreux pays aient renforcé la surveillance de l'adoption internationale, des lacunes persistent. Les parlementaires ont joué un rôle essentiel dans la mise en place de cadres robustes conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention HCCH Adoption de 1993, et ont empêché la demande d'être le moteur de l'adoption. Ils ont également joué un rôle clé dans la supervision indépendante des procédures d'adoption, en facilitant l'accès aux services de recherche d'identité et de famille, et en investissant dans des solutions fondées sur la famille en alternative de l'adoption internationale. Les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes de protection et d'adoption des enfants et à garantir que les adoptions internationales respectent les normes les plus strictes sont louables. La résolution à venir est essentielle pour prendre acte des défis du passé et garantir une meilleure protection des enfants. L'UNICEF reste déterminé à aider les gouvernements à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, à prévenir les séparations familiales injustifiées et à veiller à ce que la prise en charge se fasse dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

**M. M. de Maegd** (Belgique), co-rapporteur, explique que l'adoption, censée être un acte d'amour, est souvent motivée par le profit. L'adoption internationale illégale a touché des milliers d'enfants, brisant des vies, occultant des identités et niant le droit de connaître ses origines, de grandir dans sa culture et d'avoir de véritables liens familiaux. À l'instar d'autres pays, la Belgique a été confrontée à la douloureuse vérité selon laquelle, pendant des décennies, elle a accueilli des adoptions internationales illégales du fait de faux documents, de l'absence de consentement parental et de la corruption. Les victimes sont les enfants adoptés, les parents biologiques et les parents adoptifs qui, souvent, ne sont pas au courant de la traite.

En 2022, le Parlement fédéral belge a adopté à l'unanimité une résolution visant à prendre acte de ces adoptions illégales. D'importantes réformes ont suivi : le code pénal assimile l'adoption illégale à la traite des êtres humains ; les victimes peuvent accéder aux archives de l'État pour rechercher leurs origines ; les victimes dont l'adoption a été annulée restent des citoyens belges et conservent leurs droits civils ; et la procédure de changement de nom a été simplifiée. En 2025, le Parlement a adopté une nouvelle résolution visant à prolonger le délai de prescription, à fournir un soutien psychologique gratuit, à mener une enquête fédérale et à empêcher la destruction des archives au bout de 10 ans.

En 2022, l'ONU a estimé que l'adoption illégale pouvait, dans certaines circonstances, constituer un crime contre l'humanité. La prochaine résolution doit donc proposer une feuille de route pour l'action. Elle doit explicitement prendre acte du fait que l'adoption internationale illégale représente une violation grave des droits de l'homme. Les États doivent rechercher les mesures appropriées, ouvrir les archives et en garantir l'accès aux adoptés, mettre en place des

mécanismes de soutien psychologique, administratif et juridique, prendre des engagements clairs pour prévenir les adoptions illégales, former les autorités, contrôler les agences d'adoption, sensibiliser et favoriser la coopération entre les services juridiques et diplomatiques pour sanctionner les réseaux criminels. L'expérience des experts et des parlementaires permettra d'améliorer la résolution à venir, qui aura un impact sur l'avenir et rétablira les droits fondamentaux des victimes.

**M. S. Patra** (Inde), co-rapporteur, invite les délégués à garder à l'esprit le puissant témoignage de Mme Fanon lorsqu'ils travailleront sur la résolution. Les délégués doivent écouter les victimes avec leur tête et leur cœur pour s'assurer que la résolution ait un impact mondial, garantisse la justice pour les victimes et démontre que les Parlements membres de l'UIP sont à leurs côtés et compatissent.

**Le Président** invite les délégués à se joindre au débat.

*Mme D. O'Neill (Australie), Présidente de la Commission, prend la présidence.*

**Mme A. Nassif Ayyoub Awadallah** (Égypte) déclare que l'adoption internationale illégale est une question humanitaire qui viole les conventions et accords internationaux. L'incidence de ces adoptions a augmenté, affectant des sociétés entières. Certains cas se sont produits sans le consentement ou la connaissance de la famille biologique et avec de faux documents susceptibles d'empêcher que les adoptés ne retrouvent leur véritable identité. Les victimes doivent être reconnues et soutenues par des mesures de prévention efficaces. La législation nationale doit être renforcée pour combler les failles que les réseaux illégaux peuvent chercher à exploiter. Il est également essentiel d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes et de collaborer avec la société civile et les gouvernements pour sensibiliser le public à l'adoption illégale.

En Égypte, le système de la *kafala* permet aux familles d'accueillir des enfants, de répondre à leurs besoins et de protéger leur identité. La législation garantit les droits des enfants et des familles, et les familles d'accueil doivent être socialement et financièrement stables. Le Gouvernement a sensibilisé la population à l'importance sociale et religieuse de la *kafala*. La réunion actuelle est un appel aux parlementaires pour qu'ils fassent évoluer les choses, apportent justice et espoir aux victimes, et garantissent une vie décente à chaque enfant.

**Mme M. Bon Klanjscek** (Slovénie) estime que les adoptions internationales illégales sont dangereuses, qu'elles ont de graves répercussions sur les enfants et leurs parents biologiques et adoptifs, et qu'elles violent les principes fondamentaux de la protection des droits et de l'intégrité des enfants. Les personnes adoptées sont souvent confrontées à l'incertitude quant à leur identité et se sentent réduites à l'état d'objet. Elles peuvent perdre le contact avec leurs parents biologiques et être placées dans des environnements qui ne favorisent pas leur bien-être ou leur développement. En Slovénie, le code de la famille régit les adoptions et donne la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. Les accords internationaux, tels que la Convention HCCH Adoption de 1993, sont également importants, en particulier pour la coopération transfrontalière. Malgré les mesures prises pour prévenir les adoptions illégales en Slovénie, il est nécessaire de renforcer le suivi, d'améliorer la surveillance et de sensibiliser le public à l'importance de procédures d'adoption transparentes et responsables. Les parlementaires se sont engagés à garantir des adoptions légales et transparentes et à protéger les principes éthiques et les droits de l'enfant. Ils sont essentiels pour prévenir les adoptions illégales, qui portent atteinte à la dignité humaine et à la moralité.

**M. A. Solomon** (Roumanie) précise que la Roumanie s'est engagée depuis longtemps à défendre les droits de l'enfant aux niveaux national et international et qu'elle a ratifié la Convention HCCH Adoption de 1993. En 2001, la Roumanie a instauré un moratoire sur les adoptions internationales. En 2004, elle a adopté une législation visant à protéger les droits des enfants conformément aux réglementations européennes et internationales, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, à accompagner la procédure d'adoption et à garantir le fonctionnement de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption. En particulier, la loi n° 272/2004 a introduit un plan de protection individualisé pour les enfants. De 2005 à 2012, l'adoption internationale n'était autorisée que pour les membres de la famille au premier, deuxième et troisième degrés. Par la suite, elle a été étendue aux membres de quatrième

degré, au conjoint du parent biologique ou aux citoyens roumains vivant à l'étranger. Les parlementaires doivent continuer de renforcer les lois et les pratiques, notamment en coopérant avec les pays d'où proviennent les adoptions illégales, afin de prévenir la traite des enfants. La Roumanie s'est engagée à soutenir les efforts internationaux visant à créer un système d'adoption internationale sûr et transparent.

**Mme A. Attalides** (Chypre) rappelle que les enfants ne sont pas à vendre et qu'ils n'existent pas pour répondre aux besoins des personnes sans enfant. Les conflits, la pauvreté et le manque de soutien social les ont rendus vulnérables. Les réseaux de trafiquants ont exploité les déplacements forcés, les séparations familiales et la condition d'orphelin. La Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale est essentielle pour prendre acte de ce problème qui viole les droits de l'homme. Chypre améliore sa législation, notamment grâce à un projet de loi récent visant à réformer, actualiser et unifier dans un cadre unique les procédures d'adoption nationale et internationale. Ce projet de loi donne la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant et garantit que toutes les options de prise en charge au niveau national ont été épuisées avant de procéder à une adoption internationale. Il pénalise les transactions financières réalisées pour une adoption, garantit l'accès aux informations sur les parents biologiques et crée des comités chargés d'évaluer l'aptitude des parents adoptifs et de placer les enfants dans des familles. L'adoption internationale illégale exige une réponse mondiale. Les victimes doivent être entendues et avoir accès à des ressources adéquates ainsi qu'à une aide juridique pour reconstruire leur vie et retrouver, si possible, leur famille biologique.

**Mme K. Hajjoubi** (Parlement arabe) explique que les victimes de l'adoption illégale, en particulier dans les zones de conflit et de guerre, doivent recevoir un soutien et sont souvent transférées clandestinement avec de faux documents. C'est le cas dans la bande de Gaza où les soldats israéliens ont enlevé des enfants pour les emmener dans les territoires palestiniens occupés. La protection des enfants est difficile et nécessite une action à tous les niveaux, notamment parce que des groupes criminels sont impliqués dans les adoptions internationales illégales. Les différences entre les législations nationales compliquent la donne. La prochaine résolution doit donc inclure une définition de l'adoption internationale illégale, ainsi que des descriptions de la manière dont les pays traitent ce problème et s'ils en ont pris acte. Elle doit également souligner la nécessité d'une base de données internationale permettant aux institutions de suivre les enfants adoptés dans des pays étrangers et de prévenir leur exploitation.

**Mme L. Wankhede** (Inde) précise que les victimes de l'adoption internationale illégale perdent leur foyer, leur culture et leur identité. Souvent, leur famille n'a pas consenti à l'adoption et ne sait pas ce qu'il est advenu de l'enfant. Ces adoptions représentent un grave problème de droits de l'homme que les parlementaires doivent s'efforcer de prévenir. Des lois internationales plus strictes sont nécessaires pour garantir des adoptions légales, équitables et honnêtes. Dans les cas d'adoption illégale, il est essentiel de découvrir la vérité, de punir les fautifs et d'aider les victimes à retrouver leur identité et leur famille biologique. Les personnes adoptées doivent bénéficier d'un avis juridique, de conseils et d'une aide pour retrouver leurs racines. Les adoptions doivent inclure la vérification des références, le consentement authentique de la famille biologique et l'accès aux dossiers publics. Les gouvernements doivent soutenir les familles pauvres et veiller à ce que les parents ne se sentent jamais obligés d'abandonner leurs enfants.

**M. J.C. Alawathuwala** (Sri Lanka) déclare que l'adoption internationale illégale représente une grave violation des droits de l'homme, exploite les enfants vulnérables, les prive de leur droit à une famille sûre et chaleureuse, et les expose à la traite des êtres humains et à des traumatismes à vie. La protection des droits de l'enfant est une obligation morale et s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) 10 et 16 de l'ONU. Malgré la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention HCCH Adoption de 1993, l'application peu rigoureuse de la législation, la corruption et le manque de sensibilisation ont continué à favoriser l'adoption internationale illégale et à profiter de l'émotion de parents potentiels peu méfiants.

Bien que la réglementation en matière d'adoption ait été renforcée au Sri Lanka, l'adoption internationale illégale continue de toucher les pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine. L'intervenant propose donc les mesures suivantes : une collaboration internationale renforcée pour combler les failles juridiques, une plus grande transparence dans les procédures d'adoption, un soutien juridique et psychologique aux victimes et une sensibilisation accrue du public. Il est de notre responsabilité collective de protéger les droits des enfants et d'empêcher les adoptions internationales illégales.

**M. E. Rezaei** (République islamique d'Iran), soulignant la mort de 20 000 enfants en Palestine, estime que le manque de rigueur des procédures d'adoption – en particulier pour les adoptions internationales – a entraîné des violations des droits des enfants et des familles. Certaines adoptions, notamment dans des pays en guerre ou en conflit, se sont déroulées dans l'opacité et en violation des droits de l'enfant. Les gouvernements doivent donc assurer le suivi des enfants après leur adoption. Une banque d'information pour le suivi des adoptés et un conseil de surveillance pour la sauvegarde des droits de l'enfant doivent être mis en place. Les agences d'adoption internationale doivent être tenues responsables et proposer des rapports sur les enfants adoptés selon des procédures non transparentes. Ces enfants doivent bénéficier d'un soutien psychologique. Les États qui accueillent des enfants adoptés illégalement doivent être sanctionnés. La République islamique d'Iran considère qu'il est de sa responsabilité humanitaire de défendre les droits de l'enfant.

**Mme M.T. Dasilva Gusmão** (Timor-Leste) constate que des milliers d'enfants sont adoptés chaque année. Bien que la plupart des adoptions offrent aux enfants un environnement plus propice à leur développement, les adoptions internationales illégales restent un problème. Les États doivent identifier et soutenir les victimes, et empêcher de telles adoptions. Le Timor-Leste a ratifié la Convention HCCH Adoption de 1993 et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Deux ans plus tôt, le Timor-Leste a approuvé une législation établissant un mécanisme de protection des droits de l'enfant, notamment en matière d'adoption. Toutefois, comme il n'existe pas d'autre législation nationale en matière d'adoption que le Code civil, une réglementation supplémentaire sera nécessaire. En 2021, un institut chargé de surveiller les droits des enfants et de signaler les violations a été créé. Il s'agit d'un service public de protection et de réinsertion des enfants à risque, qui comprend une unité spécifique chargée d'évaluer les conséquences économiques, sociales, psychologiques et autres de l'adoption sur les enfants. Le Gouvernement a lancé une application en ligne pour gérer les informations et les dossiers relatifs à la protection de l'enfance et coordonner l'aide. Les professionnels de l'adoption doivent bénéficier d'une formation et d'un suivi rigoureux, et un mécanisme de contrôle doit être mis en place pour garantir la transparence et la légalité de la procédure.

**Mme F. Öncü** (Türkiye) explique que les adoptions forcées et le trafic d'enfants sont très répandus, qu'ils violent les droits humains fondamentaux et peuvent causer des dommages irréversibles. Il est essentiel de collaborer afin de prévenir ces crimes par le biais du droit international. Les États doivent prendre leurs responsabilités et mettre en place des politiques nationales, offrir des garanties aux enfants, enquêter efficacement sur les adoptions illégales et soutenir les autres États dans les affaires judiciaires. En Türkiye, la protection des droits de l'enfant – élément central de la civilisation turque – est très importante. La Türkiye est un État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres conventions internationales.

**Mme J.S. Mananiso** (Afrique du Sud) déclare que l'adoption internationale illégale est inhumaine et prive les individus de leur identité. L'implication de fonctionnaires peu scrupuleux est particulièrement navrante. Des contrôles plus stricts, des ressources adéquates pour suivre et prévenir les adoptions illégales et un renforcement des capacités pour garantir que du personnel qualifié traite les dossiers sont nécessaires. Parmi les recours contre l'adoption internationale illégale, on peut citer : la rédaction de lois, leur mise en œuvre et le contrôle de leur application, l'affectation de ressources et la création d'une base de données centralisée pour aider les victimes à retrouver leur identité. Le Parlement sud-africain a amendé la Loi 38 de 2005 sur l'enfance afin de lutter contre les problèmes liés aux adoptions internationales ; en outre, la facilitation des adoptions internationales illégales est considérée comme un trafic d'enfants. En vertu de la législation sud-africaine, l'adoption internationale ne peut être envisagée qu'avec le consentement des parents biologiques, après épuisement de toutes les solutions locales. L'une de ces alternatives, le placement en famille d'accueil, garantit l'accès aux services publics, notamment le soutien thérapeutique et psychosocial, l'éducation, les soins de santé et les bourses de soutien pour les enfants. Un amendement juridique récent a permis de garantir l'accès à l'aide sociale, en particulier pour les orphelins. La loi sud-africaine interdit l'argent liquide dans le cadre de l'adoption et n'autorise que des frais d'adoption raisonnables.

**Mme G. Chakor** (Pays-Bas) trouve déchirante l'histoire de Mme Fanon. Les enfants du monde entier doivent être protégés contre l'exploitation, les abus et les préjudices. En février 2021, une enquête a révélé que des adoptions internationales réalisées entre 1967 et 1998 vers les Pays-Bas ont donné lieu à des trafics d'enfants, à de la corruption et à de faux documents. En réponse, le Gouvernement néerlandais a immédiatement suspendu les adoptions internationales et a ensuite décidé de les arrêter complètement d'ici 2030. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Le propre d'une démocratie mature est d'admettre ses erreurs et d'en tirer les leçons. Les victimes doivent être entendues pour éviter que d'autres enfants ne subissent le même sort.

**Mme Li Yuping** (Chine) propose une série de mesures pour lutter contre l'adoption internationale illégale, qui représente un défi mondial. Premièrement, protéger la dignité des enfants par un robuste système juridique. Le cadre juridique chinois est solide et continue d'être amélioré, notamment pour protéger les enfants. Deuxièmement, promouvoir le développement social pour améliorer le bien-être des enfants. Les progrès socio-économiques rapides de la Chine ont contribué à la mise en place d'une aide globale comprenant l'éducation, les soins de santé, la réadaptation et les services sociaux. Les orphelins sont de plus en plus souvent pris en charge par le biais de l'adoption nationale, du placement en famille d'accueil et d'une aide institutionnelle. Troisièmement, renforcer la coopération internationale pour éradiquer la criminalité. La Chine a toujours encouragé la coopération mondiale sur les questions d'adoption et a contribué à améliorer l'efficacité du système des conventions internationales et de la gouvernance mondiale. Elle continuera à affiner son cadre juridique, à remplir ses obligations en vertu des conventions internationales et à protéger les droits et le bien-être des enfants.

**Mme S. Almansoori** (Émirats arabes unis) déclare que les adoptions internationales illégales sont dangereuses et ont un impact sur les droits des enfants et des familles, en particulier dans les conflits armés. Des procédures d'adoption transparentes et des sanctions pour les responsables d'adoptions illégales sont essentielles. Malgré les progrès réalisés dans ces domaines, les adoptions illégales ont persisté en raison de la corruption. Son pays a adopté une loi pénalisant la traite des enfants et introduisant un mécanisme de transparence qui accompagne les dispositifs et les comités nationaux dans la fourniture de services sociaux. La coopération régionale et internationale renforcera la transparence et le respect des normes internationales. On doit disposer d'un texte juridique international actualisé pour définir des sanctions à l'encontre des auteurs d'adoptions illégales et des normes mondiales pour les agences d'adoption. De robustes mécanismes de surveillance doivent être établis dans les conflits armés et mis en œuvre par des organisations reconnues telles que les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il faut sensibiliser aux conséquences négatives des adoptions illégales. Un comité international doit être mis en place pour promouvoir la transparence et demander des comptes aux auteurs de ces actes.

**Mme V. Techateerawat** (Thaïlande) souligne que l'adoption internationale illégale est complexe et implique souvent la traite des enfants, l'exploitation, la cupidité et de graves violations des droits de l'homme. Les parlements sont essentiels pour renforcer les systèmes d'adoption grâce à une législation donnant la priorité aux droits et au bien-être des enfants, conformément à la Convention HCCH Adoption de 1993. En Thaïlande, les réformes du Code civil et commercial ont permis de rationaliser les procédures juridiques, d'éliminer les redondances et de soutenir les familles adoptives. La Loi sur l'adoption des enfants, une fois amendée, a introduit des sanctions plus sévères. Des budgets adéquats permettront de développer les systèmes, les conseils, la recherche et le soutien post-adoption. Toutefois, le contrôle parlementaire sur la mise en œuvre des politiques, leur impact et leur adéquation avec les normes internationales est tout aussi important. La sensibilisation de la population et la collaboration avec la société civile peuvent favoriser l'acceptation sociale de l'adoption. La coopération internationale et les technologies numériques permettront de moderniser les systèmes d'adoption et de résoudre les problèmes complexes.

**M. C. Ngoy** (Cambodge) déclare que le Cambodge a connu la douloureuse réalité de l'adoption internationale illégale et a réagi en prenant des mesures juridiques et institutionnelles. La Constitution a renforcé l'engagement du Cambodge à défendre les droits fondamentaux des enfants conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La loi sur l'adoption internationale garantit que les adoptions sont réglementées, transparentes et ne donnent lieu à aucune d'exploitation. Elle privilégie l'intérêt supérieur de

l'enfant, désigne le Ministère des affaires sociales comme autorité centrale pour les adoptions internationales, établit la procédure nationale d'adoption et démontre l'engagement indéfectible du Cambodge à prévenir les adoptions illégales.

Cependant, l'adoption internationale illégale reste une crise mondiale. Des milliers d'adoptés ont découvert qu'ils avaient été victimes de fraude, de trafic et de coercition. Ils ont dû faire face à des défis importants, notamment des problèmes d'identité, des traumatismes et un accès limité à la justice. Il est du devoir collectif des parlementaires de prévenir les adoptions illégales, d'identifier les victimes, de leur apporter un soutien juridique et psychologique, et de les aider à recouvrer leur nationalité. Les parlements doivent renforcer le droit national et international pour améliorer la coopération, identifier et soutenir les victimes, réglementer les orphelinats et les agences d'adoption, et faire face aux risques.

**M. F.H. Naek** (Pakistan) précise que l'adoption internationale illégale, qui profite souvent des disparités juridiques et économiques entre les pays, doit être empêchée par les mesures suivantes : 1) le renforcement des cadres juridiques pour garantir que les adoptions sont transparentes, éthiques et dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; 2) la mise en œuvre des conventions internationales et des lois sur les droits de l'homme ; et 3) la vérification des antécédents des employés des agences d'adoption et le suivi des processus d'adoption. Il faut également s'attaquer à la pauvreté, au manque de soutien social et à la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance. La coopération internationale – par exemple le partage d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques – est essentielle et peut contribuer à créer un réseau mondial de protection de l'enfance. L'UNICEF, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les résolutions des Nations Unies sur l'adoption et la protection des enfants et les services sociaux internationaux peuvent soutenir ces efforts. Il est également essentiel de mettre en œuvre les conventions nationales, d'établir des autorités de contrôle, d'introduire des procédures d'agrément strictes pour les agences et les professionnels de l'adoption, de sélectionner les futurs parents adoptifs, de normaliser les documents relatifs à l'adoption, de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux, et d'assurer la coopération transfrontalière. Les parlementaires doivent apporter soutien et justice aux victimes, empêcher les adoptions illégales et réaffirmer leur engagement à protéger chaque enfant.

**Mme P. Cox** (Royaume-Uni) déclare qu'en tant que signataire de la Convention HCCH Adoption de 1993, le Royaume-Uni s'est engagé à veiller à ce que les adoptions à l'étranger soient éthiques, transparentes et conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. Seules les agences agréées peuvent faciliter les adoptions, et les paiements ou incitations susceptibles de favoriser la traite des enfants sont strictement interdits. Pour prévenir l'exploitation des enfants, son gouvernement tient à jour une liste de pays en provenance desquels les adoptions sont interdites en raison de préoccupations liées à la corruption, à la traite ou à des garanties insuffisantes. Conscient du problème croissant que représente la traite d'enfants dans les orphelinats, son gouvernement soutient de plus en plus les soins familiaux et décourage le financement d'institutions résidentielles à l'étranger. La Loi sur la lutte contre l'esclavage moderne, de 2015, renforce l'engagement de son gouvernement à lutter contre toutes les formes d'exploitation des enfants. L'adoption doit protéger les enfants et l'exploitation doit faire l'objet d'une tolérance zéro.

**Mme A.T. Narang** (Indonésie) déclare que les enfants ne doivent jamais être abandonnés, maltraités ou faire l'objet d'une traite. L'adoption doit être éthique, légale et permettre aux enfants de trouver le bonheur. L'adoption illégale est liée aux violations des droits de l'homme et à la criminalité, et représente un défi transnational. En réponse, les États doivent mettre en place des lois, des réglementations et une coopération multilatérale robustes. Bien qu'autorisée en Indonésie, l'adoption internationale est soumise à de nombreuses conditions, dont une décision de justice. Son gouvernement a réglementé les adoptions internationales par le biais de lois et de règlements. La protection des droits de l'enfant, l'établissement et la mise en œuvre de cadres juridiques plus robustes et la collaboration internationale peuvent permettre d'éradiquer l'exploitation. Les enfants ont le droit de grandir dans un environnement sûr et chaleureux. Privilégier leur bien-être et protéger, respecter et honorer les droits des enfants, en particulier dans le cadre des adoptions internationales, est une responsabilité collective.

**Mme T. Tasheva** (Ukraine) prévient que la séparation forcée des enfants de leur famille est un crime particulièrement dévastateur. Les enfants méritent une protection particulière et ne sont pas des instruments politiques. Leurs droits à l'identité, à la sécurité et à la vérité sont universels,

inaliénables et non négociables. L'Ukraine est confrontée à des adoptions internationales illégales généralisées et systématiques, et à des déplacements forcés d'enfants. Moins de 1 300 enfants sur les 19 500 cas confirmés ont été renvoyés. Cela peut prendre des décennies pour tous les restituer. Les enfants sont emmenés loin sur le territoire russe, sont adoptés selon des procédures accélérées et des passeports russes leur sont délivrés. Beaucoup sont contraints d'oublier l'ukrainien et sont élevés dans des familles qui nient leur identité. La Fédération de Russie, qui prétend offrir une protection humanitaire à ces enfants, mène une campagne d'assimilation forcée et d'effacement de l'identité en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale indique à juste titre que, dans certains cas, l'adoption internationale illégale peut constituer un crime contre l'humanité. Le transfert illégal d'enfants s'inscrit dans le cadre d'abus plus larges liés à l'occupation qui ont commencé en 2014. Seule la cessation totale de l'occupation du territoire ukrainien permettra d'éviter de tels crimes.

**M. M. Alshowaikh** (Bahreïn) déclare que les adoptions internationales illégales conduisent à l'exploitation des enfants, à la perte d'identité et à des violations des droits. Compte tenu du nombre croissant de cas, les efforts doivent se concentrer sur l'élaboration de cadres juridiques garantissant les droits des enfants, la supervision des processus d'adoption, la rédaction de lois visant à réglementer les processus d'adoption et la vérification des antécédents des parents adoptifs. Les institutions gouvernementales et les autorités compétentes doivent superviser tous les processus d'adoption. Des sanctions claires doivent être prévues pour les personnes impliquées dans des adoptions illégales. Les parlementaires doivent améliorer la coopération entre les organisations internationales et les gouvernements pour éliminer les réseaux criminels. Bahreïn a adopté une législation pénalisant l'adoption illégale et a ratifié des documents internationaux. Les parlementaires bahreïniens ont systématiquement et régulièrement mis à jour la législation. Il faut sensibiliser davantage, mettre en œuvre des mesures et superviser les orphelinats et les institutions pour enfants.

**Mme R. Alyahya** (Arabie saoudite) déclare que garantir les droits des enfants et assurer la justice et la stabilité des familles sont des responsabilités internationales. Outre les efforts régionaux et internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, l'Arabie saoudite a voté une législation, mis en place un système et un comité nationaux, et lancé des plans de lutte en la matière. D'autres systèmes, tels que les systèmes de prévention de la cybercriminalité et de protection de l'enfance, ont contribué à cet effet. Il existe un mécanisme national d'orientation des victimes qui définit les modalités de traitement des cas de traite des êtres humains. La communication a également été facilitée entre les entités concernées.

**Mme I. Svyatenko** (Fédération de Russie) précise que la protection des enfants, la garantie d'une enfance heureuse et la réduction du nombre d'orphelins sont des priorités majeures pour son pays, où les familles adoptives sont soigneusement sélectionnées et où les enfants reçoivent des soins. Depuis 2024, la Fédération de Russie n'autorise que les adoptions nationales, conformément à l'article 35 de la Convention relative aux droits de l'enfant, afin de prévenir les enlèvements d'enfants. Les étrangers n'ont pas accès aux services de maternité de substitution. Une enquête parlementaire russe a révélé des cas d'orphelins victimes de traite, soumis à des expériences médicales et à des prélèvements d'organes. Il est scandaleux que les orphelins ne reçoivent pas de soins. L'affirmation de Mme Tasheva selon laquelle des milliers d'enfants ont été emmenés dans la Fédération de Russie n'a pas été confirmée. En réponse à une demande de la Fédération de Russie concernant la liste des enfants qui auraient été enlevés en Ukraine, le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a transmis une liste de cinq noms fournie par la délégation ukrainienne et, après enquête, seul un de ces enfants aurait un parent biologique en Ukraine. Chaque cas est important et les parlementaires doivent continuer à empêcher les adoptions illégales.

**Mme F. Ilimi Haddouche** (Algérie) estime que l'adoption illégale et la traite des enfants sont des crimes transfrontaliers graves. Ils ont incité la communauté internationale à élaborer des conventions et des accords internationaux. Des stratégies efficaces basées sur la coopération internationale sont nécessaires. L'adoption illégale et la traite des êtres humains – problèmes de longue date qui touchent particulièrement les femmes et les enfants – portent atteinte à la décence et à la dignité humaines et violent les règles et les instruments internationaux. Il est nécessaire d'agir, en particulier dans les régions en proie à des guerres et à des conflits. L'intervenante

s'oppose aux violations des droits de l'homme, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. En Algérie, il existe une volonté politique de travail en conformité avec les conventions et accords internationaux en matière de droits de l'homme. La Constitution protège les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et la législation interdit la traite des êtres humains, protège les victimes et fournit les services nécessaires.

**Mme L. Reynolds** (Australie), félicitant M. de Maegd de son action, demande si l'adoption doit être l'acte d'amour de parents adoptifs, ou un acte d'amour pour les enfants ayant besoin d'une famille adéquate. Elle a commencé à poser cette question en Australie, mais s'est heurtée à la résistance des parents adoptifs, qui considèrent qu'il s'agit d'une attaque personnelle. Ils refusent d'admettre que les papiers de leurs enfants peuvent être incorrects et que leurs enfants peuvent se sentir perturbés en découvrant qu'ils ont des parents vivants et qu'ils ont été dépossédés de leur langue et de leur culture. La question est de savoir comment les pays qui envoient des enfants en adoption peuvent traiter ces questions. Il serait utile de s'inspirer de l'expérience de pays tels que la Belgique et les Pays-Bas qui ont commencé à traiter ces questions. Outre la collaboration avec les pays d'origine et la recherche de familles, il faut réfléchir à la manière de changer les attitudes et les cultures dans les pays d'accueil.

**Mme K. Dugaard** (Danemark) remercie la République de Corée et la Commission vérité et réconciliation pour leur important travail sur quelque 400 cas d'adoption, dont la plupart concerne des adoptés au Danemark. Ce travail doit être achevé. Conformément à diverses conventions, d'autres pays, y compris les pays occidentaux, doivent lancer leurs propres enquêtes et prendre des mesures juridiques sur la base des résultats obtenus. L'adoption n'a jamais été axée sur les enfants. L'article 17c) de la Convention HCCH Adoption de 1993 n'est pas suffisant pour assurer la sécurité des enfants et prévenir l'exploitation des mères dans le monde entier. Pendant des décennies, le Danemark a ignoré les avertissements en raison de la demande d'enfants, y compris à l'intérieur du pays. Son pays n'autorise plus les adoptions internationales et le Gouvernement a reçu des demandes de lancement d'enquêtes légales et indépendantes sur les agences et autorités danoises chargées de l'adoption.

**M. I. Wamunyima** (Zambie) estime que l'adoption internationale illégale menace le développement socio-économique. La Zambie a adopté la Loi relative au Code des droits de l'enfant de 2022, qui définit la procédure d'adoption et garantit la conformité avec les conventions internationales telles que la Convention HCCH Adoption de 1993 et la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a également modifié la Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2008 afin d'établir un lien entre la traite et l'adoption, et de renforcer la législation contre la traite des enfants. Le Code pénal interdit les enlèvements, les rapt et les adoptions illégales susceptibles de soumettre une personne à un préjudice grave, à l'esclavage ou à la convoitise contre nature d'une autre personne. Le Groupe parlementaire sur le contrôle post-législatif évalue l'efficacité du pouvoir exécutif dans la mise en œuvre de ces lois. La Zambie privilégie les examens budgétaires afin de garantir un financement adéquat des mécanismes de protection de l'enfance et, en 2023, elle a alloué l'équivalent de 46 000 USD aux services d'adoption et à la protection de l'enfance. Les États du monde entier doivent donner la priorité à la lutte contre l'adoption internationale illégale, qui nécessite de robustes cadres juridiques, une collaboration internationale, une éducation et un renforcement des capacités par le biais de la diplomatie et des relations bilatérales.

#### **Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2023 sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats***

**Mme L. Reynolds** (Australie), rapporteure, fait valoir que la résolution *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* illustre ce que l'UIP a de meilleur. La traite d'enfants dans les orphelinats, forme de traite des êtres humains, peut être évitée. Le nombre d'orphelins ne répond pas à la demande des personnes généreuses, au grand cœur et bien intentionnées qui souhaitent œuvrer en faveur des orphelins. En conséquence, un commerce de plusieurs milliards de dollars impliquant jusqu'à huit millions d'enfants a vu le jour. Cependant, la réponse à ce commerce a été lente car les donateurs et les bénévoles sont réticents à reconnaître qu'ils ont financé par inadvertance des trafiquants pour qu'ils séparent les enfants de leur famille. Jusqu'à 90 % des enfants placés dans des orphelinats ont des parents ou une famille en vie qui peuvent s'occuper d'eux.

Depuis l'adoption de la résolution lors de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, l'UIP a contribué à la sensibilisation à la traite d'enfants dans les orphelinats et a aidé les parlementaires à s'attaquer à ce problème. Les ressources mises à la disposition des parlementaires comprennent un webinaire, un podcast, un guide et les meilleures pratiques pour les législateurs. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a également publié un guide sur la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats.

Depuis que l'intervenante a commencé son action de sensibilisation en Australie huit ans plus tôt, une législation sur l'esclavage moderne a été adoptée et des travaux sont en cours pour modifier le Code pénal afin d'interdire la traite d'enfants dans les orphelinats. Toutefois, la meilleure prévention consiste à endiguer le flux de bénévoles et de dons aux orphelinats. Les dons doivent être orientés vers des programmes qui maintiennent l'unité des familles et leur permettent de s'émanciper économiquement. L'intervenante espère que l'Assemblée générale des Nations Unies accordera plus d'attention à cette question et elle cherchera à obtenir le soutien de l'UIP, de l'OSCE et d'autres organisations pour aider les parlementaires et les gouvernements du monde entier à lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats.

**M. M. Karakaya** (Turquie) indique que, suite à l'adoption de la résolution, une commission de recherche multipartite sur la violence et les abus à l'encontre des enfants a été créée. Cette commission invite des scientifiques et des représentants de groupes minoritaires, d'institutions publiques et d'organismes publics, non gouvernementaux et professionnels à participer à ses réunions, et elle mène des enquêtes sur place. Elle prépare actuellement son rapport final. La sous-commission des droits de l'enfant examine la mise en œuvre de la législation nationale et internationale relative aux droits de l'enfant et élabore des solutions aux problèmes. Elle invite également des représentants d'institutions publiques, d'organismes non gouvernementaux (ONG) et d'universités à débattre des problèmes et à contribuer aux visites sur place.

**M. Nakajima Katsuhito** (Japon) déclare que le Parti démocrate constitutionnel du Japon promeut une approche axée sur l'enfant, ce qui a incité les différents partis à rédiger la Loi fondamentale sur l'enfance. Au Japon, les structures de type familial et les environnements chaleureux, tels que les familles d'accueil et les petits orphelinats, ont été développés. Le nombre d'enfants placés en famille d'accueil s'est donc accru, alors que moins d'enfants sont placés en orphelinat. Toutefois, la maltraitance et l'exploitation sexuelle des enfants persistent. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques, notamment au sein de l'UIP, est essentiel à la création d'une société où l'enfant est prioritaire.

**Mme D.E. Dlakude** (Afrique du Sud) explique que, pour relever les défis du système national de placement familial, son Parlement a adopté la Loi d'amendement sur l'assistance sociale afin de compléter l'allocation de soutien à l'enfant. La Loi d'amendement sur l'enfance étend la compétence du Tribunal pour enfants aux affaires concernant la garde, l'abandon, les enfants orphelins, les enfants migrants non accompagnés ou séparés, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Elle clarifie également les responsabilités parentales et les droits des pères non mariés, et interdit les paiements en espèces ou en nature pour les adoptions. D'autres amendements à la Loi sur l'enfance sont à l'étude pour relever les défis liés au placement en famille d'accueil et aux adoptions nationales et internationales. Le manque de travailleurs sociaux et de ressources, les retards des tribunaux et l'absence de travailleurs sociaux dans les procédures judiciaires ont posé des problèmes. Le Ministère du développement social assure un contrôle mensuel des programmes de placement en famille d'accueil et alloue des ressources supplémentaires pour gérer les cas dans les provinces, ce qui permet de résoudre des problèmes tels que les retards des tribunaux et l'absence de travailleurs sociaux dans les procédures judiciaires. Les commissions parlementaires sont essentielles pour obliger les ministères à rendre compte de la mise en œuvre de la législation relative aux enfants vulnérables.

**Mme S. Nane** (Uruguay) constate que les deux débats se recoupent, notamment la pauvreté des sociétés d'où viennent les enfants et la richesse de celles qui les reçoivent. L'égalité et de bonnes lois ne suffisent pas. L'intervenante envisage plutôt des indicateurs basés sur des données déclenchant des alertes et orientant les efforts de protection des enfants. Les données – notamment sur la pauvreté, le trafic de drogue et le placement d'enfants en institution par pays – alimenteront ces alertes qui pourront être présentées sur une carte du monde afin de signaler la traite, l'exploitation ou les mauvaises conditions d'accueil dans les orphelinats. Les différents indicateurs doivent être mis en relation. En Amérique latine, il y a peut-être moins d'enfants dans

les orphelinats parce que les États n'apportent pas une prise en charge suffisante et que les trafiquants de drogue les recrutent. La création d'un algorithme d'alerte basé sur les données disponibles peut contribuer à la mise en place d'un observatoire mondial de la protection de l'enfance.

**La Présidente** estime que la suggestion de Mme Nane est très concrète.

**Mme T. Khairani** (Indonésie) estime que la traite d'enfants dans les orphelinats constitue un acte avec violence, viole les droits de l'homme et implique souvent le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et des conditions de vie très difficiles. Cela ne devrait pas exister dans le monde moderne. Le Parlement indonésien a adopté la Loi sur l'éradication du crime de traite des êtres humains et la Loi sur la protection des enfants, bien que leur mise en œuvre présente des difficultés. L'Indonésie poursuit le renforcement de ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains : 1) en renforçant la législation sur la protection de l'enfance, en améliorant la transparence et la responsabilité dans les procédures d'adoption et en renforçant les sanctions contre les trafiquants ; 2) en assurant la surveillance des agences d'adoption par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales afin de garantir le respect des normes nationales et internationales en matière d'adoption ; 3) en collaborant avec des ONG pour sensibiliser aux dangers des adoptions illégales et de la traite des orphelins, ainsi qu'aux exigences légales en matière d'adoption. L'Indonésie s'est associée aux pays voisins, à l'UNICEF, à INTERPOL et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour lutter contre la traite des enfants.

**Mme L. Reynolds** (Australie), rapporteure, déclare que les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution sont encourageants. Les Parlements britannique et kényan travaillent également à l'élaboration d'une législation sur la traite d'enfants dans les orphelinats. L'intervenante propose de partager les meilleures pratiques des Parlements membres de l'UIP, en particulier entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Elle apprécie la suggestion de Mme Nane. Des informations sur les indicateurs d'exploitation des enfants sont déjà disponibles. Il convient de réfléchir à la manière de partager ces informations et d'impliquer les forces de l'ordre. En Australie, les organisations caritatives qui ont soutenu les structures d'accueil à l'étranger sont désormais réglementées afin de garantir qu'elles soutiennent d'autres formes de prise en charge. Il faut également réfléchir à la manière d'identifier les enfants exploités. L'intervenante espère que le Cambodge, qui a été particulièrement performant dans ce domaine, partagera les mesures qu'il a mises en œuvre.

**Le Président** déclare que le travail et le pilotage de Mme Reynolds, qui doit prendre sa retraite du Parlement australien, ont été extraordinaires.

*La séance est levée à 17 h 30.*

## SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de Mme D. O'Neill (Australie), Présidente de la Commission.*

### Élections au Bureau de la Commission

**La Présidente** indique que les groupes géopolitiques ont proposé les candidats suivants pour pourvoir les sept postes vacants au sein du Bureau de la Commission : le Groupe africain a désigné M. B. Ahiafor (Ghana), le Groupe arabe a désigné M. K. Ait Mik (Maroc) et Mme S. Al Sheibani (Oman), le Groupe Asie-Pacifique a désigné M. A. Singh Thakur (Inde), le Groupe Eurasie a désigné M. A. Chepa (Fédération de Russie), le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a désigné M. W. Mc Coy (Guyana). Elle relève que le GRULAC n'a désigné qu'un seul candidat alors qu'il avait deux postes à pourvoir et précise que le poste restant sera pourvu lors de la prochaine Assemblée.

Elle considère que la Commission souhaite élire les candidats cités comme membres du Bureau.

*Il en est ainsi décidé.*

### **Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit***

**La Présidente** indique que le suivi prendra la forme d'une discussion interactive. Elle rappelle que les délégués ne devraient pas préparer leurs interventions à l'avance.

#### **a) Mesures prises par les parlements en matière d'intelligence artificielle (IA) depuis octobre 2024**

**Mme N. Lugangira** (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteuse, s'exprimant par liaison vidéo, souligne l'importance d'assurer le suivi des résolutions afin d'en garantir la mise en œuvre et de renforcer la responsabilité des parlementaires. Elle explique que les pays d'Afrique s'efforcent actuellement de se conformer à la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle de l'Union africaine. Elle précise que 17 pays ont élaboré une stratégie en matière d'IA en 2024 et que 11 autres travaillent actuellement à l'élaboration d'une telle stratégie. Elle estime que les parlementaires ne peuvent plus continuer de faire figurer l'IA parmi leurs priorités nationales sans disposer d'un cadre politique et législatif clair. Elle rappelle que la résolution de l'UIP met en lumière des domaines d'action prioritaires.

Elle fait observer que l'IA a accentué la violence sexiste à l'encontre des femmes en politique, notamment par la diffusion de fausses informations et d'images misogynes. Elle souligne que cette technologie peut également être utilisée pour manipuler les résultats électoraux et provoquer des troubles. Dans les pays en développement, il est de plus en plus souvent exigé des étudiants universitaires qu'ils indiquent s'ils ont eu recours à l'IA dans le cadre de leurs travaux de recherche. Elle relève enfin les inquiétudes croissantes que suscite la gouvernance des données, en particulier en ce qui concerne les données relatives à la santé. L'IA utilise des quantités considérables de données, dont le risque de monétisation dans les pays en développement augmente.

**La Présidente** invite les délégués à faire part des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans leurs pays respectifs.

**Mme R. Alyahya** (Arabie saoudite) explique que son pays a adopté principalement des règlements pour protéger les citoyens nationaux et étrangers, en particulier les femmes et les enfants, contre les méfaits de l'IA. Deux lois ont été adoptées depuis 2007, à savoir la loi sur les opérations électroniques et la loi relative à la lutte contre la cybercriminalité. Elle ajoute qu'en 2018, des règlements ont été adoptés afin de protéger les enfants et de prévenir le harcèlement. Elle mentionne également l'initiative internationale *16 jours d'activisme pour lutter contre les violences faites aux femmes*, lancée par le Conseil des affaires familiales notamment en vue de protéger les femmes dans le cyberspace et de sensibiliser le public à la violence en ligne, qui touche tant les adultes que les enfants.

**M. C. Ngy** (Cambodge) rappelle que la résolution de l'UIP souligne à juste titre la nécessité d'un cadre réglementaire en matière d'IA qui concilie innovation, intérêt public et protection des institutions démocratiques. Il observe que, depuis son émergence, l'IA se développe à un rythme sans précédent et crée à la fois des opportunités et des défis pour les législateurs. Il indique qu'au Cambodge, les parlementaires jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de politiques et de lois sur l'IA qui préservent l'intérêt national tout en favorisant l'innovation numérique. Ils veillent en outre à ce que le Gouvernement demeure transparent, inclusif et redevable à l'ère du numérique. L'intervenant souligne toutefois que le développement de l'IA a été plus rapide que le processus législatif, un décalage qui a demandé de la souplesse dans l'élaboration des politiques et a créé un écart en matière de connaissances entre les législateurs et les concepteurs de technologies. Compte tenu de la nature mondiale du développement de l'IA, une coopération internationale s'impose. Il conclut son propos en indiquant que le Cambodge met actuellement en place un programme de sensibilisation à la gouvernance numérique et que le Parlement est prêt à collaborer avec les autres Parlements membres de l'UIP en vue de garantir que l'IA demeure transparente, redevable et inclusive.

**M. H. Wijemuni** (Sri Lanka) fait savoir que son gouvernement attache une importance particulière à l'IA, qui est essentielle pour améliorer les services publics, renforcer la gouvernance et répondre aux attentes des citoyens en matière de services gouvernementaux. Il précise qu'un

projet de stratégie nationale sur l'IA a récemment été publié en vue d'une consultation publique. Le Gouvernement de Sri Lanka entend mettre en place un cadre réglementaire sur l'IA afin d'en assurer une utilisation responsable, de prévenir les abus – notamment les infractions liées aux deepfakes – et de préserver l'innovation ainsi que la créativité. Le Parlement, de son côté, a adopté la loi sur la protection des données personnelles et modifie actuellement la loi sur la sécurité en ligne n° 9 de 2024. Des travaux sont également en cours sur la loi relative à la cybersécurité. L'intervenant indique que ces textes visent à créer un environnement numérique sécurisé permettant une utilisation responsable de l'IA. Le Sri Lanka travaille également à la mise en place d'infrastructures numériques – notamment un système de santé numérique, une plateforme pour la fourniture des prestations sociales et des systèmes de guichet unique pour la logistique – qui utiliseront l'IA en vue d'améliorer l'automatisation, la qualité des services et la gouvernance.

**Mme B.K. Medhi** (Inde) affirme que l'IA contribue à renforcer la gouvernance démocratique en Inde en favorisant la transparence, en élargissant la participation citoyenne, en améliorant l'efficacité et la réactivité de l'administration publique, ainsi qu'en facilitant la communication entre les gouvernements et les citoyens. L'IA permet notamment aux autorités d'analyser des ensembles de données et de détecter rapidement les cas de discrimination et de violation des droits de l'homme. L'intervenante fait savoir qu'en 2018, l'Inde a lancé la Mission nationale sur les systèmes cyber-physiques interdisciplinaires, visant à positionner le pays en tant que chef de file dans le domaine des technologies avancées. En outre, le Gouvernement finance le projet *BharatGen*, qui développe des modèles d'IA générative adaptés aux langues indiennes. Elle souligne pour conclure qu'en renforçant sa souveraineté en matière de données, l'Inde accroît son contrôle sur ses ressources numériques.

**M. A. Burapachaisri** (Thaïlande) fait savoir que la Chambre des représentants a créé un comité spécial sur l'IA, lequel recommande l'élaboration d'un cadre national global en matière d'IA. Il explique qu'un tel cadre nécessite la mise en place d'un organisme centralisé chargé de définir les stratégies nationales, de promouvoir l'innovation, de développer la coopération entre les secteurs public et privé, et de sensibiliser la population tout en renforçant sa capacité d'adaptation. Dix domaines prioritaires ont été définis en matière de réglementation et de soutien. Sur le plan législatif, il s'agit avant tout de mettre en place un cadre juridique prospectif qui préserve les droits fondamentaux, soutienne l'innovation responsable, tienne compte des technologies émergentes, protège la vie privée, prévienne la discrimination, défende la dignité humaine et garantisse la transparence et la redevabilité dans le développement et le déploiement de l'IA. Le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile doivent contribuer à la conception de ce cadre. Le comité recommande également la création d'unités réglementaires spécialisées chargées de superviser la mise en œuvre du cadre national en matière d'IA, de stimuler la recherche et le développement, de veiller au respect des règles et de gérer un système de données sécurisé.

**Mme S. Al Sheibani** (Oman) déclare que son pays œuvre activement en faveur du développement de l'IA à l'échelle internationale. Elle souligne que l'IA est un outil qui conduit à des transformations et qui crée non seulement des opportunités, mais aussi des défis en matière de respect des valeurs fondamentales et des droits de l'homme. Afin de garantir que les technologies d'IA respectent les droits de l'homme et soient conformes aux valeurs constitutionnelles, Oman a adopté une stratégie nationale en matière d'IA mettant en avant l'importance de la protection des données personnelles et prévoyant des mesures de cyberprotection. Elle fait remarquer que l'une des premières lois adoptées au niveau régional portait précisément sur la protection des données personnelles. De plus, un conseil national est responsable de la protection des données et des mesures de cybersécurité. Elle indique également que les mesures relatives à l'adoption de l'IA aux niveaux gouvernemental et parlementaire ont été adoptées de manière transparente, et que des dialogues ont été organisés avec la participation des jeunes et des organisations non gouvernementales. Elle conclut son intervention en soulignant que, conformément à la vision d'Oman pour son avenir à l'horizon 2040, le pays continue de miser sur la technologie pour progresser à tous les niveaux.

**La Présidente** invite M. Ngy à compléter ses propos et lui demande comment le Cambodge s'adapte au rythme des évolutions en cours.

**M. C. Ngy** (Cambodge) explique que le programme de sensibilisation à la gouvernance numérique formera les parlementaires aux enjeux de l'IA, de la cybersécurité et de la protection des données. Le Cambodge entend ainsi renforcer les capacités des législateurs à élaborer et modifier les lois relatives au numérique, favoriser la coopération entre les institutions publiques, le secteur privé et les partenaires internationaux, et aligner la politique numérique nationale sur les normes et bonnes pratiques internationales. Il souligne qu'il est important que les parlementaires comprennent les enjeux du développement numérique, car la gouvernance numérique concerne les politiques, les réglementations et les structures institutionnelles qui encadrent l'adoption des technologies numériques dans la gouvernance, l'administration publique et la sécurité nationale. Il estime que doter les législateurs des compétences nécessaires pour traiter les questions liées à l'IA permet de renforcer la gouvernance numérique, de préserver les valeurs démocratiques et de protéger les droits des citoyens. Il conclut son propos en déclarant que si elle est utilisée dans l'intérêt public, l'IA peut transformer en profondeur la gouvernance.

**Mme L. Reynolds** (Australie) dit que depuis la précédente Assemblée, le Parlement australien a lancé une enquête conjointe sur l'utilisation de l'IA au sein de la société civile, sans toutefois examiner son usage dans les ministères et les organismes publics. Elle a donc à son tour initié une enquête auprès de la Commission mixte des comptes publics et d'audit en Australie, qui supervise les agences du gouvernement fédéral, et a par ailleurs fait appliquer de nombreux principes énoncés dans la résolution de l'UIP. L'enquête a mis en lumière des disparités entre les organismes publics en ce qui concerne leur recours à l'IA, par exemple dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux programmes de transferts financiers vers ou par les citoyens. Des inquiétudes ont été soulevées dans le cadre de l'enquête au sujet de la redevabilité, la cohérence dans le développement et la mise en œuvre des algorithmes, l'utilisation de l'IA générative dans les processus décisionnels, la transparence et l'harmonisation entre les organismes. Tout en précisant que le Gouvernement australien n'a pas encore donné suite à l'enquête, elle recommande que d'autres parlements mènent des investigations similaires.

**Mme N. Lugangira** (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteuse, indique qu'un réseau mondial de recherche sur les politiques en matière d'IA a été mis en place en partenariat avec l'Université en Suède et Mila, un institut de recherche en IA basé à Montréal. Ce réseau vise à rapprocher le monde universitaire et les milieux décisionnels. Elle note que l'Union européenne (UE) a adopté le Règlement sur l'intelligence artificielle de l'UE et que les États membres de l'UE – à l'exception de la Croatie, de la Grèce et de la Roumanie – se sont dotés de politiques et stratégies nationales relatives à l'IA. Lors du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, tenu en France, les États se sont engagés à répondre à certains défis en matière de renforcement des capacités évoqués par la Commission permanente. L'UIP peut donc continuer de renforcer les compétences des parlementaires dans le domaine de l'IA. Elle relève que même si, selon certaines approches, une régulation excessive de l'IA peut freiner la créativité dans le secteur, elle considère pour sa part que des normes mondiales minimales sont nécessaires. Elle soulève également la question de la compétence. Actuellement, les États du Nord – où sont établies la majorité des entreprises du secteur – disposent de stratégies, politiques et réglementations avancées en matière d'IA. Ces entreprises s'y conforment, ce qui permet de protéger les citoyens, mais elles ne sont pas soumises à des règles équivalentes dans les pays du Sud. Elle estime que l'UIP devrait étudier les moyens d'instaurer des normes mondiales minimales pour une utilisation sûre de l'IA, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres secteurs, notamment l'industrie extractive, prouvant ainsi que cela est possible.

**M. S. Ouedraogo** (Burkina Faso) fait savoir que l'adoption de la résolution de l'UIP a suscité un débat au sein du Parlement burkinabé, et que la Ministre du développement de l'économie numérique et des postes a donné l'assurance que l'IA contribuait à la protection de la population et des autorités nationales. Il précise qu'une loi relative au développement de l'économie numérique, qui inclura les questions liées à l'IA, sera adoptée au cours de l'année 2025. Afin de garantir la protection des données personnelles, un parlementaire assurera le suivi des travaux de la Commission de l'informatique et des libertés. Il signale qu'un plan d'action sur l'IA a été élaboré en cohérence avec la stratégie nationale pour l'économie numérique. Cette stratégie revêt une importance particulière, car elle a été élaborée à la suite de l'adoption de la résolution de l'UIP. Il exprime le souhait de collaborer avec les Parlements membres de l'UIP pour élaborer des stratégies visant à protéger les parlementaires et la société dans son ensemble contre une utilisation préjudiciable de l'IA.

**Mme F. Öncü** (Türkiye), soulignant l'importance de mettre en place un cadre législatif adéquat en matière d'IA, indique que le Parlement turc a créé une commission de recherche sur l'IA. Cette commission s'est penchée en particulier sur le passé, le présent et l'avenir de l'IA, ainsi que sur son impact potentiel en Türkiye. Elle précise que la commission a recueilli les contributions de représentants d'institutions nationales travaillant sur l'IA, ainsi que du monde universitaire, du secteur privé et des autorités publiques, et qu'elle devrait publier prochainement un rapport appelé à jouer un rôle clé dans le développement de l'économie de l'IA. Elle mentionne enfin l'adoption, en mars 2025, de la loi sur la cybersécurité, qui établit un cadre en la matière et prévoit des mesures pour la protection des données personnelles.

**La Présidente** invite M. Burapachaisri à fournir des précisions sur les unités réglementaires spécialisées chargées du suivi de la mise en œuvre du cadre national en matière d'IA en Thaïlande.

**M. A. Burapachaisri** (Thaïlande) précise que le Parlement thaïlandais examine actuellement un projet de loi en lien avec les travaux du comité spécial sur l'IA.

**Mme R. Alyahya** (Arabie saoudite) indique que le Ministère des communications et des technologies de l'information met en œuvre des programmes et des initiatives en vue de détecter les nouvelles menaces qui affectent les individus, notamment en raison de leur identité de genre, ainsi que le monde du travail. Elle rappelle que l'Arabie saoudite a récemment accueilli le Forum sur la gouvernance de l'Internet, au cours duquel les discussions ont porté principalement sur les questions de politique publique liées à l'Internet. Le Forum sur la gouvernance de l'Internet réunit des représentants des secteurs public, privé et associatif dans le but de renforcer la collaboration face aux menaces numériques émergentes. Elle souligne que la décision de l'Arabie saoudite d'accueillir cet événement témoigne de l'importance qu'elle accorde au dialogue intersectoriel et à la coopération dans la lutte contre les menaces numériques.

**La Présidente** indique que le Forum sur la gouvernance de l'Internet se réunira de nouveau en Norvège en juin 2025. Elle estime que, compte tenu de la rapidité du développement de l'IA, il sera positif que les États puissent se réunir pour partager des informations. Elle observe que les entreprises multinationales opèrent rapidement et avec un encadrement réglementaire moindre par rapport à de nombreux gouvernements. Elle reconnaît que l'élaboration de normes minimales à l'échelle mondiale peut représenter un défi de taille.

**Mme B.K. Medhi** (Inde) souligne que les défis liés à l'IA ne doivent pas être négligés. Elle cite notamment la prolifération de fausses informations, les biais algorithmiques susceptibles d'exacerber les inégalités, ainsi que les capacités accrues de surveillance, qui peuvent porter atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles.

**Mme N. Lugangira** (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteuse, estime que, compte tenu de la rapidité du développement de l'IA et des enjeux qu'elle soulève, cette thématique devrait figurer à l'ordre du jour de chaque Assemblée de l'UIP et séance de la Commission.

## **b) Évolutions récentes dans la coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA**

**Mme P. Chetty** (Directrice exécutive, Research ICT Africa), s'exprimant par liaison vidéo, remercie l'UIP de placer l'IA – qui façonne les démocraties – au cœur de ses délibérations. Elle fait observer que les technologies progressent à un rythme que les politiques peinent à suivre, et que les décisions prises actuellement détermineront si l'IA renforcera ou au contraire fragilisera les principes démocratiques, les droits de l'homme et l'état de droit.

Elle considère que la résolution adoptée par l'UIP constitue un engagement historique qui reconnaît non seulement le potentiel transformateur de l'IA, mais aussi les risques qu'elle comporte, en particulier en l'absence d'une gouvernance, d'un contrôle et d'une coopération internationale efficaces. Elle mentionne des initiatives prometteuses à cet égard, à savoir les cadres régionaux tels que le Règlement sur l'IA de l'UE et la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle de l'Union africaine, ainsi que les discussions menées à l'échelle mondiale au sein de l'ONU et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Il est de plus en plus largement admis que les États ne peuvent faire cavalier seul pour assurer la gouvernance de l'IA. Elle insiste donc sur la nécessité d'une gouvernance coopérative, inclusive et fondée sur des valeurs communes. Elle rappelle que certains États, notamment le Kenya, ont entrepris de définir une trajectoire pour l'adoption de l'IA, mais que la mise en œuvre limitée, les difficultés en matière de capacités et le cadre réglementaire fragmenté compromettent les efforts engagés. Elle souligne que la dynamique en faveur d'une coopération internationale se renforce. À cet égard, elle mentionne la Déclaration ministérielle de Maceió du G20 sur l'inclusion numérique pour tous, qui affirme la nécessité d'un usage transparent, éthique et responsable de l'IA, et met en garde contre le risque que les fractures numériques se creusent. Cette déclaration appelle à une collaboration internationale inclusive en matière d'IA, en particulier en faveur des pays en développement. Elle mentionne également le Pacte numérique mondial, qui constitue une étape importante vers une gouvernance multilatérale de l'IA. Enfin, elle cite la Déclaration africaine sur l'intelligence artificielle récemment adoptée, qui insiste sur la nécessité de renforcer la coopération régionale et mondiale, de promouvoir les partenariats public-privé et d'investir dans les capacités et infrastructures nationales afin de garantir une croissance durable et inclusive des technologies d'IA.

Elle souligne toutefois l'importance de ne pas perdre de vue les défis à relever. La coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA est souvent fragmentée, inégale et, parfois, dominée par un petit cercle d'États et d'acteurs privés. Elle s'interroge sur le rôle que peuvent jouer les parlements pour garantir que la gouvernance de l'IA apporte des améliorations concrètes pour les populations marginalisées. Le développement social et la justice sociale ne sauraient se limiter à la participation citoyenne : ils exigent une transformation sociale. Elle met en garde contre le risque que les principes éthiques universels relatifs à l'IA ne fassent abstraction des inégalités structurelles et des héritages historiques qui influencent les effets néfastes des technologies. Selon elle, il est important de s'appuyer sur les précédents en matière d'application des cadres relatifs aux droits de l'homme dans la gouvernance technologique. Cela implique un engagement collectif à définir un socle commun pour un développement de l'IA et une gouvernance des données conformes à l'éthique, afin de faire respecter l'état de droit par le biais de la transparence, de réglementations contraignantes et de mécanismes de responsabilisation efficaces. Elle exprime l'espoir que la séance en cours soit l'occasion pour les participants d'échanger des idées et des expériences, et de réfléchir aux leviers d'une coopération internationale plus solide. La séance devrait selon elle se pencher avant tout sur les moyens de renforcer la coopération internationale en respectant la souveraineté des États, tout en favorisant l'harmonisation des normes mondiales. Il s'agira aussi d'examiner le rôle que peuvent jouer les parlementaires en tant qu'ambassadeurs de l'équité dans les résultats technologiques, ainsi qu'en tant que défenseurs et garants de la confiance du public à l'ère de l'IA.

**M. A. Saebi** (membre du groupe chargé des politiques, Centre for AI and Digital Policy (CAIDP)), s'exprimant par liaison vidéo et illustrant ses propos au moyen d'un diaporama numérique, dit que les parlements doivent agir de manière décisive en ce qui concerne l'IA. Il rappelle que la technologie inaugure une ère de progrès sans précédent, tout en présentant d'importants défis pour les institutions démocratiques, les droits de l'homme et l'état de droit. Le CAIDP salue la résolution de l'UIP sur l'IA, qui constitue une opportunité de contribuer à un avenir numérique plus juste, plus sûr et plus inclusif. Il souligne que les parlementaires doivent veiller à ce que les droits de l'homme, la dignité et les valeurs communes ne soient pas sacrifiés au nom des progrès technologiques. Il expose ensuite les quatre piliers sur lesquels reposent les recommandations du CAIDP.

Premièrement, il convient de définir des lignes rouges claires, universelles et non négociables pour les systèmes d'IA présentant des risques inacceptables, tels que la police prédictive, la notation sociale et la catégorisation biométrique. Ces systèmes, qui manquent de validité empirique, portent atteinte à la dignité humaine et menacent les droits, car ils établissent des corrélations inexactes, non représentatives et peu fiables. L'intervenant précise que cette approche s'aligne sur les cadres établis, tels que la Recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'éthique de l'intelligence artificielle et le Règlement sur l'IA de l'UE.

Deuxièmement, les États doivent signer et ratifier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Cet accord établit un socle mondial qui protège les droits de l'homme et garantit que le développement technologique s'inscrit dans le respect des valeurs démocratiques. M. Saebi fait remarquer que la résolution de l'UIP s'appuie sur les fondements posés par la Convention-cadre et en étend la

portée en abordant les inégalités mondiales, en particulier celles qui touchent les pays du Sud. Un cadre mondial commun assurant la protection des citoyens contre une IA non réglementée permettra de combler les fractures numériques en posant des exigences juridiques garantissant la conformité des politiques aux droits de l'homme fondamentaux. Le soutien international croissant d'institutions – notamment l'Association internationale du barreau – et de gouvernements témoigne de l'urgence d'agir.

Troisièmement, les Lignes directrices universelles sur l'IA doivent être adoptées. Elles offrent un cadre de référence mondial visant à garantir que les systèmes d'IA valorisent la transparence, la redevabilité et l'équité. L'adoption de ce cadre de référence témoigne d'un engagement en faveur d'un avenir dans lequel l'innovation technologique ne l'emporte pas sur les droits de l'homme, mais, au contraire, positionne l'IA comme un outil puissant qui renforce les sociétés, protège les groupes vulnérables et favorise l'innovation responsable. Les Lignes directrices peuvent également faciliter l'élaboration de législations nationales et d'accords internationaux.

Quatrièmement, il est essentiel que le public participe à l'élaboration des politiques relatives à l'IA. Des mécanismes de contrôle et de consultation publique indépendants et solides sont nécessaires pour démocratiser les processus décisionnels et instaurer la confiance entre les citoyens, les gouvernements et les concepteurs de technologies. Une gouvernance véritablement démocratique de l'IA doit protéger la dignité humaine ainsi que les droits et la capacité d'agir des individus. L'IA doit contribuer au bien-être, avec des mécanismes de contrôle qui s'attaquent à la désinformation, aux deepfakes et à la répression numérique. Il est essentiel que toutes les voix soient entendues sur un pied d'égalité, à la faveur de politiques transparentes et responsables. L'intervenant relève que l'indice annuel du CAIDP sur l'IA et les valeurs démocratiques (AIDV), qui analyse les politiques et pratiques en matière d'IA dans 80 pays, peut constituer une référence utile pour les travaux des parlementaires.

Il reconnaît que si l'IA pose des défis majeurs, elle peut être un vecteur puissant de progrès social. Il affirme que l'avenir numérique doit être façonné par les êtres humains, que les avancées technologiques doivent être évaluées à l'aune de leur contribution au bien-être collectif et à la justice sociale, et que l'IA doit venir en appui à la prise de décision humaine. Il précise que les recommandations du CAIDP sont à la fois complètes, scientifiquement fondées et éthiques. Il appelle les parlementaires, les experts et les leaders de la société civile à agir dès à présent pour préserver les institutions démocratiques. Il conclut son intervention en déclarant que le CAIDP est prêt à soutenir la recherche, à fournir des orientations et à partager l'édition 2025 de l'indice AIDV afin de construire un avenir fondé sur la redevabilité, l'inclusion et le respect des droits de l'homme.

**M. F.H. Naek** (Pakistan) constate que l'IA fait désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'elle présente inévitablement des avantages et des inconvénients. Il est donc essentiel de l'encadrer et de veiller à ce qu'elle soit pilotée, supervisée et contrôlée par l'homme. Il fait observer que, bien que les effets de l'IA varient selon les pays, les populations et les économies, certaines préoccupations sont partagées, notamment en ce qui concerne la paix, la prospérité et les droits de l'homme. Il souligne la nécessité d'une réponse juridique globale, élaborée à l'échelle internationale, afin de combler les lacunes juridiques existantes et de créer des instruments juridiques contraignants et non contraignants adaptés aux risques et aux possibilités propres à l'IA. Si l'IA peut réaliser des tâches répétitives et complexes, elle peut également reproduire des biais préjudiciables et d'autres erreurs humaines qui ont un impact négatif sur la société et qui sont plus difficiles à détecter. Les développeurs d'IA doivent donc être vigilants dans les choix qu'ils font lorsqu'ils conçoivent et utilisent ces systèmes. Il insiste sur la nécessité de mettre en place des lois et des politiques appropriées pour garantir que l'IA demeure une force positive, et souligne que ces efforts doivent être menés tant au niveau national qu'international. Il conclut son propos en affirmant que les parlementaires doivent rester attentifs et réactifs face à l'impact de l'IA sur la transparence, la justice, la démocratie et la responsabilité individuelle, qui sont autant d'éléments liés à l'état de droit et essentiels pour évaluer les préjudices associés à l'IA.

**M. E. Rezaei** (République islamique d'Iran) souligne l'importance d'élaborer des lois pour encadrer l'utilisation de l'IA. Les outils et comités de suivi doivent disposer de cadres juridiques leur permettant de faire face aux enjeux liés à la cybersécurité et à l'IA. Il met en avant l'importance d'une coopération fondée sur des normes internationales mais respectant la souveraineté nationale. Selon lui, il pourrait être judicieux de créer un comité chargé de fournir une expertise sur l'IA et sa gouvernance. Il affirme qu'il existe une responsabilité collective de coordination et de coopération face aux défis actuels, dans l'intérêt des générations d'aujourd'hui et de demain, et

que l'IA peut être utile à cet égard. De leur côté, les parlements pourraient proposer des lois favorisant l'utilisation de l'IA dans les opérations de lutte contre le terrorisme. Il conclut son propos en déclarant qu'Israël s'appuie sur l'IA dans le cadre de ses interventions à Gaza.

**Mme B.K. Medhi** (Inde) indique que son pays s'emploie à réaliser la vision du Gouvernement – dénommée *Viksit Bharat 2047* – visant à faire de l'Inde un pays développé à l'horizon 2047. Elle estime que si l'on veut qu'elle soutienne le bien commun et qu'elle préserve les libertés individuelles et les valeurs démocratiques, l'IA nécessite une gouvernance réfléchie. À cet égard, elle insiste sur l'importance de l'autonomie stratégique. Elle rappelle que l'Inde a fait entrer la question de l'IA dans les débats du G20, et que la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 à New Delhi met l'accent notamment sur une IA inclusive. Le pays a coprésidé le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle en février 2025 et accueillera la prochaine édition de cet événement. En tant que membre fondateur du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA), l'Inde a également accueilli le sommet annuel ayant abouti à l'adoption de la Déclaration de New Delhi du PMIA. L'intervenante indique pour conclure que son pays est signataire de la Déclaration ministérielle du G20 de Maceió sur l'inclusion numérique pour tous, de la Déclaration de Bletchley et de la Déclaration ministérielle de Séoul pour une IA sûre, novatrice et inclusive.

**Mme J.S. Mananiso** (Afrique du Sud) indique que son pays ne dispose pas de politique spécifique relative à l'Internet des objets (IoT). Elle souhaite savoir auprès de quels pays l'Afrique du Sud pourrait s'inspirer afin de mieux encadrer ce domaine.

**M. C. Ngy** (Cambodge) observe que les États ont clairement des approches différentes en ce qui concerne la compréhension de l'IA et la gouvernance numérique. Il propose en conséquence que la Commission élabore une déclaration appelant les Parlements membres de l'UIP à reconnaître l'impact transformateur des technologies émergentes ainsi que la nécessité impérieuse d'une gouvernance numérique. Il suggère également que la Commission mette en place un programme-type de gouvernance numérique destiné à orienter les États et à renforcer la coopération internationale.

**La Présidente** demande aux délégués s'ils sont d'accord avec la proposition de M. Ngy d'élaborer une déclaration appelant l'UIP à se saisir de la question de la gouvernance mondiale de l'IA.

*Aucune objection n'est émise. La Présidente prend acte de l'accord de la Commission.*

**Mme A. Bengtsson** (Suède) indique que le Gouvernement suédois a adopté une stratégie en matière d'IA en 2018 et a mis en place une commission dédiée à cette question. Tout en précisant que la Suède se conforme à la législation de l'UE, elle fait remarquer que cette législation peine à suivre le rythme du développement de l'IA. Elle souligne l'importance d'examiner quels sont les acteurs impliqués dans le développement de l'IA et comment concevoir cette technologie en tenant compte des impératifs humanitaires.

**La Présidente** propose que les experts examinent la question de la lenteur de l'action législative en matière d'IA.

**M. M. Karakaya** (Turquie) estime que l'absence d'un texte de portée mondiale sur l'éthique de l'IA constitue une lacune majeure. Il indique que la Turquie a contribué aux travaux visant à réglementer l'IA, notamment au Principe de l'OCDE sur l'IA, à la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA et à l'action du Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe. La Turquie a également participé au Comité d'examen des données et de l'intelligence artificielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il s'interroge sur l'existence de lignes directrices de portée mondiale sur l'éthique de l'IA.

**Mme P. Chetty** (Directrice exécutive, Research ICT Africa) dit que l'IoT étant une technologie omniprésente, les législations en matière de protection de la vie privée et des consommateurs, de cybersécurité et de propriété intellectuelle lui sont applicables. S'agissant de l'Afrique du Sud, elle cite comme références utiles la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, ainsi que les lois types de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la protection des données et sur la criminalité informatique et la cybercriminalité.

Répondant à l'intervention de Mme Bengtsson, elle souligne que le processus législatif devrait mettre l'accent non seulement sur la maîtrise des données, mais aussi sur la constitution de jeux de données représentatifs et inclusifs. Elle évoque la nécessité de recourir à des modèles de gouvernance participative, afin de permettre aux citoyens de décider de l'usage qui est fait de leurs données. Elle souligne également l'importance de demeurer vigilants quant aux données utilisées dans le développement des technologies, afin de veiller à ce qu'elles restent objectives.

**M. A. Saebi** (membre du groupe chargé des politiques, CAIDP) souligne l'importance de la coopération au service de l'innovation. Il déclare que la maîtrise des données, les droits de l'homme et l'état de droit doivent être au cœur du processus d'innovation. Il estime que les États doivent légiférer au niveau national tout en veillant à rester alignés sur les cadres réglementaires internationaux. Il fait remarquer que plusieurs instruments internationaux, notamment la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, et le Règlement sur l'IA de l'UE, sont en phase avec les évolutions à l'échelle mondiale. Il rappelle que les données sont porteuses de biais et affirme que pour garantir une IA centrée sur l'humain, il est important d'adopter et de mettre en œuvre ces instruments internationaux en complément des législations nationales.

**La Présidente** revient sur la question soulevée par M. Karakaya concernant l'existence de textes de portée mondiale sur l'éthique de l'IA pouvant être utiles aux parlementaires. Elle invite les experts à débattre des convergences et divergences entre le cadre de l'UE sur l'IA et la Déclaration africaine sur l'intelligence artificielle, ainsi que des moyens de renforcer la coopération internationale en tenant compte des écarts de capacités entre les pays du Nord et ceux du Sud.

**Mme P. Chetty** (Directrice exécutive, Research ICT Africa) fait observer que s'il existe une profusion de documents d'orientation, d'accords et de principes, leur traduction en cadres de mise en œuvre est complexe. Elle souligne que face aux défis posés par l'IA en matière d'inclusion économique et sociale, et compte tenu de la nécessité de trouver un équilibre entre sécurité et innovation, il est crucial de mettre en place des réponses réglementaires fortement contextualisées. Elle insiste sur l'importance de protéger l'innovation – et le potentiel d'innovation – au sein des États, et de s'appuyer sur les cadres et engagements nationaux et régionaux afin d'élaborer une réglementation adaptée et pertinente.

**M. A. Saebi** (membre du groupe chargé des politiques, CAIDP) estime que l'adoption et la mise en œuvre des textes permet d'accélérer la contextualisation de nombreux principes. À titre d'exemple, il mentionne que l'Union africaine a transposé à l'échelon local certains principes issus du Règlement sur l'IA de l'UE. Il rappelle que l'IA évolue à un rythme soutenu et que le facteur temps est déterminant. Si l'opportunité de concrétiser ces textes et principes n'est pas saisie, d'autres forces – telles que les grandes entreprises technologiques ou les mégadonnées – risquent d'intervenir. Il cite à cet égard les propos du Professeur Lawrence Lessig : "Le code, c'est la loi."

**M. F.H. Naek** (Pakistan) soulève la question de savoir si les êtres humains garderont le contrôle de l'IA ou si celle-ci finira par exercer un contrôle sur eux.

**M. A. Saebi** (membre du groupe chargé des politiques, CAIDP) fait savoir que selon les Professeurs Edward Lee et Stuart Russell, qui ont publié deux articles à ce sujet, les êtres humains doivent évoluer et exister conjointement avec l'IA. Il précise que, contrairement aux innovations antérieures, l'IA se développe aux côtés des êtres humains et tend à les façonner. Ceux-ci doivent accepter cette évolution tout en conservant leur capacité d'action et de contrôle aux niveaux local et international par le biais de la réglementation et de la législation.

**Mme P. Chetty** (Directrice exécutive, Research ICT Africa) souligne l'importance de l'intervention humaine tout au long du processus de conception de l'IA, ce qui doit être pris en compte dans la réglementation. Elle insiste également sur l'importance de la transparence et de la redevabilité. Outre le respect des principes de l'intervention humaine, d'une IA centrée sur l'humain et du contrôle humain, il est essentiel que les réglementations garantissent une application effective des règles établies. Elle conclut son propos en déclarant que la génération actuelle portera la responsabilité, vis-à-vis des générations futures, des décisions et des cadres normatifs qu'elle met en œuvre.

**M. M. Karakaya** (Türkiye) affirme que l'IA façonne la vie humaine et continuera de le faire. Il souligne toutefois la nécessité de définir les principes éthiques fondamentaux qui permettront d'encadrer l'IA. En l'absence de réglementation, le code informatique prendra force de loi et le développement de l'IA sera accaparé par certains groupes ou individus. Il estime qu'une réglementation démocratique de la vie numérique est indispensable. Il conclut son intervention en soulignant la nécessité d'adopter, à l'échelle mondiale, des codes éthiques largement reconnus qui puissent encadrer l'IA et orienter les législations nationales.

**La Présidente** relève qu'étant donné le nombre élevé d'hommes impliqués dans la programmation de l'IA, on peut légitimement craindre que celle-ci comporte des biais sexistes. Elle affirme que l'intervention humaine et la législation contribueront à prévenir les dommages causés par l'IA. Elle indique pour conclure que le Secrétariat de l'UIP transmettra les articles auxquels M. Saebi a fait référence.

### c) Utilisation de l'IA dans les parlements

*M. P. Dalphond (Canada) prend la présidence.*

**Le Président** fait observer que, dans la mesure où l'IA transforme les sociétés, elle est appelée à faire partie intégrante des parlements. Il précise que la discussion portera essentiellement sur l'usage que les parlementaires font de l'IA et sur l'usage que les parlements pourraient en faire pour faciliter l'activité législative. Rappelant que l'UIP travaille depuis plusieurs années sur l'utilisation des technologies au sein des parlements, il souligne l'importance du partage d'informations et d'expériences en la matière.

**M. A. Williamson** (Chercheur principal, Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP), s'exprimant par liaison vidéo, déclare que l'IA bouleverse les pratiques, y compris dans les parlements, et qu'elle n'est désormais plus une technologie du futur mais une réalité bien présente. Elle peut renforcer considérablement l'efficacité des parlements. Il souligne néanmoins l'importance de réfléchir à la manière dont elle peut véritablement servir l'intérêt public et renforcer les institutions démocratiques. Il rapporte s'être récemment entretenu avec un représentant d'un parlement dont les membres avaient été invités à indiquer s'ils utilisaient des outils d'IA. La plupart avaient affirmé avec assurance ne pas y recourir, mais l'analyse du trafic web du parlement avait révélé le contraire. Les parlementaires ne s'étaient simplement pas rendu compte que les outils qu'ils utilisaient relevaient de l'IA. Il estime dès lors qu'il est essentiel d'examiner comment l'IA peut être utilisée de manière consciente, éthique et efficace.

Il estime que, si elle est utilisée de manière réfléchie, l'IA peut transformer le travail parlementaire. Premièrement, elle peut faciliter l'activité législative en analysant les projets de loi et les rapports, en mettant en évidence les points clés et les enjeux, en examinant les propositions d'amendement et en évaluant l'impact de ces éléments sur un portefeuille législatif. Elle peut également faire gagner du temps aux parlementaires en rédigeant des discours et en synthétisant des informations. Deuxièmement, l'IA met à disposition des capacités de recherche puissantes permettant d'analyser de grands volumes d'informations, de retrouver et résumer des discours ou des débats portant sur des sujets similaires, et de collecter des données comparatives provenant d'autres juridictions. Troisièmement, l'IA peut valoriser les contenus produits par les parlementaires, tels que les discours, les analyses et les prises de position, en les rendant exploitables sur plusieurs canaux de diffusion.

Il fait valoir que l'IA est également une ressource précieuse dans la relation avec les citoyens et le grand public. Elle permet notamment de trier et de prioriser les messages reçus, de veiller à ce que les sujets urgents soient traités en priorité et de gérer plus efficacement les demandes courantes. Il ajoute que si l'IA peut aussi faciliter la rédaction de réponses aux questions récurrentes, une intervention humaine demeure nécessaire pour en assurer la relecture et la personnalisation. Il indique que l'IA peut analyser les ressentis sur la base des données locales, des réseaux sociaux et des consultations publiques en vue de déceler les problèmes émergents, ce qui permet un gain de temps considérable. Certains parlements expérimentent déjà l'utilisation de chatbots alimentés par l'IA à l'intention du personnel et du public, les parlementaires ayant dès lors plus de temps pour se consacrer aux questions complexes. L'IA pourrait ainsi contribuer à des services aux citoyens plus réactifs, à une meilleure compréhension des préoccupations locales et à des relations plus personnalisées.

Il souligne toutefois que l'utilisation de l'IA pose d'importants défis qui exigent une approche réfléchie et prudente. Premièrement, les systèmes d'IA ne sont pas nécessairement fiables ni précis, et peuvent générer des contenus erronés ou trompeurs. Il estime que le recours à l'IA dans le cadre des travaux parlementaires requiert une vigilance constante et une vérification systématique. Deuxièmement, de nombreux outils d'IA commerciaux traitent les données via des services externes, ce qui suscite des inquiétudes concernant la sécurité des informations sensibles. Il indique s'être entretenu avec des parlementaires qui ont tardé à adopter l'IA car ils avaient l'impression qu'ils céderaient les droits de propriété sur des données à des acteurs extérieurs à leur juridiction. Troisièmement, les parlementaires doivent réfléchir aux moyens d'être transparents vis-à-vis du public quant à leur utilisation de l'IA, et se demander par exemple s'ils doivent indiquer qu'ils y ont eu recours pour répondre à des courriels de citoyens. Il estime que les parlementaires doivent être attentifs à la perception que peut avoir le public de l'usage de l'IA dans leur travail, et agir avec prudence, rigueur et transparence.

Il recommande, en conséquence, l'adoption d'un certain nombre de principes encadrant l'utilisation de l'IA. Celle-ci devrait être limitée à des contextes présentant un faible niveau de risque, puis élargie au fur et à mesure que la confiance s'installe. Il insiste sur l'importance de maintenir une supervision humaine et de garantir que les décisions majeures restent pilotées par l'humain, dont la contribution renforce la pertinence, la crédibilité et la fiabilité des processus basés sur l'IA. La sécurité et la protection de la vie privée doivent constituer des priorités, et seuls des outils autorisés, sûrs et fiables doivent être utilisés. Les parlementaires doivent collaborer avec les services numériques de leur parlement pour identifier les outils les plus sûrs. Il souligne également la nécessité d'investir dans l'apprentissage et la formation, afin que l'ensemble du personnel parlementaire comprenne les capacités et les limites de l'IA. Il considère que le développement des compétences permettant d'interagir avec l'IA contribuera, à terme, à renforcer l'efficacité du travail parlementaire.

Il affirme que l'IA doit renforcer, et non remplacer, la dimension humaine de la représentation. Selon lui, l'approche la plus efficace consiste à combiner l'efficacité de l'IA avec le discernement, l'empathie et la capacité de relation des êtres humains. L'IA devrait permettre aux parlementaires de consacrer davantage de temps aux aspects de leur mandat que la technologie ne saurait reproduire. Il insiste sur le fait qu'elle ne devrait pas entraîner de suppressions de postes dans les services parlementaires, mais plutôt permettre de recentrer le travail sur des activités requérant une réflexion approfondie, au détriment des tâches purement administratives.

Il déclare que l'IA doit être abordée avec des objectifs clairs plutôt que sous l'emprise de la peur. Il relève qu'elle peut améliorer l'accessibilité, la productivité et la réactivité, mais que ses utilisateurs doivent rester attentifs à ses limites et veiller à préserver les qualités humaines que sont le jugement, l'empathie et la sagesse. Il conclut son propos en affirmant que l'avenir de l'IA dans les parlements dépendra des décisions prises aujourd'hui, lesquelles doivent être arrêtées avec discernement afin de renforcer la démocratie et de mieux répondre aux attentes des représentés. Il encourage les délégués à consulter les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* de l'UIP et invite ceux qui utilisent déjà l'IA à faire part de leurs expériences, y compris aux membres du Secrétariat de l'UIP qui recueillent actuellement des témoignages sur les apports de l'IA pour les parlementaires.

**Le Président** donne la parole aux délégués.

**M. M. Karakaya** (Turquie) indique que la plupart des parlementaires qu'il connaît ont recours à l'IA et signalent que les données peuvent être obsolètes et les informations non vérifiées. Il précise avoir lui-même constaté ces limites. Il est important de se demander si les contenus erronés ou trompeurs générés par l'IA doivent être considérés comme une forme de manipulation. Il estime qu'il est vain d'élaborer une législation nationale sur l'IA en l'absence de lignes directrices éthiques à l'échelle mondiale. Il se dit favorable aux recommandations concernant l'utilisation de l'IA, mais estime qu'il convient avant tout d'examiner comment les concepteurs peuvent protéger les sociétés lorsqu'ils entraînent les systèmes d'IA. Selon lui, cette question touche à la fois à l'éthique et à la législation.

**M. A. Burapachaisri** (Thaïlande) explique que le Parlement thaïlandais utilise l'IA pour améliorer les échanges entre les parlementaires et le public, pour recueillir et analyser les retours d'information utiles à l'élaboration des politiques, ainsi que pour optimiser la gestion et l'organisation interne de son Secrétariat. Il souligne l'importance de la sensibilisation en matière d'IA. Il mentionne qu'un membre du Sénat thaïlandais a récemment diffusé une vidéo générée par

l'IA le représentant dans un débat parlementaire simulé. Cette vidéo a permis de mettre en lumière la sophistication croissante des contenus générés par l'IA, ainsi que les menaces potentielles qu'elle entraîne pour l'intégrité de l'information et la confiance du public. Il fait savoir que la Thaïlande demeure résolue à collaborer avec les parlementaires pour faire respecter les principes énoncés dans la résolution de l'UIP. Il conclut son propos en affirmant qu'il est possible, à la faveur d'un engagement collectif, d'une gouvernance éclairée et d'un langage inclusif, de tirer parti du potentiel transformateur de l'IA tout en protégeant les valeurs démocratiques.

**Mme A. Bengtsson** (Suède) constate que la société suédoise est aujourd'hui plus avancée sur le plan numérique que son parlement, où les signatures électroniques n'ont été adoptées que récemment et où les sténographes sont encore mobilisés en séance plénière. Elle indique que le Parlement estonien s'est doté d'un outil d'IA atteignant un taux de fiabilité de 90 % pour transcrire les débats. Bien qu'une intervention humaine reste nécessaire, cet outil permet d'accélérer le processus de transcription. Elle relève que l'IA est étroitement liée à la dématérialisation. En Suède, les paiements sans numéraire sont devenus la norme, ce qui a suscité un débat politique sur les conséquences d'une éventuelle paralysie du pays, à l'instar de ce qui s'est produit en Ukraine. Elle explique que le système actuel d'identification électronique est géré par des acteurs privés, mais que le Gouvernement suédois envisage des pistes pour le développer. Elle ajoute que, dans le cadre de son activité parlementaire, l'IA lui est utile pour structurer ses idées en préparation des débats ou de la rédaction d'articles.

**Le Président** dit avoir constaté que les interventions de l'un de ses collègues étaient devenues beaucoup plus structurées, au point de le faire soupçonner l'usage d'un outil d'IA.

**Mme B.K. Medhi** (Inde) indique que le Parlement indien s'assure que l'IA soit utilisée dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Elle précise que la Commission permanente des communications et des technologies de l'information examine actuellement les effets de l'IA. Le Parlement a adopté la Loi sur la protection des données personnelles numériques de 2023 et utilise l'IA pour améliorer l'efficacité des activités législatives et l'accessibilité des travaux parlementaires. La Lok Sabha exploite l'IA pour analyser les débats en temps réel et fournir aux parlementaires des informations contextuelles pendant les discussions. Grâce à la traduction automatique, certains documents clés, tels que les ordres du jour, les listes de questions ou les bulletins, sont mis à disposition dans les langues régionales. Le traitement automatique du langage naturel et d'autres technologies fondées sur l'IA permettent de simplifier le langage juridique et politique complexe, facilitant ainsi l'engagement des citoyens et leur compréhension du processus législatif. Elle explique que des plateformes reposant sur l'IA, telles que l'application nationale e-Vidhan, permettent aux citoyens d'accéder aux contenus législatifs, de suivre l'évolution des projets de loi et de participer aux discussions, ce qui favorise la transparence et renforce l'engagement public. L'IA contribue à la gestion des données rétrospectives issues des débats, des discours et des délibérations, ainsi qu'à la numérisation, au classement et à l'indexation des archives, afin d'en faciliter l'accès pour les citoyens, les médias et les décideurs. L'intervenante affirme pour conclure qu'en améliorant l'efficacité et l'accessibilité des travaux parlementaires, l'IA soutient les processus législatifs, permet aux citoyens de demander des comptes à leurs représentants élus et favorise une démocratie éclairée et participative.

**M. E. Rezaei** (République islamique d'Iran) fait remarquer que les outils d'IA ont facilité l'harmonisation de la législation ainsi que l'analyse des demandes et des besoins des citoyens.

**Mme S. Al Sheibani** (Oman) dit qu'elle utilise l'IA, mais qu'elle n'est pas sûre que l'usage de l'IA dans les parlements soit légal, en particulier lorsque cette pratique n'est pas déclarée. Elle souligne que, ne disposant pas d'une formation juridique, elle trouve dans l'IA une ressource particulièrement utile pour l'examen des lois. L'IA lui permet de découvrir des pratiques juridiques en vigueur dans d'autres pays et de comprendre si un article de loi est cohérent, voire comment il pourrait être amélioré, et analyse également les effets potentiels de la mise en œuvre d'une nouvelle loi. Elle indique toutefois raisonner de manière autonome avant de transmettre ses observations à la Commission législative et juridique de son parlement. Elle se dit très impressionnée par les capacités des outils d'IA, en particulier ChatGPT et DeepSeek.

**Le Président** aimerait savoir si les délégués ont recours à l'IA pour répondre à des courriels, des lettres ou des appels.

**Mme J.S. Mananiso** (Afrique du Sud) fait savoir que son parlement a commencé à utiliser l'IA et les plateformes numériques, en particulier après la pandémie de COVID-19. Elle explique que l'IA permet aux parlementaires de répondre aux courriels des citoyens tout en poursuivant leurs travaux dans les commissions. Les modalités de travail hybrides offrent aux parlementaires la possibilité de s'acquitter de leurs fonctions tout en étant en dehors du Cap, ce qui rend le travail parlementaire et les services associés plus accessibles aux zones rurales. Elle constate que la transformation numérique a également rendu le travail parlementaire plus efficace. Elle note cependant que les personnes sans instruction ne peuvent pas tirer parti de l'IA, celle-ci n'étant pas disponible dans les langues autochtones. Si l'IA était accessible dans les 12 langues officielles de l'Afrique du Sud, personne ne serait laissé pour compte. Elle conclut en soulignant que les parlementaires doivent disposer de données linguistiques sur les populations qu'ils représentent.

**Mme R. Alyahya** (Arabie saoudite) indique que, pour répondre aux préoccupations en matière de confidentialité et de piratage, le Conseil consultatif a récemment mis en place une plateforme centralisée regroupant l'ensemble des ressources utiles aux parlementaires. Cette plateforme contient les coordonnées des parlementaires ainsi qu'une base de données documentaire. Elle permet aux parlementaires d'accéder à leurs courriels, mais aussi de contacter le service de recherche pour obtenir des informations ciblées ou échanger avec leurs collègues, tout en bénéficiant d'un système de protection des fichiers confidentiels. La plateforme est placée sous la supervision de l'Autorité saoudienne des données et de l'IA, et les parlementaires ne peuvent y accéder qu'à l'aide d'un mot de passe à usage unique. Elle juge cet outil fonctionnel, avantageux, utile et efficace, et encourage les autres parlements à envisager l'adoption d'un dispositif similaire.

**Le Président** remercie Mme Alyahya pour son intervention importante sur la question de la confidentialité. Il souligne que la version gratuite de ChatGPT stocke les données à l'étranger et les réutilise, et rappelle que des garanties en matière de confidentialité demeurent nécessaires, y compris lors de l'utilisation de la version payante de l'outil.

**Mme S. Ghoury** (Pakistan) déclare que l'IA a révolutionné le monde et transforme les modes de vie. Elle observe que les applications d'IA posent des défis et qu'elles sont susceptibles à la fois de contribuer au bien-être humain et d'y porter atteinte. Elle insiste sur la nécessité impérieuse de garder la maîtrise de l'IA et d'assurer qu'elle reste soumise, partout et en permanence, à l'intervention, la supervision et la surveillance humaines. Elle rappelle que les effets de l'IA varient d'un groupe à l'autre, mais que la paix, la prospérité et les droits de l'homme constituent des préoccupations communes à tous. Elle explique que le Ministère des technologies de l'information et des télécommunications œuvre à la transformation numérique de la société pakistanaise et mobilise l'IA dans de nombreux secteurs afin de transformer l'économie nationale. L'IA renforce également la gouvernance, améliore la prestation des services publics et favorise un développement national durable. L'intervenante conclut son propos en soulignant l'importance de veiller à ce que l'IA facilite la vie quotidienne, apporte des solutions à des défis complexes et permette la réalisation d'objectifs majeurs.

**M. A. Williamson** (Chercheur principal, Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP) constate que les interventions traduisent à la fois un intérêt pour le potentiel de l'IA et de la prudence à son égard. Nombre d'entre elles ont porté sur les possibilités offertes par l'IA pour faciliter et améliorer le travail parlementaire. Il souligne toutefois l'importance de rester attentif à la sécurité de l'information lors de l'utilisation des systèmes d'IA. L'intervention de Mme Al Sheibani en particulier a retenu son attention, car elle a mis en exergue la dualité entre les opportunités et les risques associés à l'IA.

Il rappelle que les parlements ne se trouvent pas à la pointe de la technologie et qu'ils n'ont d'ailleurs pas vocation à l'être. Il n'est donc pas surprenant qu'en Suède, par exemple, le Parlement soit en retard sur le plan technologique par rapport à la société. Étant donné l'importance de leur travail, les parlements doivent se sentir confiants, sûrs et à l'aise avec l'adoption des technologies. Il relève par ailleurs que les capacités de transcription de l'IA progressent jour après jour, comme en témoigne le taux de précision de 90 % atteint par l'outil utilisé par le Parlement estonien. Il constate également que les capacités de transcription de la plateforme Zoom sont très avancées. Le recours à l'apprentissage automatique pour la traduction – comme le pratique le Parlement indien – pourrait contribuer à démocratiser l'accès à l'information

en Afrique du Sud. Il ressort des interventions que les parlementaires perçoivent avec lucidité à la fois les opportunités et les risques liés à l'IA, et que s'ils adoptent cette technologie, c'est avant tout en vue d'améliorer leurs échanges avec le public, comme en témoigne l'expérience de la Thaïlande. Il apparaît clairement que l'IA peut accroître l'efficacité du contrôle parlementaire, de la rédaction législative et de la collaboration avec les citoyens.

**Le Président** indique avoir lu récemment un article paru dans le *New York Times* relatant le cas d'un avocat ayant utilisé ChatGPT pour rechercher des décisions de justice susceptibles d'appuyer l'affaire sur laquelle il travaillait. Toutefois, à son insu, l'outil a inventé certaines décisions. Si les noms des juges mentionnés étaient bien réels, ceux des parties ne l'étaient pas. La partie adverse a relevé la falsification, et cette découverte a presque conduit à la radiation de l'avocat, qui ignorait que ChatGPT pouvait générer de fausses informations.

Il signale que l'IA est aujourd'hui suffisamment performante pour personnaliser ses résultats en fonction du profil de l'utilisateur. Aussi, des parlementaires appartenant à différentes formations politiques peuvent consulter un même outil d'IA et obtenir des résultats très contrastés, les faits étant sélectionnés et structurés de manière à confirmer ce que pense l'utilisateur. Il estime que ce phénomène peut être perçu à la fois comme rassurant et préoccupant, et qu'il est de la responsabilité des parlementaires de le gérer. Il rappelle pour conclure qu'il est essentiel que les parlementaires soient élus par des personnes réelles, et non par des systèmes d'IA.

**Mme P.A. Aguirre** (Équateur) indique que son pays est sur le point d'élire, pour la première fois, une femme à la présidence de la République. Toutefois, la campagne électorale a été la plus abjecte jamais enregistrée. Elle rapporte que l'IA a été utilisée pour produire des deepfakes à caractère sexiste, dans lesquels la candidate présidentielle apparaît dénudée. Elle relève que le Conseil national électoral ne dispose ni des moyens financiers ni des ressources technologiques nécessaires pour empêcher la diffusion de ces contenus, en particulier du fait qu'ils circulent sur les réseaux sociaux et par le biais des applications de messagerie. Elle ajoute que ce phénomène touche également la Vice-Présidente de l'Équateur.

**Mme M.F. Araujo** (Équateur) affirme ressentir une responsabilité profonde envers les Équatoriens, ainsi qu'un devoir de défense des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'état de droit. Elle signale que la Vice-Présidente de l'Équateur fait l'objet d'une persécution politique sans précédent. Depuis son entrée en fonction, cette dernière est constamment exclue, isolée et harcelée. Elle a été nommée ambassadrice de la paix puis contrainte de se rendre à l'étranger, notamment dans une zone de guerre au Moyen-Orient, sans disposer des ressources nécessaires ni de garanties en matière de sécurité. De plus, son fils aîné a été détenu pendant plus de 40 jours sans procès, et l'avocat de ce dernier a été arrêté en janvier 2025. L'intervenante déplore que le système juridique soit instrumentalisé pour intimider et faire taire une fonctionnaire et ses proches. Elle précise qu'en septembre 2024, une procédure administrative irrégulière a été engagée contre la Vice-Présidente, l'accusant d'abandon de poste alors que son absence faisait suite à un décret exécutif. Ces pratiques ne sont autres qu'une forme de violence politique fondée sur le genre, de criminalisation de la pensée libre et d'affaiblissement des institutions. En outre, elles violent plusieurs instruments internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention américaine relative aux droits de l'homme, ainsi que la Constitution de l'Équateur. Mme Araujo conclut son intervention en affirmant qu'une démocratie qui incarcère les enfants de ses représentants élus, remplace ses vice-présidents par décret et réduit les femmes au silence ne peut être considérée comme une véritable démocratie.

**Le Président** reconnaît que l'IA peut être utilisée à des fins malveillantes au cours des campagnes politiques. Il souligne que les États doivent disposer d'organes de surveillance capables de réagir immédiatement aux deepfakes en bloquant leur diffusion ou en démontrant que les contenus en question ne sont pas authentiques.

**Mme S. Ghoury** (Pakistan) observe qu'à mesure que l'IA progresse et devient plus abordable, des pertes d'emplois se produisent. Elle estime que les législateurs doivent réfléchir aux moyens de faire face à une hausse du chômage au cours des cinq à dix prochaines années. Elle suggère que cette question soit débattue lors de la prochaine Assemblée de l'UIP.

**Le Président** répond que cet enjeu pourrait être examiné par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP.

**M. M. Karakaya** (Türkiye) dit, à titre de conclusion de la séance, que les parlementaires devraient s'abstenir d'utiliser l'IA pour des questions qui ne peuvent être vérifiées ou maîtrisées.

**Mme G. Chakor** (Pays-Bas) signale que l'IA a également été utilisée pour créer des deepfakes impliquant des parlementaires et des actrices néerlandaises. Elle souligne que les parlementaires ne peuvent tolérer que des femmes – mais aussi des enfants et des hommes – soient victimes de ce type d'abus. Elle constate que l'IA évolue plus rapidement que ce qui avait été anticipé. Bien qu'ils traitent la question des deepfakes et se familiarisent avec l'IA, y compris avec ChatGPT, les responsables gouvernementaux et les parlementaires ne peuvent agir de manière isolée. Selon elle, un pacte intergouvernemental permettrait de renforcer les efforts individuels, de réfléchir aux moyens de s'informer rapidement sur l'IA et de l'utiliser, et de comprendre les risques qui y sont associés.

**Le Président** prend note de la suggestion, qui s'inscrit selon lui dans la continuité de la résolution adoptée lors de la précédente Assemblée de l'UIP. Il estime que les parlementaires doivent devancer les technologies, qui progressent à un rythme soutenu.

*La séance est levée à 12 h 20.*

# Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 11 h 30 sous la conduite de M. Aoyagi Hitoshi (Japon), Président par intérim de la Commission permanente.*

## **Adoption de l'ordre du jour (C-IV/150/A.1)**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2024)**

*Le compte rendu est adopté.*

## **La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : le cas de l'Ouzbékistan**

**Le Président**, après avoir attiré l'attention sur les éléments de contexte figurant à l'ordre du jour dans le document C-IV/150/A.1, se dit heureux d'accueillir deux intervenants invités, Mme S. Machl, Coordinatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan, et M. P. Linnér, Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld, dont les exposés seront suivis d'un débat interactif.

**Mme S. Machl** (Coordinatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan), intervenante invitée, illustrant son propos à l'aide d'un diaporama, indique qu'elle fait partie des 131 coordonnateurs résidents des Nations Unies qui couvrent 162 pays et territoires bénéficiaires avec lesquels l'ONU collabore sur la base d'accords-cadres de coopération. Elle rappelle que le Bureau du Coordonnateur résident à Tachkent a été créé en 1993 et que, depuis lors, l'équipe de pays des Nations Unies en Ouzbékistan s'est étoffée pour compter désormais 25 entités, dont 16 disposant soit d'un bureau de projet, soit d'un représentant sur le terrain. Elle indique que l'action de l'équipe de pays des Nations Unies en Ouzbékistan contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et est alignée sur le plan national de l'Ouzbékistan dans ce domaine. Elle explique que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable – pièce maîtresse de la réforme de l'ONU – entamera un nouveau cycle quinquennal en janvier 2026, et que l'équipe de pays des Nations Unies mène actuellement des consultations avec les autorités ouzbèkes et l'ensemble des parties prenantes nationales pour en définir les priorités.

Elle souligne que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025 pour l'Ouzbékistan porte sur cinq domaines : les systèmes de gouvernance et l'état de droit ; la mise en œuvre harmonisée et intégrée du programme de réformes ; un meilleur accès aux moyens de subsistance pour tous, quel que soit le lieu ; un meilleur accès à des services de santé, d'éducation et sociaux de qualité ; et enfin, la gestion des ressources naturelles, les infrastructures, l'action climatique ainsi que la gouvernance et la protection de l'environnement. Signe que la réforme fonctionne, l'équipe de pays des Nations Unies a lancé douze programmes conjoints à travers l'Ouzbékistan, dont sept représentaient en 2024 à eux seuls un montant total inférieur à 30 millions d'USD, avec au moins deux entités des Nations Unies associées dans chaque cas aux autorités ouzbèkes pour répondre à une priorité spécifique.

L'intervenante indique que la priorité absolue du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2026-2030 est de tirer parti du dividende démographique en Ouzbékistan tant que cela est possible, dans un contexte où la population croît rapidement mais vieillit encore plus vite. Les six résultats escomptés visent à : assurer au peuple ouzbek les avantages d'une bonne gouvernance et de décisions fondées sur des données probantes ; améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain ainsi que la résilience face aux chocs

socio-économiques et climatiques ; renforcer la santé publique et le bien-être ; accroître l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle ; traiter les questions liées au climat et à l'environnement ; et améliorer les conditions de vie dans la région de la mer d'Aral, où l'assèchement a considérablement réduit la superficie de la mer et provoqué des émissions de poussières toxiques qui affectent la région et au-delà.

Mme Machl ajoute que les principes directeurs et les enjeux transversaux identifiés pour soutenir l'Ouzbékistan dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) comprennent la transformation numérique et l'égalité des sexes, notamment en matière d'emploi et d'éducation. Elle fait remarquer que les données relatives à l'action de l'équipe de pays des Nations Unies en vertu du Plan-cadre 2021-2025 sont communiquées via UN INFO, une plateforme en ligne de communication de l'information. Ces données permettent non seulement de visualiser la part du financement allouée par l'ONU à la réalisation de chaque ODD, mais également d'obtenir des informations sur le nombre d'interventions programmatiques par ODD, par fonction et par entité des Nations Unies. Elle précise que, pour l'Ouzbékistan, l'écart de financement entre les ressources nécessaires et celles effectivement disponibles s'élève actuellement à un peu plus de 25 %, les besoins étant chiffrés à 475,4 millions d'USD, contre 352,8 millions effectivement mobilisés. Elle souligne que l'équipe de pays des Nations Unies bénéficie également, si nécessaire, d'un appui normatif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et de l'Union économique eurasiatique toutes deux engagées elles aussi dans l'appui au développement de l'Ouzbékistan et dans le suivi des progrès réalisés au regard des Objectifs de développement durable. Elle conclut son propos en précisant que son bureau et elle-même se tiennent à disposition pour fournir tout complément d'information souhaité.

**Une déléguée** demande si l'action de l'équipe de pays des Nations Unies est impactée par l'annonce récente de baisses de financements pour les programmes mis en œuvre par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

**Mme S. Machl** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan), intervenante invitée, fait observer que plusieurs pays ont également annoncé des réductions de l'aide publique au développement (APD), et indique que l'appui aux activités de l'ONU en Ouzbékistan se poursuit, notamment de la part de l'Union européenne, du Japon, du Qatar et de la République de Corée. Elle ajoute toutefois que les réductions de financements de l'USAID auront indubitablement un impact sur le travail essentiel et vital d'organismes tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle conclut son intervention en formant le vœu que les États membres de l'ONU conjuguent leurs efforts dans le traitement des questions qui exigent une approche mondiale.

**M. A.S. Thakur** (Inde) demande quel pourcentage de la somme inférieure à 30 millions d'USD correspondant aux sept programmes conjoints mentionnés précédemment a été pris en charge par l'Ouzbékistan, quelle part a été consacrée à la mise en place de ces programmes et où en est l'Ouzbékistan dans la réalisation de la cible 3.3 des ODD qui vise à éradiquer des maladies transmissibles telles que le sida et la tuberculose.

**Mme S. Machl** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan), intervenante invitée, déclare que les financements relatifs à ces sept programmes ont notamment été utilisés pour réduire la mortalité infanto-juvénile et maternelle, améliorer l'efficacité énergétique, renforcer le système de santé, développer les technologies de l'information et de la communication dans le secteur de l'éducation, et traiter les problèmes écologiques liés à la mer d'Aral. Elle ajoute que ces financements proviennent de bailleurs de fonds ainsi que du Fonds conjoint pour les ODD, et qu'ils sont directement affectés aux programmes déployés par l'équipe de pays des Nations Unies au profit de la population ouzbèke.

**Mme F.M.P. Konseibo/Tiendrebeogo** (Burkina Faso) demande des précisions sur les mesures envisagées pour tirer parti du dividende démographique en Ouzbékistan.

**Mme S. Machl** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan), intervenante invitée, explique que pour tirer parti de ce dividende, il faut investir dans une éducation et une santé de qualité, deux secteurs où les effets devraient se faire ressentir rapidement. Elle note qu'il est également important de développer la formation professionnelle afin d'aider la population, notamment les femmes, à sortir de l'économie informelle. Elle ajoute qu'en soutenant les initiatives

visant à proposer aux jeunes des emplois décents et à favoriser leur participation active à la société, l'Ouzbékistan sera davantage en mesure de satisfaire les besoins de sa population de plus de 65 ans, dont le nombre devrait croître au cours des cinq prochaines années. Elle fait remarquer que le système traditionnel ouzbek des quartiers autogérés, appelés *mahallas*, constitue également un levier important grâce à ses équipes dédiées, qui travaillent sur des problématiques ciblées.

**Mme H. Al-Sulaiti** (Qatar) demande quel est le rôle de la société civile dans l'appui au développement en Ouzbékistan.

**Mme S. Machi** (Coordinatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan), intervenante invitée, souligne l'importance de collaborer avec les organisations de la société civile et explique que, lors des consultations menées en vertu du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2026-2030, ces organisations ont apporté des idées sur des sujets tels que le soutien aux groupes de femmes et aux personnes vivant avec le VIH/sida. Elle fait observer qu'une approche centrée sur les individus, sans laisser personne de côté, est une condition indispensable pour permettre à chacun de développer pleinement son potentiel et de participer à la société.

**M. P. Linnér** (Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld), intervenant invité, illustrant également son propos à l'aide d'un diaporama, indique que les informations financières décrivant les principales caractéristiques du financement de l'ONU sont présentées dans la dernière édition du document *Financing the UN Development System: Resourcing the future*, un rapport annuel établi conjointement par sa Fondation et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies. Il explique que la Fondation a été créée à la mémoire du deuxième Secrétaire général de l'ONU et qu'elle œuvre à promouvoir son héritage dans trois domaines : la paix et la sécurité ; le financement et l'efficacité de l'ONU, sujet sur lequel il concentre sa présentation ; et le leadership de l'Organisation.

Il dit que la comparaison entre l'APD et les besoins mondiaux en matière de développement et d'aide humanitaire fait apparaître un écart considérable de financement qui n'a cessé de croître parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes déplacées de force à travers le monde entre 2014 et 2023. Il note que sur les dix premiers pays bailleurs de fonds du système des Nations Unies en 2024, la Norvège est le seul à ne pas avoir réduit son aide bilatérale. Il fait remarquer que les coupes budgétaires annoncées par l'USAID et plusieurs autres pays viennent aggraver la baisse prévisionnelle de l'APD en 2025 et que cela portera un sérieux préjudice au système des Nations Unies, dont le budget équivaut environ à 60 % du chiffre d'affaires annuel de Google, un tiers du budget de la ville de New York et 5 % des dépenses militaires mondiales en perpétuelle augmentation. Il ajoute que malgré la progression constante des ressources liées aux contributions affectées, les recettes globales de l'ONU ont commencé à diminuer en 2022 et que cette dynamique risque de se poursuivre compte tenu des coupes budgétaires annoncées. Il précise qu'en 2023, le financement réel du système des Nations Unies a été inférieur au montant nominal, ce qui traduit une érosion du pouvoir d'achat des ressources versées.

S'agissant de l'aide humanitaire financée par l'ONU, il indique que les cinq plus gros contributeurs représentent 60 % du total, et que le premier d'entre eux, les États-Unis d'Amérique, a déclaré un gel de tous les paiements, ce qui constitue un coup fatal pour de nombreuses personnes dans le besoin. Il fait observer que la prédominance des contributions préaffectées dans ce type de financement pose problème, car ces ressources sont strictement allouées à certains pays ou à des activités précises, sans possibilité d'être redéployées pour répondre à des besoins plus urgents, notamment en cas de catastrophe. Il indique que, d'après la répartition des dépenses de l'ONU par fonction entre 2018 et 2023, l'aide humanitaire a vu sa part passer de 36 % à 45 %, tandis que celle de l'aide au développement est demeurée stable autour de 30 % et que celle des opérations de maintien de la paix a reculé de 19 % à 13 % en raison de la clôture de nombreuses missions. Il souligne que la tendance à la hausse qui prévalait auparavant dans les financements en provenance du secteur privé et des fondations s'est également inversée, avec une baisse en valeur absolue.

Il explique que les coupes budgétaires décidées par les États-Unis d'Amérique affectent le système des Nations Unies à des degrés divers, et que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont particulièrement impactés. S'agissant du financement multilatéral, il note que, malgré la baisse, les États-Unis d'Amérique demeurent le principal contributeur à l'aide au développement, et que les contributions de ce pays sont désormais quasiment équivalentes à celles versées au Groupe de la Banque mondiale, dont les montants sont nettement plus élevés depuis 2022.

Il fait observer que les mécanismes de financement comprennent à la fois les contributions statutaires et les contributions volontaires de base, toutes deux non affectées, auxquelles s'ajoutent des contributions affectées par thème ou par zone géographique. Il souligne que les contributions non affectées représentent la forme de financement la plus qualitative et la plus souple et qu'elles peuvent être utilisées de façon stratégique pour soutenir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et permettre une réaffectation des ressources, offrant ainsi une réponse plus globale en période de crise. Il ajoute qu'elles permettent également d'effectuer des choix stratégiques, d'améliorer la planification à long terme et d'accroître l'appropriation par les pays bénéficiaires. Il précise qu'à l'inverse, les contributions strictement préaffectées entravent l'efficacité opérationnelle de l'ONU face à la complexité des défis et limitent sa capacité à aider les États membres à atteindre les ODD. Il relève que les affectations souples, ou financements communs, offrent davantage de flexibilité et peuvent être allouées à un fonds mondial dédié, par exemple dans le domaine de l'égalité des sexes.

Il indique que la distribution des fonds est assurée par l'organisme bénéficiaire en fonction de ses propres plans stratégiques. Il explique par ailleurs que dans le cas des financements communs, les contributions doivent provenir d'au moins deux institutions des Nations Unie sur un même thème, que ce soit à l'échelle nationale, régionale, mondiale ou transfrontalière. Il fait observer qu'en plus de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination de l'action de l'ONU, ce type de financement permet aux coordonnateurs résidents de mobiliser une riposte plus unifiée au niveau national et favorise l'appropriation et la supervision par le pays bénéficiaire. Il note qu'un tel mécanisme suppose également un engagement réel de la part de l'ONU et que les agences concernées doivent apporter leurs propres ressources et effectifs. S'agissant des financements multilatéraux préaffectés, il fait remarquer que la part destinée au système de développement de l'ONU et au Groupe de la Banque mondiale a considérablement augmenté entre 2011 et 2023, bien que dans une moindre mesure pour le Groupe de la Banque mondiale. Il souligne qu'entre 2022 et 2023, la croissance continue des financements préaffectés a connu un ralentissement, tandis que les contributions statutaires et les contributions volontaires de base ont toutes deux progressé.

Il ajoute qu'en 2023, l'Allemagne a été le premier contributeur aux fonds communs interinstitutions, suivie de près par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, la majeure partie des sommes étant destinée à l'aide humanitaire. Il précise que s'agissant des dépenses consacrées aux actions humanitaires, au développement, à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la plus grande part a été attribuée à l'Afghanistan, suivi notamment du Soudan du Sud, du Yémen, de la Somalie, de l'Ukraine et de la République démocratique du Congo. Il indique que les pays en proie à des conflits bénéficient surtout d'une aide humanitaire vitale mais qui ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits, lesquelles sont généralement traitées par des interventions de développement et de consolidation de la paix beaucoup moins bien financées. Il note que l'Ouzbékistan se classe au onzième rang des pays bénéficiaires des fonds communs interinstitutions, avec, en l'occurrence, 44 millions d'USD destinés à son développement. Il ajoute que, d'après les chiffres de 2022, la Chine arrive en tête des pays non membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui contribuent aux activités opérationnelles de l'ONU, principalement sous forme de financements de base.

Il rappelle que le Pacte de financement pour l'appui des Nations Unies aux ODD est un partenariat conclu par l'ensemble des États membres de l'ONU en vue d'assurer, de leur part, une plus grande contribution aux ressources de base, aux fonds communs et thématiques, ainsi qu'aux engagements pluriannuels. Il précise que le Pacte implique également que le système de développement de l'ONU s'engage à mener une action conjointe pour atteindre des objectifs communs, améliorer la transparence et les rapports sur les ressources, les résultats et l'impact, et accroître l'efficacité. Il fait remarquer que des cibles ambitieuses ont été établies pour 2027, prévoyant de dépasser le double des pourcentages de 2022 pour les contributions volontaires au financement de base des activités opérationnelles de développement, ainsi que pour les contributions volontaires hors financement de base aux activités de développement, qu'elles transitent par des fonds thématiques propres à un organisme ou par des fonds communs interinstitutions. Concernant les motifs pour lesquels les États membres maintiennent les affectations strictes, il explique que les États invoquent fréquemment la visibilité des bailleurs de fonds, l'accès qui leur est accordé et la nécessité d'améliorer les informations communiquées par l'ONU sur les financements communs et thématiques. À cet égard, il ajoute que les parlementaires ont un rôle à jouer pour défendre l'idée d'une ONU plus efficace disposant d'un financement de meilleure qualité.

Selon lui, les principales conclusions sont les suivantes : les besoins en matière d'aide humanitaire et de développement augmentent ; les financements et ressources globales alloués pour relever les défis mondiaux, notamment à l'ONU, connaissent une baisse drastique ; et les financements de qualité demeurent insuffisants pour atteindre les cibles définies dans le Pacte de financement. En résumé, les financements non affectés sont plus efficaces que les financements préaffectés, les financements souples sont plus performants que les financements strictement préaffectés et les avantages des financements communs dépassent ceux des financements propres à un organisme.

L'intervenant souligne que les parlementaires ont un rôle clé à jouer en matière de contrôle et de sensibilisation et en tant qu'ambassadeurs d'un financement de qualité auprès des ministères de leur pays et, le cas échéant, des équipes de pays de l'ONU. Il conclut son propos en soulignant qu'à cet égard, la mesure 55 du Pacte pour l'avenir souligne, dans son paragraphe 83.d), la nécessité d'approfondir les échanges qu'entretient l'ONU avec les parlements nationaux, notamment en s'appuyant sur l'action menée par l'ONU et l'UIP.

**Mme S. Almansoori** (Émirats arabes unis) déclare que le partenariat croissant entre l'Ouzbékistan et l'ONU est un très bon exemple de collaboration réussie, notamment avec les parlements, qui, en tant que voix du peuple, devraient être davantage associés à l'élaboration, au suivi et au soutien du travail essentiel accompli par les équipes de pays des Nations Unies. Elle indique que son pays est particulièrement bien placé pour faciliter le dialogue régional entre les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et les parlements, et pour aider à consolider le rôle de ces derniers dans la planification nationale du développement au moyen d'ateliers et de plateformes d'échange de connaissances. Elle ajoute que l'expérience ouzbèke illustre ce qui peut être accompli grâce à la coopération internationale, notamment à une époque où certains pays choisissent de se replier sur eux-mêmes, et met en lumière l'ampleur des avancées tangibles et quantifiables qui peuvent être obtenues grâce à l'action collective.

L'intervenante estime qu'il est possible de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les parlements nationaux en associant dès le début les parlements à la planification des programmes de l'ONU afin d'assurer leur cohérence avec les priorités et les besoins de chaque pays. À cette même fin, il convient, selon elle, de présenter régulièrement des rapports d'étape pour renforcer la reddition de comptes, permettre aux parlements d'exercer pleinement leur rôle de contrôle, favoriser l'apprentissage mutuel et partager les enseignements tirés. Elle conclut son intervention en soulignant que la dynamique de développement en Ouzbékistan, marquée par une inclusion, une transparence et une efficacité croissante, constitue selon elle un modèle sur lequel on peut s'appuyer pour bâtir un avenir plus solide et plus uni au bénéfice de tous.

**Mme F.M.P. Konseibo/Tiendrebeogo** (Burkina Faso) salue les efforts remarquables déployés par le système humanitaire de l'ONU de manière générale et dans son pays en particulier, et demande comment les activités menées sur le terrain sont efficacement coordonnées avec les États bénéficiaires afin de garantir une réponse adaptée aux besoins réels, notamment dans les zones touchées par le terrorisme.

**Mme H. Al-Sulaiti** (Qatar) fait observer que le financement est la pierre angulaire de tout programme de développement et affirme que la contribution substantielle de son pays à l'aide au développement n'a eu aucun effet dans des zones de conflit comme Gaza, où les projets dans les domaines de l'éducation et de la santé ont aujourd'hui disparu. Elle demande quelle est la position de M. Linnér sur cette question.

**M. P. Linnér** (Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld), intervenant invité, réagit aux différentes interventions qui ont été faites. Il se dit absolument favorable à un resserrement des liens entre l'ONU, les parlements et les gouvernements bénéficiaires, et estime que beaucoup peut encore être fait dans ce domaine, notamment en appliquant les excellentes propositions qui ont été formulées en matière de reddition de comptes et d'apprentissage entre pairs. S'agissant de l'aide au développement apportée par le Qatar à Gaza, il regrette qu'elle ait été vaine, mais rappelle qu'en tant que représentant d'un groupe de réflexion chargé de fournir un appui et des données statistiques à l'ONU, il n'est pas habilité à s'exprimer au nom du système des Nations Unies.

**M. M. Keshiyev** (Chargé des partenariats au Bureau du Coordonnateur résident au Turkménistan) répond au nom de Mme Machl en son absence à la question soulevée par la déléguée du Burkina Faso. Il indique que l'équipe de pays des Nations Unies en Ouzbékistan coordonne ses interventions via des mécanismes de gouvernance, notamment le Comité directeur

mixte national/de l'ONU de haut niveau, composé des chefs ou chefs adjoints des organismes nationaux et des responsables des agences des Nations Unies présentes dans le pays. Il conclut son propos en précisant que parmi ces mécanismes figurent également les groupes de résultats du plan-cadre de coopération et que chaque groupe coordonne des actions conjointes visant à relever les défis du développement dans un domaine thématique précis, défini selon la chaîne de résultats existante.

**M. G. Ijumba** (Représentant adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en Ouzbékistan) déclare que la question de l'aide au développement dans les zones de conflit met en évidence le fait que l'action humanitaire doit s'accompagner d'efforts de paix et que les pays doivent être incités à investir dans le processus politique correspondant. Pour ce qui est des ressources financières, il estime que le Parlement ouzbek doit être félicité pour le rôle qu'il a joué dans l'importante affectation de fonds publics visant à développer le capital humain du pays par l'éducation. Il ajoute que les parlements doivent être régulièrement informés des données et recherches qui justifient de tels investissements, notamment en matière de développement et dans le secteur social, et qu'ils doivent également rendre compte de leurs décisions dans ces domaines. Il précise que l'Ouzbékistan a adopté ces dernières années une législation progressiste en matière de développement, qui attire de plus en plus d'investissements et de financements internationaux, notamment dans le domaine du climat. Selon lui, les mentalités doivent évoluer pour tirer pleinement profit du pouvoir des parlements d'allouer des ressources ayant un impact direct sur le développement de leur pays.

**Le Président** demande à M. Linnér et à M. Keshiyev quel est leur point de vue sur les financements préaffectés et les financements non affectés.

**M. P. Linnér** (Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld), intervenant invité, indique que les financements non affectés sont un outil très utile pour honorer les décisions prises par les conseils exécutifs des institutions, fonds et programmes de l'ONU, en concertation avec les États membres, à propos de l'orientation stratégique à suivre tant au niveau régional que national. Il estime que ce type de financement permet de réaffecter des ressources d'un programme à un autre en fonction des besoins, ce qui n'est pas possible avec les financements préaffectés. Il explique que certains bailleurs de fonds optent pour les financements préaffectés pour pouvoir suivre l'utilisation des ressources et évaluer l'efficacité des résultats et que cette démarche est tout aussi essentielle pour les financements communs et thématiques. Il ajoute que les programmes conjoints renforcent en outre la fonction des coordonnateurs résidents en tant que plus hauts représentants des Nations Unies dans les pays et permettent aux gouvernements bénéficiaires de mieux contrôler les activités opérationnelles de l'ONU. Il conclut son intervention en précisant que, dans le cas des financements provenant d'un même organisme, les ressources peuvent être dirigées vers les besoins prioritaires, à condition qu'elles fassent l'objet d'une affectation souple au profit d'un financement thématique mondial.

**M. M. Keshiyev** (Chargé des partenariats au Bureau du Coordonnateur résident au Turkménistan), partageant le point de vue qui vient d'être exprimé, estime que les financements souples et non préaffectés sont effectivement préférables, compte tenu notamment de l'évolution constante des questions de développement, comme le montrent les évaluations des équipes de pays des Nations Unies.

**Le Président** remercie tous les participants pour leurs contributions.

*La séance est levée à 12 h 50.*

## SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 10, sous la conduite de M. D. Laouhingamaye (Tchad), membre du Bureau de la Commission.*

**Le Président** annonce qu'en plus des points inscrits à l'ordre du jour, les travaux de la matinée comprendront un exposé sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

## **Le rôle croissant des BRICS dans les relations internationales : Quel impact pour les Nations Unies ?**

**Le Président**, après avoir attiré l'attention sur les éléments de contexte relatifs au point examiné, tels qu'ils figurent dans l'ordre du jour présenté dans le document C-IV/150/A.1, se dit heureux d'accueillir deux intervenants invités, M. C. Cajado Sampaio, chef de la délégation parlementaire brésilienne à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, et M. O. Malginov, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan, dont les exposés seront suivis d'un débat interactif.

**M. C. Cajado Sampaio** (Brésil), intervenant invité, rappelle que le groupe des BRICS a été créé en 2009 en tant que partenariat entre plusieurs pays unis par une vision commune fondée sur le respect mutuel, l'égalité, la solidarité, l'inclusivité, l'ouverture et le consensus. Il indique qu'il s'agit d'une plateforme de dialogue politique et diplomatique et aussi d'un espace de coopération mondiale, et non d'un forum de confrontation géopolitique ou d'opposition aux structures multilatérales ou plurilatérales. Il précise que ce groupe vise plutôt à promouvoir un multilatéralisme ancré dans la Charte des Nations Unies et le droit international, tout en renforçant la coopération, le dialogue ainsi que la légitimité, l'équité et l'efficacité des grandes institutions mondiales.

Il souligne que le Brésil est fier d'assumer la présidence des BRICS en 2025 et que le pays a choisi de placer cette présidence sous le thème du renforcement de la coopération entre les pays du Sud en faveur d'une gouvernance plus inclusive et durable. Il ajoute que ce thème reflète l'engagement du Brésil vis-à-vis des BRICS et fait écho à la thématique d'un monde plus juste promue lors de la présidence brésilienne du G20 en 2024. Il indique néanmoins qu'un tel monde ne pourra voir le jour sans une réforme de la gouvernance mondiale, notamment à l'ONU, afin de garantir une plus grande représentativité, légitimité et efficacité des institutions multilatérales. Il déclare que cela suppose d'accroître considérablement la participation des pays en développement aux instances décisionnelles clés et que les BRICS ont un rôle central à jouer pour faire émerger un consensus sur l'urgence de la réforme et pour faciliter les avancées.

Il ajoute que la réforme du multilatéralisme, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, constitue une priorité pour la présidence brésilienne des BRICS. Il souligne qu'en cette année du 80<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies, celle-ci est confrontée à des menaces et des défis urgents impossibles à relever sans une coopération multilatérale et l'abandon de concepts et pratiques obsolètes. Il explique que dans un monde marqué par la polarisation et la méfiance, en proie à des conflits violents aux conséquences dévastatrices pour un quart de l'humanité, les institutions multilatérales ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des conflits, la prévention des catastrophes humanitaires et des nouvelles crises, la consolidation de la confiance, le renforcement de la diplomatie et la promotion de solutions pacifiques.

Il rappelle qu'à leur sommet de 2024, les BRICS ont réaffirmé leurs priorités, notamment la réforme de l'architecture financière internationale en faveur d'un système plus juste et représentatif ; soutenu fermement l'attribution d'un siège à l'Afrique subsaharienne au sein du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) ; et réfléchi à des systèmes de paiement alternatifs offrant davantage de sécurité, de résilience et d'indépendance. Il explique que l'élargissement du bloc à cinq nouveaux membres reflète l'engagement commun en faveur d'un ordre mondial davantage inclusif, équilibré et multipolaire dans l'intérêt de tous, et que cet élargissement a permis aux BRICS d'accroître considérablement leur poids économique et géopolitique.

L'intervenant précise que le groupe plaide de longue date pour une réforme du Conseil de sécurité afin de renforcer sa représentativité, sa légitimité et son efficacité, que le nombre actuel de membres permanents correspond à moins de 8 % des États membres de l'ONU et qu'il s'agit là d'une survivance inacceptable de l'époque coloniale. Il estime que l'absence de représentation de l'Afrique, de l'Amérique latine et des pays en développement de manière générale est la principale cause du dysfonctionnement, de la paralysie et de la perte de crédibilité de cet organe. Il conclut son intervention en affirmant qu'en l'absence de réforme, le Conseil de sécurité demeurera incapable de prendre des décisions efficaces et de remplir sa mission première de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. O. Malginov** (Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan), invité spécial, fait observer que, sans statuts, ni siège, ni secrétariat, le groupe des BRICS, qui comprend 11 membres, ne constitue pas une organisation intergouvernementale classique, mais un partenariat stratégique reposant sur trois piliers : coopération politique et sécuritaire, coopération

économique et financière, et coopération entre les peuples, aussi appelé volet de la société civile. Il ajoute que les BRICS réfléchissent librement à des idées visant à promouvoir le développement et la coopération dans l'intérêt de tous les pays, en appliquant les principes d'égalité, de respect mutuel, d'ouverture, de pragmatisme et de solidarité.

Il indique que son pays a accueilli et présidé avec succès le Sommet des BRICS 2024, placé sous le thème *Renforcer le multilatéralisme en faveur d'un développement mondial juste et de la sécurité*. Il explique par ailleurs que quatre nouveaux membres ont rejoint le bloc, qu'une séance plénière s'est tenue au format élargi BRICS+, associant des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, que neuf pays ont été désignés comme partenaires et que quatre autres pourraient prochainement obtenir ce statut. Il souligne que tous ces pays sont des puissances régionales reconnues qui adhèrent à l'approche de coopération gagnant-gagnant des BRICS et qu'ils peuvent prendre part aux réunions du groupe.

M. Malginov fait savoir qu'à l'occasion du sommet, la Fédération de Russie a présenté plusieurs propositions : renforcer la dimension parlementaire de la coopération des BRICS ; accroître la durabilité des chaînes d'approvisionnement et de valeur ; lutter contre le protectionnisme ; développer le commerce électronique ; améliorer la connectivité entre les zones économiques spéciales des BRICS ; faciliter la mise en place d'un système de paiement transfrontalier ; réaliser une étude de faisabilité technique pour la création d'un système de compensation privé ; et créer une société de réassurance ainsi qu'une bourse des céréales. Il précise que la mise en œuvre de ces initiatives se poursuivra sous la présidence actuelle du Brésil. Il note que l'importance accordée par les BRICS à la coopération culturelle a également été illustrée lors du festival organisé par la Fédération de Russie fin 2024 mettant à l'honneur les cultures des pays des BRICS.

Il indique que les pays des BRICS partagent une vision commune et que le bloc vise avant tout à associer tous les pays, sur un pied d'égalité et sans discrimination, à la construction de l'avenir du monde. Il rappelle que ces principes défendus par les BRICS sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, que l'ONU en est le garant et qu'ils sous-tendent les relations internationales depuis 80 ans. Il fait remarquer que la participation du Secrétaire général de l'ONU aux sommets des BRICS témoigne du rôle central que pourrait jouer le groupe dans l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'égalité souveraine des États et leur droit à choisir leur propre modèle de développement. Il conclut son propos en soulignant que les BRICS défendent une réforme de l'ONU fondée sur le consensus et qu'ils demeurent ouverts au dialogue et à une coopération constructive avec toutes les parties qui souhaitent s'associer à leur projet collectif.

**Le Président** invite l'assistance à réagir.

**M. M. Garoyian** (Chypre) indique que le G20 est une plateforme large et souple axée sur la coordination économique, tandis que l'alliance économique des BRICS se veut une voie alternative aux institutions pilotées par les pays occidentaux qui défend un ordre mondial multipolaire. Il explique que les membres des BRICS contestent également l'influence traditionnelle de l'Occident dans la gouvernance mondiale en harmonisant leurs positions au sein de l'ONU, laquelle demeure malgré tout la seule institution véritablement universelle, fondée sur la coopération plutôt que sur la division.

Il souligne que les BRICS plaident pour une réforme de l'ONU, que les effets à long terme d'une telle réforme sur la légitimité et la cohésion de l'Organisation demeurent incertains et que le cas chypriote est un parfait exemple de la nécessité de défendre le droit international et les principes de la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'ONU. Il fait remarquer que la non-application des nombreuses résolutions de l'ONU relatives à l'invasion illégale de Chypre par son voisin turc, survenue il y a plus de 50 ans, a entretenu un statu quo fondé sur la division et l'occupation. Il estime que la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale passe par une gouvernance mondiale fondée sur le respect des règles, inclusive et axée sur la paix et la sécurité. Il précise qu'aucune évolution de l'équilibre mondial ne doit se faire au détriment des petits pays ou des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il conclut son intervention en affirmant que les BRICS façonneront indubitablement l'avenir du multilatéralisme et le rôle des institutions internationales dans les années à venir, que ce soit en créant une passerelle entre les pays du Sud et l'ONU ou en accentuant la fragmentation de la gouvernance mondiale.

**Mme H. Al-Sulaiti** (Qatar) déclare que la réforme du Conseil de sécurité doit viser à assurer une représentation plus équitable des pays en développement et à mieux refléter les équilibres de pouvoir à l'échelle mondiale. Elle ajoute que, grâce à leur capacité à harmoniser leurs positions sur

les grandes questions internationales, les BRICS ont vocation à devenir un partenaire de premier plan pour l'ONU, capable d'insuffler une nouvelle dynamique qui améliorera l'efficacité, l'inclusivité et la pertinence de l'Organisation face à la nouvelle donne géopolitique. Il souligne que cette dynamique permettra également de faciliter les efforts déployés par l'ONU en vue de renforcer le multilatéralisme et de mieux relever les défis communs.

Elle explique que le G20 est un forum officiel de coopération économique et financière qui fonctionne sur la base d'une présidence tournante et adopte des décisions non contraignantes, tandis que les BRICS constituent une alliance politique, économique et sécuritaire dotée d'une structure plus organisée. Il précise que les BRICS se réunissent chaque année, qu'ils disposent de leurs propres institutions et qu'ils soutiennent la participation des pays en développement aux processus décisionnels, notamment en matière de paix et de sécurité internationales. L'intervenante conclut en affirmant que les parlementaires poursuivent des buts similaires à ceux des BRICS, qu'ils devraient par conséquent renforcer leur coopération avec le groupe et que cette coopération contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

**M. A.K. Mittal** (Inde) fait observer que, depuis la création de l'ONU en 1945, le nombre de ses membres a été multiplié par quatre, tandis que celui des membres permanents du Conseil de sécurité est demeuré inchangé. Il estime que, faute d'une réforme adaptée à la réalité du nouveau monde multipolaire, le Conseil de sécurité demeurera un frein à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

S'agissant des BRICS, il précise que l'augmentation significative du nombre de ses membres a renforcé l'influence du bloc dans le domaine de l'énergie à l'échelle internationale et consolidé sa présence géopolitique, traduisant une volonté de remodeler la gouvernance mondiale en faisant entendre davantage la voix des pays du Sud. Il ajoute que les économies des pays des BRICS représentent plus d'un tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial, que leur Nouvelle banque de développement solidement capitalisée constitue une option alternative aux institutions financières traditionnelles, que les BRICS sont donc en train de créer un écosystème autonome et qu'ils exercent une forte influence sur l'économie mondiale. Il conclut son propos en soulignant que le rééquilibrage du système mondial doit s'effectuer sur des bases solides en matière d'équité et de représentation et que les BRICS ont un rôle central à jouer dans l'émergence d'un monde multipolaire.

**M. B. Akburak** (Türkiye) affirme que son pays défend fermement un multilatéralisme efficace capable de relever les défis mondiaux et que l'ONU constitue la principale tribune où tous les États membres peuvent faire entendre leur voix. Il explique que dans un monde en constante évolution et en proie à de multiples difficultés, les BRICS peuvent accélérer et améliorer la coopération. Il ajoute que les BRICS représentent aujourd'hui environ la moitié de la population de la planète et un tiers du PIB mondial et qu'ils peuvent mettre à profit cette coopération pour renforcer le système international en concrétisant les engagements en faveur du développement et de la paix dans le monde. Il affirme que la Türkiye entend poursuivre son action dans ce sens au sein des enceintes internationales et qu'elle continuera à défendre le multilatéralisme, et non l'isolement et la division. Il conclut son propos en affirmant que la déclaration du délégué de Chypre ne cadre pas avec le débat en cours et qu'elle est donc irrecevable.

**M. O. Zhmerenetskyi** (Ukraine) déclare que l'objectif de stimuler la croissance dans les pays en développement est louable, mais que la diversité des membres des BRICS engendre des priorités divergentes et que la Fédération de Russie essaie d'instrumentaliser le groupe pour servir ses intérêts géopolitiques destructeurs. Il affirme que la Fédération de Russie cherche à entraver le développement et la stabilité dans le monde, à attiser les divisions et les conflits, à perturber l'ordre mondial et à financer la désinformation, les groupes terroristes et les mouvements populistes.

Il souligne que l'agression russe contre l'Ukraine a entraîné une hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, ce qui a eu pour effet d'affaiblir les BRICS, de ternir leur réputation, de fragiliser leur action et de les empêcher d'atteindre leur plein potentiel. Il fait observer qu'en l'état actuel, le Conseil de sécurité de l'ONU est incapable de répondre aux crises les plus urgentes, que cette situation est en grande partie due au fait que la Fédération de Russie occupe illégalement le siège de toutes les anciennes républiques soviétiques et que ce même pays utilise son droit de veto pour servir ses intérêts, alors que les autres membres des BRICS n'ont pas voix au chapitre. Il conclut son propos en indiquant que l'Ukraine continuera d'agir pour contrer l'influence néfaste de la Fédération de Russie sur les BRICS et promouvoir les valeurs communes du groupe.

**M. S.S. Hosseini** (République islamique d'Iran) indique que les efforts constants déployés par les BRICS pour élargir le champ de leurs activités à travers le monde et réformer la gouvernance mondiale sur la base de principes démocratiques ont incité son pays à rejoindre le bloc. Il estime que, face à la complexité de ses procédures internes et à l'influence exercée par certains pays sur ses mécanismes décisionnels, l'ONU ne parvient plus à assumer pleinement son rôle dans la promotion d'une gouvernance mondiale démocratique. Il ajoute que l'Organisation a échoué à résoudre plusieurs crises régionales et mondiales, à mettre un terme aux guerres ou à faire face aux dérives unilatérales incarnées par le recours illégal à des mesures coercitives, l'imposition sélective de barrières commerciales et les pratiques d'extorsion dans les relations internationales.

Il précise que les BRICS essaient de réformer l'ordre politique et économique mondial en réaction à une gouvernance antidémocratique et à l'ingérence dominante de certains pays dans l'économie mondiale. Il conclut son propos en affirmant que les sanctions économiques imposées par les États-Unis d'Amérique à des pays comme le sien, ainsi que l'exploitation du dollar américain comme instrument de pression, expliquent la volonté des BRICS d'instaurer un système financier et monétaire plus équitable fondé sur l'utilisation des monnaies nationales et les échanges commerciaux.

**M. S. Rachkov** (Biélorus) fait savoir qu'en janvier 2025, son pays a obtenu le statut de partenaire des BRICS, voyant en ce groupe une plateforme internationale crédible pour promouvoir la multipolarité, l'égalité et l'inclusivité dans les relations internationales, trouver des solutions efficaces aux défis mondiaux et établir un ordre mondial plus équitable. Il estime que les BRICS disposent d'un poids économique suffisant pour mettre fin à la domination de la volonté collective et qu'ils peuvent redéfinir l'équilibre des pouvoirs dans le monde dans l'intérêt des pays en développement. Il rappelle qu'en juillet 2024, lors du dixième Forum parlementaire des BRICS, la délégation du Biélorus a proposé la tenue d'un sommet parlementaire BRICS+ consacré à la sécurité et a souligné l'importance de renforcer la dimension parlementaire du groupe et de créer les conditions propices à une intégration multilatérale.

**Mme E. Salkičević-Dizdarević** (Bosnie-Herzégovine) dit que les six pays des Balkans occidentaux s'intéressent davantage à une adhésion à l'Union européenne, mais qu'ils souhaitent mieux comprendre en quoi les BRICS pourraient contribuer à leur développement. Elle explique que ces six pays perçoivent davantage les BRICS comme un mouvement politique que comme un projet économique, et qu'ils ont aussi pleinement conscience d'être parfois relégués au second plan par les pays occidentaux, en particulier les États membres de l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. Elle souligne que cette dynamique pourrait évoluer à l'avenir en raison de l'influence croissante de la Fédération de Russie et de la Chine dans sa région, ce qui n'est pas en soi une chose négative, mais peut s'avérer problématique en présence de tel ou tel responsable politique des Balkans occidentaux.

**Une déléguée de l'Égypte** déclare que les BRICS sont confrontés à d'importants défis mais que s'ils parviennent à mettre à profit les opportunités et le potentiel dont ils disposent, ils peuvent devenir un acteur influent de l'ordre mondial en se concentrant sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur la promotion du développement et de la prospérité dans le monde. Elle estime que, pour ce faire, les BRICS, l'ONU et le G20 doivent renforcer leur coopération et continuer de soutenir le processus de réforme du système monétaire et commercial international, tout en améliorant l'environnement mondial en matière de commerce et d'investissement.

La déléguée affirme que l'Égypte est convaincue que les lacunes du système international actuel ne se limitent pas aux sphères politique et sécuritaire, et qu'elles concernent aussi les domaines de l'économie et du développement. Elle fait observer que l'Égypte utilise des mécanismes innovants de gestion durable de la dette qui lui permettent d'octroyer aux pays en développement des financements à des conditions favorables. Elle souligne qu'il est essentiel de réformer l'architecture financière mondiale, notamment les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement, et de tirer parti des avantages comparatifs dont jouissent les pays du G20 pour mettre en œuvre des projets conjoints visant à faciliter le règlement des transactions financières dans les monnaies locales. Elle conclut son intervention en préconisant de renforcer la communication et la coopération culturelle entre les pays du G20, ainsi que la coopération avec la Nouvelle banque de développement des BRICS.

**Mme S.M.N. Mokoena** (Afrique du Sud) déclare que le G20 et le format élargi BRICS+ reflètent la réalité contemporaine et constituent une force de premier plan pour relever les innombrables défis mondiaux. Elle observe que le retard accumulé dans la mise en œuvre des ODD souligne l'urgence d'une action collective et efficace et que la Nouvelle banque de développement des BRICS constitue à cet égard un pilier financier complémentaire pour les activités de l'ONU. Elle estime qu'au vu du rééquilibrage mondial et régional des pouvoirs induit par les BRICS, l'ONU devrait envisager la création de groupes de travail conjoints réunissant des représentants des trois organisations, chargés de mettre en œuvre des initiatives de collaboration dans des domaines spécifiques d'intérêt mutuel. Elle indique que l'ONU pourrait également réfléchir à la mise en place de mécanismes de financement coordonnés pour atteindre certains objectifs communs, notamment en ce qui concerne l'appui aux partenariats pour une transition énergétique juste, le financement de projets de développement durable et la promotion d'une croissance inclusive en mobilisant les ressources du G20 et des BRICS+ conformément aux priorités de l'ONU.

Elle souligne que la participation des parlements nationaux aux travaux de l'ONU, du G20 et des BRICS permettrait de renforcer la redevabilité, de favoriser le partage des connaissances, de tisser des liens et d'améliorer la compréhension des priorités et des difficultés communes. Elle conclut son propos en indiquant que toutes ces mesures faciliteront la mise en place d'une approche davantage coordonnée et harmonisée pour relever les défis mondiaux.

**M. H. Fadlulloh** (Indonésie) explique que les BRICS peuvent renforcer le multilatéralisme en soutenant la réforme de la gouvernance mondiale, en favorisant la coopération économique et en promouvant un ordre international plus juste et plus équitable qui défend les intérêts des pays émergents et en développement. Il précise que les BRICS offrent à ses membres une diversification de marchés ainsi que d'importantes perspectives de partenariats stratégiques, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la technologie et de l'industrie manufacturière. Il conclut son propos en indiquant que ce type de collaboration favorisera le transfert de technologies et l'innovation, renforçant ainsi la compétitivité des produits nationaux.

**Mme S. Unnopporn** (Thaïlande) fait observer que les BRICS jouent un rôle croissant dans l'édification d'un système international davantage inclusif et nettement différent du G20 en ce qui concerne sa structure et ses relations avec l'ONU. Elle explique que les BRICS forment un ensemble plus cohérent, doté de ses propres institutions pour soutenir le développement des économies émergentes, et qu'ils fonctionnent par consensus, ce qui permet aux pays en développement de contribuer à l'orientation du développement mondial. Elle souligne qu'en tant que nouveau pays partenaire des BRICS, la Thaïlande considère ce groupe comme un acteur essentiel pour accroître la représentation des pays du Sud à l'ONU, instaurer un système financier plus équilibré et promouvoir la réforme indispensable de la gouvernance financière mondiale. Elle ajoute que les BRICS peuvent aussi renforcer la diplomatie, mieux faire entendre la voix des pays du Sud face aux grands défis mondiaux et compléter le rôle de l'ONU dans le règlement des conflits, notamment en ce qui concerne la situation très préoccupante au Moyen-Orient. Elle conclut son intervention en estimant que, dans un monde multipolaire, les BRICS s'imposent comme un acteur clé du changement politique et économique, porteur d'un nouvel équilibre des intérêts entre les nations.

**M. Wang Hong** (Chine) rappelle le soutien indéfectible de son pays aux activités et aux efforts de réforme de l'ONU et déclare que le mécanisme de coopération des BRICS s'affirme aujourd'hui comme une force constructive majeure qui stimule la croissance économique internationale, améliore la gouvernance mondiale et apporte des solutions aux défis mondiaux. Il ajoute que la vitalité durable de ce mécanisme repose sur l'attachement des BRICS à l'ouverture et à l'inclusivité, qui constituent la pierre angulaire de leur action en faveur de l'équité et de la justice. Il fait observer que les BRICS incarnent un véritable mécanisme de stabilisation et de progrès au service du bien commun mondial, à rebours des logiques d'exclusion et de rivalité caractéristiques de l'époque de la guerre froide. Il souligne que c'est précisément cette diversité fondamentale qui fait des BRICS un groupe engagé dans une transformation constructive de l'ordre mondial, plutôt que dans un jeu de pouvoir à somme nulle. Il conclut son propos en indiquant que la Chine continuera de coopérer étroitement avec les autres membres du groupe.

**Mme L. Nyelele** (Zimbabwe) affirme que l'engagement des BRICS en faveur d'un monde multipolaire plus équilibré remet directement en question la domination historique des puissances occidentales. Elle indique que des initiatives comme la Nouvelle banque de développement illustrent l'engagement des BRICS à proposer des solutions alternatives aux institutions financières mondiales, souvent accusées de perpétuer les inégalités, et à contribuer à la réalisation des ODD. Elle souligne qu'au-delà de la réforme du Conseil de sécurité, les BRICS s'emploient à promouvoir l'égalité économique et la durabilité environnementale. Elle fait observer que la force collective des BRICS permet d'appuyer les efforts déployés pour répondre aux urgences mondiales, et que l'importante contribution de ses membres aux opérations de maintien de la paix de l'ONU témoigne de leur attachement à la stabilité internationale et à la résolution des conflits. Elle conclut son intervention en déclarant que le Zimbabwe est pleinement conscient des avantages qu'il pourrait retirer d'une adhésion au groupe des BRICS.

**M. K. Kosachev** (Fédération de Russie), indiquant qu'il préfère s'en tenir au sujet du débat plutôt que de répondre à la déclaration ukrainienne, dit qu'il ne considère pas les BRICS comme une solution alternative, un complément ou un défi à l'ordre mondial existant, mais comme un véritable substitut au G7, à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il affirme que ces entités ont inventé ce qu'elles appellent un ordre fondé sur des règles, lequel ne repose ni sur le droit international, ni sur la Charte des Nations Unies, et qui n'est autre que de l'unilatéralisme. Il fait remarquer que les membres des BRICS n'ont inventé aucune nouvelle règle et qu'ils n'imposent aucune décision à qui que ce soit. M. Kosachev souligne qu'il s'agit donc d'une excellente initiative, pleinement ouverte à la coopération avec les pays qui privilégient le droit international et l'ONU à un ordre fondé sur des règles.

**M. B. Albinmohamed** (Bahreïn) fait observer que des institutions internationales telles que les BRICS, le G20 et le Conseil de sécurité de l'ONU ont toutes été créées sur la base du multilatéralisme dans un monde globalisé qui n'existe plus et que cela soulève des interrogations quant à leur rôle. Il estime que, bien que les BRICS puissent représenter un espoir, le groupe devrait élargir son mandat s'il souhaite véritablement compléter l'action de l'ONU et contribuer à bâtir un monde meilleur. Il souligne qu'en l'état actuel, le groupe ne constitue qu'un cadre de dialogue, dépourvu de tout mécanisme de mise en œuvre pour concrétiser ses réflexions en faveur d'un monde meilleur.

**Un délégué de l'Italie** demande si, au-delà des questions économiques, le projet des BRICS aborde également des sujets comme la démocratie et l'état de droit.

**M. O. Malginov** (Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan), invité spécial, remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et pour l'intérêt manifeste qu'ils portent aux BRICS, et déclare que ce groupe n'a pas été conçu comme une solution de substitution à l'ONU, même si les échanges traduisent un certain mécontentement à l'égard de la manière dont l'ONU et d'autres institutions relèvent les défis mondiaux. Il explique que les BRICS cherchent à bâtir un ordre mondial plus équitable et qu'ils sont une plateforme à laquelle peuvent prendre part les pays qui souhaitent promouvoir les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, sans s'ingérer dans les affaires intérieures des États. Il souligne que les membres des BRICS sont également membres de l'ONU, ce qui permet au groupe d'agir en synergie avec les Nations Unies. Il conclut son propos en précisant que le programme des BRICS s'articule principalement autour des trois piliers évoqués précédemment, mais qu'aucun sujet n'est considéré comme tabou.

**M. C. Cajado Sampaio** (Brésil), intervenant invité, déclare qu'au-delà de son action politique, le groupe des BRICS a mis en place des organes techniques chargés d'échanger des informations notamment dans les domaines de l'énergie, de la santé et de la culture. Il dit que le Brésil défend la démocratie, le droit international et le multilatéralisme, et que le pays plaide aussi en faveur d'une réforme financière et institutionnelle. Il conclut son intervention en affirmant qu'un Conseil de sécurité élargi, plus légitime et plus représentatif permettrait à l'ONU de mieux remplir son mandat et de réguler les relations internationales en s'appuyant sur les principes de démocratie, d'égalité et de justice, ainsi que sur le droit international.

**Le Président** remercie les invités spéciaux et les participants pour la qualité de leurs interventions.

### Exposé spécial sur l'UNRWA

**Mme M. Lorenzo** (Directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA pour l'Europe), entamant son exposé sur l'UNRWA, indique que le Pacte pour l'avenir adopté en 2024 a réaffirmé la confiance dans le multilatéralisme et dans les Nations Unies, mais que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU appelant à la protection des travailleurs humanitaires civils et à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sont totalement ignorées. Elle rappelle que l'UNRWA a été créé en 1949 par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sauver des vies, mais qu'à l'instar d'autres organismes de l'ONU, il est aujourd'hui devenu une cible de guerre. Elle précise que la législation israélienne et l'incertitude entourant le financement de l'UNRWA remettent également en cause son mandat. Elle souligne qu'après 18 mois de guerre, la population de Gaza reste prisonnière d'un cycle de violence et de privations, sans possibilité de se mettre à l'abri, tandis qu'environ 60 otages sont encore détenus. Elle fait remarquer que, bien que l'accès à l'aide humanitaire soit non négociable, aucune aide ne parvient à entrer dans le territoire et que cette situation a des conséquences désastreuses. Elle explique que 10 000 employés de l'UNRWA sont présents à Gaza pour mener à bien les activités de l'ONU sur le terrain, mais que ces dernières ne peuvent se poursuivre sans la réouverture des points de passage et le rétablissement de l'état de droit.

Elle déclare que la protection des travailleurs humanitaires civils ne saurait non plus être remise en question et que, pourtant, 15 de ses collègues ont été tués deux semaines auparavant lors d'un incident extrêmement grave, qui n'a malheureusement rien d'isolé. Elle indique que 300 autres membres du personnel de l'ONU ont perdu la vie dans la guerre à Gaza et que les deux tiers des installations de l'Organisation ont été touchés. Elle ajoute que la défense du système multilatéral est elle aussi non négociable, mais que la législation israélienne interdit à l'UNRWA d'opérer sur ce qu'Israël considère comme son territoire souverain, alors même que les besoins humanitaires ne cessent de croître. Mme Lorenzo note que l'UNRWA poursuit néanmoins ses activités, notamment dans le domaine de l'éducation des enfants, faute de quoi un vide dangereux risquerait de s'installer dans le Territoire palestinien occupé, ce qui compromettrait la stabilité régionale.

Elle ajoute que, en l'absence de l'UNRWA et de toute structure palestinienne opérationnelle, il incomberait à Israël, en tant que puissance occupante, de fournir l'aide et les services nécessaires sur le terrain. Elle conclut son propos en affirmant que la communauté internationale est face à la même alternative qu'il y a 75 ans : assurer la paix et la sécurité, ou laisser les Palestiniens mourir ; un ordre fondé sur le droit, ou des guerres sans fin ; permettre à l'UNRWA de clore progressivement son mandat, ou mettre brutalement un terme à son existence, avec un risque accru d'instabilité pour la région.

**Mme H. Al-Sulaiti** (Qatar), qualifiant d'inacceptables les déplacements de populations et les massacres tragiques à Gaza, déclare que les parlementaires doivent interpellier l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle soutienne l'action de l'UNRWA et défende les droits fondamentaux de la population de Gaza, privée de tout accès aux ressources les plus élémentaires pour assurer sa survie. Elle fait remarquer que plus de 50 000 personnes ont déjà perdu la vie, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, et que la population subit un génocide qu'aucun esprit raisonnable ne saurait tolérer. Et pourtant, Israël poursuit ses agissements, en dépit des nombreuses résolutions de l'ONU et d'autres instances internationales.

**Un délégué de Bahreïn** remercie Mme Lorenzo et ses courageux collègues pour leur travail admirable face aux énormes défis et pressions, et dit qu'ils doivent être encouragés à poursuivre leurs efforts en vue de créer un monde meilleur.

**M. S.S Hosseini** (République islamique d'Iran), remerciant lui aussi Mme Lorenzo et saluant également l'action de l'UNRWA en faveur du peuple palestinien, déclare que son excellent exposé reflète fidèlement la réalité de la situation en Palestine.

**Mme M. Lorenzo** (Directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA pour l'Europe), souligne l'importance de la diplomatie humanitaire dans un tel contexte et se dit reconnaissante des marques de soutien, de solidarité et de compréhension qui ont été exprimées. Elle précise que l'aide humanitaire n'est pas négociable et que tuer des travailleurs humanitaires en les assimilant à

des terroristes est inacceptable. Elle fait remarquer que l'UNRWA, dont le mandat doit être renouvelé en novembre 2025, a besoin d'un soutien à la fois politique et financier, et que l'Office dépend entièrement des contributions volontaires pour poursuivre son action. Elle dit que le plus grand souhait de l'UNRWA est de perdre un jour sa raison d'être avec l'émergence d'une solution politique juste et durable au Proche-Orient.

**Le Président** remercie Mme Lorenzo pour la qualité de son exposé et déclare que l'action menée par l'UNRWA en faveur des droits de l'homme et des personnes en détresse mérite vraiment d'être saluée.

### **Élections au Bureau de la Commission**

**Mme P. Torsney** (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) annonce que les candidats désignés pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission sont : pour le Groupe africain, Mme F.M.P. Konseibo/Tiendrebeogo (Burkina Faso) ; pour le Groupe arabe, M. A.B.I. Al-Malki (Qatar) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, M. B. Suwondo (Indonésie) et M. S.S. Hosseini (République islamique d'Iran) ; et pour le Groupe des Douze Plus, Mme E. Winkelmeier-Becker (Allemagne), Mme S. Atallahjan (Canada) et M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine).

Elle croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'élection de ces candidats.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 55.*

# Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU SAMEDI 5 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 10 h 00, sous la conduite de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.*

## Cérémonie d'ouverture

*Comme l'a recommandé le Bureau des femmes parlementaires, Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, est élue Présidente de la 39<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires par acclamation.*

*Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de la 39<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires, prend la présidence de la séance.*

**La Présidente** rappelle l'importance mondiale du Forum et déclare que l'égalité des sexes et les droits des femmes sont une priorité pour l'Ouzbékistan, tant au niveau de la politique gouvernementale qu'au niveau constitutionnel. Plusieurs documents stratégiques et mécanismes institutionnels ont été mis en place, notamment en vue de promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes. Elle souligne que plus de la moitié des étudiants d'Ouzbékistan sont des femmes et que le nombre de femmes d'affaires dans le pays a doublé ces dernières années. Des initiatives sont mises en œuvre pour inciter les femmes à lancer leur entreprise. De plus, la proportion de femmes au Parlement ouzbek est de 38 %, soit le taux le plus élevé d'Asie.

Elle met en avant la nécessité d'intensifier les efforts mondiaux en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et souligne la contribution de l'Ouzbékistan, tant au niveau international que régional, en particulier dans le cadre de la promotion de la participation des femmes au parlement. Le pays est une composante clé du réseau Dialogue des femmes d'Asie centrale, une plateforme régionale qui examine des questions urgentes concernant les femmes, et a encouragé d'autres groupes régionaux à adopter des initiatives similaires. Pour faire progresser l'égalité des sexes, il est important d'évaluer les progrès au regard des objectifs de développement durable (ODD) au moyen d'indicateurs spécifiques et de prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence. Les femmes parlementaires doivent jouer un rôle moteur dans les efforts déployés pour atteindre l'égalité des sexes.

**La Dr T. Ackson** (Présidente de l'UIP) félicite le Forum à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire et déclare qu'il est un puissant catalyseur de stratégies politiques, parlementaires et personnelles, qui a permis aux femmes d'accéder à certaines fonctions, notamment de direction. Tout en reconnaissant qu'il faut continuer d'accomplir des progrès, elle rappelle combien le Forum a contribué à accroître le taux de représentation des femmes dans les parlements du monde entier, qui est passé de 11,5 % à 27,2 % ces 30 dernières années, et à augmenter la proportion de femmes présidentes de parlement au niveau mondial, qui a plus que doublé. La représentation des citoyens est mieux assurée quand davantage de femmes occupent des fonctions décisionnelles. Il est donc essentiel de viser haut.

Pendant la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, tenue au Mexique en mars 2025, les participants ont élaboré un plan d'action visant à aider les parlements à faire progresser la parité hommes-femmes. Ce plan constituera une révolution pour tous et doit être mis en œuvre afin que les progrès ne reculent pas. Il est particulièrement important d'œuvrer pour la réalisation de l'objectif commun de parité au sein des parlements et de traiter le problème de la violence contre les femmes au parlement – une arme politique visant à dissuader les femmes d'entreprendre des activités dans ce domaine.

Le Forum offre aux femmes un espace sûr pour faire entendre leur voix contre la violence et le harcèlement sexistes. Il défend également l'ensemble des droits humains et milite contre les discriminations. Grâce aux travaux du Forum, 104 pays ont adopté un cadre législatif complet sur la violence conjugale et ont enregistré une baisse des niveaux de cette forme de violence par la suite. En outre, le Forum a toujours salué le rôle joué par les femmes en faveur des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits – efforts devant encore être intensifiés – et incité au dialogue permanent entre les hommes et les femmes comme fondement de l'égalité. Elle

attire l'attention sur les progrès réalisés dans son propre pays et indique que l'adoption récente de lois visant à protéger les femmes contre la violence électorale est le fruit d'une démarche collaborative entre des hommes et des femmes.

Elle remercie le Forum pour les travaux pertinents accomplis durant 40 années et engage instamment les parlementaires à utiliser les Assemblées de l'UIP comme plateforme pour échanger des idées sur l'égalité des sexes et formuler des encouragements, surtout aux personnes qui rencontrent des difficultés.

**M. M. Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) félicite le Forum d'avoir contribué à faire de l'UIP une avocate de l'égalité des sexes en dépit de résistances ancestrales. Dans les débuts de l'UIP, les défenseurs des droits politiques des femmes étaient peu nombreux et les progrès ont tardé à se faire sentir. Il faudra attendre 1921 pour que des femmes assistent pour la première fois à une Assemblée de l'UIP et 1922 pour qu'une femme y prononce une allocution. La première femme membre du Comité exécutif n'a été élue qu'en 1987 et la première Présidente de l'UIP en 1999.

La lutte, cependant, n'a jamais cessé et en 1985, un groupe de 22 femmes parlementaires a jeté les bases du Forum, qui jouera un rôle important pour l'égalité des sexes en plaidant pour que les femmes soient présentes et influentes à tous les niveaux de l'UIP. En 2003, à l'initiative du Forum, les délégations à composition mixte sont devenues une obligation, dont le non-respect peut entraîner des sanctions. Résultat, la représentation des femmes aux Assemblées de l'UIP a augmenté, passant de 7 % en 1985 à 37 % en 2025. Le Forum a également joué un rôle essentiel dans l'intégration de l'égalité des sexes à l'ensemble des résultats de l'UIP, notamment dans les résolutions, les politiques et les stratégies clés. En particulier, il a énormément contribué à la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, ainsi qu'à la résolution historique adoptée par l'UIP en 2016 et intitulée *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif* – la première résolution internationale à faire de la parité hommes-femmes en politique un objectif et à lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique par des recommandations concrètes à l'intention des parlements. De plus, le Forum érige l'UIP en exemple au niveau mondial, incitant d'autres organisations à suivre son exemple et à adopter des mesures telles que des quotas de femmes au sein des délégations. Le concept de "parlements sensibles au genre", qui pousse les parlements à opérer des transformations en profondeur, a également été développé sous l'impulsion du Forum. M. Chungong souligne l'importance des partenariats internationaux, notamment avec ONU Femmes, pour les travaux du Forum. Il exhorte les parlementaires à s'appuyer sur les progrès et à s'unir face aux résistances.

**Mme C. López Castro** (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, indique combien elle est fière et reconnaissante d'avoir pu organiser la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP dans son pays, le Mexique, en mars 2025. Il s'agit d'un accomplissement qui marquera les générations futures. Elle exprime sa gratitude envers les personnes qui ont fait l'effort d'assister à la Conférence en dépit des contraintes budgétaires. La participation de 37 hommes parlementaires est encourageante. Néanmoins, il faut qu'ils soient plus nombreux à l'avenir, sans quoi l'égalité des sexes ne pourra être atteinte.

L'année 2025 est une année particulièrement importante, car elle marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. De grands progrès ont été accomplis ces 30 dernières années : huit parlements ont atteint la parité hommes-femmes et la représentation des femmes au parlement a augmenté pour dépasser les 27 % à l'échelle mondiale. Les femmes, qui représentent la moitié de la population, devraient légitimement occuper la moitié des sièges au parlement, non pas comme traitement de faveur mais en vue d'une représentation équilibrée.

Elle félicite l'UIP pour les efforts qu'elle déploie sans relâche dans ce domaine, notamment la publication de la carte *Femmes en politique : 2025* et une nouvelle étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. Jusqu'en 2022, plusieurs parlements n'avaient jamais compté de femmes parlementaires, c'est pourquoi il faut poursuivre les efforts. Les parlementaires sont encouragés à continuer de faire entendre leur voix, à organiser des conférences et à lutter en faveur de la parité. Le 40<sup>e</sup> anniversaire ne doit pas seulement être l'occasion de célébrer les succès passés, mais il doit aussi constituer un puissant rappel des actions à venir.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) présente succinctement l'histoire du Forum. Le Forum a été établi en 1985 à Lomé (Togo) par 22 parlementaires pionnières qui se sont réunies pour faire entendre la voix des femmes, promouvoir l'égalité des sexes et accroître la participation des femmes à l'UIP et au-delà.

La cause de l'égalité des sexes s'est heurtée à de vives résistances dans les premières années de l'existence de l'UIP, y compris de la part de l'un de ses cofondateurs, Sir William Randal Cremer, qui était fermement opposé au droit de vote des femmes. Des progrès ont néanmoins été accomplis progressivement : en 1921, deux femmes ont participé pour la première fois à une conférence de l'UIP, et en 1922, une femme a pris la parole pour la première fois devant l'assistance. D'autres étapes importantes ont été franchies, notamment l'adhésion au principe de l'égalité des droits civils et politiques en 1958, la publication du premier rapport de l'UIP sur le rôle des parlements dans la réalisation de l'égalité des sexes en 1975, suivie d'une résolution sur le même sujet, et l'adoption, en 1994, d'un plan d'action pour remédier aux déséquilibres dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique adopté par l'UIP. Tous ces accomplissements ont constitué des jalons ayant précédé la Déclaration de Beijing.

La première réunion de femmes parlementaires a eu lieu dans un cadre informel autour d'une tasse de thé, puis elle s'est structurée au fil du temps. En 1985 s'est tenue la première session, assortie d'un programme officiel et de services d'interprétation. En 1999, le Forum est devenu une entité officielle de l'UIP, intégrée à ses Statuts et Règlements. Depuis, il fait office de plateforme mondiale de solidarité, au sein de laquelle les femmes peuvent échanger des données d'expérience, des conseils et des stratégies et prendre des décisions sur des questions liées à l'égalité des sexes. Par ses travaux, le Forum a facilité l'intégration de la dimension de genre tant au sein de l'UIP que dans les parlements nationaux et il est devenu une structure permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de représentation des femmes au parlement.

Elle attire l'attention sur l'étendue des questions traitées par le Forum au fil des ans – la participation à la vie politique, la violence sexiste, la présence des femmes dans les médias ou encore leur contribution au monde du travail et au développement économique. Elle salue le courage et le caractère visionnaire et transformateur du Forum, qui lui permettent de faire progresser les droits des femmes. Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à son développement, y compris le personnel du Secrétariat de l'UIP, et espère poursuivre les transformations et les réformes dans les décennies à venir.

*Une vidéo sur l'histoire du Forum des femmes parlementaires est annoncée, mais doit être diffusée quelques minutes plus tard pour des raisons techniques.*

#### **Adoption de l'ordre du jour** (FEM/39/A.1-rev)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Activités récentes visant à faire progresser l'égalité des sexes**

**Mme V. Riotton** (France) informe le Forum des travaux accomplis par le Bureau des femmes parlementaires lors des sessions tenues à Genève le 13 octobre 2024 et à Tachkent le 5 avril 2025. Elle se félicite de la campagne 2025 de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et des travaux en cours visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes, notamment la publication récente d'une étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique, qui fait suite à deux autres études menées en Europe (2018) et en Afrique (2021).

Cette dernière étude indique qu'au cours de leur mandat, 76 % des femmes parlementaires interrogées ont subi des violences psychologiques et 25 % ont été victimes de harcèlement sexuel. La violence en ligne fondée sur le genre est plus élevée dans la région Asie-Pacifique que dans d'autres régions : 60 % des femmes interrogées ont indiqué avoir été la cible de discours de haine, de désinformation, d'abus d'images ou de publication non autorisée de données personnelles. Les femmes de moins de 40 ans, les femmes issues de groupes minoritaires et les femmes célibataires sont plus exposées. Plus de la moitié des cas de harcèlement sexuel ont été commis dans l'enceinte même du parlement, souvent par des collègues de sexe masculin, tandis que 85 % des agressions en ligne, 59 % des menaces et 45 % des cas de harcèlement psychologique sont imputables à des citoyens.

Elle exprime une vive inquiétude quant aux conclusions de l'étude, mettant en avant les conséquences non seulement sur le bien-être personnel et la sécurité des femmes parlementaires, mais aussi sur la santé de la démocratie elle-même. Si plusieurs parlements ont pris des mesures importantes, telles que l'établissement de systèmes de signalement et de traitement des plaintes respectant la confidentialité, davantage d'efforts doivent être déployés. À cette fin, le Bureau expérimentera un nouveau programme de formation sur la sécurité en ligne à l'intention des femmes en politique, qui leur fournira des outils et des informations pour se protéger. L'objectif à terme est de faire en sorte que la formation soit largement accessible.

*Une vidéo sur l'histoire du Bureau des femmes parlementaires est diffusée.*

**Mme S. Mikayilova** (Azerbaïdjan), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, informe que le Groupe, composé de deux hommes et de deux femmes du Comité exécutif de l'UIP, s'est réuni la veille. À ce jour, les femmes représentent 37,3 % des membres des délégations attendues à l'Assemblée à Tachkent – un chiffre en progression par rapport à d'autres Assemblées tenues récemment, mais toujours inférieur au record de 39 % observé à Nusa Dua (2022) et à Madrid (2021). Seules 7 des 121 délégations annoncées composées de deux délégués au moins sont exclusivement masculines – un taux historiquement faible. Trois sont exclusivement féminines. Au total 36 % des délégations respectent l'égalité hommes-femmes, avec un taux de représentation de chaque sexe d'au moins 40 %. L'objectif ultime reste la parité et l'absence de délégations composées exclusivement d'hommes ou de femmes.

Le Groupe se félicite des propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP formulées par le Bureau des femmes parlementaires en vue de faire progresser la parité et qui devraient être adoptées à Tachkent. D'autres propositions doivent encore être examinées. Elle salue également les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* et salue tout particulièrement les efforts déployés pour la diffuser. Elle note que la formation à la lutte contre le harcèlement sera présentée à la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Genève en octobre 2025. Il est recommandé que les futurs accords conclus avec les pays organisant des réunions de l'UIP intègrent un engagement à respecter la politique de lutte contre le harcèlement.

Le Groupe a également examiné des données mondiales sur la participation des femmes au parlement, notamment dans les pays où les femmes représentent moins de 10 % des parlementaires, et continuera de dialoguer avec ces délégations pour les aider à améliorer la situation. Elle souligne que l'inclusion est un pilier de la démocratie, qui nécessite une parité en termes de chiffres et en termes de culture.

### **Contribution aux travaux de la 150<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre**

**Mme C. López Castro** (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, indique que l'Assemblée examinera deux projets de résolution : l'un intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, proposé par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, et un autre intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*, proposé par la Commission permanente du développement durable. Comme décidé par le Bureau des femmes parlementaires, deux groupes seront constitués pour examiner les résolutions dans une perspective de genre et faire des propositions d'amendements visant à les rendre plus inclusives et adaptées aux besoins des femmes. Le Bureau a désigné Mme Reynolds (Australie) et Mme Techateerawat (Thaïlande) respectivement présidente et rapporteure du groupe examinant la première résolution, et Mme Mashaba (Eswatini) et Mme Kitwa Godalena (République démocratique du Congo) respectivement présidente et rapporteure du groupe examinant la seconde.

*Ces désignations sont approuvées.*

**Mme T. Vardanyan** (Arménie), co-rapporteure de la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, fait savoir que le texte est le fruit d'une importante collaboration entre six co-rapporteurs d'Algérie, d'Arménie, d'Irlande, du Lesotho, du Mexique et de Nouvelle-Zélande, avec la contribution de Parlements membres. Le texte est riche, pragmatique et profondément sensible au coût humain du conflit qui sévit depuis longtemps en Palestine.

Le préambule fournit un contexte détaillé, réaffirmant les principes mondiaux et soulignant l'escalade de la crise humanitaire à Gaza, en particulier son impact disproportionné sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Il attire l'attention sur le bilan humain dévastateur et sur les activités illégales d'occupation et de colonisation, condamnant la violence contre les civils et l'utilisation de la famine comme arme de guerre, qui constituent de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La résolution propose également des actions concrètes, notamment un cessez-le-feu immédiat, un accès humanitaire sans entrave, un contrôle parlementaire accru de la politique étrangère, la reconnaissance des États israélien et palestinien, le soutien à la gouvernance démocratique et aux processus de paix inclusifs, ainsi que l'adoption d'une législation sensible au genre. Reconnaissant que les femmes et les filles comptent parmi les personnes les plus touchées par les conflits, la résolution souligne également la nécessité de mettre en œuvre le Programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de veiller à ce que les femmes soient non seulement protégées mais également dotées de moyens pour remplir leur rôle de bâtisseuses de la paix.

Les parlementaires sont encouragés à exercer leur fonction de leaders non seulement au moyen des lois, mais également avec empathie, courage et clairvoyance, en veillant à ce que la voix des femmes occupe une position centrale dans les efforts de consolidation de la paix dans la région et à l'échelle mondiale.

*Le Forum se divise en deux groupes de travail.*

*La séance est levée à 12 h 50 puis reprend à 14 h 00 sous la conduite de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.*

### Discours principaux

**Mme G. Khashimovna Rakhimova** (Vice-Ministre de l'économie et des finances, Ouzbékistan), oratrice principale, souligne que l'égalité des sexes revêt une importance capitale pour le Gouvernement ouzbek. En Ouzbékistan, les femmes ont largement accès à l'éducation, y compris à des possibilités pour développer des compétences modernes dans des domaines tels que la technologie et l'innovation. Elles sont éligibles à des prêts à taux zéro pour financer leurs études. Il existe également un programme visant à former un million de développeurs de logiciels, dont la moitié sont des femmes. En outre, le pays possède un solide système de protection sociale, qui a permis d'octroyer 20 000 subventions à 11 000 bénéficiaires en 2024, dont 59 % de femmes. En 2025, le nombre de subventions devrait passer à 30 000, dont 11 000 devraient être spécifiquement allouées à des femmes. Un décret a également été publié pour améliorer l'accès au logement.

L'Ouzbékistan met actuellement en place un système visant à promouvoir la participation permanente des femmes à la vie économique et à les aider à lancer leur entreprise. Le pays a commencé à octroyer des prêts professionnels aux femmes : au total, 156 millions d'USD sous forme de lignes de crédit ont été alloués en 2024 et des plans sont en place pour distribuer 70 000 prêts supplémentaires en 2025. Les femmes reçoivent un soutien pour élaborer un plan commercial et mener des campagnes marketing tout en étant encouragées à soumettre des propositions de création d'entreprises tenant compte des changements climatiques dans le cadre de l'initiative d'économie verte du pays. De plus, le Gouvernement élabore un programme pour collecter des données ventilées relatives à la participation des hommes et des femmes dans différents secteurs économiques, ainsi que des indicateurs de l'égalité des sexes. Des fonds sont également disponibles pour d'autres types de projets intégrant un volet d'égalité des sexes.

L'Ouzbékistan a réalisé des progrès en matière de promotion de l'égalité des sexes, se classant 56<sup>e</sup> dans le rapport *Gender Data Compass* de 2023, qui évalue la disponibilité et la transparence des données liées au genre dans différents pays. Cependant, des écarts subsistent, notamment s'agissant de l'accès des femmes aux outils numériques et des montants des financements.

**Mme R. Eshovna Turdiboeva** (Vice-Ministre de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, Ouzbékistan), oratrice principale, déclare que si les clichés relatifs à la participation égale des femmes à la vie quotidienne ont la peau dure, l'Ouzbékistan a tout de même accompli des progrès significatifs ces dernières années, notamment en encourageant la création d'entreprise et l'emploi des femmes. Le Gouvernement considère la participation des femmes à l'économie comme une priorité stratégique, compte tenu du fait que près de 49 % des quelque 37 millions d'habitants sont

des femmes. Les amendements apportés récemment à la Constitution et au Code du travail ont amélioré les droits des femmes, y compris leur droit à un travail décent, ce qui a permis au pays d'obtenir une meilleure place dans les classements internationaux sur l'égalité hommes-femmes. Les efforts visant à soutenir les femmes incluent la désignation de gouverneures adjointes dans toutes les régions. Ces gouverneures sont responsables des questions relatives aux femmes, notamment de la mise en œuvre de programmes ciblés visant à aider les femmes sans emploi à trouver un travail ou à accéder à une formation professionnelle. Des centres d'éducation spécialisés ont été établis, ce qui a permis à plus de 450 000 femmes et filles sans emploi de suivre une formation dans des domaines tels que le graphisme, le marketing numérique, le développement d'applications mobiles et la vidéographie, au moyen de bons et de subventions de l'État. Pour lutter contre le chômage dans les zones rurales, plus de 100 000 hectares de terre ont été attribués à des femmes afin qu'elles se lancent dans la production agricole.

Le Gouvernement facilite également le travail à domicile, reconnaissant que cette modalité présente des avantages, notamment en termes de souplesse, pour les femmes. Ces trois dernières années, le nombre d'entreprises à domicile en Ouzbékistan a augmenté pour passer de 3 300 à 13 000, ce qui représente un total de 188 000 employés. Un fonds spécial créé en 2023 a octroyé 23 millions d'USD pour réduire davantage le chômage ; une partie de ce montant visait à soutenir le travail à domicile et les métiers traditionnels tels que l'apiculture, la poterie et la broderie. En conséquence, les produits fabriqués par les femmes sont désormais considérés comme des œuvres d'art et suscitent l'intérêt des touristes étrangers. Les femmes acquièrent également d'autres compétences, telles que les langues étrangères, pour améliorer leur compétitivité.

Le Gouvernement continuera d'offrir des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat aux femmes. Il est manifeste qu'en Ouzbékistan, les femmes ne sont plus uniquement considérées comme des filles, des épouses ou des mères, mais comme un puissant catalyseur de progrès.

#### **Réunion-débat sur le thème *Les femmes qui façonnent la politique : les réseaux de femmes dans le monde***

**La Présidente** explique que le débat sur le thème *Les femmes qui façonnent la politique : les réseaux de femmes dans le monde*, sera divisé en trois volets : 1) célébrer les 40 ans d'impact du Forum en faveur du leadership politique des femmes ; 2) tirer des enseignements des réalisations et de l'impact des réseaux mondiaux et régionaux de femmes parlementaires ; et 3) travailler ensemble dans un paysage politique mondial en mutation.

Elle ouvre le premier volet, intitulé *Célébrons cela ! 40 ans d'action, 40 ans d'impact*, qui vise à mettre en avant l'influence du Forum sur la participation à la vie politique, les progrès législatifs et le plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes au fil des décennies.

**Mme H.R. Fayez** (Bahreïn), intervenante représentant le Groupe arabe, déclare que le Forum est une tribune mondiale essentielle pour promouvoir le rôle des femmes en politique à l'échelle mondiale. Il contribue non seulement à faire progresser l'égalité des sexes dans la gouvernance mais aussi à autonomiser les femmes afin qu'elles occupent des fonctions de direction. À cet égard, le Forum est un ardent défenseur d'une plus grande représentation des femmes au parlement et d'une participation politique inclusive.

À travers ses enquêtes annuelles, le Forum fournit des données sur les femmes parlementaires dans le monde, qui incitent les pays arabes à tendre vers une représentation accrue des femmes. Le Forum sert également de cadre indispensable pour échanger des idées, examiner des questions urgentes et tirer parti de l'expérience des pairs. Les informations acquises lors des Assemblées, y compris par l'échange de meilleures pratiques, donnent aux parlementaires arabes des outils pour renforcer les institutions démocratiques et promouvoir les droits des femmes. Les réunions du Forum – en ligne et en présentiel – revêtent une importance capitale, car elles offrent des possibilités de renforcement des capacités dans des domaines tels que la rédaction de lois, la stratégie politique, l'élaboration de politiques sensibles au genre et les compétences en matière de leadership. Ces réunions permettent aux dirigeantes arabes d'obtenir des outils pratiques, des conseils d'experts et des ressources fondées sur des données probantes, ce qui leur permet de renforcer leurs capacités de législatrices et de défenseuses de l'égalité des sexes.

En participant au Forum, elle a pu, à titre personnel, contribuer à des discussions de haut niveau et à des recommandations en matière de politiques et collaborer avec des dirigeantes de différentes régions. Cette expérience lui a permis de mieux comprendre certaines questions clés et

de diffuser des idées novatrices auprès de son parlement national. Le Forum lui a également permis de renforcer ses capacités à débattre et à conduire une réflexion critique, en particulier dans le domaine des droits des femmes, ce qui a fait d'elle une meilleure parlementaire. Enfin, elle reconnaît que les initiatives du Forum, telles que la promotion des quotas, ont contribué à l'augmentation du nombre de femmes parlementaires élues ou nommées à un poste dans la région arabe.

**Mme A. Vidot** (Seychelles), intervenante représentant le Groupe Asie-Pacifique, indique que le Forum a contribué à renforcer ses compétences en communication orale et lui a donné de l'assurance pour s'exprimer plus librement au sein de l'UIP et dans d'autres instances parlementaires. À travers le Forum, elle a étendu son réseau et élargi la portée de son plaidoyer, ce qui lui a permis de mobiliser davantage de femmes et de filles pour qu'elles s'engagent en politique.

**Mme F. Öncü** (Türkiye), intervenante représentant le Groupe des Douze Plus, affirme que le Forum a contribué à renforcer la position des femmes et des filles dans la société en offrant un espace permettant aux parlementaires d'échanger des données d'expérience et de collaborer sur la question des droits des femmes. Promouvoir ainsi la diversité et l'inclusion augmente la confiance des citoyens et donne lieu à des politiques plus pertinentes, qui bénéficient à des sociétés entières. Elle invite les collègues hommes à contribuer à faire avancer l'égalité des sexes, car, espère-t-elle, les efforts conjoints permettront de bâtir un monde plus juste et égalitaire. La Türkiye se félicite d'avoir mis en place une application mobile visant à apporter une aide d'urgence aux femmes victimes de violences.

**Mme R. Alyahya** (Arabie saoudite) estime que les femmes de son pays ont connu des progrès importants en termes de droits et d'autonomisation dans tous les aspects de la vie – en famille, au travail et dans la manière dont elles sont perçues par le reste du monde. Elles sont désormais présentes dans tous les secteurs, y compris au gouvernement, dans le secteur privé et dans le monde associatif. Leur point de vue compte de plus en plus pour prendre de meilleures décisions et obtenir de meilleurs résultats. Il incombe toutefois aux femmes bénéficiant des progrès de faire part de leur expérience, de leurs difficultés et de leurs réussites aux autres femmes, en particulier aux femmes moins privilégiées ou aspirant à une fonction de direction, tant au niveau régional que mondial. Tout comme d'autres femmes, le Forum l'a aidée à prendre conscience que les femmes, quel que soit leur parcours de vie, rencontrent des difficultés similaires et que ce ne sont pas les échecs individuels mais les expériences communes qui engendrent les reculs. La solidarité et le soutien mutuel entre les femmes, par exemple, à travers les réseaux et l'échange de meilleures pratiques, sont donc essentiels. Il est également important d'associer les hommes à la lutte pour les droits des femmes, car les victoires obtenues par les femmes bénéficient nécessairement aussi aux hommes, et vice-versa.

**Mme Li Yuping** (Chine) affirme que les femmes, en tant que créatrices de la civilisation et moteurs du progrès social, sont essentielles au développement de sociétés saines. La Chine favorise la participation des femmes à la gouvernance et aux processus décisionnels par des dispositions juridiques garantissant leur représentation équilibrée à l'Assemblée populaire nationale et aux Assemblées populaires locales. Actuellement, un nombre record de femmes (790) sont membres de l'Assemblée populaire nationale. En outre, plus de 100 lois et règlements ont été promulgués pour protéger les droits des femmes. Il s'agit notamment de lois encourageant les femmes, surtout les femmes issues des minorités ethniques, à occuper des fonctions de direction, et imposant aux institutions gouvernementales, aux entreprises et aux associations d'assurer l'égalité des sexes parmi leur personnel. Par ailleurs, des programmes de formation permettent de renforcer les capacités des femmes dans le domaine politique, notamment des programmes destinés spécifiquement aux dirigeantes nouvellement élues au niveau local, ainsi que des campagnes de sensibilisation visant à inciter les femmes à participer activement à la vie politique.

**Mme K. Slassi** (Maroc) déclare que les femmes ont toujours excellé dans des domaines tels que les sciences, la créativité et l'éducation, sans que cette excellence ne se reflète en politique. Elle se demande s'il existe des obstacles propres à la politique qui sont insurmontables pour les femmes. En dépit de l'adoption de nombreuses lois visant à garantir l'égalité des sexes, notamment le droit de se présenter à une élection, ces lois se révèlent souvent inefficaces, car des fonctionnements patriarcaux ancestraux persistent dans toutes les cultures et les religions. Résultat, le pouvoir politique est largement monopolisé par les hommes. Il convient de promouvoir la démocratie véritable afin que les femmes puissent jouer un vrai rôle en politique.

**Mme S. Ataullahjan** (Canada) déclare que des événements comme la réunion parlementaire organisée récemment par l'UIP et ONU Femmes sur le thème *Les parlements et Beijing +30 : résister aux retours en arrière et changer de paradigme en faveur de l'égalité des sexes*, la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP et les sessions du Forum des femmes parlementaires elles-mêmes offrent aux femmes parlementaires des occasions inestimables d'échanger des données d'expérience et de s'inspirer et se soutenir mutuellement, en vue de réduire les inégalités hommes-femmes au parlement et de promouvoir des objectifs plus vastes en matière d'égalité des sexes. Dans le cadre de sa fonction de co-rapporteuse de la résolution de l'UIP intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?*, adoptée en 2012, elle a utilisé des réseaux existants pour parvenir à un consensus ayant permis de résoudre des questions controversées sans recourir au vote. Cette expérience fut la preuve qu'une collaboration permanente est essentielle face à l'incertitude mondiale. Grâce à des réseaux internationaux et régionaux et à des réunions régulières, les femmes parlementaires peuvent gagner en force et devenir des sources d'inspiration pour les générations futures.

**Mme M.M. Chinomona** (Zimbabwe) affirme que le Forum a un impact profond sur les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris au Zimbabwe. Il constitue un espace permettant aux dirigeantes de divers horizons d'échanger des idées, de développer une solidarité et de prôner un changement systémique, ce qui, par effet domino, influence à la fois les pratiques parlementaires et les normes sociétales. Elle salue les efforts déployés par le Forum pour accroître la représentation des femmes au parlement dans le monde entier grâce à des quotas de genre, des programmes de renforcement des capacités et des initiatives de mentorat et note que les pays qui ont adopté ces initiatives sont devenus des symboles de progrès. Un autre accomplissement notable du Forum est le fait qu'il ait ouvert la voie à la participation et au leadership des femmes, notamment dans des rôles décisionnels, et, par là même, supprimé des obstacles dans ce domaine. Dans l'ensemble, le Forum est un symbole d'espoir, d'action et de progrès.

Guidé par un engagement envers les principes du Forum et une volonté de mettre en œuvre des quotas de genre par le biais de sa Constitution, le Parlement du Zimbabwe a accompli des progrès importants pour accroître la représentation des femmes, dont la proportion est aujourd'hui d'environ 35 %.

**Mme M. Alshehhi** (Émirats arabes unis) rappelle que l'autonomisation des femmes, notamment leur participation à la vie politique, est essentielle pour bâtir des sociétés fortes et inclusives. Elle informe que les Émirats arabes unis sont parvenus à faire en sorte que le Conseil national de la Fédération soit désormais composé à 50 % de femmes. Il y a des femmes émiraties ministres, ambassadrices et dirigeantes parlementaires, qui pèsent activement sur la politique intérieure et étrangère. Elle exhorte les parlementaires à procéder à des investissements en faveur des systèmes, du mentorat et des politiques qui soutiennent la participation des femmes à la vie politique.

**La Présidente** passe au deuxième volet de la discussion, intitulé *Tirons parti de l'expérience des autres ! Réalisations et impact des réseaux mondiaux et régionaux de femmes parlementaires*, et fait savoir que le Forum va entendre des représentantes de réseaux mondiaux et régionaux de femmes parlementaires qui exposeront leurs réalisations et leurs priorités pour l'avenir.

**Mme D. Kirkpatrick** (Nouvelle-Zélande), intervenante représentant le réseau Femmes parlementaires du Commonwealth, précise que celui-ci fait partie de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui représente plus de 6 000 femmes parlementaires de 180 pays du Commonwealth, au niveau tant national que sous-national. Sa mission est de promouvoir la représentation des femmes et leur participation pleine et égalitaire à la vie politique et au leadership parlementaire à tous les niveaux, en tant que droit humain fondamental essentiel pour le développement durable.

Le réseau Femmes parlementaires du Commonwealth propose des audits parlementaires sensibles au genre pour aider les parlements à évaluer et améliorer leurs structures, leurs opérations et leurs environnements de travail afin de mieux soutenir la participation des femmes ; il fournit actuellement une assistance à un parlement de la région du Pacifique pour conduire un audit sur les questions de genre. Elle souligne l'importance de l'apprentissage entre pairs, de l'échange des meilleures pratiques et de la collaboration avec les organisations internationales pour faire progresser l'égalité des sexes, tout en encourageant l'innovation et les capacités parlementaires.

En collaboration avec le Parlement des Bahamas, Femmes parlementaires du Commonwealth organisera bientôt un atelier sur l'autonomisation économique des femmes, offrant aux parlementaires l'occasion d'entendre des experts et de recenser des possibilités concrètes en matière de politique. De plus, sa conférence annuelle se tiendra en octobre 2025 en marge de la 68<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth, à la Barbade, où des parlementaires et des experts du monde entier seront réunis pour examiner des questions clés telles que la violence contre les femmes parlementaires et les effets différenciés de l'intelligence artificielle selon le genre. La conférence dévoilera également le plan de travail 2026 de Femmes parlementaires du Commonwealth, qui accordera la priorité aux activités visant à sensibiliser les parlements au genre.

Le réseau est déterminé à s'inspirer des travaux effectués en collaboration avec l'UIP et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique.

**Mme S. Kheng** (Cambodge), intervenante représentant le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), rappelle que le Réseau, établi en 2002, a pour objectif de renforcer le rôle des femmes au sein de l'APF et de ses parlements membres en encourageant la solidarité et l'échange de données d'expérience. Le Réseau se réunit deux fois par an et organise régulièrement des séminaires et des ateliers pour promouvoir les droits et le leadership des femmes, ce qui permet de renforcer les capacités. Observant que les femmes ne représentent que 27,2 % des parlementaires dans le monde, le Réseau prend des mesures pour accroître la présence des femmes au parlement. En réponse au harcèlement généralisé des femmes parlementaires, il a adopté une politique visant à prévenir le harcèlement sexuel et psychologique lors des réunions de l'APF, ce qui a conduit à l'adoption de politiques similaires dans d'autres parlements membres de l'APF. De plus, le Réseau élabore un rapport visant à améliorer la compréhension des grands enjeux touchant les femmes, tels que leur sécurité dans les zones de conflit, notamment de conflit armé, et leurs droits de propriété, tout en développant un outil d'établissement de budget sensible au genre dans les politiques publiques. Elle insiste sur l'importance de maintenir des liens solides avec d'autres réseaux de femmes parlementaires aux niveaux régional et mondial, et souligne combien la solidarité est bénéfique pour produire un changement sociétal vers un monde plus juste et plus égalitaire.

**Mme L. Gumerova** (Fédération de Russie), intervenante représentant le Conseil du Forum des femmes eurasiennes, indique que le Forum des femmes eurasiennes a démontré que des obstacles artificiels ne peuvent pas entraver une coopération fructueuse entre femmes. Le quatrième Forum des femmes eurasiennes, tenu récemment, a rassemblé des représentantes de 126 pays et de plus de 20 organisations internationales pour examiner des défis contemporains, tels que la coopération humanitaire, qui ne peuvent être relevés que par des efforts conjoints. Elle évoque également la création récente d'un conseil présidentiel sur la politique démographique et familiale en Fédération de Russie, qui instaurera des conditions permettant aux femmes de trouver un équilibre entre vie professionnelle et familiale. Dans l'ensemble, les femmes ont un rôle important à jouer en matière de promotion des valeurs traditionnelles et humanitaires.

**Mme S.C. Anding** (Malaisie), intervenante représentant le réseau Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, déclare que, depuis sa création en 1998, ce réseau joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité des sexes en veillant à ce que les points de vue des femmes soient intégrés dans les processus décisionnels. Au fil des ans, Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN a adopté plus de 70 résolutions sur un large éventail de questions relatives aux femmes. La participation des femmes à la vie politique figure toujours parmi ses trois grandes priorités, aux côtés de la violence sexiste et de l'autonomisation économique des femmes.

La représentation des femmes dans les parlements de l'ASEAN a augmenté, passant de 9,5 % en 1998 à 21,6 % en 2024. Ce taux reste néanmoins inférieur à la moyenne mondiale de 27,2 % et à l'objectif minimal de 30 %. Face à cette situation, le réseau a adopté une résolution sur la promotion de parlements sensibles au genre pour une communauté de l'ASEAN résiliente, connectée et inclusive en 2024. La résolution a introduit le Plan d'action et le Cadre de mise en œuvre du réseau Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (2024-2030) sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique et du leadership des femmes, qui vise à renforcer la participation des femmes à la vie politique par trois grands axes : créer des environnements favorables et des espaces sûrs pour les femmes en politique, autonomiser les dirigeantes grâce à des initiatives de renforcement des capacités, et promouvoir des parlements et des processus décisionnels sensibles au genre.

Sous la direction de la Malaisie, qui occupe actuellement la présidence de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, la quatrième réunion de la commission de coordination de Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, qui se tiendra en avril 2025 sur le thème *Promouvoir l'innovation, l'inclusion et la diversité à travers des parlements qui respectent l'égalité hommes-femmes pour une ASEAN adaptée à l'avenir*, permettra aux femmes parlementaires de l'ASEAN de renforcer les stratégies, d'échanger des meilleures pratiques et de réaffirmer les engagements en faveur de parlements inclusifs respectant l'égalité hommes-femmes. Au-delà des résolutions et des cadres, le réseau Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN demeure une plateforme dynamique de dialogue et de collaboration avec les partenaires mondiaux. Outre les réunions régulières de la commission de coordination et les sessions de l'Assemblée générale, le réseau favorise le dialogue avec des parties prenantes externes, notamment des observateurs, des parlements et des partenaires de développement.

Un réseau uni et autonome de femmes parlementaires est essentiel pour transformer les milieux politiques en espaces véritablement inclusifs et ainsi garantir que la voix et le leadership des femmes ne soient pas seulement encouragés mais pleinement intégrés aux processus décisionnels à tous les niveaux.

**Mme Y. Netesova** (Cheffe de l'Unité de la gouvernance démocratique et du genre du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – BIDDH – de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – OSCE), intervenante, informe que le BIDDH, qui n'est pourtant pas un réseau de femmes parlementaires, collabore depuis vingt ans avec les bureaux locaux et les parlements nationaux de Serbie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord, d'Albanie, du Monténégro et du Kosovo pour établir une plateforme régionale destinée aux femmes parlementaires dans les Balkans occidentaux. La plateforme vise à fournir un soutien aux femmes après les élections, c'est-à-dire une fois qu'elles commencent véritablement leurs travaux, et met l'accent sur deux domaines en particulier : 1) le renforcement des capacités en vue de répondre aux besoins des femmes parlementaires ; et 2) la coopération transfrontière visant à encourager l'apprentissage partagé et l'action collective en matière de politiques sensibles au genre.

Trois grandes réalisations de la plateforme sont mises en avant. Premièrement, elle contribue à institutionnaliser, au sein des parlements participants, des groupes parlementaires de femmes et des commissions de l'égalité des sexes – des entités clés permettant de faire progresser des réformes législatives importantes sur des questions telles que la violence conjugale, les quotas de genre et le congé parental. Deuxièmement, elle favorise l'établissement de parlements sensibles au genre, par la mise en place d'audits, de plans d'action tenant compte de l'égalité hommes-femmes et de réformes internes. Troisièmement, elle favorise la solidarité régionale en facilitant la coopération transfrontière.

S'agissant de l'avenir, il est important de mobiliser des responsables politiques hommes pour défendre l'égalité des sexes – une approche appuyée par le lancement du nouvel "outil de Sarajevo" du BIDDH. De même, il est important de renforcer la gouvernance et les lois sensibles au genre, afin de garantir que les besoins des hommes et des femmes, dans toute leur diversité, soient véritablement pris en compte. Elle souligne l'importance des réseaux de femmes pour relayer la parole des femmes et engendrer un changement digne de ce nom.

**Mme S. Khasayeva** (Azerbaïdjan) affirme que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental et un indicateur clé des sociétés démocratiques, soulignant, en particulier, la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au parlement. La pleine et effective participation des femmes à la vie politique est toutefois loin d'être atteinte dans la majorité des contextes, malgré son rôle important pour promouvoir le développement et la paix durables, réaliser le potentiel humain, motiver les femmes et lutter contre les clichés négatifs. Face à cette situation, il est essentiel d'échanger des meilleures pratiques, de tirer les enseignements des expériences fructueuses et de faire connaître les exemples de réussite. Les réseaux régionaux et mondiaux de femmes parlementaires sont essentiels à cet égard. Leur influence collective permet sans nul doute de promouvoir l'élaboration de politiques sensibles au genre, de renforcer les institutions démocratiques et de faire entendre la voix des femmes au plus haut niveau du processus décisionnel politique. Il est indispensable de doter les parlementaires de connaissances sur les cadres juridiques internationaux pour intégrer efficacement la dimension de genre.

**Mme C.D. Cudjoe-Ghansah** (Ghana) déclare que son pays accomplit des progrès significatifs dans des domaines liés aux femmes. Le Ghana a notamment récemment désigné sa première Vice-Présidente et, grâce aux efforts du groupe parlementaire de femmes, a promu

une loi sur des mesures de discrimination positive. Le groupe parlementaire est déterminé à garantir la mise en œuvre de la loi dans tous les ministères. Parmi les progrès importants figurent l'approbation, par le Gouvernement, de la gratuité des protections hygiéniques pour les écolières et le financement d'initiatives bancaires pour les femmes. Le Ghana travaille avec diligence pour assurer la participation des femmes à tous les niveaux, y compris au sein des assemblées et gouvernements locaux, et s'engage à poursuivre le plaidoyer et à rendre compte de la situation des femmes.

**Mme S. Ghoury** (Pakistan) souhaite faire état de grandes avancées en matière d'autonomisation des femmes dans son pays. Elle relève une représentation féminine importante dans les deux chambres parlementaires et attire l'attention sur des initiatives telles que le Programme de soutien aux revenus Benazir, qui vise à réduire la pauvreté, notamment chez les femmes. Des réformes juridiques sont également en cours, y compris des propositions d'amendements à la Loi sur la protection des femmes (2006), en vue de mieux combattre les injustices subies par les femmes. Le Pakistan a mis en place deux applications mobiles permettant aux femmes d'appeler la police et d'obtenir une aide médicale en cas d'urgence et de signaler les incidents en temps réel. C'est également le premier pays islamique à avoir eu une première ministre et, aujourd'hui, la province du Pendjab est dirigée par une ministre en chef.

**Mme F. Mahamat Seid** (Tchad) affirme qu'après le violent assassinat du Président tchadien en avril 2021, le pays s'est engagé dans une transition vers l'ordre constitutionnel soutenue par un dialogue national inclusif annonciateur de progrès. Le Conseil militaire de transition, établi en octobre 2021, a fait office de parlement de facto au cours des trois années suivantes, jouant un rôle clé dans l'adoption de textes essentiels, tels qu'une nouvelle constitution, une loi organique électorale et des réformes de gouvernance. Ce fut une période historique pour le Tchad, au cours de laquelle six élections ont été organisées, notamment un référendum constitutionnel ainsi que des élections présidentielles, législatives et locales. Depuis, le pays a établi un parlement bicaméral, constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat ; des efforts ont été déployés pour le rendre diversifié, représentatif et inclusif. Les femmes ont joué un rôle significatif tout au long du processus, en participant activement aux débats et en contribuant à l'élaboration et à la révision de textes juridiques. Des quotas de genre ont également été introduits pour encourager les femmes à participer aux élections.

**Mme S. Rafiei** (République islamique d'Iran) met en avant les progrès de son pays en matière d'autonomisation des femmes dans des domaines comme l'éducation et la santé, et souligne qu'une femme a été nommée à la direction d'une centrale électrique. Elle propose de fonder un réseau régional de femmes parlementaires ayant une expertise en changements climatiques, tout particulièrement pour les régions du golfe Persique et du Moyen-Orient, afin d'encourager la collaboration et d'élaborer des solutions face à ce problème.

**Mme B. Myradova** (Turkménistan) informe que le Turkménistan a privilégié l'établissement de mécanismes permanents pour le dialogue des femmes afin de promouvoir le Programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité, avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, d'ONU Femmes et d'autres organisations internationales et régionales. De tels mécanismes sont indispensables pour renforcer l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie politique, socio-économique, culturelle et humanitaire, tout en favorisant la coopération et les progrès sur la voie de la réalisation des ODD.

Reconnaissant que les femmes sont essentielles pour le développement durable, le Turkménistan met activement en œuvre des politiques nationales pour garantir l'égalité des droits des femmes et des possibilités qui leur sont offertes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres cadres internationaux auxquels il a adhéré. Le pays a promulgué des lois nationales sur l'égalité des sexes, lesquelles trouvent leur origine dans la Constitution du pays et reposent sur le droit international.

**Mme M.B. Mophuting** (Botswana) estime que la 40<sup>e</sup> session du Forum permet non seulement de mettre les progrès à l'honneur, mais également de lancer un appel à l'action et de réfléchir au rôle essentiel des partenariats mondiaux et de la bonne gouvernance pour faire du leadership des femmes la norme plutôt que l'exception. Le leadership des femmes n'est pas un privilège mais une nécessité qui stimule des sociétés plus inclusives, une gouvernance efficace et

des économies plus solides. Elle cite, à titre d'exemple, Ellen Johnson Sirleaf, la première femme présidente du Libéria démocratiquement élue, dont le leadership a contribué à stabiliser une nation déchirée par la guerre et représenté une lueur d'espoir pour les femmes à travers l'Afrique et le monde.

Son élection et sa désignation à la fonction de ministre adjointe du Président témoignent des progrès significatifs réalisés au Botswana dans l'accès des femmes à des postes de direction de haut niveau. Le leadership ne doit pas reposer sur le genre mais sur le mérite, le dévouement et le service.

S'il est essentiel, pour les gouvernements nationaux, de favoriser le leadership des femmes, il est tout aussi important de former des partenariats internationaux. À travers des plateformes telles que le Forum des femmes parlementaires de l'UIP, les pays peuvent faire connaître leurs réussites et mettre en œuvre des politiques efficaces qui assurent une égalité des sexes pérenne à l'échelle mondiale.

**La Présidente** présente le dernier volet, *Joignons nos forces et dirigeons ensemble !*, dans le cadre duquel le Forum explorera comment améliorer le dialogue, la collaboration et l'action collective.

**M. M. Chungong** (Secrétaire général de l'UIP), Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, intervenant, explique qu'il a reçu une éducation où les garçons et les filles étaient traités sur un pied d'égalité, ce qui a profondément façonné son engagement en faveur de l'égalité des sexes aujourd'hui. Il souligne l'importance des réseaux et des collaborations et précise que lorsque des hommes et des femmes haut placés s'unissent pour faire avancer l'égalité des sexes, les résultats peuvent être impressionnants.

L'égalité des sexes ne doit pas être considérée comme une lutte mais comme une responsabilité partagée – un principe qui réside au cœur du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Il est essentiel de créer des environnements qui mobilisent davantage d'hommes. À cette fin, il convient de démanteler les structures patriarcales et de promouvoir l'empathie, l'inclusion et la justice.

Il souligne la portée mondiale du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, qui se compose de dirigeants de tous les continents. Il rappelle sa détermination à faire en sorte que les organisations deviennent des championnes de l'égalité des sexes. L'UIP est pionnière en matière d'inclusion des femmes. Il est toujours fier de citer des exemples de mesures prises par l'UIP lors des réunions du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, telles que les quotas de genre et les sanctions contre les délégations non mixtes. Ces mesures ont incité d'autres organisations à encourager les pratiques similaires.

Il appelle à passer des idées aux actes et à établir une feuille de route concrète sur l'égalité des sexes. Il met en garde contre la complaisance face au phénomène mondial de recul des droits des femmes et insiste sur la nécessité de poursuivre le combat contre les inégalités, par exemple en appuyant les initiatives existantes et en encadrant la prochaine génération de champions de l'égalité des genres, car se taire, c'est cautionner. Sa détermination à soutenir la lutte pour l'égalité des sexes, à la fois en tant que Secrétaire général de l'UIP et en tant que Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, demeure inébranlable.

**Mme N. Lugangira** (République-Unie de Tanzanie), Envoyée spéciale de Women Political Leaders (WPL), intervenante, rappelle l'importance de la solidarité, du partenariat et de l'action coordonnée pour faire progresser le leadership des femmes en politique. Elle précise qu'il n'est pas possible de progresser de façon isolée.

Elle propose trois stratégies clés pour renforcer les réseaux et élargir leur impact collectif. Premièrement, les partenariats entre les réseaux de femmes doivent être institutionnalisés, non seulement pour échanger des connaissances mais aussi pour permettre une coordination plus efficace des efforts de plaidoyer et des actions conjointes. Elle préconise de passer des discours aux actes, en adoptant une approche collaborative qui permettrait aux réseaux de se soutenir mutuellement et de jeter des ponts entre les régions, les secteurs et les générations de dirigeantes. Dans cet esprit, un partenariat formel doit être établi entre l'UIP et WPL en vue de faciliter l'échange interrégional d'expériences, d'outils et de stratégies et de promouvoir un plaidoyer percutant, notamment s'agissant des lois visant à lutter contre la violence contre les femmes en politique. Deuxièmement, les parlementaires doivent résister à l'intensification des offensives infligées à l'égalité des sexes à travers le monde et veiller à ce que les acquis durement obtenus ne soient pas perdus. En particulier, l'UIP et WPL doivent collaborer pour attirer l'attention sur les

problèmes que les femmes rencontrent en politique, élaborer des solutions et lancer une campagne mondiale pour promouvoir leur adoption. Troisièmement, elle réaffirme l'importance de solliciter le soutien des hommes, rappelant que l'égalité des sexes ne concerne pas uniquement les femmes mais qu'il s'agit d'une question de légitimité démocratique, de gouvernance inclusive et de direction efficace. Elle encourage l'UIP et WPL à collaborer également dans ce domaine. Les hommes devraient être associés à des actions concrètes, comme élaborer des lois sur l'égalité des sexes et promouvoir des mesures de parité hommes-femmes au sein des partis. Il faut également les encourager à se tenir mutuellement responsables en tant que partenaires dans cet effort. Elle souligne que son pays a pu réaliser une avancée majeure – ériger la violence sexiste dans le cadre des élections en infraction électorale – grâce à la ferme volonté et au soutien de parlementaires hommes.

Les travaux de recherche menés par WPL démontrent clairement que l'augmentation de la participation à la vie politique des femmes est corrélée à de meilleurs résultats sociétaux dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la croissance économique et la cohésion sociale. Pour atteindre une représentation équilibrée, il faut de la solidarité, des stratégies et un partage des responsabilités. Les parlementaires doivent s'engager à favoriser les liens entre leurs réseaux, à mener des actions coordonnées et à mobiliser de manière significative des alliés chez les hommes.

**Mme A.J. Mohammed** (Vice-Secrétaire générale de l'ONU), Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, affirme que, face à l'hostilité envers l'égalité des sexes – hostilité qui menace les progrès durement acquis en matière de droits et de libertés des femmes –, le leadership des femmes est plus crucial que jamais. C'est pour cette raison qu'en 2020, pendant la pandémie de COVID-19, elle a lancé l'initiative *Women Rise for All*, qui rassemble des dirigeantes de différentes régions et de secteurs variés afin de leur donner un cadre pour s'exprimer et lutter contre l'adversité.

Elle fait part du lancement de la campagne *We the Women*, dans le cadre de laquelle une enquête mondiale a été réalisée et un rapport sur les priorités des femmes dans le monde entier a été établi. La campagne, qui a atteint 25 000 femmes dans 185 pays, met au jour des faits marquants : 85 % des répondantes indiquent être des militantes des droits des femmes, tandis que 60 % considèrent que le leadership des femmes va croître au cours de la prochaine décennie. Malgré des obstacles tels que les problèmes de santé mentale, les travaux domestiques non rémunérés, l'insécurité et l'exclusion des fonctions de direction, les femmes de toutes les régions se sont dites déterminées à façonner l'avenir et revendiquaient un système multilatéral véritablement à leur écoute et soucieux de leurs besoins.

Les conclusions montrent que les femmes ne sont pas des bénéficiaires passives mais des moteurs actifs du changement. Les parlementaires doivent encourager les politiques qui valorisent la voix des femmes et œuvrer collectivement à la réalisation de l'égalité des sexes, en reliant différents mouvements, en échangeant des stratégies et en associant les hommes en tant que véritables partenaires. De même, il est important de débloquer des ressources financières, en particulier pour soutenir les femmes dans les pays les moins avancés et à revenu faible.

L'ONU intensifie ses efforts à travers le Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes et "L'appel en faveur de l'égalité des sexes", qui fournissent une feuille de route claire pour supprimer les obstacles et produire un changement durable. À l'approche du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing, il est temps de renforcer les alliances, d'amplifier les voix et de protéger les acquis durement obtenus.

**Mme F. Osler** (Canada) indique que les parlementaires ont un rôle important à jouer pour lutter contre le recul des droits des femmes et faire évoluer les mentalités vers l'égalité des sexes, y compris en politique. Elle exhorte les parlementaires à échanger des connaissances et à se soutenir mutuellement.

En 2019, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes du Canada a mené une étude sur la représentation des femmes dans la vie politique canadienne, qui a mis au jour plusieurs obstacles à la participation des femmes, notamment les stéréotypes de genre et la discrimination liée au genre, le traitement médiatique sexiste, l'insuffisance des efforts pour recruter des candidates et la prévalence de la violence et du harcèlement sexistes. L'étude a également montré que les femmes en politique, en particulier les femmes "racisées", sont disproportionnellement ciblées par la violence et le harcèlement à tous les niveaux du Gouvernement et dans chaque parti politique. Le problème n'est toutefois pas propre au Canada.

Les parlementaires doivent identifier le problème et échanger des outils et des stratégies pour lutter contre la violence verbale, psychologique et physique, qui empêche les femmes d'exercer pleinement leur pouvoir. En plus de permettre aux femmes d'être élues, il est essentiel de veiller à ce que les parlements constituent des espaces où hommes et femmes peuvent s'épanouir. Le Parlement du Canada a pris des mesures, notamment des nouvelles politiques de congé parental, a actualisé des protocoles relatifs au harcèlement sexuel et a adapté des installations à l'intention des parlementaires ayant des enfants. Elle souligne l'utilité des réseaux mondiaux et de l'échange de connaissances pour donner aux générations futures les moyens de réaliser leur potentiel.

**Mme S. Nyirahabimana** (Rwanda) évoque le génocide de 1994 au Rwanda pour insister sur le coût élevé de l'exclusion et de la discrimination, qui a conduit le pays à s'engager en faveur de l'inclusion des femmes dans la gouvernance et le développement économique. Le Rwanda est le premier pays au monde dont le parlement est composé majoritairement de femmes : 64 % à la Chambre des députés et 54 % au Sénat.

L'approche du Rwanda en matière d'égalité des sexes est une combinaison de volonté politique, de cadres légaux et institutionnels et de responsabilisation. En 2008, le Parlement a établi le Forum des femmes parlementaires du Rwanda, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes, défendre les droits des femmes et appuyer la mise en œuvre de lois soucieuses de l'égalité hommes-femmes. Le Rwanda partage également activement son expérience en matière de promotion de l'égalité des sexes avec les parlements nationaux et les réseaux internationaux de femmes à travers le monde. Elle insiste sur l'importance de la collaboration entre les parlements.

**Mme S. Mikayilova** (Azerbaïdjan) mentionne que la parité hommes-femmes dans la vie politique demeure un défi majeur nécessitant des stratégies communes, telles que des réformes politiques, un soutien institutionnel et des initiatives de renforcement des capacités. Il est essentiel d'associer les hommes au processus, notamment à travers des programmes de mentorat, des politiques inclusives et des campagnes de sensibilisation.

En Azerbaïdjan, des mesures systématiques sont mises en œuvre tant au niveau de l'État qu'au niveau parlementaire, en vue de garantir l'égalité des sexes, améliorer les cadres juridiques et adopter des lois progressistes protégeant les droits des femmes. Depuis 2023, le taux d'activité économique des femmes en Azerbaïdjan est de 62 %, les femmes constituant la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur financier. La Loi sur les garanties étatiques d'égalité des droits pour les femmes et les hommes joue un rôle crucial dans la lutte contre la violence et la discrimination sexistes, en déconstruisant les stéréotypes et en garantissant l'égalité des chances. En outre, des initiatives telles que la stratégie pour l'emploi, les centres de ressource pour femmes et le projet *Digital Girls* visent à accroître la participation des femmes dans les sphères économiques et sociales en réduisant le chômage et les inégalités salariales, en encourageant les femmes à lancer leur entreprise et en améliorant l'accès des femmes à la finance numérique. Les femmes ont également joué un rôle important dans la période d'après conflit en Azerbaïdjan, en contribuant activement aux opérations de déminage, à la réintégration des personnes déplacées et aux projets de reconstruction dans les territoires libérés. Les réformes du travail adoptées récemment permettent aux femmes d'avoir davantage accès à des professions plutôt réservées aux hommes.

Favoriser l'établissement de solides réseaux de dirigeantes est essentiel pour faire progresser l'égalité des sexes. En collaborant et en étendant l'influence collective, il est possible de bâtir un avenir plus inclusif et équitable. Nous avons la responsabilité partagée de veiller à ce que les femmes bénéficient des mêmes possibilités que les hommes pour exercer des fonctions de direction, apporter des contributions et influencer le discours politique à tous les niveaux.

**Mme S. Imasheva** (Kazakhstan) rappelle l'engagement de son pays envers le bien-être des femmes et des filles, qui se traduit par la fourniture d'un accès aux soins de santé, à l'éducation, à la justice et à des possibilités économiques. Elle souligne que des efforts ont été déployés pour introduire une dimension de genre dans les processus législatifs et budgétaires. Si le Kazakhstan a érigé la violence sexiste en délit, il doit encore accomplir des progrès, tout comme de nombreux autres pays. Concernant la participation à la vie politique, des quotas de genre sont en place dans son pays, mais cela reste insuffisant. Ils visent à inciter les partis politiques à créer des départements dédiés pour former et soutenir les jeunes dirigeantes. Il convient d'associer davantage d'hommes aux discussions sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence.

*Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) prend la présidence de la séance.*

**Mme V. Techateerawat** (Thaïlande) indique qu'en dialoguant activement avec des groupes régionaux et internationaux, les parlementaires thaïlandaises contribuent aux décisions politiques importantes et aux avancées législatives. Elle évoque le Groupe des femmes parlementaires thaïlandaises, qui vise à promouvoir des politiques sensibles au genre, à soutenir les dirigeantes en devenir et à impulser des changements législatifs. Par le biais du groupe, la Thaïlande a renforcé les protections contre la violence domestique et la discrimination au travail, démontrant qu'il est possible de réaliser de véritables avancées lorsque les femmes s'unissent. Des efforts ont également été déployés pour faire progresser la législation sur l'égalité salariale, la protection sociale et d'autres domaines clés.

Au sein de l'ASEAN, les femmes parlementaires collaborent étroitement à travers le réseau Femmes de l'Assemblée interparlementaire, qui prône des mesures législatives rigoureuses en faveur des droits des femmes. Leurs efforts ont influencé la déclaration de l'ASEAN sur l'égalité des sexes et le développement de la famille (*ASEAN Declaration on Gender Equality and Family Development*) ainsi que sa politique sur la violence sexiste. Au niveau mondial, les parlementaires thaïlandaises jouent un rôle actif dans le Forum des femmes parlementaires et d'autres instances de l'UIP, où elles plaident pour des processus décisionnels plus inclusifs.

Les réseaux régionaux et mondiaux sont essentiels pour promouvoir des changements dignes de ce nom, produire des effets tangibles et garantir que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes restent des priorités dans le cadre de l'élaboration de politiques et de la gouvernance.

**Mme S. Codina** (Andorre) indique que son parlement a atteint la parité hommes-femmes pour la deuxième fois de son histoire et qu'il s'emploie activement à combler le fossé politique et à promouvoir l'égalité des sexes. Il vient d'établir un réseau de femmes parlementaires – un forum officiel et inclusif ouvert aux femmes parlementaires en exercice et à d'anciennes parlementaires, ainsi qu'aux hommes parlementaires. Des ressources financières et humaines lui ont été allouées pour garantir l'efficacité de son fonctionnement. Lors de la première réunion du comité exécutif du réseau, 30 actions avaient été définies, notamment l'élaboration d'un guide visant à éliminer le langage sexiste des textes législatifs et administratifs et l'introduction d'un mécanisme d'évaluation sensible au genre dans le processus d'élaboration des lois.

**Mme J. Sabao** (Zambie) indique que la Zambie tire parti des initiatives et du soutien du Forum. Bien que le Parlement zambien ne compte que 15 % de femmes parlementaires, des postes stratégiques clés sont aujourd'hui occupés par des femmes, notamment la première Présidente du Parlement, la deuxième Vice-Présidente et une cheffe des élections. Pour accroître la représentation des femmes, des efforts sont en cours en vue d'introduire un système de quotas par un amendement constitutionnel, tandis que le statut du groupe parlementaire de femmes a été redéfini en commission officielle, effective en 2026. Le Parlement a également mis en place une crèche pour soutenir les parlementaires et les membres du personnel parlementaire qui ont de jeunes enfants, ce qui permet aux femmes de participer pleinement à la vie politique. Elle fait part de son évolution personnelle depuis qu'elle a rejoint l'UIP en 2021 et raconte qu'elle est la première femme à avoir été nommée Parlementaire du Commonwealth de l'année dans le cadre d'un processus inspiré par les politiques de l'UIP. Elle souligne l'importance du leadership des femmes et remercie l'UIP d'avoir permis aux Zambiennes de revendiquer leur place dans la société.

**Mme F.M.P. Konseibo/Tiendrebeogo** (Burkina Faso) affirme qu'au Burkina Faso, les femmes parlementaires sont considérées comme des ambassadrices de la paix et de la sécurité, ce qui leur permet de promouvoir activement la stabilité dans le pays. Des mesures sont également prises pour renforcer l'établissement de budgets sensibles au genre dans tous les secteurs et ainsi garantir que des ressources sont allouées aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes. Des réformes juridiques visant à promouvoir la parité ont également été introduites, parallèlement à des initiatives visant à associer des leaders hommes au mouvement de l'égalité des sexes en tant qu'alliés. Elle souligne l'importance de promouvoir le leadership des femmes, en particulier auprès des jeunes femmes, par des initiatives de sensibilisation. Les femmes leaders contribuent à instaurer la confiance, à combattre la violence contre les femmes et à prôner des peines plus sévères pour les actes de harcèlement.

*Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, reprend la présidence.*

**Mme P. Glover Rolle** (Bahamas) informe que les femmes occupent 18 % des sièges au Parlement des Bahamas et assument des fonctions telles que Gouverneure générale, Présidente de l'Assemblée ou encore Présidente du Sénat ; plus récemment, une femme a été nommée pour la première fois Directrice de la police. Il y a de quoi se réjouir de ces avancées, mais il reste beaucoup à faire.

La promotion des femmes est un impératif national qui doit transcender les divisions politiques, et il incombe aux deux principaux partis des Bahamas de faire progresser l'égalité des sexes. La véritable autonomisation ne peut être atteinte que par une collaboration bipartisane, qui soutient non seulement les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons. Sa participation récente à la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme dans une délégation bipartisane et sa présence, en tant que femme, à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP témoignent de l'engagement national unifié en faveur de l'égalité des sexes. En s'écartant des politiques partisans au profit de la coopération et d'une vision commune, les Bahamas participent à un Commonwealth plus inclusif et résilient.

**M. N. Kurtulmuş** (Türkiye) souligne que la véritable démocratie ne peut être atteinte que par la participation des femmes à la vie politique sur un pied d'égalité dans tous les domaines. Il ajoute que la participation des femmes engendre des politiques plus équitables et diversifiées. Les femmes turques ont acquis le droit de vote et celui de se présenter aux élections locales et nationales respectivement en 1930 et en 1934, soit bien avant de nombreux autres pays. Tout en reconnaissant les progrès réalisés, il indique que d'importants problèmes subsistent. La Türkiye réaffirme sa détermination sans faille envers l'autonomisation des femmes, qu'il considère comme un pilier majeur du développement durable. Une telle approche permet de mettre en œuvre des politiques nationales spécialement conçues pour faire progresser l'égalité des sexes (ODD 5) et de garantir la pleine participation des femmes et des filles à la vie sociale, économique et politique. La suppression des obstacles à l'égalité des sexes passe par une participation accrue des femmes au processus décisionnel politique.

**Mme N. Boulhan Houssein** (Djibouti) déclare qu'il y a deux mois, son parlement a mis en place un groupe parlementaire de femmes qu'elle préside. Les travaux du groupe visent à définir ses objectifs, plaider en faveur de l'égalité des sexes et élaborer un plan d'action. Elle sollicite le soutien d'autres pays pour faire avancer la mission du groupe.

**Mme K. Hajjoubi** (Parlement arabe) déclare que la participation des femmes à la vie politique nécessite une volonté politique digne de ce nom, soutenue par des stratégies, des lois et des plans d'action, afin de déconstruire les stéréotypes qui dépeignent les femmes comme des êtres inaptes à assumer des rôles de leadership. Le Parlement arabe met l'accent sur la participation des femmes à la vie politique. Il a récemment élaboré un document analysant les difficultés rencontrées par les femmes en politique et proposant des solutions pour y remédier. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la région arabe ces dernières années, notamment au Maroc, où des fonds à hauteur de 10 millions de dirhams ont été débloqués pour soutenir l'autonomisation des femmes.

**Mme F. Bustreo** (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) félicite le Forum à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire et met en avant son influence unique au sein du système multilatéral, en particulier son rôle dans l'élaboration des résolutions de l'UIP, notamment sur la santé maternelle et infantile et sur une couverture sanitaire universelle sensible au genre. Dans le prolongement de la Journée mondiale de la santé 2025, axée sur la mortalité maternelle et infantile, elle exhorte le Forum à poursuivre le combat contre l'injustice que représentent les décès maternels évitables et de résister à l'hostilité mondiale croissante envers les droits des femmes.

### Rapports des rapporteuses des groupes de discussion

**Mme V. Techateerawat** (Thaïlande), rapporteure, s'exprime à propos de la réunion-débat sur le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*. Elle fait savoir que 20 délégués ont contribué à la discussion visant à examiner la résolution dans une perspective de genre. Les participants se sont dits profondément préoccupés par l'impact disproportionné du conflit israélo-palestinien sur les femmes et les enfants, notant qu'un grand nombre de civils, principalement des femmes et des enfants, meurent du fait

d'actes de violence, de faim et de maladie. Les femmes subissent des violences sexuelles et sexistes, risquent d'être déplacées ou emprisonnées, sont en proie à des difficultés économiques et ont un accès restreint à l'éducation et aux services de santé – les femmes enceintes souffrent particulièrement d'un manque de soins adaptés. Un appel puissant est lancé en faveur de la libération digne des prisonnières et des femmes otages.

Il est ressorti de la réunion-débat que les parlements devaient de toute urgence faire entendre la voix des femmes touchées par la guerre et les déplacements et faire en sorte que leurs droits, leurs besoins et leurs intérêts, y compris leur accès à l'aide humanitaire, soient pris en compte de façon prioritaire. Les participants ont prôné la pleine participation des femmes à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits et aux efforts d'après-conflit, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, constatant avec regret que les femmes sont souvent exclues des négociations de paix malgré leur contribution de taille. Les femmes doivent être incluses dans les négociations de paix en vue de l'instauration d'une paix durable. La solution à deux États, accompagnée d'un cessez-le-feu immédiat et du plein respect du droit international, pourrait considérablement contribuer à apaiser la souffrance des femmes.

**Mme I. Kitwa Godalena** (République démocratique du Congo), rapporteure, aborde la réunion-débat sur le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Elle informe que 18 délégués – 17 femmes et 1 homme – ont pris la parole. Tous les participants ont convenu que l'instauration d'une paix durable passe nécessairement par le développement durable.

Les participants ont souligné que les inégalités, souvent aggravées par les crises, telles que les changements climatiques et l'instabilité économique, alimentent les conflits et l'instabilité. Ils ont souligné que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée dans de tels contextes et ont appelé à l'adoption de stratégies sensibles au genre dans la prévention et la résolution des conflits, la protection des civils et le renforcement de la résilience. La réunion-débat a mis en avant le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix. En effet, il a été observé que les accords de paix associant des femmes ont tendance à s'inscrire davantage dans la durée.

Plusieurs actions parlementaires sont proposées : 1) renforcer les droits des femmes et des filles dans la législation et dans la pratique ; 2) assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU ; 3) adopter des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, assortis de cadres clairs et des budgets, et suivre leur mise en œuvre ; 4) autonomiser les femmes et les filles au niveau local, en les associant aux efforts de paix et de reconstruction et en répondant à leurs besoins les plus pressants, tels que l'accès aux soins de santé et à des ressources financières ; et 5) déployer prioritairement des efforts en faveur de l'égalité des sexes grâce à des budgets sensibles au genre et à des quotas.

*Les rapports sont adoptés.*

**La Présidente** informe que les points soulevés seront traduits en amendements et présentés aux commissions permanentes concernées.

### **Lieu et date de la 40<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires**

**La Présidente** fait savoir que la 40<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires se déroulera lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, à Genève, en octobre 2025.

*La séance est levée à 17 h 00 et reprend le lundi 8 mars à 14 h 30 sous la conduite de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.*

### **Élections au Bureau des femmes parlementaires**

**La Présidente** informe que le Forum est chargé de renouveler la moitié des membres du Bureau des femmes parlementaires. Conformément au Règlement du Forum, deux représentantes de chacun des six groupes géopolitiques seront élues pour un mandat de quatre ans. Les membres en fin de mandat ne sont pas rééligibles avant deux ans. Le Bureau, qui se réunit deux fois par an lors des Assemblées de l'UIP, joue un rôle central pour coordonner le Forum et promouvoir l'égalité des sexes. À la suite de l'élection des membres du Bureau, le nouveau Bureau

se réunira à huis clos pour proposer des candidates aux postes de présidente, première vice-présidente et deuxième vice-présidente, dont les mandats sont de deux ans. Le Forum se réunira de nouveau pour confirmer ces candidatures.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum), annonce les candidates au Bureau : le Groupe arabe propose les candidatures de Mme H.I.N. Naffa (Jordanie) et Mme R. Abunayan (Arabie saoudite) ; le Groupe Asie-Pacifique propose les candidatures de Mme A. Naeem (Maldives) et Mme Shambhavi (Inde) ; le Groupe Eurasie propose les candidatures de Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie) et Mme R. Chemeris (Fédération de Russie) ; le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes propose les candidatures de Mme M.M. Ortiz (République dominicaine) et Mme P.A. Aguirre (Équateur) ; le Groupe des Douze Plus propose les candidatures de Mme F. Öncü (Türkiye) et Mme O. Rudenko (Ukraine).

*Ces candidatures sont approuvées.*

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) informe qu'en raison de difficultés survenues dans le cadre du processus de désignation des candidatures, le Groupe africain a demandé que leurs deux postes vacants ne soient pas pourvus jusqu'à la prochaine Assemblée.

**Mme N. Boulhan Houssein** (Djibouti) s'étonne du fait que l'élection soit reportée étant donné que le Groupe africain a choisi ses candidates lors d'une réunion précédente. Elle souhaite d'ailleurs elle-même se porter candidate.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) rappelle que d'après le règlement, les membres doivent présenter leur candidature par l'intermédiaire de leur groupe géopolitique respectif, qui transmet ensuite les propositions au Secrétariat. Les membres ne peuvent pas présenter leur candidature par elles-mêmes.

**Mme M. Coulibaly Dao** (Côte d'Ivoire) rappelle qu'à la suite de discussions, le Groupe africain avait décidé de proposer sa candidature. Elle souhaite savoir pourquoi cette décision n'est plus valable.

**La Présidente** demande si une autre solution peut être trouvée, soulignant qu'il serait injuste que le Groupe africain reste dépourvu de représentation.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) déclare que le règlement est sans ambiguïté et que les candidatures ne sauraient être transmises par une autre voie que celle des groupes géopolitiques.

**Mme S.N. Sonjica** (Secrétaire de la délégation d'Afrique du Sud) explique que la Présidente du Groupe africain lui a demandé de participer au Forum pour confirmer que le Groupe avait envoyé une lettre demandant que l'élection de leurs représentantes soit reportée à la prochaine Assemblée.

**Mme K. Slassi** (Maroc) demande si les candidatures ont été retirées ou si un problème de procédure les empêche d'être prises en considération.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) indique que, selon les informations transmises par le Groupe africain, il y a eu des problèmes en lien avec les candidatures et le Groupe demande un délai supplémentaire pour les examiner.

**Mme Z.N. Mashaba** (Eswatini) indique que si elle approuve le règlement, elle estime néanmoins qu'il est injuste que le Groupe africain reste dépourvu de représentante pendant encore six mois. Elle demande à tous les groupes géopolitiques d'être plus efficaces à l'avenir.

**Mme G. Morawska-Stanecka** (Pologne) demande si le règlement autorise la représentante actuelle à rester en poste jusqu'à ce qu'une nouvelle représentante soit élue.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) indique que le règlement est on ne peut plus clair : le mandat de quatre ans doit prendre fin, et la représentante n'est pas rééligible.

**Mme G. Morawska-Stanecka** (Pologne) relève l'injustice de la situation et suggère de soumettre une proposition d'amendement au règlement au Comité exécutif.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) prend acte de la possibilité de modifier le règlement à l'avenir et précise que même si deux postes restent à pourvoir, deux des quatre représentantes du Groupe africain resteront membres du Bureau jusqu'en 2027.

**Mme M.B. Mophuting** (Botswana) souscrit à la position exprimée par la représentante d'Afrique du Sud de différer l'élection des représentantes du Groupe africain.

**La Présidente** demande au Secrétariat de confirmer qu'il n'y a rien de plus à faire.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) réitère qu'il incombe aux groupes géopolitiques de présenter des candidatures et confirme que, d'après le règlement en vigueur, aucune autre mesure ne pourra être prise pour donner suite à la demande du Groupe africain de reporter l'élection visant à pourvoir les deux postes vacants de représentantes du Groupe africain.

**La Présidente** se dit préoccupée et déçue par le fait que le Groupe africain n'ait pas été capable de désigner deux candidates pour le Bureau alors que de nombreuses Africaines avaient présenté leur candidature. La situation doit être portée à la connaissance du Comité exécutif.

**Mme E.N. Matiko** (République-Unie de Tanzanie) affirme que le Groupe africain est censé désigner deux candidates, une d'Afrique de l'Ouest et une d'Afrique australe, et elle confirme que les deux régions avaient soumis leurs candidates. Il n'y a donc aucune raison de repousser le processus.

**La Présidente** propose qu'une lettre du Forum exprimant l'injustice de la situation soit rédigée.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) prend note de ladite demande et propose que la question soit inscrite dans le rapport du Forum des femmes parlementaires à l'intention du Conseil directeur. Les membres doivent consulter leurs collègues du Groupe africain pour plus d'informations.

**Mme Z.N. Mashaba** (Eswatini) déclare qu'au nom de la transparence, la Présidente du Groupe africain devrait clarifier la situation et ne pas faire de rétention d'informations.

**La Présidente** invite les membres nouvellement élues à se présenter.

**Mme H.I.N. Naffa** (Jordanie) est parlementaire jordanienne et assistante du Président du Parlement jordanien. Elle a été consultante pendant 14 ans. Elle a fait des études de politique et de commerce et travaille dans le domaine des affaires commerciales. Elle soutient activement des causes sociales, surtout en faveur des femmes, et a reçu un prix de bienfaisance en Jordanie pour son action.

**Mme R. Abunayan** (Arabie saoudite), experte financière, a 25 ans d'expérience dans le milieu universitaire. Elle est membre du Conseil de la Choura de l'Arabie saoudite depuis huit ans et y siègera encore quatre ans.

**Mme I. Svyatenko** (Fédération de Russie) est Vice-Présidente du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie, en charge des politiques sociales et familiales.

**Mme R. Chemeris** (Fédération de Russie) est parlementaire russe et diplomate. Elle exprime sa gratitude pour le soutien qu'elle a reçu et souligne l'importance du travail collaboratif.

**Mme P.A. Aguirre** (Équateur) est membre de l'Assemblée nationale équatorienne et Présidente de la commission sur la fiscalité et le contrôle des politiques. Elle a également été membre du Parlement andin, dont elle présidait la commission des femmes.

**Mme F. Öncü** (Turquie) est juriste et parlementaire. Elle a été Vice-Ministre de la famille et des services sociaux.

**Mme O. Rudenko** (Ukraine) est membre du Parlement ukrainien, où elle siège à la commission des affaires étrangères. Elle est membre de la délégation ukrainienne à l'UIP depuis 2019 et siégeait auparavant au Bureau du Forum des jeunes parlementaires.

**Mme A. Naeem** (Maldives), qui effectue son deuxième mandat de parlementaire, explique qu'elle a toujours milité en faveur de l'augmentation du nombre de femmes parlementaires aux Maldives et dans d'autres pays. Elle compte poursuivre cette action au sein du Bureau des femmes parlementaires.

**Mme B.K. Medhi** (Inde) prend la parole au nom de Mme Shambhavi, qu'elle présente comme une membre compétente et active de la Lok Sabha, qui, à seulement 25 ans, est très engagée en faveur des droits des femmes. Elle est certaine que Mme Shambhavi apportera une précieuse contribution au Forum.

**La Présidente** passe la parole aux membres sortantes du Bureau.

**Mme Z.N. Mashaba** (Eswatini) remercie ses collègues pour leur confiance et leur soutien. Elle réaffirme sa détermination à autonomiser les femmes et à renforcer leur confiance en elles.

**Mme A. Nassif Ayyoub Awadallah** (Égypte) rappelle qu'elle a exécuté deux mandats au Bureau – d'abord comme membre puis comme vice-présidente. C'est un honneur d'avoir contribué aux efforts mondiaux visant à faire progresser les droits et l'autonomisation des femmes, notamment en participant à de nombreuses conférences internationales. Son expérience a été enrichissante et unique, et elle souhaite au Forum de poursuivre avec succès sur la voie de la promotion de la justice pour les femmes au sein des parlements du monde entier.

**Mme Z.D. Mohamud** (Somalie) déclare que le Forum devrait davantage soutenir les candidates aux élections nationales.

**Mme L. Reynolds** (Australie) indique que même si son mandat ne se termine pas officiellement, elle prend sa retraite en tant que parlementaire et ne participera plus aux Assemblées de l'UIP. Elle estime que ce fut un privilège d'être membre du Bureau et remercie le Secrétariat de l'UIP pour son professionnalisme et Mme López Castro pour son immense contribution en tant que présidente.

**La Présidente** indique que le Bureau nouvellement élu va maintenant se réunir à huis clos pour proposer des candidates au poste de présidente et aux deux postes de vice-présidente.

*La séance est levée à 15 h 20. Elle reprend à 16 h 30 sous la conduite de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.*

#### **Élections au Bureau des femmes parlementaires (suite) : direction du Bureau**

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) indique qu'après la réunion à huis clos, le Bureau nouvellement élu souhaite désigner Mme C. López Castro (Mexique) au poste de présidente, Mme T. Vardanyan (Arménie) au poste de première vice-présidente et Mme F. Öncü (Turquie) au poste de deuxième vice-présidente.

*Ces désignations sont approuvées.*

**La Présidente**, en sa qualité de nouvelle Présidente du Bureau, remercie les membres pour leur confiance et leur soutien, et s'engage à travailler d'arrache-pied pendant son mandat pour faire avancer les objectifs du Forum.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) indique que le Groupe africain a officiellement informé le Secrétariat qu'il a choisi les deux candidates qu'il souhaite proposer au Bureau. Elle considère que le Forum souhaite examiner ces candidatures.

*Il en est ainsi décidé.*

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum) déclare que les candidatures sont les suivantes :  
Mme M. Coulibaly Dao (Côte d'Ivoire) et Mme M. B. Mophuting (Botswana).

*Ces candidatures sont approuvées.*

**Mme F. Öncü** (Türkiye) et **Mme T. Vardanyan** (Arménie) remercient les membres du Forum pour leurs suffrages.

**La Présidente** déclare que le Bureau nouvellement élu se réunira demain pour commencer les préparatifs de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

*La séance est levée à 16 h 40.*

# Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 6 AVRIL 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires.*

**Le Président** souhaite rendre hommage aux membres sortants du Bureau pour les deux années qu'ils ont consacrées à représenter les jeunes parlementaires et les remercie pour tous leurs efforts.

Il attire l'attention sur la *Politique de l'UIP visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qui vise à garantir un environnement de travail inclusif, respectueux et sûr pour tous.

**Adoption de l'ordre du jour**  
(FYP/150/A.1-rev)

*L'ordre du jour est adopté.*

## Remarques liminaires

**Le Président** annonce que d'importants progrès ont été réalisés ces deux dernières années pour encourager le rapprochement entre les jeunes parlementaires, les jeunes et les jeunes dirigeants. Des initiatives telles que *l'Appel aux acteurs du changement*, organisé en 2023 dans le contexte de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et la première séance publique du Forum à l'occasion de la 149<sup>e</sup> Assemblée, constituent des jalons dans le renforcement de l'engagement des jeunes.

La vision du Président, qui consiste à promouvoir les droits de l'homme et à mettre l'accent sur les perspectives offertes aux jeunes en matière d'emploi et d'instruction figure dans le programme de la toute récente Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est tenue en Arménie. Des progrès concrets ont également été réalisés en matière d'égalité des sexes et il est essentiel que les efforts visant à garantir une représentation égale continuent à être au cœur du mandat du Forum. Le Président exprime sa confiance à l'égard du Bureau entrant et incite les délégués à continuer de lutter en faveur de l'autonomisation des jeunes, de l'égalité des sexes et du leadership inclusif.

**M. M. Chungong** (Secrétaire général de l'UIP) félicite le Forum, le Bureau et son Président de leurs réalisations, en soulignant le développement rapide et l'influence croissante du mouvement des jeunes au sein de l'Organisation. Il se félicite du rôle actif joué par le Forum dans l'élaboration de la politique de l'UIP et de sa contribution à la réforme institutionnelle, notamment son plaidoyer en faveur de la parité dans le leadership et de la réduction du seuil en deçà duquel un parlementaire est considéré comme un jeune parlementaire qui est passé de moins de 45 ans à moins de 40. La représentation des jeunes parlementaires dans les organes clés de l'UIP tels que le Comité exécutif et les bureaux des Commissions permanentes prouve leur rôle de premier plan et leur apport considérable. Le Secrétariat continuera à soutenir leur travail, tant pour ce qui est du renforcement de l'UIP que de leur mission au service des électeurs.

**Le Président** rappelle que le Forum et son Bureau ont été créés pendant le mandat du Secrétaire général et exprime sa reconnaissance à ce dernier pour le soutien qu'il manifeste en faveur de l'autonomisation des jeunes parlementaires à l'UIP.

**La Dr T. Ackson** (Présidente de l'UIP) félicite le Président du Bureau de ses efforts visant à abaisser l'âge à partir duquel un parlementaire est considéré comme un jeune parlementaire, qui ont été couronnés de succès, en soulignant que ce changement n'avait pas été facile à instaurer. Elle se dit convaincue que cette nouvelle limite d'âge continuera à rajeunir la représentation des jeunes parlementaires dans l'Organisation. Les dirigeants tels que les jeunes parlementaires du Forum nous rappellent que le progrès doit être inclusif et offrir aux femmes et aux hommes des

chances égales de façonner la société. Elle remercie le Bureau sortant de sa contribution, et plus particulièrement de son engagement au sein des mouvements de jeunes de la base, en mentionnant notamment la table ronde historique organisée lors de la COP28 et la première séance publique du Forum à l'occasion de la 149<sup>e</sup> Assemblée. L'élection du Bureau donne l'occasion de la réflexion. Rappelant le thème prioritaire de l'UIP en 2024, à savoir la paix et la sécurité, elle souligne l'importance d'impliquer davantage de jeunes dans ces discussions. En tant que dirigeants actuels, les jeunes parlementaires abordent les conflits et les défis de longue date dans une perspective unique et avec des approches novatrices.

L'égalité des sexes et la disparition des barrières qui entravent les femmes sont des conditions essentielles à la réalisation d'un authentique progrès. Les jeunes dirigeants doivent continuer à lutter pour que des progrès soient accomplis et la Présidente se réjouit par avance de la contribution que les jeunes parlementaires et le nouveau Bureau apporteront au thème prioritaire de l'UIP en 2025, à savoir l'égalité des sexes.

Elle invite les jeunes parlementaires à endosser avec détermination les responsabilités du leadership, à rester fermes et à continuer à lutter. Le Forum continuera à bénéficier du soutien des parlementaires plus chevronnés et ses membres doivent se projeter dans le rôle de leaders futurs de l'UIP, y compris le rôle de Secrétaire général.

### **Dernières informations en matière de participation des jeunes**

**Le Président** donne un aperçu des activités réalisées depuis la 149<sup>e</sup> Assemblée. Deux sessions de la Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires ont eu lieu, la première en décembre 2024, dont le titre était *Tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes en politique*, et la seconde en mars 2025, intitulée : *Beijing +30 : les jeunes parlementaires ouvrent le prochain chapitre de la démocratie inclusive*.

Des activités nationales visant à promouvoir la représentation des jeunes et à autonomiser les jeunes parlementaires ont également eu lieu, dont une activité de renforcement des capacités au Burkina Faso portant sur la jeunesse, la paix et la sécurité et une session de formation au leadership et à la communication destinée aux jeunes parlementaires en Thaïlande. Un dialogue intergénérationnel sur la représentation politique des femmes a eu lieu en février 2025, en parallèle de l'Audition parlementaire de l'UIP aux Nations Unies, à New York.

Les efforts de promotion et de mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* se sont poursuivis, le nombre d'engagement reçus en mars 2025 s'élevant à plus de 2 000, parmi lesquels des engagements émanant de plus de 70 présidents de parlement et de presque 900 parlementaires de 150 pays. Le Président recommande de continuer à promouvoir cette campagne pendant l'Assemblée et invite instamment les Parlements membres à signer l'engagement et à promouvoir cette initiative auprès de leurs collègues.

**M. P. Baró** (Andorre) déclare que, dans son pays, sont considérés comme jeunes les moins de 35 ans. Plus d'un tiers des parlementaires ont moins de 40 ans et l'âge moyen des parlementaires est de 47 ans, bien en-dessous de la moyenne mondiale. Les jeunes parlementaires d'Andorre détiennent d'importantes responsabilités, notamment des rôles de premier plan dans les commissions et les partis politiques. Des efforts supplémentaires devront néanmoins être consentis et le Parlement a unanimement approuvé un accord visant à remédier aux grands problèmes auxquels sont confrontés les jeunes.

**Mme S. Gautam** (Népal) déplore que le paysage politique du Népal soit dominé depuis des décennies par les mêmes dirigeants, ce qui donne peu de possibilités aux jeunes de participer. Les élections générales de 2022 ont marqué un tournant, la représentation parlementaire des jeunes ayant considérablement augmenté dans le tout récent Parti Rastriya Swatantra (RSP), auquel appartiennent 29 des 33 parlementaires de moins de 40 ans siégeant au parlement. Toutefois, ces progrès se sont heurtés à de la résistance et le Président de ce parti fait aujourd'hui l'objet d'accusations dont les motifs sont politiques. La même tendance se manifeste dans d'autres pays, où la loi est instrumentalisée pour réduire au silence la voix des jeunes, intimider les réformateurs et paralyser les mouvements en faveur du changement en empêchant les jeunes de faire leur entrée au parlement et dans la vie politique.

**Mme D.P.O. Putri** (Indonésie) annonce que, dans son pays, 60 % de la population est en âge de travailler, ce qui représente à la fois une opportunité et une responsabilité pour donner aux jeunes les moyens de participer à la prise de décision politique. Les jeunes s'intéressent de plus en

plus aux processus politiques. Les initiatives telles que le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) constituent une enceinte favorisant l'implication et la gouvernance des jeunes, invitent à une culture d'ouverture et de redevabilité au sein du gouvernement et incitent les jeunes à contribuer aux processus d'élaboration des politiques et aux réformes de la gouvernance. Des défis demeurent toutefois et les jeunes restent sous-représentés dans les parlements du monde entier. Elle remercie l'UIP de ses efforts pour autonomiser les jeunes représentants politiques et incite le Forum à continuer de défendre des politiques favorables au leadership et à la représentation des jeunes.

**M. A. Tongjaisod** (Thaïlande) se félicite de la décision prise par l'UIP d'abaisser à 40 ans l'âge maximum auquel un parlementaire est considéré comme un jeune parlementaire. Même sur cette nouvelle base, la Chambre des représentants thaïlandaise est composée d'une part considérable de jeunes parlementaires (29,2 %). Toutefois, l'âge minimum pour se présenter au Sénat étant de 40 ans, aucun sénateur thaïlandais n'est plus considéré comme un jeune parlementaire en vertu des règles de l'UIP. En Thaïlande, les parlementaires de moins de 45 ans sont considérés comme de jeunes parlementaires, ce qui permet à un certain nombre de sénateurs de continuer à participer au Forum des jeunes parlementaires. Le Parlement thaïlandais promeut également le mentorat de ses membres plus âgés pour faire avancer la cause des jeunes.

**M. A. Abderamane Koko** (Tchad) annonce que, grâce aux mesures législatives soutenant les jeunes, la représentation des jeunes parlementaires est élevée dans les deux chambres du Parlement. L'âge minimum pour se présenter aux élections à l'Assemblée nationale est de 25 ans et il a été abaissé à 35 au Sénat. En cas de candidatures équivalentes dans les partis politiques, priorité est donnée aux jeunes. En ce qui concerne le développement social et la justice sociale dans la perspective des jeunes, diverses mesures ont été instaurées, notamment la gratuité des soins médicaux, l'instruction de base, la protection des personnes handicapées et le soutien des jeunes entrepreneurs. Son gouvernement continuera à renforcer ses efforts en faveur de l'équité, de la justice et du développement social en mettant les priorités des jeunes au cœur de son action. La forte proportion de jeunes au Tchad doit être dûment reflétée dans les institutions représentatives, le système judiciaire et les autres secteurs.

**M. K. Khelifati** (Algérie) qualifie la représentation parlementaire des jeunes d'indispensable pour garantir la pérennité du processus démocratique. En Algérie, des dispositions législatives et constitutionnelles ont institutionnalisé la participation des jeunes au gouvernement par l'entremise d'instances telles que le Conseil supérieur de la jeunesse. La forte proportion de jeunes parlementaires siégeant au Parlement, dont l'Algérie s'enorgueillit, a amélioré les travaux parlementaires. Il se déclare préoccupé par la poursuite des violences et pertes de vies humaines à Gaza, tout particulièrement celles d'enfants et de jeunes, et appelle à une action urgente pour mettre un terme à l'occupation israélienne de la Palestine.

**Mme S. Al Sheibani** (Oman) rappelle que la population d'Oman est composée à plus de moitié de jeunes de moins de 30 ans et que les jeunes bénéficient de sièges réservés au Conseil de la choura. La création de la Commission nationale pour la jeunesse ne fait que souligner davantage l'implication du gouvernement dans la recherche de solutions aux problèmes des jeunes. Les jeunes, qui représentent 65 % de la main-d'œuvre nationale, jouent un rôle de premier plan dans l'entrepreneuriat, l'éducation et l'innovation. Les jeunes Omanais participent régulièrement aux forums mondiaux et détiennent des postes dirigeants dans des organisations internationales. Ils ont également joué un rôle actif dans l'élaboration de la stratégie de développement omanaise Vision 2040. Oman continue à soutenir les initiatives visant à autonomiser les jeunes au parlement et en dehors.

**Mme N. Abu Ghosh** (Jordanie) annonce que les récentes réformes ont permis d'adopter des mesures législatives visant à autonomiser les jeunes dans la vie politique, notamment la représentation obligatoire des jeunes dans les partis politiques et les quotas de jeunes candidats dans les partis et au parlement. La Jordanie a une population jeune et sa jeunesse constitue un atout national. Dans un monde de guerres et de conflits, les jeunes constituent une voie commune pour l'avenir. Elle souligne la responsabilité qui leur incombe de tenter de mettre immédiatement un terme aux violences à Gaza.

**M. R.S. Ramadhan** (République-Unie de Tanzanie) exprime l'espoir que le nombre de jeunes parlementaires augmente à l'issue des élections générales qui auront lieu dans le pays en octobre 2025. Parmi les initiatives destinées à promouvoir la représentation des jeunes figure la mise en œuvre nationale de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. La Présidente de l'UIP a œuvré pour que la campagne soit largement diffusée en République-Unie de Tanzanie, les efforts ayant principalement porté sur la représentation politique des jeunes et la sensibilisation à leur potentiel de réussite en politique. L'adoption de lois et d'amendements à la réglementation interne des partis axés sur les jeunes permettra également à davantage de jeunes de participer à l'avenir à la vie politique.

**M. W. Soto Palacios** (Pérou) déclare que tous les partis politiques devraient avoir des jeunes dans leurs rangs et considère important de créer un espace permettant aux jeunes de prendre part à la politique. Les jeunes devraient activement contribuer aux efforts visant à soutenir le développement social et la justice sociale et pratiquer la diplomatie parlementaire. Soulignant le riche patrimoine culturel du Pérou, il invite les délégués à la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se déroulera au Pérou en septembre 2025.

**M. I. Wamunyima** (Zambie) se félicite de la décision de l'UIP de ramener à moins de 40 ans l'âge maximum auquel un parlementaire peut être considéré comme un jeune parlementaire. Dans son pays, une personne est considérée comme jeune avant 35 ans et il est à l'heure actuelle le seul parlementaire à satisfaire à ce critère. La représentation des jeunes au Parlement zambien reste faible, mais un débat animé est en cours concernant des amendements constitutionnels destinés à promouvoir l'inclusion des jeunes et des femmes au parlement par le biais de mesures de discrimination positive. Le Président de la Zambie est favorable aux amendements proposés, qui pourraient entrer en vigueur avant les élections de 2026. Les jeunes parlementaires sont aussi touchés dans une mesure disproportionnée par la difficulté à conserver leur siège. Le Bureau et le Forum devraient débattre ouvertement des mesures à prendre pour que les jeunes parlementaires puissent conserver leur mandat grâce à une approche mûre et compétente de leurs fonctions.

**M. M. Yousefi** (République islamique d'Iran) estime que les parlementaires doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour prévenir les conflits. Ceci doit être fait au moyen d'initiatives constructives et d'une coopération adaptée. Les conflits menacent la sécurité régionale et mondiale et les conséquences humanitaires pèsent sur le monde entier. Les jeunes d'Afrique et d'Asie, régions en conflit, représentent un énorme potentiel de développement, raison pour laquelle des mesures devront être prises pour améliorer la visibilité et la représentation des jeunes en politique. Les jeunes sont le groupe démographique le plus nombreux à l'échelle mondiale et il faut mettre à profit leur plein potentiel. Il faut les mettre en situation d'assumer des responsabilités plus importantes au sein des institutions politiques.

**M. S.A.A. Ndiaye** (Sénégal) déclare que les jeunes de son pays s'affirment de plus en plus comme une force motrice de la vie politique. Le Président du Sénégal a 45 ans et le Président de l'Assemblée nationale en a 42. Au Sénégal, les jeunes sont descendus dans la rue pour protester contre l'injustice, s'exposant à des arrestations, des sacrifices, voire la perte de leur vie. Leur détermination a porté ses fruits, ce qui prouve que leur avis et leurs actes peuvent influencer le cours des choses. Les jeunes sont confrontés à des défis qui dépassent les frontières nationales, notamment en matière d'éducation, d'emploi et de lutte contre l'injustice. Il invite instamment les délégués à faire en sorte que leurs luttes respectives nourrissent le progrès collectif en faveur d'un monde plus juste et inclusif.

**M. G.K. Almeland** (Norvège) explique que les jeunes candidats sont placés tout en haut des listes de candidats. Le Parlement norvégien actuel est le plus jeune de son histoire et il espère que les élections à venir porteront la participation des jeunes au parlement à un niveau encore plus élevé. Des efforts supplémentaires restent à consentir, puisque 10 % seulement des parlementaires ont moins de 30 ans, alors que cette tranche d'âge représente 18 % de la population. Bien que les jeunes continuent à se présenter aux élections en Norvège et à être élus, la participation politique des jeunes hommes est source d'inquiétude. Au cours des dernières élections, le nombre de jeunes hommes ayant voté a considérablement diminué, problème qui se pose non seulement en Norvège, mais également dans un grand nombre d'autres pays. Le Forum constituera une enceinte adaptée pour débattre de cette question, car il est essentiel que la population tout entière, tout particulièrement les jeunes, aient confiance dans les institutions politiques et participent aux processus démocratiques.

**M. B. Griffin** (Bahamas) déclare que, pour contrer l'intérêt de plus en plus faible manifesté par les jeunes à l'égard de la représentation politique, son gouvernement a mis en œuvre des politiques visant à promouvoir la représentation des jeunes au parlement et au gouvernement, notamment la désignation d'ambassadeurs et de sénateurs de moins de 40 ans. Le Premier Ministre a également nommé plusieurs jeunes à la tête d'agences et de bureaux gouvernementaux. De ce fait, la population s'est habituée à voir des jeunes occuper des positions dirigeantes et réclame désormais que davantage de jeunes parlementaires soient sur le devant de la scène. Il est essentiel que les jeunes soient aux premiers rangs pour trouver des solutions novatrices aux problèmes auxquels est confronté le pays, notamment les changements climatiques et les bouleversements des échanges mondiaux. Il suggère qu'à l'instar de son gouvernement, qui a donné la priorité à l'intégration des jeunes, non seulement à des fonctions électives, mais aussi par des nominations dans l'ensemble du gouvernement, le Forum invite les pays à mettre à profit le plus largement possible leurs prérogatives en matière de nominations pour donner aux jeunes accès à des postes à responsabilités.

**Mme E.T. Muteka** (Namibie) déclare qu'à l'issue des récentes élections, le nombre de jeunes parlementaires a augmenté à l'Assemblée nationale, où le plus jeune d'entre eux a 21 ans. Le pays a élu ses premières présidente et vice-présidente et plusieurs portefeuilles ministériels clés sont détenus par des jeunes.

Le Parlement namibien des enfants est très actif et deux de ses membres participent à l'Assemblée de l'UIP. Leur participation a souligné la nécessité de renforcer l'action en faveur de la participation des jeunes. La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été lancée avec succès en Namibie, où elle a donné naissance à une plateforme permettant aux jeunes et à leurs aînés de discuter de façon ouverte en échangeant des idées et en concevant des stratégies. Il est important de ne pas effrayer les jeunes lorsqu'on leur fait part d'expériences politiques. Pour trouver des stratégies destinées à motiver les jeunes à s'engager en politique, il faut un changement de mentalité.

**Mme M. Kademaunga** (Zimbabwe) déclare que le Forum a eu des répercussions importantes sur la participation politique des jeunes dans son pays. À la suite de la création du Forum, les jeunes parlementaires zimbabwéens ont commencé à œuvrer pour faire augmenter la représentation des jeunes au parlement, ce qui a débouché sur la création d'un système de quotas réservant 10 sièges parlementaires aux jeunes parlementaires. Cette mesure a eu un effet boule de neige et le Parlement compte actuellement 20 parlementaires de moins de 35 ans. Pour ce qui est de l'articulation entre le Parlement et le Gouvernement, des jeunes sont nommés à des postes gouvernementaux et plusieurs ministres ont moins de 35 ans.

Un parlement des jeunes modèle a également été instauré pour donner aux jeunes de moins de 25 ans la possibilité d'assister à des réunions et de participer à des débats, ce qui les prépare pour leur futur rôle de parlementaires. Ces avancées témoignent de l'influence du Forum et de la force de sa direction.

**M. O. Sobitov** (Membre du Parlement des jeunes, Chambre législative de l'Ouzbékistan) déclare que le Parlement des jeunes de l'Ouzbékistan est tant une plateforme augmentant la représentation des jeunes dans les processus politiques qu'une institution préparant les jeunes dirigeants. Il joue un rôle clé dans l'amélioration des connaissances et des compétences politiques et juridiques des jeunes en les faisant participer au processus législatif et en renforçant leur implication dans la vie publique. Le Parlement des jeunes a soumis au Gouvernement des propositions sur des questions telles que les changements climatiques, les réformes de l'éducation, la santé et l'égalité des sexes. Le renforcement de la coopération entre les parlements des jeunes à l'échelle internationale constitue une autre évolution majeure, qui offre la possibilité de mettre en commun des expériences, de collaborer à des projets conjoints et de s'entraider. Il propose la création d'un Forum international des Parlements des jeunes visant à donner un écho encore plus grand à la voix des jeunes, en les impliquant dans les processus de prise de décision et en soutenant leurs initiatives.

## Élections au Bureau des jeunes parlementaires

**Le Président** rappelle que le mandat des membres actuels du Bureau expirera à la fin de l'Assemblée en cours et que de nouveaux membres, à savoir une femme et un homme de chaque groupe géopolitique, doivent être élus pour un mandat de deux ans.

Il remercie les membres du Bureau sortant de leur travail, en soulignant l'honneur qui lui a été fait en lui confiant la tête du mouvement des jeunes de l'UIP au cours des deux années écoulées.

**Mme Z. Hilal** (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires) annonce que les candidats nommés par leurs groupes géopolitiques respectifs pour l'élection du Bureau sont, pour le Groupe africain, M. A. Abderamane Koko (Tchad), le second poste restant vacant, pour le Groupe arabe, Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) et M. H. Ebrahim (Bahreïn), pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme H. Singh (Inde) et M. S. Durrani (Pakistan), pour le Groupe Eurasie, Mme H. Hakobyan (Arménie) et M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan), pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme J. Sierra (Uruguay) et M. W. Soto Palacios (Pérou), et pour le Groupe des Douze Plus, Mme I. Stamatović (Serbie) et M. D. Carden (Royaume-Uni).

**Le Président** considère que le Forum souhaite élire ces candidats en tant que membres du Bureau pour la période 2025–2027.

*Il en est ainsi décidé.*

*Les membres du Bureau quittent la salle pour se réunir à huis clos afin d'élire leur nouveau président.*

## Contribution aux travaux de la 150<sup>e</sup> Assemblée

*Mme E. T. Muteka (Namibie) assume la présidence de la réunion.*

**La Présidente** déclare que la discussion visera à donner le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, à savoir *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*.

**M. A. Elbanna** (Égypte) déplore le nombre d'obstacles qui continuent à entraver le développement et la croissance, et annonce que le Parlement égyptien a pris des mesures visant à combler les inégalités et les disparités dans le pays. La coopération et les partenariats à l'échelle internationale ont également été renforcés pour promouvoir le développement et la croissance économique. Vingt-deux millions de personnes ont bénéficié de la hausse des dépenses consacrées aux programmes de développement social. Le Parlement égyptien accorde une grande importance au développement social pour assurer la cohésion sociale. Les jeunes parlementaires sont particulièrement bien placés pour relayer les besoins des différents groupes de la société et contribuer à améliorer l'égalité sociale.

**M. I. Wamunyima** (Zambie) déclare que son pays reconnaît l'importance que représentent les jeunes dans la promotion du développement social et de la justice sociale. Les initiatives prises en faveur des jeunes et le Fonds pour l'autonomisation des jeunes ont pour objectif d'améliorer l'employabilité et les qualités d'entrepreneur des jeunes. Des efforts de réforme sont actuellement en cours dans le cadre d'un projet de loi visant à superviser les activités des jeunes et à soutenir l'apprentissage de pair à pair et les compétences en matière de prise de décision. Les progrès considérables accomplis à l'échelon des politiques concernant les jeunes se poursuivent désormais dans le cadre législatif.

**Mme M. Ulenge** (République-Unie de Tanzanie) affirme que développement social et justice sociale signifient que les jeunes, quels que soient leur origine, leur sexe ou leur statut socio-économique, sont en mesure de réaliser leur plein potentiel en contribuant au développement national. Malgré le potentiel des jeunes pour prendre la tête de l'innovation, de la croissance économique et de la transformation sociale, ils se heurtent souvent à des entraves leur bloquant systématiquement l'accès à l'instruction, à l'emploi, à la participation politique et aux droits de l'homme fondamentaux. Non seulement cette exclusion entrave les progrès individuels, mais elle nuit également au développement durable et à la cohésion sociale.

Le Parlement tanzanien a pris des mesures en matière de développement social à l'intention des jeunes, entendus comme les personnes ayant entre 15 et 35 ans. La démographie du pays, qui compte un grand nombre de jeunes, constitue à la fois une chance et un risque pour le développement de la nation. Son parlement joue un rôle central dans le soutien des politiques en faveur du développement social et de la justice sociale, par exemple la politique nationale pour le développement des jeunes, le fonds pour le développement des jeunes, les prestations en faveur de l'autonomisation des jeunes et des femmes, et la réforme de l'éducation.

**M. P. Rice** (Irlande) déclare que le développement social et la justice sociale exigent de consacrer moins de ressources aux armes et davantage au bien-être. La population irlandaise, tout particulièrement les jeunes, est préoccupée par les conflits qui font rage dans le monde, notamment à Gaza, ainsi que par la crise économique des droits de douane et l'invasion de l'Ukraine. Les droits des minorités, des femmes, des jeunes porteurs de handicap, des personnes LGBT, des peuples autochtones et des minorités ethniques sont aussi des sujets de préoccupation pour les jeunes Irlandais. Ces questions doivent être au centre du débat général.

Le Vice-Premier Ministre et les ministres des Finances et de l'Éducation sont des jeunes. L'Irlande a élu son premier parlementaire né au vingt-et-unième siècle. En dépit de ces progrès, il reste du chemin à accomplir. En Irlande, les jeunes de 16 et 17 ans peuvent se préinscrire sur les listes électorales pour voter avant l'âge auquel cela leur est officiellement permis. Cette initiative, qui a encouragé l'implication civique précoce par le biais des établissements scolaires, pourrait servir de modèle dans d'autres pays.

**Mme M. Kademaunga** (Zimbabwe) propose que le Forum lance une initiative destinée à rédiger des projets de loi types sur le développement social bénéficiant aux jeunes, donnant un écho à la voix des jeunes parlementaires et soutenant les efforts de lobbying visant à encourager les parlements à renforcer leur législation.

**Mme L. Aslonova** (Membre du Parlement des jeunes, Sénat de l'Ouzbékistan) constate qu'il ne saurait y avoir de développement social et de justice sociale sans inclure les jeunes. Le Gouvernement a lancé une politique globale en faveur des jeunes mettant l'accent sur les droits, les services, la dignité, le potentiel et la responsabilité. Plusieurs réformes sont en cours pour constituer une société plus juste, inclusive et centrée sur la personne, processus auquel le Parlement participe activement. La proportion des jeunes parlementaires est inférieure à la proportion de jeunes dans la population générale. Les réformes mettront les jeunes en situation de jouer des rôles de premier plan dans la vie publique.

Internet et l'intelligence artificielle (IA) exercent une influence profonde sur les jeunes et il est essentiel qu'ils soient des participants actifs et bien informés à la mise en place de l'avenir numérique. La forte implication des jeunes aux échelons national et international est indispensable pour une paix durable, une croissance inclusive et une démocratie résiliente. Les enceintes telles que le Forum sont essentielles pour offrir un espace de partage des expériences, d'entraide et de co-création à l'échelle mondiale.

**La Présidente** encourage les jeunes parlementaires à prendre une part active au débat général en plénière sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale étudiera le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* et la Commission permanente du développement durable se penchera sur le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. M. Soto et M. Carden ont été nommés co-rapporteurs du Forum chargés de présenter un rapport de synthèse explicitant le point de vue des jeunes sur les projets de résolution. La Présidente présente les points clés du rapport portant sur la solution à deux États en Palestine.

Le rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes affirmait que le conflit en Israël et en Palestine exigeait un engagement urgent et renouvelé en faveur de la paix, les jeunes dirigeants se voyant appelés à jouer un rôle crucial pour préparer le terrain. Il soulignait la profonde inquiétude suscitée par les répercussions du conflit sur les civils et présentait des propositions concrètes pour soutenir les jeunes dans la création d'un avenir permettant la coexistence d'un État de Palestine indépendant et d'un État d'Israël vivant en toute sécurité. Il exprimait la préoccupation des jeunes concernant le nombre élevé de victimes civiles et les violences ayant accentué les

divisions et remis en cause les perspectives de paix et appelait à cesser les hostilités et à libérer les otages. Le rapport invitait aussi toutes les parties à garantir que l'aide humanitaire vitale arrive à Gaza immédiatement. Enfin, il plaidait pour que soient soutenues les initiatives visant à mettre les jeunes de Gaza et de Cisjordanie en mesure de jouer un rôle actif dans leur collectivité. Les jeunes sont particulièrement bien placés pour prendre la tête d'un nouveau dialogue de paix et la communauté internationale a le devoir moral d'amplifier la voix des jeunes en Palestine et en Israël. Les gouvernements doivent offrir un appui matériel et un soutien public aux organisations de la région dirigées par des jeunes pour garantir que les horreurs du conflit ne se répercutent pas à la génération suivante.

**M. A. Elbanna** (Égypte) considère que la voie menant à une solution à deux États exige la force et les efforts des jeunes. Les jeunes sont passés par les réseaux sociaux pour exposer les mensonges du récit israélien en publiant des vidéos et des images des violations israéliennes, contribuant à une prise de conscience. Leurs efforts ont également permis de mettre en évidence la culture palestinienne et le vrai visage, humain, des Palestiniens. Les jeunes ont aussi joué un grand rôle dans les organisations internationales, en protestant et en exerçant des pressions visant à pousser les dirigeants à agir. Les parlements doivent peser en faveur de l'avancée des négociations et de l'instauration de la paix, préludes à une solution à deux États, en particulier par le biais de forums de jeunes permettant à ces derniers de donner leur avis. M. Elbanna soutient le projet de résolution, qui accorde aux parlementaires un rôle clé dans la résolution du conflit.

Il est important de souligner le rejet catégorique du transfert des Palestiniens hors de leur territoire. La paix et la sécurité ne pourront pas être instaurées dans la région sans la solution à deux États, la mise en œuvre du plan de reconstruction proposé par l'Égypte et le soutien diplomatique et politique de la communauté internationale. Il demande à ce que soient soutenues les initiatives humanitaires visant à venir en aide aux Palestiniens.

**M. H. Aden Guedi** (Djibouti) affirme que les jeunes doivent s'engager à trouver une solution juste et durable pour la Palestine. Il est essentiel d'exhorter les parlements du monde entier à reconnaître officiellement l'État de Palestine et à soutenir son statut de membre à part entière de l'ONU. Une telle reconnaissance constitue une étape cruciale pour l'établissement d'un cadre propice à des négociations de paix. En tant que législateurs, les parlementaires ont le devoir d'inviter instamment leur gouvernement à soutenir activement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exigent le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés et l'établissement de frontières sûres et reconnues. L'occupation illégale, la colonisation et la violation des droits des Palestiniens sont des pratiques qui doivent être fermement dénoncées et des sanctions internationales strictes doivent être imposées. Les parlementaires doivent dénoncer ces violations des droits et plaider en faveur de mesures concrètes pour y mettre un terme. Les échanges entre les parlementaires israéliens et palestiniens doivent être encouragés et soutenus et les jeunes représentants élus doivent jouer un rôle de facilitateur. Il est impératif que les parlements interviennent activement pour instaurer un climat propice à la paix.

**M. M.H. Fadlulloh** (Indonésie) déclare que la majorité des jeunes indonésiens, quelles que soient leurs opinions religieuses ou politiques, sont fermement en faveur d'une résolution pacifique du conflit israélo-palestinien s'appuyant sur le droit international. La crise humanitaire dans une zone de conflit a de graves répercussions sur la santé, l'éducation et le bien-être mental des enfants. Il invite les jeunes parlementaires à plaider en faveur de mesures justes et durables accordant la priorité aux droits et à l'avenir des personnes concernées.

**Mme C. Akca Cupolo** (Turquie) exprime son inquiétude concernant le discours récurrent décrivant les jeunes comme l'avenir. Les jeunes doivent se sentir légitimes à assumer des responsabilités dans le présent. Les personnes qui souffrent, dont les Palestiniens, les Yéménites, les Ukrainiens, les Kurdes de Syrie et les Alaouites, ainsi que les femmes en Iran, méritent la dignité et la paix dès maintenant, et non seulement dans l'avenir. Les discussions concernant la solution à deux États doivent tenir compte de la nécessité urgente de garantir la livraison de l'aide et d'éviter la famine. Les parlementaires doivent mettre leur rôle à profit pour faire du déblocage de l'aide à Gaza une priorité. Elle espère que ses collègues continueront à exercer des pressions en faveur de la paix en Palestine, dans la région et dans le monde.

**Mme S. Unnopporn** (Thaïlande), exprimant son soutien pour le projet de résolution, appelle toutes les parties à cesser les attaques et à appliquer un accord de cessez-le-feu. Elle invite instamment toutes les parties à respecter les résolutions de l'ONU et à résoudre le conflit par le biais de négociations diplomatiques s'appuyant sur le droit international et la solution à deux États, y compris en dialoguant directement avec les institutions parlementaires internationales, les forums parlementaires multilatéraux et les institutions des Nations Unies concernées.

Les parlements pourraient jouer un rôle de contrôle garantissant le respect du droit international, notamment l'exportation et le transfert transparents d'armes et d'équipement militaire dans des pays en conflit, la protection des droits de l'homme et la livraison de l'aide humanitaire dans les zones de conflit. Les jeunes parlementaires devraient inviter toutes les parties à garantir la protection des civils, tout particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables et marginalisés. Elles devraient prévenir les initiatives exacerbant les tensions et s'abstenir de commettre des actes illégaux à l'encontre des civils et du personnel autre que militaire, notamment le personnel humanitaire.

**M. B.B. Nodada** (Afrique du Sud) considère que les jeunes jouent un rôle crucial en plaidant pour une solution à deux États et en lui donnant forme. Les militants qui défendent la cause des jeunes sont souvent aux premiers rangs des mouvements populaires, organisant des manifestations, des campagnes et un dialogue visant à promouvoir la paix et passant par les réseaux sociaux pour mobiliser en faveur d'une solution à deux États. Les jeunes constituent une forte proportion des deux sociétés, tant israélienne que palestinienne. L'âge moyen en Israël est de 30 ans, tandis qu'il est de 21 dans les territoires palestiniens. Une étude de 2020 a révélé que 50 % environ des jeunes israéliens et des jeunes palestiniens étaient convaincus qu'une solution politique permettrait d'instaurer la paix.

Il est important que le projet de résolution reconnaisse que la paix, l'éducation et la formation à la résolution des conflits peuvent fournir aux jeunes les connaissances et les compétences requises pour plaider en faveur de la coexistence pacifique. Cette éducation doit être accessible à tous, y compris dans un cadre universitaire formel et par le biais de programmes extrascolaires organisés par les gouvernements de la Palestine et d'Israël en partenariat avec les organisations de la société civile et les institutions non gouvernementales.

**La Présidente** annonce que la discussion va maintenant porter sur le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Le rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes, rédigé par M. Soto, souligne les graves conséquences des conflits armés sur les jeunes, remettant en cause leur accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la stabilité sociale. Le rapport affirme que la paix et le développement durable sont liés et propose des mesures concrètes pour donner aux jeunes les outils nécessaires pour instaurer une société pacifique et résiliente. Parmi ces propositions figurent le renforcement de la représentation des jeunes, la prévention et la résolution des conflits, la formation au leadership et la tenue de consultations régulières avec les parlementaires. Le rapport propose également de promouvoir l'enseignement technique et l'autonomisation des jeunes dans les zones touchées en affectant un soutien financier à la reconstruction des structures d'enseignement. Il souligne l'importance d'offrir des soins psychiatriques aux jeunes exposés à la violence au moyen de services accessibles et de campagnes de sensibilisation. Il propose aussi de promouvoir une culture de la paix depuis l'enfance par le biais de l'instruction scolaire, du dialogue interculturel et d'activités artistiques et sportives. Intégrer la vision des jeunes dans les décisions parlementaires est essentiel pour surmonter les effets d'un conflit et jeter les bases d'un développement et d'une paix durables.

**M. A. Elbanna** (Égypte) déclare que les jeunes arabes sont confrontés à un nombre croissant de difficultés, notamment des guerres, des conflits et de l'instabilité. Plus de 600 millions de jeunes vivent dans des zones de conflit, ce qui contribue à faire augmenter la pauvreté et le chômage. De telles conditions mettent le Gouvernement dans l'incapacité de fournir une assistance, des services et des soins de santé de base.

En Égypte, les jeunes participent aux processus politiques. Des stratégies parlementaires ont été mises en place pour atténuer les conséquences à long terme des conflits sur le développement durable, en mettant l'accent sur les jeunes. Il faut aider les jeunes dans le cadre d'efforts de déradicalisation et de lutte contre le terrorisme en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les outils numériques. Les efforts de reconstruction doivent être soutenus tout en accordant la priorité au développement du potentiel des jeunes, tout particulièrement dans le domaine des TIC.

Les pays ployant sous les problèmes financiers doivent être aidés pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Les délégués du Forum se doivent de défendre la paix et la sécurité, dont dépend le développement durable.

**M. H. Aden Guedi** (Djibouti) estime que les ODD devraient jouer un rôle central dans la stratégie de développement faisant suite à un conflit. Les parlements doivent assumer la responsabilité de la mise en place de politiques nationales conformes aux ODD, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, la justice sociale et la protection de l'environnement. Les technologies intégrées et les solutions novatrices sont essentielles dans le processus de reconstruction pour rendre les sociétés post-conflit plus résilientes. Les parlements doivent aussi jouer un rôle clé dans la mobilisation des fonds internationaux, la coordination des efforts de coopération et la garantie de l'utilisation transparente des ressources. Les partenariats internationaux sont essentiels pour rétablir la stabilité économique et sociale.

**Mme C. Akca Cupolo** (Türkiye) se dit inquiète du libellé du projet de résolution, qui risque d'envoyer un message contradictoire en donnant le sentiment d'entériner la poursuite des conflits en parallèle des efforts visant à promouvoir le développement durable. Elle propose de modifier le projet de résolution afin qu'il parle de mettre un terme aux conflits pour améliorer le développement durable et invite instamment les jeunes à se concentrer sur ces objectifs.

**M. M.H. Fadlulloh** (Indonésie) souligne que les conflits remettent durablement en cause la reprise économique, la confiance dans les institutions et la stabilité politique. Au sortir d'un conflit, les jeunes connaissent des taux de chômage élevés, ont un parcours éducatif perturbé et sont confrontés à la marginalisation sociale, ce qui engendre des cycles d'instabilité et d'extrémisme. Il prie le Forum de donner la priorité à des stratégies concrètes pour veiller à ce que les jeunes ne soient pas de simples bénéficiaires de l'aide, mais des agents participant activement à la reconstruction et au renforcement de la résilience. Les jeunes parlementaires doivent transformer leur discours afin de ne plus parler de victimes de guerre mais de leaders de paix en mettant à profit le potentiel des jeunes vivant dans des environnements post-conflit. La notion de justice est centrale.

**M. N. Ruengpanyawut** (Thaïlande) déclare que le projet de résolution, qui souligne le rôle joué par le parlement dans la défense des droits de l'homme en temps de crise, est conforme à l'engagement de la Thaïlande à l'égard des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme en tant que fondement de la paix et du développement durable. Son pays soutient pleinement les efforts humanitaires visant à aider les victimes de conflits, notamment la mise à disposition de services de base, d'infrastructure, de services éducatifs et de soins de santé. Les jeunes parlementaires doivent exercer leur fonction de représentation dans le but de faciliter par le dialogue le consensus politique sur les questions de sécurité et ils doivent veiller à ce qu'un vaste éventail de citoyens soient représentés dans les processus de prise de décision, notamment les femmes, les minorités ethniques et religieuses et les autres groupes marginalisés ou vulnérables.

**M. B.B. Nodada** (Afrique du Sud) se réfère à un rapport publié en 2024 par l'ONU, intitulé *La jeunesse, la paix et la sécurité*, dans lequel il est indiqué que les dangers auxquels sont confrontés les jeunes couvrent les domaines physique et psychologique, mais aussi social, culturel, financier, juridique et numérique et incluent les conflits armés, la violence fondée sur le genre et le harcèlement en ligne.

Le projet de résolution, qui recèle le potentiel de déclencher des changements importants pour les jeunes vivant dans des zones de conflit, doit souligner la nécessité d'un financement cohérent, prévisible et conséquent des initiatives de consolidation de la paix émanant des jeunes. Les mesures législatives contenues dans le projet de résolution doivent être appliquées pour renforcer la participation active des jeunes à la prise de décision et aux activités électorales, y compris en les mettant en position de se présenter aux élections, de voter, d'être observateurs et observateurs des droits de l'homme. Il est essentiel de défendre le droit des jeunes à se réunir. Le projet de résolution doit insister sur la création de mécanismes nationaux chargés d'enquêter sur les violations des droits de l'homme visant des jeunes qui ont été signalées et d'y remédier. Il doit porter spécifiquement sur les menaces, les attaques, l'intimidation, l'incitation à la haine et divers types de droits. En accordant la priorité à de telles mesures, le projet de résolution pourrait influencer de façon considérable sur la protection, l'inclusion et l'amélioration des conditions de vie des jeunes vivant dans des zones de conflit ou dans un environnement post-conflit.

**M. M. Yousefi** (République islamique d'Iran) déclare que l'intensification des crises économiques et sociales, l'aggravation des divisions sociales et la destruction de l'environnement mettent en danger la société dans son ensemble. Il souligne les effets délétères des conflits sur les jeunes et le domaine plus vaste du développement. La paix, la sécurité et le développement durable sont interdépendants et exigent une approche globale et mondiale. Les groupes touchés par les conflits doivent être soutenus économiquement. Les parlements jouent un rôle important dans la mise à disposition des ressources affectées à la reconstruction et devraient en outre être plus efficacement impliqués dans la prévention des tensions et de l'émergence de la guerre à l'échelle de la planète toute entière.

**M. B. Balbone** (Burkina Faso) souhaite que le projet de résolution n'oublie pas les pays victimes du terrorisme. Dans son pays, des milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire et le passage de terres agricoles sous le contrôle des terroristes a réduit un grand nombre de jeunes au chômage. Si les pays qui sont victimes du terrorisme ne sont pas pris en compte, un grand nombre de jeunes n'auront pas accès à l'instruction et à l'emploi.

### **Présentation du nouveau président du Bureau des jeunes parlementaires**

*M. D. Carden (Royaume-Uni) assume la présidence.*

**Le Président** annonce que le Bureau s'est réuni à huis clos et a élu Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) Présidente du Bureau des jeunes parlementaires.

**Mme N. Abu Ghosh** (Jordanie) affirme que les jeunes ont la volonté et la détermination requises pour continuer à aller de l'avant malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent. Elle se réjouit de collaborer avec le Forum au cours des deux années à venir pour autonomiser les jeunes et faire progresser le mouvement des jeunes, en mettant de nouveaux outils à profit pour améliorer la situation des jeunes partout dans le monde.

*Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, assume la présidence.*

### **Préparatifs pour la 151<sup>e</sup> Assemblée (octobre 2025)**

**La Présidente**, sur la base de la proposition émanant du Bureau des jeunes parlementaires, propose la nomination de M. K. Ait Mik (Maroc) en tant que rapporteur du rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur le projet de résolution devant être débattu par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Cette nomination est confirmée par le Forum.

L'Assemblée en cours examine un amendement aux Statuts de l'UIP permettant au Forum de présenter des amendements aux résolutions à tout moment précédant la clôture de la première réunion de la Commission permanente concernée, ce qui alignerait la procédure du Forum sur celle du Forum des femmes parlementaires. Si cet amendement était adopté, il entrerait en vigueur lors de la prochaine Assemblée.

**Mme I. Stamatović** (Serbie) insiste sur l'importance d'évaluer l'impact de l'IA sur les jeunes et la façon dont elle est mise à profit dans les instances gouvernementales et les parlements. Elle propose d'envisager une résolution portant sur les répercussions de l'IA sur la vie politique moderne, les emplois gouvernementaux et les médias, y compris les réseaux sociaux et les conséquences de l'ensemble sur les jeunes, leur éducation et leur implication dans la politique.

**M. G.K. Almeland** (Norvège) explique que le soutien aux victimes d'adoptions internationales illégales et l'adoption de mesures de prévention constituent un sujet important dans son pays. Une enquête publique portant sur le système d'adoption de la Norvège est en cours et, en tant que pays d'accueil en matière d'adoption internationale, la Norvège doit reconnaître les violations des droits de l'homme qui se sont produites. Il prie le rapporteur de noter qu'un grand nombre des jeunes ayant été adoptés n'ont pas le sentiment de réussir à faire entendre leur voix

pendant les enquêtes. Le rapporteur doit s'efforcer de mener en parallèle différentes tâches délicates consistant à définir les violations, défendre les droits des victimes et lutter contre la stigmatisation.

**Mme L. Aslonova** (Membre du Parlement des jeunes, Sénat de l'Ouzbékistan) constate que la santé mentale des jeunes pâtit des réseaux sociaux et d'Internet, qui ont entraîné une hausse des dépressions et des suicides. Le thème de la santé mentale des jeunes est une question dont il est prioritaire de débattre.

#### Divers

**Mme M. Ulenge** (République-Unie de Tanzanie), exprimant son accord avec les déclarations de Mme Stamatović et de Mme Aslonova, déclare important de ne pas tenir compte uniquement de l'IA, mais de toutes les technologies émergentes, y compris les biotechnologies, pour préparer des lignes directrices éthiques et prévenir les abus.

**M. A. Elbanna** (Égypte) se réjouit de la perspective de collaborer avec la Présidente du Bureau et formule le vœu qu'elle contribue aux efforts des jeunes concernant la situation en Palestine.

*La séance est levée à 17 h 25.*

## Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

### *Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants*

MARDI 8 AVRIL 2025

(matin)

*La séance est ouverte à 11 heures sous la conduite de M. A. Farrugia (Malte), Président du Comité.*

*Une vidéo intitulée Children and conflict in a changing world (Les enfants et les conflits dans un monde en mutation) est projetée.*

**Le Président** déclare que les enfants continuent d'être les principales victimes des conflits armés. Il est alarmant de constater que, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), plus de 473 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit. Rien qu'en 2024, l'ONU a recensé 32 990 violations graves commises à l'encontre d'enfants dans 26 zones de conflit et, fin 2023, plus de 47 millions d'enfants ont été déplacés en raison d'un conflit. Pendant les conflits armés, les enfants courent le risque d'être tués, mutilés, enlevés, déplacés, séparés de leur famille, victimes de violences sexuelles ou recrutés par des groupes armés, et ils continuent de subir des séquelles physiques et psychologiques longtemps après la fin du conflit.

Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant, sont essentiels pour protéger les enfants touchés par les conflits armés et faire progresser leurs droits. Les parlementaires doivent diriger les efforts visant à l'adhésion ou à la ratification de ces instruments, promouvoir l'adoption de lois nationales criminalisant la violence à l'égard des enfants, allouer des budgets aux programmes de réadaptation des enfants, associer les citoyens aux efforts visant à lutter contre la stigmatisation liée aux conflits et prendre des mesures pour combler les lacunes en matière d'éducation causées par les conflits armés.

Il invite les participants à partager leur expérience en matière de lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants. Pour lancer le débat, il présente le premier intervenant, M. F. Ahmed, Conseiller juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui donnera un aperçu de la situation actuelle des enfants touchés par les conflits armés, présentera les principaux risques en matière de protection et les défis humanitaires auxquels les enfants sont confrontés, et expliquera comment ces risques et défis peuvent être abordés à l'aide du droit international humanitaire (DIH).

**M. F. Ahmed** (Conseiller juridique, CICR), intervenant, fait valoir qu'étant en première ligne des conflits depuis plus de 160 ans, le personnel du CICR est un témoin direct des conséquences dévastatrices des conflits armés, qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les personnes handicapées et les enfants. Ces derniers sont particulièrement vulnérables aux effets des conflits armés, notamment des combats urbains, et sont plus susceptibles de subir des préjudices psychologiques et physiques, de voir leur éducation perturbée, d'être déplacés de force et séparés de leur famille.

La protection des enfants est une norme du DIH coutumier qui doit être garantie par toutes les parties à un conflit armé, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques. La responsabilité première de sa mise en œuvre incombe aux États. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer s'agissant de demander des comptes à cet égard à leurs gouvernements nationaux respectifs et aux États qu'ils soutiennent, en tirant parti de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle pour garantir l'application effective du DIH.

Le principal moyen pour les États de veiller à la protection des enfants pendant les conflits armés est de renforcer leurs cadres juridiques et politiques. En plus des Conventions de Genève et de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États doivent s'efforcer de ratifier et d'universaliser des instruments clés tels que la Convention de 1999 sur les pires formes de travail

des enfants (n° 182 ), le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les Principes de Paris et les Engagements de Paris, ainsi que la Déclaration sur la sécurité des écoles, et les instruments régionaux tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par les armes à sous-munitions, représentant 71 % des victimes de restes de ces armes en 2022. Il est donc essentiel de ratifier et de mettre en œuvre les instruments régissant les armes explosives, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Déclaration politique sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Les parlementaires doivent donner la priorité aux politiques qui répondent aux besoins spécifiques des enfants en matière de santé, en facilitant le stockage de fournitures médicales pédiatriques, la formation des professionnels de santé aux soins d'urgence pédiatriques, la prestation d'une assistance médicale à distance aux médecins dans les zones de conflit, la capacité d'atteindre les enfants vulnérables tels que les orphelins, les enfants des rues et les enfants handicapés, et l'investissement dans les professionnels de la santé mentale. De même, il est important de défendre le droit des enfants à l'éducation, en particulier dans les zones de conflit. Les États doivent mettre en place des solutions d'apprentissage à distance, fournir des espaces d'apprentissage temporaires dans des zones plus sûres et sensibiliser la population aux risques liés aux munitions non explosées et à la guerre urbaine. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans le renforcement des lois nationales, la garantie de l'allocation des ressources et l'élaboration de cadres permettant de traduire en justice les auteurs de violations commises à l'encontre des enfants.

**Le Président** invite l'intervenante suivante, Mme S. Kiladze, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, à faire quelques observations sur la protection des droits de l'enfant pendant et après les conflits armés. Mme Kiladze est priée d'expliquer comment la Convention relative aux droits de l'enfant garantit la protection des droits de l'enfant pendant et après les conflits armés, et de décrire les actions qui peuvent être entreprises par les parlementaires pour garantir que ces droits sont respectés et mis en œuvre au niveau national, atténuant ainsi les effets à long terme des conflits armés sur les enfants.

**Mme S. Kiladze** (Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant), intervenante, déclare que les conflits armés portent atteinte à chacun des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans ses Protocoles facultatifs et qu'ils entraînent des conséquences dévastatrices pour les enfants tout au long de leur vie. Elle est un témoin direct des terribles effets des conflits armés, qui exposent les enfants à toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle. Les enfants qui fuient les conflits, dont beaucoup sont orphelins, subissent des traumatismes inimaginables au cours de leur voyage vers un pays sûr.

En vertu de la Convention, les États parties sont tenus de soumettre des rapports périodiques au Comité et d'envoyer une délégation pour rencontrer personnellement celui-ci afin de tenir un dialogue constructif. Les mères dont les enfants ont été tués ou blessés dans le cadre de conflits armés dans leur pays sont parfois entendues par le Comité.

En tant que décideurs politiques, les parlementaires ont un énorme pouvoir de changer les choses en exerçant leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle dans leur propre pays et en tirant parti de la diplomatie parlementaire pour défendre les droits des enfants touchés par les conflits armés dans d'autres pays. Par-dessus tout, les parlementaires doivent travailler ensemble pour empêcher les conflits d'éclater, car c'est le meilleur moyen de garantir la protection des enfants.

**Le Président** demande à l'intervenante suivante, Mme R. Dervišević, membre de la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine et de la Commission parlementaire mixte des droits de l'homme, d'apporter son témoignage personnel en tant que parlementaire ayant aidé des enfants touchés par un conflit armé. Elle est priée de décrire la situation dans son pays, d'expliquer la manière dont le conflit y a bouleversé les enfants à long terme et de détailler les mesures qui ont été prises en guise de solution, y compris l'adoption de la loi relative à la protection des victimes civiles de la guerre en 2023.

**Mme R. Dervišević** (Bosnie-Herzégovine), intervenante, fait savoir que 30 ans après la fin de la guerre de Bosnie, on manque encore de données précises sur le nombre d'enfants tués ou disparus. Selon le Centre de recherche et de documentation de Sarajevo, 3 372 enfants ont été

tués. Des milliers d'autres ont été blessés, soumis à des violences sexuelles, séparés de leur famille ou déplacés. Les traumatismes auxquels ils ont été exposés ont eu un impact profond sur leur éducation, leur santé physique et mentale et leur vie familiale.

La justice transitionnelle doit être mise en œuvre au lendemain de toute situation de conflit afin de remédier aux violations des droits de l'homme et aux atrocités, de garantir l'obligation de rendre des comptes, de promouvoir la réconciliation et de construire un avenir plus juste et plus pacifique. Le rôle du parlement est crucial dans la mise en place de la justice transitionnelle. En vertu du droit international humanitaire, les États sont tenus d'accorder des réparations et un soutien aux victimes de conflits ; or, en Bosnie-et-Herzégovine, aucune disposition relative à la prestation de réparations n'a été prise au niveau de l'État. L'absence de stratégie en matière de justice transitionnelle est la principale raison pour laquelle les victimes des conflits armés, y compris les enfants, ne sont pas soutenues de manière adéquate par la législation du pays.

Des solutions ont été mises en œuvre aux niveaux inférieurs du Gouvernement. En août 2023, la Fédération de Bosnie-Herzégovine, l'une des deux entités autonomes du pays, a adopté la loi relative à la protection des victimes civiles de la guerre, qui accorde aux victimes de violences sexuelles liées au conflit et aux enfants nés de viols en temps de guerre une reconnaissance officielle en tant que victimes civiles de la guerre. Selon l'Association des enfants oubliés de la guerre, entre trois et cinq mille enfants sont nés de viols pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine. Parmi ces enfants, 12 % souffrent du syndrome de stress post-traumatique, 22 % présentent des symptômes de dépression sévère et 42 % des symptômes de troubles somatoformes. La reconnaissance officielle permet aux victimes civiles de la guerre d'accéder de manière prioritaire aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi et à l'aide au logement. La nouvelle loi représente une avancée importante dans la réalisation des objectifs de la justice transitionnelle. Une loi similaire devrait également être adoptée par la Republika Srpska, l'autre entité autonome du pays.

**Le Président** souligne que l'adoption de la loi relative à la protection des victimes civiles de la guerre constitue une étape importante et un exemple pour les parlementaires d'autres pays touchés par des conflits. La dernière intervenante est Mme G. Marufova, membre du Sénat du Parlement d'Ouzbékistan. Elle est également membre de la Commission sénatoriale de la santé et de l'éducation et ancienne présidente de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des sexes, rôle dans lequel elle a servi de point focal pour le rapatriement et la réintégration des enfants depuis des zones de conflit armé. Elle apportera des précisions sur les efforts entrepris par l'Agence nationale de protection sociale pour rapatrier les enfants depuis des zones de conflit au Moyen-Orient et leur apporter un soutien médical, psychologique, éducatif et social.

**Mme G. Marufova** (Ouzbékistan), intervenante, indique que son Gouvernement a adopté en 2019 un plan d'action interministériel pour faciliter le rapatriement et la réintégration des enfants ouzbeks touchés par les conflits armés en République arabe syrienne et en Iraq. Il a lancé cinq opérations *Mehr* (signifiant "miséricorde"), dans le cadre desquelles plus de 530 citoyens sont rentrés en Ouzbékistan, dont une majorité d'enfants. Le Gouvernement déploie des efforts considérables pour réintégrer ces enfants dans la société ouzbèke, notamment en leur apportant un soutien psychologique, juridique et éducatif, et en facilitant leur intégration dans les écoles locales. Un soutien psychologique est également apporté aux mères rapatriées.

L'Ouzbékistan a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et s'efforce de mettre sa législation nationale en conformité avec celle-ci ainsi qu'avec les normes du droit international humanitaire. Un certain nombre de mesures ont été prises à cet égard. La Constitution amendée de l'Ouzbékistan, adoptée en 2023, contient des dispositions interdisant le travail des enfants. En outre, en novembre 2024, l'Ouzbékistan a adopté une loi sur la protection des enfants contre toutes les formes de violence. L'Ouzbékistan s'est doté d'un Bureau du Médiateur des enfants en 2020, et une commission spéciale sur les droits de l'enfant a été créée pour surveiller la mise en œuvre des engagements internationaux de l'Ouzbékistan. Ses conclusions éclaireront les futures propositions visant à faire progresser la protection des droits de l'enfant dans le pays.

**Le Président** dit qu'il souhaite saluer la participation de M. G. Ijumba, Représentant adjoint de l'UNICEF en Ouzbékistan, et l'invite à donner son avis sur les informations présentées par les intervenants et à aborder toute autre question qu'il jugerait pertinente.

**M. G. Ijumba** (Représentant adjoint de l'UNICEF en Ouzbékistan) précise qu'en ce qui concerne la liste des instruments mentionnés par M. Ahmed, il souhaite ajouter que le Conseil de sécurité de l'ONU s'est sérieusement intéressé aux effets des conflits armés sur les enfants et a émis une dizaine de résolutions à ce sujet. Il attire en particulier l'attention sur la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui a établi un mécanisme de surveillance et de communication de l'information pour recueillir des informations sur six violations graves commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé, à savoir le meurtre et la mutilation d'enfants ; le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés ; les violences sexuelles contre les enfants ; les attaques contre les écoles ou les hôpitaux ; l'enlèvement d'enfants ; et le refus de l'accès à l'aide humanitaire aux enfants. L'ONU et l'UNICEF font partie des équipes spéciales de pays chargées de surveiller le respect de la résolution.

Il dit apprécier le travail essentiel réalisé par les collègues du CICR sur la ligne de front des conflits. Il remercie Mme Kiladze pour son intervention et insiste sur l'importance du Comité des droits de l'enfant s'agissant de veiller au respect de la Convention et de ses Protocoles facultatifs. Le cas de la Bosnie-Herzégovine met en évidence l'importance d'accorder toute l'attention voulue à la santé psychologique des enfants au lendemain d'un conflit, car les dommages causés sont souvent invisibles. Il félicite l'Ouzbékistan de son travail de rapatriement des enfants piégés en République arabe syrienne et en Iraq. Contrairement à d'autres pays, l'Ouzbékistan a reconnu ces enfants en tant que victimes d'un conflit armé. Il a déployé des efforts considérables pour défendre leurs droits, les réintégrer au sein de la population et proposer des programmes visant à répondre à leurs besoins psychosociaux.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel en garantissant la protection juridique des enfants, en veillant à ce que les auteurs de violations à l'encontre des enfants répondent de leurs actes et en mobilisant des ressources pour les programmes de protection et de réinsertion des enfants. Ils ont le pouvoir de faire en sorte que les enfants touchés par un conflit soient traités comme des enfants avant tout, qu'ils puissent accéder à l'éducation et à un soutien psychosocial et qu'ils aient la possibilité de reconstruire leur vie. L'UNICEF est prêt à soutenir les parlementaires dans leurs efforts.

**Le Président** ouvre le débat aux questions et observations des participants.

**Mme D. Alzayed** (Bahreïn) souligne que les statistiques sur le nombre d'enfants touchés par les conflits armés sont effectivement alarmantes. Les parlements doivent mettre en place des mécanismes de surveillance pour suivre les enfants qui ont été affectés par les conflits armés et examiner et consigner leurs expériences. Ce processus doit également impliquer des juristes qualifiés. Les parlements doivent faire pression sur leurs gouvernements afin de les dissuader de soutenir les guerres et de fournir des armes aux États engagés dans des conflits armés. Les cadres législatifs existants doivent être renforcés afin de garantir que les enfants victimes de conflits, en particulier les filles, sont protégés de manière adéquate.

**M. K. Suebsang** (Thaïlande) annonce que la Thaïlande a retiré sa réserve sur l'article 22 de la Convention relative aux droits de l'enfant le 30 août 2024, étendant les droits qui en découlent aux enfants réfugiés et apatrides. Le pays dispose également de ses propres réglementations nationales dans le domaine de la protection de l'enfance. Néanmoins, il est confronté à des défis liés à la mise en place d'une éducation inclusive. Les provinces du sud à majorité musulmane disposent de leur propre système d'écoles religieuses *Pondok*, qui fonctionnent séparément du système éducatif national. En l'absence d'un système d'éducation nationale plus inclusif et respectueux des besoins locaux, les enfants musulmans risquent d'être poussés vers les groupes extrémistes.

**Mme S. Abdulrahim** (Libye) déclare que les discussions sur les dispositions juridiques et les résolutions internationales sont vaines en l'absence de mécanismes efficaces permettant de demander des comptes aux États. Déplorant les actes inhumains perpétrés contre les enfants à Gaza, dont la décapitation, elle déclare qu'il est totalement inacceptable que certains pays continuent de violer les instruments, conventions et protocoles internationaux sans devoir répondre de leurs actes. Cette situation affaiblit la crédibilité de ces cadres et constitue une menace pour l'humanité.

La période allant de 2012 à 2017, au cours de laquelle l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) était présent dans le pays, a été la plus sombre de l'histoire de la Libye. Pendant cette période, la Libye n'a pas pu bénéficier de la solide législation sur la protection de l'enfance en

vigueur dans le pays. De nombreuses violations commises à l'encontre des enfants sont restées impunies. En outre, les enfants nés de mères libyennes qui ont été mariées à des membres non libyens de Daech sont désormais apatrides.

**M. O. Merezhko** (Ukraine) fait savoir qu'en tant que parent vivant à Kyïv, il est témoin direct des terribles effets du conflit armé sur les enfants, pour lesquels les bombardements et les sirènes d'alerte aérienne sont un phénomène nocturne. Quelques jours auparavant, neuf enfants ukrainiens ont été tués lorsqu'un missile balistique russe a frappé un terrain de jeu à Kryvyi Rih. Il se demande souvent combien d'autres enfants ukrainiens seront tués par la Fédération de Russie avant que le monde et l'UIP ne se réveillent. Les pays qui fournissent des armes à la Fédération de Russie et qui achètent du pétrole et du gaz russes favorisent la guerre. Puisque ces pays ont le pouvoir de mettre fin à la guerre et qu'ils choisissent de ne pas le faire, ils doivent être tenus moralement responsables de la mort des enfants ukrainiens tués durant le conflit. M. Merezhko appelle tous les pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la guerre, notant que l'histoire jugera les dirigeants politiques en fonction de leur comportement.

**M. W.M. Aye** (Myanmar) déclare que la situation grave que vit son pays depuis le coup d'État militaire de 2021 a été exacerbée par le tremblement de terre de magnitude 7,7 qui a frappé le Myanmar le 28 mars 2025. Le coup d'État illégal a créé un désastre humanitaire et des droits de l'homme, les enfants étant l'un des groupes les plus vulnérables. Sur les 3,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays depuis le coup d'État militaire, 40 % sont des enfants. En outre, au moins six millions d'enfants ont besoin d'une aide cruciale. La violence, les déplacements et l'effondrement des services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation mettent en péril la survie et le bien-être des enfants. De nombreux enfants sont confrontés à des risques extrêmes tels que le travail des enfants, les mariages précoces et forcés, voire les exécutions. Les parlementaires du pays travaillent sur le terrain avec les communautés locales et les organisations de la société civile, et s'efforcent de faire respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme ainsi que la législation nationale, notamment la loi de 2019 relative aux droits de l'enfant. Confronté à une crise humanitaire de plus en plus grave, son pays a plus que jamais besoin de l'aide de la communauté internationale et M. Aye exhorte tous les pays à intensifier leur soutien au Myanmar.

**Mme R.C. Baltazar Yucailla** (Équateur) déclare que les violations des droits de l'enfant sont très courantes dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement. La séance publique en cours doit donc jeter les bases d'actions et d'engagements futurs dans le domaine de la protection de l'enfance. Les parlementaires doivent solliciter la participation active de l'ONU et de l'UNICEF à ces efforts. Des réunions sur le thème des droits de l'enfant doivent être organisées plus fréquemment et un rapport annuel doit être produit sur la mise en œuvre et le respect par les États des politiques garantissant les droits de l'enfant dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité.

En Équateur, la réaction de l'État face à la situation de conflit armé interne a entraîné la mort de quatre garçons, victimes de discriminations fondées sur le statut socio-économique, la race et l'appartenance ethnique. Reconnaissant que l'État ne respecte pas les normes nationales et internationales relatives à la protection des droits de l'enfant, Mme Baltazar Yucailla demande que des mécanismes de surveillance soient mis en place pour garantir le respect de ces droits, ainsi que le respect des identités autochtones, noires et métisses (*Montubio*).

**Mme S. Nane** (Uruguay) rappelle que si l'Uruguay n'a pas connu de conflit armé depuis plus d'un siècle, le trafic de drogue fait de plus en plus de ravages dans le pays. Il a un effet particulièrement néfaste sur les enfants vivant dans la pauvreté, les garçons étant recrutés par des gangs criminels comme guetteurs ou messagers, et les filles étant prises comme petites amies par des membres de gangs. De nombreux pays d'Amérique latine luttent contre le trafic de drogue et leur approche est similaire à celle adoptée dans les situations de conflit armé entre deux États. La militarisation du langage des politiques nationales en matière de lutte contre le trafic de drogue, souvent qualifiée de "guerre contre la drogue", s'accompagne d'une militarisation des budgets alloués et des actions de riposte. De plus, comme dans les situations de conflit armé entre deux pays, les parlements approuvent les budgets de défense et de sécurité sans analyser l'impact potentiel sur les enfants victimes. Mme Nane appelle les parlementaires à s'unir pour s'engager à mieux gérer les budgets des politiques de sécurité nationale qui concernent les enfants, qu'il s'agisse du trafic de drogue ou des conflits armés entre États.

**Mme L.A. Posso Naranjo** (Équateur), faisant écho à la déclaration de la déléguée de l'Uruguay, demande aux parlementaires de considérer non seulement l'impact d'un conflit armé entre deux États, mais aussi l'impact d'un conflit interne, car dans sa région, les enfants sont souvent victimes de conflits dans le cadre du trafic de drogue.

**Mme K. Gajewska** (Pologne) fait valoir qu'au moins 16 enfants sont tués ou blessés en Ukraine chaque semaine en raison de la guerre et qu'un enfant sur cinq a perdu un membre de sa famille proche. La tragédie des enfants ukrainiens et de leurs familles revêt une autre dimension : l'adoption forcée. Environ 20 000 enfants ukrainiens ont été enlevés par les forces russes et emmenés à l'intérieur du territoire russe, où ils ont fait l'objet d'une adoption forcée. En outre, un grand nombre d'enfants sont devenus des réfugiés à cause du conflit. Environ un enfant ukrainien sur trois a quitté le pays au cours des trois dernières années. Beaucoup d'entre eux vivent en Pologne, où ils peuvent bénéficier du programme d'allocations familiales de l'État, qui accorde aux familles 200 USD par mois et par enfant. Mme Gajewska conclut en exhortant les parlementaires à garder à l'esprit le sort des enfants ukrainiens kidnappés.

**Mme F. Mahamat Seid** (Tchad) déclare que les enfants de son pays sont susceptibles d'être recrutés par Boko Haram. Le groupe terroriste s'en prend aux enfants vivant dans la pauvreté, leur offrant 150 000 francs CFA (FCFA) et une moto pour les rejoindre. Pour les enfants qui n'ont pas accès aux produits de base tels que la nourriture et l'éducation, il est impossible de résister à la promesse d'un avenir meilleur. En tant que parlementaire, elle appuie la mise en place et le financement de programmes spécifiques dédiés aux enfants, en particulier ceux associés aux groupes armés, afin de leur fournir des centres d'accueil temporaires, un soutien éducatif et une formation professionnelle, et de faciliter leur réintégration au sein de la population, ainsi que l'élaboration de lois leur garantissant un accès gratuit à des services de soins de santé physique et mentale spécialisés.

**Mme G. Mukabalisa** (Rwanda) déclare qu'en tant qu'enfant ayant survécu au génocide rwandais, elle est bien placée pour décrire la manière dont les parlementaires peuvent soutenir les enfants ayant survécu au génocide ou à d'autres situations de conflit. Au lendemain du génocide, son pays a donné la priorité à la mise en place d'une justice transitionnelle dans le but d'établir la vérité, de promouvoir la réconciliation et l'unité entre les Rwandais, et de garantir la justice. En outre, un fonds pour les survivants du génocide a été créé afin de fournir aux victimes le soutien économique et psychosocial dont ils ont besoin pour vivre dans la dignité. Ce fonds a eu un impact profond sur des enfants comme elle, qui ont pu bénéficier de bourses d'études et de conseils. Les parlementaires sont chargés de superviser la mise en œuvre des projets relevant du fonds et de veiller à ce qu'un soutien adéquat soit apporté aux bénéficiaires. Les parlementaires ont un grand pouvoir lorsqu'il s'agit de faire en sorte que les enfants reçoivent un soutien suffisant à l'issue des conflits et doivent demander des comptes à leurs gouvernements.

**Le Président** remercie les délégués de leurs contributions et invite les intervenants à commenter les propos prononcés.

**Mme S. Kiladze** (Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant), intervenante, déclare qu'il est clair que les parlementaires ont un grand pouvoir s'agissant d'améliorer la vie des enfants pris dans les conflits armés et les conséquences de ceux-ci. Elle dit espérer qu'ils renforceront leurs efforts à cet égard. Le Comité des droits de l'enfant reste à leur disposition et continuera de les assister au moyen de ses recommandations.

**M. F. Ahmed** (Conseiller juridique, CICR), intervenant, dit que si la discussion s'est concentrée sur les situations de conflit international, nombre des instruments qu'il a mentionnés, tels que la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention relative aux droits de l'enfant, peuvent également être utilisés en temps de paix et dans les situations de conflit armé interne, telles que celles auxquelles sont confrontés de nombreux pays d'Amérique latine. Rappelant les propos de la déléguée de la Libye sur l'importance de demander des comptes, il souligne que les parlementaires doivent œuvrer à l'adoption d'une législation permettant de poursuivre au niveau national les crimes internationaux, tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

**Mme R. Dervišević** (Bosnie-Herzégovine), intervenante, dit qu'elle souhaite conclure en soulignant qu'au-delà des besoins humanitaires aigus tels que la nourriture et le logement, les enfants dans les zones de conflit ont besoin d'un soutien communautaire et familial à long terme, d'une aide en matière de santé mentale, de services sociaux, de conditions de vie stables et de soins médicaux afin de reconstruire leur vie. Plus important encore, les parlementaires doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher les conflits armés d'éclater.

**Le Président**, remerciant tous les participants de cette discussion très fructueuse, affirme qu'en agissant au sein de leurs propres parlements, ils peuvent collectivement améliorer de manière considérable la vie des enfants touchés par les conflits armés.

*La séance est levée à 13 heures.*

# Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

(après-midi)

*La séance est ouverte à 16 h 05 sous la conduite de Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de l'Assemblée.*

Point 3 de l'ordre du jour  
(suite)

## **Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*** (A/150/3-Inf.1 and DR)

**La Présidente** déclare qu'au cours des quatre jours précédents de l'Assemblée, des délibérations fructueuses et intenses ont eu lieu sur une série de questions très pertinentes, notamment dans le cadre du débat général sur *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*, qui a été enrichi par 160 interventions de plus de 120 parlements nationaux et de 12 organisations partenaires. Le Président de l'Ouzbékistan, M. S. Mirziyoyev, a également prononcé un discours spécial dont le contenu a alimenté le projet de la Déclaration de Tachkent présenté dans le document A/150/3-DR, qui aborde des questions que deux jeunes parlementaires sont invités à présenter.

La Présidente invite M. A. Sadullaev (Ouzbékistan) et Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) à présenter le projet de Déclaration sur le thème du débat général.

**M. A. Sadullaev** (Ouzbékistan) fait valoir que 30 ans après le premier Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, de nombreux objectifs n'ont toujours pas été atteints et de nouveaux défis menacent le progrès et la cohésion sociale. Les parlementaires doivent donner la priorité au développement social dans les lois et les politiques, et saisir la nouvelle opportunité qu'offre le deuxième Sommet social mondial, prévu prochainement au Qatar, pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'action collective entreprise aujourd'hui façonnera un avenir plus équitable et plus juste pour tous.

**Mme N. Abu Ghosh** (Jordanie) dit que les préoccupations actuelles concernent la fracture sociale croissante, la perte de confiance dans les gouvernements et les institutions, la pression sur les organismes de protection sociale, la précarité de l'emploi, les mauvaises conditions de logement, le manque de services, les inégalités et la discrimination, la faim et le sans-abrisme, l'élargissement des écarts de revenus et l'isolement social. Il est urgent d'établir un nouveau contrat social fondé sur les droits de l'homme, la solidarité et l'inclusion, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes. Les trois priorités pour orienter l'action sont d'investir dans les personnes, de démocratiser l'économie et de renforcer les institutions.

**M. A. Sadullaev** (Ouzbékistan) précise, à propos de l'investissement dans les personnes, que la Déclaration de Tachkent s'engage à œuvrer pour des améliorations dans les domaines de la couverture sanitaire universelle, de l'éducation tout au long de la vie, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la biodiversité, de la protection sociale, des biens publics, du logement, de la fracture numérique, du racisme, de la xénophobie et de la violence, des politiques favorables à la famille et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

**Mme N. Abu Ghosh** (Jordanie) ajoute qu'en ce qui concerne la démocratisation de l'économie, l'engagement est d'œuvrer en faveur d'une fiscalité équitable et progressive ; d'une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, aux soins de santé et aux programmes sociaux ; des petites entreprises et des coopératives ; de l'accès au financement et à la formation ; des droits des travailleurs ; de l'égalité salariale entre les sexes et de l'égalité des chances sur le plan économique pour les femmes et les minorités ; de la réglementation financière permettant de protéger les consommateurs ; des investissements productifs au lieu de la spéculation nuisible ; et d'une aide utile aux travailleurs déplacés par la technologie ou en transition entre le travail informel et le travail formel. L'avenir économique doit inclure chacun afin de promouvoir le dialogue social et la prospérité partagée.

**M. A. Sadullaev** (Ouzbékistan) dit, à propos du renforcement des institutions, que l'engagement consiste à se concentrer sur les mesures à prendre dans les domaines de la redevabilité et de l'efficacité ; de la représentation des femmes et des jeunes dans les organes décisionnels ; de la participation des citoyens aux activités des institutions publiques ; de la prestation des services publics ; de l'accès à l'information ; de la lutte contre la corruption ; de la transparence budgétaire ; de la budgétisation sensible au genre ; de la réglementation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA) ; de l'utilisation éthique de l'IA ; de la désinformation ; du renforcement du système judiciaire ; de l'architecture financière internationale ; et de la réforme multilatérale.

Tous les Parlements membres de l'UIP sont instamment priés de s'approprier la vision à long terme énoncée dans la Déclaration de Tachkent et d'élaborer des plans nationaux auxquels tous peuvent contribuer. En vue du deuxième Sommet mondial pour le développement social, ils doivent s'engager à organiser des débats parlementaires et à collaborer avec leurs négociateurs respectifs auprès de l'ONU.

**Mme N. Abu Ghosh** (Jordanie), remerciant le Parlement de l'Ouzbékistan d'avoir réuni les participants à l'occasion d'un débat important, dit que les progrès récents de son pays en matière de développement social et de réforme démocratique sont une réelle source d'inspiration. L'élaboration d'un accord mondial solide, novateur et moderne sur le développement social garantira la justice et la paix pour tous.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite approuver le projet de la Déclaration de Tachkent figurant dans le document A/150/3-DR.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 6 de l'ordre du jour

***Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable***  
(Commission permanente du développement durable)  
(A/150/6-DR)

**Mme M. Al Suwaidi** (Émirats arabes unis), Vice-Présidente de la Commission permanente du développement durable, présente un projet de résolution consolidé intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*, qui a été élaboré par la Commission et figure, accompagné d'une note explicative, dans le document A/150/6-DR. Elle déclare que, grâce au dévouement des trois co-rapporteurs et à l'esprit d'équipe constructif dont ont fait preuve les membres de la Commission tout au long du processus de rédaction, le texte a été finalisé dans les délais impartis. La Commission a examiné et approuvé la version finale par acclamation, avec des réserves exprimées par la délégation de la République islamique d'Iran sur les alinéas 2, 10 et 21 et le paragraphe 21, et par la délégation de la Fédération de Russie sur les alinéas 13 et 20 et les paragraphes 14, 21 et 26.

Mettant en lumière le rôle essentiel des parlements dans l'atténuation des effets à long terme des conflits sur le développement durable, le projet appelle à une coopération internationale renforcée, à l'obligation juridique de répondre des actes ayant causé des dommages à l'environnement et à un contrôle parlementaire rigoureux afin de protéger les infrastructures civiles, de faire respecter les principes humanitaires et de soutenir la reconstruction après les conflits. En outre, il demande instamment que la résilience climatique, l'égalité des sexes et la distribution transparente des ressources soient intégrées dans les stratégies de relance.

Par ailleurs, la Commission a approuvé son programme de travail pour la 151<sup>e</sup> Assemblée, qui comprend un débat sur le thème de sa prochaine résolution, une table ronde sur le réchauffement climatique et un volet consacré aux préparatifs en vue de la réunion parlementaire qui se tiendra lors de la 30<sup>e</sup> session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 30), prévue au Brésil en novembre 2025.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**Un délégué de l'Inde**, tout en saluant la résolution, émet une réserve sur le paragraphe 18 de celle-ci.

#### Point 7 de l'ordre du jour

### **Rapports des commissions permanentes**

**Mme D. O'Neill** (Australie), Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, rendant compte des travaux de la Commission pendant l'Assemblée, fait savoir que, lors d'un débat préparatoire sur sa prochaine résolution consacrée aux adoptions internationales illégales, les membres ont entendu le témoignage émouvant d'une femme séparée de sa mère à la naissance, qui a mis en évidence la dimension humaine d'une histoire semblable à des milliers d'autres à travers le monde. Soulignant notamment la nécessité d'une coopération internationale renforcée pour garantir le droit de ces victimes à l'identité, à la nationalité et aux liens familiaux, les opinions exprimées lors du débat contribueront à une résolution orientée vers l'action qui sera rédigée par les co-rapporteurs pour être examinée en octobre 2025.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2023 sur la traite d'enfants dans les orphelinats, les progrès considérables signalés par plusieurs participants ont illustré la manière dont l'action parlementaire aide directement les enfants vulnérables. Dans le cadre d'un suivi similaire de la résolution de 2024 sur l'intelligence artificielle, la Commission a appris que de nombreux parlements mettent en place des commissions spécialisées dans la protection des données. Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale ainsi que d'aligner l'action parlementaire sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et les nouveaux cadres de gouvernance. Parmi les défis cités figurent les rythmes différents de l'évolution des technologies et de la législation et, en particulier dans les pays en développement, l'accès au pouvoir transformateur de l'intelligence artificielle. Tout en reconnaissant que l'utilisation croissante de l'IA dans le cadre parlementaire offre des gains d'efficacité, les participants ont exprimé des préoccupations quant à ses implications s'agissant de la transparence et de la fracture numérique. En conclusion, la seule façon de remplir le mandat de protection de la démocratie et des droits de l'homme est de traduire les résolutions de l'UIP en mesures législatives précises.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. D. Laouhingamaye** (Tchad), membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, rendant compte des travaux de la Commission pendant la session de l'Assemblée, dit qu'à sa première séance, la Commission a entendu deux invités qui l'ont informée au sujet de la présence de l'ONU sur le terrain ayant pour but d'appuyer le développement en Ouzbékistan et du financement du système des Nations Unies pour le développement. La principale conclusion est que les parlements doivent participer à la conception et au financement des programmes de pays des Nations Unies, notamment en plaidant en faveur d'un financement de qualité de la part des institutions gouvernementales et des organisations multilatérales compétentes.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a entendu deux autres invités qui ont évoqué le rôle croissant des BRICS dans les relations internationales et l'impact qui en résulte pour l'ONU. Les similitudes et les différences entre les BRICS et le G20 ont été soulignées, les participants concluant que l'ONU a tout à gagner à travailler avec les deux groupes et que les parlements ont un rôle de contrôle important à jouer à l'égard de ces trois acteurs. La Commission a également entendu un exposé d'un représentant de la principale agence humanitaire des Nations Unies à Gaza sur son travail et l'aggravation de la crise humanitaire dans la région. Enfin, la Commission a élu cinq nouveaux membres à son Bureau. En outre, grâce aux autorités ouzbèkes, ses membres ont participé à une visite informative dans un centre de santé local à Tachkent.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 8 de l'ordre du jour

**Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 152<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs**  
(A/150/8-R.1)

**La Présidente**, appelant l'attention sur les informations figurant dans le document A/150/8-R.1, annonce que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* comme thème d'étude pour le prochain cycle d'un an, avec M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), M. B. Kalu (Nigéria) et Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) en tant que co-rapporteurs.

Elle dit considérer que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude et la nomination des co-rapporteurs désignés.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** fait savoir que la Commission permanente du développement durable a proposé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises* comme thème d'étude pour le prochain cycle d'un an, avec Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie) en tant que co-rapporteurs.

Elle dit considérer que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude et la nomination des co-rapporteurs désignés.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 9 de l'ordre du jour

**Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP**  
(A/150/9-P.1-rev et Am)

**La Présidente**, rappelant que le processus de consultation lancé en 2023 concernant les amendements éventuels à apporter aux Statuts et Règlements de l'UIP a abouti à l'adoption d'une première série d'amendements lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée en octobre 2024, indique que le Groupe de travail créé par le Comité exécutif en mars 2024 a repris ses travaux afin d'examiner plusieurs propositions d'amendements restantes. En décembre 2024, le Comité exécutif a approuvé une deuxième série d'amendements, telle qu'initialement présentée dans le document A/150/9-P.1, en vue de sa soumission aux Membres trois mois avant la 150<sup>e</sup> Assemblée, conformément à l'article 30 des Statuts de l'UIP.

À l'expiration des délais fixés au 22 février 2025 pour les amendements aux Statuts et au 8 mars 2025 pour les amendements aux Règlements, plusieurs Parlements membres de l'UIP ont fait part de leurs observations et proposé des sous-amendements. Les sous-amendements recevables et les clarifications du Secrétariat, figurant dans le document A/150/9-P.1-Am, ont été transmis aux Membres le 18 mars 2025.

À sa réunion du 3 avril 2025, le Comité exécutif a invité le Groupe de travail à poursuivre ses réflexions sur la procédure relative aux points d'urgence.

L'Assemblée a été invitée à examiner et à adopter les propositions finales d'amendements aux Statuts et Règlements de l'Assemblée, telles qu'elles figurent dans le document A/150/9-P.1-rev.

Plus tôt dans la journée, le Conseil directeur a approuvé les propositions d'amendements au Règlement du Conseil directeur, au Règlement du Comité exécutif, au Règlement des commissions permanentes, au Règlement du Forum des femmes parlementaires et au Règlement du Bureau des femmes parlementaires, qui figurent dans le document CL/215/7-P.1-rev.

**Le Secrétaire général**, commentant les derniers amendements proposés aux Statuts et au Règlement de l'Assemblée, fait observer que, comme l'a confirmé le Comité exécutif lors de sa réunion du 3 avril 2025, les procédures prescrites ont été strictement respectées tout au long du

processus d'amendement. Compte tenu de la décision de l'Assemblée de ne pas approuver la proposition qui lui a été présentée lors d'une séance précédente prévoyant l'examen, à titre expérimental, de deux points d'urgence, il convient de noter que la référence à cette possibilité dans le troisième paragraphe introductif du document A/150/9-P.1-rev est désormais caduque.

Les amendements dont l'Assemblée se trouve actuellement saisie visent à promouvoir l'inclusion en intégrant les considérations liées au genre dans tous les processus et structures de l'UIP en vue de parvenir à la parité entre les sexes, à l'équilibre entre les hommes et les femmes et à la participation d'autres groupes de parties prenantes aux délibérations de l'UIP. Ils visent également à rationaliser les délais de soumission des amendements afin d'en faciliter le traitement. Le Groupe de travail poursuivant ses travaux, le processus d'amendement est toujours en cours, mais devrait aboutir à un ensemble complet de réformes qui permettront à l'Organisation d'aller de l'avant.

En réponse à une question d'**un délégué de la Belgique**, il confirme que, dans l'hypothèse où deux points d'urgence seraient inscrits à l'ordre du jour, les décisions seraient prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite approuver les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 5 de l'ordre du jour

#### ***Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*** (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) (A/150/5-DR)

**Mme A. Kuspan** (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présentant un projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, tel qu'élaboré par la Commission et figurant dans le document A/150/5-DR, fait savoir qu'à l'issue de discussions longues, animées et parfois difficiles, marquées par le dialogue et la volonté commune d'aboutir à des résultats concrets, la Commission a décidé de conserver le texte initial tel qu'il a été présenté, sans y incorporer aucun des nombreux amendements proposés. Fait inhabituel, le texte a été rédigé par six co-rapporteurs, un par groupe géopolitique, afin de recueillir les points de vue de tous ces groupes sur un sujet sensible.

Approuvé par acclamation, le texte réaffirme le soutien de l'UIP à une solution à deux États conforme au droit international et la condamnation de tous les attentats terroristes ; appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza afin de protéger les civils et de faciliter l'accès à l'aide humanitaire ; préconise la reconnaissance universelle de l'État palestinien et de l'État israélien ; et exhorte les parlements à prendre des mesures en faveur de la paix, de la diplomatie, des droits de l'homme, de la sûreté et de la sécurité.

**La Présidente** dit considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**Un délégué de la République islamique d'Iran** déclare que, conformément à la position de principe de l'Iran concernant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, sa délégation rejette la résolution au motif qu'elle légitime l'usurpateur et l'occupant qu'est le régime sioniste. Elle rejette également la solution à deux États. La seule solution durable à la question palestinienne est le retour de tous les réfugiés palestiniens et de leurs descendants dans leur patrie, après un référendum parmi eux sur la question, et la création d'un État palestinien, avec Al-Qods pour capitale.

**Une déléguée de l'Allemagne** fait savoir que sa délégation est favorable à une solution à deux États, mais souhaite émettre une réserve sur l'ensemble de la résolution, car celle-ci omet de souligner la responsabilité du Hamas dans ses attentats terroristes et la libération inconditionnelle de tous les otages comme condition préalable à toute négociation. Le texte ne souligne pas non plus que tous les actes de violence sont inacceptables, quel qu'en soit l'auteur, qu'Israël a le droit

de se défendre et que les parties prenantes représentant les jeunes et les États voisins doivent être davantage associés à la résolution de la crise humanitaire à Gaza. Il est urgent d'adopter une perspective centrée sur les personnes, qui comprenne l'adoption et la mise en œuvre d'une législation sensible au genre, comme encouragé au paragraphe 13 de la résolution. L'organisation terroriste Hamas ayant déclaré son intention de réitérer ses attaques, l'UIP pourrait certainement trouver de meilleurs moyens de s'unir pour régler cette question en gardant à l'esprit la paix à Gaza.

**M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe) fait valoir que l'alinéa 1 de la résolution reconnaît le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la recherche d'une solution permanente à la question palestinienne, mais ne mentionne pas les efforts continus déployés par le Qatar et l'Égypte pour négocier un cessez-le-feu à Gaza, qui méritent tout autant d'être salués. Ces deux pays jouent en outre un rôle considérable pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Par ailleurs, il ne comprend pas la raison pour laquelle le paragraphe 17 de la résolution recommande de transformer le Comité des questions relatives au Moyen-Orient en un Groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient, ce qui impliquerait le passage d'un organe permanent à un organe ad hoc.

**La Présidente** répond que le Comité exécutif examinera les modalités permettant de traiter cette question au regard du paragraphe 17.

**Un délégué de la Palestine** déclare que sa délégation se félicite de l'adoption consensuelle de la résolution telle qu'elle a été initialement rédigée. Bien qu'elle ne réponde pas aux aspirations du peuple palestinien, elle constitue un pas vers la fin de l'occupation illégale de la Palestine par Israël, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Le fait qu'elle évite de condamner quelle que partie que ce soit est néanmoins un compromis. En aucun cas, l'opresseur ne peut être assimilé à l'opprimé. Outre les sanctions économiques et la fin du commerce irresponsable des armes, la prochaine résolution sur la question devrait prévoir la fin de l'occupation illégale et condamner les crimes internationaux commis dans le cadre de cette occupation.

**Une déléguée de l'Autriche** annonce que sa délégation soutient pleinement une solution à deux États, mais qu'elle a soumis par écrit des réserves qu'elle souhaite formuler sur trois paragraphes de la résolution, qui concernent la terminologie.

**Une déléguée de la Hongrie** exprime les réserves de sa délégation sur l'ensemble du texte, qu'elle ne juge ni équilibré ni propice à une paix durable.

**Une déléguée de la Suède** déclare que la résolution aurait dû demander la libération urgente des otages kidnappés par le Hamas, qui constitue un facteur important dans le conflit en cours.

## Clôture de l'Assemblée

**Mme A.T. Didiza** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe africain, déclare, dans la première des observations finales des représentants des groupes géopolitiques, que l'Assemblée a permis de réfléchir aux progrès accomplis en matière de développement durable et de justice, ainsi qu'aux défis qui les accompagnent, et qu'elle a encouragé de manière louable la poursuite de la promotion de la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour traiter des questions épineuses, notamment les conflits et leur résolution par le dialogue pacifique. À cet égard, les activités admirables du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine pourraient peut-être être dupliquées pour s'appliquer aux conflits en Afrique, où l'UIP aide actuellement les parlements en transition, le Groupe africain étant prêt à apporter son aide si nécessaire. En ce qui concerne le point d'urgence, le système actuel prive les Parlements membres de l'UIP de la possibilité de discuter de questions mondiales cruciales. Le Groupe espère donc qu'un meilleur système pourra être mis en place à l'avenir. Il félicite et remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de l'Assemblée et attend avec intérêt de prendre connaissance, lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée, des nouveaux résultats qu'obtiendront les parlements aux niveaux national et régional.

**M. M. Hadid** (Palestine), s'exprimant au nom du Groupe arabe et soulignant l'importance d'une position parlementaire responsable fondée sur la justice et le droit international, souligne que la situation tragique en Palestine ne peut être ignorée. La machine à tuer sioniste continue de prendre pour cible des innocents, en violation flagrante des instruments internationaux. Les souffrances des Palestiniens se poursuivent dans un silence honteux de la communauté internationale. Soutenant fermement la cause palestinienne, l'Union interparlementaire arabe (UIPA) appelle toutes les organisations parlementaires à assumer leur responsabilité juridique, morale et humanitaire pour mettre fin aux crimes de l'occupation et faciliter la réalisation de l'aspiration légitime des Palestiniens à un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale. En favorisant le dialogue et la diplomatie préventive, une action parlementaire conjointe permettra de réduire les conflits et de promouvoir une paix juste. Une coopération et une solidarité parlementaires accrues sont essentielles pour trouver des solutions innovantes qui permettront aux Palestiniens de réaliser leurs aspirations au développement et à la prospérité, tout en s'engageant en faveur de la démocratie, des droits de l'homme, du dialogue interculturel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

**M. Tian Xuejun** (Chine), Président du Groupe Asie-Pacifique, fait savoir que lors d'une récente réunion, les membres de son Groupe ont exprimé leur soutien sans réserve et leur vif intérêt s'agissant de la participation aux travaux de l'UIP, et que 19 d'entre eux ont été en fin de compte sélectionnés parmi les nombreux candidats qui s'étaient présentés pour pourvoir les postes vacants. Le Groupe a examiné les propositions de résolutions au titre du point d'urgence et les candidats au comité de rédaction correspondant, et a entendu un exposé sur l'étude de l'UIP portant sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. Il a également été informé par plusieurs de ses membres des travaux du Comité exécutif, d'une réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)+3 et des préparatifs en vue de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement. Le Groupe a salué les résultats de l'Assemblée, qui a réussi à étendre le terrain d'entente, à promouvoir les actions parlementaires en faveur du développement social et de la justice sociale et à renforcer le multilatéralisme. Honoré de participer à ce processus, il se réjouit de travailler avec les autres parlements pour tirer parti de ces avancées.

**Mme M.d.C. Alva Prieto** (Pérou), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dit que, malgré la distance, de nombreuses délégations de la région du GRULAC étaient présentes à l'Assemblée, bien que la délégation argentine fût notablement absente pour des raisons qui restent à éclaircir. Le GRULAC soutiendra sa participation à la 151<sup>e</sup> Assemblée dans un esprit de solidarité. Outre une proposition d'inscription d'un point d'urgence qui mettait en évidence l'importance de la question des droits de douane comme cause de la crise commerciale mondiale, le GRULAC a contribué aux travaux de l'Assemblée lors du débat général et par sa participation active aux travaux des organes de l'UIP, notamment du Comité exécutif, dont Mme Alva Prieto a été élue Vice-Présidente. Au sein des commissions permanentes, les membres du GRULAC ont joué un rôle déterminant en tant que co-rapporteurs lors du processus de rédaction de la résolution sur une solution à deux États en Palestine et dans

l'élaboration d'une nouvelle résolution sur les adoptions internationales illégales, qui sera examinée en octobre 2025. Plusieurs de ses membres occupant des fonctions officielles, le GRULAC est fermement décidé à continuer de faire avancer les travaux de l'UIP.

**M. L. Wehrli** (Suisse), Président du Groupe des Douze Plus, fait savoir que, lors de la première de ses cinq réunions pendant l'Assemblée, le Groupe a fait part à la Présidente de l'UIP de ses préoccupations concernant la proposition de tester l'examen de deux points d'urgence, à laquelle il s'opposait au motif qu'elle n'avait aucun fondement statutaire. Tout en se félicitant que ces préoccupations aient été prises en compte et que la proposition ait été retirée, le Groupe déplore le fait que l'incapacité à s'entendre sur un point d'urgence pour la troisième fois depuis la 147<sup>e</sup> Assemblée soit symptomatique de la polarisation et de la division croissantes entre les pays et les groupes géopolitiques. Il faut trouver des moyens d'éviter que cette situation ne se reproduise, car elle fait obstacle à toute action collective. Le Groupe a participé activement aux travaux des commissions de l'UIP, notamment en ce qui concerne le projet de résolution sur une solution à deux États en Palestine. Il félicite les nombreux membres du Groupe qui ont été nommés pour siéger dans les organes de l'UIP et remercie tout particulièrement le Secrétariat de l'UIP pour son soutien.

**Dr T. Ackson** (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, déclare dans son allocution de clôture que, grâce aux efforts des hôtes généreux de l'UIP, la 150<sup>e</sup> Assemblée a été un événement spécial et mémorable. L'UIP résiste incontestablement à l'épreuve du temps, sa mission restant d'une importance capitale dans un monde où la voix des peuples, un parlementarisme fort et la diplomatie parlementaire sont plus que jamais nécessaires. Le succès de l'Assemblée repose sur la participation active, les contributions éclairées et l'engagement des Parlements membres de l'UIP, dont les délégués ont donné des exemples stimulants de la manière dont ils relèvent les défis et pratiquent la diplomatie parlementaire afin de développer une coopération considérable permettant de faire avancer les choses.

Il est toutefois nécessaire de reconnaître les lacunes, illustrées par l'échec de l'adoption d'une résolution au titre du point d'urgence, et d'en tirer des enseignements, en s'efforçant de renforcer la coordination et d'approfondir le dialogue, d'autant plus lorsque celui-ci n'aboutit pas dans un premier temps. Dans cette optique, les Parlements membres de l'UIP doivent se réunir à la 151<sup>e</sup> Assemblée avec un engagement renouvelé à s'écouter mutuellement et à instaurer la compréhension nécessaire pour aller de l'avant ensemble. La procédure relative au point d'urgence se révélant inadaptée dans un monde fracturé, l'UIP continuera de réfléchir aux moyens de moderniser ses Statuts et Règlements, comme elle s'y est engagée dès le début de son mandat, afin que l'Assemblée puisse toujours trouver un terrain d'entente et exprimer sa position sur les questions d'intérêt mondial les plus urgentes.

Le débat général a mis en évidence la mesure dans laquelle les ODD sont liés au développement social et à la justice sociale, qui peuvent en fait être considérés comme des conditions préalables à tous les ODD. Le véritable développement durable se mesure à la manière dont une société traite ses membres les plus vulnérables, à la qualité de vie offerte à ses citoyens et au respect de la condition humaine commune. En fournissant les outils nécessaires à cet égard, la Déclaration de Tachkent apportera une contribution parlementaire forte au deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra prochainement.

Lors de la 150<sup>e</sup> Assemblée, les Parlements membres de l'UIP ont réaffirmé leur engagement commun à placer la dignité humaine et le bien-être au cœur des politiques, en s'engageant à investir dans l'éducation, les soins de santé et la protection de l'environnement, à réduire les fractures numériques, à garantir un accès équitable aux services essentiels et à donner à chacun les moyens de s'épanouir. Ensuite, ils ont souligné que l'économie doit être au service de l'humanité, et non l'inverse. La justice économique exige des réformes audacieuses pour des systèmes fiscaux plus équitables, la promotion des droits des travailleurs, la protection des plus vulnérables et une inclusion véritable garantissant la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés à la construction d'un avenir plus juste. Enfin, en vue de mettre en place des institutions dignes de confiance, ils ont appelé à davantage de transparence, de redevabilité et de réactivité, à une représentation reflétant véritablement la diversité sociale, au renforcement de l'état de droit, à des mesures robustes de lutte contre la corruption et à la participation des citoyens à la gouvernance et aux processus budgétaires. À l'échelle mondiale, il est essentiel de soutenir les réformes permettant aux institutions internationales de relever les défis sociaux pour un monde plus juste et plus stable.

Dans ce contexte, il est temps d'éradiquer la pauvreté et la faim, d'investir dans la santé, l'éducation et le bonheur, de protéger la planète, de démocratiser l'économie et de veiller à ce que toutes les institutions nationales et multilatérales qui orientent et supervisent les efforts en ce sens soient à la hauteur de leur mission. La Déclaration de Tachkent peut aider les Parlements membres de l'UIP à élaborer des politiques fortes, fondées sur la solidarité et la justice pour toute l'humanité, qu'ils ne doivent pas décevoir.

**Le Secrétaire général**, dans son discours de clôture, déplore que les Membres de l'UIP n'aient pas fait preuve d'une synergie infaillible, contrairement à ce que l'on a pu espérer avant l'Assemblée, pour trouver un consensus et proposer des solutions aux défis actuels, mais qu'il ne faut pas perdre espoir. De nombreuses délégations viennent aux Assemblées de l'UIP pour entendre tous les points de vue, voir au-delà de leurs perspectives et considérer le monde avec un regard différent. Quelle que soit l'issue des Assemblées, les participants repartent enrichis par ce qu'ils ont appris en œuvrant à l'obtention de résultats concrets qui prennent parfois plus de temps que prévu. L'UIP ressortira certainement encore plus forte de cette expérience.

Quant aux résultats positifs de cette 150<sup>e</sup> Assemblée historique, à l'issue d'un processus inclusif, exhaustif et souvent passionné, l'UIP a adopté une résolution sur une solution à deux États en Palestine, qui souligne le rôle des parlements dans la promotion de cette solution. Elle a également adopté une résolution sur l'impact durable des conflits sur le développement durable, tandis que les organes subsidiaires du Conseil directeur ont tous tenu des réunions très fructueuses. Au cours de la réunion du Conseil directeur tenue le matin même, le Premier Ministre du Sénégal a adressé un message poignant de remerciement à l'UIP pour l'action de celle-ci en faveur de la justice, qui lui a permis d'être libéré de prison et de participer au processus politique sénégalais, aboutissant à sa nomination à son poste actuel. Son expérience est un exemple de ce que les Membres de l'UIP peuvent accomplir ensemble lorsqu'ils sont unis autour d'objectifs communs.

Au cours de l'Assemblée, le programme a accordé davantage de place à la coordination entre les groupes géopolitiques, les commissions permanentes et les organes spécialisés de l'UIP, avec pas moins de 70 réunions consacrées à toute une série de questions d'intérêt mondial. Des discussions de fond ont eu lieu, entre autres, sur les croyances et les normes sociales, l'action climatique, les armes de destruction massive et la réduction des émissions de méthane. En outre, une nouvelle campagne passionnante intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* a été lancée afin de promouvoir la parité au parlement et en politique, d'encourager la sensibilité institutionnelle à la dimension de genre et de lutter contre la violence et la discrimination sexistes.

L'égalité des sexes étant le thème prioritaire de l'UIP pour 2025, il est réjouissant de constater que plus de 37 % des parlementaires présents à l'Assemblée sont des femmes, ce qui est légèrement inférieur au record, mais indique que les choses vont dans la bonne direction. Par ailleurs, le Forum des femmes parlementaires a célébré son 40<sup>e</sup> anniversaire, tandis qu'au Mexique, la première Conférence mondiale des femmes parlementaires a remporté un vif succès.

Parmi les événements à venir, il faut citer la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui se tiendra en juin 2025 à Rome, et la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra en juillet 2025 à Genève, précédée du 15<sup>e</sup> Sommet des présidentes de parlement. Ces deux derniers événements offrent aux présidents de parlement du monde entier une occasion rare de passer en revue les résultats obtenus et de réaffirmer l'engagement de leurs institutions à prendre des mesures plus énergiques pour relever les défis apparus au cours des cinq années écoulées depuis leur dernière réunion dans ce cadre.

La famille de l'UIP s'agrandit, avec l'affiliation du Belize en tant que nouveau Parlement membre et l'arrivée de deux nouveaux observateurs permanents. Des délégations de la Barbade et de la Dominique ont en outre assisté à l'Assemblée afin d'étudier la possibilité d'une affiliation. L'Organisation reste attentive aux difficultés rencontrées par certains Parlements membres, qu'elles soient financières ou politiques, et a pris de nouvelles mesures pour renforcer ses Statuts et Règlements, et continuera de le faire.

Ce fut un plaisir et un privilège d'emmener l'Assemblée de l'UIP en Asie centrale pour la première fois et un honneur d'avoir entendu M. Mirziyoyev, Président de l'Ouzbékistan, prononcer, lors d'une séance plénière spéciale, une déclaration importante qui a inspiré la Déclaration de Tachkent. Le Secrétaire général remercie la Présidente de l'Assemblée et ses collègues pour leur chaleureuse hospitalité et leur appui à l'organisation de l'Assemblée.

*La Présidente de l'Assemblée se voit remettre un marteau gravé à son nom en reconnaissance de son travail tout au long de l'Assemblée.*

**La Présidente** souligne, dans ses observations finales, que les débats animés et constructifs qui ont eu lieu au cours des jours précédents arrivent malheureusement à leur fin. L'Assemblée a une fois de plus confirmé l'importance de l'Organisation en tant que plateforme mondiale pour des discussions libres et ouvertes au sujet de questions urgentes qui concernent toutes les nations et tous les peuples, la famille amicale et soudée de l'UIP démontrant son engagement sincère et dévoué en faveur de la paix et du dialogue.

Au cours de l'année écoulée, les autorités parlementaires ouzbèkes ont travaillé d'arrache-pied pour faire de la 150<sup>e</sup> Assemblée un succès mémorable, et elle adresse des remerciements particuliers à la direction et au personnel de l'UIP, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui ont contribué à ces résultats positifs. La contribution inestimable de la Présidente de l'UIP à l'Organisation continue de renforcer le prestige international de celle-ci et de favoriser une atmosphère productive et amicale au sein de son équipe. Elle met tout en œuvre pour que les décisions de l'UIP aient un impact positif sur la vie des peuples et favorisent le développement du parlementarisme mondial. En bref, ses efforts resteront gravés dans l'histoire de l'UIP tout comme la 150<sup>e</sup> Assemblée de Tachkent.

Sur cette note, elle déclare la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP close.

*L'hymne national de l'Ouzbékistan est joué, suivi de l'hymne de l'UIP.*

*La séance est levée à 18 h 20.*

## Déclaration de Tachkent

### *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*

*que la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a faite sienne  
(Tachkent, 9 avril 2025)*

Nous, parlementaires participant à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Tachkent, avons dressé un bilan de l'état du développement social dans nos pays respectifs au regard de ses trois composantes principales, telles que définies par les Nations Unies : la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la cohésion sociale. Le programme mondial de développement social que les gouvernements ont adopté il y a 30 ans lors du premier Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, ne s'est que partiellement concrétisé, et de nouveaux défis menaçant d'éroder le tissu social de nos sociétés ont vu le jour, nous faisant reculer sur de nombreux fronts.

Un deuxième Sommet mondial pour le développement social se tiendra au Qatar en novembre 2025 et, dans cette perspective, il nous incombe de placer cette notion au cœur des efforts que nous déployons en tant que législateurs et représentants des personnes. Cette approche permettra également de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui a pris du retard, en particulier les ODD 1 à 5 ("Pas de pauvreté", "Faim zéro", "Bonne santé et bien-être", "Éducation de qualité" et "Égalité entre les sexes"), l'ODD 8 ("Travail décent et croissance économique"), l'ODD 10 ("Inégalités réduites") et l'ODD 16 ("Paix, justice et institutions efficaces").

Les liens sociaux s'affaiblissent un peu partout dans le monde à des degrés divers. Une mentalité de confrontation a pris racine dans la sphère politique, les médias et la société en général. La confiance des populations dans leur gouvernement et les institutions publiques est faible. Les filets de sécurité sociale, tels que l'assurance-chômage et les régimes de retraite – quand ils existent – sont soumis à une pression croissante.

Chaque jour, des milliards de personnes tentent de joindre les deux bouts avec de maigres ressources. Les emplois, quand il y en a, sont souvent précaires ou sous-payés et le travail informel demeure répandu. Les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les populations autochtones et les groupes marginalisés sont les plus exposés à de multiples formes de discrimination, qui les empêchent d'évoluer dans la société. D'innombrables personnes n'ont pas accès à un logement décent ou vivent dans la rue. Des familles sont aux prises avec d'énormes difficultés face aux choix à faire, à des services publics de piètre qualité, comme la garde d'enfants, et à un manque de soutien financier aux personnes les plus vulnérables. La faim et la malnutrition, que l'on ne parvient pas à éliminer, sont de nouveau en hausse.

Les inégalités de revenus et de richesses ont pris racine dans la société. Les avantages économiques des nouvelles technologies profitent principalement aux producteurs et beaucoup moins aux travailleurs et aux consommateurs. Dans de nombreux pays, une population vieillissante est livrée à elle-même, privée du soutien dont elle aurait besoin pour mener une vie épanouissante. Un nouveau monde empreint de réseaux sociaux et de capacités numériques a vu le jour. S'il permet de faciliter l'exécution de nombreuses tâches, il entraîne également de nouvelles formes d'isolement social et d'aliénation.

Pour rester fidèle à la vision de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, il faudra opérer un changement de paradigme en vue de parvenir à un meilleur équilibre entre les besoins du marché et ceux de la population. Le développement social ne va pas de soi. Il nécessite des efforts librement déployés du niveau local au niveau gouvernemental, et du niveau national au niveau international dans le cadre du système multilatéral conduit par l'ONU. Les gouvernements et les citoyens ont besoin d'être liés par un nouveau contrat social qui prône la réalisation des droits de l'homme et la solidarité entre toutes les personnes. Au cœur de ce nouveau contrat social réside l'autonomisation des femmes – une condition nécessaire à tous les aspects du développement social.

Conscients que le développement social appelle une approche multidimensionnelle et un ensemble de réformes politiques propres à chaque pays, nous convenons des trois grands "préceptes" suivants pour guider notre action à l'avenir : investir en faveur des personnes, démocratiser l'économie et renforcer les institutions.

### **Investir en faveur des personnes**

Le développement social concerne les personnes, et les personnes sont la ressource la plus importante dont nous disposons pour rendre ce monde meilleur. Investir en faveur des personnes, c'est-à-dire en faveur de leur éducation, de leurs soins de santé et de leur environnement, ainsi que de leurs compétences, afin qu'elles vivent en harmonie, créent des entreprises ou trouvent un emploi décent, est une condition nécessaire au progrès social. En particulier, les soins de santé et l'éducation sont essentiels à tous les stades de la vie, de la petite enfance au grand âge, pour prospérer et vivre une existence aussi épanouissante que possible.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- faire en sorte que la couverture sanitaire devienne universelle, en particulier en investissant davantage dans les soins primaires de prévention, en rendant les soins plus abordables pour tous les groupes de revenus, notamment à travers les systèmes publics et les prestataires privés à but non lucratif, et en veillant à ce que les besoins des personnes handicapées et des personnes âgées en matière de soins de longue durée soient dûment pris en compte ;
- élargir les possibilités d'éducation pour tous, grâce à des outils formels et informels, en mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie, l'éducation à la citoyenneté et la pensée critique, et en se concentrant sur les personnes qui sont le plus souvent laissées de côté, en particulier les femmes et les filles, ainsi que les nouveaux migrants, les chômeurs et les minorités ;
- investir en faveur de la protection de l'environnement, notamment pour prévenir la pollution, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, qui entravent le bien-être humain ;
- faire en sorte que l'une de nos principales priorités consiste à soutenir les initiatives novatrices dans les politiques climatiques nationales et à faciliter la transition vers les énergies renouvelables et les technologies vertes ;
- investir davantage dans les dispositifs de protection sociale universels, tels que les prestations de chômage et les pensions de retraite, afin d'aider les personnes à sortir de la pauvreté pour aller vers la prospérité et de faire en sorte qu'aucun individu ne soit laissé pour compte ;
- adopter une approche de la protection sociale qui soit soucieuse des enfants, en tant que mesure à part entière de l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris le travail des enfants, le mariage précoce, l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic d'enfants et leur recrutement par des groupes armés et criminels ;
- élaborer des politiques sociales et économiques afin que les logements deviennent abordables pour tous et que l'accès au logement devienne un droit fondamental, notamment à travers des logements publics, des logements coopératifs et des aides à la location pour les personnes les plus démunies ;
- soutenir les espaces publics tels que les bibliothèques, les musées, les salles de spectacle et d'autres lieux d'expression intellectuelle qui développent l'intelligence humaine ;
- combler le fossé numérique entre les zones rurales et les centres urbains, ainsi qu'entre les pauvres et les plus aisés, en vue d'élargir l'accès aux activités génératrices de revenus et aux réseaux sociaux ;
- combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, ainsi que toutes les formes de violence, qui empêchent les personnes de s'épanouir et sapent l'harmonie sociale ;
- adopter une approche favorable à la famille dans toutes les politiques sociales et économiques, notamment en encourageant le congé parental, en développant les services de garde d'enfants abordables et en prônant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en faveur de toutes les personnes.

## Démocratiser l'économie

La réalisation du développement social durable exige des politiques économiques qui profitent à toutes les personnes par le renforcement de leurs capacités et la prise en compte de leurs besoins – l'objectif étant que chacun ait la possibilité de s'épanouir. Aujourd'hui, les avantages économiques sont répartis de manière inégale et souvent inéquitable – tant au sein des États qu'entre eux. Les inégalités persistantes ne sont pas uniquement un mal social : elles constituent un obstacle intrinsèque au développement économique, car elles réduisent le nombre de producteurs et de consommateurs. Les politiques budgétaires et monétaires doivent être davantage axées sur la création d'emplois de qualité, notamment par le développement des entreprises, et sur la promotion de la cohésion sociale associant toutes les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, aux processus décisionnels.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- établir de nouveaux indicateurs de progrès économique plus directement liés au bien-être humain, au bonheur et à la cohésion sociale, en complément de l'indicateur clé du produit intérieur brut (PIB), qui ne tient pas compte des coûts sociaux et environnementaux qu'engendre la croissance économique ;
- lutter contre l'évasion fiscale et améliorer le recouvrement de l'impôt selon le principe de progressivité, en transférant la charge fiscale sur les plus hauts revenus et les patrimoines les plus fortunés et en mettant particulièrement à contribution les sociétés multinationales ;
- réaffecter des budgets aux programmes sociaux en faveur de la santé, de l'éducation et des infrastructures publiques, notamment en réduisant les dépenses militaires et les subventions aux combustibles fossiles ;
- promulguer des lois sur la concurrence visant à lutter contre les monopoles et les oligopoles afin d'élargir l'accès des petits producteurs au marché et d'empêcher une baisse des prix ;
- réglementer le secteur financier pour freiner la spéculation préjudiciable, protéger les consommateurs et réorienter les actifs vers une production à plus forte valeur ajoutée ;
- soutenir les petites et moyennes entreprises, moins susceptibles d'être délocalisées, notamment en facilitant l'accès au crédit et au renforcement des compétences ;
- soutenir l'économie sociale et solidaire des coopératives, des entreprises sociales et des sociétés d'entraide, qui contribuent à renforcer les liens sociaux et à promouvoir les intérêts communs auprès des entrepreneurs, des travailleurs et des consommateurs ;
- faire respecter les droits des travailleurs conformément aux conventions internationales, notamment en protégeant le droit à la négociation collective, en interdisant toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé, ainsi que l'exploitation des travailleurs migrants ;
- combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes et améliorer la protection sociale liée aux travaux domestiques – effectués principalement par les femmes –, et éliminer la discrimination en matière d'emploi à l'égard des femmes et des groupes minoritaires ;
- adopter des lois qui accordent aux femmes le droit de posséder des terres, d'hériter de biens ou de contracter des emprunts, et qui garantissent à toutes les femmes le droit au travail ;
- favoriser le dialogue social entre les travailleurs, les producteurs et les consommateurs, et les associer davantage aux décisions économiques à différents niveaux – des conseils d'administration des entreprises jusqu'aux organes nationaux de réglementation ;
- mettre en place des programmes d'aide aux revenus en faveur des travailleurs remplacés par les innovations technologiques à grande échelle, notamment par des systèmes d'intelligence artificielle (IA) ;
- contribuer à la transformation des régimes de travail informels en régimes formels, soumis à l'impôt, et prévoir des prestations sociales telles que l'assurance-chômage, les soins de santé et les pensions de vieillesse.

## Renforcer les institutions

Les institutions sont le ciment qui unit les sociétés et la communauté internationale. Les institutions comprennent non seulement les institutions gouvernementales, c'est-à-dire les parlements de niveaux national, infranational et municipal, mais aussi les organes de réglementation, les administrations publiques et les médias, qui répondent tous aux besoins des personnes de différentes manières. Au niveau mondial, les organisations multilatérales telles que les institutions financières internationales, l'Organisation internationale du Travail et le système des Nations Unies dans son ensemble sont nécessaires pour établir un environnement propice au développement

social dans tous les pays. Moins les gens ont confiance dans les institutions censées les orienter et les protéger, plus ils ont tendance à s'enfermer dans leurs propres positions et à s'isoler des autres, ce qui nuit à la cohésion sociale et perturbe la réalisation de réformes économiques à grande échelle.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- renforcer le rôle législatif et de redevabilité de nos propres parlements comme condition nécessaire aux réformes de la gouvernance à tous les niveaux ;
- renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements et dans toutes les grandes instances décisionnelles, en proportion de leur nombre dans la société ;
- associer activement les femmes et les jeunes aux activités et à la direction des parlements nationaux et de l'UIP ;
- mettre en place des règles et des processus visant à ouvrir davantage toutes les institutions publiques aux contributions des citoyens, des consommateurs, des travailleurs et des producteurs, ainsi que de la société civile en général ;
- renforcer les capacités des institutions gouvernementales, en particulier des administrations publiques, à fournir des services de qualité à toutes les personnes ;
- permettre aux personnes, aux groupes de défense et aux collectivités d'accéder facilement aux informations déclassifiées du gouvernement en vue de mieux défendre leurs droits et d'inciter le gouvernement à rendre des comptes ;
- lutter contre la corruption à tous les niveaux dans la sphère politique, les administrations publiques et le secteur privé ;
- limiter l'influence des groupes d'intérêt dans le financement des élections et prendre des mesures visant à prévenir la fraude électorale ;
- assurer un processus budgétaire plus ouvert et transparent qui associe des citoyens et des groupes, et promouvoir les budgets citoyens en tant qu'outils participatifs visant à assurer la confiance du public ;
- instituer une budgétisation sensible au genre à tous les niveaux de gouvernement – du niveau national au niveau local ;
- encourager la participation des citoyens, des consommateurs, des producteurs et des travailleurs aux organes de réglementation des technologies numériques et de l'IA, afin de réduire au minimum les risques sociaux qui découlent de ces technologies ;
- garantir une utilisation éthique de l'IA, et fixer des cadres juridiques innovants pour réglementer efficacement ce domaine, qui évolue à grands pas ;
- créer un environnement favorable aux organisations de médias et aux institutions culturelles pour contribuer à renforcer la capacité des personnes à garder un esprit critique face aux informations qu'elles reçoivent dans la sphère publique, en vue de réduire les effets de la désinformation sur la société ;
- renforcer et réformer le pouvoir judiciaire afin que des décisions de justice soient prises rapidement et de manière impartiale, conformément aux principes de l'état de droit ;
- renforcer l'architecture financière internationale afin de dégager des ressources pour contribuer aux dépenses sociales des pays en développement, notamment grâce à l'allègement de la dette et à l'amélioration de l'efficacité de l'aide ;
- soutenir les réformes du système multilatéral afin qu'il fasse progresser le nouveau programme pour le développement social, parallèlement à d'autres engagements mondiaux en faveur de la paix et du développement.

En politique comme dans la plupart des autres domaines, le changement prend du temps et ne peut s'accomplir que dans une perspective de long terme. C'est cette perspective que nous entendons véhiculer dans la présente Déclaration, que nous invitons l'ensemble des parlements et des parlementaires à s'approprier. De même, nous les exhortons à entamer un processus de changement en élaborant des plans nationaux propices à la contribution de tous les citoyens. En vue du deuxième Sommet mondial pour le développement social, nous nous engageons à tenir des débats dans nos parlements respectifs et à dialoguer avec nos négociateurs gouvernementaux à l'ONU.

Nous remercions le Parlement d'Ouzbékistan de nous avoir réunis autour de ce débat important. Les progrès réalisés par le pays en matière de développement social et de réforme démocratique ces dernières années sont pour nous une grande source d'inspiration. Œuvrons main dans la main à l'élaboration d'un nouvel accord mondial ambitieux sur le développement social, qui soit adapté à notre temps et garantisse la justice et la paix à tous les peuples du monde.

# Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine

*Résolution adoptée par consensus\* par la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Tachkent, 9 avril 2025)*

La 150<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU sur le conflit au Moyen-Orient, notamment les résolutions [242](#) (1967), [338](#) (1973), [1397](#) (2002), [1515](#) (2003) et [2334](#) (2016), qui établissent les principes qui président au règlement de ce conflit, en particulier le caractère inadmissible de l'acquisition d'un territoire par la force, ainsi que celles de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment les résolutions [181 \(II\)](#) (1947), [194 \(III\)](#) (1948), [58/292](#) (2004), [67/19](#) (2012), [73/18](#) (2018) et la récente résolution [79/81](#) (2024) intitulée *Règlement pacifique de la question de Palestine*, qui expriment un soutien indéfectible, conformément au droit international, à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967, avec les deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité,

*rappelant également* les nombreuses résolutions et déclarations adoptées par l'UIP depuis 1988 sur le conflit israélo-palestinien, qui ont toujours souligné la nécessité d'un règlement pacifique fondé sur le droit international et la reconnaissance mutuelle, réaffirmé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dénoncé les colonies illégales, condamné tous les actes de terrorisme et les attaques violentes, et appelé à une action humanitaire urgente, tout en soutenant les efforts internationaux visant à parvenir à une solution à deux États,

*consciente* du conflit israélo-palestinien de longue date, de son bilan humain dévastateur, notamment les déplacements de population, les pertes humaines et l'instabilité régionale, et de sa nette intensification depuis le 7 octobre 2023, qui s'est soldée par de nombreuses pertes humaines, des prises d'otages et une escalade de la violence, ce qui a conduit à une aggravation de la crise humanitaire à Gaza, exacerbée par des conditions de vie désastreuses et un accès restreint aux ressources essentielles,

*fermement convaincue* que l'enjeu du conflit israélo-palestinien dépasse le cadre régional et que ses répercussions se font sentir au niveau mondial, notamment par l'exportation des tensions vers d'autres parties du monde, ce qui alimente les divisions au sein des populations locales, influe sur les relations internationales, fragilise le droit international, notamment le droit international humanitaire, a des conséquences sur la paix et la sécurité mondiales, et complique la coopération multilatérale,

*exprimant sa vive préoccupation* concernant la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et l'expansion des colonies israéliennes en violation du droit international et de l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force, en contradiction avec les principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies,

*réaffirmant* le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à ériger un État sur la base des frontières de 1967 dans le cadre d'une solution à deux États, ainsi que le rôle essentiel joué par la Cour internationale de Justice (CIJ) dans le respect des normes juridiques internationales et dans la fourniture d'avis consultatifs sur les conséquences juridiques de l'occupation et de la colonisation,

*vivement préoccupée* par les graves violations des droits fondamentaux, de la dignité et de la sécurité des civils – les enfants, les femmes, les filles et les personnes handicapées étant les plus touchés au sein de la population concernée – alors que le conflit continue de provoquer des déplacements de population, de détruire les moyens de subsistance, de restreindre l'accès humanitaire et d'exacerber les inégalités, laissant des séquelles physiques, psychologiques et socio-économiques durables sur les individus, les familles et des populations entières,

*sachant* que les actes de violence et de terrorisme contre les civils et l'utilisation de la famine comme arme de guerre constituent des violations graves du droit international humanitaire et que les États doivent agir dans le plein respect de l'état de droit et de leurs obligations en matière de droits de l'homme,

*fermement convaincue* que la solution à deux États est la seule solution viable pour briser le cycle de la violence et garantir la sécurité, la prospérité et l'égalité des droits pour les peuples israélien et palestinien, conformément au droit international et aux principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale, et que les étapes clés pour atteindre cet objectif comprennent notamment un cessez-le-feu immédiat à Gaza, devant conduire en particulier à la libération des otages et des prisonniers politiques, à la reconnaissance universelle des États palestinien et israélien et à la cessation des activités illégales de colonisation, car la paix ne peut être obtenue par la force ou par l'occupation,

*soulignant* le rôle singulier joué par les parlements, y compris par les instances parlementaires régionales, dans la promotion du dialogue, de la diplomatie et de la consolidation de la paix en faveur d'une solution à deux États, tout en mettant à profit leurs principales fonctions pour faire respecter le droit international, amener l'exécutif à rendre compte de son action, faciliter des débats ouverts à tous et la recherche d'un consensus, promouvoir les droits de l'homme, protéger les groupes vulnérables, allouer des fonds à l'aide humanitaire et à la reconstruction, et favoriser la coopération internationale et la diplomatie parlementaire en vue d'encourager le règlement pacifique du conflit,

1. *invite* les parlements à exhorter leur gouvernement à plaider en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, pour permettre notamment la levée du blocus, la libre circulation des personnes et des biens, un meilleur accès à l'aide humanitaire et la libération des otages et des prisonniers politiques, avec pour objectif de mettre un terme à la guerre, qui ne fait que semer la mort et la désolation ;
2. *invite* les Parlements d'Israël et de Palestine à promouvoir la dignité humaine et à préserver les droits fondamentaux en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, en particulier les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, en garantissant un accès humanitaire sans entrave et en soutenant l'acheminement en toute sécurité des fournitures essentielles ; et, à cet égard :
  - a. *réaffirme* son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en tant que fournisseur essentiel d'aide humanitaire, d'éducation et de soins de santé aux Palestiniens ;
  - b. *prie instamment* le Parlement d'Israël de revoir sa décision d'interdire les opérations de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé et de soutenir la mise en œuvre d'initiatives d'éducation à la paix ;
  - c. *demande* que les parlements apportent un soutien financier à l'UNRWA et aux autres organisations humanitaires travaillant à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé afin de soulager les souffrances et de soutenir les efforts de relèvement ;
3. *encourage vivement* les parlements à renforcer le contrôle de la politique étrangère menée par leur gouvernement afin de garantir le respect du droit international, notamment la mise en œuvre de mesures transparentes de contrôle des exportations d'armes, la surveillance des transferts d'armes et d'équipements militaires vers les pays en conflit, et la protection des droits de l'homme ;
4. *conseille* aux parlements de surveiller et de promouvoir le respect des avis consultatifs de la CIJ sur les conséquences juridiques de l'occupation et de la colonisation ;
5. *exhorte* les parlements à utiliser leurs pouvoirs législatifs pour adopter ou modifier des lois afin de renforcer le soutien à une solution à deux États, ce qui permettrait la reconnaissance d'Israël et de la Palestine en tant qu'États souverains indépendants ;

6. *invite* les parlements à demander à leur gouvernement de soutenir la reconnaissance de l'État palestinien, notamment l'adhésion de la Palestine en qualité de membre à part entière des Nations Unies, en tant qu'étape clé vers une solution à deux États, et de soutenir la mise en œuvre d'un processus de paix global, sous l'égide de l'ONU, en vue de parvenir à une paix juste, durable et globale ;
7. *exprime l'espoir* que la diplomatie parlementaire puisse être renforcée pour faciliter le dialogue entre les représentants israéliens et palestiniens, soutenir la solution à deux États et favoriser la coexistence pacifique entre les peuples israélien et palestinien, grâce à une collaboration directe avec les institutions et les réseaux interparlementaires, les forums parlementaires multilatéraux et les institutions compétentes des Nations Unies ;
8. *encourage vivement* les Parlements d'Israël et de Palestine à pratiquer la diplomatie parlementaire indirecte par l'entremise de tiers neutres tels que l'UIP, afin de promouvoir le dialogue et la coopération sur des questions d'intérêt commun, notamment la sécurité, la santé, l'éducation, l'accès humanitaire, le développement économique et la protection de l'environnement ;
9. *invite* les parlements à apporter un soutien financier et technique aux processus électoraux en Palestine et à leur suivi en temps utile, afin de permettre la tenue d'élections régulières, libres, équitables et transparentes, et de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité ;
10. *exhorte* les parlements à participer à la surveillance de la situation politique et des processus électoraux en Israël et en Palestine, et l'UIP à faciliter et à coordonner cette surveillance, notamment par le déploiement de missions d'observation électorale ;
11. *demande* aux parlements et aux instances parlementaires régionales de fournir une assistance technique, notamment un soutien au renforcement des capacités législatives des Parlements d'Israël et de Palestine, et à l'UIP de faciliter et de coordonner cette assistance, afin de raffermir leurs principales fonctions parlementaires pour soutenir la paix, la démocratie et la solution à deux États, notamment la promotion du renforcement de l'État et de l'état de droit, la réforme législative, le contrôle de l'action gouvernementale, la mobilisation des citoyens et la participation effective aux processus internationaux de consolidation de la paix ;
12. *invite* les organes parlementaires régionaux à mettre à profit leur position singulière pour diffuser les bonnes pratiques qui favorisent la coopération transfrontière et les actions conjointes concernant le développement économique, à discuter des défis communs, comme la gestion de l'eau et la protection de l'environnement, et à soutenir la diplomatie parlementaire et à promouvoir la paix au Moyen-Orient ;
13. *encourage* les Parlements d'Israël et de Palestine à adopter et à mettre en œuvre une législation et des politiques sensibles au genre qui protègent les droits et la dignité des femmes et des filles, qui permettent de lutter contre la violence sexiste, et qui promeuvent le rôle des femmes en tant que bâtisseuses de paix ;
14. *exhorte* les parlements à promouvoir, au Moyen-Orient, la mise en place d'initiatives destinées à soutenir l'éducation à la paix, l'autonomisation des jeunes, les programmes de lutte contre la violence visant à favoriser une culture de paix et de coexistence, la compréhension mutuelle, notamment par le dialogue interconfessionnel et interculturel, et la prévention de l'extrémisme violent, tout en accordant la priorité aux principes énoncés dans le programme de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité, et celui relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité ;
15. *exhorte également* les parlements à promouvoir une approche fondée sur la sécurité commune dans la recherche d'une solution à deux États, en tenant compte du fait que la sécurité du peuple israélien et celle du peuple palestinien sont interdépendantes, et à prendre des mesures visant à renforcer la confiance mutuelle, à assurer la protection des civils et à prévenir les actions qui exacerbent les tensions ;

16. *demande* aux Parlements d'Israël et de Palestine d'adopter dans leur travail quotidien une approche fondée sur la sécurité humaine, en accordant la priorité à la protection et au bien-être des individus et des populations des deux parties et en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité, notamment la pauvreté, les déplacements de population et les inégalités, afin de soutenir la paix, la stabilité, la dignité et la mise en œuvre d'une solution à deux États durable ;
17. *recommande* à l'UIP de faire évoluer son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en un Groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient, composé d'un nombre égal de représentants de tous les groupes géopolitiques de l'UIP, avec pour mandat de promouvoir le dialogue et de faciliter la diplomatie parlementaire indirecte entre les Parlements d'Israël et de Palestine, et de surveiller et faire rapport sur les engagements relatifs à l'accès humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à l'éducation à la paix, ainsi que sur les mesures prises pour parvenir à une solution à deux États, en tenant compte des répercussions du conflit au niveau mondial.

- 
- \*- **L'Iran (République islamique d')** a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
  - **L'Allemagne**, la **Hongrie** et la **Suisse** ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.
  - **L'Autriche** a émis des réserves sur l'utilisation des termes "utilisation de la famine comme arme de guerre" dans l'alinéa 8, et "prisonniers politiques" dans l'alinéa 9 et le paragraphe 1.

# Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable

*Résolution adoptée par consensus\* par la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
(Tachkent, 9 avril 2025)*

La 150<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* la position de longue date de l'UIP, exprimée dans de nombreuses résolutions antérieures, selon laquelle il ne peut y avoir de paix sans développement durable ni de développement durable sans paix, et *soulignant* le rôle de premier plan de l'UIP dans la condamnation d'actes d'agression et de violations des droits de l'homme ces dernières années,

*préoccupée* par le fait que les conflits, y compris les conflits armés, entravent les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses objectifs de développement durable, bouleversent profondément l'environnement, la croissance économique et l'existence de millions de personnes dans le monde et ont des effets dévastateurs sur les populations locales, notamment sur les femmes, les enfants et les groupes marginalisés ou vulnérables,

*préoccupée également* par les interactions complexes entre les conflits, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'injustice, et par leur renforcement mutuel potentiel, ainsi que par les effets à long terme des conflits sur les populations civiles, les collectivités, les moyens de subsistance, l'environnement et les économies, qui peuvent se faire sentir pendant des décennies voire des générations,

*notant* que ces effets à long terme comprennent notamment la pauvreté, la faim, les déplacements forcés, la dégradation de l'environnement et la destruction d'infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les écoles, les infrastructures énergétiques, les ports et les barrages, qui permettent de fournir des soins de santé, des services éducatifs, de l'énergie, des services de sécurité et d'autres services essentiels,

*reconnaissant* que la destruction des écosystèmes durant les conflits armés entraîne de lourdes conséquences à long terme sur la sécurité humaine, la biodiversité, la stabilité climatique et le développement durable, et qu'il n'existe actuellement aucun cadre juridique international permettant de tenir les agresseurs responsables de cette destruction, y compris de la dégradation indirecte de l'environnement résultant du recours à la force militaire,

*rappelant* qu'il est urgent d'adopter des stratégies globales et vigoureuses pour faire face aux conflits et protéger le développement durable pendant ces conflits,

*soulignant* le rôle important que jouent les parlements dans la résolution des conflits, l'atténuation de leurs effets néfastes sur le développement durable, la promotion de la paix et de la stabilité, au moyen d'une gouvernance inclusive, le renforcement de l'état de droit et la bonne gouvernance, la promotion du développement économique, la réalisation de l'égalité des sexes et l'instauration de protections en matière de droits de l'homme, en particulier en faveur des femmes, des enfants et des groupes marginalisés et vulnérables, et la promotion de processus décisionnels inclusifs

*soulignant également* que les Assemblées de l'UIP – en tant que lieux où des parlementaires, des décideurs et des stratèges du monde entier se réunissent pour débattre des sujets politiques les plus pressants et pour participer au renforcement stratégique des capacités et à la coopération régionale dans des domaines tels que la paix et la sécurité internationale, la gestion des risques et le développement durable – constituent des instances essentielles pour le rapprochement des pays et l'inclusion au niveau international, ainsi que de véritables cadres pour atténuer et réduire les conflits, à travers le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles,

*relevant* l'importance des partenariats multilatéraux entre les parlements et de leurs alliances puissantes et percutantes à l'échelle mondiale face aux conflits et aux défis auxquels le monde est confronté et qui appellent des mesures plus efficaces pour créer un environnement sûr et prospère dans l'intérêt des pays, des peuples et de l'avenir du monde entier,

*relevant également* que pour réaliser les intérêts collectifs de toutes les nations et des progrès dans la concrétisation de nos engagements communs en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité, les principes de la Charte des Nations Unies doivent être pleinement respectés et les tensions doivent être atténuées par un respect accru du droit international humanitaire (DIH), notamment le droit des prisonniers de guerre à bénéficier d'un traitement humain, l'adhésion aux principes de souveraineté des États, dans le respect des droits de l'homme et d'autres obligations juridiques internationales, des efforts visant à promouvoir une culture de paix, de tolérance et de coexistence, le renouvellement des cadres multilatéraux de coopération et l'élaboration de nouvelles politiques de sécurité énergétique durables et résilientes,

*reconnaisant* que la disparition de personnes a des répercussions profondes sur leur famille et la société dans laquelle elles vivent et qu'elle entrave le développement, la cohésion de la collectivité et la consolidation de la paix, et *rappelant* la résolution de l'UIP intitulée [Les personnes portées disparues](#), adoptée à la 115<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP,

*réaffirmant* le rôle crucial que joue la diplomatie parlementaire pour contribuer à tous les efforts visant à régler les conflits, notamment en permettant d'exhorter les parties à ces conflits à nouer un dialogue et à rechercher des solutions pacifiques,

*soulignant* l'importance de la collaboration des parlements avec les organisations internationales, en particulier l'ONU, et avec les organisations régionales, pour renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de parvenir à la paix et à la compréhension mutuelle, et *soulignant également* que la réforme du système de gouvernance mondiale, y compris de l'ONU, est essentielle pour garantir que les organisations internationales sont efficaces et représentatives et que des États agissant en violation du droit international ne font pas un usage abusif du droit de veto,

*insistant* sur la nécessité de protéger les infrastructures civiles dans les conflits, en vue de garantir que les activités humanitaires sont menées dans le respect des principes humanitaires et environnementaux et conformément aux dispositions du DIH, d'assurer le respect et la protection de l'ensemble des civils et des acteurs humanitaires dans les conflits armés, comme le prévoit le DIH et comme l'a clairement réitéré la résolution [2730](#) (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU, et de veiller à ce que les services tels que les soins de santé, l'éducation, et l'approvisionnement en eau et en énergie restent accessibles et ininterrompus pendant les conflits,

*affirmant* la nécessité de coopérer avec des partenaires de développement afin d'assurer la continuité des services humanitaires dans les zones touchées par un conflit et de répondre rapidement aux besoins des populations dans les situations de conflit, notamment en envisageant des stratégies de reconstruction et de préparation aux situations d'urgence, et *soulignant* l'importance d'éliminer tous les obstacles, y compris les obstacles de nature politique, bureaucratique ou logistique, qui entravent la fourniture rapide de l'aide,

*affirmant également* que l'instauration de la sécurité ne se limite pas à la prévention des conflits, mais exige également l'édification de sociétés viables, équitables, inclusives et sûres, ce qui contribue à la stabilité et au développement durable des pays sur le long terme, conformément aux objectifs du Programme 2030 de l'ONU,

*reconnaisant* le rôle essentiel que jouent les parlements, le cas échéant, dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et dans l'accès à la justice pour tous,

*reconnaisant également* que les parlements jouent un rôle crucial pour mettre sur pied et renforcer des institutions responsables, transparentes et inclusives à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et pour favoriser la représentation équitable de groupes sous-représentés dans les processus décisionnels,

*rappelant* la résolution [2553](#) (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui souligne l'importance de réformer le secteur de la sécurité au lendemain des conflits pour prévenir la reprise des conflits, et qui souligne également que des institutions de sécurité qui soient professionnelles,

efficaces et responsables et des institutions chargées de faire respecter la loi et de rendre la justice qui soient accessibles et impartiales sont tout aussi nécessaires pour jeter les bases de la paix et du développement durable, et *soulignant* la nécessité, pour les parlements, de soutenir la mise en œuvre des traités internationaux de maîtrise des armements, tels que le Traité sur le commerce des armes, qui vise à prévenir et à éliminer le commerce illicite d'armes classiques et à empêcher leur détournement vers le marché illicite ou pour un usage final non autorisé, ou encore à destination d'utilisateurs finaux non autorisés, notamment aux fins de la commission d'actes terroristes,

*rappelant également* le Pacte pour l'avenir (résolution [79/1](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2024), qui appelle les États à redoubler d'efforts pour réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés partout dans le monde,

*réaffirmant* l'importance de promouvoir la pleine intégration d'une perspective de genre dans les initiatives relatives à la paix et à la sécurité, notamment par la mise en œuvre de la résolution [1325](#) (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et de résolutions ultérieures sur cette question, en renforçant la participation entière, égale et effective des femmes et des filles et leur leadership dans la prévention et la résolution des conflits,

*consciente* que par leur fonction de contrôle du secteur de la sécurité, les parlements peuvent jouer un rôle important pour empêcher l'apparition ou la reprise de conflits et ainsi atténuer leurs effets sur le développement durable,

*soulignant* la nécessité de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU pour assurer une représentation et une équité accrues dans les décisions internationales, et *estimant* qu'un équilibre dans la composition du Conseil de sécurité et la répartition des pouvoirs en son sein est nécessaire pour renforcer son rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationale,

1. *affirme* que la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en tant que fondement de la paix et du développement durable, contribue à réduire les conflits, à atténuer leurs effets sur le plan humanitaire et à améliorer le contexte politique ;
2. *encourage* les parlements à promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les droits environnementaux en tant que principes fondamentaux du renforcement de la paix et de la stabilité, et *souligne* l'importance de la justice et de la durabilité climatiques et environnementales, en veillant à ce que tous les groupes de la société, y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ou vulnérables, participent aux processus décisionnels politiques, sociaux et environnementaux ;
3. *demande* aux parlements d'intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le dialogue, la réconciliation, la compréhension et la résolution pacifique des différends entre des parties à un conflit, et d'œuvrer en faveur de solutions globales et durables face aux conflits en cours, avec la pleine participation de toutes les parties concernées ;
4. *demande également* aux parlements d'appuyer les efforts humanitaires et de développement visant à répondre aux besoins des populations touchées par un conflit ou une crise humanitaire et de promouvoir la stabilité économique, environnementale et sociale dans les zones touchées, notamment la fourniture de services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, l'alimentation, l'approvisionnement en eau et en électricité et l'assainissement ;
5. *insiste* sur l'importance des fonctions budgétaire, de législation et de contrôle des parlementaires pour la réalisation du développement durable, le suivi des politiques et programmes gouvernementaux liés à la sécurité, à la paix et au développement, et pour la représentation équitable des citoyens, en portant une attention particulière aux groupes marginalisés, parallèlement à la promotion de la transparence et de la redevabilité dans la prise de décisions ;
6. *exhorte* les parlements à exercer leur fonction de contrôle en vue de garantir l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement visant à enrayer les reculs qu'accuse la réalisation des ODD dans les zones touchées par un conflit ou une crise humanitaire ;

7. *appelle* à une coopération renforcée entre les parlements nationaux, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile pour promouvoir des efforts conjoints visant à renforcer les stratégies de soutien aux populations locales touchées par un conflit ;
8. *appelle également* au renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé, les organisations de la société civile et la société civile elle-même pour garantir la réalisation des ODD dans les zones touchées par un conflit ;
9. *prie* les parlements de prendre en considération le recoupement des dimensions politique, économique, sociale et environnementale et d'intégrer des mesures de résilience face aux changements climatiques et des mesures de gestion durable des ressources lorsqu'ils élaborent des stratégies visant à atténuer les effets des conflits sur le développement durable ;
10. *insiste* sur l'importance d'encourager et de promouvoir le dialogue et la coexistence entre des parties à un conflit sur la base des principes du droit international, notamment le respect des frontières internationalement reconnues, en tant que moyen d'œuvrer à la résolution pacifique et constructive des différends ;
11. *insiste également* sur l'importance de rétablir le développement durable au lendemain des conflits en se fondant sur des données et des preuves scientifiques ;
12. *insiste également* sur l'importance de renforcer les systèmes éducatifs en vue de sensibiliser aux valeurs de paix, de tolérance et de résolution pacifique des conflits et de promouvoir une culture de paix et de non-violence dans la société ;
13. *insiste en outre* sur la nécessité de promouvoir une culture et une prise de conscience des droits de l'homme, du développement durable et des questions environnementales dans les sociétés touchées par un conflit et sur la nécessité de veiller à ce que ces droits et questions soient intégrés à tout processus de consolidation de la paix ou de développement durable ;
14. *exhorte* les parlements à appuyer l'élaboration de cadres juridiques relatifs aux dommages environnementaux dans les conflits armés, notamment la reconnaissance de l'"écocide" comme crime international aux fins du respect du principe de responsabilité individuelle, et *encourage* les efforts déployés pour affiner les définitions juridiques et les mécanismes de responsabilité, au niveau tant national qu'international, couvrant à la fois la responsabilité individuelle et celle des États ;
15. *exhorte également* les parlements à promouvoir des mesures juridiques qui garantissent les responsabilités en matière de dommages environnementaux résultant directement d'un crime d'agression, en reconnaissant que de tels dommages ne seraient pas survenus sans le déclenchement d'hostilités, et en traitant la destruction de l'environnement immédiate et sur le long terme, y compris les formes de violence lente, dans le cadre de la justice d'après conflit ;
16. *se félicite* des pratiques parlementaires de haut niveau qui jouent un rôle important pour promouvoir le dialogue et la compréhension et instaurer la paix au sein des populations locales touchées par un conflit ;
17. *demande* aux parlements de renforcer la coordination avec les organisations humanitaires et de développement, de veiller à ce que les États accordent aux organisations humanitaires internationales un accès sans entrave aux territoires occupés et de convenir de garanties claires pour protéger l'eau, l'énergie et les cultures, qui sont essentielles au développement humain et au bien-être et la sécurité alimentaire des pays du monde, ainsi que d'autres infrastructures humanitaires et civiles dans les zones touchées par un conflit, conformément au DIH ;
18. *insiste* sur le fait que les changements climatiques et la sécurité sont des éléments indissociables de la réalisation du développement durable et de la garantie d'une paix durable, et *appelle* à l'élaboration de stratégies intégrées visant à réduire les effets des changements climatiques dans les zones touchées par un conflit ;

19. *appelle* à la mise en œuvre de stratégies globales visant à promouvoir la paix et la stabilité sur la base de la réconciliation nationale et à la promotion d'approches de gouvernance inclusives qui empêchent la marginalisation et favorisent l'harmonie sociale et politique au lendemain des conflits ;
20. *encourage* les parlements à jouer un rôle clé dans la prévention des disparitions, en élucidant le sort des personnes disparues et en aidant leur famille, notamment en adoptant des lois nationales sur les personnes disparues, en établissant des mécanismes adéquats visant à prévenir, résoudre et traiter les disparitions, et en renforçant la coopération, au niveau tant national qu'international ;
21. *insiste* sur l'importance d'intégrer des dérogations humanitaires dans le cadre de régimes de sanctions, conformément au précédent établi par la résolution [2664](#) (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU, en tant que moyen important de garantir que l'action humanitaire n'est pas entravée par les conséquences imprévues des sanctions, ainsi que sur l'importance de garantir que des mécanismes sont en place pour contrôler la mise en œuvre et l'efficacité de ces dérogations, ce qui contribue à assurer la continuité de l'accès de la population civile aux services essentiels et à enrayer les reculs qu'accuse la réalisation des ODD, et *souligne* la nécessité d'appliquer pleinement les régimes de sanctions imposés aux États pour des violations du droit international afin de mettre fin aux conflits et de minimiser leurs effets sur le développement durable ;
22. *appelle* au renforcement d'une commission mondiale existante, telle que le Groupe de l'appui à la médiation de l'ONU, qui est constitué d'experts compétents chargé d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu, dans le respect du droit international et en vue d'une paix juste et durable, dans les pays touchés par un conflit et d'assurer l'application des ODD dans les zones touchées par un conflit en mettant l'accent sur les causes profondes de ces conflits et en élaborant des approches novatrices en matière de médiation ;
23. *recommande* l'établissement d'un mécanisme international d'indemnisation permettant de garantir que les agresseurs assument la responsabilité financière de la restauration écologique dans les zones touchées par un conflit, *souligne* qu'un tel mécanisme ne dégage pas la communauté internationale de sa responsabilité de déployer des efforts de reconstruction, et *appelle* à l'intégration de principes de consolidation de la paix et de justice transitionnelle dans le domaine de l'environnement dans tous les cadres de relèvement post-conflit, en vue d'assurer des processus de réhabilitation durables et justes ;
24. *encourage* les parlements à examiner périodiquement la législation nationale pour garantir sa compatibilité avec les besoins urgents et autres des populations locales touchées par un conflit et à s'attacher en particulier à mettre à jour les lois qui protègent les droits de l'homme et l'environnement dans de telles situations ;
25. *appelle* à renforcer les partenariats entre les parlements nationaux et les organisations internationales et régionales en vue d'explorer des solutions novatrices pour rétablir le développement durable dans les pays touchés par un conflit, tout en veillant à ce que les infrastructures civiles soient reconstruites pour être résilientes et mieux adaptées aux défis liés à la situation préexistante et à celle d'après conflit ;
26. *appelle également* au financement des efforts de reconstruction d'après-guerre, notamment au moyen d'indemnités versées par les États dont les actions illicites ont entraîné les destructions, et *exhorte* la communauté internationale à examiner d'autres moyens d'assurer des compensations appropriées dans les cas où ces États refuseraient de s'acquitter de leur obligation d'indemnisation, notamment en utilisant les avoirs de ces États à des fins de relèvement ;
27. *appelle* les parlements à jouer un rôle accru dans la répartition inclusive et équitable des ressources dans les zones touchées par un conflit, en appuyant les programmes de reconstruction respectant le principe de durabilité environnementale et sociale, et en veillant à ce que les groupes marginalisés ou vulnérables bénéficient de ces programmes et ne soient pas laissés de côté ;

28. *appelle* à rétablir rapidement et de manière inclusive et équitable les services essentiels durant les phases de relèvement rapide et de reconstruction à la suite d'un conflit, tout en reconstruisant en mieux et en fournissant des services essentiels plus résilients à la population civile, conformément à la résolution [2573](#) (2021) du Conseil de sécurité de l'ONU ;
29. *encourage* les parlements à élaborer un cadre juridique solide pour le contrôle démocratique du secteur de la sécurité et à veiller à ce que ce cadre soit compatible avec les lois, normes et règles internationales, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Programme 2030 ;
30. *prie* les parlements d'exercer leur fonction budgétaire, dans une approche de transparence et de redevabilité, pour contester, remettre en question, annuler ou ajuster les ressources allouées à la sécurité et d'exiger que le secteur de la sécurité applique des normes élevées en matière de redevabilité et d'efficacité, conformément aux lois et réglementations nationales ;
31. *prie également* les parlements d'exercer leur fonction de contrôle pour vérifier que les lois et politiques relatives à la sécurité sont effectivement appliquées et produisent les effets escomptés et que les ressources allouées au secteur de la sécurité sont utilisées de manière efficace ;
32. *recommande* que les parlements exercent leur fonction de représentation afin de faciliter la formation d'un consensus politique sur les questions de sécurité par le dialogue et la transparence, et de veiller à ce que tous les citoyens, notamment les groupes marginalisés ou vulnérables, soient toujours représentés le mieux possible dans les processus décisionnels.

- 
- \* - La **Fédération de Russie** a émis des réserves sur les alinéas 13 et 20, ainsi que sur les paragraphes 14, 21 et 26.
  - L'**Inde** a émis une réserve sur le paragraphe 18.
  - L'**Iran (République islamique d')** a émis des réserves sur les alinéas 2, 10 et 21 et sur le paragraphe 21.

# Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Tachkent, 9 avril 2025)*

La Commission a tenu deux séances, les 7 et 8 avril 2025.

## Adoptions internationales illégales

Lors de sa première séance, tenue le 7 avril 2025 sous la conduite de sa Présidente, Mme D. O'Neill (Australie), la Commission a débattu de sa prochaine résolution, intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Deux des co-rapporteurs étaient présents : M. M. De Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde). La troisième co-rapporteuse, Mme L. Crexell (Argentine), était absente, n'ayant pas pu se rendre à l'Assemblée.

Le débat a été suivi par une discussion sur les suites données à la résolution de 2023 de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

Dans son allocution liminaire, M. de Frouville (Université Paris-Panthéon-Assas et Comité des disparitions forcées des Nations Unies) a présenté une vue d'ensemble des aspects des adoptions internationales illégales liés aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur les cadres juridiques internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye, et en appelant les États à reconnaître les victimes, à fournir des réparations et à prévenir les adoptions illégales à l'avenir. M. G. Ijumba (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) a insisté sur l'importance de prévenir les séparations familiales inutiles et de donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant grâce à un ensemble de dispositifs comprenant la prise en charge par des proches, le placement en famille d'accueil et l'adoption uniquement en dernier recours.

Mme C. Fanon (Racines perdues) a raconté son histoire personnelle de victime d'une adoption internationale illégale. Elle est née au Guatemala en 1986 et a été séparée de sa mère deux jours après sa naissance. Elle a été emmenée en Belgique avec un faux passeport et officiellement enregistrée comme décédée au Guatemala. En 2017, elle a retrouvé sa famille biologique et découvert qu'il existait des centaines de cas similaires en Belgique et des milliers dans le monde. Mme Fanon a plaidé pour la reconnaissance des droits des victimes à l'identité, à la nationalité et aux liens familiaux, et a exhorté les parlementaires à écouter les victimes avec leur cœur, et non uniquement avec leur tête.

M. De Maegd, co-rapporteur, a souligné la nécessité de reconnaître les adoptions internationales illégales comme des violations des droits de l'homme. Il a appelé à des mesures globales comprenant l'ouverture des archives, la fourniture d'un soutien psychologique et la création de mécanismes juridiques permettant d'aider les victimes à retrouver leur véritable identité et leurs origines.

Au total, 28 délégués ont participé au débat, qui a mis l'accent sur le fait qu'il convenait de renforcer les cadres juridiques et la coopération internationale. Des exemples concrets provenant de différents pays ont illustré la nécessité de mener des réformes globales pour prévenir de telles pratiques et soutenir les victimes. La séance s'est terminée par un appel à une action collective visant à protéger les droits des enfants et garantir des processus d'adoption éthiques.

En ouvrant la discussion sur le suivi de la résolution de 2023 de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, Mme L. Reynolds (Australie) a expliqué qu'entre 80 % et 90 % des enfants se trouvant dans les orphelinats avaient des parents vivants et a appelé à des changements dans le comportement des donateurs et des bénévoles pour appuyer les efforts visant à préserver les familles plutôt que le placement en institution. Les délégués de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Japon, de la Turquie et de l'Uruguay ont fait état des efforts législatifs déployés pour protéger les orphelins et prévenir la traite dans les orphelinats, et ont suggéré de mettre en place des indicateurs afin d'attirer l'attention des parlementaires sur ce phénomène.

## Intelligence artificielle

À sa deuxième séance, tenue le 8 avril 2025 sous la conduite de Mme O'Neill, la Commission a mené un débat sur le suivi de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

La séance a débuté par des élections en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau de la Commission

Le débat sur l'intelligence artificielle (IA) a pris la forme d'une discussion interactive en trois parties : la première sur les informations actualisées concernant les mesures parlementaires relatives à l'IA depuis la résolution d'octobre 2024, la deuxième sur l'état actuel de la coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA et la troisième sur l'utilisation de l'IA dans les parlements.

Au cours de la première partie du débat, les membres de la Commission ont été rejoints par Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), l'un des co-rapporteurs qui ont rédigé la résolution et aidé la Commission à finaliser le texte. Mme Lugangira a évoqué les principales évolutions dans le domaine de l'IA depuis l'adoption de la résolution en octobre 2024, notant qu'au moins 17 pays africains ont élaboré des stratégies nationales liées à l'IA, s'alignant sur la Stratégie continentale de l'Union africaine en matière d'intelligence artificielle. Elle a attiré l'attention sur le rôle de l'IA dans la violence sexiste, y compris contre les femmes parlementaires, et sur les préoccupations croissantes concernant l'utilisation de l'IA pour manipuler les résultats des élections.

Pour la deuxième partie du débat, deux experts se sont joints aux membres de la Commission. Mme P. Chetty (Research ICT Africa) a présenté les progrès de la coopération internationale depuis la résolution 2024. M. A. Saebi (Center for AI and Digital Policy) a appelé à la mise en place de limites claires à ne pas dépasser dans les systèmes d'IA, à la mobilisation du public et à la surveillance par celui-ci, à la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA et à l'adoption des *Lignes directrices universelles pour l'IA*. Les délégués ont partagé leurs expériences respectives et soulevé des questions sur la manière de légiférer en ce qui concerne l'internet des objets, sur la manière dont la réglementation pourrait suivre le rythme des progrès et sur la manière dont les grands principes pourraient être traduits en une législation efficace. Les experts ont attiré l'attention sur les cadres existants en matière d'éthique de l'IA qui pourraient aider les parlements à veiller à ce que l'IA soit au service de l'humanité.

Dans la troisième partie du débat, animée par M. P. Dalphond (Canada), M. A. Williamson (Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement) a donné un aperçu d'expert sur la façon dont les parlementaires pourraient utiliser l'IA de manière éthique et sûre. Il a mis en lumière le potentiel de l'IA pour améliorer la participation des citoyens, rationaliser la correspondance, appuyer le travail parlementaire avec des chatbots et améliorer la réactivité, tout en abordant des défis tels que la précision, la fiabilité, la sécurité des données, la vie privée, l'éthique et la transparence. Les délégués ont partagé leurs expériences concernant l'IA, exprimant des inquiétudes quant à son rôle dans l'amplification de la violence sexiste, l'influence sur les campagnes politiques et la réorganisation du marché de l'emploi. En réponse, M. Williamson a pris acte des questions posées et a souligné l'importance de faire preuve de prudence en saisissant les opportunités liées à l'IA.

La Commission a pris note d'une proposition visant à inscrire l'IA comme point permanent de l'ordre du jour, compte tenu du potentiel de transformation de la technologie et de l'évolution rapide de ses capacités.

### **Invités spéciaux**

Les invités spéciaux ci-après ont participé aux travaux de la Commission (à distance, sauf indication contraire) :

#### *Adoptions internationales illégales*

- M. Olivier de Frouville, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas et Président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées
- M. Geoffrey Ijumba, Représentant adjoint de l'UNICEF en Ouzbékistan (en personne)
- Mme Coline Fanon, victime belge d'une adoption internationale illégale

#### *Intelligence artificielle*

- Mme Neema Lugangira, membre de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie
- Mme Pria Chetty, Directrice exécutive désignée de Research ICT Africa
- M. Alireza Saebi, Centre for AI and Digital Policy
- M. Andy Williamson, Chercheur principal au Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement

# Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Tachkent, 9 avril 2025)*

La Commission a tenu deux séances, les 7 et 8 avril 2025, sous la conduite de M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la Commission, en tant que président par intérim. Après avoir ouvert la session, M. Aoyagi a invité tous les participants à adopter l'ordre du jour de la session et à approuver le compte rendu analytique de la session précédente, tenue lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée à Genève en octobre 2024.

## **La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : le cas de l'Ouzbékistan**

Intervenants : Mme S. Machl, Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan, M. P. Linnér, Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld

Cette séance a donné lieu à une discussion sur le rôle de la Coordonnatrice résidente et de l'Équipe de pays des Nations Unies dans la fourniture de services consultatifs et d'une aide au renforcement des capacités à l'Ouzbékistan.

Dans leurs observations initiales, Mme S. Machl et son équipe ont expliqué que l'Équipe de pays était composée de 25 entités des Nations Unies travaillant à faire progresser les objectifs de développement durable dans six domaines thématiques principaux (gouvernance, éducation, moyens de subsistance et protection sociale, climat et environnement, santé et région de la mer d'Aral) au moyen de 16 programmes conjoints dotés d'un budget de 352 millions d'USD. Ils ont expliqué que leur travail s'articulait autour d'un cadre de coopération quinquennal conçu en étroite coordination avec le Gouvernement, ainsi qu'avec la contribution du Sénat de l'Ouzbékistan et d'organisations de la société civile.

Bien que le pays ait fait des progrès considérables en ce qui concerne les objectifs de développement déterminés au niveau national, plusieurs défis croissants subsistent, tels que le "dividende démographique", qui nécessite des investissements plus importants dans une éducation de qualité, et une population vieillissante qui a des besoins en soins de santé accrus et d'autres formes d'aide. Sur le plan des programmes, l'Équipe de pays doit faire face à un déficit de financement de 25 %, qui ne sera probablement pas comblé avant l'échéance du cadre de coopération actuel à la fin de l'année 2025.

M. Linnér a fait une présentation du budget de l'ONU consacré au développement, expliquant qu'il continuait à dépendre excessivement de l'affectation des crédits, ce qui laissait peu de marge de manœuvre aux agences des Nations Unies pour répondre à l'évolution des besoins sur le terrain. Il a noté en particulier que le financement du développement continuait d'être dominé par un petit nombre de grands donateurs, dont plusieurs réduisaient leurs engagements.

M. Linnér a également évoqué la façon dont l'aide humanitaire, bien qu'essentielle compte tenu du nombre de points chauds à l'heure actuelle, érodait les budgets de développement sans vraiment répondre aux besoins sous-jacents des pays en développement. Il a toutefois noté que des pratiques telles que le "financement commun" (lorsque deux agences des Nations Unies ou plus contribuent au financement d'un programme commun) et les fonds thématiques mondiaux permettaient d'obtenir des résultats d'une manière plus rentable. Le fait que l'Ouzbékistan figure en 11<sup>e</sup> position sur la liste des pays en développement bénéficiant d'un financement commun (44 millions d'USD) explique en partie le succès de l'Équipe de pays dans ce pays.

Le débat qui a suivi les observations initiales a mis en lumière les points ci-après.

- Les parlements ont un rôle à jouer dans le contrôle de la conception et du financement des programmes nationaux des Nations Unies, ainsi que dans la promotion d'un financement de haute qualité auprès des ministères et des organisations multilatérales concernés, notamment la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

- Les équipes de pays des Nations Unies doivent impliquer les parlements dès le début du processus d'élaboration des programmes de pays afin de garantir l'alignement sur les priorités nationales.
- Les équipes de pays des Nations Unies doivent recueillir les enseignements tirés et fournir régulièrement des informations actualisées sur leur travail de programme afin de permettre aux parlements de remplir leur fonction de contrôle.
- Les donateurs sont de plus en plus souvent confrontés à des risques de conflits croissants, qui peuvent rapidement anéantir les investissements antérieurs en faveur du développement. La paix reste la condition la plus importante pour obtenir un financement pour le développement.

### **Le rôle croissant des BRICS dans les relations internationales : Quel impact pour les Nations Unies ?**

Intervenants : M. C. Cajado Sampaio, membre de la Chambre des députés du Brésil et du Comité exécutif de l'UIP, M. O. Malginov, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan

M. D. Laouhingamaye (Tchad), membre du Bureau de la Commission et président par intérim, a présenté la séance, consacrée au rôle des BRICS dans les relations internationales. Il a expliqué que la discussion s'appuyait sur la séance que la Commission avait tenue en octobre 2024 et qui était axée sur le rôle du G20.

S'exprimant au nom de son pays, qui accueillera le Sommet des BRICS de 2025, M. Cajado Sampaio (Brésil) a rappelé que les BRICS avaient vu le jour en 2009 sous la forme d'un partenariat informel de pays partageant les mêmes idées et cherchant à renforcer leur coopération politique et économique dans le cadre multilatéral de l'ONU. Selon lui, le récent élargissement des BRICS de cinq à dix membres, ainsi que l'inclusion d'un certain nombre de membres associés, est la preuve que le groupe fonctionne bien en soutenant des objectifs communs en matière de développement et de paix qui sont tout à fait compatibles avec ceux de l'ONU.

M. Cajado Sampaio a noté que les BRICS étaient devenus une voix forte en faveur de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU qui viserait à accroître la représentation de l'Afrique et de l'Amérique latine au sein de cet organe clé au service de la paix et de la sécurité internationales, à un moment où le nombre de conflits dans le monde est le plus élevé. Il a également noté que les BRICS s'efforçaient de rendre la gouvernance économique mondiale plus inclusive pour les pays en développement, notamment par la création d'un système de paiement mondial plus fiable et plus indépendant et par des efforts visant à donner une plus grande voix aux pays en développement au sein du Fonds monétaire international.

M. Malginov a présenté une vision similaire des BRICS : un groupe informel qui ne cherche pas à s'établir comme une organisation internationale en concurrence avec l'ONU, mais qui œuvre simplement comme un organe consultatif, ouvert à tous les pays intéressés, sans animosité contre quiconque. Il a rappelé le Sommet des BRICS qui s'est tenu en Fédération de Russie en 2024, ainsi que les nombreuses initiatives qui ont été prises à cette occasion. Il a noté qu'un forum parlementaire des BRICS était régulièrement convoqué pour servir de caisse de résonance au Sommet gouvernemental.

Le débat qui a suivi les observations initiales a mis en évidence les points ci-après.

- Les BRICS sont devenus un groupe influent sur la scène internationale, les membres représentant aujourd'hui 37 % du produit intérieur brut mondial (en parité de pouvoir d'achat). Le groupe n'aspire pas à devenir une organisation normative. Il existe principalement pour aider les pays membres à exploiter l'économie mondiale au profit de leurs populations.
- Toutefois, contrairement au G20 et à d'autres groupes informels, les BRICS promeuvent également de nouvelles institutions, telles que la Nouvelle Banque de développement, afin de contribuer au financement de projets dans le Sud. Certains pays considèrent qu'il s'agit d'une mesure inévitable face à l'incapacité du système multilatéral à répondre équitablement aux besoins de tous les membres de la communauté internationale.
- Les BRICS sont attachés à la mission fondamentale de l'ONU en tant qu'organisation œuvrant pour la paix, comme en témoigne le fait que certains membres du groupe figurent parmi les principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

- L'ONU a tout à gagner d'une collaboration étroite avec les BRICS et le G20, y compris par la création de groupes de travail conjoints. Les parlements nationaux ont un rôle de contrôle important à jouer à l'ONU, ainsi qu'au sein de ces autres groupes informels.

### **Exposé spécial sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Mme M. Lorenzo (Directrice du Bureau pour l'Europe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) a informé la Commission de l'évolution récente de la situation à Gaza, où 10 000 membres du personnel de l'UNRWA (médecins, enseignants, conseillers et autres professionnels) s'efforcent chaque jour d'aider la population à satisfaire ses besoins fondamentaux face à l'offensive continue des Forces de défense israéliennes. Elle a indiqué qu'Israël avait empêché toute aide humanitaire d'entrer à Gaza, mettant en péril la vie de milliers de personnes. Les travailleurs humanitaires sont pris pour cible et quelque 300 d'entre eux ont perdu la vie à ce jour. Malgré cette situation, l'UNRWA continue de faire ce qu'il peut, notamment en fournissant une éducation aux enfants en ligne. Cependant, les ressources de l'agence s'amenuisent et un soutien urgent est nécessaire pour que les opérations se poursuivent. Mme Lorenzo a souligné que la réponse de la communauté internationale à l'assassinat de 50 000 civils innocents à ce jour et à la crise humanitaire croissante à Gaza mettait à rude épreuve le système multilatéral fondé sur des règles.

Des élections ont également eu lieu pour pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission (voir [page 44](#)).

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a clos la session.

## Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Chili et du Pérou  
pour l'inscription d'un point d'urgence**

### R é s u l t a t s

Voix positives .....	482	Total des voix positives et négatives	942
Voix négatives .....	460	Majorité des deux tiers.....	628
Abstentions .....	255		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Géorgie			<i>Absent</i>	Philippines			10
Albanie			<i>Absent</i>	Ghana			<i>Absent</i>	Pologne		15	
Algérie		16		Grèce			<i>Absent</i>	Portugal	10		
Allemagne	19			Guinée équatoriale	8		3	Qatar		11	
Andorre	10			Guyana			<i>Absent</i>	République de Corée			<i>Absent</i>
Angola		15		Hongrie		12		République démocratique du Congo			20
Arabie saoudite		15		Inde			<i>Absent</i>	République démocratique populaire lao			<i>Absent</i>
Arménie			11	Indonésie			22	République dominicaine			<i>Absent</i>
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		19		République populaire démocratique de Corée			<i>Absent</i>
Autriche	12			Iraq		16		République-Unie de Tanzanie		18	
Azerbaïdjan			<i>Absent</i>	Irlande	12			Roumanie	13		
Bahamas			<i>Absent</i>	Islande	10			Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Israël			12	Rwanda			<i>Absent</i>
Bélarus		12		Italie	17			Saint-Marin			<i>Absent</i>
Belgique	13			Japon	20			Sao Tomé-et-Principe			10
Bhoutan			10	Jordanie		13		Sénégal			<i>Absent</i>
Bosnie-Herzégovine			<i>Absent</i>	Kazakhstan			<i>Absent</i>	Serbie			<i>Absent</i>
Botswana	11			Kenya			<i>Absent</i>	Seychelles		10	
Brésil	20			Kirghizistan			<i>Absent</i>	Slovénie	11		
Bulgarie			<i>Absent</i>	Lettonie	11			Somalie		13	
Burkina Faso		14		Libye			<i>Absent</i>	Soudan du Sud			<i>Absent</i>
Burundi			10	Lituanie	6		5	Sri Lanka			<i>Absent</i>
Cambodge			13	Luxembourg	10			Suède			13
Cameroun			<i>Absent</i>	Malaisie	15			Suisse	12		
Canada	15			Malawi	5	9		Tadjikistan			<i>Absent</i>
Chili	13			Maldives		10		Tchad			13
Chine	23			Malte	10			Tchéquie	13		
Chypre	11			Maroc		15		Thaïlande	18		
Côte d'Ivoire			<i>Absent</i>	Mauritanie			<i>Absent</i>	Timor-Leste			11
Croatie			<i>Absent</i>	Mexique			20	Türkiye		19	
Danemark		12		Monaco	10			Turkménistan			<i>Absent</i>
Djibouti		11		Mongolie			<i>Absent</i>	Ukraine			15
Égypte		20		Monténégro			<i>Absent</i>	Uruguay			11
Émirats arabes unis	13			Mozambique		10		Viet Nam			<i>Absent</i>
Équateur			<i>Absent</i>	Namibie		11		Zambie		14	
Espagne	10			Népal			<i>Absent</i>	Zimbabwe		13	
Estonie	6	5		Nigéria			22				
Eswatini			<i>Absent</i>	Norvège			12				
Éthiopie			<i>Absent</i>	Nouvelle-Zélande	12						
Fédération de Russie		20		Oman		12					
Fidji	10			Ouganda			<i>Absent</i>				
Finlande		12		Ouzbékistan			<i>Absent</i>				
France	18			Pakistan		22					
Gambie			<i>Absent</i>	Palestine		12					
				Paraguay			12				
				Pays-Bas	8	5					
				Pérou	15						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de délégations des Philippines et de la Thaïlande pour l'inscription d'un point d'urgence

#### Résultats

Voix positives .....	630	Total des voix positives et négatives .....	988
Voix négatives .....	358	Majorité des deux tiers .....	659
Abstentions .....	209		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Géorgie	Absent			Philippines	10		
Albanie	Absent			Ghana	Absent			Pologne	15		
Algérie		16		Grèce	Absent			Portugal	10		
Allemagne	19			Guinée équatoriale	5		6	Qatar		11	
Andorre	10			Guyana	Absent			République de Corée	Absent		
Angola		15		Hongrie	12			République démocratique du Congo			20
Arabie saoudite		15		Inde	Absent			République démocratique populaire lao	Absent		
Arménie	11			Indonésie			22	République dominicaine	Absent		
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		19		République populaire démocratique de Corée	Absent		
Autriche	12			Iraq		16		République populaire démocratique de Corée	Absent		
Azerbaïdjan	Absent			Irlande	12			République-Unie de Tanzanie		18	
Bahamas	Absent			Islande	10			Roumanie	13		
Bahreïn		11		Israël	12			Royaume-Uni	18		
Bélarus		12		Italie	17			Rwanda	Absent		
Belgique	13			Japon	20			Saint-Marin	Absent		
Bhoutan	5		5	Jordanie		13		Sao Tomé-et-Principe			10
Bosnie-Herzégovine	Absent			Kazakhstan	Absent			Sénégal	Absent		
Botswana			11	Kenya	Absent			Serbie	Absent		
Brésil			20	Kirghizistan	Absent			Seychelles		10	
Bulgarie	Absent			Lettonie	11			Slovénie	11		
Burkina Faso		14		Libye	Absent			Somalie		13	
Burundi			10	Lituanie	11			Soudan du Sud	Absent		
Cambodge	13			Luxembourg	10			Sri Lanka	Absent		
Cameroun	Absent			Malaisie	15			Suède	13		
Canada	15			Malawi	5	9		Suisse	12		
Chili	6	6	1	Maldives		10		Tadjikistan	Absent		
Chine	15	3	5	Malte	10			Tchad			13
Chypre	11			Maroc		15		Tchéquie	13		
Côte d'Ivoire	Absent			Mauritanie	Absent			Thaïlande	18		
Croatie	Absent			Mexique	20			Timor-Leste	11		
Danemark	12			Monaco	10			Türkiye			19
Djibouti		11		Mongolie	Absent			Turkménistan	Absent		
Égypte		20		Monténégro	Absent			Ukraine	15		
Émirats arabes unis			13	Mozambique		10		Uruguay			11
Équateur	Absent			Namibie			11	Viet Nam	Absent		
Espagne	10			Népal	Absent			Zambie		14	
Estonie	11			Nigéria	22			Zimbabwe		13	
Eswatini	Absent			Norvège	12						
Éthiopie	Absent			Nouvelle-Zélande	12						
Fédération de Russie			20	Oman		12					
Fidji	10			Ouganda	Absent						
Finlande	12			Ouzbékistan	Absent						
France	18			Pakistan		22					
Gambie	Absent			Palestine		12					
				Paraguay			12				
				Pays-Bas	13						
				Pérou	15						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

Voix positives .....	584	Total des voix positives et négatives	977
Voix négatives .....	393	Majorité des deux tiers .....	651
Abstentions .....	220		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18			Géorgie	<i>Absent</i>			Philippines			10
Albanie	<i>Absent</i>			Ghana	<i>Absent</i>			Pologne		15	
Algérie	16			Grèce	<i>Absent</i>			Portugal		10	
Allemagne		19		Guinée équatoriale	11			Qatar	11		
Andorre		5	5	Guyana	<i>Absent</i>			République de Corée	<i>Absent</i>		
Angola	15			Hongrie		8	4	République démocratique du Congo	20		
Arabie saoudite	15			Inde	<i>Absent</i>			République démocratique populaire lao	<i>Absent</i>		
Arménie	7		4	Indonésie	22			République dominicaine	<i>Absent</i>		
Australie		14		Iran (Rép. islam. d')	19			République populaire démocratique de Corée	<i>Absent</i>		
Autriche		12		Iraq	16			République-Unie de Tanzanie	18		
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Irlande	6		6	Roumanie		13	
Bahamas	<i>Absent</i>			Islande	5		5	Royaume-Uni		18	
Bahreïn	11			Israël		12		Rwanda	<i>Absent</i>		
Bélarus	12			Italie		17		Saint-Marin	<i>Absent</i>		
Belgique		13		Japon			20	Sao Tomé-et-Principe			10
Bhoutan	5		5	Jordanie	13			Sénégal	<i>Absent</i>		
Bosnie-Herzégovine	<i>Absent</i>			Kazakhstan	<i>Absent</i>			Serbie	<i>Absent</i>		
Botswana	11			Kenya	<i>Absent</i>			Seychelles	10		
Brésil			20	Kirghizistan	<i>Absent</i>			Slovénie		11	
Bulgarie	<i>Absent</i>			Lettonie		11		Somalie	13		
Burkina Faso	14			Libye	<i>Absent</i>			Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Burundi			10	Lituanie		11		Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cambodge			13	Luxembourg		10		Suède		13	
Cameroun	<i>Absent</i>			Malaisie	15			Suisse		12	
Canada		15		Malawi	14			Tadjikistan	<i>Absent</i>		
Chili	6	6	1	Maldives	10			Tchad			13
Chine	20		3	Malte	6		4	Tchéquie		13	
Chypre			11	Maroc	15			Thaïlande	18		
Côte d'Ivoire	<i>Absent</i>			Mauritanie	<i>Absent</i>			Timor-Leste			11
Croatie	<i>Absent</i>			Mexique			20	Türkiye	19		
Danemark		12		Monaco		10		Turkménistan	<i>Absent</i>		
Djibouti	11			Mongolie	<i>Absent</i>			Ukraine			15
Égypte	20			Monténégro	<i>Absent</i>			Uruguay			11
Émirats arabes unis	13			Mozambique	10			Viet Nam	<i>Absent</i>		
Équateur	<i>Absent</i>			Namibie	11			Zambie	14		
Espagne		10		Népal	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Estonie		11		Nigéria		22					
Eswatini	<i>Absent</i>			Norvège		12					
Éthiopie	<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande		12					
Fédération de Russie	20			Oman	12						
Fidji			10	Ouganda	<i>Absent</i>						
Finlande		12		Ouzbékistan	<i>Absent</i>						
France		9	9	Pakistan	22						
Gambie	<i>Absent</i>			Palestine	12						
				Paraguay		12					
				Pays-Bas		13					
				Pérou	15						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

## **LIST OF PARTICIPANTS** **LISTE DES PARTICIPANTS**

Dr./Dr Tulia Ackson  
President of the Inter-Parliamentary Union  
Speaker of the National Assembly of the United Republic of Tanzania  
Présidente de l'Union interparlementaire  
Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie

Ms./Mme Tanzila Narbaeva  
Chairperson of the Senate of Uzbekistan  
*Présidente du Sénat d'Ouzbékistan*

Mr./M. Martin Chungong  
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union  
*Secrétaire général de l'Union interparlementaire*

**ALBANIA**

Mr. Edi PALOKA Leader of the Delegation	Member of Parliament (C)
Ms. Mesila DODA	Member of Parliament
Ms. Monika KRYEMADHI	Member of Parliament
Mr. Genci GJONCAJ	Secretary General of the Parliament
Mr. Genci GOLI Adviser	Director
C	Democratic Party of Albania

**ALGERIA - ALGÉRIE**

M. Brahim BOUGHALI Chef de la délégation Président du Groupe	Président de l'Assemblée populaire nationale
M. Ahmed KHARCHI Président du Groupe Membre du Comité exécutif	Vice-Président du Conseil de la nation Membre, commission des affaires juridiques (FLN)
M. Monder BOUDEN Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
M. Abderrahmene GUENCHOUBA	Membre du Conseil de la nation Membre, Commission des affaires juridiques (RND)
Mme Farida ILIMI HADDOUCHE Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et droits de l'homme 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée populaire nationale Membre, Commission des Affaires étrangères de la Coopération et de l'émigration (FLN)
M. Kamel KHELIFATI	Membre du Conseil de la nation Vice-Président, commission des affaires étrangères et de la coopération internationale (FLN)
M. Mohamed Anouar BOUCHOUIT Membre du Conseil du forum des jeunes parlementaires, Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité	Membre de l'Assemblée populaire nationale Président, Commission du transport et des télécommunications
M. Salim DJALAL	Secrétaire général, Assemblée populaire nationale
M. Ahcene DJOUAHRA	Secrétaire général, Conseil de la nation
Mme Mounia BENZIADA Secrétaire du Groupe	Directrice Conseil de la nation
Mme Hayette SIAD Secrétaire du Groupe	Cadre Assemblée populaire nationale
M. Abderazak Chaker MAHFOUDI	Directeur Assemblée populaire nationale
M. Mohamed Amine ASSOUL	Chef d'études, chargé du protocole Assemblée populaire nationale
Mme Wassila NOUAR ZERGAOUI	Cadre Assemblée populaire nationale
FLN	Front de Libération Nationale
RND	Rassemblement Nationale Démocratique

**ANDORRA- ANDORRE**

Mme Sandra CODINA Cheffe de la délégation	Vice-Présidente du Conseil Général (DA)
Mme Maria Àngels ACHE	Membre du Conseil Général (C) Membre, Commission de la santé Membre, Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports
M. Pere BARÓ	Membre du Conseil Général (PS) Vice-président, Commission de l'économie Membre, Commission des affaires étrangères
Mme Arantxa RODRIGUEZ Secrétaire du Groupe Secrétaire de la délégation	Délégations internationales Conseil Général
DA	Démocrates pour l'Andorre
CC	Ciutadans Compromesos
C	Concòrdia
PS	Parti social-démocrate

**ANGOLA**

Ms. Arlete CHIMBINDA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Member, Committee of Family, Childhood and Social Action (UNITA)
Ms. Maria VALENTE President of the IPU Group	Member of the National Assembly Member, Economy and Finance Committee (MPLA)
Mr. Felino JOB	Member of the National Assembly First secretary, Commission on Foreign Relations, International Cooperation and Angolan Communities Abroad (MPLA)
Ms. Florbela MALAQUIAS Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Family, Childhood and Social Action (PHA)
Mr. Kilamba VAN-DÚNEM	Member of the National Assembly Member, Committee of Economy and Finance (MPLA)
Ms. Mihaela KOPUMI	Member of Parliament National Assembly Member, Constitutional and Legal Matters (UNITA)
Mr. Pedro NERI	Secretary General, National Assembly
Mr. Lazáro VICENTE Adviser	Head of Protocol Division National Assembly
Ms. Nildeice BARRICA Adviser	Head of the Friendship and Solidarity Groups Division National Assembly
Ms. Sílvia SITA Adviser	Head of Exchange Division National Assembly
MPLA	People's Movement for the Liberation of Angola
UNITA	The National Union for the Total Independence of Angola
PHA	Humanist Party of Angola

**ARMENIA**

Mr. Hakob ARSHAKYAN Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs, Member of the Group of Facilitators for Cyprus	Vice President of the National Assembly (CC)
---	--

Mr. Arsen TOROSYAN  
Vice-President of the Bureau of the Standing  
Committee on Democracy and Human Rights

Member of the National Assembly  
Committee Chair, Standing Committee on Health Care  
(CC)

Ms. Hasmik HAKOBYAN  
Member of the Board of the Forum of Young  
Parliamentarians  
Member of the Committee to Promote Respect for  
International Humanitarian Law

Member of the National Assembly  
Member of Standing Committee on Foreign Relations,  
Standing Committee on Foreign Relations (CC)

Ms. Tsovinar VARDANYAN  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Sustainable Development  
Member of the Bureau of Women Parliamentarians

Member of the National Assembly  
Committee Chair, Standing Committee on Financial-  
Credit and Budgetary Affairs (CC)

Mr. Davit ARAKELYAN  
Member of ASGP

Secretary General, National Assembly

Ms. Anna HOVAKIMYAN  
Secretary of the delegation

CC Civil Contract

#### AUSTRALIA

Ms. Deborah O'NEILL  
Leader of the Delegation  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights  
Member of the Committee to Promote Respect for  
International Humanitarian Law

Member of the Senate  
Chair, Parliamentary Joint Committee on Corporations  
and Financial Services  
Chair, Standing Committee for the Scrutiny of  
Delegated Legislation (ALP)

Ms. Linda REYNOLDS  
Member of the Bureau of Women Parliamentarians

Member of the Senate  
Chair, Standing Committee on Senators' Interests  
Deputy Chair, Joint Committee on Public Accounts and  
Audit (LP)

Ms. Clarissa SURTEES

Secretary General, House of Representatives

Ms. Jane THOMSON  
Secretary of the delegation

Secretary  
Senate

ALP Australian Labor Party  
LP Liberal Party of Australia

#### AUSTRIA

Mr. Peter WURM  
Leader of the Delegation

Member of the National Council (FPÖ)

Mr. Michael HAMMER

Member of the National Council (ÖVP)

Ms. Pia Maria WIENINGER

Member of the National Council (SPÖ)

Ms. Elisabeth GOETZE

Member of the National Council (GRÜNE)

Mr. Alexis WINTONIAK

Deputy Secretary General, National Council

Mr. Matthias MATUSCHEK  
Secretary of the delegation

Adviser

FPÖ Freedom Party of Austria  
SPÖ Social Democratic Party  
GRÜNE The Green Party  
ÖVP Austrian People's Party

#### AZERBAIJAN

Ms. Sahiba GAFAROVA  
Leader of the Delegation

Speaker of the Milli Majlis (YAP)

Mr. Shahin ISMAYILOV  
Member of the Board of the Forum of Young  
Parliamentarians

Member of the Milli Majlis  
Chairman, Youth and Sports Committee (YAP)

Ms. Sevil MIKAYILOVA  
Vice-President of the Executive Committee,  
Ex-officio member of the Bureau of Women  
Parliamentarians

Member of the Milli Majlis  
Member, Committee on Foreign and Interparliamentary  
Relations  
Member, Human Rights Committee

Mr. Kamran BAYRAMOV  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Peace and International Security

Member of the Milli Majlis  
Member, Committee for Law Policy and State-Building  
Member, Committee for Regional Affairs (YAP)

Ms. Amina AGHAZADA  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights

Member of the Milli Majlis  
Member, Committee for Law Policy and State-Building

Ms. Sabina KHASAYEVA  
Member of the Bureau of Women Parliamentarians

Member of the Milli Majlis  
Member, Committee for Family and Women's and  
Children's Affairs (YAP)

Mr. Rizvan NABIYEV

Member of the Milli Majlis  
Member of the Defence, Security and Counter-  
Corruption Committee  
Member of the Committee on Foreign and  
Interparliamentary Relations

Mr. Farid HAJIYEV  
Member of ASGP

Secretary-General, Milli Majlis

Mr. Rustan MAMUDOV

Deputy Secretary-General, Milli Majlis

Mr. Teymur TAGHIYEV

Head of the Secretariat, Milli Majlis

Mr. Ilkin MAMMADOV

Head of the International Relations Department, Milli  
Majlis

Ms. Aynur NURAHMADOVA

Assistant to the Speaker

Mr. Elmar HUSEYNOV

Assistant to the Speaker

Ms. Lala CHALABIZADA  
Secretary of the delegation

Adviser, Milli Majlis

YAP            New Azerbaijan Party

#### **BAHAMAS**

Mr. Barry GRIFFIN

Vice President of the Senate (PLP)

Ms. Pia GLOVER ROLLE  
Leader of the Delegation  
President of the IPU Group

Member of the House of Assembly (PLP)

Ms. Maxine SEYMOUR  
Member of the Working Group on Science and  
Technology

Member of the Senate (FNM)

Mr. Rashad FLOWERS  
Secretary of the delegation

Assistant Clerk of Parliament

PLP            Progressive Liberal Party  
FNM            Free National Movement

#### **BAHRAIN**

Mr. Ahmed AL MUSALAM  
Leader of the Delegation  
President of the IPU Group

Speaker of the Council of Representatives

Mr. Jamal FAKHRO	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Abdulnabi SALMAN AHMAD Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Bassam ALBINMOHAMED	Member of the Shura Council Member, Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security
Mr. Ahmed Sabah ALSALLOOM	Member of the Shura Council Chair of the Committee on Financial and Economic Affairs
Ms. Dalal ALZAYED Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Shura Council Chairwoman, Committee on Legal and Legislative Affairs
Ms. Hala Ramzy FAYEZ Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council Member, Committee on Services
Mr. Hasan EBRAHIM	Member of the Council of Representatives Deputy Chairman, Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security
Mr. Mahdi ALSHOWAIKH	Member of the Council of Representatives Member, Committee on Services
Ms. Maryam AL DHAIN	Member of the Council of Representatives Member, Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security
Ms. Kareema ALABBASI Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Secretary General of the Shura Council
Mr. Mohammed ALBOAINAIN Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Secretary General of the Council of Representatives
Ms. Aysha GHAYYATH Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Council of Representatives
Ms. Hanadi ALENEZI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Council of Representatives
Mr. Fouad ALANSARI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Director Council of Representatives
Ms. Fouzia ALJEEB Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Shura Council
Mr. Mohammed ALJABRI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Director Council of Representatives

**BELARUS**

Ms. Natalya KOCHANOVA Leader of the Delegation	Chairperson of the Council of the Republic
Ms. Irina ABELSKAIA	Member of the Council of the Republic Deputy Chairman, Standing Commission on Education, Science, Culture and Social Development
Ms. Iryna LIAUKOVICH	Member of the Council of the Republic Deputy Chairman, Standing Commission on Economy, Budget and Finance

Mr. Sergei RACHKOV Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Representatives Chairman, Standing Commission on International Affairs
Mr. Sergei ALEINIK	Member of the Council of the Republic Chairman, Standing Commission on International Affairs and National Security
Mr. Uladzislau TATARYNOVICH	Member of the Council of the Republic Chairman, Standing Commission on Economy, Budget and Finance
Mr. Andrei TARANDA Secretary of the Group	Head of the Department for International Relations Council of the Republic
Mr. Alexander OPIMAKH	Diplomatic corps
Mr. Aliaksandr AHARODNIKAU	Diplomatic corps

**BELGIUM**

Mr. Peter DE ROOVER Leader of the Delegation	President of the House of Representatives Chair, Advisory Committee for European Matters Chair, Parliamentary Concertation Committee (N-VA)
Mr. Vincent BLONDEL	President of the Senate Chair, Advisory Committee on European Matters Chair, Institutional Matters (Les Engagés)
Mr. Andries GRYFFROY President of the IPU Group	First Vice President of the Senate Member, Committee for Transversal Matters of the Regions Members, Committee for Transversal Matters of the Communities (N-VA)
Mr. Michel DE MAEGD Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives Vice-chair, Committee on Foreign Relations Member, Advisory Committee on European Matters (MR)
Ms. Maaïke DE VREESE	Member of the House of Representatives Vice-chair, Committee on Home Affairs, Security, Migration and Governance Affairs (N-VA)
Ms. Annick LAMBRECHT	Member of the House of Representatives Member, Committee on Foreign Relations Member, Advisory Committee on European Matters (Vooruit)
Ms. Stephanie D'HOSE	Member of the Senate Member, Committee on Institutional Matters (Open VLD)
Mr. André REZSÖHAZY	Deputy Secretary General of the Senate
Ms. Liesbeth STROOBANDT	Chief of staff of the Speaker of the House of Representatives
Mr. Peter VERCAMMEN Secretary of the Group	Deputy Director Senate
Mr. Ruben VANHAVERBEKE Deputy Secretary of the Group	Adviser House of Representatives
N-VA	New Flemish Alliance
Vooruit	Flemish Socialist Party
MR	Mouvement Réformateur
Open VLD	Flemish Liberal Party
Les Engagés	Les Engagés

**BHUTAN**

Mr. Sangay DORJI Leader of the Delegation	Chairperson of the National Council
Mr. Kuenga KUENGA	Member of the National Assembly (PDP)
Mr. Kuenzang THINLEY	Member of the National Assembly (PDP)
Mr. Lam DORJI	Member of the National Assembly (BTP)
Mr. Sonam TOBGYEL	Member of the National Council
Mr. Tenzin THINLEY	Secretary General, National Council
Ms. Delma DELMA	Secretariat staff, National Council
Mr. Tshewang NORBU	Chief Legal Officer, National Council
PDP	People's Democratic Party
BTP	Bhutan Tendrel Party

**BOSNIA AND HERZEGOVINA**

Mr. Miroslav VUJIČIĆ Leader of the delegation	Member of the House of Representatives
Ms. Ermina SALKIČEVIĆ-DIZDAREVIĆ	Member of the House of Representatives Member, Standing Committee on Peace and International Security (SP)
Ms. Rejhana DERVIŠEVIĆ	Member of the House of Representatives (SP)
Ms. Jelena RAJAKOVIĆ Secretary of the delegation	Head of Department for Bilateral Relations House of Representatives
SP	SDP BiH

**BOTSWANA**

Mr. Dithapelo Lefoko KEORAPETSE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (UDC)
Mr. Dumelang SALESHANDO	Member of the National Assembly Member, Finance, Trade and Economic Development Member, Wildlife, Tourism, Natural Resources & Climate Change (BCP)
Mr. Kenny KAPINGA	Member of the National Assembly Member, Foreign Affairs, Defence, Justice, Security Chairperson, Subsidiary Legislation (BCP)
Ms. Maipelo Boitumelo MOPHUTING	Member of the National Assembly Member, Parliamentary Caucus on Women (UDC)
Mr. Palelo Keitseope MOTAOSANE	Member of the National Assembly Member, Agriculture, Lands & Housing Member, Local Governance and Social Welfare (BDP)
Mr. Phenyo Khumoiile SEGOKGO	Member of the National Assembly Chairperson, Governance and Oversight Member, Government Assurances (UDC)
Mr. Reason Moraedi LEKUTLANE	Member of the National Assembly Member, Education and Skills Development Member, Youth, Sports, Arts and Culture (UDC)

Mr. Victor Billy PHOLOGOLO	Member of the National Assembly Member, Foreign Affairs, Defence, Justice, Security Chairperson, Finance and Estimates (UDC)
Mr. Gabriel G.G. MALEBANG Secretary of the Group	Clerk, National Assembly
Ms. Babui SAUBI Secretary of the delegation	Committees Clerk National Assembly
Mr. Christopher Shimane NFILA Secretary of the delegation	Director National Assembly
Mr. Olefile Wilfred MOOKETSI Secretary of the delegation	Research Officer National Assembly
Ms. Nonfo Curler ZWINILA	Public Relations Officer National Assembly
UDC            Umbrella for Democratic Change BCP            Botswana Congress Party BDP            Botswana Democratic Party	

**BRAZIL**

Mr. Claudio CAJADO SAMPAIO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Mr. Atila LINS	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. Julio ARCOVERDE	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Ms. Laura CARNEIRO Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. Murilo GALDINO DE ARAUJO	Member of the Chamber of Deputies (Republicans)
Mr. Sergio CUNHA	Member of the Federal Senate (PSD)
Mr. Nelson TRAD FILHO	Member of the Federal Senate (PSD)
Mr. João Carlos BACELAR	Member of the Chamber of Deputies (PL)
Mr. Cleber VERDE COEIRO MENDES	Member of the Chamber of Deputies (MDB.-MA)
Mr. Jose ROCHA	Member of the Chamber of Deputies (União)
Ms. Silvia ARAUJO Secretary of the Group	Adviser Federal Senate
Mr. Claudio GOMES Adviser	Adviser Federal Senate
MDB-MA      Brazilian Democratic Movement PP              Progressives PSD            Social Democratic Party Republicans   Republicans União          Brazil Union PL              Liberal Party	

**BULGARIA**

Ms. Rositsa KIROVA Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Chairperson, Committee on Direct Participation of Citizens, Citizen's Complaint and Interaction with Civil Society, Member, Committee on Regional Policy, Public Works and Local Self-Government (GERB)
--	--

Ms. Konstantina PETROVA	Member of the National Assembly Member, Committee on Environment and Water Member, Committee on Regional Policy, Public Works and Local Self-Government (Revival)
Ms. Stefana KARASLAVOVA-VODENICHARSKA ASGP Member	Secretary General of the National Assembly
Ms. Sacha NIKOLOVA	Adviser, National Assembly
Ms. Stefka ALEXandroVA Secretary of the Delegation	State expert, International Relations and Protocol Directorate, National Assembly
GERB REVIVAL	Citizens for European Development of Bulgaria Nationalist political party

**BURKINA FASO**

M. Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission du Développement Durable
M. Boubacar BALBONE Président du Groupe UIP	Membre de l'Assemblée législative de la transition Vice-Président, Commission des Affaires Générales Institutionnelle et des Droits Humains
Mme Kiswindsida Agueratou OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission du Développement Durable
Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des Finances et du Budget
M. Kalifa KABRE	Membre de l'Assemblée législative de la transition Premier secrétaire, Commission du Développement Durable
M. Souleymane OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition
M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des Finances et du Budget
Mme Valérie SEMPORE/SOUBEIGA	Secrétaire générale, Assemblée législative de la transition
M. Wendmissida Antoine Elisée ZONG-NABA	Conseiller, Assemblée législative de la transition
M. Abdoul Aimé Roland KONATE Secrétaire du Groupe	Directeur, Assemblée législative de la transition

**BURUNDI**

M. Fabrice NKURUNZIZA Chef de la délégation	Vice-Président du Sénat Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de défense de la Démocratie (CNDD-FDD))
Mme Spes Caritas NJEBARIKANUYE	Membre du Sénat Conseil National de la Défense de la Démocratie- Forces de Défense et de la Démocratie
M. Renovat NIYONZIMA	Secrétaire Général du Sénat

**CAMBODIA**

Mr. Borith OUCH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice President of the Senate (CPP)
---	------------------------------------

Mr. Chanphal NGY	Member of the Senate (CPP)
Mr. Dara SAM	Member of the National Assembly (CPP)
Ms. Samvada KHENG	Member of the National Assembly (CPP)
Mr. Samkol LAY Adviser	Secretary General of the Senate
Mr. Malayvireak KOY Adviser	Director of International Relations of the Secretariat General of the Senate
Ms. Monyenna SOEUNG Adviser	Assistant to the President of the National Assembly
Mr. Samnang YEAP Adviser	Chief of Cabinet of the First Vice President of the Senate
Mr. Sokhem PECH Adviser	Chief Adviser to the First Vice President of the Senate
Mr. Sokveng NGOUN Adviser	Director General of Protocol and International Relations of the Secretariat General of the Senate
Mr. Veasna VA Adviser	Vice Chief of Cabinet of the First Vice President of the Senate
CPP            Cambodian People's Party	

**CAMEROON - CAMEROUN**

M. Marcel NIAT NJIFENJI	Président du Sénat (RDPC)
M. Abdoulaye ABOUBAKARY Chef de la délégation	Vice-Président du Sénat
Mme Marie Armande DIN BELL	Vice-Présidente du Sénat
M. F.C ISAAC MBUNKA Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Sénat (RDPC)
M. Manju Nestus FRU	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Mme Johanna EBANGHA EPSE AGBOR	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Mme Koulouchoumi ÉPSE AHIDJO OUMMOUL	Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)
M. Vincent DE PAUL EMAH ETOUNDI	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
M. Gustave LEOPOLD NGANE	Secrétaire général, Sénat
Mme Edwige Ursule MEDOUANE AWOLE EPSE ETOGA Conseillère	Conseillère Technique Sénat
M. Justin NJOMATCHOUA Conseiller	Directeur de cabinet du Président du Sénat
M. Médard MVONDO Secrétaire de la délégation	Directeur Assemblée nationale
RDPC            Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais	
UNDP            Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès	

**CANADA**

Ms. Salma ATAULLAHJAN Leader of the delegation	Member of the Senate (CPC)
---	----------------------------

Ms. Raymonde SAINT-GERMAIN	Member of the Senate (ISG)
Mr. Mohamed Iqbal RAVALIA	Member of the Senate (ISG)
Mr. Pierre DALPHOND	Member of the Senate (PSG)
Ms. Flordeliz OSLER	Member of the Senate (CSG)
Mr. Jean-Philippe BROCHU Member of ASGP	Secretary General, House of Commons
Ms. Erica PEREIRA Secretary of the Group	Adviser House of Commons
Ms. Allison GOODY Adviser	Adviser House of Commons
Ms. Natalie MYCHAJLYSZYN Adviser	Adviser House of Commons
CSG	Canadian Senators Group
CPC	Conservative Party of Canada
ISG	Independent Senators Group
PSG	Progressive Senate Group

**CHAD - TCHAD**

M. Houdeingar David NGARIMADEN	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
Mme Fatime MAHAMAT SEID	Membre de l'Assemblée nationale (RDP)
M. Dingaoumaibe LAOUHINGAMAYE Membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
M. Abdelgader ABDERAMANE KOKO	Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
M. Nadjingar TITDJIBAYE	Chef de Cabinet
MPS	Mouvement patriotique du salut
MPTR	Mouvement des patriotes tchadiens pour la république
RDP	Rassemblement pour la démocratie et le progrès

**CHILE**

Mr. Francisco UNDURRAGA Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Member, National Defense Member, Family (EVOP)
Mr. Francisco CHAHUAN	Member of the Senate President, Committee on Foreign Relations (RN)
Mr. Harry JURGENSEN	Member of the Chamber of Deputies Member, Agriculture, Forestry and Rural Development Member, Ethics and Transparency (I)
Mr. Juan Antonio COLOMA	Member of the Senate Member, Committee on finances (UDI)
Ms. Loreto CARVAJAL Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senate President, Committee on women affairs (PPD)
Mr. Rojo EDWARDS	Member of the Senate (PSC) Member of the Economic Commission Member of the Presidential Commission
Mr. Damaso MONTEBRUNO Adviser	Adviser Chamber of Deputies

Mr. Juan OSES  
Adviser

Director  
Senate

Mr. Luis ROJAS GALLARDO  
Member of ASGP

Secretary-General, Chamber of Deputies

EVOP Political Evolution  
FA Frente Amplio  
RN Renovación Nacional  
I Independent party  
UDI Unión Demócrata Independiente  
PPD Partido por la Democracia  
PSC Partido Social Cristiano

#### CHINA

Mr. LOSANG Gyaltzen  
Leader of the Delegation

Vice Chairman of the Standing Committee of the NPC  
(CPC)

Mr. CHEN Fuli

Deputy to the National People's Congress of China  
Deputy Secretary General of the Standing Committee of  
the National People's Congress of China  
Member, Agricultural and Rural Affairs Committee

Mr. TIAN Xuejun

Deputy to the National People's Congress of China  
Vice Chairman, Education, Science, Culture and Public  
Health Committee

Mr. WANG Hong

Deputy to the National People's Congress of China  
Vice Chairman, Environmental Protection and  
Resources Conservation Committee

Mr. ZHANG Taifan

Deputy to the National People's Congress of China  
Member, Ethnic Affairs Committee

Ms. LI Yuping

Deputy to the National People's Congress of China  
Member, Constitution and Law Committee

Mr. HOU Yongzhi

Deputy to the National People's Congress of China  
Member, Financial and Economic Affairs Committee

#### CÔTE D'IVOIRE

M. Adama BICTOGO  
Chef de la délégation  
Président du Groupe

Président de l'Assemblée nationale (RHDP)

M. Koffi Kra Paulin KOUASSI

Membre de l'Assemblée nationale  
CEPP, Commission de l'évaluation des politiques  
publiques (RHDP)

M. Koffi Marius KONAN

Membre de l'Assemblée nationale  
Membre, Commission des Affaires Générales et  
Institutionnelles (PDCI-RDA)

M. Samy MERHY

Membre de l'Assemblée nationale  
Membre, Commission des Affaires Economiques et  
Financières (RHDP)

M. Kohou Émile GUIRIÉOULO

Membre de l'Assemblée nationale  
Président de la Commission et Président du Réseau  
des Parlementaires Africains sur le Changement  
Climatique,  
Membre de la Commission de la Recherche, de la  
Science, de la Technologie et de l'Environnement  
(PPA-CI)

Mme Macora COULIBALY DAO

Membre de l'Assemblée nationale Membre de la  
Commission Sécurité et Défense (RHDP)

M. Aboubacar Sidiki DIOMANDE	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
M. Amani Sebastien KOUASSI Secrétaire du Groupe	Chef de Service Assemblée nationale
M. Tamakolo OUATTARA	Diplomatic corps Assemblée nationale
RHDP	Rassemblement des Houphouetistes pour la Démocratie et la Paix
PDCI-RDA	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-RDA
PPA-CI	Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire

**CROATIA**

Mr. Saša ĐUJIĆ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairperson, Committee on the Constitution, Standing Orders and Political System Member, Interparliamentary Co-operation Committee (SDP)
Mr. Ivan MALENICA	Member of the Croatian Parliament Chairperson, Committee on the Constitution, Standing Orders and Political System Member, Judiciary Committee (HDZ)
Mr. Stjepan VUKAS	Deputy Director Croatian Parliament
Mr. Refik ŠABANOVIĆ SDP HDZ	Diplomatic corps Social Democratic Party of Croatia Croatian Democratic Union

**CYPRUS**

Mr. Averof NEOFYTOS Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Deputy Chairperson, House Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DISY)
Ms. Alexandra ATTALIDES	Member of the House of Representatives Member, House Standing Committee on Internal Affairs Member, House Standing Committee on Human Rights and Equal Opportunities for Men and Women (--)
Mr. Marios GAROYIAN	Member of the House of Representatives Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DEPA)
Ms. Avgousta CHRISTOU Secretary of the delegation, Secretary of the Group	Senior International Relations Officer House of Representatives
Ms. Marianna KAISIS Secretary of the delegation, Secretary of the Group	International Relations Officer House of Representatives
DISY	Democratic Rally
--	Independent
DIKO	Democratic Party
DEPA	Democratic Alignment
AKEL	Progressive Party of the Working People

**CZECHIA**

Mr. Viktor VOJTKO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Foreign Affairs Member, Committee on the Budget (STAN)
---	---

Ms. Miluše HORSKÁ	Member of the Senate Member, Committee on Education, Science, Culture, Human Rights and Petitions Vice- Chairperson, Committee on Mandate and Parliamentary Privilege (KDU-ČSL)
Mr. Petr FIFKA	Member of the Chamber of Deputies Vice-chair, Committee on Health Care Vice-chair, Committee on European Affairs (ODS)
Mr. Zdeněk NYTRA	Member of the Senate Member, Committee on EU Affairs (liberal-conservative)
Ms. Alena TUCKOVA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Chamber of Deputies
Ms. Radka ZEMANOVÁ Secretary of the Group	Adviser Senate
STAN KDU-ČSL	Mayors and Independents Christian and Democratic Union – Czechoslovak People's Party and Independents Caucus
ODS ANO liberal-conservative	Civic Democratic Party ANO 2011 Movement Civic Democratic Party

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA**

Mr. Kyong il MAENG Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Supreme People's Assembly
Mr. Hak Song KIM	Member of the Supreme People's Assembly
Mr. Kyong il RIM	Member of the Supreme People's Assembly
Mr. Mun Dok SONG	Member of the Supreme People's Assembly
Mr. Chol Yong RI	Diplomatic corps
Mr. Tong Hyon JO	Diplomatic corps

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Mme Ida KITWA GODALENA Membre du Comité exécutif	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Économie financière et contrôle budgétaire (AUN)
M. Boris MBUKU LAKA Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Droits de l'homme (ER)
Mme Jeannette KAVIRA MAPERA Membre du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Économie financière et contrôle budgétaire (MEDR)
Mme Carole AGITO	Membre du Sénat Membre, Commission économique, financière et de la bonne gouvernance (AV)
M. José KALALA WA KALALA	Membre du Sénat Membre, Commission relations extérieures (UVT)
M. Jules LODI EMONGO	Membre du Sénat (UDPS/TSHISEKEDI)
M. Jacques LUNGUANA MATUMONA	Membre du Sénat Membre, Commission économique, financière et de la bonne gouvernance (MLC)

M. Jean MUKWALA BATEKE	Secrétaire Général Sénat
M. Jean NGUVULU KHOJI Secretary of the Group	Secrétaire Général Sénat
M. Laurent IMOTE ETSHINDO Secrétaire de la délégation	Secrétaire Général Assemblée nationale
Mme Marie Suzanne PASI VALU NDOMOLO Secrétaire du Groupe	Directrice, Sénat
M. Philibert KANIKA SUMBAYI	Conseiller, Assemblée nationale
M. Jules MOLISHO SHINGAMBI	Conseiller, Sénat

ER	Ensemble pour la République
AUN	Alliance des fédéralistes pour un nouveau Congo
AV	Alternative Républicaine
MEDR	Mouvement des écologistes pour le développement responsable
UVT	Union des valeurs tshisekedistes
UDPS/TSHISEKEDI	Union pour la démocratie et le progrès social / tshisekedi
MLC	Mouvement de libération du Congo

**DENMARK**

Mr. Søren SØNDERGAARD Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Danish Parliament Vice-Chairman, The OSCE Parliamentary Assembly Member, The Cultural Affairs Committee (EL)
Mr. Henrik Rejnholt ANDERSEN	Member of the Danish Parliament Member, The Cultural Affairs Committee Member, The Digitalisation and IT Committee (M)
Mr. Jens MEILVANG	Member of the Danish Parliament Vice-Chairman, The Transport Committee Member, The Rural Districts and Islands Committee (LA)
Mr. Jeppe SØE	Member of the Danish Parliament Member, The Cultural Affairs Committee Member, The Digitalisation and IT Committee
Mr. Kasper ROUG	Member of the Danish Parliament Chairman, The Small Islands Committee Member, The Defence, Resilience and Preparedness Committee (S)
Ms. Katrine DAUGAARD	Member of the Danish Parliament Vice-Chairman, The Social Affairs Committee Member, The Cultural Affairs Committee (LA)
Mr. Kim VALENTIN	Member of the Danish Parliament Vice-Chairman, The Employment Committee Member, The Cultural Affairs Committee (V)
Mr. Kris Jensen SKRIVER	Member of the Danish Parliament Vice-Chairman, The Rural Districts and Islands Committee Member, The Environment and Food Committee (S)
Mr. Jens Teilberg SOENDERGAARD	Deputy Secretary General, The Danish Parliament
Mr. Claudius LARSON Secretary of the delegation	Secretary The Danish Parliament

Ms. Kamilla KJELGAARD  
Secretary of the delegation

Secretary  
The Danish Parliament

EL The Red-Green Alliance  
M The Moderates  
LA Liberal Alliance  
S The Social Democratic Party  
V The Liberal Party

#### DJIBOUTI

Mme Nima BOULHAN HOUSSEIN  
Cheffe de la délégation  
Présidente du Groupe

Membre de l'Assemblée nationale (RPP)

M. Abdallah MOHAMED ROUFFA

Membre de l'Assemblée nationale (FDLD)

M. Elmi MAHABE WAISS

Membre de l'Assemblée nationale (RPP)

M. Hassan ADEN GUEDI

Membre de l'Assemblée nationale (UDJ)

RPP Rassemblement populaire pour le progrès  
FDLD Front pour la restauration de l'unité et la démocratie  
UDJ Union pour la démocratie et la justice

#### DOMINICAN REPUBLIC

Mr. Luis BAEZ  
Leader of the Delegation  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Peace and International Security

Member of the Chamber of Deputies  
Member of the Committee on Justice  
President of the Committee on AI  
Member of the Commission on Internal Affairs and  
Police; Member of the Commission on Tourism (PRM)

PRM Partido Revolucionario Moderno

#### ECUADOR

Ms. Pamela Alejandra AGUIRRE  
Leader of the delegation  
Member of the Board of the Forum of Young  
Parliamentarians

Member of the National Assembly  
President, Oversight and Political Control Committee  
(RC)

Ms. Lucia Anabelle POSSO NARANJO

Member of the National Assembly

Ms. Rosa Cecilia BALTAZAR YUCAILLA

Member of the National Assembly

Ms. Maria Fernanda ARAUJO

Member of the National Assembly

Mr. Arturo German MORENO ENCALADA

Member of the National Assembly

RP Revolución Ciudadana

#### EGYPT

Dr. Hanafy GEBALY  
Leader of the Delegation

Speaker of the House of Representatives

Mr. Ahmed SABBOUR

Member of the Senate  
Secretary of the Housing, Local Government and  
Transportation Committee (Liberal)

Ms. Aida NASSIF AYYOUB AWADALLAH  
Member of the Bureau of Women Parliamentarians

Member of the Senate  
Secretary of Committee, Foreign, Arab and African  
Affairs (Liberal)

Ms. Sahar ATTIA  
Member of the Working Group on Science and  
Technology

Member of the House of Representatives  
Member, Tourism and Civil Aviation

Mr. Karim DARWISH Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives Chair of the Foreign Relations Committees, Foreign Relations Committees (Liberal)
Mr. Ahmed ELBANNA	Member of the House of Representatives Member, Agriculture, Irrigation and Food Security Committee (Liberal)
Mr. Ahmed MANAA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Mahmoud ETMAN	Secretary General, Senate
Mr. Abdel latif FAROUK	Director, House of Representatives
Mr. Haytham NOURELDIN	Director, House of Representatives
Mr. Mahmoud ELGANZOURI	Protocol Officer, House of Representatives
Mr. Moataz HASSAN	Director, House of Representatives
Mr. Tamer HAMMAD	Ambassador
Mr. Amr ABDELZAHER	Diplomatic corps
Liberal	Nation's Future Party

**EQUATORIAL GUINEA**

Mr. Salomón NGUEMA OWONO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Chamber of Deputies (PDGE)
Mr. Atanasio-Ela NTUGU NSA	Member of the Senate (PDGE)
Ms. Amparo MELE COLIFA	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
Mr. Jesús Evuy MONSUY NSUE	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
Ms. Inocencia-Constancia MOCACHE EYEMAM	Member of the Senate (PDGE)
Mr. Bienvenido-Ekua ESONO ABE Secretary of the delegation	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Jesús OBAMA NZANG Secretary of the delegation	Secretary General, Senate
PDGE	Partido Democratico de Guinea ecuatorial

**ESTONIA**

Ms. Helmen KÜTT Head of the delegation	Member of the Estonian Parliament Member, Social Affairs Committee (SOC)
Ms. Helle-Moonika HELME	Member of the Estonian Parliament Member, Cultural Affairs Committee (EKRE)
Mr. Antero HABICHT	Secretary General, the Estonian Parliament
Ms. Enel OTSTAVEL	Adviser, the Estonian Parliament
Mr. Jaap ORA	Diplomatic corps
E200	Eesti 200
EKRE	Estonian Conservative People's Party
SOC	Social Democratic Party

**ESWATINI**

Mr. Jabulani Clement MABUZA Leader of the Delegation	Speaker of the House of Assembly Chairperson, House Business Committee Ex-Officio Member, Commonwealth Parliamentary Association
Ms. HRH Princess Ncengencenge DLAMINI	Member of the Senate Member of the IPU Committee Chairperson of the ICT Portfolio Committee
Mr. Mduduzi DLAMINI	Member of the Assembly Chairperson, Defence and National Security Committee Chairperson of the IPU
Ms. Zanele Nomsa MASHABA Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Assembly Member, Women Caucus
Ms. Lindiwe Patricia NGWENYA	Member of the Senate Chairperson of the IPU Committee Member of the Finance Portfolio Committee
Mr. Lunga DLAMINI	Adviser, House of the Assembly
Ms. Nonhlanhla SHABANGU Secretary of the delegation	Committee Clerk, Senate

**ETHIOPIA**

Mr. Agegnehu TESHAGER GESSESSE Leader of the Delegation	Speaker of the House of the Federation
Mr. Tesfaye Beljige DARA	Member of the House of Federation
Mr. Hailu Efa GONDA	Member of the House of the Federation
Mr. Mihretu Shanko GIDI	Member of the House of the Federation
Ms. Haymanot Yeneneh GELAW	Adviser

**FIJI**

Mr. Filimone JITOKO Leader of the Delegation	Speaker of Parliament
Mr. Inia SERUIRATU	Member of Parliament
Mr. Naisa Tatau TUINACEVA	Member of Parliament Deputy Chairperson, Committees on Public Accounts
Ms. Jeanette EMBERSON Adviser	Secretary General, Parliament
Ms. Neomai BALE Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
Mr. Senitieli WAINIU Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
Mr. Maika LAKEBA Adviser	Adviser, Parliament

**FINLAND**

Mr. Ari KOPONEN Leader of the Delegation	Member of Parliament Vice Chair, Education and Culture Committee alternate member, Grand Committee (The Finns)
---	--

Ms. Anne KALMARI	Member of Parliament Vice Chair, Agriculture and Forestry Committee Member, Foreign Affairs Committee (The Centre)
Ms. Mai KIVELÄ	Member of Parliament Member, Grand Committee Member, Environment Committee (VAS)
Mr. Markku EESTILÄ	Member of Parliament Member, Finance Committee Member, Agriculture and Forestry Committee (Kokoomus)
Ms. Päivi RÄSÄNEN	Member of Parliament Member, Social Affairs and Health Committee Alternate member, Foreign Affairs Committee (KD)
Ms. Sanna ANTIKAINEN	Member of Parliament Member, Grand Committee Alternate member, Foreign Affairs Committee (PS)
Mr. Antti PELTTARI Secretary General	Secretary General, Parliament
Ms. Outi LEHTIMÄKI Secretary of the delegation	Assistant, Parliament
Mr. Teemu VUOSIO Secretary of the Group, Adviser	Adviser, Parliament
The Finns	The Finns Party
The Centre	The Centre Party
VAS	Left Alliance
Kokoomus	National Coalition Party
KD	Christian Democratic
PS	The Finns Party

**FRANCE**

M. Xavier IACOVELLI Chef de la délégation Président du Groupe Membre du comité exécutif	Membre du Sénat Vice-président, Commission des affaires sociales (RDPI)
M. Etienne BLANC Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Sénat Membre, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (LR)
Mme Farida AMRANI	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (LFI)
Mme Gisèle JOURDA	Membre du Sénat Vice-présidente, Commission des affaires européennes Membre, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (SER)
Mme Laetitia SAINT-PAUL Membre du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée nationale Vice-présidente, Commission des affaires étrangères (HOR)
Mme Liliana TANGUY	Membre de l'Assemblée nationale Membre, commission des affaires étrangères Secrétaire, commission des affaires européennes (EPR)

M. Louis-Jean DE NICOLAÏ Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Sénat Membre, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Membre, Commission des affaires européennes (LR)
Mme Marie-Noëlle BATTISTEL	Membre de l'Assemblée nationale Vice-présidente, Commission des affaires économiques (SOC)
Mme Véronique RIOTTON Membre du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l' Assemblée nationale Membre, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (EPR)
M. Eric TAVERNIER	Secrétaire général, Sénat
M. Philippe DELIVET	Directeur, Sénat
Mme Cécile LAMBRECQ Secrétaire de la délégation	Conseiller Sénat
Mme Claire GLOAGUEN Secrétaire de la délégation	Administratrice Assemblée nationale
Mme Alice LALA Secrétaire de l'ASGP	Administratrice Assemblée nationale
Mme Karine VELASCO Secrétariat de l'ASGP	Assistante de Direction et de Gestion Assemblée nationale
RDPI	Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants
LR	Les Républicains
LFI	La France Insoumise
SER	Socialiste, Écologiste et Républicain
HOR	Horizons et indépendants
EPR	Ensemble pour la République
SOC	Socialistes et apparentés

**GAMBIA (THE)**

Mr. Assan TOURAY	Member of the National Assembly (UDP)
Ms. Fatou CHAM	Member of the National Assembly (UDP)
Mr. Kebba JALLOW	Member of the National Assembly (NPP)
Mr. Musa CHAM	Member of the National Assembly (PDOIS)
Mr. Sainey KONTEH Secretary of the delegation	Director National Assembly
NPP	National Peoples Party
UDP	United Democratic Party
PDOIS	Peoples Democratic Organization for Independence and Socialism

**GEORGIA**

Mr. Shalva PAPUASHVILI Leader of the Delegation	Chairman of Parliament (GD)
Ms. Maia BITADZE	Member of Parliament Chairperson of the Committee, Environmental Protection and Natural Resources Committee (GD)
Mr. Nikoloz SAMKHARADZE	Member of Parliament Chairperson, Foreign Relations Committee (GD)
Mr. Kakha OKROJANASHVILI	Secretary General, Parliament

Mr. George KHELASHVILI

Head of the Chairman's Cabinet, Parliament

Ms. Maia IAKOBIDZE

Acting Head of IR Department  
ParliamentMs. Nino BUJIASHVILI  
Secretary of the delegation

GD Georgian Dream

**GERMANY**Ms. Elisabeth WINKELMEIER-BECKER  
Leader of the Delegation

Member of the German Bundestag (CDU/CSU)

Mr. Carsten MÜLLER

Member of the German Bundestag (CDU/CSU)

Mr. Malte KAUFMANN

Member of the German Bundestag (AfD)

Mr. Stefan KEUTER

Member of the German Bundestag (AfD)

Ms. Bettina LUGK

Member of the German Bundestag (SPD)

Ms. Silke ALBIN

Deputy Secretary General for International Affairs of the  
German Bundestag, Director General for External  
Relations, Europe and Analysis

Mr. Georg KLEEMANN

Deputy Secretary General, Bundesrat

Ms. Katalin ZÁDOR  
Secretary of the delegationAdviser  
German BundestagMs. Claudia BRAMMER  
Assistant to the delegationAdviser  
German Bundestag

Mr. Manfred HUTERER

Diplomatic corps

Mr. Lars-Uwe KETTNER

Diplomatic corps

CDU/CSU	Christian Democratic Union/Christian Social Union
SPD	Social Democratic Party
AfD	Alternative for Germany

**GHANA**Mr. Mahama AYARIGA  
Leader of the delegation

Member of Parliament

Ms. Comfort Doyoe CUDJOE-GHANSAH

Member of Parliament, First Deputy Chief Whip

Mr. Bernhard AHIAFOR

Member of Parliament, First Deputy Speaker

Mr. Kweku RICKETTS-HAGAN

Member of Parliament

Ms. Patricia APPIAGYEI

Member of Parliament, Deputy Minority Leader  
Member, Special Budget Committee;  
Member, Lands and Forestry Committee (NPP)

Mr. Kingsley NYARKO

Member of Parliament

Ms. Kuukua BISSUE MAVIS

Member of Parliament

Ms. Mullicent Yeboah AMANKWAH

Member of Parliament

Mr. Fred Kwesi AGBENYO

Member of Parliament

Mr. Alhassan ABDUL-FATAWU

Member of Parliament

Mr. Ebenezer Ahumah DJIETROR

Clerk to Parliament

Mr. Camillo PWAMANG	Deputy Clerk to Parliament
Mr. Ernest DAFOUR	Director, Parliament
Mr. John Mensah KUWORNU	Protocol Officer
Mr. Leslie Lloyd MCDANQUAH	Deputy Director

#### GREECE

Mr. Dimitrios AVRAMOPOULOS Leader of the delegation	Member of the Hellenic Parliament Member, National Defense and Foreign Affairs Committee Member, Financial Affairs Committee
Ms. Dionysia AVGERINOPOULOU Member of the Executive Committee Ex-officio member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Hellenic Parliament Chairperson, Special Permanent Parliamentary Committee on Environmental Protection Chairperson, Special Permanent Parliamentary Subcommittee on Water Resources. (liberal conservative)
Mr. Christos DERMENTZOPOULOS	Member of the Hellenic Parliament member, Standing Committee on Economic Affairs Secretary, Standing Committee on National Defence and foreign affairs (liberal conservative)
Mr. Panagiotis DOUDONIS	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Public Administration, Public Order and Justice Vice Chairman, Special Permanent Committee on Institutions and Transparency (centre-left)
Ms. Aikaterini NOTOPOULOU	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on production and trade Member, Special Permanent Committee on Equality, Youth and Human Rights. (radical left)
Ms. Aikaterini KARTSAKLI Secretary of the delegation	Deputy Director Hellenic Parliament
Mr. Georgios KONSTANTOPOULOS	Adviser
Ms. Foteini TSOUNI	Adviser, Hellenic Parliament
radical left	SYRIZA
liberal conservative	New Democracy
centre-left	PASOK-KINAL Movement for Change

#### GUYANA

Mr. Manzoor NADIR Leader of the Delegation	Speaker of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Chairman, Parliamentary Management Committee Chairman, The Assembly Committee
Ms. Dawn HASTINGS-WILLIAMS	Member of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Member, Parliamentary Sectoral Committee on Natural Resources Member, Parliamentary Sectoral Committee on Social Services (APNU+AFC)
Ms. Coretta MC DONALD	Member of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Member, Business Sub-Committee of the Committee of Supply (APNU+AFC)

Mr. Warren MC COY	Member of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Member, Appointments Committee Member, Parliamentary Sectoral Committee on Foreign Relations (PPP/C)
Ms. Sarah BROWNE	Member of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PPP/C)
Mr. Sherlock ISAACS Secretary of the Group	Secretary-General, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana
Ms. Carleeta CHARLES Secretary of the delegation	Parliamentary Executive Officer Parliament of the Co-operative Republic of Guyana
Mr. Yannick DECEMBER	Information Officer
APNU+AFC A Partnership for National Unity + Alliance for Change PPP/C People's Progressive Party Civic	

**HUNGARY**

Mr. János LATORCAI Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (KDNP)
Ms. Mónika BARTOS	Member of the National Assembly Member, Committee for Foreign Affairs Member, Committee for Social Welfare (FIDESZ)
Mr. István SIMICSKÓ	Member of the National Assembly Member, Committee of National Security (KDNP)
Mr. István HILLER	Member of the National Assembly Deputy Chair, Committee for Legislation Member, Committee for Culture (MSZP)
Mr. László TOROCZKAI	Member of the National Assembly (Mi Hazánk)
Ms. Katalin SOMFAINÉ ÁDÁM Secretary of the Group	Head of Office of the Hungarian IPU Group National Assembly
Mr. Adrián HARMATH	Deputy Head of the Embassy of Hungary in Uzbekistan
KDNP Christian Democratic People's Party MSZP Hungarian Socialist Party Mi Hazánk Mi Hazánk FIDESZ Fidesz	

**ICELAND**

Ms. Hildur SVERRISDÓTTIR	Deputy Speaker of the Althingi (Conservative Party)
Ms. Lilja Rafney MAGNUSDOTTIR Leader of the Delegation	Member of the Althingi Chair, Industrial Affairs Committee (NA)
Mr. Vidir REYNISSON	Member of the Althingi Member, Foreign Affairs Committee Chair, Committee of Education (SP)
Ms. Auður Elva JÓNSDÓTTIR	Deputy Secretary General, Althingi
Ms. Arna Gerdur BANG Adviser, Secretary of the delegation	Adviser Althingi
NA People's Party SP Social Democratic Alliance Conservative Party Independence Party	

## INDIA

Mr. Om BIRLA Leader of the Delegation	Speaker of the House of the People Chairperson, Business Advisory Committee Chairperson, Rules Committee
Mr. Hari Bansh NARAYAN SINGH	Vice Chairman of the Council of States Chairman, Committee on Privileges Chairman, Committee on Member Local Area Development Scheme (MPLADS) (JD (U))
Mr. Anurag Singh THAKUR Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of the People Chairperson, Standing Committee on Coal and Steel Member, Committee on Public Accounts (BJP)
Ms. Aparajita SARANGI Member of the Executive Committee Ex-officio member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of the People Member, Committee on Public Accounts Member, Standing Committee on External Affairs (BJP)
Mr. Bhartruhari MAHTAB Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of the People Chairperson, Standing Committee of Finance Member, The Joint Committee on the Constitution (One Hundred and Twenty– Ninth Amendment) Bill, 2024 and the Union Territories Laws (Amendment) Bill, 2024. (BJP)
Ms. Kiran CHOUDHRY	Member of the Council of States Member, Committee on External Affairs Member, Consultative Committee for the Ministry of Women and Child Development (BJP)
Ms. Bijuli K. MEDHI Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of the People Member, Committee on Energy (BJP)
Mr. Ashok Kumar MITTAL	Member of the Council of States
Mr. Sasmit PATRA	Member of the Council of States Member, Committee on Communications and Information Technology Member, Committee on Ethics (BJD)
Ms. Lata WANKHEDE Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of the People Member, Committee on Social Justice and Empowerment (BJP)
Mr. Vishnu Dayal RAM Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of the People Member, The Joint Committee on the Constitution (One Hundred and Twenty– Ninth Amendment) Bill, 2024 and the Union Territories Laws (Amendment) Bill, 2024. Member, Committee on Home Affairs (BJP)
Mr. Utpal KUMAR SINGH Secretary of the Group	Secretary General, House of the People
Mr. Pramod Chandra Gyandeo MODY Secretary of the Group	Secretary General, Council of States
Mr. Anjani KUMAR Secretary of the delegation	Joint Secretary House of the People
Mr. Rajeev DUTTA Adviser	Joint Secretary & OSD to the Speaker, Lok Sabha
BJP	Bharatiya Janata Party
JD (U)	Janata Dal (United)
BJD	Biju Janata Dal

**INDONESIA**

Mr. Mardani ALI SERA Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission II: Internal Government Affairs, Land, and Empowerment of Apparatus (PKS)
Ms. Irine Yusiana ROBA PUTRI	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission V: Infrastructure and Transportation (PDI-P)
Mr. Ravindra AIRLANGGA	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission XI Finance, National Development Planning, Monetary, Financial Services Sector (Golkar)
Mr. Muhammad Husein FADLULLOH	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission VI: Trade, Trade Zone, Business Competition Supervision, State Owned Enterprises (Gerindra)
Mr. Bramantyo SUWONDO	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission X: Education, Sports, Science and Technology (Demokrat)
Ms. Diah Pikatan Orissa PUTRI	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Monetary, Financial Services Sector (PDI-P)
Ms. Andina Theresia NARANG	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission I: Defense, Foreign Affairs, and Informatics (Nasdem)
Mr. Jazuli JUWAINI	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission I: Defense, Foreign Affairs, and Informatics (PKS)
Ms. Trinovi KHAIRANI	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission I: Defense, Foreign Affairs, and Informatics (Golkar)
Ms. Melly GOESLAW	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission X: Education, Sports, Science and Technology (Gerindra)

Mr. H. FATHI	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Monetary, Financial Services Sector (Partai Demokrat)
Mr. Andi MUAWIYAH	Adviser, House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission X: Education, Sports, Science and Technology
Mr. Verrel BRAMASTA	Adviser of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission X: Education, Sports, Science and Technology (PAN)
Mr. Beny Rahbandiyosa SABRI Secretary of the Group Secretary of the delegation	Head of the Bureau of Inter-Parliamentary Cooperation House of Representatives
Ms. Miranti WIDIANI Secretary of the Group Secretary of the delegation	Head of the sub-division of the Bureau of Inter-Parliamentary Cooperation House of Representatives
Mr. Naufal Fakhri ERLANGGA Secretary of the delegation	Parliamentary staff House of Representatives
Mr. Tide Aji PRATAMA Adviser	Adviser House of Representatives
Ms. Made Fitri Maya PADMI Adviser	Adviser House of Representatives
Mr. Hilman HIDAYAT Secretary of the Group	Staff House of Representatives
PKS Demokrat PDI-P Gerindra PAN Golkar	Partai Keadilan Sejahtera (Prosperous Justice Party) Partai Demokrat (Democratic Party) Partai Demokrasi Indonesia - Perjuangan (Indonesian Democratic Party - Struggle) Partai Gerakan Indonesia Raya (Great Indonesia Movement Party) Partai Amanat Nasional (National Mandate Party) Partai Golongan Karya (Functional Group Party)

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)**

Mr. Hamid Reza HAJI BABAEI Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Islamic Parliament of Iran Member, Plan and budget Committee
Mr. Abbas GOLROO Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, National Security and Foreign Policy Commission
Mr. Ebrahim REZAEI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, National Security and Foreign Policy Commission
Mr. Fada Hossein MALEKI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, National Security and Foreign Policy Commission
Mr. Seyed Shamseddin HOSSEINI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Committee for Production Leap and Economic Prosperity, Member, Economic Committee

Ms. Somayeh RAFIEI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Agriculture, water and natural resources
Mr. Mojtaba YOUSEFI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Civil Commission
Mr. Abolfazl AMOUEI Adviser	Adviser Islamic Parliament of Iran
Mr. Ali HAJI MOHAMMADI Adviser	Adviser Islamic Parliament of Iran
Mr. Babak AHMADI Adviser	Adviser Islamic Parliament of Iran
Mr. Ehsan TAEBI Adviser	Adviser Islamic Parliament of Iran
Mr. Jalal ABOULHASSANI CHIMEH Secretary of the delegation	Adviser Islamic Parliament of Iran
Ms. Shadi MAKI Adviser	Adviser Islamic Parliament of Iran
Mr. Mojtaba MORADI	Diplomatic corps
Mr. Hossein PARVARESH	Diplomatic corps

**IRAQ**

Mr. Arshed FATHULLAH Leader of the delegation	Member of the Council of Representatives Chairman, Parliamentary Human Rights Committee
Mr. Muthanna NADER	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Foreign Relations Committee
Ms. Najwa Hamid Mohammed KAKY Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Education Committee
Ms. Siham MOSA HAMMOOD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of Representatives Deputy Chairman, Parliamentary Health and Environment Committee
Mr. Watban MANSOOR	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Foreign Relations Committee
Ms. Wihda FAHAD Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Council of Representatives Deputy Chairman, Parliamentary Human Rights Committee
Mr. Safwan YOUNUS Adviser	Secretary General, Council of Representatives
Mr. Salam MOHAMMED Adviser	Director Council of Representatives of Iraq

**IRELAND**

Ms. Fiona O'LOUGHLIN Leader of the delegation	Member of the Seanad (FF)
Ms. Lorraine CLIFFORD LEE President of the IPU Group President of the Advisory Group on Health	Member of the Seanad (FF)
Mr. Conor SHEEHAN	Member of the Dáil Éireann (Lab)
Mr. Mark DUFFY	Member of the Seanad (FG)

Mr. Padraig RICE	Member of the Dáil Éireann (SocDems)
Ms. Bridget DOODY	Deputy Clerk of the Seanad
Ms. Elaine GUNN	Clerk Assistant of Dáil Éireann
Ms. Bernadette MATHEWS Secretary of the delegation	Adviser Dáil Éireann
Mr. Paul STEPHENS Secretary of the delegation	Head of International Relations Dáil Éireann
FF            Fianna Fáil	
Lab          Labour	
FG          Fine Gael	
SocDems    Social Democrats	

**ISRAEL**

Mr. Amir OHANA Leader of the Delegation	Speaker of the Knesset(C)
Mr. Dan Eliyahou Yaacov ILLOUZ President of the IPU Group	Member of the Knesset (C)
Ms. Tsega Tseganesh MELAKU	Member of the Knesset (C)
Mr. Vladimir BELIAK	Member of the Knesset (NA)
Mr. Dan MARZOUK	Secretary General, Knesset
Mr. Ben ZILBERBERG	Adviser, Knesset
Mr. Hillel NEWMAN	Diplomatic Adviser, Knesset
Ms. Liat MARGALIT Secretary of the Group	Secretary to the Knesset IPU delegation
Mr. Rony TAL	Chief of Staff to the Speaker
Mr. Gil KOL	Adviser, Knesset
Mr. Tony Alexander RAICHLER	Adviser, Knesset
Mr. Uri MICHAEL	Adviser, Knesset
Mr. Gideon Moshe LUSTIG	Diplomatic corps
Ms. Liron MIZRAHI UNGER	Diplomatic corps
C            Likud	
NA          Yesh Atid	

**ITALY**

Mr. Pier Ferdinando CASINI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Senate Member, Permanent Committee on Foreign Affairs and Defence (PD)
Ms. Deborah BERGAMINI Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Member, Standing Committee on Foreign Affairs (FI) PAM Rapporteur on Political Affairs and Security
Mr. Giangiacomo CALOVINI	Member of the Chamber of Deputies Member, Standing Committee on Foreign Affairs (Fdl)
Ms. Lia QUARTAPELLE Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Vice President, Standing Committee on Foreign Affairs (PD)

Mr. Roberto SORBELLO  
Secretary of the Group

Adviser  
Chamber of Deputies

Ms. Susanna RADONI  
Secretary of the delegation

Adviser  
Chamber of Deputies

Ms. Maria Teresa CALABRO  
ASGP

Adviser  
Chamber of Deputies

Mr. Piergabriele PAPADIA DE BOTTINI DI  
SANT'AGNESE

Diplomatic corps

PD Partito Democratico  
FI Forza Italia  
Fdl Fratelli d'Italia

**JAPAN**

Mr. Yoshihiro SEKI  
Leader of the Delegation

Member of the House of Representatives (LDP)  
Member, Committee on Economy, Trade and Industry  
Member, Committee on National Security

Mr. Yukinori NEMOTO

Member of the House of Representatives (LDP)  
Member, Committee on Financial Affairs  
Member, Committee on Agriculture, Forestry and Fisheries

Mr. Katsuhito NAKAJIMA

Member of the House of Representatives (CDP)  
Member, Committee on Health, Labour and Welfare

Mr. Hitoshi AOYAGI  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
United Nations Affairs

Member of the House of Representatives (JIP)  
Member, Committee on Audit and Oversight of  
Administration  
Member, Special Committee on Political Reform

Ms. Michiko UENO

Member of the House of Councillors (LDP)  
Member, Committee on Education, Culture and Science  
Member, Committee on Oversight of Administration

Mr. Hideya SUGIO

Member of the House of Councillors (CDP)  
Director, Committee on Budget  
Member, Committee on Land and Transport

Mr. Hiromitsu FUJITA  
Secretary of the Group

Director  
House of Representatives

Mr. Kanemitsu TANAKA  
Secretary of the Group

Deputy Director  
House of Representatives

Mr. Yuji OKANOYA  
Secretary of the Group

Adviser  
House of Representatives

Mr. Ryo UENOHATA  
Secretary of the Group

Adviser  
House of Representatives

Mr. Jun ISHIHARA  
Secretary of the Group

Director  
House of Councillors

Mr. Tomoya KONDO  
Secretary of the Group

Deputy Director  
House of Councillors

Ms. Saya HONDA  
Secretary of the Group

Adviser  
House of Councillors

LDP Liberal Democratic Party of Japan  
CDP The Constitutional Democratic Party of Japan  
JIP Japan Innovation Party

**JORDAN**

Mr. Ahmad SAFADI	Speaker of the House of Representatives
Ms. Huda Ibrahim Nassar NAFFA Head of the delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. Mazen EL QADI	Member of the House of Representatives (Socialist party)
Mr. Mohammad HEDAIB	Member of the House of Representatives Head, Youth and Sport Committee (Socialist party)
Mr. Mohammad AQEL	Member of the House of Representatives Member, International Parliamentary Affairs Committee (Political Party)
Mr. Awni AL-ZU'BI	Member of the House of Representatives Member, Legal Committee
Mr. Haya ALQARALEH	Member of the Senate Member, Palestine Committee
Ms. Mahasen ALJAGHOUB Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate Head, National Dialogue Committee
Mr. Abdel Basat AL KABARITI	Member of the House of Representatives Member, Administrative Committee
Ms. Nour ABU GHOSH	Member of the House of Representatives Member, Youth Party Committee Member, Media and national Guidance Committee (Political Party)
Mr. Mohammad AL-THAHRAWY	Member of the House of Representatives Member, Palestine Committee
Mr. Ahmad SHDIFAT	Adviser House of Representatives Head, Agriculture and water Committee
Mr. Moh'd KATAW	Adviser, House of Representatives
Mr. Awwad AL GHUWARI	Secretary General, House of Representatives
Mr. Mohammad ABDALLAT	Deputy Secretary General, House of Representatives
Mr. Nedal ALAMRO	Director of public Relations, Senate
Mr. MAHMOUD BANI-AMIR Secretary of the delegation	Deputy Director House of Representatives
Mr. Aryad ABURUMMAN Secretary of the delegation	Adviser House of Representatives
Mr. Fayiz ALNEMRAN	Adviser, House of Representatives

Socialist party	Charter party
Political Party	The Islamic Action Front Party

**KAZAKHSTAN**

Mr. Yerlan KOSHANOV Leader of the Delegation	Chairman of the Mazhilis of Parliament (AMANAT party)
Mr. Zhakip ASSANOV	Deputy Chairman of the Senate

Ms. Aigul KUSPAN President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Mazhilis of Parliament Chairperson, Committee on International Affairs, Defense and Security (AMANAT party)
Mr. Nursultan BAITILESSOV	Member of the Mazhilis of Parliament Member, Committee on Legislation and Judicial-Legal Reform (AMANAT party)
Ms. Snezhanna IMASHEVA	Member of the Mazhilis of Parliament Chairperson, Committee on Legislation and Judicial-Legal Reform (AMANAT party)
Mr. Renat AITAYEV	Secretary General, Mazhilis of Parliament
Mr. Bolat KALYANBEKOV	Deputy Secretary General, Mazhilis of Parliament
Mr. Talgat KASSYMBEKOV	Deputy Secretary General, Mazhilis of Parliament
Mr. Rustam TLEGENOV Secretary of the delegation	Head of the Sector of the International Relations and Protocol Department, Mazhilis of Parliament
Mr. Aibol ZHUMAGULOV	Head of the Press Service, Mazhilis of Parliament
Ms. Elmira BASHEYEVA	Adviser, Mazhilis of Parliament
Mr. Aray BEKENOV	Head of the Sector of the International Relations and Protocol Department, Mazhilis of Parliament
AMANAT party	AMANAT party

**KENYA**

Mr. Amason Jeffah KINGI Leader of the Delegation	Speaker of the Senate Chairperson, Senate Business Committee Chairperson, Powers and Privileges Committee (PAA)
Ms. Catherine Muyeka MUMMA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Vice Chairperson, Standing Committee on Devolution and Intergovernmental Relations Member, Standing Committee on Education (ODM)
Mr. Clive Ombane GISAIRO	Member of the National Assembly Member, National Government Constituencies Development Fund Committee Member, Committee on Education and Research (ODM)
Mr. John Kiarie WAWERU Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly Member, Liaison Committee Chairperson, Communication Information and Innovation (UDA)
Mr. John Okwisia MAKALI	Member of the National Assembly Member, Budget and Appropriation Committee Member, Justice and Legal Affairs Committee (FORD -K)
Ms. Josephine NAISULA LESUUDA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Member, Budget and Appropriation Committee Member, Public Investments Committee on Governance and Education (KANU)
Ms. Millie Grace Akoth ODHIAMBO Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Budget and Appropriation Committee Member, Defence, Intelligence and Foreign Relations (ODM)

Mr. Raphael Chimera MWINZAGU	Member of the Senate Member, Standing Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights Member, County Public Investments Committee (UDA)
Mr. Titus LOTEE	Member of the National Assembly Member, Diaspora Affairs and Migrant Works Committee Member, Environment, Forestry and Mining (KUP)
Mr. Jeremiah Makokha NYEGENYE	Clerk, Senate
Ms. Eunice Wanjiku GICHANGI Adviser	Deputy Clerk, Senate
Mr. Benedict Emmanuel FURAHA Adviser	Director Senate
Mr. Nicholas Lonyuko EMEJEN Adviser	Deputy Director National Assembly
Mr. John Musee MUTINDA Adviser, Secretary of the delegation	Adviser National Assembly
Mr. Innocent Mbaya MGHANGA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Senate
Ms. Alice Njeri KAHURA Adviser	Administrative Officer Senate
Ms. Madeline Gladys KISAMA Adviser	Protocol Officer Senate
PAA            Pamoja African Alliance ODM           Orange Democratic Party UDA           United Democratic Alliance FORD - K     Forum for the Restoration of Democracy - Kenya KANU         Kenya African National Union KUP           Kenya Union Party	

**KYRGYZSTAN**

Mr. Nurlanbek TURGUNBEK UULU Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Jogorku Kenesh
Mr. Aizhigit TYNALIEV	Member of the Jogorku Kenesh Member, Committee on Fuel and Energy Complex, Subsoil Use and Industrial Policy
Mr. Altynbek KYLYCHBAEV	Member of the Jogorku Kenesh Member, Committee on International Affairs, Defense, Security and Migration
Mr. Sovetbek RUSTAMBEK UULU	Member of the Jogorku Kenesh Member, Committee on Social Affairs (ISHENIM)
Mr. Ataibek NADYROV	Head of the Department of International Cooperation and Protocol of the Jogorku Kenesh
Ms. Aida ARYKBAEVA	Deputy Head of the Department of International Cooperation and Protocol of the Jogorku Kenesh
Mr. Aziret TURATBEKOV	Senior Consultant of the Department of International Cooperation and Protocol of the Jogorku Kenesh
Mr. Chynybek ANARBEK UULU	Adviser of the Speaker of the Jogorku Kenesh
Mr. Janat ERMEK	Head of the Protocol Department of the Jogorku Kenesh

Mr. Keldibek ZHEENBEKOV	Consultant of the Speaker of the Jogorku Kenesh
Mr. Mirlanbek RAVSHANBEKOV	Expert of the Department of International Cooperation and Protocol of the Jogorku Kenesh
Mr. Altynbek DERKEMBAEV	Press-Secretary of the Speaker of the Jogorku Kenesh
Mr. Nursultan KARASHEV	Consultant of the department of organization of protocol events and external relations, of the Jogorku Kenesh
Mr. Sardorbek ZAFAROV Secretary of the delegation	Consultant of the Department of International Cooperation and Protocol of the Jogorku Kenesh
ISHENIM ISHENIM	

#### LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Mr. Sanya PRASEUTH Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Chairman of Foreign Affairs Committee, Foreign Affairs Committee (LPRP)
Ms. Minaphone SAYSOMPHU	Member of the National Assembly
Mr. Akhom PRASEUTH Adviser	Secretary General, National Assembly
Mr. Khemphone ANOTHAY Secretary of the delegation	Director National Assembly
Mr. Soutsakhone ANANTHA Secretary of the delegation	Adviser National Assembly
Mr. Phasouk NANTHAALANGSY	Diplomatic Corps
Mr. Siphandon OYBOUABOUDY	Diplomatic Corps
LPRP Lao People's Revolutionary Party	

#### LATVIA

Ms. Jana SIMANOVSKA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Member, Budget and Finance (Taxation) Committee Member, Public Expenditure and Audit Committee (PRO)
Mr. Andrejs JUDINS	Member of Parliament Chairman, Legal Affairs Committee Member, Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee (JV)
Ms. Jekaterina DRELINGA	Member of Parliament Member, Education, Culture and Science Committee Member, European Affairs Committee (ST!)
Ms. Lelde RAFELDE	Secretary General, Parliament
Ms. Sandra PAURA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Director Parliament
Mr. Reinis TROKSA	Ambassador
PRO Progressives JV The New Unity ST! Stability!	

#### LIBYA

Mr. Fawzi SALEM Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice President of the House of Representatives
---	--

Mr. Musbah AWHIDA	Vice President of the House of Representatives
Ms. Rabeeah ABOURAS Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of Representatives
Mr. Ramdan SHMBSH	Member of the House of Representatives
Ms. Sultna ABDULRAHIM	Member of the House of Representatives
Mr. Abd Ualla MUSSA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Abdelhafiz ELWALID	Secretary of the Secretary-General House of Representatives
Mr. Abdullah AMER Adviser	Adviser House of Representatives
Mr. Ahmed HASHASH Adviser	Adviser House of Representatives
Mr. Ali ALBAKOUSH	Director of the Second Deputy's Office House of Representatives
Mr. ASHARAF ALDIRSI Adviser	Director House of Representatives
Mr. Rafia ALI	Director of the Office of the First Deputy House of Representatives
Mr. Mohamed BUZEID	Coordinator of the IPU Division

**LITHUANIA**

Ms. Ruta MILIUTE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Member, Committee on Foreign Affairs Member, Committee on European Affairs (DUFL)
Mr. Arminas LYDEKA	Member of Parliament Deputy Chair, Committee on European Affairs Member, Committee on Foreign Affairs (L)
Ms. Asta SKIRMANTIENE Adviser, Secretary of the delegation	Adviser Parliament
DUFL      Democratic Union 'For Lithuania' L          Liberals Movement	

**LUXEMBOURG**

Mme Diane ADEHM Cheffe de la délégation	Membre de la Chambre des députés Présidente, Commission des Finances Membre, Commission de la Défense (CSV)
M. Fred KEUP	Membre de la Chambre des députés Membre, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Membre, Commission des Finances (ADR)
M. Georges ENGEL	Membre de la Chambre des députés Vice-Président, Commission de la Défense Vice-Président, Commission de la Culture (LSAP)

M. Yann GERGES  
Secrétaire de la délégation

Adviser  
Chambre des députés

CSV           Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei  
ADR           Alternativ Demokratesch Reformpartei  
LSAP          Lëtzebuerger Sozialistesche Arbechterpartei

**MALAWI**

Ms. Annie Aisha ADAMS  
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of the National Assembly  
Member, Women's Caucus (UDF)

Ms. Esther JAILOSI JOLOBALA  
Member of the Committee to Promote Respect for  
International Humanitarian Law

Member of the National Assembly  
Member, International Relations Committee  
Member, Natural Resources and Climate Change  
Committee (UDF)

Mr. Misolo KAPICHILA

Member of the National Assembly  
Member, Legal Affairs Committee  
Member, International Relations Committee (UDF)

Mr. Victor MUSOWA  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Peace and International Security

Member of the National Assembly  
Member, Health Committee  
Member, International Relations Committee (DPP)

Ms. Fiona KALEMBA  
Secretary of the Group

Clerk, National Assembly

Ms. Gloria KOMBO DZIDEKHA  
Adviser

Adviser  
National Assembly

Ms. Kettie Catherine MUSUKWA  
Adviser

Adviser  
National Assembly

Ms. Nancy CHIKANDIRA  
Adviser

Adviser  
National Assembly

MCP           Malawi Congress Party  
UDF           United Democratic Front  
DPP           Democratic Progressive Party

**MALAYSIA**

Mr. Hasni MOHAMMAD  
Leader of the Delegation  
Vice-President of the Bureau of the Standing  
Committee on Peace and International Security

Member of the House of Representatives  
Member, Special Select Committee on Human Rights,  
Election and Institutional Reform (BN)

Mr. Chen WONG  
Member of the Working Group on Science and  
Technology

Member of the House of Representatives  
Chairman, Special Select Committee on International  
Relations and International Trade (PKR)

Ms. Mumtaz MD NAWI

Member of the House of Representatives  
Member, Special Select Committee on Women,  
Children and Community Development (PAS)

Ms. Susan Chemerai ANDING

Member of the Senate  
Member, Special Select Committee on Governance,  
Integrity and Anti-Corruption (PBB)

Ms. Nurul Fadhilah IBHARIM  
Secretary of the delegation

Assistant Secretary  
House of Representatives

BN           National Front  
PKR         People's Justice Party  
PAS         Malaysian Islamic Party  
PBB         Parti Pesaka Bumiputera Bersatu Sarawak

**MALDIVES**

Mr. Abdul Raheem ABDULLA	Speaker of the People's Majlis
Mr. Abdulla RIFAU	Member of the People's Majlis Chair, Committee on Environment and Climate Change Member, Foreign Relations Committee (PNC)
Ms. Anara NAEEM	Member of the People's Majlis Vice Chair, Judiciary Committee member, Committee on Human Rights and Gender (PNC)
Ms. Asma RASHEED Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the People's Majlis Chair, Committee on Social Affairs Member, Committee on Human Rights and Gender (PNC)
Ms. Fathimath SAUDA Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the People's Majlis Chair, Committee on Human Rights and Gender Member, Committee on Social Affairs (PNC)
Mr. Hussain Imran LATHEEF	Member of the People's Majlis Vice Chair, Housing Committee Member, General Purposes Committee (PNC)
Mr. Ibrahim NAZIL	Member of the People's Majlis Member, Committee on Economic Affairs Member, Judiciary Committee (MDP)
Mr. Mohamed SHAHID	Member of the People's Majlis Chair, General Purposes Committee (PNC)
Mr. Ahmed Nihan Hussain MANIK	Chief of Bureau, People's Majlis
Ms. Aishath EAMAN Secretary of the delegation	Senior Foreign Relations Officer People's Majlis
Ms. Fathimath NIUSHA Secretary of the Group	Secretary General, People's Majlis
PNC            People's National Congress MDP            Maldivian Democratic Party	

**MALTA**

Mr. Angelo FARRUGIA Leader of the Delegation Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Speaker of the House of Representatives Chairperson, House Business Committee Chairperson, Privileges Committee
Mr. Ryan CALLUS	Member of the House of Representatives (PN) Member of the Standards in Public Life Committee
Mr. Ian Paul BAJADA Secretary of the Group	Research Officer House of Representatives
PN            Partit Nazzjonalista	

**MAURITANIA**

Ms. Siham NAJEM	Member of Parliament
Mr. Sid'Ahmed DOUEIRY	Member of Parliament

**MEXICO**

Ms. Anabel ACOSTA ISLAS	Member of the Chamber of Deputies Science, Technology and Innovation, Energy (PVEM)
-------------------------	--

Mr. César Augusto RENDÓN	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Foreign Affairs Member, Finance (PAN)
Ms. Claudia Selene AVILA FLORES	Member of the Chamber of Deputies Transparency and Anti-Corruption, Foreign Relations (MORENA)
Mr. Saúl MONREAL ÁVILA	Member of the Senate Member of the Committee on Jurisdictional Human Rights; Member of the Committee on International Agencies and Justice (MORENA)
Ms. Cynthia Iliana LÓPEZ CASTRO President of the Bureau of Women Parliamentarians Ex-officio Member of the Executive Committee	Member of the Senate Chair, Committee on Consumers Defense Secretary, Committee on Education (MORENA)
Ms. Mely ROMERO CELIS	Member of the Senate (PRI)
Mr. Francisco Javier FARIAS BAILON	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Tourism Secretary, Fishing (MC)
Ms. Magdalena del Socorro NÚÑEZ MONREAL	Member of the Chamber of Deputies Member, Budget and Public Accounts Member, Social Economy and Promotion of Cooperativism (PT)
Mr. Luis Alfonso SILVA ROMO	Member of the Senate (PVEM)
Ms. Marcela GUERRA CASTILLO Vice Chairperson of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies President, Foreign Relations, Immigration Issues, (PRI)
Ms. Julia Arcelia OLGUIN SERNA	Adviser, Chamber of Deputies
PVEM      Ecologist Green Party of Mexico PAN        National Action Party MC        Movimiento Ciudadano MORENA   Movimiento de Regeneración Naciona PRI        Institutional Revolutionary Party	

**MONACO**

M. Fabrice NOTARI Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre du Conseil national Président, Commission des Relations Extérieures (L'Union)
Mme Marine HUGONNET-GRISOUL	Membre du Conseil national Présidente du Groupe APF (L'Union)
M. Benjamin CELLARIO Secrétaire de Délégation	Conseil national
L'Union      Union Nationale Monégasque	

**MONGOLIA**

Ms. Bulgantuya KHURELBAATAR Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice-Chairman of the State Great Hural Member, Standing Committee on Budget Member, Standing Committee on Social Policy (social democracy)
Ms. Badamdorj PUNSALMAA	Member of the State Great Hural

Mr. Naranbaatar NANZAD	Member of the State Great Hural Member, Standing Committee on Environment, Food and Agriculture Member, Standing Committee on Security and Foreign Policy (social democracy)
Ms. Nominchimeg ODSUREN Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the State Great Hural Member, Standing Committee on State Structure Member, Standing Committee on Justice (social democracy)
Mr. Baasandorj BARSUREN Secretary of the Group	Secretary General, State Great Hural
Mr. Nyam-Osor DAGSHINJAV Adviser	Deputy Secretary General State Great Hural
Mr. Batbold MARUUSH Adviser	Adviser State Great Hural
Ms. Bayarmaa ENKHTUR Adviser	Director State Great Hural
Ms. Baatar LKMAGVASUREN	Director, State Great Hural
Ms. Burtetsetsen GANBAATAR Secretary of the delegation	Secretary State Great Hural
Ms. Narangua GANBAATAR Secretary of the delegation	Secretary State Great Hural
Social Democracy Liberal Conservatism	Mongolian People's Party Democratic party

**MONTENEGRO**

Mr. Gordan STOJOVIĆ	Member of Parliament Head, CEI-PD Member, Committee on International Relations and Emigrants
Ms. Jevrosima PEJOVIĆ	Member of Parliament Member, Security and Defence Committee Member, Committee on European Integration
Ms. Marija MILOŠEVIĆ Secretary of the delegation	Secretary of the European Integration Committee Parliament
Ms. Tijana ROSANDIĆ Deputy secretary of the delegation	Adviser Parliament

**MOROCCO / MAROC**

M. Sidi Mohamed OULD ERRACHID Chef de la délégation	Président de la Chambre des conseillers Membre, Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures de base(PI)
M. Ahmed TOUIZI Président du Groupe Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre de la Chambre des représentants (PAM)
M. Abderrahman OIFFA M. Mohamed Salem BEN MESSAOUD	Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) Membre de la Chambre des Conseillers
M. Ahmed EL-AALEME	Membre de la Chambre des représentants (PI)

M. Hassan CHOUMAIS	Membre de la Chambre des conseillers Commission des secteurs productifs (PAM)
M. Kamal AIT MIK Membre du Bureau du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	Membre de la Chambre des conseillers Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures de base (RNI)
Mme Khaddouj SLASSI	Membre de la Chambre des représentants (USFP)
M. Mustapha REDDAD	Membre de la Chambre des représentants (RNI)
M. Najib EL KHADI	Secrétaire général, Chambre des représentants
M. El Assad ZEROUALI	Secrétaire général, Chambre des conseillers
M. Mansour LAMBARKI Conseiller	Chef de cabinet Chambre des conseillers
M. Abdelwahad DRIOUCHÉ Conseiller	Deputy Secretary General Chambre des conseillers
M. Said SATRAOUY Secrétaire de la délégation	Chef de la division des relations multilatérales Chambre des représentants
M. Oussama SOUHAIL	Cadre à la direction des Relations Extérieures Chambre des représentants
PAM	Parti authenticité et modernité
RNI	Rassemblement national des indépendants
PI	Parti de l'Istiqlal
USFP	Union socialiste des forces populaires

**MOZAMBIQUE**

Mr. Pedro COMISSARIO AFONSO Leader of the Delegation	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO) Deputy-Chair of the Committee on Defence
Mr. Alberto NKUTUMULA Member of ASGP	Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. Jaime MATIAS	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. Narcisio MANJATE Secretary of the Group	Adviser, Assembly of the Republic
FRELIMO	Front of Liberation of Mozambique
PODEMO	Optimist Party for Development of Mozambique

**NAMIBIA**

Ms. Emma Tangi MUTEKA Leader of the delegation Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Council Vice- Chairperson, Committee on Health, Social Welfare and Labour Affairs (SWAPO)
Mr. Johannes Hamba KARONDO	Member of the National Council Member of Committee, Committee on Health, Social Welfare and Labour Affairs (SWAPO)
Mr. Phillemon NDJAMBULA	Member of the National Council Vice-Chairperson, Committee on Home Affairs, Security, Constitutional and Legal Affairs (SWAPO)
Mr. Johannes Tousy NAMISEB Secretary of the delegation	Secretary to the National Council
Ms. Moringa Johanna GOAGOSSES	Adviser, National Council

Ms. Pamela MATE	Adviser, National Council
Ms. Agnes LILUNGWE	Adviser, National Council
Ms. Rachel MUNDILO	Adviser, National Council
SWAPO	South West Africa People's Organisation

**NEPAL**

Mr. Dev Raj GHIMIRE Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (CPN (UML))
Ms. Anjan SHAKYA	Member of the National Assembly Member, Committee on Development, Economic Affairs and Good Governance (CPN (UML))
Mr. Shyam Kumar GHIMIRE	Member of the House of Representatives Member, Public Account Committee (NC)
Ms. Sobita GAUTAM	Member of the House of Representatives Member, Law, Justice and Human Rights Committee (RSP)
Mr. Surya Man TAMANG DONG	Member of the House of Representatives Member, Industry, Commerce, Labour and Consumer Welfare Committee (CPN (Maoist Centre))
Mr. Padma Prasad PANDEY	Secretary General, Federal Parliament
Mr. Raju RIMAL Secretary of the delegation	Under Secretary Federal Parliament Secretariat
Mr. Tej Prakash BHATTARAI	Private Secretary to the Speaker
Mr. Harka Raj RAI Secretary	Secretary House of Representatives
CPN (UML)	Communist Party of Nepal (Unified Marxist–Leninist)
NC	Nepali Congress (Chief Whip of Nepali Congress)
RSP	Rastriya Swatantra Party
CPN (Maoist Centre)	Communist Party of Nepal (Maoist Centre)

**NETHERLANDS**

Mr. Hendrik-Jan TALSMAN Leader of the Delegation President of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (Christian Party)
Ms. Fatimazhra BELHIRCH Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate (Social-Liberals)
Ms. Glimina CHAKOR	Member of the House of Representatives (Social democrats)
Ms. Judith TIELEN	Member of the House of Representatives (Liberals)
Mr. Peter OSKAM	Secretary General, House of Representatives
Mr. Remco NEHMELMAN	Clerk, Senate
Ms. Jasmijn DROPPERT Adviser	Adviser Senate
Ms. Monique CHRISTIAANSE Secretary of the Group	Adviser House of Representatives

Mr. Nico SCHERMERS

Diplomatic corps

Christian Party	Christen Unie
Patriots	Party for Freedom
Liberal Democrats	D66
Social democrats	Greenleft-Labour Party
Liberals	People 's Party for Freedom and Democracy (VVD)

**NEW ZEALAND**Mr. Stuart SMITH  
Leader of the DelegationMember of the House of Representatives  
Member, Governance and Administration Committee  
Member, Transport and Infrastructure Committee (N)

Ms. Dana KIRKPATRICK

Member of the House of Representatives  
Member, Foreign Affairs, Defence and Trade  
Committee  
Member, Māori Affairs Committee (N)

Ms. Kahurangi CARTER

Member of the House of Representatives  
Member, Petitions Committee (GP)

Mr. Tangi UTIKERE

Member of the House of Representatives  
Member, Transport and Infrastructure Committee  
(L)Mr. Nico HENNEVELD  
Secretary of the delegationAdviser  
House of Representatives

N	National Party
GP	Green Party
L	Labour Party

**NIGERIA**Mr. Benjamin Okezie KALU  
Leader of the delegation

Deputy Speaker of the House of Representatives (APC)

Mr. Asuquo EKPENYONG

Member of the Senate (APC)

Mr. Ibrahim Folorunsho JIMOH

Member of the Senate (APC)

Mr. Ibrahim Hassan DANKWAMBO

Member of the Senate (PDP)

Ms. Ireti Heebah KINGIBE

Member of the Senate (LP)

Mr. Mark Udo ESSET

Member of the House of Representatives (PDP)

Mr. Osita Ugwu NGWU

Member of the Senate (PDP)

Mr. Olumide Babatunde OSOBA

Member of the House of Representatives (APC)

Mr. Kamoru OGUNLANA

Secretary General / Clerk  
SenateMs. Chidiogo Ngozi ANYIGOR  
Adviser

Clerk, Senate

Mr. Udo UMEKWE  
Secretary of the delegationAssistant Director  
SenateMs. Florence Olanike FOFAH  
AdviserAdviser  
Senate

Mr. Godwin Okon EKPENYONG

Secretary, Senate

APC	All Progressives Congress
PDP	Peoples Democratic Party
LP	Labour Party

**NORWAY**

Mr. Tellef Inge MØRLAND Leader of the Delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Storting (Labour Party)
Mr. Grunde Kreken ALMELAND	Member of the Storting (Liberal Party)
Mr. Ola Borten MOE	Member of the Storting (Center Party)
Ms. Silje HJEMDAL	Member of the Storting (Progress Party)
Mr. Jo Kyrre GRIMSTAD	Secretary General, Stortinget
Ms. Lisbeth Merete STOCK Secretary of the delegation	Adviser Stortinget
Mr. Thomas Alexander FRASER Secretary of the delegation	Adviser Stortinget
Labour Party	Labour Party
Centre Party	Centre Party
Conservative Party	Conservative Party
Center Party	Center Party
Progress Party	Progress Party

**OMAN**

Mr. Khalid AL MAAWALI Leader of the Delegation	Speaker of the Shura Council
Mr. Ammar AL SAADI	Member of the Shura Council
Mr. Khawidam AL MAASHANI	Member of the Shura Council
Mr. Waleed AL MALKI	Member of the Shura Council
Ms. Hanefa AL QASIMI	Member of the State Council
Ms. Shamsa AL SHEIBANI	Member of the State Council
Mr. Ahmed AL HOSNI	Adviser, Shura Council
Ms. Amna AL HASHMI	Adviser, Shura Council
Mr. Ahmed AL NADABI Member of ASGP	Secretary General of the Shura Council
Mr. Mohammed AL JAHWARI	Adviser, Shura Council
Mr. Said AL RASHDI Secretary of the delegation	Adviser, Shura Council
Ms. Salma AL SINANI	Adviser, State Council
Mr. Sulaiman AL RAWAHI	Adviser, Shura Council
Ms. Sumaiya ALAMRI	Director, Shura Council

**PAKISTAN**

Mr. Syed Yusuf Raza GILANI Leader of the Delegation, Senate	Chairman of the Senate Chairperson, Business Advisory Committee Member, Senate Finance Committee (PPP)
--	--

Mr. Syed Naveed QAMAR Leader of the Delegation, National Assembly	Member of the National Assembly Chairman, Standing Committee on Finance and Revenue Member, Standing Committee on Law and Justice (PPPP)
Ms. Sabheen GHOURY	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Federal Education, Professional Training, National Heritage and Culture Member, Standing Committee on Human Rights (MQM)
Mr. Aqeel MALIK	Member of the National Assembly State Minister for Law and Justice Member, Standing Committee on Aviation Member, Standing Committee on Defence (PML (N))
Mr. Farooq Hamid NAEK Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate Chairperson, Standing Committee on Law and Justice (PPPP)
Mr. Sarmad ALI	Member of the Senate Member, Standing Committee on Commerce Member, Information and Broadcasting (PPPP)
Ms. Shahnaz Saleem MALIK	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Religious Affairs and Inter-Faith Harmony Member, Standing Committee on Science and Technology (PML (N))
Mr. Shahzaib DURRANI	Member of the Senate Chairperson, Standing Committee on Problems of less developed areas Member, Senate Finance Committee (Pakistan Muslim League (NAWAZ))
Ms. Syeda Shehla RAZA	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on CLIMATE CHANGE AND ENVIRONMENTAL COORDINATION Member, Standing Committee on Narcotics (PPPP)
Mr. Zeeshan KHANZADA	Member of the Senate Chairperson, Standing Committee on Overseas Pakistanis and human resource development Committee member, Standing Committee on Kashmir affairs and Gilgit Baltistan (PTI)
Mr. Mehbuuh SHAH	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Communications Member, Standing Committee on Housing and Works (PTI)
Mr. Syed Hasnain HAIDER Secretary of the delegation	Secretary General, Senate
Ms. Misbah KHAN	Advisor to Chairman, Senate
Mr. Syed Shamoos HASHMI Secretary of the delegation	Special Secretary (SI), National Assembly
Mr. Muhammad ASLAM	Director, National Assembly
Mr. Nisar AHMED Secretary of the delegation	Director, National Assembly
Mr. Mudassar Ali GONDAL	Deputy Secretary, Senate

Mr. Faisal ABBAS

Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs

PTI  
PPP  
PML (N)  
PPPP  
Pakistan Muslim League (NAWAZ)Pakistan Tahreek e Insaf  
Pakistan Peoples Party  
Pakistan Muslim League (N)  
Pakistan Peoples Party Parliamentarians  
PML (N)**PALESTINE**Mr. Musa HADID  
Leader of the Delegation  
President of the IPU Group  
Member of the Committee on Middle East QuestionsDeputy Speaker of the Palestine National Council  
(FATEH)

Mr. Jawad AWAD

Member of the Palestine National Council

Ms. Samar AWADALLAH

Member of the Palestine National Council

Ms. Riham BARGHOUTH

Member of the Palestine National Council

Mr. Bisher ALARAJ

Diplomatic Corps

FATEH      Palestinian National Liberation Movement

**PARAGUAY**Mr. Sergio ROJAS  
Leader of the Delegation

Member of the Senate (PLRA)

Mr. Nestor CASTELLANO

Member of the Chamber of Deputies (ANR)

Mr. Rodrigo Daniel BLANCO

Member of the Chamber of Deputies (PLRA)

Mr. Rodrigo GAMARRA

Member of the Chamber of Deputies (ANR)

Mr. Carlos NUÑEZ

Member of the Chamber of Deputies (ANR)

Mr. Marcelo Rafael SALINAS  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
United Nations Affairs

Member of the Chamber of Deputies (PLRA)

ANR      Asociacion Nacional Republicana  
PLRA      Partido Liberal Radical Autentico**PERU**Ms. Maria del Carmen ALVA PRIETO  
Leader of the Delegation  
Member of the Executive Committee

Member of the Congress of the Republic (AP)

Mr. Wilson SOTO PALACIOS  
Member of the Board of the Forum of Young  
Parliamentarians

Member of the Congress of the Republic (AP)

AP      Acción Popular

**PHILIPPINES**Mr. Jinggoy Ejercito ESTRADA  
Leader of the delegationDeputy Speaker of the Senate  
Chairperson, National Defense and Security, Peace,  
Unification and Reconciliation (PMP)Ms. Esperanza AYSON  
Secretary of the delegationDeputy Director-General  
Senate of the PhilippinesMr. Efren Jr. BUENDIA  
Secretary of the delegationSupervising Legislative Staff Officer  
Senate of the Philippines

Ms. Racquel GARCE-MEIIJA

Chief of Staff, Office of Senate President

Ms. Fortune MAYUGA	Chief Legislative Officer, Office of Senate President
Mr. Roberto G. MANALO	Ambassador
Mr. Jabbar M. ADIONG	Deputy Chief of Mission and Consul General
PMP      Pwersa ng Masang Pilipino	

**POLAND**

Ms. Gabriela MORAWSKA-STANECKA Leader of the Delegation President of the IPU Group Vice-President of the Executive Committee, Ex-officio member of the Bureau of Women Parliamentarians, Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senate Member, Committee on Human Rights, the Rule of Law and Petitions Member, Committee on Foreign Affairs and the European Union (KO)
Ms. Barbara BARTUS	Member of the Sejm Vice-Chair, Legislative Member, Rules, Deputies' Affairs and Immunities Committee (PiS)
Ms. Dorota OLKO	Member of the Sejm Culture and Media, Education and Science(L)
Ms. Agnieszka KOŁACZ-LESZCZYŃSKA	Member of the Senate Deputy Chairperson, Education Committee Member, Committee on Legislation (PO)
Ms. Kinga GAJEWSKA	Member of the Sejm Vice-Chair, Education and Science member, Legislative (KO)
Mr. Radoslaw FOGIEL	Member of the Sejm member, Foreign Affairs (PiS)
Mr. Rafal KASPRZYK	Member of the Sejm Vice-Chair, Public Finance member, European Union (PL 2050 TD)
Mr. Stanisław GAWŁOWSKI	Member of the Senate Member, Committee on Legislation President, Committee on Climate and Environment (KO)
Mr. Wiktor DURLAK	Member of the Senate President, Sports Committee Member, Committee on Local Self-Government and State Administration (PiS)
Ms. Agata KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA	Secretary General, Sjem
Mr. Michał DESKUR	Deputy Secretary General, Sejm
Ms. Ewa POLKOWSKA	Secretary General, Senate
Ms. Natalia KOWASKA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Adviser Senate
Mr. Wojciech GRUBA Secretary of the Group	Adviser Sejm

PiS	Law and Justice
L	Left
KO	Civic Coalition
PL 2050 TD	Poland 2050 - Third Way

**PORTUGAL**

Mr. André PINOTES BATISTA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Economic Affairs, Public Works and Housing Member, Committee on Education and Science (SP)
Mr. Carlos PEREIRA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration Member, Committee on Economic Affairs, Public Works and Housing (SP)
Mr. Hugo CARNEIRO Member of the Group of Facilitators for Cyprus	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Constitutional Affairs, Rights, Freedoms and Guarantees Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration (SDP)
Mr. Miguel SANTOS	Member of the Assembly of the Republic President, Committee on Economic Affairs, Public Works and Housing Member, European Affairs Committee (SDP)
Ms. Suzana SANTOS Adviser	Adviser Assembly of the Republic
SDP            Social Democratic Party SP             Socialist Party	

**QATAR**

Mr. Hassan AL-GHANIM Leader of the Delegation	Speaker of the Shura Council
Ms. Hamda AL-SULAITI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Abdulla ALSUBAEY	Member of the Shura Council Member, Economic and Financial Affairs Committee
Mr. Ahmad AL-HITMI	Member of the Shura Council Member, Economic and Financial Affairs Committee
Mr. Mohamed ALMANA	Member of the Shura Council Chairman, Economic and Financial Affairs Committee
Mr. Sultan AL DOSARI Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council Chairman, Legal and Legislative Affairs Committee Member, Social Affairs, Labour and Housing Committee
Mr. Yousef AL-KHATER	Member of the Shura Council Chairman, Internal and External Affairs Committee
Mr. Abdulatif ALMANA	Office of the Speaker, Shura Council
Mr. Hamad ALHAMADI Secretary of the delegation	International relations Shura Council
Mr. Mohammed SHAHBECK	Director, Shura Council
Mr. Mohammed AL-HASSAN Secretary of the delegation	International relations Shura Council
Mr. Naif AL-MAHMOUD	Secretary General, Shura Council
Mr. Hassan HASSAN	Diplomatic corps
Mr. Khalid AL-JEHANI	Diplomatic corps

**REPUBLIC OF KOREA**

Mr. Seonggon WI Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member, Special Committee on Budget and Accounts Member, Public Administration and Security Committee (DPK)
Ms. Jae Won KIM	Member of the National Assembly Member, Culture, Sports, and Tourism Committee (RKP)
Mr. Jeongha PARK	Member of the National Assembly Member, Culture, Sports, and Tourism Committee (PPP)
Mr. Kun Young YOUN	Member of the National Assembly Member, House Steering Committee Member, Public Administration and Security Committee (DPK)
Mr. Minki KIM	Secretary General, National Assembly
Ms. Jeongran KIM Adviser	Adviser, National Assembly
Mr. Hyeongmin PARK	Adviser of the National Assembly
Mr. Kihyun PARK	Director, National Assembly
Ms. Seolah CHOI	Adviser, National Assembly
Mr. Seong-Oh HONG	Deputy Director, National Assembly
DPK            Democratic Party of Korea RKP            Rebuilding Korea Party PPP            People Power Party	

**ROMANIA**

Mr. Ioan STAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Senate Member, Committee for the Investigation of Abuses, Fight against Corruption and for Petitions Member, Committee for Romanian Communities Living Abroad (SPD)
Mr. Adrian SOLOMON	Member of the Chamber of Deputies Chairperson, Committee for Labour and Social Protection (SPD)
Ms. Andreea-Firuța NEACȘU	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee for Human Rights, Cults and National Minorities Issues Member, Committee for Foreign Policy (AUR)
Ms. Daniela ȘTEFĂNESCU	Member of the Senate Secretary, Committee on Legal Affairs, Appointments, Discipline, Immunities and Validation Member, Committee on Agriculture, Food Industry and Rural Development Member, Committee for Public Administration (AUR)
Mr. Mihai-Adrian ȚIU	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Committee for information technologies and communications Member, Committee for Industries and Services (S.O.S.)
Ms. Pollyanna-Hanellore HANGAN	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee for Economic Policy, Reform, and Privatization (USR)

Mr. Varol AMET	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Science and Technology Member, Committee on Transport and Infrastructure (The parliamentary group of the national minorities)
Mr. Zoltán MIKLÓS	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson, Committee for Budget, Finance and Banks Member, The Committee for Romanian Communities Living Abroad (UDMR)
Ms. Arany VIKÁRIUS	Deputy Secretary General, Senate
Ms. Cosmina MOLDOVAN Secretary of the Group	Adviser Senate
Ms. Cristina IONESCU Secretary of the delegation	Director Senate
Ms. Teodora Elena POTERAȘU Secretary of the Group	Adviser Chamber of Deputies
SPD	Social Democrat Party
AUR	Alliance for the Union of Romanians
NLP	National Liberal Party
S.O.S.	S.O.S. Romania
USR	Union to Save Romania
The parliamentary group of the national minorities	Democratic Union of Turkish-Muslim Tartars in Romania
UDMR	The Democratic Alliance of Hungarians in Romania

**RUSSIAN FEDERATION**

Ms. Valentina MATVIENKO Leader of the delegation	Speaker of the Council of the Federation
Mr. Petr TOLSTOY	Deputy Chairman of the State Duma (UR)
Mr. Konstantin KOSACHEV	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member, Committee on Foreign Affairs
Ms. Inna SVYATENKO	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member, Committee on Social Affairs
Ms. Roza CHERMERIS Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the State Duma (NP) Member, Committee on International Affairs
Mr. Sergei GAVRILOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the State Duma (CPRV) Chairman, Committee on Property Affairs, Land and Property Relations
Mr. Leonid SLUTSKIY	Member of the State Duma (LDPR) Chairman, Committee on International Affairs
Mr. Aleksandr DVOINYKH	Member of the Council of the Federation Chair, Committee on Agriculture and Food Policy and Environmental Management
Mr. Andrey DENISOV	Member of the Council of the Federation First Deputy Chair, Committee on Foreign Affairs
Mr. Aleksei CHEPA	Member of the State Duma (JRT) First Deputy Chair, Committee on International Affairs
Ms. Lilia GUMEROVA Member of the Working Group on Science and Technology	Adviser

Mr. Ilias UMAKHANOV	Adviser
Mr. Gennady GOLOV	Secretary General, Council of the Federation
Mr. Nikolay PARUZIN	Deputy-Secretary General, Head of International Relations Department
Ms. Nataliia UDALOVA	Head of Federation's Speaker's Secretariat
Mr. Dmitrii STEPANOV Secretary of the delegation	Director State Duma
Mr. Aleksey BYKOV	Deputy Director Council of the Federation
Mr. Andrei BORZOV Adviser	Director State Duma
Ms. Olga SHMACHKOVA Secretary of the delegation	Adviser Council of the Federation
Ms. Maria ZHOLOBOVA Secretary of the delegation	Adviser Council of the Federation
NP	New People
CPRV	Communist Party of the Russian Federation
UR	United Russia
LDPR	Liberal-Democratic Party of Russia
JRT	Just Russia - for Truth

**RWANDA**

Ms. Soline NYIRAHABIMANA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice President of the Senate (RPF-INKOTANYI)
Ms. Germaine MUKABALISA	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Governance and Gender Affairs (PL)
Mr. Sosthène CYITATIRE	Member of the Senate Member, Committee on Social Affairs and Human Rights Deputy Chairperson, Committee in charge of Assessment of the Senate's Activities, Senators' Conduct and Immunity (RPF-INKOTANYI)
Ms. Yvonne UMULISA Adviser	Clerk, Senate
Mr. Aimable MUSAFIRI Adviser, Secretary of the Group	Adviser Senate
RPF-INKOTANYI	Rwandese Patriotic Front INKOTANYI
PL	Parti Liberal

**SAN MARINO**

Mr. Andrea UGOLINI Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council Member, Permanent Committee on Health and Social Security (PDCS)
Ms. Gemma CESARINI	Member of the Great and General Council Member, Permanent Committee on Constitutional Affairs (LIBERA/PS)
Mr. Lorenzo BUGLI	Member of the Great and General Council Member, Permanent Committee on Foreign Affairs (PDCS)

Ms. Michela PELLICIONI  
Member of the Great and General Council  
Member, Permanent Committee on Health and Social Security (DML)

PDCS Partito Democratico Cristiano Sammarinese  
LIBERA/PS Libera/PS  
DML Domani - Motus Liberi

**SAO TOME AND PRINCIPE**

Ms. Celmira LOURENÇO SACRAMENTO  
Leader of the Delegation  
Speaker of the National Assembly (ADI)

Mr. António FALEIRO  
Member of the National Assembly  
Member, Fourth Committee on Human Rights,  
Citizenship, Cooperation and Communities (MCI/PS)

Ms. Filomena D'ALVA  
Member of the National Assembly  
Member, Fourth Committee on Human Rights,  
Citizenship, Cooperation and Communities  
(MLSTP/PSD)

Mr. Lourenço FREITAS  
Member of the National Assembly (ADI)

Mr. Domingos BOA MORTE  
Secretary General, National Assembly

Ms. Yonelma D'ALVA  
Director, National Assembly

ADI Acção Democrática Independente  
MCI/PS Movimento de Cidadãos Independentes/Partido Socialista  
MLSTP/PSD Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe

**SAUDI ARABIA**

Mr. Abdullah ALSHEIKH  
Leader of the Delegation  
President of the IPU Group  
President of the Shura Council

Mr. Waleed ABDULSHAKOOR  
Member of the Shura Council

Mr. Abdullah ALMADHI  
Member of the Shura Council

Mr. Abdulrahman ALHARBI  
Member of the High-level Advisory Group on  
Countering Terrorism and Violent Extremism  
Member of the Shura Council

Mr. Ali ALKHTANI  
Member of the Shura Council

Ms. Raedah ABUNAYAN  
Member of the Shura Council

Ms. Rimah ALYAHYA  
Member of the Shura Council

Ms. Afnan ALORAIJ  
Secretary of the Group, Secretary of the delegation  
Researcher  
Shura Council

Mr. Fahad ALOMER  
Secretary of the delegation  
Secretary of the Speaker  
Shura Council

Mr. Youssef ALHARBI  
Secretary of the Group, Secretary of the delegation  
Secretary of the Speaker  
Shura Council

Mr. Khalid ALALSHAYKH  
Secretary of the Group, Secretary of the delegation  
Researcher  
Shura Council

Ms. Lena ALSALEH  
Secretary of the delegation, Secretary of the Group  
Protocol  
Shura Council

Mr. Turki AL SAUD  
Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the  
delegation

Adviser  
Shura Council

Mr. Yazeed ALSEHAIM  
Secretary of the Group, Secretary of the delegation

Protocol  
Shura Council

#### SENEGAL

M. Malick NDIAYE  
Chef de la délégation

Président de l'Assemblée nationale

M. Serigne Abdoul Ahad NDIAYE

Membre de l'Assemblée nationale (PASTEUF)

Mme. Ousmane SONKO

Membre de l'Assemblée nationale (PASTEUF)

M. Amadou THIMBO

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

M. Guillaume Apollinaire IPEND

Conseiller

M. Abdoulaye FAYE

Conseiller

M. Andre Mbaye DIENSE.

Conseiller

Mr. Oumou Kalsoum SALL

Conseiller, Chargé de la Coopération

PASTEUF      PASTEUF Les Patriotes  
APR            Alliance pour la République

#### SERBIA

Ms. Snežana PAUNOVIĆ  
Leader of the Delegation  
Member of the Bureau of Women Parliamentarians

Vice-President of the National Assembly  
Chairperson, Committee on the Economy, Regional  
Development, Trade, Tourism and Energy;  
Member, Committee on Administrative, Budgetary,  
Mandate and Immunity Issues (SPS)

Mr. Edin ĐERLEK

Vice-President of the National Assembly  
Member, Foreign Affairs Committee;  
Member, Committee on the Rights of the Child (SPP)

Ms. Ivana STAMATOVIĆ

Member of the National Assembly  
Member, Agriculture, Forestry and Water Management  
Committee;  
Deputy member, Foreign Affairs Committee (ZS)

Mr. Mladen GRUJIĆ  
Member of the Committee on Human Rights of  
Parliamentarians

Member of the National Assembly  
Member, Committee on Human and Minority Rights and  
Gender Equality (SNS)

Ms. Aleksandra MLADAN

Adviser, National Assembly

Mr. Djordje KRALJEVIC

Adviser, National Assembly

Ms. Ana TRAJKOVIC  
Secretary of the delegation

Adviser, National Assembly

Ms. Dragana POKRAJAC

Adviser, National Assembly

Ms. Aleksandra ILIC

Diplomatic Corps

NPS                      People's Movement of Serbia  
SNS                      Serbian Progressive Party  
SPP                      Justice and Reconciliation Party  
SPS                      Socialistic Party of Serbia  
ZS                        Health Serbia

**SEYCHELLES**

Mr. Waven WILLIAM Leader of the Delegation President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Chairperson, International Affairs Committee Vice Chairperson, Standing Orders Committee (LDS)
Ms. Audrey VIDOT	Member of the National Assembly Vice Chairperson, Women's Parliamentary Caucus Member, Defense and Security Committee (US)
Mr. Clifford ANDRE	Member of the National Assembly Chairperson, Defence and Security Committee Chairperson, Climate Change, Environment, Tourism and Sustainable Development (LDS)
Ms. Emma DIDON Secretary of the delegation, Adviser	Research Officer / NA Desk Officer for IPU National Assembly
LDS            Linyon Demokratik Seselwa US            United Seychelles	

**SLOVENIA**

Mr. Predrag BAKOVIC Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Chair, Committee on Foreign Policy Member, Committee on Infrastructure, Environment and Spatial Planning (Socialist Party)
Ms. Mirjam BON KLANJSCEK	Member of the National Assembly Chair, Committee on Education, Science, Sport and Youth Member, Commission for National Communities (Liberal Party)
Mr. Zoran MOJSKERC Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member, Committee on European Union Affairs Member, Committee on Justice (Conservative Party)
Ms. Tatjana PANDEV Secretary of the delegation	Director National Assembly
Socialist Party            Social Democrats Liberal Party            Svoboda Conservative Party      Democratic Party	

**SOMALIA**

Mr. Abdullahi Omar ABSHIR Leader of the Delegation President of the IPU Group	Deputy Speaker of the House of the People
Mr. Ismail Eid MOHAMED	Member of the House of the People Member, Justice and Judiciary Committee
Mr. Farah Moalin BISHAR	Member of the House of the People
Ms. Zamzam Dahir MOHAMUD	Member of the Upper House Secretary Committee, National Resource Committee Member of the Committee, OC Committee
Mr. Mohamud Ahmed MOHAMED	Member of the House of the People
Mr. Noradin Abdullahi OLUJOG	Member of the House of the People Member, Committee of telecommunications, Media and Technology
Ms. Leylo Nuur MAAH	Member of the Upper House Deputy Chair, Justice and Human Right Committee

Mr. Abdirahman Mohamed ABDULLE	Secretary-General, House of the People
Mr. Mohamed Abdullahi ABDI CIYOW	Deputy Secretary General, House of the People
Mr. Abdullahi Haji Gedi MUMIN	Deputy Secretary General, Upper House
Mr. Abdulkadir Abshir OMAR	Secretary, House of the People
SNGP Somali New Green Party	

#### **SOUTH AFRICA**

Ms. Angela Thokozile DIDIZA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (ANC)
Mr. Poobalan GOVENDER	Deputy Chairperson of the National Council of Provinces (IFP)
Mr. Baxolile Babongile NODADA	Member of the National Assembly (DA)
Ms. Dorries Eunice DLAKUDE	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. Jane Seboletswe MANANISO	Member of the National Council of Provinces (ANC)
Mr. Mikateko Golden MAHLAULE	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. Mzwanele MANYI	Member of the National Assembly (MKP)
Mr. Nhlanhla Mzungezwa HADEBE	Member of the National Assembly (IFP)
Ms. Nqobile Matilda MHLONGO	Member of the National Assembly (EFF)
Ms. Seeng Mmabatho Nthabiseng MOKOENA	Member of the National Council of Provinces (MKP)
Mr. Xolile Christopher GEORGE	Secretary to Parliament
Mr. Masibulele XASO	Secretary of the National Assembly
Ms. Noluthando SHABALALA	Secretary to the Speaker, National Assembly
Ms. Nonyaniso Faith NDENZE	Adviser, National Assembly
Mr. Reginald Khethukuthula NGCOBO Adviser	Director, National Assembly
Ms. Rosalind Mpho MONNAKGOTLA	Adviser, National Assembly
Mr. Sibongile Sydney MAPUTI	Adviser, National Assembly
Mr. Thembanani Lucius MBADLANYANA	Adviser, National Assembly
ANC African National Congress	
DA Democratic Alliance	
MKP Umkhonto Wesizwe Party	
IFP Inkatha Freedom Party	
EFF Economic Freedom Fighters	

#### **SOUTH SUDAN**

Ms. Jemma Nunu KUMBA Leader of the Delegation	Speaker of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Ms. Mary Majok Kiir DENG Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of States (SPLM)
Mr. Daniel Abocha Ali MALOU	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Gabriel Guot Guot ACIEN	Member of the Transitional National Legislative Assembly (NA)

Ms. Janet Aya Alex TABAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. John Gai Nyuot YOH	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Samuel Buhori Lotti THEOPHILUS	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Ms. Sandra Bona MALWAL	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Ms. Sarah Nene Redento LAKU	Member of the Council of States (OPP)
Mr. Elia Paul Ngori UMIA	Adviser, Council of States
Mr. Stephen Pay Biliu CHOUL	Adviser, Council of States
Mr. Alalla Younis Said LORO Secretary of the delegation	Clerk, Council of States

SPLM	Sudan people's liberation movement
NA	National Agenda
OPP	Other Political parties
SSOA	South Sudan Opposition Alliance
SPLM-IO	Sudan people's liberation movement in opposition

#### SPAIN

Mr. Agustín ALMODÓBAR BARCELÓ Leader of the Delegation Member of the Executive Committee	Member of the Senate (PP)
Mr. JOAQUÍN CABEZAS Adviser	Adviser Senate
Ms. Teresa GÓMEZ-BERNARDO Secretary of the delegation	Secretary Congress of Deputies
PP	Popular Party

#### SRI LANKA

Mr. Jagath WICKRAMARATNE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chairman, Committee on Parliamentary Business Chairman, Committee on Standing Orders (NPP)
Ms. Anushka THILAKARATHNE	Member of Parliament Member, Women Parliamentarians Caucus in Parliament Member, Legislative Standing Committee (NPP)
Mr. Bimal RATHNAYAKE	Member of Parliament Chairman, Ministerial Consultative Committee on Transport, Highways, Ports and Civil Aviation Member, Committee on Parliamentary Business (NPP)
Mr. Hansaka WIJEMUNI	Member of Parliament Deputy, Ministerial Consultative Committee on Health and Mass Media Member, Committee on High Posts (NPP)
Mr. Jayadewa Chandrawansa ALAWATHUWALA	Member of Parliament Member, Ministerial Consultative Committee on Public Administration, Provincial Councils and Local Government (SJB)
Ms. Kushani ROHANADEERA Secretary of the delegation, Secretary of the Group	Secretary General, Parliament
NPP	Jathika Jana Balawegaya
SJB	Samagi Jana Balawegaya

**SWEDEN**

Ms. Julia KRONLID Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Riksdag Substitute member, Committee on Social Insurance (C)
Ms. Margareta CEDERFELT President of the IPU Group Vice Chairperson of the Working Group on Science and Technology	Member of the Riksdag Member, Committee on Foreign Affairs (C)
Ms. Angelika BENGTSSON	Member of the Riksdag Member, Committee on Foreign Affairs (C)
Ms. Ann-Christine FROHM	Member of the Riksdag Member, Committee on the Labour market (C)
Ms. Emma NOHRÉN	Member of the Riksdag Chair, Committee on the Environment (Environmental)
Ms. Janine ALM ERICSON	Member of the Riksdag Member, Committee on Finance (Environmental)
Ms. Lotta JOHNSON FORNARVE	Member of the Riksdag Substitute Member, Committee on Foreign Affairs (SP)
Mr. Ingvar MATTSON	Secretary General, Riksdagen
Ms. Helena LUNDSTEDT Secretary of the delegation	Adviser, Riksdagen
Mr. Björn SONDÉN Secretary of the delegation	Adviser, Riksdagen
Ms. Mathilda HULTSTRÖM Secretary of the delegation	Adviser, Riksdagen
Mr. Ralph HERMANSSON Secretary of the delegation	Adviser, Riksdagen
Ms. Vilma WIKH	Intern, Riksdagen
C Environmental SP	Moderate Party Green Party Left Party

**SWITZERLAND**

M. Thomas HURTER Chef de la délégation Président du Groupe Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil national Vice-président, Commission des transports et des télécommunications Membre, Commission de la politique de sécurité (SVP/UDC)
Mme Isabelle CHASSOT	Membre du Conseil des États Membre, Commission de politique extérieure; Membre, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de la science, de l'éducation et de la culture (M/C)
Mme Laurence FEHLMANN RIELLE Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des finances (SP/PS)
M. Franz GRÜTER	Membre du Conseil national Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission de l'immunité (SVP/UDC)

M. Daniel JOSITSCH	Membre du Conseil des États Membre, Commission de politique extérieure Président, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de la politique de sécurité Membre, Commission des institutions politiques Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (SP/PS)
M. Christian LOHR Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre du Conseil national Membre, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (M/C)
M. Laurent WEHRLI Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre Président du groupe géopolitique 12plus	Membre du Conseil national Président, Commission de politique extérieure Membre, Commission de gestion Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (FDP/PLR)
M. Jérémie EQUÉY Secrétaire de la Délégation, Secrétaire du Groupe,	Relations internationales Conseil national
Mme Anna-Lea GNÄGI Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la Délégation	Relations internationales Conseil des États
Mme Sarah PALMA Secrétariat de la Délégation	Relations internationales Conseil national
SVP/UDC Union Démocratique du Centre M/C Le Centre SP/PS Parti Socialiste FDP/PLR Les Libéraux / Les Libéraux-Radicaux	

**TAJIKISTAN**

Mr. Fayzali IDIZODA	Chairman of the Majlisi Namoyandagon of the Majlisi Oli
Mr. Mahmashoh GULZODA	Member of the Majlisi Namoyandagon (PDPT)
Mr. Talabshoh SHARIFZODA	Adviser
PDPT People's Democratic Party of Tajikistan	

**THAILAND**

Mr. Wanmuhammadnoor MATHA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the House of Representatives and President of the National Assembly (Prachachart Party)
Mr. Natthaphong RUENGPANYAWUT	Member of the House of Representatives Leader of the Opposition in the House of Representatives, (People's Party)
Ms. Saratsanun UNNOPORN	Member of the House of Representatives Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, House of Representatives (Pheu Thai Party)
Mr. Chavaphon WATTANAVEKIN	Member of the Senate First Vice-Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, Senate
Ms. Visaradee TECHATEERAWAT Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives Second Vice-Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, House of Representatives (Phen Thai Party)
Mr. Kannavee SUEBSANG Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the House of Representatives Third Vice-Chairperson, Standing Committee on Legal Affairs, Justice, and Human Rights, House of Representatives (Fair Party)

Mr. Nophadol IN-NA  
Member of the Working Group on Science and  
Technology

Member of the Senate  
Advisory Chairperson, Standing Committee on  
Commerce and Industry, Senate

Mr. Anucha BURAPACHAISRI

Member of the House of Representatives  
Member and Advisor, Standing Committee on  
Transport, House of Representatives (UTN)

Mr. Akara TONGJAISOD

Member of the House of Representatives  
Spokesperson, Standing Committee on Foreign Affairs,  
House of Representatives (PPRP)

Mr. Dumrong POOTTAN  
Adviser

Adviser to the President of the National Assembly  
(Honorary)  
Former member of the Senate

Ms. Steejit TAIPIBOONSUK  
Member of ASGP  
Member of ASGP Executive Committee

Deputy Secretary General, House of Representatives

Mr. Nattakrit VONGJAREAN

Deputy Secretary General, House of Representatives

Ms. Krisanee MASRICHAN  
Secretary of the delegation

Director of the Bureau of Inter-Parliamentary  
Organizations,  
Secretariat of the House of Representatives

Mr. Tanukom BAMRUNGPON  
Assistant Secretary to the Delegation

Director of the IPU Division, Bureau of Inter-  
Parliamentary Organization  
Secretariat of the House of Representatives

Ms. Neeranan SUNGTO  
Assistant Secretary to the Delegation

Foreign Affairs Officer (Expert Level)  
Secretariat of the House of Representatives

Ms. Kanteera LEELANOND  
Secretary to the Thai Delegation  
Attending the ASGP meeting (ASGP)

Foreign Affairs Officer (Expert Level)  
House of Representatives

Ms. Nusree SAJTIPRASERT

Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level)  
House of Representatives

Ms. Piraporn NAPUKSORNCHAINANT  
Assistant Secretary to the Delegation

Foreign Affairs Officer (Professional Level)  
Secretariat of the House of Representatives

Mr. Koson UDOMSIN  
Assistant Secretary to the Delegation

Foreign Affairs Officer (Professional Level)  
Secretariat of the House of Representatives

Mr. Wittawat HOMPIROM  
Interpreter attached to the Leader of the Delegation

Foreign Affairs Officer (Professional Level)  
Secretariat of the House of Representatives

Ms. Adiyada SRIBOONSAEN

Foreign Affairs Officer (Professional Level)  
Secretariat of the House of Representatives

Mr. Iskanda WATTANATHORN  
Adviser

Academic Officer, Working Group of the Speaker of the  
House of Representatives

Mr. Wachirawit TESSRIMUANG  
Adviser

Secretary, Political Working Group of the Leader of the  
Opposition in the House of Representatives

Prachachart Party	Prachachart Party
PPRP	Palang Pracharath Party
UTN	United Thai Nation Party
Fair Party	Fair Party
People's Party	People's Party
Pheu Thai Party	Pheu Thai Party

**TIMOR-LESTE**

Mr. Saul Salvador Haleluya Judelju AMARAL Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Parliament
Ms. Carminda CARLOTA	Member of the National Parliament
Ms. Maria Teresa DASILVA GUSMÃO	Member of the National Parliament
Mr. Oscar DE ARAUJO	Member of the National Parliament
Mr. Aniceto LONGUINHOS GUTERRES LOPES	Member of the National Parliament
Ms. Maria Ana Bela SAVIO	Member of the National Parliament
Mr. Edgar SEQUEIRA MARTINS Secretary of the Group	Secretary General, National Parliament
Ms. Izilda PEREIRA Protocol IPU Staff National Parliamentary Group	Adviser of the National Parliament
Ms. Casilda Ilda AFONSO	Adviser of the National Parliament
Mr. Joaquim da Conceição SOARES IPU Staff National Parliamentary Group	Adviser National Parliament
Ms. Melisa Ibela Deliana E SILVA CALDAS Adviser	Adviser National Parliament

**TÜRKİYE**

Mr. Numan KURTULMUŞ Leader of the Delegation	Speaker of the Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Asuman ERDOĞAN President of the IPU Group Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK PARTY)
Ms. Fatma ÖNCÜ	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK PARTY)
Mr. Ali OZKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK PARTY)
Ms. Nurhayat ALTACA KAYISOGLU	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (CHP)
Mr. Mevlut KARAKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (MHP)
Mr. Burak AKBURAK	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (İYİ PARTİ)
Ms. Ceylan AKCA CUPOLO	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (DEM Parti)
Mr. Osman MESTEN	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. Abdulkadir Emin ONEN	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. Talip UZUN	Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Yesim USLU Secretary of the delegation	Deputy Director Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Abdurrahman Can ÖZCEVIK	Adviser, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ahmet Semih PUR Secretary of the Group	Legislative expert Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Bilal KESER Secretary of the delegation	Legislative expert Grand National Assembly of Türkiye

Ms. Hande DENERİ  
Secretary of the delegation

Adviser  
Grand National Assembly of Türkiye

Ms. Elif Cagla ALBAYRAK  
Secretary of the delegation

Legislative expert  
Grand National Assembly of Türkiye

Mr. Ismail Hakki ÜNLÜ  
Secretary of the delegation

Legislative expert  
Grand National Assembly of Türkiye

AK PARTY  
İYİ PARTİ  
DEM Parti  
CHP  
MHP

Justice and Development Party  
Good Party  
Peoples' Equality and Democratic Party  
The Republican People's Party  
Nationalist Movement Party

#### TURKMENISTAN

Ms. Dunyagozel GULMANOVA  
Leader of the Delegation

Speaker of the Assembly (TDP)

Mr. Baymyrat BABAYEV

Member of Parliament  
Assembly (TDP)

Ms. Bayramgozel MYRADOVA

Member of Parliament  
Assembly (TDP)

Mr. Maksat KULYYEV

Member of Parliament  
Assembly (TDP)

TDP Democratic Party of Turkmenistan

#### UGANDA

Mr. Patrick Kayongo NSANJA  
Leader of the delegation

Member of Parliament  
Member, Public Accounts Committee- COSASE  
Member, Physical Infrastructure

Mr. Hassan KIRUMIRA

Member of Parliament (NUP)  
Member, Budget Committee  
Member, Natural Resources Committee

Mr. Abdul MUTUMBA

Member of Parliament (NRM)  
Member, Equal Opportunities Committee  
Member, Education and Sports Committee

Ms. Nancy ACORA ODONGA  
Member of the Committee on the Human Rights of  
Parliamentarians

Member of Parliament  
Member, National Economy Committee  
Member, Agriculture Committee

Ms. Susan AMERO  
Member of the Bureau of the Standing Committee on  
Peace and International Security

Member of Parliament  
Member, Local Government and Public Service  
Committee  
Member, Public Accounts Committee- Central

Ms. Sitnah Chemisto CHEROTICH

Deputy Clerk to the National Assembly

Mr. Police Fred BUSINGE

Deputy Director, Parliament

Mr. Muhammed Rukidi MPUGA

Adviser, Parliament

Mr. Meshach NUWABIINE  
Secretary of the delegation

Deputy Director, Parliament

NUP  
NRM

National Unity Party  
National Resistance Movement

#### UKRAINE

Mr. Oleksandr KORNIYENKO  
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of Parliament (SN)

Mr. Arsenii PUSHKARENKO	Member of Parliament Deputy Chairman, Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation (SN)
Mr. Artur GERASYMOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament Member, Committee on Agrarian and Land Policy (YeS)
Mr. Ivan KRULKO	Member of Parliament First Deputy-Chairman of the Budget Committee (Batkivshchyna)
Mr. Oleksandr MEREZHKO	Member of Parliament Chairman, Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation (SN)
Mr. Oleksii ZHMERENETSKYI	Member of Parliament Head of the subcommittee on adaptation of Ukrainian legislation to the provisions of European Union law (EU acquis), fulfillment of Ukraine's international legal obligations in the field of European integration, Member, Committee on Anti-corruption Policy (SN)
Ms. Olga RUDENKO Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of Parliament Head of the subcommittee on ensuring foreign economic ties and effective use of international aid, Member, Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation (SN)
Mr. Oleksandr SANCHENKO	Member of Parliament Member, subcommittee on Humanitarian and Information Policy (SN)
Ms. Tamila TASHEVA	Member of Parliament Member, Committee on the Organization of State Power, Local Self-Government, Regional Development and Urban Planning (Holos)
Mr. Viacheslav SHTUCHNYI Secretary of the Group	Secretary General of Parliament
Mr. Andriy KANIUKA	Adviser, Parliament
Ms. Antonina FEDOSOVA	Adviser, Parliament
Ms. Olha RYBAK Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament
Mr. Erik KUCHERENKO Secretary of the delegation	Adviser, Parliament
SN	"Servant of the People" political party
YeS	"European Solidarity" political party
	"Batkivshchyna" political party

**UNITED ARAB EMIRATES**

Dr. Ali AL NUAIMI Leader of the Delegation President of the IPU Group IPU Vice-President Member of the Executive Committee	Member of the Federal National Council
Ms. Sara FALAKNAZ Member of the Committee on Middle East Questions Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Federal National Council

Ms. Meera ALSUWAIDI Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Federal National Council
Mr. Marwan ALMHEIRI	Member of the Federal National Council
Mr. Ahmed KHOORI	Member of the Federal National Council
Ms. Sedra ALMANSOORI	Member of the Federal National Council
Ms. Moza ALSHEHHI	Member of the Federal National Council
Mr. Omar ALNUAIMI	Secretary General, Federal National Council
Ms. Afra ALBASTI Adviser	Deputy Secretary General, Federal National Council
Mr. Matar ALMHEIRI	Deputy Secretary General, Federal National Council
Mr. Abulrahman ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council
Ms. Roudha ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council
Mr. Belal ALALI Adviser	Adviser, Federal National Council
Ms. Eman ALSUWAIDI Adviser	Adviser, Federal National Council
Mr. Juma ALMHEIRI Adviser	Adviser, Federal National Council
Mr. Ahmad ALAQILI	Adviser, Federal National Council

**UNITED KINGDOM**

Mr. Fabian HAMILTON Leader of the Delegation Chair of the British Group of the IPU	Member of the House of Commons (L)
Mr. Chris LAW	Member of the House of Commons (SNP)
Lord Chris RENNARD	Member of the House of Lords (LD)
Mr. Dan CARDEN President of the Board of the Forum of Young Parliamentarians Ex-officio member of the Executive Committee	Member of the House of Commons Member, Foreign Affairs Committee (L)
Lord Dennis ROGAN	Member of the House of Lords (UUP)
Dame Harriett BALDWIN	Member of the House of Commons Member, Treasury Committee (C)
Ms. Jess MORDEN	Member of the House of Commons Member, Liaison Committee (L)
Dame Karen BRADLEY	Member of the House of Commons Chair, Home Affairs Committee (C)
Ms. Pam COX	Member of the House of Commons Member, Justice Committee (L)
Mr. Simon BURTON	Clerk, House of Lords
Ms. Chloe MAWSON	Clerk Assistant, House of Lords

Ms. Sarah DAVIES	Clerk Assistant, House of Commons
Mr. Rick NIMMO	Director, BGIPU
Ms. Dominique REES	Deputy Director, BGIPU
Ms. Rhiannon EDWARDS	Multilateral Programme Manager, BGIPU
L	Labour
SNP	Scottish National Party
LD	Liberal Democrats
UUP	Ulster Unionist Party
C	Conservative

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA**

Mr. Joseph MHAGAMA Leader of the Delegation	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Elibariki KINGU	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Neema LUGANGIRA	Member of the National Assembly Member, Parliamentary Committee on Social and Community Development Committee (CCM)
Ms. Esther N. MATIKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly Member, Committee on the Human Rights of Parliamentarians (CHADEMA)
Ms. Mwanaisha ULENGE	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Ramadhan Suleiman RAMADHAN	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Athuman BRAMBATI Secretary of the Group	Clerk, National Assembly
Ms. Katherine KAIHULA Adviser, Secretary of the delegation	Adviser National Assembly
Ms. Hoyce TEMU	Diplomatic corps
CCM	Chama Cha Mapinduzi
CHADEMA	Chama Cha Demokrasia Na Maendeleo

**URUGUAY**

Ms. Silvia NANE Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate (FA)
Mr. Amín NIFFOURI Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives (PN)
Mr. José Pedro MONTERO President of the ASGP	Secretary General, Senate
Ms. Carina GALVALISI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Head of Department House of Representatives
Mr. Oscar PIQUINELA Secretary of GRULAC Geopolitical Group	Adviser, Senate
FA	Frente Amplio
PN	Partido Nacional

**UZBEKISTAN**

Mr. Nuriddin ISMOILOV Leader of the Delegation	Speaker of the Legislative Chamber
Mr. Abdulkakim ESHMURATOV	Member of the Senate Chairperson, Judiciary and Anti-Corruption Committee
Mr. Akmal SAIDOV	Member of the Legislative Chamber Member, Committee on Democratic Institutions and Civil Society Development of the Legislative Chamber
Mr. Anvar TUYCHIYEV	Member of the Senate Chairperson, Senate Committee on Agrarian, Water Management and Ecology
Ms. Dilorom FAYZIYEVA	Member of the Legislative Chamber Deputy Chairperson, Committee on international affairs, defense and security
Ms. Gulshana KHUDOYAROVA	Member of the Legislative Chamber Member, Committee on corruption and legal issues
Ms. Oral ATANIYAZOVA Member of the Advisory Group on Health	Member of the Senate Deputy Chairperson, Committee on Science, Education and Health
Ms. Orzigul KOZIKHONOVA	Member of the Senate Chairperson, Committee on Youth, Women, Culture and Sports
Mr. Ulugbek SHERMATOV	Member of Parliament Legislative Chamber Chairperson, Committee on international affairs, defense and security
Mr. Qudrat NURULLAYEV	Secretary General of the Senate

**VIET NAM**

Mr. THANH MAN TRAN Leader of the Delegation	President of the National Assembly Chair, Standing Committee of the National Assembly (CPV)
Mr. HAI HA VU President of the IPU Group	Member of the National Assembly (CPV)
Mr. DON TUAN PHONG	Member of the National Assembly Vice Chair, Committee for National Defence, Security and Foreign Affairs (CPV)
Mr. PHU BINH PHAM	Member of the National Assembly Member, Committee on Defense, Security and Foreign Affairs (CPV)
Mr. QUANG TUNG LE	Member of the National Assembly (CPV)
Mr. TAN TOI LE	Member of the National Assembly Chair, Committee for National Defence, Security and Foreign Affairs (CPV)
Ms. THU HA LE	Member of the National Assembly (CPV)
Mr. HOANG VIET DO Secretary of the delegation	Director National Assembly
Mr. DUY TRUNG DAO Secretary of the delegation	Deputy Director National Assembly

Mr. QUANG MANH LE Adviser	Chairman National Assembly
Mr. DUC VIET AN Adviser	Adviser National Assembly
Mr. HOANG HAI NGUYEN Adviser	Adviser National Assembly
Mr. NGUYEN THO LUAN Secretary of the delegation	Official National Assembly

CPV Communist Party of Viet Nam

**ZAMBIA**

Ms. Nelly B. Kasumba MUTTI Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly
Mr. Harry Simbeleko KAMBONI Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Chairperson, Education, Science & Technology Member, National Guidance & Gender Matters (UPND)
Mr. Imanga WAMUNYIMA	Member of the National Assembly Member, Privileges and absences Member, Public Accounts (PNUP)
Ms. Jacqueline SABAO	Member of the National Assembly Member, Standing Orders Vice Chairperson, Public Accounts (UPND)
Mr. Mubita Boris ANAKOKA	Member of the National Assembly Member, Parastatal Bodies (UPND)
Mr. Oliver MUMBUNA AMUTIKE Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Member, Planning & Budgeting (UPND)
Mr. Simon MWALE	Member of the National Assembly Member, National Economy, Trade and Labour Matters (PF)
Mr. Roy NGULUBE Secretary of the Group	Secretary General of the National Assembly
Mr. Dominic MWINAMO Adviser	Director National Assembly
Mr. Sage Chilumbu SAMUWIKI Adviser	Director National Assembly
Mr. Temwa NYIRENDA Protocol Officer	Deputy Director National Assembly
Mr. MacDonald MWIINGA Adviser	Adviser National Assembly
Ms. Pauline M. MONGA Adviser	Adviser National Assembly

UPND United Party for National Development  
PNUP Party of National Unity and Progress  
PF Patriotic Front

**ZIMBABWE**

Mr. Jacob Francis Nzwidamilimo MUDENDA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson, Committee on standing rules and orders (ZANU PF)
Ms. Mabel Memory CHINOMONA Leader of the Delegation	Speaker of the Senate Deputy Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders (ZANU PF)
Mr. Jona NYEVERA	Member of the National Assembly Member, Portfolio Committee on Mining and Mining Development Member, Portfolio Committee on Local Government, Rural and Urban Development (ZANU PF)
Ms. Lusyomo NYELELE	Member of the National Assembly Member, Portfolio Committee on Youth Empowerment, Development and Vocational Training Member, Portfolio Committee on Mines and Mining Development (ZANU PF)
Ms. Maureen KADEMAUNGA	Member of the National Assembly Member, Public Accounts Member, Portfolio Committee for Budget, Finance and Investment Promotion (CCC)
Mr. Mtshane KHUMALO LUCAS	Member of the Senate
Mr. Sengezo TSHABANGU	Member of the Senate Member, Thematic Committee on Climate Change Member, Thematic Committee on Peace and Security (CCC)
Mr. Tawanda KARIKOGA	Member of the National Assembly Member, Portfolio Committee on Foreign Affairs and International Trade Member, Portfolio Committee on Lands, Agriculture, Fisheries, Water and Rural Development (ZANU PF)
Ms. Tsitsi Veronica MUZENDA	Member of the Senate Member, Thematic Committee on Sustainable Development Goals Member, Thematic Committee on Human Rights (ZANU PF)
Mr. Kennedy Mugove CHOKUDA Adviser	Secretary General of the National Assembly
Mr. ASHA JENJE Adviser	Director, National Assembly
Mr. Califinos Kudakwashe GUV Adviser	Director, Senate
Ms. Chiguta Jessie MAPOKOTERA	Principal Executive Assistant to the President of the Senate
Mr. Kumbirai MAKAMURE	External relations officer, Senate
Ms. Rumbidzai Pamela CHISANGO Secretary of the delegation	Principal external relations officer National Assembly
ZANU PF    The Zimbabwe African National Union Patriotic Front CCC        Citizens Coalition for Change	

\*\*\*\*\*  
**DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY /  
DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**

**AFGHANISTAN**

Mr. Mir Rahman RAHMANI QALANDERKHAN Leader of the Delegation	Speaker of the House of the People
Mr. Mohammad Akbar STANIKZAI	Deputy Speaker of the House of Elders
Mr. Sanjar KARGAR	Member of the House of the People
Mr. Abdul Qader ARYUBI Secretary of the delegation	Secretary General, House of the People

**MYANMAR**

Mr. Win Myat AYE Leader of the Delegation	Member of the House of Nationalities Member, The Committee Representing Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) (NLD)
Mr. Htun THU Secretary of the delegation, Adviser	Adviser House of Representatives
Ms. Mya THIDA Adviser, Secretary of the delegation	Adviser House of Nationalities
NLD	National League for Democracy

**II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBERS ASSOCIES****ARAB PARLIAMENT**

Mr. Mohamed Ahmed ALYAMMAHI Leader of the Delegation	Speaker
Mr. Ali ALKHALAILEH	Member of Parliament
Ms. Khadija HAJJOURI	Member of Parliament
Mr. Saad ALOTAIBI	Member of Parliament
Ms. Shaikha AL-JUFAIRI	Member of Parliament
Mr. Kamel SHARWY	Secretary General
Mr. Ahmed HASSABALLA	Protocol Coordinator
Mr. Ashraf ELSEIDY	Adviser
Ms. Radwa ELSISI	Media Coordinator

**CENTRAL AMERICAN PARLIAMENT (PARLACEN)**

Ms. Sandra DE LEÓN	Member of Parliament
--------------------	----------------------

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)**

Mr. Joseph NTAKIRUTIMANA Leader of the Delegation	Speaker Chairperson, The EALA Commission
Mr. Ngwaru Jumanne MAGHEMBE	Member of Parliament
Mr. Alex LUMUMBA OBATRE	Clerk
Ms. Anastasia Monica NTHENYA MBEBA	Personal Assistant to the Speaker
Ms. Emilly OKEMA KIRUNGI	Administrative Assistant to the Clerk
Ms. Priscilla AMODING	Senior Administrative Assistant to the Speaker

**EUROPEAN PARLIAMENT (EP)**

Mr. Nicolae ȘTEFĂNUȚĂ Leader of the Delegation	Deputy Speaker
Ms. Iarina Aurora BADEA	Adviser

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES**

Mr. Anar MAMMADOV	Member of Parliament Member, IPA CIS Permanent Commission on Economy and Finance Member, Youth and Sports Committee of the Milli Majlis of the Republic of Azerbaijan
Mr. Dmitriy KOBITSKIY	Secretary General

**LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)**

Mr. Rolando GONZÁLEZ PATRICIO Leader of the Delegation	President
Ms. Norma CALERO	Adviser

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)**

Mr. Jibrin BARAU Leader of the Delegation	Deputy Speaker
Mr. Billay G..TUNKARA	Deputy Speaker
Ms. Moima Dabah BRIGGS-MENSAH	Member of Parliament Second Rapporteur, Social Affairs
Mr. Patrick Kodjovi Senam BOLOUVI	Member of Parliament Chairman, Mines and Energy Vice Chair, Defense
Mr. Kountouon Bertin SOME	Secretary General / Clerk
Mr. Kouao N'Dessonn Yves N'GUESSAN	Adviser
Mr. Mohammed Kabeer GARBA	Director

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)**

Mr. Asaf HAJIYEV	Secretary General / Clerk
------------------	---------------------------

**III. OBSERVERS – OBSERVATEURS****UNITED NATIONS**

Ms. Najat MAALLA	Special Representative of the UN Secretary-General on violence against children
Ms. Sabine MACHL	UN Resident Coordinator in Uzbekistan
Ms. Nadezda DEMENTIEVA	Regional Liaison Officer for CEE and CA
Mr. Peter LINNÉR	Programme Director Dag Hammarskjöld Foundation
Ms. Xenya SCANLON	Chief, Communications, External Relations and Partnerships, UN Convention to Combat Desertification

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**

Ms. Flavia BUSTREO	Chair, Governance and Ethics Committee
Ms. Ilze KALNINA	Lead, Political Advocacy

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**

Ms. Regina Maria CASTILLO RODRIGUEZ	Representative in Uzbekistan
Ms. Shaxlo ASHRAFXANOVA	CRM Specialist
Mr. Geoffrey IJUMBA	Deputy Representative in Uzbekistan

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**

Ms. Ivana ŽIVKOVIĆ	UN Assistant Secretary-General, UNDP Assistant Administrator, and Regional Director for Europe and the Commonwealth of Independent States (CIS)
Ms. Akiko FUJII	Resident Representative
Mr. Anas QARMAN	Deputy Resident Representative
Ms. Kamila MUKHAMEDKHANOVA	Effective Governance Cluster Leader
Ms. Kate SMITH	Communications Specialist, UNDP Climate

**UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST (UNRWA)**

Mr. Ben MAJEKODUNMI	Chief of Staff
Ms. Marta LORENZO	Director UNRWA Representative Office for Europe

**UN WOMEN**

Ms. Julie BALLINGTON	Policy Advisor
----------------------	----------------

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**

Ms. Elisa SCOLARO	External Relations, Parliamentary Affairs, and acting Coordinator, Health and Multilateral Partnerships
-------------------	---

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)**

Mr. Boubacar IDI GADO	Secrétaire Général
Mr. José Tomas RAIMUNDO	Administrateur

**ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION**

Mr. Ahmed Alawi Hafeedh BA ABOOD	Secretary-General
Mr. Hussam El Dine HALWAJI AMMAR	Follow-up Specialist

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)**

Mr. Mohammad Reza MAJIDI	Secretary General
Mr. Mehdi GHASHGHAVI	APA Secretariat Deputy
Mr. Seyed Javad HASHEMI HASSANABADI	Director International Division

**ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS  
IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)**

Mr. Abdulwasie Yusuf ALI	Secretary General
Mr. Egwim Nkemjika CHIMA	Assistant Secretary General

**COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANIZATION PARLIAMENTARY ASSEMBLY (CSTO PA)**

Mr. Sergei POSPELOV	Executive Secretary
Mr. Gleb BOKHANOVICH	Secretary

**COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)**

Ms. Bénite DIBATEZA	Commonwealth Women Parliamentarians Network Coordinator and Programmes Manager
Mr. Stephen TWIGG	Secretary-General
Mr. Jarvis MATIYA	Deputy Secretary-General

**INTERNATIONAL PARLIAMENTARY NETWORK FOR EDUCATION (IPNED)**

Ms. Beth GUM	Senior Policy & Advocacy Adviser
--------------	----------------------------------

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)**

Mr. Maximos CHARAKOPOULOS	Secretary General
Mr. Ioan VULPESCU	President of the General Assembly

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)**

Mr. Alyn WARE	Global Coordinator
---------------	--------------------

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)**

Ms. Rejhana DERVIŠEVIĆ	Head of Delegation of Bosnia and Herzegovina to PAM, PAM Rapporteur on Economy
Mr. Pedro ROQUE	Vice-President

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN  
EUROPE (OSCE)**

Ms. Pia KAUMA	President
Ms. Daria BOYARSKAYA	Senior Advisor, International Secretariat of the OSCE PA
Ms. Emmi KUPIAINEN	Advisor for the OSCE Affairs
Mr. Saša GAVRIĆ	OSCE-ODIHR, Adviser on Gender Issues
Ms. Yulia NETESOVA	OSCE-ODIHR, Chief of Democratic Governance and Gender Unit

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC STATES (TURKPA)**

Mr. Mehmet Süreyya ER	Secretary General
Mr. Serhat UYSAL	Protocol Officer

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA**

Ms. Elena AFANASIEVA	Member of Parliament Chairman of the Committee on Labour and Social Policy
Mr. Nikolai NOVICHKOV	Member of Parliament Member of the Committee on Labour and Social Policy, Member of the Committee on Health
Mr. Sergey STRELCHENKO	Secretary General

**PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF ISLAMIC COOPERATION MEMBER STATES (PUIC)**

Mr. Ali Asghar MOHAMMADI SIJANI	Deputy Secretary General
Mr. Mouhamed Khouraichi NIASS	Secretary General

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC-PF)**

Ms. Boemo SEKGOMA	Secretary General
Mr. Sheuneni KURASHA	Programme Manager Democracy Governance & Human Rights National Assembly

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)**

Mr. Antonio ANASTASIA	Delegate
-----------------------	----------

**UNITE PARLIAMENTARIANS NETWORK FOR GLOBAL HEALTH**

Mr. Amar PATNAIK	Global Board Member, Chapter Chair for India
------------------	--

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)**

Mr. Fahad AHMED	Legal Advisor
-----------------	---------------

\*\*\*\*\*

**IV. PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW  
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION  
*PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE  
D'UNE AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE***

**BARBADOS**

Mr. Arthur HOLDER Leader of the delegation	Speaker of the House of Assembly
Mr. Pedro E. EASTMOND	Clerk of Parliament

**DOMINICA**

Mr. Joseph Thomas Isaac Leader of the Delegation	Speaker of the House of Assembly Chairman, Standing Orders Committee Chairman, Privileges Committee (DLP)
Mr. Eirdison Daniel JAMES Secretary of the delegation	Clerk, House of Assembly

DLP          Dominica Labour Party

\*\*\*\*\*

**V. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 150th ASSEMBLY –  
CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 150<sup>e</sup> ASSEMBLÉE****SURINAME**

Mr. Rattan Naresh ALGOE Member of ASGP	Deputy Secretary General of the National Assembly
Mr. Dino OEDIT Member of ASGP	Deputy Secretary-General of the National Assembly

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE (APF)**

M. Damien CESSÉLIN	Secrétaire général
Mr. Benoit ONAMBELE	Conseiller diplomatique

\*\*\*\*\*

**VI. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE  
150th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION  
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 150<sup>e</sup>  
ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

Ms. Tatiana MOLCEAN, Executive Secretary, United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)  
Mr. Paul DZIATKOWIEC, Director of Mediation and Peace Support, Geneva Centre for Security Policy  
Ms. Teresa BERGMAN, Senior Advisor - Strategy, Research and Policy Analysis, World Future Council  
Mr. Juan de Dios CINCUNEGUI, International Centre of Parliamentary Studies, Austral University, Argentina  
Mr. Fahad AHMED, Legal Adviser, ICRC  
Ms. Şafak PAVEY, Senior Advisor, UNHCR

**Open session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law**

Ms. Sophie KILADZE, Vice-Chair, UN Committee on the Rights of the Child  
Ms. Gulnora MARUFOVA, Member of the Senate of Uzbekistan

**Working Group on Science and Technology**

Mr. Wallace SHUAIHUA CHENG, Head of Impact and Innovation, Globethics Foundation

**Workshop on Reducing methane emissions: A critical pathway for addressing the climate crisis**

Mr. Juan Pablo LETELIER, Director, Instituto de Gobernanza

**King Global Hamad Center for Peaceful Coexistence**

HE. Ali ALARADI, Deputy Chairman of KHGC  
Mr. Abdulla ALMANNAI, Executive Director  
Ms. Noora ALMANSOORI, Peaceful Coexistence Director  
Mr. Ahmed ALJABER, Senior International Cooperation Specialist.

**Standing Committee on Democracy and Human Rights**

Mr. Olivier DE FROUVILLE, Chair, UN Committee on Enforced Disappearances  
Ms. Coline FANON, President, Racines Perdues (Belgium)  
Ms. Regina CASTILLO, Country Representative, UNICEF Uzbekistan

**Standing Committee on United Nations Affairs**

Mr. Oleg MALGINOV, Ambassador of the Russian Federation to Uzbekistan

**Forum of Women Parliamentarians**

Ms. Saša GAVRIĆ, Gender Adviser, OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (OSCE/ODIHR)  
Ms. Yulia NETESOVA, Chief of Democratic Governance and Gender Unit in OSCE/ODIHR  
HE. Ambassador Antti KARTTUNEN, Head of the OSCE Office in Uzbekistan  
Ms. Gulnora KHASHIMOVNA RAKHIMOVA, Deputy Minister of Economy and Finance, Uzbekistan  
Ms. Rano ESHOVNA TURDIBOEVA, Deputy Minister of Employment and Poverty Reduction, Uzbekistan

**Forum of Young Parliamentarians**

Ms. Laylo ASLONOVA, Member of the Youth Parliament, Senate of Uzbekistan  
Mr. Otabekkuhja SOBITOV, Member of the Youth Parliament, Legislative Chamber of Uzbekistan

**Panel on Interfaith Dialogue**

Mr. Fadi DAOU, Executive Director, Globethics  
Mr. Frank DABBA SMITH, Co-Chairperson of the Brent Multi-faith Forum

**GLOSSARY / GLOSSAIRE****English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament  
President of the Group

Adviser  
Chair/Chairman/Chairperson  
Clerk  
Deputy Speaker  
Head  
Leader of the Delegation  
Officer  
Researcher  
Secretary of the Group/delegation  
Spokesman

**Parliaments:**

House of Commons  
House of Representatives  
National Assembly  
People's Representatives

**Parliamentary Committees:**

Abroad  
Agreements  
Broadcasting  
Building  
Citizenship  
Complaint Reception  
Computer Science  
Cross-cutting Issues  
Directive Board  
Elderly  
Fishery  
Food  
Foreign Affairs  
Freedoms  
Funding  
Gender Equality  
Growth  
Health/Healthcare  
Heritage  
Home Affairs  
Housing  
Human Rights  
Intelligence  
Investigation/Inquiry  
Joint Committee  
Labour/Work  
Law  
Legal  
Local Self-government  
Missing, Adversely Affected Persons  
Oversight  
People with Disabilities  
Physical Planning, Land Use Planning, Country  
Planning  
Public Expenditure  
Public Works  
Rehabilitation  
Social Welfare  
Standing Committee  
Standing Orders/Rules  
State Device

**Français****Titres/Fonctions :**

*Président du Parlement*  
*Président(e) du Groupe*

*Conseiller*  
*Président(e)*  
*Secrétaire général/Greffier*  
*Vice-Président(e)*  
*Chef*  
*Chef de la délégation*  
*Fonctionnaire*  
*Chercheur*  
*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*  
*Porte-parole*

**Parlements :**

*Chambre des Communes*  
*Chambre des représentants*  
*Assemblée nationale*  
*Représentants du peuple*

**Commissions parlementaires :**

*A l'étranger*  
*Approbations*  
*Radiodiffusion*  
*Bâtiment*  
*Citoyenneté*  
*Instruction des plaintes*  
*Informatique*  
*Matières transversales*  
*Comité directeur*  
*Aînés*  
*Pêche*  
*Alimentation*  
*Affaires étrangères*  
*Libertés*  
*Financement*  
*Egalité entre les sexes*  
*Croissance*  
*Santé*  
*Patrimoine*  
*Affaires internes*  
*Logement*  
*Droits de l'homme*  
*Renseignement*  
*Enquête*  
*Comité mixte*  
*Travail*  
*Lois*  
*Juridique*  
*Autonomie locale*  
*Personnes disparues ou lésées*  
*Surveillance*  
*Personnes handicapées*  
*Aménagement du territoire*  
  
*Dépenses publiques*  
*Travaux publics*  
*Réinsertion*  
*Protection sociale*  
*Comité permanent*  
*Règlement*  
*Dispositif étatique*

Sustainable Development  
Trade  
Training  
Truth  
Underprivileged  
Ways and Means  
Wildlife  
Women, Children and Youth

*Développement durable*  
*Commerce*  
*Formation*  
*Vérité*  
*Défavorisés*  
*Voies et moyens*  
*Faune*  
*Les femmes, les enfants et les jeunes*

**IPU Committees:**

Advisory Group on Health  
Bureau of Women Parliamentarians  
Committee on the Human Rights of Parliamentarians  
Committee on Middle East Questions  
Committee to Promote Respect for International  
Humanitarian Law (IHL)  
Executive Committee  
Forum of Young Parliamentarians  
Gender Partnership Group  
Group of Facilitators for Cyprus  
Standing Committee on Peace and International  
Security  
Standing Committee on Sustainable Development,  
Finance and Trade  
Standing Committee on Democracy and Human  
Rights  
Standing Committee on UN Affairs

**Commissions et Comités de l'UIP :**

*Groupe consultatif sur la santé*  
*Bureau des femmes parlementaires*  
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*  
*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*  
*Comité chargé de promouvoir le respect du droit*  
*international humanitaire (DIH)*  
*Comité exécutif*  
*Forum des jeunes parlementaires*  
*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*  
*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*  
*Commission permanente de la paix et de la sécurité*  
*internationale*  
*Commission permanente du développement durable, du*  
*financement et du commerce*  
*Commission permanente de la démocratie et des droits*  
*de l'homme*  
*Commission permanente des affaires des Nations Unies*